

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN	
DU 23 FEVRIER 2023 _____	2
PV DU CM DU 23 FEVRIER 2023 SIGNE _____	6
LISTE DELIBERATIONS POUR AFFICHAGE CM DU 23.03.	
2023 _____	60
PV CM DU 23.03.23 SIGNE _____	65
LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN	
DU 4 MAI 2023 _____	117
PV CM DU 4 MAI 2023 SIGNE _____	119
LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN	
DU 8 JUIN 2023 _____	149
PV DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08.06.23 _____	155
LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN	
DU 6 JUILLET 2023 _____	209
PV ADOPTE DU CM DU 06.07.2023 _____	216
LISTE DES DELIBERATIONS POUR AFFICHAGE CM 28.09.	
2023 _____	290
PV CM DU 28 SEPTEMBRE 2023 SIGNE _____	298
LISTE DES DELIBERATIONS POUR AFFICHAGE CM DU 16.11	
.2023 _____	366
PV DU CM DU 16.11.2023 _____	371
NOTE SYNTHESE BP 2024 _____	429
LISTE DES DELIBERATIONS POUR AFFICHAGE CM DU 21.12	
.2023 _____	433
PV CM 21.12.2023 SIGNE _____	440

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU JEUDI 23 FEVRIER 2023  
LISTE DES DELIBERATIONS**

**Date de convocation** : 16 février 2023

**Conseillers Métropolitains en exercice** : 81

**CONSEILLERS METROPOLITAINS : 81**

**PRESENTS :**

M. Olivier CHARLOIS , Mme Geneviève LEVY, M. Yannick CHENEVARD, M. Thierry ALBERTINI, M. Ange MUSSO, M. Robert BENEVENTI, M. Gilles VINCENT, M. Robert CAVANNA, M. Hubert FALCO, M. Laurent JEROME, Mme Brigitte GENETELLI, M. Franck CHOUQUET, M. Emilien LEONI, M. Hervé STASSINOS, M. Yann TANGUY, Mme Audrey PASQUALI-CERNY, M. Mohamed MAHALI, M. Christophe MORENO, Mme Valérie RIALLAND, Mme Nadine ESPINASSE, Mme Véronique BERNARDINI, M. Francis ROUX, Mme Edwige MARINO, Mme Amandine LAYEC, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Virginie PIN, Mme Rachel ROUSSEL, Mme Magali TURBATTE, Mme Anaïs DIR, Mme Corinne JOUVE, M. Pierre BONNEFOY, M. Bruno ROURE, M. Joël TONELLI, Mme Sandra TORRES, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS, M. Joseph MINNITI, Mme Corinne CHENET, M. Guillaume CAPOBIANCO, Mme Hélène ARNAUD-BILL, Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Philippe BERNARDI, M. Laurent CUNEO, M. Arnaud LATIL, Mme Delphine GROSSO, M. Laurent BONNET, M. Patrice CAZAUX, Mme Josy CHAMBON, M. Luc DE SAINT-SERNIN, Mme Pascale JANVIER, M. Erick MASCARO, M. Albert TANGUY, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON, M. Jean-David MARION, M. Amaury CHARRETON, M. Philippe LEROY, Mme Basma BOUCHKARA, Mme Béatrice BROTONS, Mme Valérie MONDONE, Mme Nathalie BICAIS, M. Jean-Pierre GIRAN, M. Bernard ROUX, M. Jean-Pierre EMERIC, Mme Anne-Marie METAL, M. Christian SIMON, M. Gilles BALDACCHINO.

**REPRESENTES :**

Mme Dominique ANDREOTTI ayant donné pouvoir à M. Mohamed MAHALI, Mme Kristelle VINCENT ayant donné pouvoir à M. Guillaume CAPOBIANCO, M. François CARRASSAN ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre GIRAN, M. Anthony CIVETTINI ayant donné pouvoir à M. Philippe LEROY, M. Jean-Pierre COLIN ayant donné pouvoir à Mme Corinne CHENET, Mme Claude GALLI-ARNAUD ayant donné pouvoir à M. Bernard ROUX, Mme Sylvie LAPORTE ayant donné pouvoir à M. Thierry ALBERTINI, M. Cheikh MANSOUR ayant donné pouvoir à Mme Nathalie BICAIS, Mme Josée MASSI ayant donné pouvoir à M. Robert CAVANNA, M. Jean-Louis MASSON ayant donné pouvoir à Mme Hélène ARNAUD-BILL, Mme Isabelle MONFORT ayant donné pouvoir à M. Laurent CUNEO, Mme Cécile MUSCHOTTI ayant donné pouvoir à M. Jean-David MARION, Mme Chantal PORTUESE ayant donné pouvoir à Mme Basma BOUCHKARA, Mme Christine SINQUIN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS, M. Jean-Sébastien VIALATTE ayant donné pouvoir à M. Joël TONELLI, Mme Valérie BATTESTI ayant donné pouvoir à Mme Véronique BERNARDINI.

**ABSENTS :**

**TOUTES LES DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DE CETTE SEANCE PEUVENT ÊTRE  
CONSULTEES AU SERVICE ASSEMBLEES**

N°23/02/001	AIDE FINANCIERE DE LA METROPOLE AUX VICTIMES DU SEISME AYANT FRAPPE LA TURQUIE ET LA SYRIE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/02/002	ATTRIBUTION DE COMPENSATION MISE A JOUR 2023	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/02/003	CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE A LA VILLE D'OLLIOULES - CREATION DU JARDIN DES CEDRATS - EXERCICE 2022 - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/02/004	INFRUCTUOSITE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) 22DSP06 RELATIVE A L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAIN DE MER SUR LES PLAGES NATURELLES DE MAR-VIVO/LES SABLETTES A LA SEYNE-SUR-MER ET MODALITES DE RELANCE DE LA CONSULTATION	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/02/005	MODIFICATION DES STATUTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE "OPERA TOULON PROVENCE MEDITERRANEE"	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/02/006	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TPM AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE (EPCC) OPERA TPM - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 20/07/48 DU 21 JUILLET 2020	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/02/007	CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2023-2026 ENTRE L'ETAT, LA REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, LE DEPARTEMENT DU VAR, LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/02/008	RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE - ANNEE 2020	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/02/009	PROTOCOLE D'ORGANISATION CONCERNANT L'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB) DANS LES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/02/010	APPROBATION D'UN DISPOSITIF D'AIDE A L'IMMOBILIER DES ENTREPRISES ET DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION Y AFFERENT - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°21/12/416 DU 16 DECEMBRE 2021	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/02/011	ADOPTION DE LA TARIFICATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION A Vocation COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/02/012	SYMIELEC VAR - APPROBATION DES NOUVELLES COMPETENCES TRANSFEREES PAR LES COMMUNES DE BARGEMON, CAVALAIRE-SUR-MER, CUERS, FLASSANS-SUR-ISSOLE, LA FARLEDE, MONTAUROUX, TAVERNES, VINON-SUR-VERDON	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/02/013	COMPETENCE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - MODIFICATION DU PROCES-VERBAL DE TRANSFERT DES BIENS DE LA COMMUNE DE TOULON A LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE

N°23/02/014	MODIFICATION DES STATUTS DU SITOMAT (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE L'AIRE TOULONNAISE) - ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDITERRANEE PORTE DES MAURES	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/02/015	CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE AVEC LE PARC NATIONAL DE PORT CROS POUR LA GESTION DES TERRAINS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DES ESPACES NATURELS SENSIBLES - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/02/16	DEBAT ANNUEL SUR L'URBANISME : BILAN 2022 ET PERSPECTIVES 2023	PREND ACTE
N°23/02/017	AUTORISATION D'ACQUISITION D' ACTIONS AU CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) SAGEP ET DESIGNATION DU REPRESENTANT	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/02/018	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE ETUDIANTE DE L'UNIVERSITE DE TOULON (UTLN) - ANNEE 2023	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/02/019	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU GROUPEMENT DES AUTORITES RESPONSABLES DE TRANSPORT (GART)	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/02/020	ADHESION AU CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITE ET L'AMENAGEMENT (CEREMA) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/02/021	CHOIX DU DELEGATAIRE POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT TERRESTRE ET MARITIME DE VOYAGEURS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/02/022	CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT RELATIVE A L'ENQUÊTE MOBILITÉ CERTIFIÉE CEREMA (EMC <sup>2</sup> ) DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE AVEC LE SYNDICAT MIXTE SCOT PROVENCE MÉDITERRANÉE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/02/023	CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT RELATIVE A L'ENQUÊTE MOBILITÉ CERTIFIÉE CEREMA (EMC <sup>2</sup> ) DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/02/024	PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS 2015-2025 DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - EVALUATION A MI-PARCOURS	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/02/025	RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION 2023 AU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE "VIGIE PORTS"	ADOPTÉE A L'UNANIMITE

N°23/02/026	MODIFICATION DU PLAN D'AFFECTATION DES POSTES D'AMARRAGE DU PORT DU LAZARET	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/02/027	MODIFICATION DU PLAN D'AFFECTATION DES POSTES D'AMARRAGE DU PORT DE LA MADRAGUE DE GIENS	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/02/28	DECLARATION DE PROJET PORTANT SUR L'INTERET GENERAL DE LA MISE EN SECURITE DU PORT DE L'AYGUADE DU LEVANT A HYERES-LES-PALMIERS	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/02/29	PORT DU BRUSC - MODIFICATION POUR ERREUR MATERIELLE DE LA DELIBERATION N°22/12/421 DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022 PORTANT TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2023	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**MIS A L’AFFICHAGE LE : 24 FEVRIER 2023**

**PROCÈS-VERBAL**

**DU**

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN**

**DU 23 FEVRIER 2023**

## **CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE**

### **SÉANCE DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 23 FEVRIER 2023**

Le Conseil métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE, régulièrement convoqué, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hubert FALCO.

#### **CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES : 81**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Olivier CHARLOIS , Mme Geneviève LEVY, M. Yannick CHENEVARD, M. Thierry ALBERTINI, M. Ange MUSSO, M. Robert BENEVENTI, M. Gilles VINCENT, M. Robert CAVANNA, M. Hubert FALCO, M. Laurent JEROME, Mme Brigitte GENETELLI, M. Franck CHOUQUET, M. Emillien LEONI, M. Hervé STASSINOS, M. Yann TAINGUY, Mme Audrey PASQUALI-CERNY, M. Mohamed MAHALI, M. Christophe MORENO, Mme Valérie RIALLAND, Mme Nadine ESPINASSE, Mme Véronique BERNARDINI, M. Francis ROUX, Mme Edwige MARINO, Mme Amandine LAYEC, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Virginie PIN, Mme Rachel ROUSSEL, Mme Magali TURBATTE, Mme Anaïs DIR, Mme Corinne JOUVE, M. Pierre BONNEFOY, M. Bruno ROURE, M. Joël TONELLI, Mme Sandra TORRES, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS, M. Joseph MINNITI, Mme Corinne CHENET, M. Guillaume CAPOBIANCO, Mme Hélène ARNAUD-BILL, Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Philippe BERNARDI, M. Laurent CUNEO, M. Arnaud LATIL, Mme Delphine GROSSO, M. Laurent BONNET, M. Patrice CAZAUX, Mme Josy CHAMBON, M. Luc DE SAINT-SERNIN, Mme Pascale JANVIER, M. Erick MASCARO, M. Albert TANGUY, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON, M. Jean-David MARION, M. Amaury CHARRETON, M. Philippe LEROY, Mme Basma BOUCHKARA, Mme Béatrice BROTONS, Mme Valérie MONDONE, Mme Nathalie BICAIS, M. Jean-Pierre GIRAN, M. Bernard ROUX, M. Jean-Pierre EMERIC, Mme Anne-Marie METAL, M. Christian SIMON, M. Gilles BALDACCHINO.

#### **ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Mme Dominique ANDREOTTI ayant donné pouvoir à M. Mohamed MAHALI, Mme Kristelle VINCENT ayant donné pouvoir à M. Guillaume CAPOBIANCO, M. François CARRASSAN ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre GIRAN, M. Anthony CIVETTINI ayant donné pouvoir à M. Philippe LEROY, M. Jean-Pierre COLIN ayant donné pouvoir à Mme Corinne CHENET, Mme Claude GALLI-ARNAUD ayant donné pouvoir à M. Bernard ROUX, Mme Sylvie LAPORTE ayant donné pouvoir à M. Thierry ALBERTINI, M. Cheikh MANSOUR ayant donné pouvoir à Mme Nathalie BICAIS, Mme Josée MASSI ayant donné pouvoir à M. Robert CAVANNA, M. Jean-Louis MASSON ayant donné pouvoir à Mme Hélène ARNAUD-BILL, Mme Isabelle MONFORT ayant donné pouvoir à M. Laurent CUNEO, Mme Cécile MUSCHOTTI ayant donné pouvoir à M. Jean-David MARION, Mme Chantal PORTUESE ayant donné pouvoir à Mme Basma BOUCHKARA, Mme Christine SINQUIN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS, M. Jean Sébastien VIALATTE ayant donné pouvoir à M. Joël TONELLI, Mme Valérie BATESTTI ayant donné pouvoir à Mme Véronique BERNARDINI.

**ABSENT(S) : 0**

**SOMMAIRE**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2022.....6**

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MÉTROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2022.....6**

**N° 23/02/000 AIDE FINANCIERE DE LA METROPOLE AUX VICTIMES DU SEISME AYANT FRAPPE LA TURQUIE ET LA SYRIE.....6**

**N° 23/02/001 ATTRIBUTION DE COMPENSATION MISE A JOUR 2023 .....7**

**N° 23/02/002 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE D'OLLIIOULES POUR "CREATION DU JARDIN DES CEDRATS" - EXERCICE 2022 - AUTORISATION DE SIGNATURE.....8**

**N° 23/02/003 INFRACTUOSITE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) 22DSP06 RELATIVE A L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAIN DE MER SUR LES PLAGES NATURELLES DE MAR-VIVO/LES SABLETTES A LA SEYNE-SUR-MER ET MODALITES DE RELANCE DE LA CONSULTATION .....9**

**N° 23/02/004 MODIFICATION DES STATUTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE "OPERA TOULON PROVENCE MEDITERRANEE" .....9**

**N° 23/02/005 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TPM AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE (EPCC) OPERA TPM - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 20/07/48 DU 21 JUILLET 2020 ..... 10**

**N° 23/02/006 CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2023-2026 ENTRE L'ETAT, LA REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, LE DEPARTEMENT DU VAR, LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET L'ASSOCIATION TANDEM - AUTORISATION DE DE SIGNATURE.....11**

**N° 23/02/007 RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE - ANNEE 2020 ..... 11**

**N° 23/02/008 PROTOCOLE D'ORGANISATION CONCERNANT L'UTILISATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) DANS LES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - AUTORISATION DE SIGNATURE.....13**



N° 23/02/009	APPROBATION D'UN DISPOSITIF D'AIDE A L'IMMOBILIER DES ENTREPRISES ET DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION Y AFFERENT - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°21/12/416 DU 16 DECEMBRE 2021.....	14
N° 23/02/010	ADOPTION DE LA TARIFICATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION A VOCATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN.....	14
N° 23/02/011	SYMIELEC VAR - APPROBATION DES NOUVELLES COMPETENCES TRANSFEREES PAR LES COMMUNES DE BARGEMON, CAVALAIRE-SUR-MER, CUERS, FLASSANS-SUR-ISSOLE, LA FARLEDE, MONTAOUX, TAVERNES, VINON-SUR-VERDON.....	15
N° 23/02/012	COMPETENCE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - MODIFICATION DU PROCES-VERBAL DE TRANSFERT DES BIENS DE LA COMMUNE DE TOULON A LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE.....	16
N° 23/02/013	MODIFICATION DES STATUTS DU SITTOMAT (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE L'AIRE TOULONNAISE) - ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDITERRANEE PORTE DES MAURES.....	16
N° 23/02/014	CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE AVEC LE PARC NATIONAL DE PORT CROS POUR LA GESTION DES TERRAINS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DES NATURELS SENSIBLES - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	19
N° 23/02/015	DEBAT ANNUEL SUR L'URBANISME : BILAN 2022 ET PERSPECTIVES 2023.....	20
N°23/02/016	AUTORISATION D'ACQUISITION D'ACTIONS AU CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) SAGEP ET DESIGNATION DU REPRESENTANT.....	29
N° 23/02/017	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE ETUDIANTE DE L'UNIVERSITE DE TOULON (UTLN) - ANNEE 2023.....	30
N° 23/02/018	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU GROUPEMENT DES AUTORITES RESPONSABLES DE TRANSPORT (GART) .....	31
N° 23/02/019	ADHESION AU CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITE ET L'AMENAGEMENT (CEREMA) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT .....	32

<b>N° 23/02/020</b>	<b>CHOIX DU DELEGATAIRE POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT TERRESTRE ET MARITIME DE VOYAGEURS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE .....</b>	<b>33</b>
<b>N° 23/02/021</b>	<b>CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT RELATIVE A L'ENQUÊTE MOBILITÉ CERTIFIÉE CEREMA (EMC<sup>2</sup>) DE LA METROPOLE CERTIFIÉE CEREMA (EMC<sup>2</sup>) DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE AVEC LE SYNDICAT MIXTE SCOT PROVENCE MÉDITERRANÉE.....</b>	<b>38</b>
<b>N° 23/02/022</b>	<b>CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT RELATIVE A L'ENQUÊTE MOBILITÉ CERTIFIÉE CEREMA (EMC<sup>2</sup>) DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES .....</b>	<b>40</b>
<b>N° 23/02/023</b>	<b>PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS 2015-2025 DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - EVALUATION A MI-PARCOURS.....</b>	<b>40</b>
<b>N° 23/02/024</b>	<b>RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION 2023 AU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE "VIGIE PORTS".....</b>	<b>51</b>
<b>N° 23/02/025</b>	<b>MODIFICATION DU PLAN D'AFFECTATION DES POSTES D'AMARRAGE DU PORT DU LAZARET .....</b>	<b>51</b>
<b>N° 23/02/026</b>	<b>MODIFICATION DU PLAN D'AFFECTATION DES POSTES D'AMARRAGE DU PORT DE LA MADRAGUE DE GIENS .....</b>	<b>52</b>
<b>N° 23/02/027</b>	<b>DECLARATION DE PROJET PORTANT SUR L'INTERET GENERAL DE LA MISE EN SECURITE DU PORT DE L'AYGUADE DU LEVANT A HYERES-LES-PALMIERS.....</b>	<b>52</b>
<b>N° 23/02/028</b>	<b>PORT DU BRUSC - MODIFICATION POUR ERREUR MATERIELLE DE LA DELIBERATION N°22/12/421 DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022 PORTANT TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023 .....</b>	<b>52</b>

*La séance est ouverte à 9 h 05 par Monsieur Hubert FALCO, Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, ancien Ministre.*

**M. LE PRESIDENT.**- Mes chers collègues, je déclare la séance de notre Conseil métropolitain ouverte.

Avant de procéder à l'appel, je vous demande de bien vouloir accueillir Monsieur Olivier CHARLOIS de la Commune de La Garde qui remplace de droit Monsieur Michel DURBANO. Je crois qu'il est là, il est venu. Très bien.

Je vais demander maintenant à notre benjamine, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, de procéder à l'appel.

**Mme VEYRAT-MASSON.**- Merci, Monsieur le Président.

*(Il est procédé à l'appel)*

**M. LE PRESIDENT.**- Mes chers collègues, nous pouvons valablement délibérer.

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2022**

## **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MÉTROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2022**

Je vais vous proposer d'approuver le procès-verbal de notre séance du 15 décembre, ainsi que le compte rendu des décisions métropolitaines prises depuis cette séance. Il n'y a pas de remarques ? Je peux les mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Ils sont approuvés. Je vous en remercie.

## **N° 23/02/000 AIDE FINANCIERE DE LA METROPOLE AUX VICTIMES DU SEISME AYANT FRAPPE LA TURQUIE ET LA SYRIE**

Mes chers collègues, le premier dossier vous a été remis sur la table, car c'est une délibération qui est liée aux récents événements ; comme vous le savez, hélas, un terrible séisme a frappé la Turquie, la Syrie, ce lundi 6 février, avec le bilan humain catastrophique. À ce jour, plus de 40 000 victimes sont à déplorer. La Métropole, avec ses douze Maires, souhaite répondre présente au rendez-vous de la solidarité et apporter son soutien aux opérations d'urgence pour venir en aide aux victimes du séisme. Pour cela, mes chers collègues, je vous propose le versement d'une aide financière de solidarité de 30 000 € au Fonds d'action extérieure des collectivités

territoriales (FACECO) qui est géré par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Chers collègues, qui souhaite la parole ? Monsieur, vous avez la parole.

**M. NAVARRANNE**.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, nous aurons bien sûr une volonté de voter favorablement cette délibération d'urgence sur laquelle il faudrait aussi rappeler que ce fonds géré ou plutôt administré par les collectivités territoriales est un fonds efficace sur lequel on sait que chaque euro sera déterminé en fonction dans ses dépenses d'une utilité certaine, mais aussi que le rôle qui doit être le nôtre politiquement est d'appeler également dans cette région du monde à ce que la France reprenne ses discussions avec ces pays touchés. Je veux bien sûr penser plus particulièrement aux Syriens qui sont présents aussi sur cette parcelle de territoire turc touchée, et donc c'est tout particulièrement les Syriens, qu'ils vivent en Turquie ou en Syrie, auxquels je souhaiterais associer ce vœu : que la France reprenne le chemin aussi de la diplomatie. Ils n'ont que trop souffert de brimades, de privations et dans ce drame qui les touche encore plus fort et qui touche tous les Turcs de cette région, tous les Syriens de Turquie et de Syrie, en appeler aussi à ce que, par l'intermédiaire de l'Association des Maires de France qui chapeaute cette délibération, la délibération que toutes nos Collectivités territoriales, beaucoup en tout cas, vont prendre, que la voie de la raison soit retrouvée et qu'enfin, avec le peuple Syrien, avec les autorités Syriennes, nous puissions retrouver un dialogue serein et sincère pour que cesse la souffrance de ce peuple. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT**.- Mes chers collègues, s'il n'y a plus d'intervention, qui est favorable à cette délibération ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Elle est adoptée et je vous en remercie.

Ange, l'attribution de compensation mise à jour, la délibération 23-01.

**N° 23/02/001                    ATTRIBUTION DE COMPENSATION MISE A JOUR  
2023**

**M. MUSSO**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de l'attribution de compensation, une mise à jour du fait de la révision des attributions de compensation relatives à la compétence collecte des ordures ménagères, conformément au pacte financier et fiscal.

D'autre part, pour la Ville de Toulon, il convient d'intégrer l'incidence de la révision liée au service commun informatique.

L'attribution de compensation, après cette mise à jour, est fixée à -907 121 €, se décomposant en une AC positive versée aux communes de 11 839 967 € et une AC négative versée par les Communes de 12 747 088 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Mes chers collègues, c'est l'application stricte du pacte financier que nous avons pris ensemble depuis le début de notre association.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6** Monsieur Anthony CIVETTINI, Madame Chantal PORTUESE, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Philippe LEROY, Madame Basma BOUCHKARA, Monsieur Gilles BALDACCHINO

*(Adoption à l'unanimité).*

Elle est adoptée et je vous en remercie.

La suivante, Ange.

**N° 23/02/002**      **CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE D'OLLIIOULES POUR "CREATION DU JARDIN DES CEDRATS" - EXERCICE 2022 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO**.- Il s'agit d'une convention d'attribution de fonds de concours pour la ville d'Ollioules pour la création du Jardin des Cédrats. Le coût total de l'opération est de 200 000 € hors taxe et la participation de TPM s'élève à 70 000 € hors taxe.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Elle est adoptée, je vous en remercie.

La suivante.

**N° 23/02/03                    INFRUCTUOSITE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) 22DSP06 RELATIVE A L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAIN DE MER SUR LES PLAGES NATURELLES DE MAR-VIVO/LES SABLETTES A LA SEYNE-SUR-MER ET MODALITES DE RELANCE DE LA CONSULTATION**

**M. MUSSO.**- Il s'agit d'une infructuosité de la délégation de service public pour l'exploitation d'activités de bains de mer sur les plages naturelles de Mar-Vivo/Les Sablettes à La Seyne. On n'a pas eu de candidatures recevables.

**M. LE PRESIDENT.**- Hélas, c'est ce qui nous arrive à tous dans des appels d'offres. On définit tout simplement les modalités de relance.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 79**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2            Monsieur Amaury NAVARRANNE,  
Monsieur Gilles BALDACCHINO**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est adopté et je vous en remercie.

Ange, c'est une modification des statuts de l'Établissement public de Coopération culturelle, Opéra de Toulon.

**N° 23/02/004                    MODIFICATION DES STATUTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE "OPERA TOULON PROVENCE MEDITERRANEE"**

**M. MUSSO.**- Il s'agit d'une mise à jour des dispositions légales et réglementaires du Code général des collectivités territoriales et la modification de la durée du mandat du Directeur général et artistique de l'Opéra qui était de trois ans et qui pourra être désormais d'une durée de 3 à 5 ans.

**M. LE PRESIDENT.**- Je pense que c'est une bonne chose pour asseoir le Directeur sur une longueur de cinq ans. Nous avons un Directeur de qualité et nous avons aujourd'hui un Directeur de qualité. Des gens très compétents, l'Opéra étant quand même l'un des bastions de notre politique culturelle métropolitaine.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 79**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 Madame Chantal PORTUESE,  
Madame Basma BOUCHKARA.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Elle est adoptée. Je vous en remercie.

Mes chers collègues, pour la délibération suivante, il est demandé à Madame Delphine GROSSO et à Monsieur Patrice CAZAUX de ne pas prendre part au vote et de sortir de la salle. On applique les règles.

*Madame GROSSO et Monsieur CAZAUX sortent de la salle.*

Allez, Ange, la 05.

**N° 23/02/005 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA  
METROPOLE TPM AU SEIN DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC  
DE COOPERATION CULTURELLE (EPCC) OPERA  
TPM - MODIFICATION DE LA DELIBERATION  
N° 20/07/48 DU 21 JUILLET 2020**

**M. MUSSO**.- Il s'agit de la désignation des représentants de notre métropole au sein du Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération culturelle Opéra TPM.

Madame Valérie RIALLAND et Monsieur Robert BENEVENTI ont été désignés par le Département en qualité de représentants titulaire et suppléant. Ils représentaient déjà notre Métropole. Pour le bon fonctionnement du Conseil d'administration, un élu ne peut représenter deux collectivités différentes, il faut donc les remplacer. On vous propose les candidatures de Madame Delphine GROSSO et de Monsieur Patrice CAZAUX son suppléant.

**M. LE PRESIDENT**.- Cela renforcera, Madame RIALLAND et Monsieur BENEVENTI, cela renforcera le poids que nous apportons à cet opéra avec Delphine GROSSO et Patrice CAZAUX.

Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 Madame Chantal PORTUESE,  
Madame Rachel ROUSSEL,  
Madame Basma BOUCHKARA .**

**ELUS NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 2  
Madame Delphine GROSSO, Monsieur Patrice CAZAUX.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Elle est adoptée et je vous en remercie.

On va demander à Madame Delphine GROSSO et à Monsieur Patrice CAZAUX de rentrer. Ange, tu poursuis avec la 06.

*Madame Delphine GROSSO et à Monsieur Patrice CAZAUX entrent dans la salle.*

**N° 23/02/006            CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2023-2026 ENTRE L'ETAT, LA REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, LE DEPARTEMENT DU VAR, LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET L'ASSOCIATION TANDEM - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO.**- Il s'agit de la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 entre l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département du Var, la Métropole Toulon Provence Méditerranée et l'Association Tandem. Cette association participe au rayonnement incontournable de la vie artistique du territoire et d'un des plus grands conservatoires de France.

Pour 2023, le montant prévisionnel des subventions accordées s'élève à 640 000 €, équivalant à 59 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles selon la répartition suivante : l'État 100 000 €, la Région 75 000 €, le Département 450 000 € et la Métropole 15 000 €.

**M. LE PRESIDENT.**- C'est une scène de musique actuelle.

Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 79**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2            Monsieur Amaury NAVARRANNE,  
Monsieur Gilles BALDACCHINO.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Elle est adoptée et je vous en remercie.

Je donne la parole à Francis ROUX, pour un dossier important.

**N° 23/02/007            RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE - ANNEE 2020**

**M. ROUX.**- Merci, Monsieur le Président.

En tant que Président de la Commission intercommunale d'accessibilité, j'ai le plaisir de vous rapporter cette délibération. La Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 fait de l'accessibilité une condition universelle pour permettre à chacun d'exercer de façon la plus autonome possible les actes de la vie quotidienne. L'accessibilité est souvent un préalable à l'exercice de l'ensemble des droits des personnes en situation de handicap. Elle est un facteur essentiel de leur pleine participation au quotidien à tous les aspects de la vie sociale. C'est pourquoi la Métropole TPM fait le choix de déployer



une politique dynamique et volontariste en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion sur l'ensemble de son territoire.

La transformation de la Communauté d'agglomération en Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018 a permis une prise de compétences étendue et, ainsi, ce sont tous les éléments constitutifs de la chaîne de déplacement qui ont pu être intégrés au patrimoine métropolitain. La voirie et ses éléments indispensables qui sont l'éclairage public, la signalisation, mais aussi les plages et les parkings et le stationnement ainsi que les espaces naturels sensibles permettant une réflexion globale sur les cheminements.

Pour atteindre ces objectifs, la Loi prévoit également la création d'une Commission intercommunale pour l'accessibilité, lieu d'échanges et de concertation permettant d'associer les personnes en situation de handicap et la mise en œuvre de l'accessibilité. Ainsi, la nouvelle Commission intercommunale a été installée le 27 janvier 2022, suite d'une part au renouvellement des élus de la Métropole en juin 2020, d'autre part suite à un appel à candidatures auprès des Associations représentant les personnes porteuses de handicap. Cet appel à candidatures ayant pris plusieurs mois au regard du nombre d'associations et de partenaires souhaitant participer, son premier travail lors de cette séance a été de consolider le rapport annuel 2020 qui vous est présenté aujourd'hui, recensant l'ensemble de travaux d'amélioration et les politiques menées par la Métropole en faveur des personnes porteuses de handicap pour l'année 2020.

Vous trouverez donc dans ce rapport qui vous a été adressé en annexe du Conseil toutes les informations concernant les actions mises en œuvre ainsi que les perspectives pour les exercices suivants. Ce rapport 2020 constitue une base solide sur laquelle la Métropole va pouvoir s'appuyer pour améliorer encore sa politique inclusive et accessible. Quant au rapport des actions 2021, il vous sera présenté lors d'un prochain Conseil et je tiens à féliciter tous les membres de cette Commission qui ont participé à l'élaboration de ce rapport très complet et exhaustif. Merci, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT**.- Mes chers collègues, vous avez en votre possession le rapport très complet qui concerne cette politique d'accessibilité mise en place sur l'ensemble de la métropole, aussi bien dans les transports collectifs, les stationnements, les plages concédées, sur le sentier du littoral. Sur l'ensemble des communes, nous avons pris des mesures importantes et essentielles, sur le logement, la collecte des déchets des établissements qui reçoivent du public bien sûr, en matière de culture, en matière de sport, on essaie d'avancer et, petit à petit, d'améliorer les conditions d'accessibilité sur l'ensemble de notre territoire.

Merci, Francis. Merci à la Commission qui a énormément travaillé sur ces sujets. Je vais vous demander, s'il n'y a pas d'intervention, de prendre acte de la présentation du rapport annuel de la Commission d'intercommunalité d'accessibilité 2020. Je vais vous demander de voter la prise d'acte : qui est pour approuver que l'on a pris acte ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

*Madame Rachel ROUSSEL prend acte.*

Nous avons donc pris acte. Merci, Francis.

Je passe la parole au représentant de Jean-Louis MASSON, Madame le Maire, vous avez la parole sur le rapport 02-08.

**N° 23/02/008                    PROTOCOLE D'ORGANISATION CONCERNANT  
L'UTILISATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES  
PROPRIETES BATIES (TFPB) DANS LES QUARTIERS  
DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

**Mme ARNAUD-BILL.**- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014 et la loi de finances 2015 ont confirmé le maintien de l'abattement de 30 % sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dont bénéficient les bailleurs sociaux pour les logements situés en Quartier Prioritaire de la Politique de la ville, en contrepartie de la mise en œuvre d'actions contribuant à améliorer la qualité de services aux locataires.

L'abattement de la TFPB a été prolongé jusqu'en 2023 en lien avec les contrats de ville 2015-2023. Le protocole d'utilisation de l'abattement de la TFPB a vocation à coordonner les actions de cadre de vie et articuler les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité copilotées par l'État et les EPCI. Il s'agit de signer le protocole d'organisation concernant l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers de la politique de la ville.

Nous avons déjà signé avec l'État en Préfecture la semaine dernière.

**M. LE PRESIDENT.**- Tout à fait. Nous étions réunis, l'ensemble des Maires métropolitains en Préfecture, et nous avons une fois de plus démontré notre volonté de construire des logements sociaux, dans la mesure où on a la possibilité de les construire. Possibilités foncières, possibilités financières. Trouver le juste équilibre entre développement, préservation, construction, c'est le travail de tous et je crois que la mesure que nous prenons ce matin dans tous nos quartiers prioritaires de l'ensemble de notre territoire prouve bien cette volonté de soutien aux bailleurs sociaux.

Chers collègues, qui est favorable pour cette mesure ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3                    Monsieur Amaury NAVARRANNE,  
Madame Rachel ROUSSEL,  
Monsieur Gilles BALDACCHINO.**

**(Adoption à l'unanimité).**

Elle est adoptée et je vous en remercie.

La suivante, Hervé.

**N° 23/02/009            APPROBATION D'UN DISPOSITIF D'AIDE A  
L'IMMOBILIER DES ENTREPRISES ET DU  
REGLEMENT D'ATTRIBUTION Y AFFERENT - ANNULE  
ET REMPLACE LA DELIBERATION N°21/12/416 DU  
16 DECEMBRE 2021**

**M. STASSINOS.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit par cette délibération de modifier le règlement d'attribution d'aide aux entreprises. On avait pris une délibération en 2021, un décret est intervenu entre temps en juin 2022, il convient donc de modifier ce règlement.

**M. LE PRESIDENT.**- Vous savez, la simplification administrative, on en parle depuis des années, j'en entends parler depuis que j'ai été parlementaire. On va simplifier, mais c'est de plus en plus compliqué, il y a toujours un décret qui vient modifier ce que nous avons. Là, simplement, on reprend les tarifs de chaque commune, on s'adapte au décret.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 79**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2            Madame Chantal PORTUESE,  
Madame Basma BOUCHKARA.**

**(Adoption à l'unanimité).**

Elle est adoptée et je vous en remercie.

Hervé, tu poursuis.

**N° 23/02/010            ADOPTION DE LA TARIFICATION DES REDEVANCES  
D'OCCUPATION A VOCATION COMMERCIALE DU  
DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN**

**M. STASSINOS.**- Il s'agit d'adopter la tarification des redevances d'occupation à vocation commerciale du domaine public métropolitain, comme on le fait pour chacune de nos communes.

Il y a deux modifications : la première concerne la création d'une tarification pour le surplomb du domaine public et la deuxième modification, c'est le paiement d'avance des redevances annuelles.

**M. LE PRESIDENT.**- Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4** Madame Chantal PORTUESE,  
Monsieur Amaury NAVARRANNE,  
Madame Basma BOUCHKARA,  
Monsieur Gilles BALDACCHINO.

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est adopté.

Je passe la parole à Christian.

**N° 23/02/011 SYMIELEC VAR - APPROBATION DES NOUVELLES  
COMPETENCES TRANSFEREES PAR LES  
COMMUNES DE BARGEMON, CAVALAIRE-SUR-MER,  
CUERS, FLASSANS-SUR-ISSOLE, LA FARLEDE,  
MONTAUROUX, TAVERNES, VINON-SUR-VERDON**

**M. SIMON.**- Bonjour, Monsieur le Président, merci.

Chers collègues, nous sommes membres du SYMIELEC Var et celui-ci a délibéré favorablement à des transferts optionnels en faveur des communes de Bargemon, Cavalaire-sur-Mer, Cuers, Flassans-sur-Issole, La Farlède, Montauroux, Tavernes et Vinon-sur-Verdon. Comme nous sommes membres, nous devons approuver en qualité de membre ces transferts.

**M. LE PRESIDENT.**- Nous vous proposons d'approuver ces transferts en notre qualité de membre. Mes chers collègues, qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est approuvé. Je vous en remercie.

Christian, tu poursuis.

**N° 23/02/012      COMPETENCE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE  
- MODIFICATION DU PROCES-VERBAL DE  
TRANSFERT DES BIENS DE LA COMMUNE DE  
TOULON A LA METROPOLE TOULON PROVENCE  
MEDITERRANEE**

**M. SIMON.**- Concernant la compétence du service public de l'eau potable, ce sont simplement des modifications de transfert de parcelles de terrains dont pour certains nous n'en avons pas l'utilité, pour d'autres oui, pour la Commune de Toulon et une parcelle qui est sur la commune du Revest-Les-Eaux.

**M. LE PRESIDENT.**- Oui, on transfère les biens, on aimerait bien transférer de l'eau. Notre département est en grande souffrance actuellement, il faut que l'on en prenne toute conscience. Effectivement, c'est avec responsabilité que l'on doit gérer ce problème de l'eau. On le sait très bien, nos nappes grandissent en hiver, ce ne sont pas les pluies de printemps qui alimentent les nappes, ce sont les pluies d'hiver, mais nous n'avons eu aucune pluie cet hiver, pratiquement aucune pluie, quelques averses qui ont mouillé notre sol, et cela devient vraiment préoccupant. Nous avons diverses possibilités, dont celle du Canal de Provence, mais c'est un sujet qui doit devenir une priorité pour nous, dans chacune de nos communes.

Je vais vous demander d'approuver ces transferts, mes chers collègues : qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4      Madame Chantal PORTUESE,  
Monsieur Amaury NAVARRANNE,  
Madame Basma BOUCHKARA,  
Monsieur Gilles BALDACCHINO.**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est adopté et je vous en remercie.

Robert CAVANNA.

**N° 23/02/013      MODIFICATION DES STATUTS DU SITTOMAT  
(SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET  
DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE  
L'AIRE TOULONNAISE) - ADHESION DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDITERRANEE  
PORTE DES MAURES**

**M. CAVANNA.**- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, il s'agit de la modification des statuts du SITTOMAT. Comme vous le savez, les objectifs du Plan régional de gestion des déchets visent à une diminution de l'enfouissement au profit notamment de la valorisation énergétique. A cet égard, le SITTOMAT accueille la Communauté de communes Porte des Maures

qui est susceptible de faire un apport de 25 000 tonnes par an de déchets que l'on valorisera.

**M. LE PRESIDENT.**- Nous sommes solidaires sur les territoires, que ce soit à l'est ou à l'ouest, et ouverts à faire en sorte que ce qui fonctionne bien chez nous doit aider les autres à bien fonctionner. On prouve là encore ce souci de solidarité au-delà de la frontière territoriale de la Métropole. Je crois que c'est une bonne action.

Je vais demander à Gilles VINCENT de parler, s'il le veut, puis après, de sortir.

**M. VINCENT.**- Merci, Monsieur le Président. C'est juste pour expliquer à mes collègues que cette usine à ce qu'on appelle un vide de four, c'est-à-dire que nous avons une capacité de 285 000 tonnes par an, aujourd'hui le SITTOMAT apporte 255 000 tonnes par an avec le Golfe de Saint-Tropez, la Communauté de communes de la Vallée du Gapeau, la Communauté d'agglomération de Sud Sainte Baume et donc on a un vide de 30 000 tonnes. Comme vous l'avez dit, la Communauté de communes Porte des Maures est venue taper à notre porte, qui aujourd'hui envoie ses ordures ménagères en décharge et qui souhaite les valoriser sous forme d'énergie. Comme nous avons un vide de four, nous avons accepté de les recevoir, ce qui fait que nous accueillons un membre de plus qui va apporter 25 000 tonnes d'ordures ménagères, ces tonnes seront valorisées sous forme d'électricité et sous forme de chaleur, puisque nous chauffons des immeubles de la Beaucaire et de La Seyne. C'est une bonne action pour l'environnement.

**M. LE PRESIDENT.**- Pendant que tu te retires, je donne la parole à Jean-Pierre.

*Messieurs Gilles VINCENT, Thierry ALBERTINI, Robert BENEVENTI sortent de la salle.*

**M. GIRAN.**- Monsieur le Président, c'est complètement à côté du sujet, mais c'est l'exemple des relations qui existent entre Communauté de communes et Métropole sur des sujets centraux. Je suis tout à fait favorable à cette opération de solidarité à travers le SITTOMAT au profit de Méditerranée Porte des Maures, mais parfois, c'est compliqué pour nous.

Par exemple, nous sommes en train de réfléchir actuellement, je parle sous l'autorité de M. CAVANNA au problème d'eau pour les Communes d'Hyères, La Crau, Carqueiranne ; la ville d'Hyères est extrêmement dépendante du syndicat de l'est pour l'approvisionnement dans des conditions de définition qui coûtent un maximum, quel que soit le contexte. Je dis simplement que comme les relations entre les Communautés doivent s'approfondir, tous les sujets doivent être évoqués, et je mets celui-là sur la table de la discussion parce que cela pose véritablement un problème qui relève plus de l'impôt que du soutien.

**M. LE PRESIDENT.**- J'approuve pleinement ce que vient de dire le Maire de la ville d'Hyères. S'ouvrir, travailler ensemble, un partenariat, il faut voir l'intérêt de chaque Commune. Tout cela se discute. Jusqu'à présent, on a trouvé solution à tout. On l'a prouvé depuis longtemps et on a trouvé une solution à ces problèmes également. Travailler ensemble, ce n'est pas pénaliser Pierre pour avantager Paul, c'est avantager un territoire et on va certainement dans la discussion trouver les solutions qui conviennent à tous.

Monsieur, vous avez la parole.

**M. NAVARRANNE.**- Merci. Sur cette question du SITTOMAT, je crois que nous plaillons aussi sur le fait que tout ce que nous pouvons faire sur notre territoire, nous le maîtrisons. C'est toute la difficulté dans la valorisation des déchets. On l'a vu avec le scandale qui a touché les ordures de Nice, on pensait que les déchets qui n'étaient pas valorisés sur le territoire étaient valorisés à proximité, alors qu'on les envoyait en Espagne. La force publique, la force politique n'était pas forcément au courant, elle passait par un délégataire et c'est tout le bénéfice de travailler, nous, avec le SITTOMAT, car on maîtrise un peu mieux les choses.

Pour revenir sur cette discussion ouverte par Monsieur Giran et sur laquelle vous rebondissiez, Monsieur le Président, il faut aussi se poser la réflexion dans ces regroupements, dans ces Syndicats de la taille de la collectivité, de l'étendue de la compétence. Quand on a transféré la compétence transports aux Régions, les Communes et les Intercommunalités se sont rendu compte que ce qui était de la responsabilité du Département était somme toute, si ce n'est mieux géré, géré plus économiquement par le Département que la Région. On a des discussions avec la Communauté de communes de la vallée du Gapeau, il y a une Commune de la vallée du Gapeau qui, lors de son conseil municipal, a noté que la quotité transport qu'elle reverse à la Région au titre du transport scolaire passe de 30 000 à 60 000 € sans que le service en ait changé d'une quelconque manière, sans que le périmètre ait changé, mais simplement que le transfert d'une compétence d'une collectivité à une autre, surtout en passant à une collectivité toujours plus grosse, en l'espèce la Région, n'était pas toujours la capacité de mieux gérer, de gérer plus efficacement, de gérer plus finement ou de gérer plus économiquement pour nos Communes.

C'est aussi dans ce débat plus général sur les transferts de compétences et sur les associations que l'on peut avoir entre Communes ou entre Collectivités de la taille aussi des périmètres que l'on s'impose, parfois imposés par la Loi, mais parfois que l'on s'impose à nous-mêmes et qui sont moins intéressants pour cet exemple de la région qui prend les transports, c'était un transfert de compétence imposé par la loi, mais vraiment toujours aussi poser dans nos débats la question du périmètre lui-même, est-ce qu'il sera pour un meilleur service et pour un meilleur coût pour les Collectivités ou pour les administrés.

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est un débat que vous avez à la Région ; on s'interdit de rentrer dans un débat qui ne nous concerne pas.

Pour notre part, que ce soit pour la constitution de la Communauté de communes, Communauté d'agglomération, aujourd'hui Métropole, on n'a pas de différenciation entre les grandes Communes, les petites, une même règle, c'est l'intérêt général et on a un objectif c'est l'intérêt de notre territoire, c'est tout. On a des discussions entre nous. On règle le problème entre nous. Jusqu'à présent, on a montré l'exemple que dans ce territoire on arrive toujours à trouver des solutions, et pas l'un aux dépens de l'autre, mais ensemble pour l'intérêt général.

Après, votre débat transports avec la Région, vous êtes à la Région, moi, je soutiens la politique que mène le Président de la Région à titre personnel, mais on n'est pas là dans un débat régional, on est là dans un débat métropolitain.

Qui est favorable à la délibération proposée par Robert Cavanna ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2** Madame Chantal PORTUESE,  
Madame Basma BOUCHKARA.

**ELUS NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 3**  
Monsieur Thierry ALBERTINI, Monsieur Robert BENEVENTI,  
Monsieur Gilles VINCENT.

*(Adoption à l'unanimité).*

Elle est adoptée et je vous en remercie.

Pour la prochaine délibération, il est demandé à Madame Isabelle MONTFORT qui est Présidente du Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros, et à Madame le Maire de La Garde qui est la deuxième Vice-Présidente de ne pas prendre part au vote et de sortir de la salle.

*Mesdames MONTFORT ET ARNAUD-BILL sortent de la salle.*

On va demander à Gilles Vincent de reprendre son poste et nous présenter la 14.

*Messieurs Gilles VINCENT, Thierry ALBERTINI, Robert BENEVENTI entrent de la salle.*

**N° 23/02/014**                    **CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'ASSISTANCE  
TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE AVEC LE PARC  
NATIONAL DE PORT CROS POUR LA GESTION DES  
TERRAINS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET  
DES NATURELS SENSIBLES - AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

**M. VINCENT.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, depuis que nous avons constitué notre Communauté d'agglomération, cela fait maintenant quelques années, la Commune d'Hyères-les-Palmiers avait signé une convention de partenariat, d'assistance technique et scientifique avec le parc national de Port-Cros, c'était en 1997, et cette convention a été transférée à la Communauté d'agglomération. Aujourd'hui, il convient, puisque cette convention est arrivée à son terme, de signer une nouvelle convention. De quoi s'agit-il ? C'est tout simplement un partenariat technique et scientifique avec le Parc pour gérer les espaces naturels qui ont été acquis sur la Commune d'Hyères par le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres. Dans cette nouvelle convention, on a une baisse de la redevance qui passe de 46 000 € à 43 200 €, parce qu'il y a une baisse des heures affectées à ces missions. Depuis très longtemps, avec le Parc national on travaille dans l'intérêt de conserver nos espaces naturels sensibles et à Hyères c'est un bel exemple de coopération.

**M. LE PRESIDENT.**- C'est un des bijoux de la ville d'Hyères et il y en a d'autres ; cela nous permet d'avoir des espaces naturels de très grande qualité.

Je mets aux voix cette délibération : qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*



**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**ELUS NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 3**

**Madame Isabelle MONFORT, Monsieur Jean-Louis MASSON, Madame Hélène ARNAUD-BILL.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Elle est adoptée et je vous en remercie.

On va demander à Mme Montfort et à Mme Arnaud-Bill de réintégrer leur place et je vais m'empresse de donner la parole au Maire de la ville d'Hyères, Jean-Pierre GIRAN.

**N° 23/02/015                      DEBAT ANNUEL SUR L'URBANISME : BILAN 2022 ET PERSPECTIVES 2023**

**M. GIRAN**.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, comme chaque année, la loi ALUR impose à la Collectivité métropolitaine un débat portant sur la politique d'urbanisme et je voudrais, à ce sujet, rappeler les impératifs, les exigences de la politique métropolitaine.

Première exigence, c'est assurer le meilleur équilibre entre production de logements d'une part, activités économiques et infrastructures publiques d'autre part.

C'est disposer d'un quota de logements sociaux qui s'inscrit dans la philosophie de la loi SRU, mais surtout qui doit être adapté aux besoins et à la demande de nos administrés.

C'est permettre des transports de personnes et de marchandises de qualité qui assurent la plus grande mobilité et la meilleure équité territoriale.

C'est assurer, sous l'égide du SCOT, présidé par notre collègue Robert Beneventi, grâce au programme local de l'habitat et avant traduction dans le PLUI, c'est assurer la mise en œuvre de la volonté politique sur le territoire communal et sur le territoire métropolitain.

C'est respecter les exigences de la transition énergétique, notamment le plan climat énergie.

C'est protéger notre patrimoine à travers les sites patrimoniaux remarquables.

C'est faire en sorte que la publicité, à travers le règlement intercommunal, soit au service de l'information et qu'elle n'apporte pas exagérément de pollution visuelle.

C'est s'appuyer sur l'Établissement public foncier PACA pour assurer les maîtrises foncières sans lesquelles on ne peut pas avoir de stratégie territoriale.

Alors, on en conviendra, c'est un vaste programme qui mobilise les services de notre Métropole au profit de l'avenir de nos Communes. Et ce programme avance bien. Le SCOT est en révision, actuellement, une tournée de Communes a lieu de telle façon qu'il y ait la meilleure concertation et la meilleure compréhension pour chacun. Rappelons que le SCOT, ce n'est pas simplement le logement, mais c'est aussi l'activité économique. C'est l'ensemble de l'harmonie de ces activités.

Le Programme local de l'habitat est dans une phase de diagnostic avancé et on peut penser qu'en fin d'année, il pourra être acté.

Le plan climat énergie, il est prévu de l'adopter en Conseil métropolitain courant 2023.

L'enquête Mobilité est en cours de finalisation et le bilan de cette enquête devrait intervenir au premier semestre de cette année.

On avance vers les modalités de la prescription du PLUI et une équipe a été constituée qui comprend un Directeur de projet, un Directeur adjoint VRD, un Cartographe, un Secrétariat.

Enfin, le règlement local de publicité est dans une phase de diagnostic très avancé et en cours de finalisation, dans le respect quand même des précisions demandées par les Communes.

Tout devrait donc aller pour le mieux dans le meilleur des mondes administratifs possibles, et pourtant tel n'est pas toujours le cas. Je crois que c'est dû aux incohérences des réglementations entre elles, et vous m'autoriserez à prendre quelques exemples.

Qu'en est-il de la compatibilité entre la loi SRU et la non-imperméabilisation des sols ? Nous n'avons pas encore de réponse. Que valent les exigences mécaniques de la loi SRU quand les audits communaux qui sont réalisés par l'AUDAT dans le cadre du PLH risquent d'aboutir le plus souvent à des impossibilités ? De ce point de vue, il semble qu'il y ait un mouvement de la part des services de l'État, au niveau local et au niveau national, dans le cadre de ce que l'on appelle les contrats de mixité sociale. Ces contrats tiennent compte du fait qu'on ne peut pas satisfaire aux obligations du logement social dans les délais qui nous étaient impartis, et donc qu'ils ont vocation à allonger le délai pour permettre éventuellement d'essayer d'opérer le rattrapage. Concomitamment, cela permettra de réduire la surtaxe que nous avons quand la Commune est en carence, c'est donc un élément assez positif, simplement, ces contrats de mixité sociale appellent les communes assez rapidement à désigner les projets qui permettront de satisfaire à cette politique. C'est là qu'il y a une difficulté.

Nous ne pouvons pas, dans ces contrats de mixité sociale, mettre n'importe quel projet avant même que le PLH qui nous indiquera quelle est l'éligibilité du foncier disponible n'aura été arrêté. Je crois qu'il serait opportun pour toutes les Communes d'indiquer notre volonté d'aller vers ces contrats de mixité sociale, de les signer, mais à condition que l'on puisse définir précisément les domaines d'intervention quand le PLH aura été arrêté. C'est une condition qui me paraît souhaitable, mais ça va dans la bonne direction. En tous les cas, c'est peut-être la première fois que, concrètement, on voit l'État bouger sur un sujet qui est un sujet d'évidence.

Troisième élément : que valent les réglementations en général ? Mais cela, c'est le b.a.-ba de la Loi SRU quand on observe la diversité des situations territoriales et les contraintes spécifiques auxquelles chaque Commune est confrontée. Je ne vais pas faire le détail des sites remarquables, des inondations, de la Loi littoral, de la

submersion, des servitudes radioélectriques des aéroports, de tout ce qu'on sait qui empêche de faire ce qui nous est souvent demandé. De ce point de vue, je reformule un souhait, c'est que la Loi, progressivement, essaie d'amender pour donner au Préfet du Département un droit d'intervenir entre un plancher et un plafond, c'est-à-dire celui qui est au plus près du concret du territoire doit pouvoir arbitrer et non pas appliquer mécaniquement ce qui se passerait par exemple à Hyères ou à Hazebrouck. Ce n'est pas tout à fait le même territoire.

Un dernier point qui me paraît important : que devient l'intérêt général quand trop souvent un citoyen, ou un groupe de citoyens, décide de défendre un intérêt noble, mais particulier, d'abord sur les réseaux sociaux, ensuite, si cela ne suffit pas, devant les tribunaux. On me dira que ces recours sont en général non aboutis et que la Commune finit par gagner, mais au bout de combien d'années ? Cinq ans ? Huit ans ? Dix ans ? Et l'objet du recours a été assassiné économiquement. J'émetts donc le vœu, là aussi, que la loi évolue de telle façon que, en matière de recours administratif de ce type, il y ait une accélération. On ne peut plus avoir les situations d'un territoire plombées par des recours qui sont parfois légitimes, parfois des recours de pure opportunité.

Voilà, Monsieur le Président, les quelques réflexions que je voulais faire en disant que les temps sont durs pour les exécutifs puisque, quelle que soit leur couleur politique, ils sont pris en tenaille entre des oppositions qui dénoncent les bétonneurs que nous sommes et un État qui nous met en carence pour insuffisance de béton. C'est compliqué d'être au milieu de cette tenaille. En ce début d'année, puisqu'on peut faire encore peut-être quelques vœux, on souhaite que davantage de bon sens irrigue les réglementations, mais aussi les comportements citoyens.

**M. LE PRESIDENT.**- Vous avez demandé la parole, Monsieur ? Je vous la donne.

**M. NAVARRANNE.**- Merci. C'est un peu le sentiment qui est celui de toute personne qui se plonge sur le rapport de ce débat. Le Président avait introduit la séance en parlant de simplification administrative qu'on n'a jamais vue, sur la question de l'urbanisme c'est l'extrême complexité administrative qui continue de s'imposer. L'enchevêtrement de règlements, de codes et puis on continue à voir apparaître des codes, on pourrait lister le code de l'urbanisme qui vient s'entrechoquer avec le code de l'environnement, enfin, de tous les plans, et vous les avez cités, on ne va pas reprendre tous les acronymes, mais effectivement, il faut avouer que c'est compliqué de comprendre ce qu'il est possible de faire simplement dans un périmètre aussi contraint.

Et puisque vous parliez de déplorer, Monsieur GIRAN, la situation, il y a l'abandon total de l'État en matière d'aménagement du territoire qui est à nos yeux la chose la plus flagrante. A partir du moment où l'État a abandonné une vision d'ensemble tout en laissant libres les collectivités locales, mais d'aménager le territoire de manière cohérente, il est vrai que viennent s'entrechoquer tout un tas de vellétés qui sont toujours plus complexes du fait de règlements toujours plus nombreux.

Permettez-moi de revenir sur trois points. Vous avez abordé la question de la loi SRU, je voudrais en dire quelques mots, l'artificialisation des sols également et la démocratie de proximité qui sera liée au cas dont vous parliez de projets locaux dont certains citoyens se saisissent pour pourrir la situation administrativement ou judiciairement.

Sur la loi SRU, si vous notez l'amélioration avec les contrats de mixité sociale, nous, nous les voyons de manière plutôt très circonspecte ; à chaque fois qu'on a voulu imposer de la mixité sociale, c'est de la ségrégation sociale, à chaque fois. Tous les

quartiers où l'on a imposé ou prétendu imposer de la mixité sociale, on a vu de la ségrégation s'imposer, on a vu la montée de la violence, on a vu la montée du trafic de drogue, le terme de mixité sociale qui en soi n'est pas un gros mot dans sa pratique politique, dans son application politique s'est plutôt traduit par du conflictuel. Alors, qu'est-ce qu'on fait de la Loi SRU ? Il y a quatre parlementaires sur le territoire. Il y a forcément une majorité des Parlementaires de ce territoire qui est en capacité d'aller porter une réforme de la loi SRU. Puisqu'on a un Parlementaire avec nous, qui fait partie de la majorité relative à l'Assemblée, minoritaire sur le territoire, mais puisque vous avez cette voix, qu'est-ce qu'on peut porter à l'Assemblée là-dessus ? Et est-ce que le territoire ne peut pas, par votre intermédiaire, faire entendre la voix commune à quasiment tous les territoires de France ? Je ne connais aucun Maire qui se satisfait aujourd'hui de la Loi SRU, aucun, sauf peut-être dans les Communes qui ne sont pas carencées ou dans de très grandes villes où il y a peut-être plus la facilité d'accéder à ces taux. Qu'est-ce qu'on peut faire ? J'entendais le Président du parti que vous représentez, le Président Départemental expliquer qu'il va chercher en dehors du Département des Députés ou des Sénateurs pour défendre les projets de Loi de son parti. Mais saisissez-vous, mon cher collègue, de ces sujets et dites au Responsable départemental nouveau de votre parti que vous existez et que vous êtes en capacité de faire entendre la voix des territoires avec les autres Parlementaires.

Sur l'artificialisation des sols, alors je veux bien plaider coupable, c'est vrai que quand on est opposant dans une Commune, c'est très facile de traiter le Maire de bétonneur. Et faute avouée à moitié pardonnée, cela m'arrive. Mais là où je vous rejoins, c'est que l'incroyable règle que l'État impose, c'est de dire sur tous les territoires qu'il faudra une artificialisation nette à zéro. C'est-à-dire que dans un territoire déjà très urbanisé, sur lequel je n'ai pas le bon terme, mais sur lequel il n'y aurait plus de territoire ou de foncier raisonnablement artificiel, on imposerait la même règle que sur un territoire où, avec beaucoup de raison, on peut encore construire parce que le foncier disponible, lui, raisonnablement artificiel, existe. Cette forme de brutalité de règles sur l'artificialisation nette, et encore une fois, que l'on s'entende bien, je comprends la nécessité de construire, mais là, qu'est-ce qu'on peut faire ? Quelle est la voix de notre Métropole sur le sujet ? On n'a pas encore une règle qui nous est imposée. Qu'est-ce qu'on peut encore éviter comme degré de règle absurde supplémentaire ?

Et puis, en matière de démocratie de proximité, nous sommes dans une ère du numérique, et s'il faut garder beaucoup de prudence sur le numérique pour ne pas déshumaniser nos services, pour ne pas déshumaniser nos relations, est-ce qu'on ne serait pas en capacité, là aussi, d'initier pour faciliter les projets d'urbanisme dans nos Communes, dans nos quartiers, d'avoir des mécanismes de démocratie de proximité, pour permettre aux gens du périmètre géographique qu'il faudrait déterminer (est-ce que c'est de l'ordre du quartier, est-ce que c'est de l'ordre des secteurs quand la loi impose des secteurs géographiques dans les Communes pour réunir les Associations de quartier, est-ce que ça doit être à l'échelle de la Commune), mais est-ce qu'en matière de démocratie de proximité, la réponse sur les recours parfois abusifs, parfois non, mais qui sont intentés par des particuliers ou par des Associations, est-ce que la démocratie de proximité ne peut pas régler en partie les choses en se disant en quelques semaines que l'on pourrait être en capacité de lancer une consultation qui aurait force de loi ou force de règlement de la question ?

Voilà les trois points sur lesquels on souhaitait apporter un peu d'eau au moulin de ce débat. Encore une fois, en reconnaissant que la simplification administrative en matière d'urbanisme, c'était non seulement un vœu pieux, mais c'est plutôt un cauchemar dans ce qui peut être vécu par les édiles locaux. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.**- On est allé loin là ! Avant de passer la parole, on est allé loin, très loin, au-delà du débat sur l'urbanisme, puisque l'on nous a parlé de parti, de notre parti. Il y en a qui n'ont toujours pas compris que notre parti, c'est le parti de la liberté. Notre parti, c'est le parti de nos concitoyens. Notre parti, c'est le parti du bon sens, du pragmatisme. Notre parti, c'est celui de l'écoute. Notre parti, il s'exprime à travers tout ce que nous avons fait depuis des années dans chacune de nos Communes. Pour preuve, la stabilité électorale des douze Communes de cette Métropole, c'est-à-dire que le concitoyen a compris. Nous sommes des gens libres, heureux de ne plus avoir de parti autre que celui de notre territoire, de nos villes, de notre Département, de défendre l'ensemble de nos concitoyens, d'être contre l'exclusion, d'être contre les extrêmes qui excluent. Nous, on essaie de rassembler. Il est là notre parti. Et dire à un parlementaire : « Vous êtes Parlementaire, vous ne changez pas la loi », c'est ne pas connaître la vie Parlementaire. Votre parti a des Parlementaires. Pourquoi ils ne changent pas les Lois aujourd'hui ? Parce qu'ils ne peuvent pas les changer, tout à fait, comme l'ensemble des Parlementaires. Il faut connaître un peu la vie parlementaire pour pouvoir en parler.

Vous avez parlé du « Président de notre parti » ; le Président de notre parti, il est ici, c'est ce que nous représentons tous ensemble : un collectif, un pack soudé qui s'opposera à votre parti, toujours. Ne confondons pas l'urbanisme et politique. Nous sommes tous contre depuis longtemps la loi SRU ; la meilleure des preuves, c'est qu'au-delà d'être parlementaire, j'ai appartenu à des Gouvernements, on n'a jamais pu changer cette Loi ô combien contraignante pour les Communes ! Jean-Pierre GIRAN a parlé de juste équilibre, de volonté politique. Effectivement, on n'a jamais tenu compte des spécificités territoriales. On n'a jamais tenu compte des possibilités qu'ont les Communes. On a une volonté de créer des logements sociaux quand on peut les créer, mais quand on ne peut pas les créer, on peut vous démontrer le peu de kilomètres carrés qui restent dans la ville de Toulon à construire, et encore, sur l'ensemble de ces 24 kilomètres carrés qui restent à construire, la ville n'en possède aucun kilomètre carré ! Et là, on nous impose de construire des centaines et des centaines de logements sociaux. Il est là le vrai problème. On n'est pas là pour s'opposer politiquement comme vous le faites. Défendez vos idées, c'est votre droit. Nous, nous restons sur les nôtres : la vie des gens, notre territoire, nos Communes et nos concitoyens.

Vous avez la parole, Monsieur.

**M. LEROY.**- Merci, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Quant à aménager les territoires, écoutez, on le prouve quotidiennement. On le fait avec volonté, on le fait avec passion. On le fait parce qu'on aime notre territoire, parce qu'on aime nos concitoyens. De toute manière, ils le savent très bien. Pour être aimé, il faut aimer, ça ne se décline pas sur un parti politique, croyez-moi. Quel bonheur aujourd'hui d'être libre ! Moi, je n'ai pas de parti aujourd'hui, Monsieur. Mon parti, c'est le Var, c'est Toulon, c'est notre territoire, c'est l'ensemble de mes concitoyens. Quel bonheur ! J'assume mes convictions qui sont restées les mêmes, j'assume mon parcours politique dans un parti politique, mais aujourd'hui, quel bonheur d'être libre, quel bonheur d'être libre ! Il est là mon parti, la liberté et il est partagé dans cette salle par bon nombre de Maires.

**M. LEROY.**- Je peux revenir au niveau local, peut-être.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Vous revenez au niveau local, c'est ce que je souhaite, mais permettez-moi de répondre à quelqu'un qui est allé au-delà du niveau local, Monsieur, c'est mon rôle. Vous savez, Monsieur, j'ai affronté des difficultés, j'ai toujours été

habitué à me battre et je vais continuer à me battre, je continue à me battre avec mes convictions, avec mon comportement, avec la liberté.

Vous avez la parole pour revenir au niveau local, c'est-à-dire au plan d'urbanisme.

**M. LEROY.**- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais avoir quelques explications sur le projet Mayol à Pipady ; en faisant des recherches, j'ai trouvé un concours d'urbanisme lancé au début de 2019 intitulé « Étude de conception urbaine et paysagère ; avenir de la rade de Toulon de Mayol à Pipady » auquel 32 candidats ont répondu et trois ont été sélectionnés pour faire une proposition détaillée. Or, il s'avère impossible de voir les trois projets dotés de 200 000 € chacun. Il serait pourtant indispensable de voir ce qu'ont proposé ces agences renommées internationalement qui devaient produire plans, maquettes, vidéos. Sinon, à quoi sert l'argent dépensé pour ces projets ? L'agence retenue, L35, a bénéficié d'un contrat de 3,4 millions d'euros en août 2021 pour élaborer notamment un plan d'aménagement de la zone et nous accompagner dans sa mise en œuvre pendant cinq ans. Nous avons appris qu'il y avait simultanément, en juillet 2019, le lancement de quatre appels à projets sur quatre sites dans la zone de concours dont les premières esquisses ont été publiées pour deux d'entre eux : l'aménagement de la base de torpilles et le terrain de la DCNS. Par ailleurs, le PLUI a été modifié le 13 février 2019 pour supprimer une partie d'une orientation d'aménagement et permettre un projet de construction d'un parking à niveau de 350 places, de 130 mètres de long et 16 mètres de haut, sur le site d'accès aux ferries près de Mayol, le long de l'avenue de l'Infanterie de Marine. La cohérence des diverses démarches ne nous est pas présentée.

Avant de statuer sur les projets ponctuels, ne vaudrait-il pas mieux ouvrir aux habitants une concertation sur le projet d'ensemble ? Pour une fois, je suis d'accord avec Monsieur NAVARRANNE, une présentation au CIL du Mourillon n'est pas suffisante pour recueillir l'avis de nos concitoyens et c'est peut-être plus important pour ne pas avoir de recours après, effectivement, de discuter ; l'avenir de la rade le mérite. Merci de votre réponse. Je vous écoute.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Vous me parlez d'un projet qui n'est pas défini encore. Vous parlez d'un projet qui est en cours, effectivement, Mayol à Pipady, une communication a été faite, les procédures sont en cours. Rien n'est défini à ce jour. Bien sûr qu'il y aura de la concertation. Bien sûr qu'on en informera nos concitoyens, comme on l'a toujours fait, au-delà du CIL du Mourillon, croyez-moi, c'est un projet qui dépasse le Mourillon, c'est un projet qui concerne la ville de Toulon. C'est un projet qui donnera lieu à bon nombre de délibérations, à bon nombre de réunions d'information, mais pour l'instant, on y travaille. Je n'ai rien d'autre à dire que ce que nous avons mis sur une plaquette. Voilà ce que nous souhaitons faire, maintenant, il faut faire, et il faut faire avec le respect des règles, des Lois, des concertations.

Il est de notre rôle quand on est Maire d'avoir des projets, c'est-à-dire d'abord une volonté. Comme l'a fort bien dit Jean-Pierre GIRAN, nous sommes tous avec cette volonté de juste équilibre pour la préservation de l'environnement, nous le prouvons une fois de plus. On est sans arrêt attaqué : « Sur notre territoire on respire mal, Toulon, on va tous mourir » et puis il sort des classements, des études faites normalement, objectivement, et on se rend compte que sur notre territoire de Toulon Provence Méditerranée, on est parmi les dix premiers territoires de France où l'on respire l'air le meilleur ! On est en dessous de toutes les normes imposées. Il n'y a pas un endroit du territoire de Toulon Provence Méditerranée qui dépasse les normes

imposées par la Loi. Voilà, ça, c'est notre travail ! C'est la raison pour laquelle on a toujours emprunté ce chemin du juste équilibre entre développement et préservation.

Après, bien sûr qu'il y aura de la concertation sur Mayol à Pipady, rien ne sera fait sans une délibération du Conseil municipal de la ville de Toulon et du Conseil métropolitain, mais on n'en est pas là. On n'en est pas là aujourd'hui, on a d'autres problèmes à régler avant. Il y a des priorités. Les priorités, c'est ce qu'on vit aujourd'hui, les problèmes que chaque commune a à régler. Vous savez les difficultés que nous trouvons et que nous rencontrons : l'inflation, quand on a une facture d'électricité qui est multipliée par 10, par 20, par 30, par 40, par 100, c'est notre préoccupation première. Bien sûr que l'on fera des projets. Mayol à Pipady, c'est un projet à très long terme, vous savez. Si on arrive à le mettre en place sur au moins un secteur avant la fin de ce mandat, ce sera une très bonne chose. On n'en est pas là encore aujourd'hui. Vous en serez informés, vous y participerez. Vous direz que vous êtes contre, c'est votre droit le plus absolu. On en informera la population au-delà du CIL du Mourillon, croyez-moi, mais on n'en est pas là, encore.

Jean-Pierre GIRAN a parlé d'un rapport d'urbanisme sur ce qui est fait, sur ce qui a été fait, un constat de ce qui est fait sur la Métropole, et vous me parlez du projet Mayol à Pipady ! C'est tout. Vous savez ce que vous devez savoir sur Mayol à Pipady, il y a eu des plaquettes qui ont été distribuées, si vous ne les avez pas vues, c'est que vous ne suivez pas l'actualité. Elles sont à votre disposition, mais on n'en fait pas plus. Vous serez informés en temps voulu, on fera des points sur l'ensemble des projets. Voilà, nous travaillons.

**M. LEROY.**- C'est justement ces plaquettes...

**M. LE PRESIDENT.**- Attendez, Monsieur, je vous laisse la parole, vous me laissez parler. Je vous ai laissé parler. Vous m'avez dit : répondez-moi, je vous réponds. Croyez-moi, on travaille avec l'État sur l'ensemble du projet. Nous travaillons avec l'État sur les transports, les propriétés, les terrains. C'est complexe, croyez-moi, c'est très complexe. Il y a des autorisations à avoir. On est sur un domaine militaire, on est à l'entrée du premier port militaire d'Europe aujourd'hui, avec une stratégie de défense qu'il faut respecter. Tout est très complexe ! On en est au problème des concertations. Je suis allé il y a quelques jours encore rencontrer le Ministre de la Défense sur ces sujets. On en est là aujourd'hui. On a envie de faire, encore faut-il que l'on ait l'autorisation de faire. La première des choses que nous devons obtenir, c'est l'autorisation. Le projet Mayol à Pipady, vous le connaissez, on le connaît, des plaquettes ont été distribuées. Vous me demandez « où vous en êtes ? » J'en suis au stade des négociations avec l'État. Voilà, je vous réponds clairement. On avancera que si on a la possibilité d'avancer sur un domaine stratégique, sur le domaine de défense nationale, sur le domaine maritime qui est quand même très complexe, c'est le domaine toulonnais. On est heureux d'avoir le premier port de défense d'Europe, mais on ne peut pas y faire n'importe quoi.

On est allé dernièrement prendre contact, avec Jean-Pierre GIRAN, auprès du Ministre de l'Ecologie pour régler le problème sur Hyères, le problème du tombolo. J'ai pu à cette occasion également définir avec le Ministre de l'Ecologie le souhait que nous avons sur ce projet Mayol à Pipady . Nous en sommes à ce niveau, c'est-à-dire que l'on a la volonté de faire, vous savez ce qu'on a la volonté de faire, maintenant est-ce qu'on a la possibilité de le faire ? Mon rôle, c'est ça : me battre, travailler, essayer, aller chercher des autorisations. Quand l'État nous dira « oui, votre projet est faisable », on avancera et vous en serez informés. On n'a rien à vous cacher sur Mayol à Pipady, c'est un très beau projet.

**M. LEROY.**- C'est un très beau projet, mais c'est justement la plaquette avec un projet qui semblait fini sur la plaquette qui me faisait réagir.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Mais qui « semblait fini », on ne l'a jamais mis sur la plaquette. Voilà ce que nous avons la volonté de faire, dessinez-moi, Monsieur le Maire, dessinez-moi votre projet et vous me dites : mais la concertation ? Si je ne fais pas de projet, il ne peut pas y avoir de concertation. Après, il y a la réalisation qui est difficile.

Vous savez, on a parlé dans ce rapport des recours ; vous habitez une Commune qui a un dossier sur l'ancien cinéma l'Ariel. Au début, on voulait construire du logement étudiant, alors on a donné la possibilité à des bailleurs ou à des groupes de faire, parce qu'on ne peut pas construire avec l'argent public, ce serait difficile de tout faire avec l'argent public. Vous savez, dans une Commune, quand il y a la confiance, je vous l'ai dit plusieurs fois, quand le public investit 1 million, le privé investit 3 millions d'euros ; ça, c'est dû à la confiance. Cette confiance est due au travail que nous faisons. Et donc sur ce cinéma l'Ariel que tout le monde connaît, parce que tout le monde est allé au cinéma l'Ariel un jour dans sa vie dans cette salle, pour faire du logement étudiant : impossible. 40 recours, deux mandats ! Quand vous passez devant le cinéma l'Ariel, vous dites : « mais ça ne bouge pas », alors deux mandats pour en fait aujourd'hui, après le Conseil d'État, on est arrivé à débloquer la situation et il va se créer du logement sur ce cinéma l'Ariel. Il a fallu 12 ans pour y arriver. C'est ce que disait fort justement Jean-Pierre GIRAN : c'est toujours la faute du Maire et ça, c'est un gros problème, croyez-moi.

Alors bien sûr qu'il faut se concerter, bien sûr que rien ne peut se faire sans informer, rien ne peut se faire sans dialoguer, et on ne va pas faire le projet Mayol à Pipady sans concertation, croyez-moi. Ce n'est pas le projet du Maire, c'est le projet d'une ville, c'est le projet d'un territoire, comme chaque Maire a son projet, comme chaque Maire assume son territoire. Je vous ai tout dit, je vous ai tout expliqué. On en est au stade 1 ; le stade 1 passé, on passera au stade 2, on y verra plus clair. Aujourd'hui rien n'est fait, rien n'est délibéré. Si cela avait été délibéré, vous en auriez été informés.

D'autres questions ? Allez-y.

**M. MARION.**- Merci, Monsieur le Président. Ma patience est récompensée. Deux observations et une interpellation, si vous le permettez.

D'abord une observation pour notre collègue NAVARRANNE à qui on ne peut pas laisser dire n'importe quoi, ce que j'ai entendu dans cette enceinte que la mixité sociale générerait de la délinquance et que c'était le cas à chaque fois. C'est très exactement la vocation inverse et il convient d'en faire et de perpétuer l'effort. Vous vous êtes peut-être mal exprimé, ou j'ai peut-être mal compris, c'est peut-être de ma faute, en tous les cas c'est ce que j'ai entendu. On ne peut pas laisser de tels propos être tenus ici aussi facilement. Première observation.

La deuxième observation était à l'adresse de notre Premier Vice-Président et du Maire de ma Commune avec lequel je souscris à un certain nombre de constats objectifs, et je tenais quand même ici à lui rappeler qu'il y a une opposition qui essaie et qui se veut constructive et qui déplore tout autant que vous des recours absolument, on peut les qualifier différemment, pour partie en les insultant, pour partie en les disqualifiant juridiquement, pour partie en les trouvant absolument hors de propos, parfois même d'ailleurs hors délai, mais effectivement, on fait le constat que ça bloque. Je pense par exemple au sea-line, c'est assez aberrant qu'après une consultation très large, ce qui n'est pas le cas de tous les projets, je me permets aussi de le rappeler, tout le monde y a souscrit et finalement il y a toujours quelqu'un qui vient nuire à quelque chose à



laquelle l'intégralité des associations, des habitants et des bénéficiaires potentiels et présumés souscrit. Je tenais quand même à le rappeler : tout le monde n'est pas dans l'opposition dogmatique.

Pour en terminer sur l'interpellation que je souhaitais faire, quelle cohérence territoriale la Métropole entend-elle développer alors que nous arrivons à la fin d'un PDU de quasiment dix années et que l'aéroport n'est toujours pas relié à la gare d'Hyères ? Je vous remercie, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.**- Jean-Pierre ?

**M. GIRAN.**- J'espère qu'il le sera, mais cela fait des années que nous travaillons sur le sujet. Je me permets de dire à M. GOUBE que j'apprécie beaucoup l'investissement qui est le sien. C'est très complexe. J'ai même indiqué que dans le cadre du pôle d'échanges multimodal, ma priorité avant le pôle c'était le pendulaire entre la gare et l'aéroport, et le port d'abord, et l'aéroport ensuite. Mais c'est complexe. Il faut l'autorisation de RTE-T, ce qui n'est pas évident, puisqu'il faut avoir l'assiette et pour l'instant nous avons des accords de principe, mais pas d'accord définitif. Il faut l'autorisation de la base aéronavale parce qu'on passe à proximité. Bref, c'est en tous les cas une chose que je n'abandonnerai pas et qui est une priorité absolue. On peut penser, d'après les dernières réunions que nous avons eues, que 2025, 2025-2026 sera la date où cela pourrait être mis en place. En tous les cas, c'est une priorité. Il n'y a pas de difficulté. Le problème, ce n'est pas aussi facile qu'on le croit de le faire. Il ne s'agit pas d'acheter le véhicule et de dire « on y va », c'est très complexe.

D'autre part, cela avance de façon concomitante au pôle d'échanges multimodal qui est une opération importante, je rappelle de l'ordre de 20 millions d'euros, et on essaie aussi d'être cohérent avec celle-ci. Mais rassurons-nous ensemble, cela aura lieu et ça se fera !

**M. LE PRESIDENT.**- Bien sûr que y-a-qu'à faut-qu'on c'est facile, faire c'est difficile et complexe, c'est notre quotidien. Après, il est heureux qu'il y ait des oppositions. C'est bien d'avoir une opposition lorsqu'elle est constructive, mais il y a opposition et opposition. Voilà.

**M. GIRAN.**- Opposition ou pas, Monsieur le Président, je dis souvent, on a été Maire il y a quelques années, dans d'autres lieux, on dit : « Oh là là, il faut au moins un mandat pour faire cela », et puis quelques années après, on a dit : « Bon, là, il faut au moins deux mandats pour faire ça ». Honnêtement, aujourd'hui, on est dans le thème où il faut au moins trois mandats pour faire ça. Je n'en tire aucune conséquence, mais voilà la réalité des faits.

**M. LE PRESIDENT.**- Le débat a eu lieu. Il est pris acte de la tenue du débat sur la politique locale de l'urbanisme et je vous en remercie.

***Il est pris acte de la tenue du débat.***

Pour la prochaine délibération, il est demandé à Madame le Maire de La Garde qui représente Jean-Louis MASSON, à Franck CHOUQUET, à Béatrice VEYRAT-MASSON, à Mme Virginie PIN de sortir de la salle.

*Mesdames ARNAUD-BILL, VEYRAT-MASSON, PIN et Monsieur CHOUQUET sortent de la salle.*

*Monsieur STASSINOS quitte la salle et donne procuration à Monsieur LATIL.*

Je donne la parole à Ange MUSSO ; Ange, tu as la parole.

**N°23/02/016                   AUTORISATION D'ACQUISITION D' ACTIONS AU  
CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL)  
SAGEP ET DESIGNATION DU REPRESENTANT**

**M. MUSSO**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'autoriser la Métropole à acquérir des actions au capital de la Société publique locale SAGEP et ensuite de désigner son représentant.

La Ville de la Garde envisage de céder une partie de ses actions à hauteur de 1 500 actions pour le montant en valeur nominale de 33 330 €. Le développement actuel et futur de l'activité de cette société et le champ de compétence de la Métropole sont communs, donc il est important d'avoir cet outil sur notre territoire. Il y a un outil qui existe, autant en profiter.

Ensuite, il conviendra de désigner un membre au conseil d'administration, puisque l'acquisition de ces actions nous permet de siéger au Conseil d'administration. Dans le dossier que vous avez reçu, dans le projet il s'agissait de vous proposer la candidature de Madame Virginie PIN, ce n'est pas cela, nous vous proposons la candidature de Mme Béatrice VEYRAT-MASSON.

**M. LE PRESIDENT**.- Oui, Ange, tu viens de le dire, s'appuyer sur la diversité des outils qui sont mis à notre disposition pour être efficaces en tenant compte de la spécificité de chacun des territoires. Se tourner au plus près avant d'aller au plus loin et donc c'est une bonne chose que la Métropole puisse adhérer à cette Société publique d'aménagement sans renier les Sociétés publiques d'aménagement qui nous aident sur d'autres parties du territoire. Toujours essayer d'être le plus efficace possible avec ce que nous avons en place sur notre territoire, voilà la raison pour laquelle cette adhésion est positive pour la Métropole.

Je vais la mettre aux voix, si vous le permettez, avec la désignation de Madame Béatrice VEYRAT-MASSON pour nous représenter. Vous m'autorisez à faire un vote à main levée ? Il n'y a pas d'objection ? S'il n'y a pas d'objection, je vais mettre aux voix : qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 70**

**CONTRE : 1      Monsieur Jean-David MARION**

**ABSTENTION : 5      Monsieur Anthony CIVETTINI, Madame Chantal PORTUESE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Basma BOUCHKARA.**

**ELUS NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 5**

**Monsieur Franck CHOUQUET, Monsieur Jean-Louis MASSON, Madame Virginie PIN, Madame Hélène ARNAUD-BILL, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON.**

*(Adoption à la majorité).*

Elle est adoptée et je vous en remercie.

On a fait sortir Madame PIN à tort. Non, il vaut mieux, aujourd'hui, prenons toutes les précautions.

Je vais demander à Ange de poursuivre avec la 02-17.

Il faut demander à Mesdames BICAIS et CHAMBON et Messieurs CAVANNA et MANSOUR de sortir.

*Mesdames ARNAUD-BILL, VEYRAT-MASSON, PIN et Monsieur CHOUQUET entrent de la salle.*

*Mesdames BICAIS et CHAMBON et Messieurs CAVANNA et MANSOUR sortent de la salle.*

Vas-y, Ange.

**N° 23/02/017                    DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA  
METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE  
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA  
COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE  
ETUDIANTE DE L'UNIVERSITE DE TOULON (UTLN) -  
ANNEE 2023**

**M. MUSSO**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de désigner nos représentants au sein du Conseil d'administration et au sein de la Commission de la formation et de la vie étudiante de l'Université de Toulon. Nous vous proposons les candidatures au sein du Conseil d'administration de Monsieur Robert CAVANNA en tant que titulaire, de Monsieur Cheikh MANSOUR en tant que suppléant ; au sein de la Commission de la formation et de la vie universitaire les candidatures de Madame Nathalie BICAIS comme représentant titulaire et Madame Josy CHAMBON comme représentant suppléant.

**M. LE PRESIDENT**.- Est-ce que vous m'autorisez à procéder à un vote à main levée, comme l'autorise l'article L. 2221-21 du Code général des collectivités ? Pas de vote contraire ? Je mets donc aux voix.

Pour le Conseil d'administration, les candidatures proposées sont :

- Monsieur Robert CAVANNA titulaire, Monsieur Cheikh MANSOUR suppléant,

et pour la Commission de la formation et de la vie universitaire, les candidatures proposées sont :

- Madame Nathalie BICAIS titulaire et Madame Josy CHAMBON suppléante.

Je mets aux voix l'ensemble : qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 72**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4** Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Anthony CIVETTINI, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY.

**ELUS NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 5**  
Monsieur Robert CAVANNA, Monsieur Cheikh MANSOUR, Madame Josy CHAMBON, Madame Josée MASSI, Madame Nathalie BICAIS.

*(Adoption à l'unanimité).*

Elle est adoptée et je vous en remercie.

Alors, il faut que tout le monde rentre, puisque je vais encore en faire sortir, mais pas les mêmes. Pour la prochaine délibération, il est demandé à :

Madame Geneviève LEVY, Messieurs Luc DE SAINT SERNIN, Yannick CHENEVARD, Amaury CHARRETON, Joël TONELLI et Franck CHOUQUET de ne pas prendre part au vote et ainsi de sortir de la salle.

*Mesdames BICAIS et CHAMBON et Messieurs CAVANNA et MANSOUR entrent dans la salle.*

*Madame Geneviève LEVY, Messieurs Luc DE SAINT SERNIN, Yannick CHENEVARD, Amaury CHARRETON, Joël TONELLI et Franck CHOUQUET sortent de la salle.*

Robert, je te donne la parole maintenant.

**N° 23/02/018                    DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA  
METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE  
AU GROUPEMENT DES AUTORITES RESPONSABLES  
DE TRANSPORT (GART)**

**M. CAVANNA.**- Mes chers collègues, il s'agit de désigner les représentants de la Métropole au groupement des autorités responsables de transports. Si tout le monde en est d'accord, nous pouvons procéder par vote à main levée.

**M. LE PRESIDENT.**- Les candidatures proposées sont :

- Membres titulaires : Madame Geneviève LEVY, Messieurs Yannick CHENEVARD, Joël TONELLI,

- Membres suppléants : Messieurs Luc DE SAINT SERNIN, Amaury CHARRETON et Franck CHOUQUET.

Je vous demande la possibilité de voter à main levée, s'il n'y a pas de vote contraire ? Je vais donc mettre aux voix ces candidatures. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 66**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 8** Monsieur Olivier CHARLOIS,  
Monsieur Anthony CIVETTINI, Madame Chantal PORTUESE,

Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Basma BOUCHKARA, Monsieur Gilles BALDACCHINO.

**ELUS NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 7**

Madame Geneviève LEVY, Monsieur Yannick CHENEVARD, Monsieur Jean-Sébastien VIALATTE, Monsieur Franck CHOUQUET, Monsieur Joël TONELLI, Monsieur Luc DE SAINT SERNIN, Monsieur Amaury CHARRETON.

*(Adoption à l'unanimité).*

Elles sont adoptées et je vous en remercie.

Et on demande à tout le monde de rentrer, sauf M. Chenevard, on veille à ce qu'il ne rentre pas.

*Madame Geneviève LEVY, Messieurs Luc DE SAINT SERNIN, Amaury CHARRETON, Joël TONELLI et Franck CHOUQUET entrent dans la salle.*

Robert, tu poursuis.

**N° 23/02/019            ADHESION AU CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE  
SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA  
MOBILITE ET L'AMENAGEMENT (CEREMA) -  
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

**M. CAVANNA.**- Mes chers collègues, le CEREMA est un Établissement Public qui intervient auprès des Collectivités locales notamment pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique. A ce titre, il vous est proposé d'adhérer au CEREMA et de désigner comme représentant de la Métropole, Monsieur Yannick CHENEVARD. Si tout le monde en est d'accord, nous pourrions le désigner à main levée.

**M. LE PRESIDENT.**- Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 73**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 7    Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Anthony CIVETTINI, Madame Chantal PORTUESE, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Philippe LEROY, Madame Basma BOUCHKARA, Monsieur Gilles BALDACCHINO.**

**ELUS NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 1  
Monsieur Yannick CHENEVARD.**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est adopté. Yannick Chenevard est désigné, je vous en remercie.

*Monsieur Yannick CHENEVARD entre dans la salle.*

Robert, tu poursuis, et cette fois, personne ne sort.

**N° 23/02/020                    CHOIX DU DELEGATAIRE POUR L'EXPLOITATION DU  
SERVICE DE TRANSPORT TERRESTRE ET MARITIME  
DE VOYAGEURS DE LA METROPOLE TOULON  
PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. CAVANNA.**- Mes chers collègues, la Commission de concession et de DSP s'est réunie en avril 2022 pour examiner les deux dossiers de candidature qui avaient été remis, l'un par la Société Transdev, l'autre par le Groupement RATP. Au terme d'un long processus de négociation et au regard des conclusions du rapport, c'est l'offre du candidat RATP qui apparaît comme la meilleure au regard de l'avantage économique global pour l'autorité concédante, et ce, au regard des critères d'analyse des offres publiées.

Il vous est donc proposé d'approuver ce choix du Groupement RATP. C'est une convention qui est conclue pour une durée de six ans, avec un contrat de base hors option à hauteur de 511 467 143 € et le coût net estimé pour la Métropole après déduction des recettes est de 377 888 981 €.

**M. LE PRESIDENT.**- C'est un dossier important. C'est, je crois, le dossier le plus important que nous avons eu, même si l'ensemble des dossiers était important, mais on désigne quand même un délégataire sur notre politique des transports. C'est quand même le premier budget de la Métropole, croyez-moi, avec 130 millions d'euros par an. Les transports, c'est le budget principal de la Métropole avec nos 143 bus dont, là aussi, 109 bus propres, plus de 40 % de nos bus propres alors que l'État nous demande d'arriver à 6 % en 2025, ou 7 %. Vous voyez ? On a en commandé pour un montant de 75 millions d'euros encore 125 bus, dont 97 propres, gaz et hybride. Les premiers ont déjà été livrés et circulent sur l'ensemble de nos 132 lignes de transport. 132 lignes de transport sur l'ensemble de la Métropole, dont 10 lignes maritimes. Le nombre de déplacements sur notre territoire est passé de 18 à 33 millions depuis 2002, soit une augmentation de 83 %. Les tarifs du réseau Mistral n'ont connu aucune augmentation en quinze ans. Ce sont actuellement les moins chers des quinze plus grandes Métropoles de France, avec un tarif par jour en illimité pour les moins de 26 ans à 0,47 €.

C'est un sujet qui est d'actualité et croyez-moi, on est fiers de notre réseau, de notre réseau Mistral aujourd'hui qui est l'un des premiers de France. Il y a un changement de délégataire, c'est quand même un dossier très important. Robert CAVANNA vous l'a dit, la Commission a travaillé sur bon nombre de points et quand il y a une délégation de service public, il faut rendre une décision ; elle est objective. Je remercie Robert CAVANNA et sa Commission. Pour ma part, une fois de plus, je fais confiance à la Commission. Je n'ai jamais interpellé un jour un des membres de Commission sur un appel d'offres, quel qu'il soit, et je suis très heureux. C'est ça la liberté et c'est aussi cela la confiance. Ce n'est pas facile. Vous avez travaillé longuement pendant de nombreuses semaines et on a choisi un délégataire, c'est la RATP ; d'autres années, c'était Transdev. On l'a choisi tout simplement parce qu'il était le meilleur et qu'il rendait le meilleur des services à nos concitoyens. Voilà.

Je vous passe la parole, Monsieur.

**M. NAVARRANNE.**- Je vous remercie. C'est effectivement un dossier conséquent sur lequel la Commission d'appel d'offres a effectué un travail forcément très complexe,  
Conseil métropolitain – 23 février 2023

avec énormément de paramètres qui rentraient dans la décision. Nous nous abstenons sur le choix pour un certain nombre de raisons, sans aucune manière, remettre en question le travail, bien sûr, de la Commission, du personnel administratif aussi qui émet toujours des travaux importants sur la lecture et la synthèse des propositions et sur les élus qui ont aussi la confiance pour prendre ces décisions.

Pourquoi une abstention ? La RATP n'a pas présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Elle est 15 % plus chère, plus coûteuse pour la Collectivité. Le critère prix ne représentait que 40 % dans la note globale, ce qui permet, sur les autres critères tout aussi objectifs, la qualité de service, la politique d'attractivité ou l'approche sociétale, ces autres critères ont permis à la RATP de l'emporter. La RATP attend de notre Collectivité plus d'investissements que ce qu'attendait Transdev (59,9 millions d'euros pour la RATP), donc en soi, sur le coût en lui-même, la décision de prendre la RATP peut interpeller.

Sur les raisons de qualité de service, ce qui est avancé par la RATP est de l'ordre de la projection, d'où notre prudence. Il y a des actions bien plus efficaces annoncées sur les taux de fraudes et c'est vrai que la capacité d'aller chercher une meilleure rentabilité dans l'utilisation des transports, en fait, en évitant que les fraudeurs continuent de ne pas payer leur transport, est une chose qui est agréable à entreprendre parce que juste et partout où il y a de la justice il faut s'en féliciter, mais aussi peut-être en matière de sécurité, ça, ce sont les ambitions de la RATP, bien supérieures à celles de Transdev. Dont acte.

Transdev avait prévu, nous dit-on, une absence totale de correspondance entre la ligne 1 actuelle qui traverse des territoires importants de la Métropole et le TCSP, le BHNS, alors que la RATP aurait mieux travaillé cette chose-là. C'est là où nous gardons une grande prudence. Transdev aujourd'hui est titulaire du marché, c'est-à-dire connaît le territoire, connaît l'avancée du BHNS, connaît les liens entre les différentes lignes. Alors est-ce que Transdev a juste été nulle au point de rendre sur cette question de la correspondance et du lien entre les lignes de bus correspondantes, y compris la ligne 1 et le BHNS qui est le gros du dossier, parce qu'on ne peut pas envisager cette offre en matière de transport en oubliant la question du BHNS. C'est elle qui fera le maillage de votre politique de transport. Alors, est-ce que Transdev n'avait rien compris au sujet, au point donc de rendre cette si mauvaise copie concernant ce point du BHNS et des correspondances avec le projet en cours ou est-ce que la RATP est trop euphorique ?

En matière d'investissement humain et de marketing, la RATP fait mieux que Transdev, ça compte aussi beaucoup dans le choix, mais comment cette manifestation apportera une qualité de service supplémentaire ? Et en tout état de cause, si on investit sur le marketing, comment est-ce qu'on ne retrouve pas à un moment un bénéfice en termes de chiffres ? Je rappelle que l'offre de la RATP est plus coûteuse en tous points. Pourquoi est-ce qu'avec autant d'investissement humain et marketing, on n'a pas une meilleure – le terme est toujours très mauvais dans la politique des transports publics -, mais une meilleure rentabilité ? Et donc comment est-ce qu'en investissant autant sur le marketing et l'humain, on n'escompte pas de meilleures entrées ? Et donc en fait, on explique que ça coûtera un peu plus cher à notre Collectivité.

En un mot comme en 100, sans encore une fois remettre en cause le travail, nous sommes circonspects sur ces deux points principaux : la question du coût, mais le critère prix était moins noté, encore une fois, c'était parfaitement compris dans le règlement, donc à chacun de répondre en fonction du règlement pour essayer d'emporter un marché quand on veut l'emporter ; et la question du BHNS : pourquoi

est-ce que l'opérateur en place serait moins efficace, tellement moins efficace au point de totalement inverser le résultat de cette consultation, puisque c'est celui qui a aujourd'hui la délégation de service, celui qui connaît et qui maîtrise le territoire, qui n'a a priori trouvé aucune correspondance dans les projections à avoir.

Je vous remercie de nous apporter ces réponses et nous nous abstiendrons sur la délibération.

**M. LE PRESIDENT.**- Vous allez avoir les réponses, vous allez avoir les réponses objectives. Votre raisonnement « il y a quelqu'un, il faut le garder, il connaît », à quoi bon faire des appels d'offres alors, s'il faut garder celui qu'on a ?

**M. NAVARRANNE.**- Ce n'est pas ce que j'ai dit.

**M. LE PRESIDENT.**- Mais vous l'avez dit, mais en reconduisant celui qu'on a, on était contre la Loi, et cette Loi est objective. Je suis pour qu'il y ait des appels d'offres, pour qu'il y ait une remise en cause de ce qui existe, pour qu'il y ait un choix objectif, et Monsieur CAVANNA va vous expliquer l'objectivité de ce choix. Il va répondre à toutes les questions que vous avez formulées, mais de grâce, celui qui était connaissait mieux, vous croyez que celui qui va arriver ne sera pas capable de faire un BHNS ? Mais oui, vous ne l'avez pas dit, mais vous l'avez dit, comme d'habitude.

Allez, Robert, répond à Monsieur le Conseiller métropolitain.

**M. CAVANNA.**- Vous avez entamé votre propos en disant que l'offre n'était pas économiquement la plus avantageuse, en fait la formule exacte pour les DSP, c'est l'avantage économique global parce que c'est la plus chère. Le temps des adjudications est révolu depuis 30 ans. Lorsque le Législateur emploie la formule « avantage économique global » ou « offre économiquement la plus avantageuse », il va bien évidemment au-delà du prix, donc il ne faut pas faire de raccourci trop rapide en disant « ce n'est pas économiquement la plus avantageuse puisque c'est la plus chère » d'abord.

Ensuite, c'est la plus chère, pourquoi ? C'est la plus chère dans un premier temps, au niveau des investissements que demande de faire la RATP au niveau du matériel roulant et il ne vous a pas échappé, dans le cadre d'un critère ultérieur, que l'avantage de cet investissement plus important en matière de matériel roulant se traduit par le fait que, aux termes de la convention, le matériel roulant dont disposera TPM sera plus récent et plus neuf que ce qu'il aurait été dans le cadre des investissements proposés par Transdev.

Par ailleurs, c'est plus cher, sauf si l'on rattache le coût de cette opération au nombre de kilomètres parcourus. Car il ne vous a pas échappé que c'est le premier élément d'appréciation du critère financier, le coût du kilomètre commercial est de 4,65 € ; effectivement c'est plus cher, mais rapporté au kilomètre transporté, ça ne l'est pas.

**M. LE PRESIDENT.**- Il fait plus de kilomètres, il offre plus de possibilités à l'ensemble des Communes, il offre plus de service. Il est là le problème, tout à fait, Robert : développe !

**M. CAVANNA.**- Transdev proposait de faire 74 millions de kilomètres (j'arrondis) alors que la RATP propose d'en faire 81 millions. Ce qui me fait glisser sur le volet qualité de service, car il est quand même paradoxal...

**M. LE PRESIDENT.**- Plus de lignes, ça veut dire plus de services. Voilà.



**M. CAVANNA**.- Il est tout de même paradoxal qu'à une période où tout le monde met l'accent sur la nécessité de développer le transport en commun...

**M. LE PRESIDENT**.- Voilà, c'est pour ça que l'on respire mieux. C'est pour ça que notre réseau est bon. Défendez-le le réseau Mistral !

**M. CAVANNA**.- On a d'un côté une offre qui vous est proposée aujourd'hui, qui augmente le service de quelque 16 % par rapport aux kilomètres parcourus et aux lignes existantes aujourd'hui, alors que de l'autre côté, le sortant propose de le baisser de 2,5 %, c'est assez peu compréhensible.

Et effectivement, si au niveau des investissements demandés par RATP, c'est plus élevé, ce n'est qu'un seul des aspects du critère financier ; dans le critère financier, il y a d'autres éléments à prendre en compte. Il y a le coût des options si on lève les options, il y a les coûts unitaires qui sont sur le BPU si l'on veut développer ou modifier un certain nombre de points, comme c'est relevé dans ce rapport. Alors, ce rapport est très synthétique, il faut comprendre que ce rapport qui vous est présenté avec le tableau résume à peu près 300 pages, mais le tableau qui est dans le rapport du Président, vous avez la substantifique moelle, je dirais, de l'analyse.

**M. NAVARRANNE**.- On nous a donné à travailler les 300 pages.

**M. CAVANNA**.- Mais c'est une volonté de résumer.

**M. LE PRESIDENT**.- Oui, si on ne vous les avait pas données, ce serait anormal. Cela s'appelle la transparence et l'objectivité.

**M. NAVARRANNE**.- Et c'est ce qui permet d'ailleurs le débat de fond.

**M. CAVANNA**.- Après, s'agissant des avantages respectifs des deux offres sur l'intégration du TCSP, j'avoue que les services compétents ainsi que les AMO qui nous ont accompagnés sont arrivés à cette conclusion. Il arrive un moment où, dans le volet technique, j'ai un peu de mal à donner un avis plus éclairé que ceux qui nous accompagnent et qui sont payés pour ça.

**M. LE PRESIDENT**.- Je vais le lire, Robert, cet avis, parce que je suis ce que tu dis, j'ai suivi ce que tu as fait : « Un projet de BHNS conforme aux ambitions de la Métropole et entrant dans les standards du CEREMA (Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). On a voté l'adhésion. Voilà l'objectivité. Oui, ils sont mieux sur le projet de BHNS.

**M. CAVANNA**.- C'est vrai qu'il y a un investissement qui est plus important, qui est demandé, mais à l'arrivée, on a quand même un coût au kilomètre qui est équivalent à 4,65 €, justement parce qu'au delà de l'investissement supérieur, il y a une différence dans les kilomètres parcourus et dans le service rendu puisque plus d'un habitant sur deux est à moins de 400 mètres d'une ligne à haut niveau de service, trois habitants sur quatre ont accès à une offre inférieure à 20 minutes de fréquence, 96 % des habitants ont accès au réseau Mistral à moins de 400 mètres de chez eux. Ce sont quand même des éléments qu'il faut intégrer. Et dans tous les cas, que ce soit le marché public ou que ce soit une DSP, le critère financier n'est pas le seul critère.

**M. LE PRESIDENT**.- Même sur le critère financier, Robert, à la sortie, sur la participation Métropole, en choisissant le délégataire que vous avez choisi, on gagne 1 million d'euros. Oui, on peut vous le prouver : nous gagnons 1 million d'euros sur notre participation. Vous viendrez, on vous le prouvera, donc arrêtez de dire que cela

va nous coûter plus cher, ça va nous coûter moins cher avec beaucoup plus de services rendus.

**M. CAVANNA**.- Que ce que l'on paye aujourd'hui.

**M. LE PRESIDENT**.- Mais bien sûr.

**M. NAVARRANNE**.- Oui, par rapport à aujourd'hui, pas entre les deux offres escomptées. On va économiser 1 million d'euros...

**M. LE PRESIDENT**.- Par rapport à ce qu'on paie aujourd'hui.

**M. NAVARRANNE**.- Là, on parlait des deux offres présentées. Je vous dis ce qui était étonnant : est-ce que Transdev n'a pas voulu y aller sur le BHNS ? C'était la seule question, encore une fois, sans remettre en cause les services, vous l'avez dit, qui ont cette faculté à mieux appréhender les sujets ultra techniques que le financier. Encore une fois, je consens parfaitement, nous consentons parfaitement à ce que le critère prix ne représente que 40 % de la note, ce qui fait que ce n'est pas lui qui est maître de la décision. C'est une politique qui se défend parfaitement et que l'on ne remet pas en cause.

**M. CAVANNA**.- C'est le cas dans toutes les DSP.

**M. LE PRESIDENT**.- Voilà une consultation saine, loyale, une loyale concurrence, un engagement de fréquentation sur le choix que nous avons fait de plus 10 % supplémentaires, la baisse des coûts de 2 %, une augmentation du nombre de kilomètres commerciaux de plus de 2 %, cela veut dire beaucoup plus de services sur l'ensemble de notre territoire.

Vous savez, ce n'est pas facile parce qu'il faut reconnaître que les offres étaient proches les unes des autres. Le contraire aurait été anormal. Après, il faut que la Commission se détermine et la Commission l'a fait sur des objectifs qui nous permettent de dire aujourd'hui que l'offre choisie nous apportera plus que l'offre que nous avions. C'est tout. C'est toujours pareil, c'est comme en sport, il y en a toujours un qui est meilleur et quand il est meilleur, c'est que, objectivement, on lui trouve des qualités que l'autre n'a pas. C'est difficile. Si on avait choisi, on n'a rien choisi parce que c'est le vote qui va déterminer, mais si la Commission avait proposé peut-être de reconduire, vous auriez dit : mais alors, ce n'est quand même pas normal. Bon, je comprends, je comprends le rôle d'une opposition de ne jamais aller dans les choix de la majorité.

Allez, vous avez la parole.

**M. LEROY**.- Juste une petite réaction quand vous employez le mot bus « propre », au niveau des bus hybrides qui roulent à 80 % du temps au diesel, j'ai du mal à dire que c'est complètement un bus propre, c'est tout. Je pense qu'il y a d'autres bus qui sont plus propres que ceux hybrides à 80 % diesel, surtout qu'ils ont du mal à mettre l'électricité, on a demandé à nos chauffeurs.

**M. LE PRESIDENT**.- Si on roule en vélo...

**M. LEROY**.- Il y a des bus au gaz qui marchent mieux.

**M. LE PRESIDENT**.- Mais comment se fait-il qu'avec tout ce que vous pensez qu'il y a de mal sur ce territoire, on est le territoire où l'on respire le mieux sur les grands

territoires français ? Ah, mais bougez la tête ! Je peux vous donner tous les critères de NOx et autres... mais bien sûr qu'il l'a, le classement. Écoutez, venez, vous allez voir. Et ça confirme ce que disait AtmoSud depuis des années, mais depuis des années, vous nous dites « ce n'est pas bon, ce n'est pas vrai », eh oui, c'est vrai, parce que l'on fait des efforts depuis des années, parce que la qualité de vie de nos concitoyens nous importe, parce que la transition énergétique, c'est aussi notre travail !

Robert, tu as terminé ? A nous de nous déterminer, mes chers collègues : est-ce que vous approuvez le choix que nous propose la Commission d'appel d'offres, c'est-à-dire le choix de la RATP, ou est-ce que vous êtes contre ? Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

**POUR : 73**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 8** Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Anthony CIVETTINI, Madame Chantal PORTUESE, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Basma BOUCHKARA, Monsieur Gilles BALDACCHINO.

(Adoption à l'unanimité).

Elle est adoptée et je vous en remercie.

On va poursuivre. Yannick, convention de partenariat.

**N° 23/02/021**      **CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT RELATIVE A L'ENQUÊTE MOBILITÉ CERTIFIÉE CEREMA (EMC<sup>2</sup>) DE LA METROPOLE CERTIFIÉE CEREMA (EMC<sup>2</sup>) DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE AVEC LE SYNDICAT MIXTE SCOT PROVENCE MÉDITERRANÉE**

**M. CHENEVARD.**- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, si vous le permettez, puisque tout à l'heure j'ai été directement...

**M. LE PRESIDENT.**- Tout à fait.

**M. CHENEVARD.**- Interpellé, je souhaiterais juste rappeler quelques éléments extrêmement simples.

**M. LE PRESIDENT.**- Il avait dit que tu n'as pas de parti. Aujourd'hui, c'est un luxe, et on assume les choix que nous avons faits qui sont fidèles à nos convictions. C'est tout. Soyez clairs. Il y avait deux candidats, il fallait en choisir un ou l'autre. On a choisi le candidat qui est fidèle à nos convictions, le candidat qui porte notre conviction. C'est tout. Et on restera toujours sur cette ligne. Il est là, notre parti, le parti de la conviction.

**M. CHENEVARD.**- Et donc sur ce sujet, effectivement, Monsieur le Président, que je ne suis pas étonné....

**M. LE PRESIDENT.**- On me reproche... On est là, on est en Renaissance, on est en Horizon ; mon horizon, c'est la Méditerranée.

**M. CHENEVARD.**- Que vous voulez m'attaquer... et donc c'était le premier point, mais il y a un autre point qui a été évoqué, et ce que je voulais dire, c'est qu'il y a ceux qui parlent et ceux qui font. Ma nature n'est pas celle de quelqu'un qui passe son temps à expliquer ce qu'il fait, en revanche je fais.

Deux points sur lesquels je suis en train de travailler : le premier, c'est que j'ai intégré il y a quelques semaines un groupe à l'Assemblée nationale qui ne traite que de ce sujet, un groupe qui regroupe des élus locaux qui ont une expérience de terrain et qui ont effectivement pris en compte les paramètres qui ont été évoqués.

Le deuxième point, c'est que j'ai, par le biais d'une question écrite il y a quelques semaines, interrogé le Ministre à la Ville, notamment sur le fait qu'il y a sur les territoires où il y a beaucoup de militaires une anomalie, c'est que les personnels militaires qui sont logés dans du logement militaire ne sont pas pris en compte sur les paramètres, puisque 80 % des militaires aujourd'hui pourraient rentrer dans les paramètres du logement social, alors qu'ils ne sont pas intégrés. J'ai donc posé une question écrite au Ministre dans le cadre de cette application de la loi SRU qui semble être une anomalie.

Et le troisième point, ce qu'avait évoqué Jean-Pierre GIRAN, et j'allais dire le résultat de son expérience d'élu local et de son expérience de Parlementaire, c'est la même chose pour vous, Monsieur le Président, nous avons déjà convenu avec Jean-Pierre GIRAN de travailler ensemble sur ces éléments de bon sens qui permettraient effectivement, en local, en départemental, de permettre de contourner ou en tout cas de répondre à des attentes qui ne peuvent pas être vues à une échelle nationale, car ce n'est pas la bonne échelle. On a donc convenu avec Jean-Pierre GIRAN de se voir et de travailler sur ces sujets.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président, sur ces quelques points, puisque notre collègue avait souhaité m'interpeller.

Pour ce qui concerne la délibération, il s'agit d'acter l'adhésion à nos travaux du syndicat SCOT Méditerranée, puisqu'il rejoint par le biais de cette convention la participation financière à l'enquête mobilité que nous avons menée.

**M. LE PRESIDENT.**- Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Elle est adoptée.

Tu poursuis, Yannick.

**N° 23/02/022      CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE  
FINANCEMENT RELATIVE A L'ENQUÊTE MOBILITÉ  
CERTIFIÉE CEREMA (EMC<sup>2</sup>) DE LA METROPOLE  
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE AVEC LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDITERRANÉE  
PORTE DES MAURES**

**M. CHENEVARD.**- C'est la même chose avec la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures.

**M. LE PRESIDENT.**- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**(Adoption à l'unanimité).**

C'est adopté. Je vous en remercie.

Le plan de déplacement urbain.

*Monsieur BENEVENTI quitte la salle et donne procuration à Monsieur MORENO.  
Madame BROTONS quitte la salle et donne procuration à Monsieur ROURE.  
Madame GROSSO quitte la salle et donne procuration à Madame MONDONE.  
Monsieur BERNARDI quitte la salle et donne procuration à Madame MARINO.  
Madame CHAMBON quitte la salle et donne procuration à Madame DIR.*

**N° 23/02/023      PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS 2015-2025 DE  
LA      METROPOLE      TOULON      PROVENCE  
MEDITERRANEE - EVALUATION A MI-PAROURS**

**M. CHENEVARD.**- Nous avons un plan de déplacement urbain...

**M. LE PRESIDENT.**- Heureusement !

**M. CHENEVARD.**- 2015-2025 qui a fixé un certain nombre d'objectifs. Ces objectifs majeurs, vous les connaissez, on les répète inlassablement, c'est de faire en sorte que nous ayons un équilibre, c'est à dire 50 % de part et d'autre entre la mobilité liée à l'automobile (on peut quand même rappeler qu'en 1998, elle était de 62,7 % sur la mobilité sur notre territoire) et la mobilité avec d'autres modes comme le transport en commun, la marche à pied, le vélo, etc. Nous avons lancé une enquête avec le CEREMA qui est la structure qui valide la méthode de calcul qui est une méthode qui touche l'intégralité des Agglomérations et des Métropoles en France, donc la méthode est la même pour tout le monde, on a lancé une enquête Mobilités pour savoir si nous étions dans la cible en termes d'exécution du Plan des déplacements urbains. L'enquête a pris un peu plus de temps, mais il ne vous étonnera pas qu'elle ait pris un peu plus de temps avec quasiment deux années Covid et des moments où quand il y a confinement, il n'y a pas de circulation automobile. Toutes les études, tout ce travail qui était fait sur les mobilités ne pouvait pas être effectué, ce qui a évidemment décalé notre enquête, ce qui fait que nous avons eu l'intégralité des résultats, ce qui nous  
Conseil métropolitain – 23 février 2023

permet de savoir si on est par rapport à l'exécution du plan des déplacements urbains, bien dans la cible.

Alors, quels sont les éléments majeurs que l'on peut tirer ? D'abord, je vous le disais et je vous rappelle notre objectif : 50 % des déplacements autrement qu'en voiture et 50 % des déplacements en voiture qui d'ailleurs voitures sont de plus en plus propres. En 1998, nous étions à 62,7 % voiture, en 2008, nous étions à 59 %, en 2022, nous sommes à 52,3 %. La cible, c'est 50 %. Vous voyez que l'on n'est pas loin de se rapprocher de la cible.

Le deuxième élément, c'est le poids des transports en commun sur l'intégralité de la mobilité : en 2008, nous étions à 5,9 %. En 2021, nous sommes à 7,1 %. Notre objectif, c'est 10 %. On parlait tout à l'heure des mécanismes qui parfois sont très longs, oui, mais quand les mécanismes arrivent, c'est le cas par exemple de la halte de Sainte-Musse on va intégrer très rapidement dans nos chiffres les 100 000 voyageurs annuels qui sont prévus sur la halte de Sainte-Musse. Il a fallu quinze années pour arriver au résultat de la halte de Sainte-Musse, donc évidemment, ça prend du temps, évidemment ! Ensuite, la part du vélo qui est en très forte augmentation, elle était de 1,3 % en 2008, elle est en 2021 de 2,4 %. Notre objectif en 2025 étant de 3 %.

On a, on le voit bien, un certain nombre d'indicateurs qui montrent que la stratégie politique de la Métropole en matière de déplacements est une bonne stratégie. Vous l'avez rappelé d'ailleurs tout à l'heure, Monsieur le Président, il y a ces chiffres qui démontrent que la part de l'automobile baisse, qu'on a une augmentation de l'usage des TC, et puis il y a aussi la qualité de l'air et tous les indicateurs qui montrent qu'effectivement plus on améliore la qualité des déplacements et la façon dont les gens se déplacent et plus on améliore la qualité de l'air qui est respiré.

**M. LE PRESIDENT.**- Allez-y, Madame.

**Mme ROUSSEL.**- Merci, Monsieur le Président.

Avant de prendre acte de ce rapport de mi-parcours du PDU, et sans rentrer dans les détails techniques ou trop chiffrés, je tenais à faire plusieurs remarques issues de remontées du terrain qui me paraissent importantes sur un, les transports en commun, deux, la sécurité des piétons, trois, les coussins berlinois et quatre, l'activité économique.

Vos objectifs en 2025 sont de diminuer l'utilisation de la voiture, ce qui est tout à fait louable en augmentant les transports en commun, la part du vélo, l'utilisation d'autres modes actifs de déplacements tels que la marche. Concernant les transports en commun, pour qu'ils soient utilisés de manière optimale, cinq critères sont indissociables : la fiabilité, c'est-à-dire la ponctualité, la facilité d'accès, le critère économique donc moins onéreux, la rapidité et la sécurité. Vous avez sans doute vu l'article de *Var Matin* qui parle notamment des agressions sexistes dans les transports en commun. Considérant que désormais le BHNS est entériné et que le RER Toulonnais est sur les rails, l'accent doit être mis maintenant sur les liaisons parallèles qui font actuellement défaut. Les liaisons directes avec les quartiers reliant les lignes principales devraient être développées telles que les Appels bus. Exemple : pour se rendre d'Ollioules au Revest, prendre sa voiture est indispensable, car le trajet en transports en commun est trop long et trop compliqué.

Il est noté également que nos concitoyens délaissent les voitures au profit de la marche à pied ; déplacements très économiques et bons pour la santé. C'est une évolution qui s'amplifie et bien plus que le vélo, il faut donc aller plus loin pour la sécurité des

piétons : sécuriser davantage les trottoirs ou créer des chemins piétonniers, ceci notamment pour permettre aux enfants d'aller à pied à l'école ou au collège, situés en principe à proximité de leur domicile. Aussi, il serait de bon augure de verbaliser les cyclistes indéliçats ainsi que les trottinetistes qui roulent impunément sur les trottoirs lorsqu'ils ont à leur disposition de belles pistes cyclables aménagées au même endroit (exemple sur Six-Fours).

Vous avez certainement noté que piétons et motards sont désignés dans ce rapport comme les plus accidentés ou tués de la route. Faire des aménagements sécurisants est donc essentiel pour apaiser la voirie, mais pas n'importe lesquels et on en vient à mon troisième point : les coussins berlinois. La volonté d'augmenter les coussins berlinois sur les routes pour réduire la vitesse, d'après plusieurs études, engendre des pollutions sonores et atmosphériques, des dangers pour les motards et procure aussi pour les conducteurs de bus et leurs passagers un grand inconfort. C'est une aberration, donc oui à des aménagements, mais non aux coussins berlinois.

Quant à l'activité économique, le quatrième point, il est également notifié dans ce rapport que le PDU a sous-estimé le taux de croissance de la population, que les transports collectifs non urbains ont très peu augmenté (0,1 %), que le temps consacré aux déplacements est élevé au regard de la distance parcourue (15,5 km pour 51 minutes). La surcharge de circulation aux entrées est et ouest de la capitale métropolitaine où se situent les principales activités économiques en est certainement l'une des causes, car ce sont les déplacements du travail qui saturent la Métropole. Par conséquent, étaler l'activité économique sur un plus grand territoire pourrait peut-être diluer la circulation, solution qui a été certainement envisagée en acceptant le principe d'intégrer la vallée du Gapeau à la Métropole.

Enfin, deux bonnes initiatives à souligner : l'offre obtenue pour la base navale et celle envisagée de la billetterie commune, un pass pour faciliter l'intermodalité transports.

En conclusion, il y a encore du travail à faire et de l'écoute à avoir d'ici 2025, en espérant qu'à cette date, la majorité des élus communautaires arrive en séance en Préfecture en transports en commun et pour illustrer le chemin qui reste à parcourir je poserais une simple question lors du bilan de fin de parcours : qui aujourd'hui n'est pas venu en séance en voiture ? Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.**- Yannick, on va laisser parler, comme ça tu répondras après. Allez-y, Monsieur, vous avez la parole, bien sûr.

**M. LEROY.**- Merci, Monsieur le Président.

Dans la page 11 du PDU, vous parlez du plan 2015-2025 et de l'évaluation à mi-parcours ; j'ai essayé auprès des services d'avoir des infos complémentaires sur les 268 mesures évaluées, mais cela m'a été refusé, car je ne fais pas partie de la Commission mobilités. Je ne suis pas sûr que ce soit très transparent.

**M. LE PRESIDENT.**- Monsieur, pardon, ce n'est pas dans nos habitudes parce que, vous le savez, habituellement, on répond à toutes les demandes de l'opposition. Vous siégez dans un Conseil municipal où parfois on nous fait 400 ou 500 demandes sur la même association, on y répond, ce sont les consignes que je donne à mon Administration et Madame Valérie PAECHT vient de me dire qu'elle n'a pas du tout été informée d'une demande.

Quand vous faites une demande, Monsieur, il y a une règle : on demande à la Directrice générale des services ou au Président, mais vous ne rentrez pas dans les

services, autrement ce serait l'armée mexicaine ! Les services ne sont pas faits pour ça. Et nous, on fait descendre votre demande aux services qui vous répondent. Voilà comment on fait. Vous ne m'avez pas adressé une demande, vous n'avez pas adressé une demande à Madame la Directrice générale des services, alors ne dites pas : on ne m'a pas répondu. Imaginez si l'ensemble des élus allait dans les services, il y a des règles quand même. C'est à nous à demander aux services de répondre à l'élu qui est prioritaire. Vous êtes prioritaire, donc faites une demande en bonne et due forme. Vous ne m'avez pas adressé un courrier ou au moins, si vous ne voulez pas m'écrire, vous n'avez pas adressé un courrier à l'administration, c'est-à-dire à la Directrice générale des services. Si vous n'avez pas eu de réponse, c'est que vous avez fait une mauvaise demande.

**M. LEROY.**- C'est le Directeur des services mobilité qui m'a appelé. Mais bon. Je vais continuer.

**M. LE PRESIDENT.**- Il y a 2 400 personnes qui travaillent dans notre administration, si chacun s'adresse à l'un ou à l'autre ! Adressez-vous où il faut, voilà.

**M. LEROY.**- Du coup, je me suis basé sur l'étude de la DTEC qui compare les 20 plus grandes Agglomérations, et pour les déplacements en vélo Toulon est malheureusement en fin de tableau ; il faut bien avouer que vu les pistes cyclables en pointillés, prendre son vélo à Toulon est pour le moins dangereux. Que penser de la traversée du centre-ville de Toulon sans pistes cyclables ? Vous avez refait les trottoirs et les voies de bus du boulevard de Strasbourg sans rien prévoir. Vous refaites l'avenue de la République sans rien prévoir non plus. Le Département a refait le carrefour du Pont de Suve sans relier les deux pistes cyclables voisines, et vous n'avez rien fait. Actuellement, pour traverser la ville une voie est vaguement prévue au milieu des piétons et des passages couverts fermés la nuit, globalement impraticable vu le nombre de piétons dans ces rues. J'ai lu dans *Var Matin* que vous tolérez les vélos sur le port ? Vous pensez vraiment qu'il y a de la place pour des piétons et des vélos entre les bars et l'eau ? Ou peut-être que vous prévoyez d'élargir le quai, ce qui serait une bonne idée pour gagner un peu d'espace et permettre une cohabitation sereine entre bars, piétons et vélos. En attendant, nous souhaiterions que vous profitiez de la réfection de l'avenue de la République pour donner une place aux vélos et enfin de rejoindre de manière apaisée la Corderie avec l'avenue Franklin Roosevelt et l'avenue Infanterie de Marine.

L'action numéro 19 du PDU prévoit pour Toulon la requalification des grands boulevards (Strasbourg, République, Roosevelt) visant à réduire la place occupée par la voiture afin de réaliser des voies en site propre permettant d'accueillir les LHNS, les aménagements cyclables permettant d'assurer une continuité de réseau entre l'est et l'ouest de l'Agglomération et de renforcer l'espace dédié aux piétons. Pour les piétons, je pense aussi qu'ils sont assez négligés et je citerai juste un exemple : la passerelle du chemin des Plantades à La Garde va être fermée, je viens de l'apprendre, fermée du 6 mars à fin décembre, obligeant piétons et cyclistes à un détour de plus de cinq kilomètres. Montrez-moi que vous pensez à eux en mettant en place un itinéraire bis court avant la fermeture de cette passerelle.

Pour les déplacements en transports en commun, Toulon arrive malheureusement aussi en dernière position, seule Métropole dont les transports en commun sont utilisés pour moins de 10 % des voyages. Plusieurs explications : le réseau n'est pas bien adapté aux usagers en bout de ligne. Par exemple, les habitants de Giens ont des bus qui ne sont pas en correspondance avec les trains à Hyères, mais la principale explication est simple : Toulon est la seule des 22 Métropoles à n'avoir aucun TCSP. 19 ont un tramway ou un métro, mais c'est Nancy parmi les quatre plus petites qui se



contente de deux ou trois lignes de BHNS. Il y a même 21 Agglomérations hors Métropole qui ont tramway ou BHNS. Nos bus sont trop lents pour attirer plus de monde. Conséquence, la voiture est le moyen de transport le plus utilisé avec le triste record d'être la troisième ville la plus embouteillée après Paris et Marseille d'après les classements Tom-Tom, et c'est la seule ville où cela s'aggrave.

Elargir une voie d'autoroute n'est pas la solution. Notre ville est coincée entre la mer et la montagne, toutes les autres solutions sont vouées à l'échec, à moins d'élargir la ville vers la mer ou de construire encore quelques tunnels. Nous allons donc nous permettre de vous rappeler les éléments suivants si nous voulons faire passer beaucoup de passagers en transports en commun dans la ville : un tram prend moins de place au sol qu'un BHNS. Sa largeur est prévue à Saint-Jean, mais il manquera 1,50 m pour le BHNS. Le tram permet de transporter beaucoup plus de passagers par heure. Il est plus rapide, car il a forcément une voie propre, contrairement au BHNS prévu qui aura des parties non en site propre. On est dans le pointillé, comme pour les pistes cyclables. Le tram demande moins d'entretien et est plus solide : 40 ans pour un tram, il faut viser le long terme, 15 ans pour un BHNS, y compris les infrastructures. Les rails sont plus solides que le goudron. Le tram est moins polluant. J'ai déjà dit qu'un BHNS hybride, c'est 80 % de diesel malgré tout. La DUP de 2005 a prouvé que c'était possible alors qu'aucune DUP pour le BHNS n'a encore vu le jour. Le projet BHNS de 2016 a été abandonné, sans doute à cause de l'avis très critique de l'Autorité environnementale rendu en 2017 qui nous a été transmis. Le versement transport majoré des entreprises depuis 2002 pour le TCSP pourrait en financer une bonne partie, d'ailleurs de nombreuses acquisitions foncières ont été financées par ce biais pour laisser passer le tram. Dernier point : un tram est beaucoup plus confortable, on est beaucoup moins secoué que dans un bus.

D'autres Métropoles construisent un BHNS en trois ans et un tram en cinq ans. Vous prévoyez une première tranche du BHNS en 2026, terminée en 2032, soit 27 ans après l'obtention de la dernière DPU obtenue pour le tram en 2005. Et pendant ce temps, on construit des parkings à Toulon, dont deux prévus à ce jour entre Mayol et Pipady. Je terminerai par une petite pensée pour les Hyérois avec juste une ligne de train peu cadencée avec des passages à niveau alors qu'ils mériteraient bien d'avoir le tram jusqu'à eux et jusqu'à l'aéroport, et ceux de Giens qui ont un bus qui rate les correspondances avec ces trains. Oui, j'ai entendu que tant que vous serez au pouvoir, il n'y aura pas de tram. Quelles conclusions faut-il en tirer ? Merci.

**M. LE PRESIDENT.**- Je ne vais pas rentrer dans un débat qui dure depuis 22 ans. On dit que c'est FALCO qui, c'est FALCO que, non, c'est ensemble que l'on décide.

Simplement, vous parlez des pistes cyclables ; on a sur le territoire un réseau de pistes cyclables de 308 kilomètres en 2021, il était de 125 kilomètres en 2006. Sur Toulon, on avait 6 kilomètres de pistes cyclables en 2021, on en a 70 kilomètres aujourd'hui. Il n'y a que vous qui ne les voyez pas.

Vous dites le tram, le tramway, le tramway, et vous parlez toujours des classements. Il vient de sortir, ça tombe bien, un classement TomTom 2022. On s'est beaucoup, beaucoup, beaucoup amélioré sur ce classement parce que je constate qu'en 2019, Toulon était septième, on a été troisième, cette ville où il n'y a rien à vos yeux, rien n'est normal, rien ne se passe normalement, on circule mal, on respire mal, on vit mal. Les citoyens doivent être sourds et aveugles parce qu'ils pensent autre chose que ce que vous pensez, heureusement. Le classement TomTom en 2019 nous classait 7<sup>e</sup> et celui qui est sorti en 2022 nous classe 10<sup>e</sup>, et ce classement dit que la circulation s'est améliorée à Toulon malgré un chantier en cours de l'A57 qui n'est pas là pour nous avantager. En attendant, il se passe plutôt mieux que ce que je pensais.

Cela va améliorer la circulation dans cette ville qui est le lien direct entre l'est et l'ouest, 130 000 véhicules jour en surface, 75 000 véhicules en souterrain, sur les deux tubes, avec 3 600 poids lourds qui passent en souterrain. Deux kilomètres de large, voilà la réalité et malgré cela, on est 10<sup>e</sup>.

Je vous cite les villes qui sont avant nous où on circule moins bien qu'à Toulon, classement TomTom que je vous enverrai d'ailleurs, si vous le voulez :

- 1<sup>er</sup> Paris : tramway,
- 2<sup>e</sup> Bordeaux : tramway,
- 3<sup>e</sup> Lyon : tramway,
- 4<sup>e</sup> Nice : tramway,
- 5<sup>e</sup> Marseille : tramway,
- 6<sup>e</sup> Rouen : tramway,
- 7<sup>e</sup> Nantes : tramway,
- 8<sup>e</sup> Brest : tramway,
- 9<sup>e</sup> Avignon : tramway,
- 10<sup>e</sup> Toulon : réseau Mistral. Nous l'assumons. Voilà ! Et donc voilà l'objectivité, la réalité des choses, ce n'est pas votre classement à vous, ce n'est pas votre point de vue qui est respectable, je le respecte, enfin continuez avec votre point de vue, je continuerai avec le mien. Après, c'est le citoyen qui décide toujours objectivement.

Voilà la réalité des choses, voilà la réalité sur les pistes cyclables, et je vais même vous donner une information, Monsieur : il y aura une piste cyclable sur l'avenue de la République. Il y aura, malgré l'étroitesse de l'avenue de la République où circulent des millions de voyageurs, malgré le fait que l'on doit assumer une voie descendante et deux voies montantes. Vous la découvrirez lundi ou mardi, lorsque seront tracées les voies. On a fait de notre mieux. On ne pouvait pas faire autrement. Maintenant, si vous êtes magicien, peut-être vous arriverez à trouver des mètres carrés en plus, mais il y aura une piste cyclable qui monte et il y aura une piste cyclable qui retourne de l'autre côté. On y arrive petit à petit, on y arrive.

Yannick. Oui, après Monsieur NAVARRANNE donnera le compte final, mes chers collègues.

**M. CHENEVARD**.- Merci, Monsieur le Président.

Le premier élément, c'est qu'il faut apprendre à être fiers du territoire dans lequel on vit et être fiers de ce territoire, ce n'est pas forcément mettre de côté les éléments qui restent à améliorer, mais c'est à un moment donné porter l'image positive du territoire et ne pas chercher systématiquement à extraire des éléments négatifs. On ne vit pas, on ne se grandit pas avec le négatif.

Le deuxième élément, c'est qu'effectivement, ça a été rappelé, la meilleure façon de vérifier si une stratégie en matière de mobilité est efficace, ce sont les résultats en matière de qualité de l'air. Ça a été encore rappelé. Toutes les villes qui sont devant

nous au classement TomTom et le classement TomTom rappelle également l'importance des travaux de l'A57 qui ont un impact évidemment sur les entrées et sorties de la ville, toutes ces villes devant nous sont des villes tramways. En réalité, il ne faut pas faire du tramway un totem, il faut essayer à chaque territoire de trouver le meilleur outil aux déplacements en fonction des caractéristiques du territoire. Quelqu'un en intervention disait « on n'a pas de TCSP », mais bien sûr qu'on en a un, et cela fait des années, mais il faut évidemment apprendre à dire que nous avons sur notre territoire un TCSP qui est un TCSP maritime, qui a été classé comme tel et qu'on oublie régulièrement de citer tout simplement parce que parfois c'est intéressant de dire que nous n'avons pas de TCSP sur notre territoire.

Nous avons travaillé en fonction des obstacles du territoire, car quand on est coincé entre la mer et la montagne, il faut essayer de s'adapter à des éléments et notamment à la mer. En créant le premier réseau de bateaux bus de France, on a évidemment un TCSP qui est classé TCSP maritime.

**M. LE PRESIDENT.**- 10 millions de personnes transportées, maritime.

**M. CHENEVARD.**- Ensuite, quelqu'un a évoqué les grands boulevards, mais si, sur les grands boulevards, les sites propres ont été réalisés, ils le sont ! Il faut être aveugle pour ne pas se rendre compte que quand on a refait la requalification du boulevard Strasbourg, on a réalisé un site propre ; ils y sont. On a même pris du temps parce qu'il a fallu que sur les 40 mètres au droit de chacun des arrêts de bus, on coule du béton pour faire en sorte qu'il n'y ait pas d'arriérage au moment où les bus démarrent. Ça a été un long chantier avec des impacts en matière de circulation, mais c'est fait.

Ensuite, on a parlé de l'A57, mais oui, l'A57 est en travaux aujourd'hui, et ce que l'on oublie également de dire régulièrement, et ce sera une première nationale parce qu'il va y avoir un arrêt sur l'autoroute, c'est qu'il va y avoir une voie réservée aux transports en commun. C'est curieux, on n'en parle pas quand on veut parler négativement de notre territoire. Eh bien nous, on est extrêmement fiers ici de parler positivement d'un territoire qui, mais vous aurez plus d'éléments, mon cher collègue, quand vous pourrez lire les documents en question, qui a déjà atteint totalement plus de 63 % des objectifs du PDU et tous les autres sont en cours d'exécution même si, comme je l'ai dit tout à l'heure, le fait que nous avons eu deux années de verrouillage Covid nous empêche d'avoir eu un instantané plus tôt.

Donc, le travail qui est mené dans le cadre de la mobilité sur le territoire, les objectifs qui sont fixés sont des objectifs nobles et nous les réalisons au fur et à mesure. Vous avez évoqué le vélo, quelqu'un a évoqué la place des piétons, il n'y a pas une Commune ici qui ne vous dira pas combien de kilomètres de barrières elle a installés sur ses trottoirs pour faire en sorte que les piétons puissent, parce qu'on a énormément de marche à pied sur notre territoire, puissent marcher et circuler en toute sécurité.

**M. LE PRESIDENT.**- Je voudrais compléter ce que tu viens de dire, Yannick. Jean-Pierre GIRAN parlait de bon sens et d'objectivité ; je suis allé la semaine dernière travailler, pas me promener, à Bordeaux, rencontrer des élus, des Maires, Présidents de Département, de Région, le Préfet et on m'a conduit de l'aéroport à la Préfecture de Région. J'ai constaté en rentrant dans Bordeaux que c'était une ville embouteillée, comme toutes les grandes villes. Vous savez, on a décrié l'aménagement du territoire, j'ai eu des responsabilités nationales sur l'aménagement du territoire, j'étais Secrétaire d'État et j'ai fait le tour de pas mal de grandes villes françaises. Je me suis retrouvé plus souvent dans les embouteillages que de pouvoir circuler librement. Les grandes villes sont embouteillées.

Je suis arrivé à Bordeaux avec le tramway. J'ai demandé : « Est-ce que vous pouvez m'arrêter ? » On a dit : mais qu'est-ce qu'il veut faire ? Il veut peut-être aller aux toilettes ? Non, non, j'ai dit avec précaution : je vais mesurer l'amplitude du tramway et j'ai trouvé, j'ai mesuré les amplitudes, on m'a pris peut-être pour un malade, mais c'était comme ça, je voulais voir : de 15 à 20 mètres. Je suis arrivé à Toulon en retour, j'ai demandé à mes services d'aller mesurer le boulevard de Strasbourg et mettez l'amplitude du tramway que j'ai vue à Bordeaux sur le boulevard de Strasbourg. Mon Directeur est venu et m'a dit : « Monsieur le Président, si on met l'amplitude que vous m'avez donnée de Bordeaux, il ne restera qu'une voie pour circuler sur le boulevard de Strasbourg, pour monter ou pour desservir » : une voie. Voilà la réalité, l'étroitesse de notre ville. Les difficultés sont là et malgré cela, on a un transport en commun qui fonctionne bien, malgré cela, on transporte 33 millions de personnes, malgré cela, on a un TCSP maritime, malgré cela on avance, malgré cela on aura un BHNS. Ce n'est pas FALCO qui ne veut pas le tramway, c'est le territoire qui ne veut pas le tramway, qui ne peut pas avoir de tramway. Voilà ce que je dis depuis 22 ans.

Vous avez la parole, Monsieur.

**M. NAVARRANNE.**- Merci, Monsieur le Président. Je ne m'attendais pas à ce qu'on parle du tramway et surtout pas aux 20 mètres d'amplitude du tramway de Bordeaux.

**M. LE PRESIDENT.**- Je suis pragmatique, j'ai demandé, j'ai dit : « Laissez-moi, je vais mesurer l'amplitude du tramway ».

**M. NAVARRANNE.**- Et je suis sûr qu'il y a même des endroits où c'est 25 mètres et il y a des endroits où c'est 12.

**M. LE PRESIDENT.**- Il y a des endroits où c'est 15, des endroits où c'est moins, mais la moyenne c'est 20. Je vais vous répondre objectivement, parce que je me suis posé la question : l'endroit où il faut 20 ou 25 mètres, c'est pour mettre des gares pour transporter des gens. Si on met le tramway sur le boulevard de Strasbourg, encore faut-il qu'il s'arrête à des gares. Pour qu'il y ait des gares d'arrêt, il faut une amplitude qui soit plus importante que celle où il circule librement. Voilà ! Je m'explique.

**M. NAVARRANNE.**- Et donc ce détail technique qui a son importance, on le connaissait dans les virages, ce qui posait un très gros problème, ce qui pose toujours. J'ai bien compris que vous ne voulez jamais le tramway et qu'il n'aura jamais cours. Aujourd'hui, ce qui est sûr c'est qu'il faut avancer au moins sur ce que vous voulez, ce sont les gens qui ont la majorité qui décident.

**M. LE PRESIDENT.**- Non, mais ne me dites pas « vous ne voulez jamais le tramway », vous, vous l'avez voulu, et quand je suis arrivé, j'ai été obligé de dédommager une société parce qu'on avait commandé le matériel avant de penser au tramway ! Pas de leçon ! Pas de leçon de bon sens et de pragmatisme. Ça nous a coûté beaucoup d'argent.

**M. NAVARRANNE.**- Mais il n'y a pas de leçon ou de pragmatisme, et vous savez d'ailleurs, parce que vous êtes un fin connaisseur des mécanismes, que ce n'est pas la ville de Toulon et sa Mairie Front national...

**M. LE PRESIDENT.**- Je suis un fin travailleur, c'est tout.

**M. NAVARRANNE.**- Ce n'est pas la ville de Toulon et sa Mairie Front national qui avait décidé seule de cela. Vous savez qu'il y avait sur le projet tramway d'autres Communes bien plus larges que Toulon et un consensus total de tous les Maires, de

toutes ces Communes, de tous les financeurs, y compris du Département qui suivait l'avis des Communes, c'est tout à votre honneur d'avoir écouté à l'époque les Communes, mais ce n'était pas un projet fou d'un seul homme ou d'une seule équipe municipale, devrait-elle être la plus extrémiste et la plus obscurantiste et opposée aux libertés pour lesquelles vous avez vous-même saisi le drapeau et vous vous battez. Quel panache ! Mais j'entends cette question du tramway.

**M. LE PRESIDENT.**- Je suis fier de ce que j'ai pu faire, oui, pas du panache, le travail, énormément de travail, Monsieur NAVARRANNE, énormément, de 4 h et demie le matin à 8 h du soir : du travail, toujours du travail. Fier de mes convictions, fier d'avoir présidé un parti en son temps. J'ai été le Président d'un parti, il y avait 12 000 adhérents à jour de cotisation. Fier, fier de tout ça, oui, toujours fidèle à mes convictions.

**M. NAVARRANNE.**- La contrainte de l'amplitude du tramway est effectivement dans les virages et c'est là où il peut y avoir un vrai débat technique que nous, nous estimons régler, mais puisque cette question est intervenue, permettez-moi de l'avoir abordée alors que ce n'était pas initialement, tout comme d'ailleurs l'audace, mais après tout, elle est techniquement et légalement valable, c'est vrai que l'audace d'expliquer que l'on a un TCSP parce qu'on a des voies de bus dédiées, c'est vrai, sur lesquelles ne passent que les bus, les taxis et les vélos boulevard de Strasbourg et les voies maritimes pour nos transports, mais qui sont partagées avec les autres navires, l'entrée dans le port de Toulon ne se fait pas en site propre que pour nos navettes maritimes, tous les bateaux possibles et imaginables naviguent sur cette voie, et donc je n'avais pas intégré cette notion de TCSP maritime, mais la voie maritime est partagée avec tous les autres bateaux qui peuvent naviguer dans notre rade.

Mais sur ce bilan, il a cette vertu d'abord d'être basé sur une étude et ça, c'est objectivement une bonne chose et c'est ce qui nous permet d'avoir à ce bilan de mi-PDU un avis assez fin, c'est d'être plus large que la Métropole. Le périmètre d'étude prend Sud Sainte Baume, il prend la Provence verte, la vallée du Gapeau, la Porte des Maures, c'est ce qui permet effectivement d'appréhender nos déplacements bien au-delà des seules voies de déversement qu'est notre Métropole, parce que les gens viennent de loin tous les jours de la vallée du Gapeau notamment et effectivement de Sud Sainte Baume aussi, notamment pour les activités professionnelles.

Quelques questions sur les classements, la comparaison sur la marche à pied : est-ce que l'on peut juste nous détailler ce qui a été amorcé comme actions, parce que c'est un manque, permettez-nous dans ce rapport, c'est vrai qu'il y a une augmentation...

**M. LE PRESIDENT.**- Vous savez que l'on peut mesurer la marche à pied sur votre iPhone maintenant ? Je le fais le week-end, j'essaie de faire dix kilomètres.

**M. NAVARRANNE.**- Dix kilomètres par jour.

**M. LE PRESIDENT.**- Non, le week-end, dix kilomètres le week-end, sur deux jours. Avant, je vous disais : « Venez courir avec moi au Faron », maintenant je vous dis « Venez marcher » parce que l'âge est là.

**M. NAVARRANNE.**- Déjà jeune, je savais que je n'arriverais pas à vous suivre.

Quelles sont les actions, elles ne sont pas forcément détaillées dans le rapport, quelles sont les actions entreprises par la Métropole sur la partie marche à pied ? Parce que les classements montrent qu'à peu près partout dans ces grandes Métropoles, il y a une augmentation de la marche à pied. Est-ce qu'elle est mécanique ou est-ce qu'elle traite d'une action particulière ? Je ne l'ai pas retrouvée.

Sur le transport en commun, on a sur le retard (alors je sais que je vais me faire gronder), mais sur le retard du BHNS, on a un retard dans le PDU. Est-ce que ce retard sera rattrapé ? Le PDU se termine en 2025, le BHNS maintenant est annoncé en 2026, est-ce que l'on prévoit de le rattraper pour compléter la chose sur 2025 ? Enfin, sur l'étude d'impact qui est faite notamment des embouteillages, j'entends qu'il y aurait, alors, je ne le connaissais pas, il intervient là, le classement TomTom qui nous classe mieux, je ne sais pas si c'est juste sur les bouchons ou sur la circulation en général, mais là aussi c'est vrai qu'il y a cette question des travaux qui est conjoncturelle.

Permettez-nous de dire que si, parce qu'on n'a pas non plus retrouvé là-dessus d'actions particulières sur cette appréhension des bouchons routiers, dire toute l'inquiétude qui est la nôtre, et ce sera ma conclusion, de peut-être comprendre et d'initier que c'est l'éventualité de l'arrivée de la ZFE et donc de la diminution du nombre de voitures qui pourraient traverser notre centre-ville en surface, il apparaît clair que la ZFE ne toucherait pas quoiqu'il en soit la traversée souterraine de Toulon, mais la zone à faible émission, en fait véritable zone à forte exclusion, et j'avoue que ça fait consensus, je vois même que la France Insoumise et les Communistes, d'ailleurs sur le coup on a réussi là à réconcilier la France Insoumise et les Communistes, mais une très grosse majorité, pardon de parler de partis politiques, mais des formations politiques, des édiles, des responsables politiques sont opposés à ces ZFE, donc là aussi, à part cela, à part cette sinistre ZFE qui est annoncée et contre laquelle nous savons que vous essayez... Je vais conclure, je vous promets donc si c'est possible d'éviter juste le brouhaha, c'est un peu déconcertant, donc quelles sont les autres actions prévues sur la question des embouteillages ?

**M. LE PRESIDENT.**- Parfois, ce sont vos propos qui sont déconcertants aussi, donc pas de brouhaha.

Il y a une chose que l'on peut partager, c'est l'écologie punitive, c'est la zone à faibles émissions, effectivement. Je trouve que, je vais le dire, on vit une période difficile, ce n'est pas simple, pour personne. On ne parle pas de partis politiques. Ce n'est simple pour personne actuellement. Pour ma part, et je vais être poli, il faut arrêter d'embêter les gens. Je crois que sur notre territoire, on respire bien, peut-être pas assez bien. Il faut s'améliorer, c'est ce que nous essayons de faire avec bon sens et pragmatisme, pas avec de la politique politicienne. Je le dis, je l'ai dit, j'ai été critiqué pour l'avoir dit, la ZFE n'était pas utile. Après c'est une Loi, nous sommes des Maires, des élus, on se doit de respecter la Loi. La ZFE était totalement inutile. On a fait des calculs sur notre territoire, c'était pour gagner 1 %. On embête trop de gens pour gagner 1 %. Je dis toujours ce que je pense et je l'ai dit au niveau de la ZFE, je me fais critiquer en le disant. Je l'ai dit à mes collègues : on va respecter la loi. Il va bien falloir que l'on trouve une solution pour respecter la loi, et je suis poli, mais arrêtons d'embêter les gens, il y a d'autres solutions pour essayer de bien vivre ou d'améliorer le bien vivre. Je l'ai même dit au Ministre de l'Ecologie et à d'autres.

Vous voyez, ça, c'est la liberté aujourd'hui de pouvoir dire ce que l'on a envie de dire dans les limites du respect quand même que l'on a les uns des autres, le respect de la République. Mais voyez, je suis de votre avis, je peux l'être parfois, la ZFE était totalement inutile, et vous remarquez que nous sommes la dernière Métropole à ne pas l'avoir appliquée encore. On sera bien obligé de le faire, je ne sais pas quand. Peut-être que l'on sera les mauvais élèves et qu'on nous obligera à le faire, on en parlera avec mes collègues Maires et on décidera.

Bien sûr, Gilles.

**M. VINCENT.**- Pour appuyer vos propos, Président, on aurait été un mauvais élève ou la Métropole aurait été mauvais élève si notre qualité de l'air était mauvaise et c'est bien le message que l'on essaye de faire passer depuis des mois, c'est qu'il est quand même anormal qu'on nous demande d'appliquer une ZFE qui va embêter un certain nombre...

**M. LE PRESIDENT.**- Embêter tout le monde ! Regardez tous ceux qui l'ont appliquée, je peux vous lire Marseille, je peux vous lire Lyon, je peux vous lire d'autres Communes : tout le monde a été embêté, tout le monde est embêté, tous les gens qui l'ont mis parlent de bombe à retardement. La « très décriée zone à faibles émissions de risques » ! Face aux protestations, Lyon va assouplir le calendrier. Il n'y a pas un Maire, un Président de Métropole qui est content de la ZFE.

Jean-Pierre a parlé au début du juste équilibre ; cela a été notre chemin le juste équilibre. Trouver le juste équilibre, essayer de faire au mieux en fonction de l'équilibre. La ZFE ne s'imposait pas dans ces équilibres. Une fois de plus, on ne nous a pas écoutés. On ne nous écoute pas. On est tous pour l'écologie, mais on est contre l'écologie punitive, c'est tout. Je suis écolo depuis toujours, j'ai essayé de l'être. Vous savez, j'étais Maire rural, j'ai été Maire en 1983, il y avait 1 500 habitants dans ma Commune, je suis parti de ma Commune en 2002 il y en avait 2 000. On a essayé. Après, il y a le comportement de chacun. On n'a pas de leçons à recevoir de x ou y ou d'un parti qui veut l'afficher. On a une partie en nous qui est verte, autrement on ne serait pas là. La ZFE est inutile. Je le dis et je redis.

On peut avancer.

**(Il est pris acte).**

On a pris acte de l'évaluation à mi-parcours du Plan de déplacement urbain sur le territoire de la Métropole Toulon Provence Méditerranée et je vous en remercie.

Allez, Yannick, tu poursuis.

*Monsieur Yann TAINGUY quitte la salle.*

**N° 23/02/024                   RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION 2023 AU  
GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE "VIGIE  
PORTS"**

**M. CHENEVARD**.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, nous renouvelons notre adhésion que nous avons depuis 2019 au groupement Vigie Ports.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

***(Adoption à l'unanimité).***

C'est adopté.

Yannick, tu poursuis avec la 25.

**N° 23/02/025                   MODIFICATION DU PLAN D'AFFECTION DES  
POSTES D'AMARRAGE DU PORT DU LAZARET**

**M. CHENEVARD**.- Modification du plan d'affectation des postes d'amarrage du port du Lazaret qui a fait l'objet d'une présentation en conseil portuaire ainsi qu'au Conseil d'exploitation des régies des ports.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

***(Adoption à l'unanimité).***

C'est adopté.

*Madame ESPINASSE quitte la salle et donne procuration à Madame JOUVE.*



**N° 23/02/026            MODIFICATION DU PLAN D'AFFECTATION DES  
POSTES D'AMARRAGE DU PORT DE LA MADRAGUE  
DE GIENS**

**M. CHENEVARD**.- La même chose concernant La Madrague de Giens.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est adopté.

La 27, Yannick.

**N° 23/02/027            DECLARATION DE PROJET PORTANT SUR  
L'INTERET GENERAL DE LA MISE EN SECURITE DU  
PORT DE L'AYGAUDE DU LEVANT A HYERES-LES-  
PALMIERS**

**M. CHENEVARD**.- C'est une déclaration de projet portant sur l'intérêt général de la mise en sécurité du port de l'Ayguade du Levant. Après tous les processus qui sont très longs, qui datent là aussi de 2019, cela va permettre de se mettre au travail.

**M. LE PRESIDENT**.- Enfin, pour le Levant, c'est vrai. Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est adopté.

Le port du Brusç.

N° 23/02/028

**PORT DU BRUSC - MODIFICATION POUR ERREUR  
MATERIELLE DE LA DELIBERATION N°22/12/421 DU  
CONSEIL METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022  
PORTANT TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET  
REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET  
D'AMARRAGE APPLICABLES A COMPTER DU  
1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

**M. CHENEVARD.**- On fait juste une rectification d'écriture sur une délibération que nous avons prise précédemment, le 15 décembre 2022.

**M. LE PRESIDENT.**- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2** Madame Chantal PORTUESE,  
Madame Basma BOUCHKARA.

*(Adoption à l'unanimité).*

Mes chers collègues, je vous remercie pour la bonne tenue de cette Assemblée.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 35.*

**M. le Président de le Métropole  
Hubert FALCO**

**La Secrétaire de séance  
Béatrice VEYRAT-MASSON**





**CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU JEUDI 23 MARS 2023**

**LISTE DES DELIBERATIONS**

**Date de convocation** : 16 mars 2023

**Conseillers Métropolitains en exercice** : 81

**CONSEILLERS METROPOLITAINS : 81**

**PRESENTS :**

M. Olivier CHARLOIS , Mme Geneviève LEVY, M. Thierry ALBERTINI, M. Ange MUSSO, M. Robert BENEVENTI, M. Gilles VINCENT, M. Robert CAVANNA, M. Hubert FALCO, M. Laurent JEROME, Mme Isabelle MONFORT, M. Emilien LEONI, M. Jean-Louis MASSON, M. Hervé STASSINOS, Mme Dominique ANDREOTTI, M. Yann TAINGUY, M. Mohamed MAHALI, M. Christophe MORENO, Mme Valérie RIALLAND, Mme Nadine ESPINASSE, M. Francis ROUX, Mme Edwige MARINO, Mme Chantal PORTUESE, Mme Amandine LAYEC, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Virginie PIN, Mme Rachel ROUSSEL, Mme Magali TURBATTE, Mme Sylvie LAPORTE, Mme Anaïs DIR, Mme Corinne JOUVE, Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Pierre BONNEFOY, M. Bruno ROURE, Mme Kristelle VINCENT, Mme Christine SINQUIN, Mme MarieClaude PAGANELLI-ARGIOLAS, M. Joseph MINNITI, M. Cheikh MANSOUR, Mme Corinne CHENET, Mme Hélène ARNAUD-BILL, Mme Marie-Hélène CHARLES, Mme Valérie BATESTTI, M. Arnaud LATIL, Mme Delphine GROSSO, M. Laurent BONNET, M. Patrice CAZAUX, Mme Josy CHAMBON, M. Luc DE SAINT-SERNIN, Mme Pascale JANVIER, M. Erick MASCARO, M. Albert TANGUY, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON, M. Jean-David MARION, Mme Josée MASSI, M. Amaury CHARRETON, M. Philippe LEROY, Mme Basma BOUCHKARA, Mme Valérie MONDONE, Mme Nathalie BICAIS, M. Jean-Pierre COLIN, M. Jean-Pierre GIRAN, M. Bernard ROUX, Mme Anne-Marie METAL, M. Gilles BALDACCHINO.

**REPRESENTES :**

M. Philippe BERNARDI ayant donné pouvoir à Mme Valérie BATESTTI, M. Jean-Sébastien VIALATTE ayant donné pouvoir à M. Hubert FALCO, Mme Béatrice BROTONS ayant donné pouvoir à Mme Nadine ESPINASSE, M. Guillaume CAPOBIANCO ayant donné pouvoir à Mme Kristelle VINCENT, M. François CARRASSAN ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre GIRAN, M. Yannick CHENEVARD ayant donné pouvoir à M. Luc DE SAINT-SERNIN, M. Franck CHOUQUET ayant donné pouvoir à Mme Hélène ARNAUD-BILL, M. Laurent CUNEO ayant donné pouvoir à Mme Edwige MARINO, M. Jean-Pierre EMERIC ayant donné pouvoir à M. Amaury CHARRETON, Mme Brigitte GENETELLI ayant donné pouvoir à M. Emilien LEONI, Mme Audrey PASQUALI-CERNY ayant donné pouvoir à Mme Anaïs DIR, M. Christian SIMON ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie METAL, M. Joël TONELLI ayant donné pouvoir à M. Bruno ROURE, Mme Sandra TORRES ayant donné pouvoir à Mme Nathalie BICAIS, Mme Véronique BERNARDINI ayant donné pouvoir à M. Francis ROUX.

**ABSENTS :**

M. Anthony CIVETTINI, Mme Cécile MUSCHOTTI.

N°23/03/030	VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE POUR 2023	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/03/031	VOTE DU MONTANT DE LA TAXE GEMAPI (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS) POUR 2023	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/03/032	LISSAGE DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) - VOTE DES TAUX 2023	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/03/033	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/03/034	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/03/035	APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/03/036	ASSUJETTISSEMENT A LA TVA DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/03/037	MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME POUR L'OPERATION DE MISE A NIVEAU ET DE CONFORTEMENT DU BARRAGE DE DARDENNES - LE REVEST-LES-EAUX	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/03/038	MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2020-2024 RELATIVE A LA CONNEXION ELECTRIQUE DES NAVIRES A QUAI (CENAG) DU PORT DE TOULON COTE D'AZUR	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/03/039	ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME RELATIVES A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES OPERATIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT DE LA	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/03/040	BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE – DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2023	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/03/041	CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE LA GARDE POUR "TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE LA CRETE ET DE LA PAROI DU SITE REMARQUABLE DE LA FALAISE MASSACAN - PHASE 2" - EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE

N°23/03/042	ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/03/043	PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	PREND ACTE
N°23/03/044	CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS 2023	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/03/045	FORFAIT MOBILITES DURABLES - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°21/12/401 DU 16 DECEMBRE 2021	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/03/046	ACTION RECURSOIRE AUPRES DE LA VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS - REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES POUR LES AGENTS METROPOLITAINS LIES AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES RECONNUS IMPUTABLES ET SURVENUS AVANT LE TRANSFERT DES AGENTS A LA METROPOLE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/03/047	AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MILITAIRE ONSTITUTIVE DE DROITS REELS DU 2 NOVEMBRE 2004 PAR LE MINISTERE DES ARMEES - TOULON PALAIS DES SPORTS	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/03/048	AVIS SUR UNE DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE SUITE AU JUGEMENT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DU 29 DECEMBRE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/03/049	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL DE LA FACULTE DE DROIT DE L'UNIVERSITE DE TOULON (UTLN) - ANNEE 2023	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/03/050	CHOIX DU DELEGATAIRE DU SERVICE DE COLLECTE DES EAUX USEES SUR LE TERRITOIRE DE LA CRAU	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/03/051	DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE - COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/03/052	CONSERVATOIRE TPM - ADOPTION DES DROITS DE SCOLARITE ET LOCATION D'INSTRUMENTS - ANNEE SCOLAIRE 2023-2024	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/03/053	FONDS METROPOLITAIN D'AIDE AUX JEUNES - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/03/054	CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE METROPOLITAINE - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE

N°23/03/055	AVENANT N°1 POUR LA PERIODE 2023-2025 A LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT 2020-2022 RELATIVE A L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT DU VAR ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/03/056	TARIFS 2023 DE LA TAXE DE SEJOUR METROPOLITAINE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°22/06/149 DU 28 JUIN 2022 ET N°22/12/354 DU 15 DECEMBRE 2022 POUR PRISE EN COMPTE DE LA TAXE ADDITIONNELLE REGIONALE	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/03/057	RESTITUTION DE LA PARCELLE BH89 (50 738 m²) - LA BASTIDETTE - VILLE DE LA CRAU POUR UN PROJET DE CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE (CDE) PORTE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/03/058	ADHESION A L'ASSOCIATION URGENCE CYBER - COMPUTER SECURITY INCIDENT RESPONSE TEAM (CSIRT) REGION SUD ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/03/059	DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE - COMMISSION INNOVATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/03/060	DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CONFERENCE DES FINANCEURS DU SPORT	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/03/061	APPROBATION DE LA CREATION DE L'ETABLISSEMENT "AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE ET DE L'ENVIRONNEMENT PROVENCE ALPES-COTE D'AZUR" ET DE SES STATUTS	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/03/062	DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA METROPOLE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION TERRITORIALE "AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE ET DE L'ENVIRONNEMENT PROVENCE ALPES-COTE D'AZUR"	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/03/063	CONTRAT DE BAIE DE LA RADE DE TOULON ET DES ÎLES D'OR (2023-2027) - ENGAGEMENT DE LA METROPOLE TPM EN TANT QUE STRUCTURE PORTEUSE DE LA DEMARCHE ET MAÎTRE D'OUVRAGE D'ACTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/03/064	PRECISION DU MODE DE CALCUL HEBDOMADAIRE DE LA REDEVANCE SPECIALE INSTITUEE POUR LA COLLECTE DES DECHETS ASSIMILES AUX ORDURES MENAGERES ISSUS DES DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUES	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/03/065	VILLE DE LA CRAU - BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE RELATIVE A LA DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - LA BASTIDETTE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

N°23/03/066	VILLE DE TOULON - DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/03/067	VILLE DE TOULON - JUSTIFICATION D'ABSENCE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE A LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/03/068	PLU DE LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER APPROBATION DU PRINCIPE DE CREATION D'UN PERIMETRE DELIMITANT LES ABORDS RELATIF A LA PROTECTION DU FORT NAPOLEON SITUE A L'INTERIEUR DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE "BALAGUIER - TAMARIS - LES SABLETTES - BAIE DU LAZARET"	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/03/069	VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS - 2337 BOULEVARD DU FRONT DE MER - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION IH N°0039	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/03/070	VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS - ALLEE AUREA - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN DES PARCELLES CADASTREES SECTION DE N° 114 ET 116	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/03/071	CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES DE NIVEAU AVANT PROJET PHASE 2 DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR (LNPCA) - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/03/072	CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA METROPOLE TPM, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR ET LA S.A REGIE MIXTE DES TRANSPORTS TOULONNAIS RELATIVE AUX MODALITES TARIFAIRES DESTINEES A L'INSERTION DES BENEFICAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) POUR L'ANNEE 2023 (DU MOIS DE FEVRIER A AVRIL 2023)	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/03/073	AVENANT N°3 A LA CONVENTION N°IT 2002-1692 DU 26 AOUT 2002 RELATIVE AU FINANCEMENT DU DEPARTEMENT DANS LES LIMITES DU PERIMETRE DE TRANSPORTS URBAINS (PTU) POUR L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/03/074	CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE MINISTERE DES ARMEES ET LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET LE DELEGATAIRE EN CHARGE DE L'EXPLOITATION DU RESEAU MISTRAL RELATIVE AU TRANSPORT DE PERSONNEL DES ARMEES ENTRE LA VILLE DE TOULON ET LA PRESQU'ILE DE SAINT-MANDRIER POUR LA PERIODE DU 1ER MAI 2023 JUSQU'AU 31 JANVIER 2024	ADOPTÉE A L'UNANIMITE

MIS A L'AFFICHAGE LE : 24 mars 2023







**PROCÈS-VERBAL**

**DU**

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN**

**DU 23 MARS 2023**

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE  
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE**

**SÉANCE DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 23 MARS 2023**

Le Conseil métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE, régulièrement convoqué, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert FALCO.

**CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES : 81**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**M. Olivier CHARLOIS , Mme Geneviève LEVY, M. Thierry ALBERTINI, M. Ange MUSSO, M. Robert BENEVENTI, M. Gilles VINCENT, M. Robert CAVANNA, M. Hubert FALCO, M. Laurent JEROME, Mme Isabelle MONFORT, M. Emilien LEONI, M. Jean-Louis MASSON, M. Hervé STASSINOS, Mme Dominique ANDREOTTI, M. Yann TAINGUY, M. Mohamed MAHALI, M. Christophe MORENO, Mme Valérie RIALLAND, Mme Nadine ESPINASSE, M. Francis ROUX, Mme Edwige MARINO, Mme Chantal PORTUESE, Mme Amandine LAYEC, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Virginie PIN, Mme Rachel ROUSSEL, Mme Magali TURBATTE, Mme Sylvie LAPORTE, Mme Anaïs DIR, Mme Corinne JOUVE, Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Pierre BONNEFOY, M. Bruno ROURE, Mme Kristelle VINCENT, Mme Christine SINQUIN, Mme MarieClaude PAGANELLI-ARGIOLAS, M. Joseph MINNITI, M. Cheikh MANSOUR, Mme Corinne CHENET, Mme Hélène ARNAUD-BILL, Mme Marie-Hélène CHARLES, Mme Valérie BATESTI, M. Arnaud LATIL, Mme Delphine GROSSO, M. Laurent BONNET, M. Patrice CAZAUX, Mme Josy CHAMBON, M. Luc DE SAINT-SERNIN, Mme Pascale JANVIER, M. Erick MASCARO, M. Albert TANGUY, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON, M. Jean-David MARION, Mme Josée MASSI, M. Amaury CHARRETON, M. Philippe LEROY, Mme Basma BOUCHKARA, Mme Valérie MONDONE, Mme Nathalie BICAIS, M. Jean-Pierre COLIN, M. Jean-Pierre GIRAN, M. Bernard ROUX, Mme Anne-Marie METAL, M. Gilles BALDACCHINO.**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

**M. Philippe BERNARDI ayant donné pouvoir à Mme Valérie BATESTI, M. Jean-Sébastien VIALATTE ayant donné pouvoir à M. Hubert FALCO, Mme Béatrice BROTONS ayant donné pouvoir à Mme Nadine ESPINASSE, M. Guillaume CAPOBIANCO ayant donné pouvoir à Mme Kristelle VINCENT, M. François CARRASSAN ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre GIRAN, M. Yannick CHENEVARD ayant donné pouvoir à M. Luc DE SAINT-SERNIN, M. Franck CHOUQUET ayant donné pouvoir à Mme Hélène ARNAUD-BILL, M. Laurent CUNEO ayant donné pouvoir à Mme Edwige MARINO, M. Jean-Pierre EMERIC ayant donné pouvoir à M. Amaury CHARRETON, Mme Brigitte GENETELLI ayant donné pouvoir à M. Emilien LEONI, Mme Audrey PASQUALI-CERNY ayant donné pouvoir à Mme Anaïs DIR, M. Christian SIMON ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie METAL, M. Joël TONELLI ayant donné pouvoir à M. Bruno ROURE, Mme Sandra TORRES ayant donné pouvoir à Mme Nathalie BICAIS, Mme Véronique BERNARDINI ayant donné pouvoir à M. Francis ROUX.**

**ÉTAIENT ABSENTS :**

**M. Anthony CIVETTINI, Mme Cécile MUSCHOTTI.**

## SOMMAIRE

<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 FEVRIER 2023 ...</b>	<b>7</b>
<b>COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MÉTROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 23 FEVRIER 2023.....</b>	<b>7</b>
<b>N° 23/03/001 VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE POUR 2023.....</b>	<b>7</b>
<b>N° 23/03/002 VOTE DU MONTANT DE LA TAXE GEMAPI (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS) POUR 2023 .....</b>	<b>9</b>
<b>N° 23/03/003 LISSAGE DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) VOTE DES TAUX 2023.....</b>	<b>10</b>
<b>N° 23/03/004 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE .....</b>	<b>11</b>
<b>N° 23/03/005 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE ....</b>	<b>12</b>
<b>N° 23/03/006 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE .....</b>	<b>13</b>
<b>N°23/03/007 ASSUJETTISSEMENT A LA TVA DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS.....</b>	<b>13</b>
<b>N° 23/03/008 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME POUR L'OPERATION DE MISE A NIVEAU ET DE CONFORTEMENT DU BARRAGE DE DARDENNES LE REVEST-LES-EAUX.....</b>	<b>14</b>
<b>N° 23/03/009 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2020-2024 RELATIVE A LA CONNEXION ELECTRIQUE DES NAVIRES A QUAI (CENAQ) DU PORT DE TOULON COTE D'AZUR.....</b>	<b>14</b>
<b>N° 23/03/010 ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME RELATIVES A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES OPERATIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°22/12/367 DU 15 DECEMBRE 2022.....</b>	<b>15</b>
<b>N° 23/03/011 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE – DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2023.....</b>	<b>15</b>

<b>N° 23/03/012</b>	<b>CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE LA GARDE POUR « TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE LA CRETE ET DE LA PAROI DU SITE REMARQUABLE DE LA FALAISE MASSACAN » - PHASE 2" - EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE.....</b>	<b>16</b>
<b>N° 23/03/013</b>	<b>ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE... </b>	<b>17</b>
<b>N° 23/03/014</b>	<b>PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE .....</b>	<b>17</b>
<b>N° 23/03/015</b>	<b>CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS 2023.....</b>	<b>18</b>
<b>N° 23/03/016</b>	<b>FORFAIT MOBILITES DURABLES - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°21/12/401 DU 16 DECEMBRE 2021 .....</b>	<b>18</b>
<b>N° 23/03/017</b>	<b>ACTION RECURSOIRE AUPRES DE LA VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS - REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES POUR LES AGENTS METROPOLITAINS LIES AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES RECONNUS IMPUTABLES ET SURVENUS AVANT LE TRANSFERT DES AGENTS A LA METROPOLE.....</b>	<b>19</b>
<b>N° 23/03/018</b>	<b>AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MILITAIRE CONSTITUTIVE DE DROITS REELS DU 2 NOVEMBRE 2004 PAR LE MINISTERE DES ARMEES - TOULON PALAIS DES SPORTS.....</b>	<b>20</b>
<b>N° 23/03/019</b>	<b>AVIS SUR UNE DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE SUITE AU JUGEMENT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DU 29 DECEMBRE 2022.....</b>	<b>20</b>
<b>N° 23/03/020</b>	<b>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL DE LA FACULTE DE DROIT DE L'UNIVERSITE DE TOULON (UTLN) - ANNEE 2023.....</b>	<b>21</b>
<b>N° 23/03/021</b>	<b>CHOIX DU DELEGATAIRE DU SERVICE DE COLLECTE DES EAUX USEES SUR LE TERRITOIRE DE LA CRAU.....</b>	<b>22</b>
<b>N° 23/03/022</b>	<b>DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE - COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE.....</b>	<b>23</b>
<b>N° 23/03/023</b>	<b>CONSERVATOIRE TPM - ADOPTION DES DROITS DE SCOLARITE ET LOCATION D'INSTRUMENTS - ANNEE SCOLAIRE 2023-2024.....</b>	<b>23</b>
<b>N° 23/03/024</b>	<b>FONDS METROPOLITAIN D'AIDE AUX JEUNES - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR .....</b>	<b>24</b>

<b>N° 23/03/025</b>	<b>CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE METROPOLITAINE - AUTORISATION DE SIGNATURE.....</b>	<b>24</b>
<b>N° 23/03/026</b>	<b>AVENANT N°1 POUR LA PERIODE 2023-2025 A LA CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT 2020-2022 RELATIVE A L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT DU VAR ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS - AUTORISATION DE SIGNATURE .....</b>	<b>25</b>
<b>N° 23/03/027</b>	<b>TARIFS 2023 DE LA TAXE DE SEJOUR METROPOLITAINE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°22/06/149 DU 28 JUIN 2022 ET N°22/12/354 DU 15 DECEMBRE 2022 POUR PRISE EN COMPTE DE LA TAXE ADDITIONNELLE REGIONALE.....</b>	<b>26</b>
<b>N° 23/03/028</b>	<b>RESTITUTION DE LA PARCELLE BH89 (50 738 M²) - LA BASTIDETTE - VILLE DE LA CRAU POUR UN PROJET DE CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE (CDE) PORTE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL.....</b>	<b>30</b>
<b>N° 23/03/029</b>	<b>ADHESION A L'ASSOCIATION URGENCE CYBER - COMPUTER SECURITY INCIDENT RESPONSE TEAM (CSIRT) REGION SUD ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE .....</b>	<b>30</b>
<b>N° 23/03/030</b>	<b>DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE - COMMISSION INNOVATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE .....</b>	<b>32</b>
<b>N° 23/03/031</b>	<b>DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CONFERENCE DES FINANCEURS DU SPORT .....</b>	<b>32</b>
<b>N° 23/03/032</b>	<b>APPROBATION DE LA CREATION DE L'ETABLISSEMENT "AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE ET DE L'ENVIRONNEMENT PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR" ET DE SES STATUTS .....</b>	<b>33</b>
<b>N° 23/03/033</b>	<b>DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA METROPOLE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION TERRITORIALE "AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE ET DE L'ENVIRONNEMENT PROVENCE- ALPES-COTE D'AZUR" .....</b>	<b>34</b>
<b>N° 23/03/034</b>	<b>CONTRAT DE BAIE DE LA RADE DE TOULON ET DES ÎLES D'OR (2023-2027) - ENGAGEMENT DE LA METROPOLE TPM EN TANT QUE STRUCTURE PORTEUSE DE LA DEMARCHE ET MAÎTRE D'OUVRAGE D'ACTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE .....</b>	<b>35</b>
<b>N° 23/03/035</b>	<b>PRECISION DU MODE DE CALCUL HEBDOMADAIRE DE LA REDEVANCE SPECIALE INSTITUEE POUR LA COLLECTE DES DECHETS ASSIMILES AUX ORDURES MENAGERES ISSUS DES DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUES.....</b>	<b>43</b>

<b>N° 23/03/036</b>	<b>VILLE DE LA CRAU - BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE RELATIVE A LA DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - LA BASTIDETTE ....</b>	<b>44</b>
<b>N° 23/03/037</b>	<b>VILLE DE TOULON - DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°8 DU PLAN LOCAL LOCAL D'URBANISME (PLU) .....</b>	<b>44</b>
<b>N° 23/03/038</b>	<b>VILLE DE TOULON - JUSTIFICATION D'ABSENCE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE A LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) .....</b>	<b>45</b>
<b>N° 23/03/039</b>	<b>PLU DE LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER APPROBATION DU PRINCIPE DE CREATION D'UN PERIMETRE DELIMITANT LES ABORDS RELATIF A LA PROTECTION DU FORT NAPOLEON SITUE A L'INTERIEUR DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE "BALAGUIER - TAMARIS - LES SABLETTES - BAIE DU LAZARET" .....</b>	<b>45</b>
<b>N° 23/03/040</b>	<b>VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS - 2337 BOULEVARD DU FRONT DE MER - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION IH N°0039.....</b>	<b>46</b>
<b>N° 23/03/041</b>	<b>VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS - ALLEE AUREA - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN DES PARCELLES CADASTREES SECTION DE N° 114 ET ET 116.....</b>	<b>46</b>
<b>N° 23/03/042</b>	<b>CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES DE NIVEAU AVANT-PROJET PHASE 2 DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR (LNPCA) - AUTORISATION DE SIGNATURE .....</b>	<b>47</b>
<b>N° 23/03/043</b>	<b>CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA METROPOLE TPM, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR ET LA S.A REGIE MIXTE DES TRANSPORTS TOULONNAIS RELATIVE AUX MODALITES TARIFAIRES DESTINEES A L'INSERTION DES BENEFICAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) POUR L'ANNEE 2023 (DU MOIS DE FEVRIER A AVRIL 2023)....</b>	<b>49</b>
<b>N° 23/03/044</b>	<b>AVENANT N°3 A LA CONVENTION N°IT 2002-1692 DU 26 AOUT 2002 RELATIVE AU FINANCEMENT DU DEPARTEMENT DANS LES LIMITES DU PERIMETRE DE TRANSPORTS URBAINS (PTU) POUR L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES - AUTORISATION DE SIGNATURE.....</b>	<b>50</b>
<b>N° 23/03/045</b>	<b>CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE MINISTERE DES ARMEES ET LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET LE DELEGATAIRE EN CHARGE DE L'EXPLOITATION DU RESEAU MISTRAL RELATIVE AU TRANSPORT DE PERSONNEL DES ARMEES ENTRE LA VILLE DE TOULON ET LA PRESQU'ILE DE SAINT-MANDRIER POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2023 JUSQU'AU 31 JANVIER 2024 .....</b>	<b>51</b>

*La séance est ouverte à 9 h 10 par Monsieur Hubert FALCO, Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, ancien Ministre.*

**M. LE PRESIDENT**.- Je déclare notre séance du Conseil métropolitain ouverte et je vais demander à notre benjamine, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, de procéder à l'appel.

**Mme VEYRAT-MASSON**.- Merci, Monsieur le Président.

*(Il est procédé à l'appel)*

**M. LE PRESIDENT**.- Merci, Béatrice. Mes chers collègues, nous pouvons valablement délibérer.

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 FEVRIER 2023**

### **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MÉTROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 23 FEVRIER 2023**

Je vais mettre à l'approbation le procès-verbal de la séance du 23 février 2023, ainsi que le compte rendu des décisions métropolitaines prises depuis cette séance. Mes chers collègues, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 79**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

***(Adoption à l'unanimité).***

Ils sont donc approuvés. Je vous en remercie.

Je passe la parole à Ange MUSSO pour la première délibération.

### **N° 23/03/001 VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE POUR 2023**

**M. MUSSO**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit du vote des taux de la fiscalité locale pour 2023. Nous avons nos trois taxes habituelles :

- la taxe sur le foncier bâti qui est à 5 %,
- la taxe sur le foncier non bâti qui est à 10,13 %,
- la contribution foncière des entreprises, la CFE, qui est à 35,89 %.

Cette année, l'on se doit de fixer le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, qui était gelé depuis 2019 à 10,11 % ; c'était notre taux. Je vous propose pour cette année 2023 de conserver, de maintenir les taux aux montants fixés en 2022.

**M. LE PRESIDENT**.- Monsieur NAVARRANNE, vous avez la parole.

**M. NAVARRANNE**.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, nous voterons contre ces taux, principalement pour la partie de la taxe foncière. Pour rappel, l'année dernière, nous avons augmenté la taxe foncière de 25 % en modifiant le taux, le passant de 4 à 5 % ; l'effet escompté était de 6,5 M€ et le poids déterminé par habitant était aux alentours de 20 €, nous avait-on dit. Chacun a pu constater sur sa feuille d'impôt, sur sa taxe foncière, en tout cas tous les propriétaires, que l'augmentation de la part métropolitaine a été bien supérieure.

En maintenant ce taux de 5 % cette année, l'impôt pour la part métropolitaine, la taxe foncière des propriétaires ne sera pas constante. Elle va continuer à augmenter par l'évolution mécanique de l'augmentation des bases, assumée par l'État. C'est plus de 7 % au moins qui seront appliqués sur la taxe foncière au bénéfice des caisses de la Métropole. On peut discuter de la nécessité d'avoir des recettes, même l'exigence d'avoir des recettes fiscales pour pouvoir investir, mais en y regardant bien, cette obligation qui nous est faite procède de deux éléments : le premier, c'est le refus de l'État d'indexer sa DGF (les financements que l'État apporte à nos collectivités) sur l'inflation ; or, dans une période de forte inflation, les dépenses, mécaniquement, des collectivités comme celles de notre Métropole ou celle de nos Communes augmentent. L'État a refusé d'indexer cette DGF. Deuxième élément, c'est le choix, l'arbitrage de la Métropole concernant ses recettes et ses dépenses. A ce titre, nous ne sommes pas d'accord pour que l'exclusivité de l'effort soit faite sur les propriétaires.

En maintenant le taux augmenté l'année dernière, nous allons augmenter encore l'impôt, la taxe foncière de nos administrés et des propriétaires. Il y a eu la suppression de la taxe d'habitation, on a présenté ça comme un bénéfice, si chacun calcule, si chacun reprend, fait le bilan, dans tous les tableaux, dans tous nos budgets, le bénéfice soi-disant avancé n'en est jamais un pour les gens. Dans une période de crise, de crise sociale, de contestation, on peut en penser ce que l'on veut, le message que nous allons continuer à faire passer, c'est que rien ne change et donc on piquera toujours aux mêmes toujours plus d'argent, sans changer, sans jamais rien changer. Cela me fait penser hier à celui qui, au Journal de 13 h, nous expliquait que de toutes les manières, étant élu, il fera toujours ce qu'il voudra.

On pourrait discuter ensemble, c'est ce que l'on a fait à l'adoption du budget, de choix et d'orientation budgétaire différente, parfois d'économies, parfois d'autres recettes fiscales, mais sur ce maintien des taux, nous disons non. Nous voterons contre parce que, encore une fois, il n'est pas juste que ce soit toujours aux mêmes de payer. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT**.- Monsieur Navarranne, effectivement, nous avons augmenté d'un point la taxe foncière, ce qui nous a rapporté 6,5 M€.

Je dois vous dire que l'on vient de passer des périodes particulières et l'on s'en ressent, comme d'ailleurs les ménages et toutes les collectivités, quelles qu'elles soient, s'en ressentent également. Ne serait-ce que pour l'électricité, on a vu notre facture métropolitaine augmenter de 7 M€. La crise du Covid nous a coûté 20 M€. L'inflation que nous supportons, comme tous les ménages et comme toutes les collectivités, nous coûte 8 M€. Vous voyez que l'on est loin des 6,5 M€ que nous a ramené l'augmentation d'un point de la taxe foncière.

Avec cette augmentation, le taux de taxe foncière de Toulon Provence Méditerranée est le 12<sup>e</sup> taux des 22 grandes Métropoles françaises. On n'est pas dans l'exagération, on est dans la moyenne des Métropoles françaises et c'est le 22<sup>e</sup> taux des intercommunalités des 42 villes de plus de 100 000 habitants. Vous voyez qu'il était indispensable de faire cette augmentation de toute manière. Nous avons subi la Covid, nous subissons les hausses, et l'on n'est pas au bout de nos surprises, croyez-moi,



donc l'augmentation d'un point de la taxe foncière nous a apporté 6,5 M€ quand, à la sortie, la crise nous coûte près de 40 M€.

Il faut bien continuer à investir ; c'est ce que nous faisons. Il faut bien continuer à tenir notre territoire, à en faire un territoire attractif. Il y a le social, il y a l'économie, il y a la culture, il y a la vie des gens qu'il faut maintenir à niveau, et ce n'est pas de gaieté de cœur que nous avons augmenté d'un point notre taxe foncière. C'est parce que nous étions vraiment obligés de le faire, ou alors on régressait durement. C'est une décision que nous avons prise, nous l'assumons totalement. Voyez que malgré cette augmentation, on est dans un taux moyen comparé aux grandes Métropoles françaises. Cette année, nous n'augmentons pas les taux. Après, vous votez contre, c'est votre droit.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Pas d'autres interventions ? Je vous en remercie. Je vais mettre aux voix cette délibération sur le maintien des taux tels que Ange MUSSO vous les a présentés, c'est-à-dire :

- la taxe sur le foncier bâti à 5 %,
- la taxe sur le non bâti à 10,13 %,
- la contribution CFE à 35,89 %.

Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 73**

**CONTRE : 4**

**Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Jean-David MARION, Madame Basma BOUCHKARA, Monsieur Gilles BALDACCHINO.**

**ABSTENTION : 2**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY.**

*(Adoption à la majorité).*

La délibération est adoptée, et je vous en remercie.

Ange, tu poursuis.

## **N° 23/03/002 VOTE DU MONTANT DE LA TAXE GEMAPI (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS) POUR 2023**

**M. MUSSO.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit du vote du montant de la taxe GEMAPI, (la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) pour 2023. Depuis 2018, date de sa création, nous avons fixé son montant à 4,7 M€, ce qui correspond en moyenne à 11 € par habitant, alors que le plafond légal est fixé à 40 €.

Je vous propose donc de maintenir ce montant de 4,7 M€.

**M. LE PRESIDENT.**- La taxe GEMAPI est quelque chose d'important et d'essentiel. Il faut savoir que, là aussi, nous sommes très en deçà de tout ce qui se pratique sur l'ensemble du Département, dans des Communautés de communes ou Conseil métropolitain – 23 mars 2023

d'agglomération elle est à 40 %, à 23 %, à 19 %, à 15 %, à 4 % Cœur du Var qui est la plus basse. Nous sommes la deuxième taxe GEMAPI la plus basse et, vous le savez, elle génère des investissements qui sont tous programmés dans l'année.

Je reviens sur la taxe foncière, et je vais vous donner quelques taux de grandes villes :

- Nice est à 6,40 %, nous sommes à 5 %,
- Toulouse est à 13,20 %, nous sommes à 5 %,
- Nantes est à 6,41 %, nous sommes à 5 %,
- Nancy est à 8,81 %, nous sommes à 5 %.

Vous voyez que le taux que nous avons est quand même un taux moyen par rapport à bien d'autres grandes villes ou grandes Métropoles françaises.

Pour la GEMAPI, qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 77**

**CONTRE : 2**

**Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Gilles BALDACCHINO.**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à la majorité).*

Elle est adoptée et je vous en remercie.

Ange, tu poursuis.

### **N° 23/03/003 LISSAGE DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) VOTE DES TAUX 2023**

**M. MUSSO.**- Il s'agit du lissage de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et l'on doit voter les taux pour 2023. Nous avons prévu de lisser en 2021 sur une période de six ans, en deux zones, de manière à ce que, sur les deux zones, nous ayons les mêmes taux, un taux par zone.

La première zone, c'est Toulon, Hyères et La Seyne, la deuxième zone c'est Carqueiranne, La Crau, La Garde, Le Pradet, La Valette, Le Revest, Six-Fours, Ollioules et Saint-Mandrier.

En ce qui concerne la première zone, pour 2023 :

- Toulon sera fixée à 11,86 %,
- Hyères-les-Palmiers à 12,21 %,
- La Seyne-sur-Mer à 11,29 %.

En ce qui concerne la zone 2 :

- Carqueiranne à 12,64 %,

- La Crau à 13,84 %,
- La Garde à 9,55 %,
- Le Pradet à 10,98 %,
- La Valette à 8,68 %,
- Le Revest à 13,78 %,
- Six-Fours à 8,81 %,
- Ollioules à 9,71 %,
- Saint-Mandrier à 8,57 %.

**M. LE PRESIDENT.**- Le lissage nous permettra d'arriver en 2027 sur une taxe d'enlèvement unique sur les deux zones ; il y a les trois grandes villes puis il y a les autres villes, ce qui est normal, elles n'ont pas le même nombre d'habitants. Pour la zone 1, on voudrait arriver en 2027 avec une taxe à 11,82 % et pour la zone 2, on souhaiterait arriver en 2027 à une taxe unique à 9,93 %. Chaque année, on progresse vers ce lissage.

Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 75**

**CONTRE : 2**

**Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Gilles BALDACCHINO.**

**ABSTENTION : 2**

**Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Jean-David MARION.**

*(Adoption à la majorité).*

Elle est adoptée et je vous en remercie.

Tu poursuis, Ange.

## **N° 23/03/004 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. MUSSO.**- Il s'agit de l'approbation du compte de gestion 2021 ; ce n'est pas le compte de gestion 2022, c'est le compte de gestion 2021 que l'on doit approuver en 2023. Ce compte de gestion du comptable correspond exactement à toutes les écritures du compte administratif 2021 de l'Office de tourisme.

**M. LE PRESIDENT.**- Avant de mettre cette délibération aux voix, je n'ai pas vu si le Comptable est dans cette salle ? Je lui demande de sortir. S'il n'est pas là, je vais la mettre aux voix : mes chers collègues, qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Jean-David MARION, Madame Basma BOUCHKARA.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Elle est adoptée et je vous en remercie.

Tu poursuis, Ange.

**N° 23/03/005 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. MUSSO**.- Il s'agit de l'approbation du compte administratif 2021 de l'Office intercommunal de tourisme.

Le résultat de l'exercice 2021 seul présente, au titre de la section d'investissement, un déficit de 49 126,90 € et, au titre de la section d'exploitation, un excédent de 944 983,52 €.

Le résultat cumulé de l'exercice 2021 présente donc au titre de la section d'investissement un résultat cumulé de clôture de 603 207,38 € et, au titre de la section d'exploitation, un résultat cumulé de clôture de 2 898 673,73 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Jean-David MARION, Madame Basma BOUCHKARA.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Elle est adoptée et je vous en remercie.

La suivante, Ange.

## **N° 23/03/006 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. MUSSO.**- Il s'agit d'approuver le budget primitif 2023 de l'Office intercommunal de tourisme qui, pour la section de fonctionnement, s'équilibre à 6 811 000 € et, pour la section d'investissement, à 138 703 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Mes chers collègues, pas de remarques ? Je la mets aux voix. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Jean-David MARION, Monsieur Philippe LEROY, Madame Basma BOUCHKARA.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Elle est adoptée. Je vous en remercie.

La 7, Ange.

## **N°23/03/007 ASSUJETTISSEMENT A LA TVA DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS**

**M. MUSSO.**- Il s'agit de l'assujettissement à la TVA du budget annexe des transports. La nouvelle concession de délégation de service public relative à l'exploitation du service de transport terrestre et maritime de voyageurs de la Métropole prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023. Compte tenu de la réglementation, du changement de délégataire et des conditions tarifaires et financières de ce contrat, il est nécessaire d'assujettir à la TVA le budget annexe Transports à compter de cette date.

**M. LE PRESIDENT.**- Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Elle est adoptée. Je vous en remercie.

Tu poursuis sur un dossier que tu connais très bien.

**N° 23/03/008 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME POUR L'OPERATION DE MISE A NIVEAU ET DE CONFORTEMENT DU BARRAGE DE DARDENNES LE REVEST-LES-EAUX**

**M. MUSSO.**- Il s'agit de la mise à jour des crédits de paiement de l'autorisation de programme pour l'opération de mise à niveau et de confortement du barrage de Dardennes au Revest. Cette mise à jour n'a aucune incidence sur le montant ni sur la durée de l'autorisation de programme, il s'agit simplement de la clarification budgétaire des écritures comptables liées à l'avance forfaitaire nécessaire au traitement des décomptes généraux et définitifs des lots 1 et 2 en période de travaux de clôture budgétaire de fin d'année 2022.

**M. LE PRESIDENT.**- Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 79**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Elle est adoptée. Je vous en remercie.

Tu poursuis, Ange.

**N° 23/03/009 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2020-2024 RELATIVE A LA CONNEXION ELECTRIQUE DES NAVIRES A QUAI (CENAQ) DU PORT DE TOULON COTE D'AZUR**

**M. MUSSO.**- Il s'agit de la mise à jour des crédits de paiement de l'autorisation de programme 2020-2024 relative à la connexion électrique des navires à quai du port de Toulon Côte d'Azur. Ces modifications sont sans incidence sur le montant total de l'autorisation de programme. Ce sont des chiffres qui sont modifiés en fonction des années, mais le délai reste le même et le montant reste le même à 20 665 000 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Et les travaux avancent bien. L'usine qui va fabriquer cette électricité est une usine où, vraiment, la complexité à elle seule justifie de ce montant de plus de 20 M€, croyez-moi.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**

**Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Gilles BALDACCHINO.**

**(Adoption à l'unanimité).**

Elle est adoptée. Certains me disent : « Mais c'est long ! », ils s'imaginent que l'on va mettre une prise et que l'on va brancher les bateaux, mais il faut construire une véritable usine qui transforme l'électricité pour que les bateaux puissent se brancher. C'est une technicité énorme.

Ange, tu poursuis avec la 10.

**N° 23/03/010 ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME RELATIVES A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES OPERATIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°22/12/367 DU 15 DECEMBRE 2022**

**M. MUSSO.**- Une actualisation d'autorisations de programme relatives au PLH. Il s'agit d'annuler et remplacer la délibération n° 22/12/367 du 15 décembre 2022 en raison d'une erreur matérielle relative au montant des mandats réalisés en 2022.

**M. LE PRESIDENT.**- Sur l'ensemble des mandats que nos services réalisent, il arrive qu'il y ait des erreurs matérielles, c'est le cas, on rectifie. Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Basma BOUCHKARA, Monsieur Gilles BALDACCHINO.**

**(Adoption à l'unanimité).**

C'est adopté.

Ange, la 11.

**N° 23/03/011 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE – DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2023**

**M. MUSSO.**- C'est la délibération modificative n° 1 du budget annexe Toulon Port de commerce. On met à jour le budget par rapport à la modification de l'autorisation de programme d'électrification des quais, cela ne concerne que l'investissement.

En 2023, la DM s'équilibre à 6 252 052 €. On augmente la tranche de travaux en 2023.

**M. LE PRESIDENT.**- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY.**

***(Adoption à l'unanimité).***

Elle est adoptée. Je vous en remercie.

La suivante, Ange.

**N° 23/03/012 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE LA GARDE POUR « TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE LA CRETE ET DE LA PAROI DU SITE REMARQUABLE DE LA FALAISE MASSACAN » - PHASE 2" - EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO**.- Il s'agit d'attribuer un fonds de concours à la ville de La Garde pour travaux de confortement de la crête et de la paroi du site remarquable de la falaise de Massacan, la phase 2.

Le coût total de l'opération s'élève à 2 495 186 € avec :

- une forte participation du fonds Barnier pour 1 197 689 €,
- une part de la Région Sud pour 125 000 €,
- une part du Département pour 225 000 €,
- et notre participation de TPM serait de 440 000 €.

**M. LE PRESIDENT**.- C'est un dossier important cette falaise Massacan, Jean-Louis en a parlé très souvent. Tu as demandé la parole, Jean-Louis ? Tu peux rester là pour le vote, oui. Tu fais très bien, il vaut mieux, oh là là ! Tu fais bien de le vérifier, mais nous l'avions vérifié.

Je vais mettre aux voix cette délibération : qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 79**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

***(Adoption à l'unanimité).***

Elle est adoptée et je vous en remercie.

La suivante, c'est l'actualisation du tableau des effectifs.



## N° 23/03/013 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

**M. MUSSO.**- C'est la mise à jour, car il faut l'actualiser pour tenir compte :

- de la suppression d'emplois non pourvus, avec bien sûr un avis favorable du CST rendu le 3 mars 2023,
- de besoins liés à l'évolution de la Métropole,
- de besoins spécifiques au sein du Conservatoire.

Il est nécessaire de disposer des compétences en la matière et notamment d'un emploi de :

- Chargé de mission en maîtrise d'ouvrages, spécialité risques naturels,
- Chargé des relations avec les clubs et de la programmation événementielle du Palais des Sports,
- Chargé de mission environnement,
- 3 Rédacteurs Marchés publics, procédures formalisées et MAPA supérieurs à 90 000 €,
- Chargé d'opérations immobilières,
- Chargé de mission enquêtes mobilité et prospectives,
- Chef de service coordination budgétaire et administrative,
- Enseignant de discipline saxophone.

**M. LE PRESIDENT.**- Ainsi, le tableau des effectifs sera mis à jour. Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4**

**Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Madame Basma BOUCHKARA, Monsieur Gilles BALDACCHINO.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Il est adopté et je vous en remercie.

Toujours Ange, pour le rapport social unique.

## N° 23/03/014 PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

**M. MUSSO.**- Présentation du rapport social unique que vous avez reçu, le RSU est établi autour de dix thématiques (l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, les rémunérations, le dialogue social, la formation, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences...) C'est l'outil de référence pour apprécier et suivre la situation de l'emploi d'une collectivité. Il a été présenté aux membres du Comité Social Territorial le 3 mars dernier et il est proposé de prendre acte de la présentation du

rapport social unique 2021, parce que l'on a toujours un retard d'une année, en fonction des données qui nous sont fournies, je pense, par l'INSEE.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas de remarques, mes chers collègues ? Alors, il est proposé de prendre acte de ce rapport, mais chaque fois je fais voter pour que l'on puisse approuver qu'on a pris acte. On a tous approuvé que l'on a pris acte ? Favorable ?

*(Vote à main levée)*

**Il est pris acte de la présentation du rapport social unique.**

Je vous en remercie.

La création des emplois saisonniers 2023 : nous allons arriver dans la préparation de l'été.

### **N° 23/03/015                      CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS 2023**

**M. MUSSO.**- Je vais vous proposer, comme chaque année, de créer des emplois saisonniers ; vous avez le tableau annexé au projet de délibération.

**M. LE PRESIDENT.**- Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 79**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

***(Adoption à l'unanimité).***

Elle est adoptée. Je vous en remercie.

La 16, Ange.

### **N° 23/03/016 FORFAIT MOBILITES DURABLES - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°21/12/401 DU 16 DECEMBRE 2021**

**M. MUSSO.**- Le forfait mobilités durables. On a pris la décision le 16 décembre 2021 du versement d'une indemnité de 150 € par an, dès lors que les agents attestent avoir réalisé les trajets au moyen d'un de ces modes de déplacement doux (soit le covoiturage, soit le vélo), pendant un minimum de 100 jours par an. Le décret du 13 novembre 2022 a étendu le dispositif du forfait mobilité durable, aussi il est proposé de faire bénéficier les agents de la Métropole de ces nouvelles modalités d'éligibilité au forfait de mobilité durable dans les conditions suivantes :

- prise en compte de nouveaux modes de déplacements ouverts par le décret,
- éligibilité des agents contractuels de droit privé,
- possibilité de cumul avec le versement de la participation aux frais de transport,
- et la prise en compte du nouveau seuil de 30 jours avec un versement annuel correspondant à :
  - o 20 € lorsque le nombre de déplacements est de 30 à 59 jours pour l'année,

- 50 € lorsque le nombre de déplacements est de 60 à 99 jours,
- et toujours de 150 € lorsque le nombre de déplacements est d'au moins 100 jours.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas de remarque ? Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention.

*(Vote à main levée)*

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1**

**Madame Rachel ROUSSEL.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Elle est adoptée et je vous en remercie.

La 17, Ange.

**N° 23/03/017 ACTION RECURSOIRE AUPRES DE LA VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS - REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES POUR LES AGENTS METROPOLITAINS LIES AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES RECONNUS IMPUTABLES ET SURVENUS AVANT LE TRANSFERT DES AGENTS A LA METROPOLE**

**M. MUSSO**.- Il s'agit d'une action récursoire auprès de la ville de Hyères-les-Palmiers ; c'est le remboursement des frais engagés pour les agents métropolitains liés aux accidents du travail et maladies professionnelles reconnus imputables et survenus avant le transfert des agents à la Métropole. C'est un accord avec la ville d'Hyères et donc il convient de solliciter la ville d'Hyères pour le remboursement des sommes engagées par la Métropole pour un montant de 164 173,52 € pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 28 juin 2022.

**M. LE PRESIDENT**.- Mes chers collègues, pas de remarques ? Cela a été négocié avec la ville d'Hyères. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 79**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Elle est adoptée et je vous en remercie.

Allez ! La 18.

**N° 23/03/018 AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MILITAIRE CONSTITUTIVE DE DROITS REELS DU 2 NOVEMBRE 2004 PAR LE MINISTERE DES ARMEES - TOULON PALAIS DES SPORTS**

**M. MUSSO.**- Il s'agit de l'avenant n°1 dans la convention d'occupation temporaire du domaine public militaire constitutive de droits réels du 2 novembre 2004 par le Ministère des Armées, Toulon Palais des Sports. Il s'agit :

- d'acter le changement de bénéficiaire au profit de la Métropole Toulon Provence Méditerranée en lieu et place du Département,
- de régulariser la diminution de la surface mise à disposition de 187,50 m<sup>2</sup> suite au déplacement de la clôture située entre le terrain de sport militaire et le parking du Palais des Sports, ce qui porte la surface à 24 291,50 m<sup>2</sup>.

**M. LE PRESIDENT.**- On se doit de passer cette délibération pour déplacer la clôture. Que voulez-vous, c'est ainsi ! Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 79**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Elle est adoptée et je vous en remercie.

La suivante, Ange.

**N° 23/03/019 AVIS SUR UNE DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE SUITE AU JUGEMENT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DU 29 DECEMBRE 2022**

**M. MUSSO.**- Il s'agit de donner un avis sur une demande de remise gracieuse déposée par le Comptable suite au jugement de la Chambre régionale des comptes du 29 décembre 2022. Au terme d'un prononcé de la Chambre régionale des comptes du 29 décembre 2022, le Comptable public du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau des Communes de la Région Est de Toulon a été mis en débet pour 50 016,36 € pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017. Le comptable nous a sollicités de manière à voter une remise gracieuse de ce débet qui nécessite l'avis de l'Assemblée délibérante au motif que la mission d'ingénierie confiée en interne et validée par Délibération du Syndicat a bien été réalisée et qu'en tout état de cause, la Métropole qui, dans l'intervalle, s'est vu transférer la compétence ne subit pas le moindre préjudice financier de ce fait.

Je vous propose donc d'émettre un avis favorable sur la demande de remise gracieuse présentée par le Trésorier du SIAE dissout au moment du transfert de la compétence à la Métropole.

**M. LE PRESIDENT.**- Nous suivons cet avis, mes chers collègues : qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Madame Basma BOUCHKARA.**

***(Adoption à l'unanimité).***

Elle est adoptée et je vous en remercie.

*Messieurs Robert CAVANNA et Mohamed MAHALI sortent de la salle.*

Nathalie, Madame le Maire de la ville de La Seyne, à vous.

**N° 23/03/020 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL DE LA FACULTE DE DROIT DE L'UNIVERSITE DE TOULON (UTLN) - ANNEE 2023**

**Mme BICAIS.** - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, l'Université de Toulon organise le renouvellement du Conseil de la faculté de droit. Outre l'élection des représentants des personnels et des usagers, un collège est constitué des personnalités extérieures, tel que vu par le Code de l'Éducation nationale et les statuts de l'Université de l'UTLN. Il est demandé à la Métropole de désigner deux représentants, un titulaire et son suppléant, de sexe masculin, au Conseil de la Faculté de Droit au titre des personnalités extérieures.

Les candidatures proposées sont celles :

- M. Mohamed MAHALI en tant que représentant titulaire,
- M. Robert CAVANNA en tant que suppléant.

Il est proposé de procéder à un vote à main levée, comme l'autorise l'article du Code général des collectivités territoriales en cas d'accord à l'unanimité du Conseil.

**M. LE PRESIDENT.** - Messieurs MAHALI et CAVANNA sont sortis de la salle.

Est-ce que vous m'autorisez à faire pratiquer un vote à main levée ? Pas d'avis contraire ? Qui est favorable à main levée ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 71**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY,**

**Madame Basma BOUCHKARA, Monsieur Gilles BALDACCHINO.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Messieurs Robert CAVANNA et Mohamed MAHALI.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Ils sont désignés et je vous en remercie.

On va leur demander de rentrer, car c'est Monsieur CAVANNA qui doit parler pour la Délibération suivante : le choix du délégataire du service de collecte des eaux usées sur le territoire de La Crau.

*Messieurs Robert CAVANNA et Mohamed MAHALI entrent dans la salle.*

Je passe la parole à Monsieur CAVANNA.

### **N° 23/03/021 CHOIX DU DELEGATAIRE DU SERVICE DE COLLECTE DES EAUX USEES SUR LE TERRITOIRE DE LA CRAU**

**M. CAVANNA**.- Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit du choix de délégataire du service de collecte des eaux usées sur La Crau avec une petite extension sur le quartier de Maraval à Solliès-Pont. C'est un contrat qui prend effet au 2 juillet 2023 jusqu'au 31 décembre 2028, pour un chiffre d'affaires estimé de 1 720 846 €. Au terme de la négociation, l'offre du candidat Compagnie des Eaux et de l'Ozone est la meilleure offre au regard de l'avantage économique global pour l'autorité concédante.

**M. LE PRESIDENT**.- Vous avez la parole, Monsieur, bien sûr.

**M. LEROY**.- Merci, Monsieur le Président.

Nous savons que nous serons tous soumis à des pénuries d'eau de plus en plus importantes ; la réutilisation des eaux traitées va devenir primordiale. Dans des Communes comme La Crau, elle pourrait par exemple servir à l'irrigation. Si la Métropole reprenait en main, par une gestion publique, les services autour de l'eau, les profits pourraient peut-être servir à préparer cet avenir au lieu de servir des intérêts privés. Voilà notre opinion à « Toulon en commun ». Merci.

**M. LE PRESIDENT**.- Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Pas de remarques. Mes chers collègues, je mets aux voix cette Délibération : qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 73**

**CONTRE : 2**

**Monsieur Philippe LEROY, Madame Basma BOUCHKARA.**

**ABSTENTION : 4**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Amaury NAVARRANNE,**

**Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Gilles BALDACCHINO.**

***(Adoption à la majorité).***

Elle est adoptée et je vous en remercie.

Tu poursuis, Robert.

**N° 23/03/022 DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE - COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. CAVANNA**.- Suite de la démission de Monsieur DURBANO, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein de la Commission Culture et Patrimoine. Il vous est proposé la candidature de Monsieur CHARLOIS et, si tout le monde en est d'accord, nous pourrions procéder à cette désignation à main levée.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**

**Madame Rachel ROUSSEL, Madame Basma BOUCHKARA.**

***(Adoption à l'unanimité).***

Elle est adoptée et je vous en remercie. Nous changeons une personne qui était dans l'opposition pour une personne qui est dans l'opposition. C'est la règle d'équilibre.

La 23, c'est Ange qui revient.

**N° 23/03/023 CONSERVATOIRE TPM - ADOPTION DES DROITS DE SCOLARITE ET LOCATION D'INSTRUMENTS - ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

**M. MUSSO**.- Il s'agit de l'adoption des droits de scolarité et location d'instruments pour notre Conservatoire. Il convient pour la rentrée scolaire 2023-2024 d'actualiser et réajuster les montants des droits de scolarité, les modalités d'application, les droits et conditions de location ou de prêt d'instruments en adéquation avec la mise à jour du règlement des études à la rentrée 2023-2024.

**M. LE PRESIDENT**.- Chers collègues, le Conservatoire marche très bien avec combien de disciplines ? 75 disciplines, avec près de 5 000 élèves sur l'ensemble de notre territoire ! C'est, je crois, une réussite.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1**

**Madame Basma BOUCHKARA**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est adopté et je vous en remercie.

Monsieur le Président MASSON, vous avez la parole.

**N° 23/03/024 FONDS METROPOLITAIN D'AIDE AUX JEUNES -  
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

M. MASSON.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, il s'agit d'ajuster le règlement intérieur du Fonds d'aide aux jeunes qui est en place depuis un peu plus de trois ans, suite à son transfert du Conseil départemental à la Métropole pour les jeunes de la Métropole. Parmi les modifications, je souligne le fait de pouvoir prendre en charge les jeunes de 18 ans jusqu'à l'âge de 26 ans, c'est donc une modification par rapport à l'ancien règlement.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1**

**Madame Basma BOUCHKARA**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est adopté. Je vous en remercie.

Jean-Louis, tu poursuis.

**N° 23/03/025 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE METROPOLITAINE  
- AUTORISATION DE SIGNATURE**

M. MASSON.- Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est la convention territoriale globale métropolitaine. Ainsi, la Métropole TPM et la CAF du Var souhaitent conjuguer leurs efforts et renforcer leur collaboration au travers de la signature d'une convention territoriale globale métropolitaine pour une durée de quatre ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026.



**M. LE PRESIDENT.**- Comme vous le savez, la CAF est un partenaire important et essentiel et, sur ces trois axes retenus, l'habitat, l'amélioration de la relation à l'usager, le soutien à l'insertion sociale, ils participent activement à nos côtés.

Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Jean-David MARION,  
Monsieur Gilles BALDACCHINO.**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est adopté et je vous en remercie.

Je repasse la parole à Monsieur CAVANNA.

*Mesdames Edwige MARINO et Delphine GROSSO sortent de la salle.*

**N° 23/03/026 AVENANT N°1 POUR LA PERIODE 2023-2025 A LA  
CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT 2020-2022 RELATIVE A  
L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT DU VAR ET  
DESIGNATION DES REPRESENTANTS - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. CAVANNA.**- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, il s'agit de prolonger le partenariat pour la période 2023-2025 avec le Département dans le cadre de l'Observatoire départemental de l'habitat. En même temps, il convient de désigner un représentant de la Métropole ainsi que son suppléant au sein de cette instance.

Il vous est proposé : Madame MARINO et Madame GROSSO.

Là encore, si tout le monde en est d'accord, on peut procéder à cette désignation à main levée.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas de remarques, mes chers collègues ? Je mets aux voix cette Délibération avec la désignation de Madame Edwige MARINO en tant que titulaire et Madame Delphine GROSSO en tant que suppléante. Avant de procéder au vote, elles sont sorties ? Oui, je m'en inquiète toujours. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 71**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Philippe LEROY, Madame Basma BOUCHKARA, Monsieur Gilles BALDACCHINO.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 3**

**Madame Edwige MARINO, Monsieur Laurent CUNEO, Madame Delphine GROSSO.**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est adopté. Je vous en remercie.

Il est demandé à Mesdames MARINO et GROSSO de réintégrer leur place, et je donne la parole à Monsieur STASSINOS, Maire du Pradet.

*Mesdames Edwige MARINO et Delphine GROSSO entrent dans la salle.*

**N° 23/03/027 TARIFS 2023 DE LA TAXE DE SEJOUR METROPOLITAINE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°22/06/149 DU 28 JUIN 2022 ET N°22/12/354 DU 15 DECEMBRE 2022 POUR PRISE EN COMPTE DE LA TAXE ADDITIONNELLE REGIONALE**

**M. STASSINOS.**- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, il s'agit suite à l'article 76 de la Loi de Finances de 2023 d'instaurer, comme le prévoit la Loi, une taxe de séjour additionnelle régionale, qui s'impose à trois Départements dans la Région : les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône et le Var.

L'idée, c'est d'avoir une taxe additionnelle à hauteur de 34 % qui va s'ajouter à la taxe de séjour qui a été votée l'année dernière en délibération lors du Conseil métropolitain, qui s'ajoute à la taxe additionnelle du Département pour aider le tourisme au titre de la compétence du Département. Cette taxe va être reversée à la société qui va s'occuper de gérer les infrastructures de la prochaine LGV.

Cette taxe est récoltée par la Métropole et restituée pour une part au Département, pour une autre part à cette entreprise locale qui s'occupe de l'infrastructure LGV. Voilà, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.**- Mes chers collègues, c'est l'application de la Loi ; de toute manière, nous sommes contraints d'appliquer la Loi, c'est comme ça.

Vous avez la parole, Monsieur NAVARRANNE, bien sûr.

**M. NAVARRANNE.**- Merci, Monsieur le Président.

Je vous ai écouté, Monsieur STASSINOS : « aider au tourisme » ; je ne suis pas sûr que d'instaurer une augmentation de taxe pour les touristes aide au tourisme. La ligne nouvelle, c'est un vieux projet ; historiquement, c'est la grande vitesse Provence-Alpes-Côte d'Azur, on l'a transformée en ligne nouvelle. C'est un gros budget et beaucoup de travaux sont nécessaires. On le sait, l'amélioration de ce qu'on appelle maintenant communément « le train du quotidien » est nécessaire. L'amélioration de l'accès à nos gares, la fluidité du trafic, c'est nécessaire, mais il y a toujours une

obsession dans ce projet qui est celui de faire de la grande vitesse. Et donc, on va faire peser sur les touristes, par l'intermédiaire de l'augmentation de 34 % de la taxe de séjour, sur nos entreprises, puisque cette même Loi de Finances, c'est l'application de la Loi, je l'entends, cette même Loi de Finances prévoit aussi une taxe additionnelle sur les bureaux et les locaux professionnels, on va donc faire payer par le levier fiscal les touristes et les entreprises pour payer une petite partie de la grande vitesse. Dans ces financements, le train du quotidien est garanti, on a déjà les financements pour le train du quotidien, on a déjà les budgets et c'est du rôle de l'État d'aller trouver les financements. Ce n'est pas le rôle de nos Collectivités locales d'assurer le financement des voies de chemin de fer. C'est pourtant ce que l'on nous demande de faire en partie, puisque je rappelle que l'on finance aussi directement la ligne nouvelle, et puis indirectement, en prélevant une taxe de séjour complémentaire que l'on va reverser à cette structure. Je ne crois pas que ça aidera au tourisme. Je ne crois pas que la nécessité du train du quotidien et de l'évolution de ce train du quotidien doivent se soumettre à l'obsession de la grande vitesse pour gagner pour un Toulonnais ou pour quelqu'un de notre Métropole cinq, dix minutes de temps de transport entre Toulon et Paris. Les TER n'iront pas plus vite, eux, c'est juste gagner dix minutes entre Toulon et Paris qui devrait justifier de trouver encore plus d'argent par l'intermédiaire du levier fiscal pour se payer la grande vitesse.

Il y a d'autres responsables de collectivités qui se lèvent contre ces taxes, contre ce levier fiscal, les syndicats d'hôteliers se lèvent aussi contre ce levier fiscal. Alors, si telle est l'application de la Loi, soit, mais nous avons voté contre cette Loi de Finances et nous refuserons de participer favorablement à l'instauration de cette taxe complémentaire, encore une fois, qui ne se justifie pas au titre de la grande vitesse. Le train du quotidien, l'amélioration du TER, l'amélioration des nœuds ferroviaires autour de nos Agglomérations et de nos Métropoles est déjà financé. Cette taxe complémentaire, c'est pour la folie de la grande vitesse et nous la refusons.

**M. LE PRESIDENT**.- Je vais te passer la parole, Hervé.

Un, c'est une Loi, ce n'est pas nous qui la fixons, nous l'appliquons. Deux, il faut relativiser. Il faut savoir que l'augmentation qui est proposée et qui va s'appliquer dans nos différentes structures hôtelières, sur les personnes qui vont venir dans ces hôtels de tourisme, je vous en donne le pourcentage :

- pour un hôtel cinq étoiles, l'augmentation de 34 % représente par personne 0,79 €,
- dans un hôtel quatre étoiles, elle représente 0,67 €,
- pour un hôtel trois étoiles, qui est la norme moyenne que nous avons sur notre territoire, elle représente une augmentation de 0,44 €,
- pour un hôtel deux étoiles, elle représente une augmentation pour la personne qui viendra dans ces hôtels de 0,31 €.

Voilà ! Parce que l'on parle toujours de 34 %, ça fait lourd, mais voilà la réalité en euro.

D'autre part, il n'y a pas que la Ligne à Grande Vitesse, voilà les aménagements qui seront réalisés avec ce produit sur notre Réseau Express Métropolitain ou le RER toulonnais entre 2024 et 2030 :

- un aménagement d'un « origine/terminus » à l'est de Toulon en gare de Carnoules ;

- la création d'un « origine/terminus » à l'ouest de Toulon en gare de Saint-Cyr ; voyez que l'équilibre dépasse notre Métropole, mais quand on parle de tourisme, il peut y avoir des touristes à Carnoules qui partent dans le centre-Var magnifique ou le haut-Var merveilleux, la création d'un terminus à Saint-Cyr est une bonne chose également,
- la création de la dénivellation de la bifurcation de la Pauline par passage en terrier de la voie d'Hyères sous la ligne Marseille/Vintimille,
- l'aménagement à quatre voies en quai en gare de la Pauline.

La phase de travaux sur la Métropole pourrait donc débuter dès 2025. Après, il y aura certes la Ligne à Grande Vitesse, mais ces améliorations vont bénéficier, je le pense, à la Métropole et au Var.

Mes chers collègues, qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

Vous vouliez la parole ? Allez-y, vous avez la possibilité, cela ne modifiera pas le vote.

**M. NAVARRANNE.** - Je vous remercie, mais juste on se rappelle que le projet, c'est 3,5 milliards qui sont déjà en grande partie financés, y compris et d'abord prioritairement pour ces aménagements, et qu'en fait cette taxe complémentaire qui est censée rapporter 40 M€ est, selon nous, une taxe qui n'est pas utile. Encore une fois, tous ces aménagements sont bien nécessaires et c'est du rôle de l'État, et déjà des contributions de nos Collectivités financent cela. Notre Métropole met la main à la poche pour financer cela. Aller chercher 40 millions dans la poche des touristes et aller chercher aussi dans la poche de nos entreprises pour uniquement la partie grande vitesse, c'est pour nous totalement superflu. Encore une fois, les aménagements sont déjà financés par les impôts de notre Collectivité au titre de ce que la Métropole va apporter au pot dans les travaux. Les 3,5 milliards d'euros sont en grande partie, en immense partie, financés et toujours par nos impôts. Rajouter cette taxe était à nos yeux vraiment inutile au titre juste de la grande vitesse.

**M. LE PRÉSIDENT.** - D'une manière ou d'une autre, c'est toujours le contribuable qui est sollicité. Si ce n'est pas aux touristes qui viennent, on demanderait une contribution supplémentaire à la Métropole ou aux Communes ou au Département, c'est clair.

Hervé, tu veux ajouter un mot ?

**M. STASSINOS.** - Je crois, Monsieur le Président, que vous avez répondu à l'essentiel. Juste pour répondre, cette taxe concernant les touristes, va quand même utiliser un certain nombre d'infrastructures ferroviaires. L'idée, c'est de créer de l'attractivité en rendant la Métropole, mais pas seulement la Métropole, plusieurs villes, ça a été évoqué, plusieurs villes du Département encore plus accessibles et on voit dans certaines régions des LGV, des lignes de TGV qui sont mises en place et qui ont participé au développement touristique de ces régions. C'est vraiment l'objectif de nos territoires au sens large, territoire régional, territoire métropolitain, territoire départemental.

L'idée, c'est bien de favoriser le tourisme ; quelque part, je trouve que c'est normal que l'usager qui peut être le touriste en paie une partie. Je note d'ailleurs qu'il y aura une délibération 42 tout à l'heure qui sera présentée par Gilles Vincent qui va parler d'un cofinancement. On voit que toutes les Collectivités sont partie prenante de ce financement de LGV, cela veut bien dire qu'il y a un intérêt d'aménagement du territoire, des territoires surtout pour favoriser cette mise en place, pour favoriser ce maillage de la LGV et au-delà, comme ça a été évoqué, des TER et des lignes

ferroviaires. On est dans une période où le développement durable n'a jamais été aussi prégnant, on a bien tous la sensation qu'il faut développer ce mode de transport au titre de plusieurs modes de déplacement doux et on est vraiment dans cette logique que je trouve assez naturelle.

Après, c'est un débat plus national que métropolitain, mais je trouve que c'est assez naturel de faire participer à la marge les touristes qui viennent voir notre beau territoire.

**M. LE PRESIDENT**.- Nous sommes le premier Département touristique de France et nous recevons plus de 12 millions de touristes par an.

Monsieur le Maire de la ville d'Hyères, Jean-Pierre, tu as la parole.

**M. GIRAN**.- Monsieur le Président, c'est la Loi, donc on va l'appliquer. Peut-être quand même un petit commentaire sur la distraction éventuelle des Parlementaires : est-ce que le taux doit être le même dans les trois Départements ? Je crois comprendre que la volonté, c'est d'accélérer les transitions entre Marseille et Nice, on est au milieu, et peut-être qu'un taux unique pour les trois départements pouvait faire l'objet d'une réflexion.

Où la réflexion me paraît encore plus nécessaire, c'est que l'on fait payer les ports ; alors la démonstration de Monsieur STASSINOS était pertinente et il disait : ça permet sur le continent d'aller plus vite d'une ville à l'autre, mais si on fait payer les ports, je ne vois pas comment le continent est en cause puisqu'on passe par la mer, il n'y a aucun effet direct, et cela risque d'être parfois un peu mal compris. Je voulais faire cette remarque, car c'est dommage quand même que, y compris les ports des Communes, tous les ports d'ailleurs, qu'ils soient ou non métropolitains, devront verser une taxe pour la ligne à grande vitesse sur le territoire. On est aux limites du paradoxe.

**M. LE PRESIDENT**.- Et du train au bateau. De toute manière, on peut redouter que l'on soit toujours mis à contribution, c'est vrai. C'est la raison pour laquelle vous voyez, quand on demande une augmentation minime de la taxe foncière, il faut faire face à tous ces problèmes-là, et nous essayons d'y faire face d'une manière équilibrée, entre le fonctionnement et l'investissement. Continuer à équiper, maintenir, investir, c'est quand même une priorité et, pour l'instant, la crise n'impacte pas sur la Métropole cette volonté. Autrement, on ferait subir aux citoyens la double peine si on ne continuait pas à les aider à travers chacun des douze Maires qui continuent à faire avancer sa Commune avec nos partenaires, le Département, la Région qui sont toujours présents et, sans eux, il serait difficile d'avancer.

Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 3**

**Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Basma BOUCHKARA,  
Monsieur Gilles BALDACCHINO.**

**ABSTENTION : 2**

**Madame Chantal PORTUESE, Madame Rachel ROUSSEL.**

**(Adoption à la majorité).**

Elle est adoptée. Je vous en remercie.

La suivante, Hervé.

**N° 23/03/028 RESTITUTION DE LA PARCELLE BH89 (50 738 m<sup>2</sup>) - LA BASTIDETTE - VILLE DE LA CRAU POUR UN PROJET DE CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE (CDE) PORTE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**M. STASSINOS.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, le Département du Var souhaite réaliser un centre de l'enfance à La Crau. Pour ce faire, il convient aujourd'hui de restituer à la Commune de La Crau des parcelles sur lesquelles on a travaillé avec la Métropole pour essayer de les rendre propres à l'horticulture. On a beaucoup de difficultés, car autant la zone sud marche, autant la zone nord ne fonctionne pas, on n'arrive pas à rendre ces terres fiables et viables pour l'horticulture.

Il est proposé aujourd'hui de restituer ces parcelles à la Commune pour que ce projet de Centre de l'enfance puisse voir le jour sur le territoire de La Crau.

**M. LE PRESIDENT.** - Pas de remarques, mes chers collègues ? On restitue donc ces terres à la Commune de La Crau. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Jean-David MARION,  
Monsieur Philippe LEROY.**

**(Adoption à l'unanimité).**

C'est adopté et je vous en remercie.

*Messieurs Hervé STASSINOS et Amaury CHARRETON sortent de la salle.*

Robert, tu reprends.

**N° 23/03/029 ADHESION A L'ASSOCIATION URGENCE CYBER - COMPUTER SECURITY INCIDENT RESPONSE TEAM (CSIRT) REGION SUD ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. CAVANNA.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'adhérer à l'Association Urgence Cyber-CSIRT Région Sud dans le but d'apporter un premier niveau de réponse aux incidents cyber rencontrés aussi bien par les petites et moyennes entreprises que par les Collectivités, sachant que pour les trois premières années, il n'y a pas de cotisation attendue des membres, puisqu'il y a un financement assuré au niveau central. En même temps, il convient de désigner un représentant pour la Métropole ainsi que son suppléant.

Il vous est proposé : Monsieur STASSINOS et Monsieur CHARRETON. Si tout le monde en est d'accord, nous pouvons procéder à cette désignation à main levée.

**M. LE PRESIDENT**.- Messieurs STASSINOS et CHARRETON sont sortis.

Vous avez la parole.

**M. NAVARRANNE**.- Merci.

Pas de problème pour le vote à main levée. On a eu beaucoup d'échanges en Commission autour de cette thématique qui est une thématique très importante, et je remercie d'ailleurs le Président de la Commission, Hervé STASSINOS, d'avoir reporté le vote de cette Délibération pour avoir les éléments complémentaires et bien délibérer sur un projet complet. Encore merci, une fois n'est pas coutume.

Un trou dans la raquette simplement, mais toute la Commission en a eu largement conscience et donc c'est vrai que c'est l'évolution vers laquelle nous comptons bien travailler, celle que cette structure à laquelle on va confier la responsabilité à notre ancien Préfet maritime doit surtout venir agir sur les nuits et les week-ends. On le sait, en termes de menaces cyber pour nos Collectivités, certaines sont quand même mieux assurées que d'autres, puisque pour beaucoup de Collectivités, il y a un service de surveillance et de protection, y compris les soirées et les week-ends, mais pour beaucoup de nos PME c'est vrai qu'il y a ce trou dans la raquette, et cette structure qui pourrait servir de numéro d'urgence n'a pas prévu pour l'instant de fonctionner les nuits et les week-ends. C'est tout le travail qui sera amené à faire. C'est une bonne évolution, c'est une étape très importante, mais c'est vrai que cette évolution, et on en a tous convenu, sera à apporter sous la responsabilité de l'ancien Préfet maritime qui maîtrise, je crois, relativement bien ces sujets, et sera tout bénéfique. Je crois que la contribution que nous serons peut-être dans trois ans emmenés aussi à apporter sera, pour le coup, un investissement, une dotation qui ne souffrira pas de discussion, puisqu'on le sait, si on veut un territoire qui puisse continuer son développement et son attractivité, il faudra aussi répondre à cette question terrible qui est celle de nous protéger des attaques. On est tous, à titre individuel ou à titre collectif, dans nos entreprises ou nos collectivités, soumis à des attaques de plus en plus violentes, de plus en plus sournoises. Tout ce qui sera fait pour pouvoir apporter de l'assistance est toujours une très bonne chose. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT**.- On n'était obligé de rien, mais je crois qu'en adhérant à cette Association on offre un service de plus aux entreprises, car effectivement la sécurité informatique est devenue une priorité aujourd'hui et nul n'est à l'abri d'une attaque, quelle qu'elle soit.

Mes chers collègues, je vais donc mettre aux voix cette délibération et les désignations d'Hervé STASSINOS et d'Amaury CHARRETON : qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1**

**Monsieur Philippe LEROY.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 3**

**Monsieur Hervé STASSINOS, Monsieur Amaury CHARRETON,  
Monsieur Jean-Pierre EMERIC.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Elle est adoptée et je vous en remercie.

*Messieurs Hervé STASSINOS et Amaury CHARRETON entrent dans la salle.*

Robert, tu poursuis.

**N° 23/03/030 DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE - COMMISSION  
INNOVATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE DE LA  
METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. CAVANNA.**- Cette délibération vise à remplacer Monsieur DURBANO à la Commission Innovation, Enseignement supérieur et Recherche ; il vous est proposé la candidature de M. CHARLOIS et, si tout le monde en est d'accord, nous pouvons procéder par un vote à main levée.

**M. LE PRESIDENT.**- Je ne sais pas si Monsieur CHARLOIS doit sortir ? C'est bon ? D'accord. Je vais mettre aux voix cette délibération : qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**

**Madame Rachel ROUSSEL, Madame Basma BOUCHKARA.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Elle est adoptée et je vous en remercie.

Pour la délibération suivante, je vais demander à Messieurs Laurent BONNET et Arnaud LATIL de ne pas prendre part au vote et de sortir de la salle. Les sportifs sortent d'un pas décidé ! Allez, Robert.

*Messieurs Laurent BONNET et Arnaud LATIL sortent de la salle.*

**N° 23/03/031 DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CONFERENCE  
DES FINANCEURS DU SPORT**

**M. CAVANNA.**- Après avoir créé la Conférence régionale du sport, l'État souhaite désormais créer la Conférence des financeurs. C'est une instance qui est chargée d'émettre un avis sur les projets d'investissement et les projets de fonctionnement qui lui sont soumis. Dans ce cadre, il vous est proposé, comme pour la Conférence régionale du sport, de désigner :

- M. Laurent BONNET et M. Arnaud LATIL.



Si tout le monde en est d'accord, nous pouvons procéder par vote à main levée.

**M. LE PRESIDENT.** - On peut ? Pas de remarques contraires ? Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 72**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Gilles BALDACCHINO.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur Arnaud LATIL, Monsieur Laurent BONNET.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Ils sont désignés, elle est adoptée.

*Messieurs Laurent BONNET et Arnaud LATIL entrent dans la salle.*

Je vais passer la parole à Gilles Vincent, le Maire de Saint-Mandrier.

## **N° 23/03/032 APPROBATION DE LA CREATION DE L'ETABLISSEMENT "AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE ET DE L'ENVIRONNEMENT PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR" ET DE SES STATUTS**

**M. VINCENT.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de l'approbation de la création de l'établissement Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement de notre Région. Il faut savoir qu'aujourd'hui, un Syndicat mixte regroupait l'Agence régionale pour l'environnement (l'ARPE) et une Agence régionale pour la biodiversité, l'ARB. Il est proposé par la Région, en lien avec ses partenaires, de renforcer et élargir la gouvernance de l'Agence régionale pour l'environnement et de l'Agence régionale de la biodiversité en créant un Etablissement Public de Coopération Environnementale par transformation du Syndicat mixte existant comprenant : la Région, l'Office français de la biodiversité, l'État, le Département du Vaucluse, celui des Alpes-de-Haute-Provence, la Métropole Nice Côte d'Azur, notre Métropole et la Communauté d'agglomération du Grand Avignon.

L'objectif est d'accroître et d'améliorer les connaissances sur l'environnement, leur diffusion, la sensibilisation et l'information du public, d'apporter un concours scientifique et technique aux pouvoirs publics, d'assurer la conservation de l'espèce ou la mise en place d'actions visant à préserver la biodiversité et restaurer les milieux naturels.

Compte tenu des espaces naturels que nous avons, notamment sur les Salins, il nous est apparu important d'adhérer à cette nouvelle structure.

**M. LE PRESIDENT.** - S'il n'y a pas d'avis contraire, je vais le mettre aux voix, mes chers collègues : qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL,  
Monsieur Gilles BALDACCHINO.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Elle est ainsi adoptée.

Je vais demander à Gilles VINCENT de sortir de la salle et je vais rendre la parole à Robert Cavanna : Robert.

*Monsieur Gilles VINCENT sort de la salle.*

**N° 23/03/033 DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA METROPOLE A  
L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION TERRITORIALE "AGENCE  
REGIONALE DE LA BIODIVERSITE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR"**

**M. CAVANNA** - C'est la suite de la Délibération précédente. Il y a lieu de désigner un représentant au sein de la nouvelle structure et il nous est proposé la candidature de M. Gilles VINCENT ; sa désignation pourra se faire à main levée, si tout le monde en est d'accord.

**M. LE PRESIDENT** - Gilles VINCENT est sorti. Je vais mettre aux voix cette délibération : qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 71**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 7**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Amaury NAVARRANNE,  
Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Jean-David MARION, Monsieur  
Philippe LEROY, Madame Basma BOUCHKARA, Monsieur Gilles  
BALDACCHINO.**

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 1**

**Monsieur Gilles VINCENT.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Elle est adoptée. On va demander à M. Gilles Vincent de réintégrer la salle, car il va prendre la parole pour un dossier qu'il connaît très bien, c'est le contrat de baie.

*Monsieur Gilles VINCENT entre dans la salle.*

*Monsieur Jean-Pierre COLIN quitte la salle et donne procuration à Madame Corinne CHENET.*

**N° 23/03/034 CONTRAT DE BAIE DE LA RADE DE TOULON ET DES ÎLES D'OR (2023-2027) - ENGAGEMENT DE LA METROPOLE TPM EN TANT QUE STRUCTURE PORTEUSE DE LA DEMARCHE ET MAÎTRE D'OUVRAGE D'ACTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. VINCENT.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, je voulais aborder avec vous le contrat de baie de la rade de Toulon et des Îles d'Or. Très simplement, le contrat de baie est né en 1995, nous avons à l'époque fait un colloque à Saint-Mandrier, la rade de Toulon était malade et tous les médecins penchés à son chevet, tous des spécialistes, avaient dit : la seule solution, c'est un contrat de baie. Et donc, en 1995, nous avons décidé de mettre en place un contrat de baie et ce contrat est arrivé en 2002. Nous avons lancé ce tout premier contrat, le quatrième en France, il y en avait très peu d'ailleurs : il y avait l'étang de Thau, la Rance et Brest. Nous avons fait ce contrat de 2002 à 2009 et cela a été un très grand succès, puisque je rappelle que c'est du volontariat : les maîtres d'ouvrage acceptent d'inscrire leurs actions dans le cadre de ce contrat.

Le constat, c'est que finalement, même si l'on n'est pas arrivé à 100 % de réalisation, on était aux alentours de 70 % et sur les 112 M€ qui étaient le total des actions (je crois qu'il y en avait 150 à l'époque), on avait quand même eu une belle réalisation et avec des enjeux majeurs.

**M. LE PRESIDENT.**- 138 actions maintenant, mais à l'époque il y en avait ?

**M. VINCENT.**- 150 en France. On a fait des opérations qui sont vraiment intéressantes, notamment on a sauvé la mytiliculture dans la baie du Lazaret, toutes les actions sur les stations d'épuration, sur l'assainissement, etc.

Ce contrat de baie qui s'est arrêté en 2009 s'est poursuivi avec un deuxième contrat de la rade de Toulon de 2013 à 2018.

**M. LE PRESIDENT.**- Toulon et la baie des Îles d'Or également.

**M. VINCENT.**- Alors on y est venu après, puisque l'on a fait un troisième contrat dans la rade de Toulon qui s'est appelé le Contrat métropolitain, de 2020 à 2021. On a estimé que sur notre Métropole qui allait jusqu'à Hyères et un bassin versant qui allait au-delà d'Hyères, il était normal que l'on fasse un contrat de baie des Îles d'Or avec une problématique tout à fait différente, mais néanmoins très intéressante. C'est ainsi que nous avons fait un contrat de baie des Îles d'Or 2016-2021. Aujourd'hui, il vous est proposé de rassembler ces deux contrats et de n'en faire qu'un sur l'ensemble du territoire de la Métropole, en débordant un peu au niveau d'Hyères, puisque nous englobons les villes de La Londe et de Bormes.

Je rappelle l'intérêt de ces contrats, notamment d'avoir une traduction opérationnelle d'objectifs partagés ; quand on dit « partagés », c'est-à-dire que l'on rassemble tous les acteurs qui sont, soit dans une baie, soit aux Îles d'Or, la Marine nationale par exemple, les pêcheurs, les aquaculteurs, les mytiliculteurs, les plaisanciers, etc. Tout le monde est assis autour d'une table pour essayer de faire avancer des projets dont l'objectif est de réduire les pollutions pour améliorer la qualité des eaux. Je rappelle que nous avons 55 plages dans notre Métropole qui ont, toutes, tous les critères pour avoir le Pavillon bleu. Lorsqu'une plage est polluée, en trois heures on sait si

effectivement elle est polluée ou si c'est dû à un phénomène naturel comme une décomposition des algues.

Nous garantissons une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau pour mieux nous adapter aux changements climatiques. Nous gérons durablement les milieux aquatiques continentaux en lien avec la prévention des risques et nous gérons durablement l'interface terre-mer et le milieu marin ; là, c'est important parce que tout ce qui arrive du bassin versant se déverse en mer, donc si l'on veut avoir une bonne qualité des eaux, il faut aussi intervenir sur le bassin versant.

Nous avons aussi deux enjeux transversaux qui sont de renforcer la prise en compte des enjeux de l'eau dans des documents d'urbanisme et d'animer le contrat de baie, faire vivre le réseau d'acteurs et promouvoir la démarche. Là, c'est la Métropole qui a cette mission.

Nous sommes en train (vous l'avez eu) de déposer notre contrat de baie au niveau du Comité de bassin pour que l'on ait un agrément. En général, nous avons toujours l'agrément, nous sommes d'ailleurs félicités pour toutes les actions que nous menons. Hier, j'intervenais dans un colloque sur les contrats de baie, notre contrat de baie a servi à la naissance de plusieurs contrats de baie : un à Tanger, Marseille, Nice, Gênes, on a eu des contacts avec le Liban, avec le Vietnam, etc. Le contrat de baie est un véritable instrument pour permettre une gestion durable de la qualité des eaux dans une rade.

Ce que je vous propose, c'est de nous donner l'autorisation, Monsieur le Président, de présenter ce dossier de telle façon que nous ayons un nouvel agrément par le Comité de bassin. A cette occasion, je voudrais remercier les services de Christine MORICE, notamment Laure MARAVAL et Magali ROUX qui ont fait un travail exemplaire depuis quelques mois et qui vont continuer d'ailleurs pour que l'on puisse présenter ce dossier qui, je le rappelle, devra être voté par toutes les Communes qui sont membres du Comité de baie. Voilà, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT**.- Ces 80 opérations sont inscrites dans ce contrat pour un montant de 89,1 M€, c'est très important.

**M. VINCENT**.- En sachant que nos partenaires, il y en a un à mes côtés c'est le Département, il y a la Région...

**M. LE PRESIDENT**.- Toujours !

**M. VINCENT**.- Avec aussi l'Agence de l'eau, ceux-ci sont réunis dans un Comité technique et financier, et nous avons aussi un conseil scientifique qui est présidé par une personne qui a une bonne connaissance des contrats de baie, entourée par des personnes spécialisées dans certains domaines et qui touchent tous aux actions du contrat de baie.

**M. LE PRESIDENT**.- Je vous passe la parole, Monsieur.

**M. LEROY**.- Merci, Monsieur le Président.

Merci pour cet exposé. 238 actions toutes fort utiles et c'est bien ; peut-être qu'une hiérarchisation des actions serait plus facile pour mettre en avant les priorités, par exemple, quand on parle des bassins versants, les actions liées aux économies d'eau sont essentielles de nos jours. Nous ne savons pas si nous aurons assez d'eau tout l'été. Si le barrage de Carcès venait à être à sec, pas sûr qu'il y ait assez d'eau du côté

du canal de Provence pour nous alimenter en secours. La sécheresse annoncée ne s'arrête pas aux limites du Var. Économisons l'eau, désartificialisons les sols pour que les pluies aillent remplir nos nappes phréatiques au lieu de se jeter dans la mer.

Une autre action me semble essentielle au niveau d'un contrat de baie, c'est la réduction de la pollution par les navires. La pollution atmosphérique reste l'une des préoccupations environnementales les plus sensibles et les plus préjudiciables. Selon un rapport publié par l'OMS et l'OCDE en 2010, la pollution de l'air ambiant était toujours responsable d'environ 500 000 décès prématurés en Europe ; si l'on ramène ce chiffre à la population de la Métropole, nous avons chaque année environ 500 personnes qui meurent à cause de la pollution atmosphérique. C'est la troisième cause de mortalité.

De nombreuses stratégies sont mises en œuvre pour lutter contre ce fléau, mais le transport maritime échappe à beaucoup de contraintes, comparé aux autres secteurs polluants. Les impacts sur la qualité de l'air sont pourtant très importants sur les villes portuaires. Oui, je sais, ça avance à Toulon avec la réduction du taux d'oxyde de soufre, l'électrification des quais, mais nous sommes loin du compte. A Marseille, Corsica Linea fait construire des bateaux neufs utilisant du GNL, gage d'absence de rejets toxiques ; à Toulon, pourquoi restons-nous silencieux quand la Corsica Ferries continue à acheter de vieux navires et à les ripoliner, leur credo étant uniquement le low cost. Pendant ce temps, nous apprenons que la CCI se réjouit du nombre d'escales de navires de croisière en 2023 : 36 au centre-ville de Toulon, 47 au pôle d'armement à La Seyne dont 9 escales de plus de 4 000 passagers. Un défilé de bus de croisiéristes qui passent devant la Mairie de La Seyne pour aller en excursion à Saint-Tropez ou Aix-en-Provence ne me semble ni utile pour notre économie, ni une bonne amélioration de la qualité de l'air, sans compter les 1 200 rotations de ferries annuelles et leur flot de véhicules transportés (650 000 par an plus 30 000 camions). La synthèse de l'étude SECA MED montre bien l'importance d'agir vite et en profondeur. Monsieur le Président, je suis sûr que vous l'avez déjà lue, mais je vais vous l'envoyer ce soir pour une relecture attentive.

Alors oui, je voterai ce contrat de baie, car les actions proposées sont très bonnes, mais n'oubliez pas que c'est vous qui détenez entre vos mains la possibilité d'améliorer la santé des Toulonnais en agissant avec détermination sur la réglementation des escales dans la rade et la Métropole.

Je terminerai avec l'image qui m'est venue pour illustrer la politique actuelle autour des ferries et des navires dans la rade : cela me fait penser à un fumeur qui se réjouirait de passer d'un paquet par jour à deux paquets par jour pour faire marcher l'économie de son buraliste.

**M. LE PRÉSIDENT.**- On ne peut pas vous laisser dire que, à cause de la qualité de l'air sur la Métropole, il meurt 500 personnes. On ne peut absolument pas vous laisser dire cela, quoique finalement, vous pouvez m'accuser, je suis responsable de la mort de 500 personnes, au point où j'en suis... Il faut avoir les épaules solides lorsqu'on a des responsabilités.

Je voudrais vous dire que depuis 2018, sur la Métropole, aucune station de mesure ne dépasse la moyenne annuelle réglementaire en oxydes d'azote.

- Toutes les stations de mesure montrent des diminutions importantes entre 2007 et 2022, allant de 36 % à 73 % ! Voilà la réalité de l'air que nous respirons sur notre territoire.

- La diminution la plus manifeste porte sur le polluant dioxyde de soufre SO<sub>2</sub>, ce sont les rejets industriels, routiers, les fumées, avec - 73 % ! Cela montre bien que l'on a fait des progrès.
- La baisse de 54 % de particules fines depuis 2009 fait de Toulon la cinquième grande ville de France où la qualité de l'air s'est le plus améliorée.

Je sais que ce sont des chiffres qui vous contrarient, mais la réalité est là : on ne meurt pas à Toulon à cause de la qualité de l'air, parce que si on meurt à Toulon, qu'est-ce qui se passe ailleurs, puisque nous sommes la 5<sup>e</sup> ville où la qualité de l'air est la meilleure ? La 9<sup>e</sup> ville, classement du *Point*, où l'on respire le mieux, le 9<sup>e</sup> territoire ! Il faut savoir que notre territoire se classe 9<sup>e</sup> et notre territoire est bien représenté avec La Seyne à la 10<sup>e</sup> place et Hyères à la 14<sup>e</sup> place sur 200, 300, 400, 500, 600 villes françaises !

Alors vous avez raison, la preuve, c'est que l'on essaie de toujours trouver des solutions pour faire mieux, on ne se satisfait pas de ce qui se passe, mais arrêtons de dire que chez nous on meurt, parce que la qualité de l'air est certainement meilleure chez nous qu'ailleurs ! Les chiffres que je vous donne, vous pouvez les vérifier, ce n'est pas moi qui les sors ces chiffres, ce sont des chiffres qui nous sont donnés par AtmoSud, qui nous sont donnés par des marqueurs qui sont sur l'ensemble du territoire métropolitain. Voilà la réalité, et nous avons voté d'ailleurs ce matin plusieurs actions pour encore améliorer la qualité de l'air.

Ce qui vous gêne, ce sont ces bateaux qui arrivent, écoutez, aujourd'hui, on exige de ces navires qu'ils utilisent un carburant à 0,1 % de soufre, dès leur entrée dans la rade en 2020. Lorsque l'on aura terminé les travaux d'électrification à quai, le bateau ne se mettra pas à quai s'il ne branche pas son bateau à l'électrification, il ne rentrera plus sur la rade de Toulon. Voilà la réalité. On ne peut pas dire qu'on ne s'améliore pas, on ne peut pas dire que l'on n'a pas fait des efforts, la preuve, ce sont les chiffres que je viens de vous citer qui ne sont pas des chiffres inventés. Je vous mets toutes les études qui le prouvent à votre disposition, donc arrêtons de dire que chez nous on meurt parce qu'il y a des bateaux qui fument.

Vous savez, j'avais un autre débat durant ces dernières 48 heures : je m'inquiétais et je m'inquiète depuis des années et des années et des années, pour quelle raison ? Il y a une école communale maternelle qui est construite au milieu de trois axes routiers ! Trois axes routiers où passent 250 poids lourds et 13 000 voitures tous les jours avec des pots d'échappement. Il y a des enfants qui sont en maternelle là, et je dis, nous disons depuis des années qu'il faut améliorer les choses, on ne peut pas rester comme ça, on va faire des travaux dans une école, on va transférer les élèves de cet endroit très pollué, on va refaire une école complète et on va tous les localiser dans la même école. C'est cinq classes de maternelle. Oh là là, là là ! Vous avez vu la montée au créneau ? Ah, mais on s'est fait tuer ! Qu'est-ce qu'on dit ? Je dis une chose et je le dis solennellement ce matin : les parents d'élèves, vous en prenez la responsabilité. Vous voulez rester là ? Ok, je ne vais rien vous imposer. Alors le Maire, il supprime une école, il supprime une classe, mais on ne supprime rien, on essaie de localiser les enfants ailleurs sans supprimer de classe, sans rien supprimer ! Et vous avez vu ? « La ville de Toulon supprime des classes », mais non...

Vous savez, la pollution, c'est parfois irrationnel tout ce qu'on peut lire, entendre, et donc c'est difficile pour nous, mais il n'y a pas que les bateaux qui polluent. On essaie d'améliorer les choses, effectivement, parce que l'on fait 7 M€ de travaux dans nos écoles par an, petit à petit on refait, on réhabilite, on a réhabilité près de 80 % des groupes scolaires. On était arrivé à ce moment où mes collègues qui travaillent sur l'éducation, sur la ville, ont dit : « On peut essayer de localiser ces classes de

maternelle ». Vous savez, il y a un phénomène que nous ressentons dans toutes nos écoles, ce n'est pas qu'à Toulon ni dans le Var, c'est en France, il y a de moins en moins d'enfants. On a de plus en plus d'habitants, mais il y a moins d'enfants de maternelle. Hier, la moyenne dans les familles, c'était trois enfants, aujourd'hui quand on a un enfant et quand on en fait deux, on est dans la bonne moyenne. Il y a moins d'enfants. Chacun fait comme il veut, mais on le ressent dans les écoles maternelles. Donc là, avec le fait qu'il ne restait plus que cinq classes en maternelle, on se disait que l'on pouvait les relocaliser dans un endroit qui soit moins pollué, mais ce n'était pas supprimer des classes. Hé bien voilà, on va laisser comme c'est. Oh là là, dès que l'on touche ces problèmes-là, c'est très sensible et on se heurte à de l'irrationalité.

C'est un peu comme la culture, le jour où l'on m'avait présenté une exposition, je m'en souviens, j'étais Président du Département à cette époque, et l'on m'avait présenté une exposition où l'on avait pendu des chevaux morts. On faisait défiler les enfants devant, et j'avais dit : « Ecoutez, on aurait pu se passer de mener des enfants ». Oh là là, je me suis fait démolir, mais nationalement ! « Qu'est-ce qu'il est inculte cet homme, il ne connaît rien à rien ». Je me suis juré depuis, chaque fois que je passe devant une exposition, de dire que c'est beau, voilà, je vous assure. Et l'école, c'est aussi sensible. Alors je vais faire dans ma commune ce que souhaitent les parents d'élèves. Basta !

Voilà la raison pour laquelle c'est faux de dire qu'il meurt 500 personnes par an dû à la pollution des bateaux. Quand j'entends ça, je me dis que malheureusement ils meurent, malheureusement il meurt trop de monde, c'est vrai, mais dire que c'est l'air que nous respirons qui en est la cause, je ne peux pas vous le laisser dire parce que la réalité est tout autre. Après, on n'est pas les meilleurs encore, quand on est neuvième ou cinquième, on peut faire mieux. Certains font mieux que nous, mais quand même, on a amélioré les choses, et tous les classements que je vous donne le prouvent.

**M. LEROY.** - C'est pour ça qu'une étude va être lancée pour mettre des capteurs dans différents endroits, parce qu'il n'y a pas que la pollution des bateaux.

**M. LE PRESIDENT.** - Je vais en faire mettre un au groupe scolaire, on sera étonné. Il y en a déjà beaucoup de capteurs, vous le savez, je veux dire, on est équilibré, il y a un capteur à Villevieille où c'est un carrefour routier, allez le contrôler, vous verrez les mesures, on n'a pas mis des capteurs qu'au port de Toulon, on a mis des capteurs sur l'ensemble du territoire. Gilles peut en parler avec beaucoup plus de compétences que moi, c'est lui qui fait cela pour nous.

**M. VINCENT.** - Président, je suis désolé de parler après toi, mais je ne peux pas rester indifférent à ce que vient de dire Monsieur LEROY. En d'autres temps, on s'est d'ailleurs fait attaquer pour notre unité de valorisation énergétique et un conseiller...

**M. LE PRESIDENT.** - Si on se faisait attaquer que pour ça !

**M. VINCENT.** - Un conseiller avait dit qu'à cause de l'usine on allait provoquer des décès. Bon, en d'autres temps, je vous aurais traîné au tribunal parce qu'il est totalement anormal d'entendre quelqu'un accuser en fait la Métropole de provoquer 500 décès par an après tout ce que l'on fait. Si on ne faisait rien, Monsieur LEROY, je comprendrais, mais entre nous, on n'arrête pas ! A chaque Conseil métropolitain, nous avons des délibérations qui concernent la protection de l'environnement en général ; encore aujourd'hui, il y en a trois.

Vous nous avez félicités pour ce que nous avons inscrit dans le cadre du contrat de baie et vous venez rajouter une problématique qui n'a rien à voir avec le contrat de baie et qui, quelque part, est en relation avec le Plan de protection de l'atmosphère dont nous parlerons lundi avec Monsieur le Préfet ici même. Il faut raison garder. Admettez quand même que tout ce qui est fait aujourd'hui, le Président vient de le dire, contribue à améliorer de jour en jour la qualité de l'air. Dites-le franchement !

**M. LEROY**.- J'ai dit que ça s'améliorait.

**M. VINCENT**.- Sinon, Monsieur LEROY, faites-nous des propositions parce que là, ce que vous avez dit, ce n'est que le reflet de ce que pensent certaines Associations écologistes que l'on connaît très bien et qui, de toute façon, ne seront jamais contentes de ce qui se passe dans la Métropole, qui voudraient bien prendre notre place, mais qui en sont totalement incapables. Faites-nous des propositions ! J'aurais aimé, en tant que représentant d'une écologie, on va dire non punitive, parce que ce dont je parle, c'est de l'écologie punitive, vous seriez venu en disant : voilà, dans le contrat de baie, j'aurais aimé qu'il y ait telle ou telle action, on vous aurait répondu tranquillement en vous disant : effectivement, on en a discuté, on a fait un brainstorming avant de faire ce contrat, on a réuni tout le monde en demandant quelles sont vos idées, et il y en avait tout autour de la salle, des papiers étaient affichés sur les murs où chacun a pu exprimer ce qu'il souhaitait que l'on fasse. Moi, j'aurais aimé ça, mais nous parler de la qualité de l'air, alors que l'on est en train de vous parler de la qualité de l'eau, c'est comme l'histoire du tramway, je suis étonné qu'on n'en ait pas parlé aujourd'hui, c'est exactement pareil.

**M. LE PRESIDENT**.- Les spécialistes du tramway ne sont pas là.

**M. VINCENT**.- S'il vous plaît, Monsieur LEROY, arrêtez ! Ce que nous faisons, nous le faisons vraiment avec une intention que la population qui vit dans l'aire toulonnaise ait une qualité de vie qui soit une bonne qualité de vie et si possible supérieure à ailleurs. Je suis Président d'une Association d'élus, 1 000 adhérents, quand je discute avec mes collègues élus et qu'ils me donnent les résultats que vient de citer le Président, parce que partout il y a des Atmo, on compare. J'étais au Havre il y a deux ans, par exemple, et quand ils me donnent leurs résultats, c'est ce qui nous a fait dire : on n'a pas de tramway, mais on n'est pas parmi les dix villes les plus polluées qui ont un tramway. Donc il faut raison garder.

Faites-nous des propositions ! Je vous ai dit à plusieurs reprises : vous voulez en discuter, venez dans les services, on en discute, je ne vous ai jamais vu, ni vous ni les autres, je ne vous ai jamais vus et vous n'avez jamais fait de proposition. Le jour où vous en ferez, Monsieur LEROY, je dirai : enfin, ils ont compris que les choses ne pourront changer qu'en faisant des propositions et en mettant des moyens pour que les projets que nous avons depuis des années pour améliorer la qualité de vie avancent.

**M. LEROY**.- Je n'ai jamais dit que ça ne s'améliorerait pas.

**M. LE PRESIDENT**.- Monsieur LEROY, ce que dit AtmoSud avec l'ensemble des capteurs qu'il y a sur le territoire métropolitain, je rappelle que le territoire métropolitain, c'est 12 Communes, 450 000 personnes, AtmoSud dit qu'il y a entre 10 et 500 personnes, non pas qui meurent comme vous dites, qui sont encore exposées à la pollution dans la Métropole ; 10 à 500 personnes sont encore exposées à la pollution dans la Métropole, voilà ce qu'écrit AtmoSud, on pourra vous le faire vérifier. Vous transformez en disant que 500 personnes qui meurent à cause de la fumée des bateaux sur la Métropole, ce n'est pas raisonnable.



**M. LEROY**.- Je vous fais déjà une proposition, Monsieur Gilles VINCENT, ce serait d'inciter les navires et les ferries en particulier à utiliser du gaz naturel, de passer à des bateaux neufs au lieu de reprendre de vieux bateaux.

**M. LE PRESIDENT**.- Mais on n'acceptera pas les vieux bateaux dans la rade, on ne les accepte pas, ils sont contrôlés, tous les bateaux sont contrôlés ! Ce n'est pas nous qui faisons le contrôle, sur l'eau c'est la Marine.

**M. LEROY**.- Je prendrai rendez-vous avec vous, Monsieur VINCENT.

**M. VINCENT**.- Très bien.

**M. LE PRESIDENT**.- Sur les bateaux qui ont été contrôlés dans la rade, aucun bateau n'a été pris en défaut sur le respect des normes environnementales.

**M. LEROY**.- Il y en a sept qui ont été contrôlés.

**M. LE PRESIDENT**.- Oui, écoutez, c'est déjà pas mal.

**M. VINCENT**.- Sachant, Monsieur LEROY, que les contrôles sont faits par l'État et pas par la Métropole. Peut-être que l'État n'a pas les moyens de contrôler tous les bateaux, peut-être que de temps en temps certains rejettent et ne se mettent pas au fioul à 0,1 % de soufre. On le voit tout de suite, on a des fumées noires, etc., mais c'est l'État qui est en charge du contrôle. Nous, notre rôle, c'est de mettre les moyens en place pour que ces bateaux utilisent un gasoil à faible taux de soufre et, quand ils arrivent et qu'ils sont à quai, qu'ils puissent se brancher de telle façon qu'ils n'éjectent pas du soufre par leur cheminée. Ça, c'est notre rôle, mais le contrôle c'est l'Etat.

Je rappelle que, représentant la Métropole il y a quelques années, alors que Madame BORNE était Ministre des Transports, je lui avais demandé, je n'étais pas le seul, il y avait un représentant de Nice et un représentant de Marseille, de déclarer une zone ECA dans toute la Méditerranée.

**M. LE PRESIDENT**.- Mais nous, on l'a créée. Et puis il faut savoir que l'on parle toujours des croisières, les fumées, les navires, il ne faut plus voir de navires, mais dites, chers collègues, ce sont 35 M€ de retombées économiques les seuls croisiéristes, je ne parle pas du reste, donc voilà la réalité des choses.

S'il n'y a plus d'intervention ? Monsieur NAVARRANNE, pardon, allez-y bien sûr.

**M. NAVARRANNE**.- Promis, je ne succomberai pas à la tentation de vous parler du tramway, je vais résister à cette tentation.

Sur ce contrat de baie, ce qui est à saluer, je crois, c'est la partie dialogue. J'entendais le Président de la Métropole, aussi Maire de la ville, parler du sujet d'une école, c'est peut-être là la question du dialogue ou de la concertation préalable qui n'a peut-être pas eu lieu. Je ne connais pas particulièrement ce dossier, hormis ce que j'ai lu dans la presse, mais avec le contrat de baie, ce qui est incroyable, c'est cette capacité de dialogue. Alors oui, par l'intermédiaire des services de la Métropole, mais aussi par l'antériorité de tout cela et vous l'avez dit, on va fêter entre guillemets presque les 30 ans des contrats de baie sur notre territoire. Cela fait depuis quasiment trois décennies qu'il y a cette capacité de dialogue qui regroupe, chose qui est assez rare, les Associations alors souvent très urticantes parce que participant aux choses de manière bénévole et donc très passionnée, c'est parfois difficile d'appréhender cela, mais je crois qu'avec le contrat de baie c'est remarquablement fait, en tout cas je ne

connais pas une seule association qui se soit plainte à la fois des échanges pour la construction de ces contrats de baie et des partenariats pour le suivi de ce contrat.

Il y a aussi les Syndicats et les regroupements de professionnels parce que l'objectif est clair, c'est d'avoir, par l'intermédiaire des contrats de baie, cette capacité à protéger la biodiversité, et aider, je dirais presque favoriser le développement industriel et économique.

**M. VINCENT**. - Le maintien.

**M. NAVARRANNE**. - Le maintien, mais parfois le favoriser. C'est plutôt quelque chose d'intéressant puisqu'on le sait, le développement économique de notre territoire va passer par la mer et donc il va falloir développer la requalification, par exemple, de tous les anciens sites de la Marine par des sites de réparation d'entretien dans le nautisme, c'est une bonne chose. Et donc ce dialogue, cette concertation avec les institutions est plus habituelle, la Marine nationale, les Collectivités locales, l'État.

Si les actions de préservation de la faune et de la flore sont assez simples à appréhender dans ce contrat, toute la partie réhabilitation de la frange littorale, le maintien, nous le disions, des activités industrielles, portuaires dans le respect de l'environnement, toujours dans ce travail de concertation, et le développement des activités liées à la mer, il y a peut-être une chose à améliorer qui sont les outils de suivi et de gestion. Il y a peut-être dans la présentation des choses une amélioration à apporter. Je ne sais pas s'il existe, s'il serait simple de trouver un outil informatique (parce que c'est comme ça que ça se passe) qui permettrait cette présentation et ce suivi amélioré de concertation avec des opérateurs qui ne sont donc pas que ceux de la Métropole, car je crois que cet esprit de dialogue et de concertation fait la spécificité des contrats de baie dont j'apprends aujourd'hui qu'ils ont fait des émules. Pourquoi pas, si on peut montrer pour une fois, en matière de concertation, cet exemple qui fait *a priori* office de précurseur. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT**. - Monsieur NAVARRANNE, sur le contrat de baie, nous sommes 40 maîtres d'ouvrage qui dialoguons ensemble, sans problème.

Sur les écoles, je ne peux pas vous laisser dire que mon adjointe, Madame MASSI, ne dialogue pas avec des parents d'élèves ou avec les enseignants, ils sont présents à chaque Conseil d'école, chaque fois qu'il le faut. Après, parfois c'est difficile de dialoguer quand on ne veut pas entendre, des deux côtés ; je vous l'ai dit, je ferai ce que les parents d'élèves souhaitent, sans problème. Maintenant ils sont prévenus, il y a possibilité, mais que l'on dise une bonne fois pour toutes la raison : la pollution, car cela n'a jamais été dit. Nous, on l'a dit, ça n'a jamais été écrit.

**M. VINCENT**. - Président, simplement pour répondre à Monsieur NAVARRANNE, il existe deux tableaux de bord : un tableau de bord d'avancement planning et un tableau de bord financier. Et surtout, il existe un tableau de bord environnemental, c'est une flèche qui, pour chaque action, va passer du rouge au bleu quand on aura obtenu l'objectif désiré. Cela permet d'avoir une visualisation rapide de l'avancement d'un point de vue environnemental, et c'est dans le contrat de baie. Merci, Président.

**M. LE PRESIDENT**. - On le vote : qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1**

**Monsieur Jean-David MARION.**

***(Adoption à l'unanimité).***

C'est adopté et je vous en remercie.

Gilles, tu poursuis avec la 35.

**N° 23/03/035 PRECISION DU MODE DE CALCUL HEBDOMADAIRE DE LA REDEVANCE SPECIALE INSTITUEE POUR LA COLLECTE DES DECHETS ASSIMILES AUX ORDURES MENAGERES ISSUS DES DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUES**

**M. VINCENT.**- On a décidé de mettre en place une redevance spéciale, puisque nous sommes compétents pour la collecte et le traitement des ordures ménagères, et nous avons la possibilité de mettre en place une redevance spéciale pour tout ce qui est déchets assimilables aux ordures ménagères produits par les professionnels. Nous l'avons votée, il y a un tarif, c'est relativement simple : tout le monde paie une taxe d'enlèvement d'ordures ménagères et, pour les professionnels, il y a un litrage maximum de 1 300 litres par semaine. Au-delà, ils doivent acquitter une redevance spéciale et nous avons acté ici que cette redevance spéciale nous la diminuerons du montant de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères.

Ce qui vous est proposé aujourd'hui, c'est de mettre une annexe qui va permettre à ceux qui sont redevables de cette redevance de calculer leur redevance en fonction de leur litrage. Ce sont tout simplement des tableaux qui sont rajoutés à la fin avec, par exemple, quelqu'un qui a un conteneur de 320 litres, si ce conteneur est relevé quatre fois par semaine, cela fait 1 280 litres ; cela lui permet de calculer sa redevance.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien. Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**

**Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Gilles BALDACCHINO.**

***(Adoption à l'unanimité).***

C'est adopté.

Jean-Pierre, la 36.

**N° 23/03/036 VILLE DE LA CRAU - BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE RELATIVE A LA DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - LA BASTIDETTE**

**M. GIRAN**.- Monsieur le Président, il s'agit du bilan de la concertation publique relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme pour le projet de la Bastidette à La Crau ; on tire les conclusions du bilan de concertation. C'est purement formel.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY, Madame Basma BOUCHKARA.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Il est adopté et je vous en remercie.

La 37.

**N° 23/03/037 VILLE DE TOULON - DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°8 DU PLAN LOCAL LOCAL D'URBANISME (PLU)**

**M. GIRAN**.- Ville de Toulon, ce sont les modalités de mise à disposition du dossier au public pour la modification simplifiée n° 8 du PLU de Toulon. Il y a des créations et des suppressions d'emplacements réservés, quelques ajustements, l'intégration de la déclaration de projet pour la réhabilitation et l'extension du Palais de justice et la création d'une Cité judiciaire. Il s'agit là de définir les modalités de cette mise à disposition du dossier au public.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est favorable, mes chers collègues ? Défavorable ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1**

**Madame Basma BOUCHKARA.**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est adopté. Je vous en remercie.

**N° 23/03/038 VILLE DE TOULON - JUSTIFICATION D'ABSENCE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE A LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

**M. GIRAN**.- La délibération suivante, c'est la justification d'une absence d'évaluation environnementale relative à la modification simplifiée n°8 du PLU. C'est une bonne nouvelle. La Commune ou la Métropole l'ont demandée et la Mission régionale de l'autorité environnementale l'a accordée. Parfois, cela fait gagner beaucoup de temps que l'on puisse être dispensé, quand ce n'est pas justifié, de cette évaluation.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Gilles BALDACCHINO.**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est adopté. Je vous en remercie.

**N° 23/03/039 PLU DE LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER APPROBATION DU PRINCIPE DE CREATION D'UN PERIMETRE DELIMITANT LES ABORDS RELATIF A LA PROTECTION DU FORT NAPOLEON SITUE A L'INTERIEUR DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE "BALAGUIER - TAMARIS - LES SABLETTES - BAIE DU LAZARET"**

**M. GIRAN**.- Le PLU de la ville de La Seyne-sur-Mer, c'est la définition d'un périmètre autour du fort Napoléon, ce qui peut se comprendre, délimiter les abords, le fort Napoléon étant situé à l'intérieur de l'AVAP qui vaut SPR ( je pense que l'année prochaine, on aura encore une appellation nouvelle) et donc c'est ce périmètre qui est ici défini.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est favorable, mes chers collègues ? Défavorable ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY.**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est adopté. Jean-Pierre, la 40.

Conseil métropolitain – 23 mars 2023

**N° 23/03/040 VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS - 2337 BOULEVARD DU FRONT DE MER - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION IH N°0039**

**M. GIRAN**.- La ville d'Hyères, c'est le classement dans le domaine public d'une petite parcelle aux Salins, le long de l'immeuble qui vient d'être créé où l'on a fait un chemin piétonnier. Cette parcelle appartenait au Logis Familial Varois, il y a un échange pour quelques mètres carrés, 53 mètres carrés pour assurer la continuité.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est favorable, mes chers collègues ? Défavorable ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Basma BOUCHKARA, Monsieur Gilles BALDACCHINO.**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est adopté. La 41.

**N° 23/03/041 VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS - ALLEE AUREA - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN DES PARCELLES CADASTREES SECTION DE N° 114 ET ET 116**

**M. GIRAN**.- C'est le même esprit. Il s'agit, aux abords du skatepark d'Hyères, de réaliser des travaux d'aménagement sur le parking ; il y a des parcelles qu'il convient de classer dans le domaine public métropolitain.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Gilles BALDACCHINO.**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est adopté. Je vous en remercie.

La 42, Gilles, tu reprends la parole. Ah, on arrive encore à la Ligne Nouvelle, on ne va pas refaire le débat !

## **N° 23/03/042 CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES DE NIVEAU AVANT-PROJET PHASE 2 DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR (LNPCA) - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. VINCENT**.- J'ai bien peur que oui, Président, parce que certains s'y préparent. Il s'agit de la convention de financement des études de niveau avant-projet phase 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur. Il s'agit d'approuver une convention qui définit les engagements réciproques des parties en ce qui concerne les modalités de réalisation et de financement des études que je viens de citer. Les signataires de cette convention sont l'AFIT, l'État, la Région, les Départements, les Métropoles et Communautés d'agglomération, SNCF Réseau et SNCF Gares et Connexions.

Cette convention précise notamment le programme de l'opération, l'assiette de financement et le financement des études. Elle vise à couvrir l'intégralité des besoins relatifs à la réalisation des études de niveau avant-projet de la phase 2, du projet des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur. Il est proposé d'approuver un fonds de concours de 1 346 162,72 € qui correspond à 1,3384 % du montant des études à engager, lesquelles études sont estimées à 100 580 000 € dont 948 925,60 € sont attribués au périmètre SNCF Réseau et 397 237,12 € attribués au périmètre SNCF Gares et Connexions. Voilà, Monsieur le Président, je pense que le détail, on l'a déjà donné.

**M. LE PRESIDENT**.- Si cela peut nous permettre d'avancer. Monsieur LEROY.

**M. LEROY**.- Améliorer les infrastructures ferroviaires est indispensable, nécessaire et nous voterons pour cette Délibération, mais il faut penser aux usagers, ce dès maintenant, sans attendre la réalisation de ces infrastructures.

En retenant ce que vous m'avez dit tout à l'heure, je vais un peu changer la manière de présenter ce que je dis, et je vais vous proposer des améliorations pour améliorer la circulation des usagers. Je vais prendre par exemple la halte ferroviaire de Sainte Musse qui est pensée pour l'hôpital, mais il faudrait faire une passerelle piétonne et cycliste pour que les gens qui habitent au sud-ouest de la ligne puissent y accéder. Pour l'instant, ils n'ont aucun accès à cette halte ferroviaire et c'est dommage.

Je vais demander pour la ville d'Hyères si la liaison entre la presqu'île de Giens et la gare d'Hyères sera faite en correspondance avec les trains ? Pour l'instant, il n'y a pas de relation entre les horaires de bus et les horaires de train, et c'est dommage pour les gens qui veulent partir de Giens et aller travailler en prenant le train.

Je vais demander au niveau de Six-Fours ce qu'il y a comme relation de bus entre Six-Fours et la gare d'Ollioules-Sanary qui est la gare la plus proche ? Il n'y a pas de relation en bus.

Dernière chose, quelque chose qui sort de TPM, mais on le voit bien dans le contrat de baie, on va plus loin que TPM et là, on a un problème avec les habitants de Sanary en particulier ou de Bandol qui n'ont pas de bus réguliers à cause du changement de Métropole. C'est tout de même dommage pour ces habitants d'être pénalisés par une barrière qui n'est qu'administrative.

Merci donc pour les usagers des transports en commun.

**M. LE PRESIDENT**.- Je vous répondrai pour la partie toulonnaise : la passerelle s'impose et vous savez la raison pour laquelle on ne la fait pas ? Parce que c'est Escota qui va la faire. Ils ont des moyens, ils vont la faire et donc on attend qu'ils la

fassent, c'est programmé. C'est quand même mieux que ce soit Escota qui la fasse plutôt que ce soit les contribuables métropolitains qui la paient. Je crois qu'ils font un bon bénéfice, non, Escota ? Vous voyez que nous y avons pensé.

**Mme ESPINASSE**.- Puis-je intervenir, Président ?

**M. LE PRESIDENT**.- Mais bien sûr, Madame.

**Mme ESPINASSE**.- Pour répondre à Monsieur, il se trouve qu'actuellement il y a des discussions en cours entre le Maire de Six-Fours et le Maire de Sanary ; ils se sont mis d'accord pour que le bus puisse aller jusqu'à la gare avec, je crois, quatre arrêts. Cela existe, ils se sont mis d'accord.

**M. LEROY**.- Hé bien, c'est bien.

**M. LE PRESIDENT**.- Vous voyez que vous avez des réponses.

**M. LEROY**.- Je n'ai jamais nié que ça progressait, j'essaie juste de vous pousser pour que cela avance plus vite.

**M. LE PRESIDENT**.- Bien sûr. Ne nous poussez pas trop fort parce qu'après, on tombe. Ne nous poussez pas trop fort, on est fragile, vous savez, très fragile.

Bien. Je peux mettre aux voix ce dossier : qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 77**

**CONTRE : 2**

**Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Gilles BALDACCHINO.**

**ABSTENTION : 0**

***(Adoption à la majorité).***

C'est adopté. Je vous en remercie.

Pour le dossier suivant, je vais demander à Madame BICAIS, Jean-Louis MASSON, Thierry ALBERTINI, Monsieur BENEVENTI, Monsieur ROUX Francis, Laurent JEROME et Pierre BONNEFOY ainsi qu'à Madame Valérie RIALLAND de sortir de la salle.

*Madame Nathalie BICAIS, Messieurs Jean-Louis MASSON, Thierry ALBERTINI, Robert BENEVENTI, Francis ROUX, Laurent JEROME, Pierre BONNEFOY et Madame RIALLAND sortent de la salle.*

Je vais donner la parole à Ange MUSSO.



**N° 23/03/043 CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA METROPOLE TPM, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR ET LA S.A REGIE MIXTE DES TRANSPORTS TOULONNAIS RELATIVE AUX MODALITES TARIFAIRES DESTINEES A L'INSERTION DES BENEFICAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) POUR L'ANNEE 2023 (DU MOIS DE FEVRIER A AVRIL 2023)**

**M. MUSSO.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de la convention tripartite entre la Métropole TPM, le Conseil départemental du Var et la S.A. Régie Mixte des transports toulonnais pour avoir un financement pour la tarification sociale en faveur des bénéficiaires du RSA. La convention s'arrêtait au 31 janvier, notre contrat de délégation de service public a été prolongé jusqu'au 30 avril, il s'agit donc de faire une convention du 1<sup>er</sup> février au 30 avril 2023.

**M. LE PRESIDENT.**- Tout le monde est sorti, je peux le mettre aux voix : qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 67**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**

**Monsieur Amaury NAVARRANNE, Monsieur Gilles BALDACCHINO**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 10**

**Monsieur Thierry ALBERTINI, Monsieur Robert BENEVENTI, Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Jean-Louis MASSON, Madame Valérie RIALLAND, Madame Véronique BERNARDINI, Monsieur Francis ROUX, Monsieur Pierre BONNEFOY, Madame Sandra TORRES, Madame Nathalie BICAIS.**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est adopté.

Il est demandé à Laurent JEROME et Pierre BONNEFOY de réintégrer leur place, en revanche Messieurs BENEVENTI, ALBERTINI, ROUX, le Président MASSON et Mesdames BICAIS et RIALLAND restent à l'extérieur ; vous pouvez rester à l'extérieur les Conseillers départementaux.

*Messieurs Laurent JEROME, Pierre BONNEFOY entrent dans la salle.*

Ange, à toi.

**N° 23/03/044 AVENANT N°3 A LA CONVENTION N°IT 2002-1692 DU 26 AOUT 2002 RELATIVE AU FINANCEMENT DU DEPARTEMENT DANS LES LIMITES DU PERIMETRE DE TRANSPORTS URBAINS (PTU) POUR L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO**.- Il s'agit de l'avenant n°3 à la convention relative au financement du Département dans les limites du périmètre des transports urbains pour l'organisation des transports scolaires. La compétence a été transférée à la Région, et notre convention prévoyait une révision, une actualisation annuelle. La compétence transférée à la Région, la Loi l'interdit, il faut donc abroger cette disposition de révision et fixer son montant à 3 400 498,45 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 69**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 8**

**Monsieur Thierry ALBERTINI, Monsieur Robert BENEVENTI, Monsieur Jean-Louis MASSON, Madame Valérie RIALLAND, Madame Véronique BERNARDINI, Monsieur Francis ROUX, Madame Sandra TORRES, Madame Nathalie BICAIS.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Elle est adoptée.

Je vais demander aux Conseillers départementaux et au Président de réintégrer leur place, et je demande à Laurent Jérôme et à Pierre Bonnefoy de rester en dehors, ou de sortir de la salle.

*Mesdames Nathalie BICAIS et Valérie RIALLAND, Messieurs Jean-Louis MASSON, Thierry ALBERTINI, Robert BENEVENTI, Francis ROUX entrent dans la salle,*

*Messieurs Laurent JEROME, Pierre BONNEFOY sortent de la salle.*

Je passe la parole à Ange MUSSO.

**N° 23/03/045 CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE MINISTERE DES ARMEES ET LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET LE DELEGATAIRE EN CHARGE DE L'EXPLOITATION DU RESEAU MISTRAL RELATIVE AU TRANSPORT DE PERSONNEL DES ARMEES ENTRE LA VILLE DE TOULON ET LA PRESQU'ILE DE SAINT-MANDRIER POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2023 JUSQU'AU 31 JANVIER 2024**

**M. MUSSO.**- Il s'agit de la convention tripartite entre le ministère des Armées et la Métropole Toulon Provence Méditerranée et le délégataire en charge de l'exploitation du réseau Mistral relatif au transport du personnel des Armées entre la ville de Toulon et la presqu'île de Saint-Mandrier pour la nouvelle période du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 31 janvier 2024.

Je mets aux voix cette délibération : qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Pierre BONNEFOY.**

***(Adoption à l'unanimité).***

Elle est adoptée.

Tout le monde peut rentrer, puisque l'ordre du jour est épuisé, et je déclare clos ce Conseil métropolitain en vous remerciant.

*Messieurs Laurent JEROME, Pierre BONNEFOY entrent dans la salle.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.*

**M. le Président de la Métropole**




**La Secrétaire de séance  
Béatrice VEYRAT-MASSON**





**CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU JEUDI 4 MAI 2023  
LISTE DES DELIBERATIONS**

Date de convocation : 25 avril 2023

Conseillers Métropolitains en exercice : 81

**CONSEILLERS METROPOLITAINS : 81**

**PRESENTS :**

M. Thierry ALBERTINI, Mme Dominique ANDREOTTI, Mme Hélène ARNAUD-BILL, M. Gilles BALDACCHINO, Mme Valérie BATTESTI, M. Robert BENEVENTI, M. Philippe BERNARDI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Pierre BONNEFOY, M. Laurent BONNET, Mme Basma BOUCHKARA, Mme Béatrice BROTONS, M. Guillaume CAPOBIANCO, M. François CARRASSAN, M. Robert CAVANNA, M. Patrice CAZAUX, Mme Josy CHAMBON, Mme MarieHélène CHARLES, M. Olivier CHARLOIS , M. Amaury CHARRETON, Mme Corinne CHENET, M. Yannick CHENEVARD, M. Franck CHOUQUET, M. Anthony CIVETTINI, M. Laurent CUNEO, M. Luc DE SAINT-SERNIN, Mme Anaïs DIR, M. Jean-Pierre EMERIC, Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Brigitte GENETELLI, Mme Delphine GROSSO, Mme Pascale JANVIER, M. Laurent JEROME, Mme Corinne JOUVE, Mme Sylvie LAPORTE, M. Arnaud LATIL, Mme Amandine LAYEC, M. Emilien LEONI, M. Philippe LEROY, Mme Geneviève LEVY, M. Mohamed MAHALI, M. Cheikh MANSOUR, Mme Edwige MARINO, M. Jean-David MARION, M. Erick MASCARO, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Joseph MINNITI, Mme Valérie MONDONE, Mme Isabelle MONFORT, M. Christophe MORENO, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Ange MUSSO, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS, Mme Audrey ASQUALICERNY, Mme Virginie PIN, M. Guy RAYNAUD, Mme Valérie RIALLAND, M. Bruno ROURE, Mme Rachel ROUSSEL, M. Bernard ROUX, M. Francis ROUX, M. Christian SIMON, Mme Christine SINQUIN, M. Hervé STASSINOS, M. Yann TAINGUY, M. Albert TANGUY, M. Joël TONELLI, Mme Magali TURBATTE, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON, M. JeanSébastien VIALATTE, M. Gilles VINCENT, Mme Kristelle VINCENT.

**REPRESENTES :**

M. Jean-Pierre COLIN ayant donné pouvoir à Mme Corinne CHENET, Mme Nadine ESPINASSE ayant donné pouvoir à M. Joël TONELLI, Mme Anne-Marie METAL ayant donné pouvoir à M. Christian SIMON, Mme Chantal PORTUESE ayant donné pouvoir à Mme Basma BOUCHKARA, Mme Sandra TORRES ayant donné pouvoir à Mme Nathalie BICAIS.

**TOUTES LES DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DE CETTE SEANCE PEUVENT ÊTRE  
CONSULTEES AU SERVICE ASSEMBLEES**

N°23/05/075	ELECTION DU PRESIDENT DE LA METROPOLE PROVENCE MEDITERRANEE	SCRUTIN UNINOMINAL
N°23/05/076	CONSTITUTION ET COMPOSITION DU BUREAU METROPOLITAIN - NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/05/077	ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	SCRUTIN UNINOMINAL
N°23/05/078	DELEGATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN AU PRESIDENT ET AU BUREAU	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/05/079	INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/05/080	CREATION DES EMPLOIS DES COLLABORATEURS DE CABINET	ADOPTÉE A L'UNANIMITE

MIS A L’AFFICHAGE LE : 9 mai 2023



**PROCES-VERBAL**

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN**

**DU 4 MAI 2023**

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA METROPOLE  
TOULON PROVENCE MEDITERRANEE  
SEANCE DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 4 MAI 2023**

Le Conseil métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE, régulièrement convoqué, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN, Président par intérim.

**CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES : 81**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Thierry ALBERTINI, Mme Dominique ANDREOTTI, Mme Hélène ARNAUD-BILL, M. Gilles BALDACCHINO, Mme Valérie BATTESTI, M. Robert BENEVENTI, M. Philippe BERNARDI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Pierre BONNEFOY, M. Laurent BONNET, Mme Basma BOUCHKARA, Mme Béatrice BROTONS, M. Guillaume CAPOBIANCO, M. François CARRASSAN, M. Robert CAVANNA, M. Patrice CAZAUX, Mme Josy CHAMBON, Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Olivier CHARLOIS , M. Amaury CHARRETON, Mme Corinne CHENET, M. Yannick CHENEVARD, M. Franck CHOUQUET, M. Anthony CIVETTINI, M. Laurent CUNEO, M. Luc DE SAINT-SERNIN, Mme Anaïs DIR, M. Jean-Pierre EMERIC, Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Brigitte GENETELLI, Mme Delphine GROSSO, Mme Pascale JANVIER, M. Laurent JEROME, Mme Corinne JOUVE, Mme Sylvie LAPORTE, M. Arnaud LATIL, Mme Amandine LAYEC, M. Emilien LEONI, M. Philippe LEROY, Mme Geneviève LEVY, M. Mohamed MAHALI, M. Cheikh MANSOUR, Mme Edwige MARINO, M. Jean-David MARION, M. Erick MASCARO, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Joseph MINNITI, Mme Valérie MONDONE, Mme Isabelle MONFORT, M. Christophe MORENO, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Ange MUSSO, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS, Mme Audrey PASQUALI-CERNY, Mme Virginie PIN, M. Guy RAYNAUD, Mme Valérie RIALLAND, M. Bruno ROURE, Mme Rachel ROUSSEL, M. Bernard ROUX, M. Francis ROUX, M. Christian SIMON, Mme Christine SINQUIN, M. Hervé STASSINOS, M. Yann TAINGUY, M. Albert TANGUY, M. Joël TONELLI, Mme Magali TURBATTE, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON, M. Jean-Sébastien VIALATTE, M. Gilles VINCENT, Mme Kristelle VINCENT.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

M. Jean-Pierre COLIN ayant donné pouvoir à Mme Corinne CHENET, Mme Nadine ESPINASSE ayant donné pouvoir à M. Joël TONELLI, Mme Anne-Marie METAL ayant donné pouvoir à M. Christian SIMON, Mme Chantal PORTUESE ayant donné pouvoir à Mme Basma BOUCHKARA, Mme Sandra TORRES ayant donné pouvoir à Mme Nathalie BICAIS.



**CONSEIL METROPOLITAIN DE LA METROPOLE  
TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

*SOMMAIRE*

<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MARS 2025.....</b>	<b>4</b>
<b>COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DEPUIS LE 23 MARS 2023.....</b>	<b>5</b>
<b>CONSTITUTION D'UN BUREAU ELECTORAL.....</b>	<b>5</b>
<b>N° 23/05/001 ELECTION DU PRESIDENT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE.....</b>	<b>6</b>
<b>N° 23/05/002 CONSTITUTION ET COMPOSITION DU BUREAU METROPOLITAIN : NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS.....</b>	<b>15</b>
<b>N° 23/05/003 ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE.....</b>	<b>17</b>
<b>MISE A DISPOSITION DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL.....</b>	<b>27</b>
<b>N° 23/05/004 DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN AU PRESIDENT ET AU BUREAU.....</b>	<b>28</b>
<b>N° 23/05/005 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA METROPOLE TPM .....</b>	<b>28</b>
<b>N° 23/05/006 CREATION DES EMPLOIS DE COLLABORATEURS DE CABINET .....</b>	<b>29</b>

*La séance est ouverte à 10 h 30 par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, Président par  
intérim de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.*

**M. GIRAN.**- Mes chers collègues, la séance est ouverte.

J'ouvre cette séance en tant que président par intérim et je cède aussitôt la place au doyen d'âge, Monsieur Joseph MINNITI qui va présider cette séance, au moins pendant l'élection du Président, et je l'en remercie.

**M. MINNITI.**- Bonjour, mes chers collègues.

Je déclare ouverte la séance publique du Conseil de la Métropole de Toulon Provence Méditerranée.

Nous devons toutefois procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. Je vous propose de désigner à main levée la benjamine des Conseillers métropolitains, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

***(Adoption à l'unanimité).***

La secrétaire de séance est désignée en la personne de Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Elue de la ville de Toulon.

Je vous demande de bien vouloir accueillir Monsieur Guy RAYNAUD de la Commune de Toulon, en tant que nouveau Conseiller métropolitain.

*(Applaudissements).*

Je demande à Madame VEYRAT-MASSON de procéder à l'appel des membres.

*(Il est procédé à l'appel)*

**M. MINNITI.**- Le quorum étant atteint, le Conseil métropolitain peut valablement délibérer.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MARS 2023**

**M. MINNITI.-** Ce procès-verbal vous a été transmis. Y a-t-il des observations ? Il n'y a pas d'observations. Il est donc adopté.

*(Vote à main levée)*

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DEPUIS LE 23 MARS 2023**

**M. MINNITI.-** Conformément à l'article L.5211-10 du code général des Collectivités territoriales, vous avez été informés des décisions prises depuis le 23 mars 2023 dans le cadre des délégations données par notre Conseil au Bureau et au Président. Une note de synthèse de l'ensemble de ces décisions vous a été transmise.

*(Vote à main levée)*

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**CONSTITUTION D'UN BUREAU ELECTORAL**

**M. MINNITI.-** Il convient maintenant de constituer le bureau électoral, afin de procéder à l'élection de notre nouveau Président ainsi que des Vice-Présidents.

Je vous propose de composer un bureau électoral avec un Président, deux Assesseurs et deux scrutateurs. Je rappelle que le rôle du Président et des Assesseurs est de veiller au bon déroulement des opérations électorales et que le rôle des Scrutateurs est d'assurer le dépouillement et le décompte des voix.

Qui est candidat pour être Président du Bureau électoral ?

\* Candidature de M. BENEVENTI

Qui est candidat pour être Assesseeur ?

\* Candidatures de M. MORENO et de Mme GROSSO.

Qui est candidat pour être Scrutateur ?

\* Candidatures de Mme DIR et de Mme LAPORTE.

Les noms proposés sont les suivants :

- Président du Bureau Electoral : M. BENEVENTI,
- Assesseeurs : M. MORENO, Mme GROSSO,
- Scrutateurs : Mme DIR, Mme LAPORTE.

Les élus qui le souhaitent peuvent également assister le Bureau.

Il est proposé de se prononcer à main levée sur cette composition du bureau électoral.

*(Vote à main levée)*

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

### **Le bureau électoral est constitué à l'unanimité**

Je rappelle que ce Bureau sera identique pour l'ensemble des scrutins.

Je demande maintenant à ses membres de rejoindre la table du Bureau de vote au centre de l'hémicycle.

Le Bureau électoral étant installé, nous passons à la première délibération relative à l'élection du Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

## **N° 23/05/001 ELECTION DU PRESIDENT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. MINNITI.**- Depuis le 19 avril 2023, la présidence de la Métropole Toulon Provence Méditerranée est assurée par intérim par le premier Vice-Président, M. Jean-Pierre GIRAN, Maire de Hyères-les-Palmiers.

En vertu de l'article L.2122-7 du Code général des Collectivités territoriales, l'élection du président a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. La majorité absolue est nécessaire aux deux premiers tours. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité

absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Quelles sont les candidatures ?

Candidat déclaré : Monsieur Jean-Pierre GIRAN.

Pas d'autre candidature.

Je vous informe que les bulletins de vote et les enveloppes sont disposés sur une table à côté de l'isoloir. Je vous invite à inscrire le nom et le prénom du candidat de votre choix sur le bulletin. Pour que le bulletin soit valide, je vous demande d'écrire le nom et le prénom du candidat de votre choix sans autre signe distinctif, et de veiller en particulier à ne pas avoir deux bulletins collés.

J'invite les élus à se déplacer à l'appel par ordre alphabétique afin de déposer leur enveloppe dans l'urne placée au centre de l'hémicycle et de signer la liste d'émargement.

Les détenteurs d'une procuration sont invités à voter au même moment en leur nom propre, puis au nom de l'élu dont ils portent la procuration. Je vous rappelle que vous ne pouvez détenir qu'une seule procuration par personne et je demande à Madame VEYRAT-MASSON de procéder à l'appel.

**Mme VEYRAT-MASSON.**- Je vous remercie, Monsieur le Président de séance.

**M. MINNITI.**- Pardonnez-moi, je ne vous avais pas vu, Monsieur Leroy. Essayons, s'il vous plaît, d'être brefs parce que la journée va être longue.

**M. LEROY.**- Je voulais juste dire que pour voter pour une personne, je n'ai rien contre toutes les personnes qui sont dans cet hémicycle, c'est le projet qui m'intéresse et j'aimerais savoir s'il va y avoir un changement que va peut-être proposer Monsieur GIRAN, pour plus de transparence dans les grands projets. Par exemple, on n'arrive pas à savoir ce qui se passe autour de Mayol/Pipady, et je pense que ce serait bien si on pouvait avoir des discussions plus ouvertes sur les projets en amont et pas uniquement dévoiler les projets. C'est ma première requête au futur Président.

Ma deuxième requête serait de revoir le plan des transports, parce que l'on a un besoin crucial d'un transport en commun rapide qui relie Hyères à La Seyne, en passant par différents endroits de la Métropole. Je pose cette question au futur Président de réfléchir à changer tout ce qui a été bloqué. Je vous remercie.

**M. VIALATTE.**- Monsieur le Président, je voudrais simplement rappeler que nous ne sommes pas là dans le cadre d'une campagne électorale. Monsieur avait tout loisir d'interroger Jean-Pierre GIRAN dont tout le monde savait qu'il serait candidat, et s'il est élu, il aura tout loisir de nous dire quel est son programme. Aujourd'hui, nous sommes dans des opérations électorales.

**M. MINNITI.**- Si Monsieur GIRAN est élu et s'il souhaite vous répondre, il le fera après.

Madame MUSCHOTTI.

**Mme MUSCHOTTI.**- Je vous remercie.

Mes chers collègues, c'est une véritable question ; hier, en Conseil municipal, des candidats ont pris la parole, et des élus de l'opposition ont pris la parole en amont du vote, ce qui me semblait plutôt logique dans une démarche.

La seule chose que je voudrais dire – je me suis exprimée longuement hier, donc nul besoin d'y revenir – c'est qu'effectivement nous ne sommes pas dans une campagne électorale puisque la majorité d'hier reste la majorité d'aujourd'hui, il n'y a pas de sujet là-dessus, mais mon collègue de l'opposition a quand même le droit d'exprimer quels sont les enjeux qu'il défend en tant que Conseiller métropolitain.

Pour ma part, je me permets d'utiliser ce temps de parole pour faire un souhait, en tout cas présenter mes aspirations pour la suite, non pas sur un changement de cap politique, je le répète, mais plutôt sur des sujets de forme. J'aimerais, en tant qu'Elue, que nous puissions par la suite, sous votre présidence, puisque vous êtes l'unique candidat, avoir des débats respectueux. Forcément, nous ne serons pas d'accord, et j'ai envie de dire « heureusement que nous ne sommes pas d'accord » et que la démocratie se base justement sur la confrontation d'idées, sur l'échange d'arguments, de contre-arguments, mais toujours dans le respect des Elus que nous sommes, chose qui n'a pas toujours été le cas dans cette enceinte. Je ne reviendrai pas sur les mots parfois accablants qui peuvent circuler à ces micros. J'espère simplement un débat apaisé pour que les habitants de la Métropole puissent s'y retrouver dans nos débats et peut-être retrouver un peu de confiance dans la vie politique et dans les Elus que nous sommes.

**M. MINNITI.**- Je vous remercie, Madame. Monsieur GIRAN demande la parole.

**M. GIRAN.**- Simplement pour rassurer, Madame MUSCHOTTI, d'abord, les hommes et les femmes sont différents et leur approche des problèmes est personnelle. Vous évoquez un manque de respect, mais pour avoir assisté à toutes les réunions ici, je pense qu'il n'y a jamais eu manque de respect. Il y a parfois eu l'animation qui sied à un débat démocratique.

Pour le reste, je répondrai à vos interrogations quand je serais Président, puisque je ne suis pas encore Elu, vous l'avez constaté.

**M. MINNITI.**- Madame BOUCHKARA.

**Mme BOUCHKARA.**- Mesdames et Messieurs les Elus, je me présente, je suis Basma BOUCHKARA, je suis Elue dans l'opposition à La-Seyne-sur-Mer. Je me permets aujourd'hui, puisque j'ai la procuration de Madame PORTUESE, de vous lire le courrier qu'elle a voulu faire passer à cette Assemblée. Madame PORTUESE est à l'étranger, elle ne pouvait pas être là au Conseil.

Je tenais à vous préciser que ce sont les propos de Madame PORTUESE, et je me permettrai de vous lire ma déclaration par la suite. Je tiens à bien le préciser pour Monsieur GIRAN.

*« Je ne peux pas être présente à ce Conseil, j'ai donc demandé à Basma BOUCHKARA de vous lire mon intervention. Il ne m'appartient pas de commenter une décision de justice. Monsieur FALCO souhaite préserver l'unité, c'est louable, mais si ça doit être Monsieur GIRAN comme successeur, cette unité est illusoire.*

*La politique c'est une action, mais ce sont surtout des valeurs...*

*(M. VIALATTE interrompt la déclaration de Mme BOUCHKARA – Intervention inaudible – Hors micro)*

**Mme BOUCHKARA.-** Monsieur VIALATTE, je ne vous ai pas coupé quand vous avez pris la parole. Je vous respecte, Monsieur VIALATTE, je me suis présentée, et si vous ne m'écoutez pas, je ne peux rien y faire.

**M. MINNITI.-** Madame BOUCHKARA, trois minutes, s'il vous plaît, autrement nous n'y arriverons pas. Merci.

**Mme BOUCHKARA.-** *« Monsieur GIRAN semble être le seul candidat pour cette Présidence de la Métropole. Cependant, d'autres Vice-Présidents ont la légitimité et la compétence pour se présenter à la Présidence de la Métropole. Elue d'Hyères, je devrais normalement me réjouir d'une candidature hyéroise, mais la personnalité de Monsieur GIRAN est problématique pour assurer la Présidence de la Métropole, surtout des informations récentes et potentiellement compromettantes. Par conséquent, je résume, et à la lumière des informations récemment publiées, je ne peux soutenir la candidature de Monsieur GIRAN pour la Présidence d'une Métropole qui mérite mieux. »* Ce sont les propos de Madame PORTUESE, je tiens à le préciser.

Je vais vous donner mon intervention, puisque c'est quand même normal qu'en tant qu'opposition on ait la possibilité de s'exprimer aujourd'hui : nous sommes réunis aujourd'hui pour élire notre nouveau Président. Cette élection a été organisée, car Monsieur FALCO a été condamné par la justice et ne peut plus occuper ce poste. Je tiens à saluer le travail important de M. FALCO. Sous sa direction, notre Métropole a connu des progrès significatifs dans de nombreux domaines tels que l'économie, l'environnement, les infrastructures, la qualité de vie de nos citoyens.

Cette situation est regrettable, mais elle souligne l'importance et l'intégrité de la responsabilité dans notre gouvernance locale. Nous devons être en mesure de faire confiance à nos dirigeants pour prendre des décisions éthiques et équitables et pour travailler dans l'intérêt de tous.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée est dynamique. Elle dispose d'un tissu économique important, des sites touristiques exceptionnels et une culture riche et diversifiée, et il est de notre responsabilité de protéger ces atouts. Aujourd'hui, j'insiste sur l'importance cruciale de la durabilité environnementale et je demande au nouveau Président de prendre en considération tous ces éléments.

Nous sommes confrontés à des défis environnementaux urgents tels que le changement climatique, la dégradation des écosystèmes et la perte de la biodiversité. Nous devons faire tout notre possible pour protéger notre environnement naturel, car cela a un impact direct sur notre santé.

A mon sens, la Présidence de la Métropole de Toulon Provence Méditerranée devrait être tenue par les Maires des deux plus grandes villes, Toulon ou La Seyne, car elles représentent la plus grande population. En effet, ces deux villes ont une influence significative sur l'économie et le développement de nos territoires et leur participation active à la direction de la Métropole est essentielle pour garantir une représentation équitable et une gestion efficace.

C'est pourquoi je ne pourrai soutenir aucune candidature et espère que notre ville de La-Seyne-sur-Mer ne sera pas délaissée et oubliée comme par le passé. Merci.

**M. MINNITI.** - Merci, Madame. Il n'y a plus de demande de parole, je demande donc à Madame VEYRAT-MASSON de procéder à l'appel.

*Opérations de vote.*

**M. MINNITI.** - Mes chers collègues, je vous annonce les résultats du vote.

Inscrits : 81

Votants : 81

Bulletins blancs : 12

Bulletins nuls : 4

Suffrages exprimés : 65

Majorité absolue : 33

Monsieur Jean-Pierre GIRAN a obtenu 62 voix.

Madame Nathalie BICAIS a obtenu 3 voix.

La majorité absolue requise au premier tour de scrutin étant de 33 voix, je proclame M. Jean-Pierre GIRAN, élu Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

*Applaudissements*

**M. Jean-Pierre GIRAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (62 voix) est élu Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.**

*Applaudissements*

Je tiens à féliciter Monsieur Jean-Pierre GIRAN et je lui cède ma place.

**M. LE PRESIDENT.** - Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je veux vous remercier d'abord pour le vote que vous venez d'exprimer et vous dire l'honneur et la responsabilité que je ressens.

Je veux également remercier notre doyen d'âge pour la qualité de sa Présidence ainsi que l'ensemble des services pour l'organisation de ces élections.



Mais vous comprendrez que le moment que je vis ne peut être pour moi un moment de joie véritable. Je veux même dire avec sincérité que j'aurais aimé qu'il n'ait jamais eu à se produire. Hubert FALCO a été privé de ses mandats par une décision de justice que je ne commenterai pas, mais qui ne peut manquer d'interroger sur les conséquences démesurées qu'elle a provoquées. Car n'ayons pas la mémoire courte, l'amnésie est une maladie qui frappe souvent en politique, c'est Hubert FALCO qui, après des épisodes difficiles, a su redorer l'image du Département du Var. C'est lui qui a relevé la ville de Toulon qui était un peu abîmée. C'est encore lui avec vous, avec les onze autres Maires de TPM qui a su construire une Communauté d'agglomération, puis une Métropole dont la vigueur et le rayonnement ne sont contestés par personne.

L'action que nous aurons à mener s'inscrit dans la continuité des choix et des engagements qui ont été pris dans la première moitié de ce mandat. C'est bien le rôle de la démocratie. Cela n'interdit pas, bien sûr, quelques inflexions et quelques amendements, car le monde change vite et les surprises administratives surgissent souvent sans prévenir. Mais le cap est fixé, et il sera tenu dans le plein exercice de mes fonctions de Président.

On a évoqué, en introduction, quelques doutes ou quelques difficultés, ou quelques espérances. Je voudrais simplement rapidement les commenter. A Monsieur LEROY qui évoquait la volonté de voir un regard nouveau sur un certain nombre de projets, tous les regards sont nouveaux et en tous les cas, je vais, bien qu'expérimenté sur certains dossiers, les découvrir, je les découvrirai dans le dialogue et avec une sensibilité à l'environnement qui ne s'est jamais départie.

Je voudrais dire à Madame MUSCHOTTI que s'il y a une valeur qui m'apparaît fondatrice, c'est la valeur du respect, mais le respect est réciproque. Le respect n'existe que quand, dans l'échange qui se produit, il est maintenu à un bon niveau. Et rappeler aussi, en ces moments un peu compliqués, qu'il y a des principes fondamentaux dans notre vie démocratique, comme celui de la présomption d'innocence qui vaut tant que l'appel n'est pas conclu, lorsqu'on a fait appel dans une instance. Donc, aujourd'hui, tout le monde est présumé innocent, il est bon de le rappeler.

Et puis commenter le commentaire que vous avez été, Madame, contrainte de faire sur des affaires de caractère sulfureux de votre serviteur, qui au bout de 50 ou 60 ans de vie universitaire ayant traversé tous les méandres des facultés et des universités, au bout de 30 ou 40 ans de vie politique, n'a jamais eu affaire en quoi que ce soit avec la justice. Il est vrai que beaucoup mettent toute leur énergie, j'ai failli dire toute leur haine, parce qu'ils ont perdu une élection, parce qu'ils ont perdu une délégation à me vouloir du mal tous les vendredis. Ils ont même cru devoir envoyer à tous les électeurs métropolitains, une lettre pour dire tout le mal qu'ils pensaient de moi. Et ils ont même pour certains, souhaité que le relais soit pris pendant cette instance. Je ne ferai pas de commentaire, je dirai simplement que bien entendu, j'ai une nouvelle fois déposé plainte, même si la tentation des Procureurs n'est pas de suivre les plaintes aujourd'hui, surtout quand elles sont déposées par un Elu, mais dans toutes les plaintes qui ont été déposées contre la ville que j'administre ou contre moi, tout a été gagné par mes soins au Tribunal Administratif, au Conseil d'État, et quant on est allé au pénal -on a voulu me mettre au pénal- j'ai eu deux non-lieux successifs. En d'autres termes, on est en train de surfer sur

quelque chose qui n'existe pas parce qu'il en restera toujours quelque chose. Je n'ai pas d'appréhension à l'évoquer, mais c'est le degré zéro de la vie politique qui est ainsi illustré.

Pour revenir à l'essentiel, qu'est-ce que nous attendons et qu'est-ce que nous souhaitons ? Affirmer le rôle moteur de la ville-centre, ce n'est pas un privilège pour Toulon, c'est une évidence quand on a une ville de 180 000 habitants qui est le porte-drapeau d'un territoire, il faut que cette ville soit en bonne santé et en progrès pour amener derrière elle l'ensemble du territoire. Mais il faut aussi un équilibre territorial accru entre l'Est et l'Ouest, que rien ne soit oublié dans cette longue ligne que constitue notre Métropole.

Il faut enfin et surtout que les initiatives des Maires soient satisfaites sur le territoire de leurs Communes, dans le respect, bien entendu, de la cohérence du territoire métropolitain. Ce seront nos règles de conduite. La concertation et la recherche de consensus demeureront aussi le guide de nos décisions.

Enfin, ceux qui me connaissent savent que je ne dérogerai pas, fidèle à une gestion budgétaire rigoureuse, la Métropole poursuivra avec détermination le développement de ses compétences propres en matière de transports, en matière d'aménagement, en matière d'environnement.

Quelques mots plus personnels, puisque parfois certains s'interrogent sur la sensibilité politique de celui qui porte une fonction. Ma sensibilité n'a jamais varié. J'ai été, je suis et je resterai gaulliste. Vous me direz que ce n'est pas une étiquette politique, tant pis ou tant mieux, mais c'est la mienne. Et pour moi, cela signifie deux obligations fondamentales : la première obligation, c'est celle du rassemblement, car une société ne peut progresser qu'autour d'un idéal ou d'objectifs partagés par tous ses territoires et par tous ses habitants. Il ne peut pas y avoir d'exclusion, il ne peut pas y avoir de privilèges. Il faut essayer en tous cas d'amener ensemble le plus grand nombre.

La deuxième exigence, c'est celle de la légitimité, que l'on obtient par le travail, par l'engagement, éventuellement par les résultats, et qui vient compléter la légalité que vous venez de m'accorder à travers le verdict des urnes. Mais la légitimité, c'est le plus important, et c'est vrai que les hommes politiques devraient avoir la possibilité de se remettre en cause devant leurs citoyens lorsqu'il peut y avoir un doute.

Chers collègues, vous l'avez compris, et ceux qui feindraient de ne pas le comprendre, en réalité ce ne serait qu'illusion, je ne suis pas un héritier, je ne suis pas un affidé, je suis un homme totalement libre, mais je suis un ami d'Hubert FALCO, et cette amitié est forte et demeurera.

La période qui nous attend doit être la plus sereine possible, dans la majorité bien entendu, où la confiance, l'équité, la solidarité seront les maîtres mots ; avec l'opposition ensuite, dont l'expression sera toujours bienvenue dès lors qu'il y aura un respect mutuel des opinions de chacun.

Mes chers collègues, je ressens à titre personnel le rôle qui m'est désormais attribué comme un double devoir. Un devoir démocratique d'abord, à l'égard d'un territoire qui ne doit pas souffrir des aléas du moment et qui doit poursuivre son développement,

c'est la dimension fondamentale. Mais je dois aussi dire que c'est un devoir amical et fraternel à l'égard d'un homme, Hubert FALCO, auquel je pense très fort.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie.

*(Applaudissements).*

Les opérations de vote sont extrêmement compliquées. J'ai beaucoup insisté en imaginant le rôle que je pourrais jouer pour les simplifier, mais nous ne sommes pas parvenus à trouver des voies administratives qui le permettraient. Donc, nous allons devoir voter tout à l'heure pour les quinze ou seize Vice-Présidents, mais j'ai souhaité que l'on puisse avoir une interruption de séance, non pas simplement pour s'alimenter, mais aussi pour que je puisse rencontrer les membres du Bureau et les Maires, pour suggérer une solution globale pour l'ensemble des Vice-Présidences, ce que je ne pouvais pas imaginer avant, puisque je n'avais pas compétence pour le faire.

Si vous en êtes d'accord, on va interrompre nos travaux pour l'instant. Il était indiqué qu'on les reprendrait à 13 heures, je ne serai pas opposé à les reprendre à 12 h 30, mais avant je donne la parole à Monsieur NAVARRANNE.

**M. NAVARRANNE.**- Je vous remercie, Monsieur le Président. Avec Gilles BALDACCHINO, Elus du Rassemblement national, nous n'avons pas souhaité de prises de parole avant votre élection pour, nous l'avons cru, respecter ce qui est l'esprit de notre Collectivité. Cette Collectivité métropolitaine, c'est la réunion des exécutifs locaux des Maires de la Métropole, qui choisissent en leur sein, le président qui sera à la tête de l'exécutif.

Nous formulons de bons vœux pour votre Présidence, même si, siégeant dans l'opposition et ne siégeant pas dans cette Métropole dans le moindre exécutif, nous n'avons pas cru bon de prendre part aux échanges préalables. Mais tout en souhaitant les bons vœux pour votre Présidence, permettez-nous d'aborder quatre points très rapides : nous veillerons et nous défendrons au souci de la bonne utilisation sous votre Présidence de chaque euro que notre Collectivité pourra dépenser. Nous aurons le souci de veiller à l'apaisement fiscal de nos Administrés déjà durement éprouvés. Il y a toujours des équilibres à trouver entre les dépenses nécessaires et malgré tout, la pression fiscale que l'on peut faire peser sur nos Administrés. Le souci de maintenir le développement économique de nos entreprises notamment, qui a déjà un certain nombre de succès, mais de le maintenir. Et enfin le souci de la liberté dans les déplacements pour nos Administrés face aux iniques projets de ZFE ou de sanction des automobilistes, avec aussi le renforcement du transport en commun. C'est ce que nous défendrons à présent. Nous prendrons plus facilement la parole, une fois que vous êtes élu dans cette Assemblée pour continuer, comme nous le faisons précédemment, à défendre ce que sont les propositions qui étaient les nôtres et que nous défendrons pour le plus grand bien des habitants de cette Métropole. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.-** S'il n'y a pas d'autres demandes d'expression, nous allons suspendre la séance. Nous reprendrons vers 12 h 45. Je vous remercie.

*La séance, suspendue à 11 h 35, est reprise à 12 h 45.*

**M. LE PRESIDENT.-** Nous allons essayer de découpler le vote et le dépouillement pour gagner un peu de temps.

Je voudrais préciser avant le vote quelle a été la nature des interrogations que se posait l'ancien Bureau, dans le regroupement des différents Maires. Les principes que l'on a arrêtés sont les suivants :

- d'abord intégrer dans l'équipe du Bureau la Maire de La Garde, Madame ARNAUD-BILL, puisque notre ami Jean-Louis MASSON n'est plus Maire de La Garde, mais étant Président de Conseil départemental, il était essentiel qu'il y demeurât ; donc, Madame ARNAUD-BILL rentre dans le Bureau, c'est la première modification.
- L'autre modification, c'est l'ordre, à la marge, dans la mesure où étant devenu Président, le premier Vice-Président sera nécessairement un Toulonnais eu égard à l'importance de la Commune, le reste étant pratiquement sans changement.

Et puis pour ceux qui viennent en sus des maires, c'est le cas à Toulon, à Hyères et La Seyne, ce sont les propositions du maire qui l'ont emporté dans le cadre de cette réunion de bureau. J'aurai tout à l'heure à vous les transmettre, même si ici ou là, il peut y avoir plusieurs candidats, mais il y aura les propositions du bureau qui seront effectuées de façon collective.

Nous allons procéder à l'élection du premier Vice-Président, scrutin secret uninominal, majorité absolue des suffrages exprimés.

Je propose comme candidat Monsieur Robert CAVANNA.

Madame VEYRAT-MASSON va faire l'appel pour que chacun se mobilise.

**Mme VEYRAT-MASSON.-** Merci, Monsieur le Président.

## **N° 23/05/002 CONSTITUTION ET COMPOSITION DU BUREAU METROPOLITAIN : NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS**

**M. LE PRESIDENT.**- Je n'ai pas apporté une précision, mais elle était implicite, la constitution du Bureau comportera seize Vice-Présidents au lieu de quinze précédemment, puisque j'ai précisé l'adjonction du maire de La Garde, Madame ARNAUD-BILL. Avez-vous des observations sur ce nombre ?

Je vous en prie, Monsieur CAPOBIANCO.

**M. CAPOBIANCO.**- Monsieur le Président, je n'ai pas du tout l'habitude de prendre la parole au sein du Conseil métropolitain. Je suis simple conseiller métropolitain depuis 2020 et je suis fier de représenter avec mes collègues la Commune de La-Seyne-sur-Mer et les Seynois.

Je voudrais juste prendre quelques minutes un peu solennelles, parce que votre prise de parole, tout à l'heure, m'inquiète énormément sur la candidature et sur la possibilité que La-Seyne-sur-Mer ne soit pas représentée par ses actuels deux Vice-Présidents, c'est-à-dire Nathalie BICAIS et Jean-Pierre COLIN. Je m'explique : c'est tout à fait votre droit et le droit du Bureau de suivre les recommandations des autorités territoriales et donc des Maires. Je me permets juste de vous rappeler quelques éléments, à vous, Monsieur le Président, et à l'ensemble de mes collègues, puisque nous avons tous été élus en 2020 à l'issue de campagnes qui n'ont pas toujours été faciles, et à La-Seyne-sur-Mer, je crois qu'un certain nombre d'entre vous se sont félicités de la victoire de Nathalie BICAIS, la coalition, qui a permis aussi de renforcer la majorité d'Hubert FALCO et la majorité au sein du Conseil métropolitain.

A l'issue de cette élection qui n'a pas été facile, encore une fois, à gagner, nous avons souhaité que Nathalie BICAIS soit Maire de La Seyne, que Jean-Pierre COLIN soit un peu plus tard Vice-Président de la Région, et nous avons souhaité collectivement que la Mairie de La-Seyne-sur-Mer puisse avoir, comme Hyères, effectivement, une deuxième Vice-Présidence.

C'est ce qui s'est passé, Jean-Pierre COLIN a été élu Vice-Président et cette gouvernance a été en place depuis trois ans, et je crois que personne au sein de la Métropole ne peut se plaindre ni des Seynois ni de la manière dont on a contribué au débat public.

Monsieur le Président, je crois savoir que Madame le Maire a décidé de présenter un autre candidat que Jean-Pierre COLIN au sein du Bureau métropolitain. Si ce n'est pas le cas, tant mieux, si c'est le cas, je voudrais juste vous dire, chers collègues, que je ne peux pas vous regarder tous dans les yeux, je ne peux pas vous convaincre, mais je voudrais juste vous dire qu'à un moment donné, il faut respecter les Seynois, il faut respecter le vote de 2020, il faut respecter la lutte qui a été la nôtre. Nous avons nos problèmes à La-Seyne-sur-Mer. Je ne souhaite pas les importer au sein du Conseil métropolitain, mais je veux juste vous dire qu'à La-Seyne-sur-Mer, nous sommes très fiers d'avoir deux Vice-Présidents, Nathalie BICAIS et Jean-Pierre COLIN, et que pour ma part, je voterai et pour l'une

et pour l'autre, parce que je pense, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, que la stabilité est la première de nos vertus.

Merci, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. J'entends tout à fait votre point de vue. Il se trouve que Monsieur COLIN est candidat, j'en ai fait part, et que Madame la Maire de La Seyne propose un autre candidat. Il y a un vote, c'est la démocratie. Après, on ne peut pas non plus exporter l'ensemble des problèmes de la Seyne au Conseil métropolitain. S'il y a des problèmes à traiter à La Seyne, je serais vraiment très heureux qu'ils soient traités à l'intérieur du périmètre Seynois et pas obligatoirement par procuration. Il y a un vote très simple, une position du Bureau a été prise majoritairement pour suivre la proposition de Madame le Maire de La Seyne, il y a deux candidats et vous venez d'exprimer votre point de vue.

Monsieur NAVARRANNE.

**M. NAVARRANNE.**- Permettez-nous de rappeler qu'au moment de la mise en place de ces Vice-Présidences, il y a maintenant trois ans, nous étions intervenus sur cette deuxième Vice-Présidence Seynoise. Nous ne rentrerons pas dans les problèmes internes de la majorité Seynoise, mais nous avons dit que si, au titre des équilibres politiques, il fallait à chaque fois créer une Vice-Présidence, parce qu'à l'époque, il y a trois ans, c'était une Vice-Présidence supplémentaire qui était créée pour permettre cet équilibre, eh bien, si à chaque fois qu'il y avait besoin de chercher des équilibres politiques dans les Communes, il fallait créer une Vice-Présidence supplémentaire, on allait avoir une quantité inconsiderable de Vice-Présidents.

En l'espèce, je ne veux pas forcément dire que nous avons peut-être déjà un peu vu juste, mais on vient de créer encore aujourd'hui une nouvelle Vice-Présidence, si je comprends bien, sur laquelle nous nous abstenons, en revanche, vous avez appelé les votes sur l'augmentation du nombre de Vice-Présidents, mais là aussi, si nous avons félicité le Président MASSON de son élection à la présidence du conseil départemental, on va créer une seconde Vice-Présidence pour tenir un équilibre politique et garder une deuxième Vice-Présidence gardéenne. Est-ce qu'il n'y aurait pas là une réflexion à porter encore une fois ? A quel moment va-t-on arrêter de créer des Vice-Présidences ?

**M. LE PRESIDENT.**- Monsieur NAVARRANNE, vous avez très bien compris que ce n'était pas du tout un problème de dosage politique ou d'alchimie, comme vous pouvez peut-être en avoir la compétence. Il se trouve que tous les Maires, cela me paraît naturel, doivent participer au bureau, et le hasard a fait, ou le mérite, que Monsieur MASSON est devenu Président du Conseil départemental et donc n'est plus Maire de La Garde. Il m'a paru utile, quand même, que le Président du Conseil départemental reste au Bureau. C'est utile, cela permet à deux Collectivités importantes de fonctionner de façon harmonieuse, mais il me paraissait aussi courtois et normal que la Maire de La Garde puisse siéger. C'est tout. Ce n'est pas du dosage politique.

**M. NAVARRANNE.**- Alors, attention au fait d'exclure peut-être un Vice-Président de la Région, si je suis votre réflexion de vouloir associer la Collectivité départementale dans le Bureau. Si je comprends bien, on va donc retirer un Vice-Président du Conseil régional du Bureau. C'est ce qui serait prévu si Monsieur COLIN n'est pas réélu dans le Bureau.

**M. LE PRESIDENT.**- Non, c'est trop complexe pour moi. Je laisse cela à votre alchimie personnelle. Pourquoi compliquer les choses ? Seize Vice-Présidents, c'est quatre de moins que ce qu'autorise le droit. On n'est pas dans l'excès. Ce n'est pas une augmentation de dépenses complémentaires, c'est la même enveloppe. C'est simplement le fait de tenir compte des réalités du moment, c'est tout.

Je vous rappelle d'ailleurs que je suis un peu à l'origine de ces difficultés, parce que quand j'ai été élu Maire de Hyères, j'avais souhaité que ce soit M. ROUX qui représente la ville de Hyères au Conseil métropolitain. Et puis, on s'est un peu rapidement aperçus, quelle que soit la pertinence de Francis ROUX, qu'il n'était pas inopportun que le Maire puisse siéger. Donc, à l'initiative d'Hubert FALCO, on a ajouté un Hyérois. Cela a été la même démarche qu'à La Seyne pour que cette adjonction ait lieu. Ce sont des amendements utiles, il ne faut pas y voir autre chose.

Approuvez-vous le bureau de 16 ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 M. Gilles BALDACCHINO, M. Olivier CHARLOIS,  
M. Amaury NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

## **N° 23/05/003 ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. LE PRESIDENT.**- On reprend l'appel.

Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président :

Les candidats déclarés sont : Monsieur Robert CAVANNA

*Opérations de vote.*

Je vous annonce les résultats du vote :

Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 8

Suffrages exprimés : 73

Majorité absolue : 37

M. Robert CAVANNA obtient 73 voix

M. Robert CAVANNA ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu 1<sup>er</sup> Vice-Président.

*Applaudissements*

Election du 2<sup>e</sup> Vice-Président :

**M. LE PRESIDENT.**- Pour la deuxième Vice-Présidence, je propose, en parfait accord avec l'ensemble des membres du Bureau, Monsieur Jean-Sébastien VIALATTE.

Les candidats déclarés sont : Monsieur Jean-Sébastien VIALATTE

*Opérations de vote.*

Résultats de l'élection du 2<sup>e</sup> Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 13

Suffrages exprimés : 68

Majorité absolue : 35

M. Jean-Sébastien VIALATTE obtient 68 voix

M. Jean-Sébastien VIALATTE ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu 2<sup>e</sup> Vice-Président.

*Applaudissements*

Election du 3<sup>e</sup> Vice-Président :

**M. LE PRESIDENT.**- Pour le troisième Vice-Président, je propose la candidature de Monsieur Jean-Louis MASSON.

Les candidats déclarés sont : Monsieur Jean-Louis MASSON

*Opérations de vote.*

Résultats de l'élection du 3<sup>e</sup> Vice-Président :



Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 17

Suffrages exprimés : 64

Majorité absolue : 33

M. Jean-Louis MASSON : 63 voix

Mme Hélène ARNAUD-BILL : 1 voix

M. Jean-Louis MASSON ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu 3<sup>e</sup> Vice-Président.

*Applaudissements*

Election du 4<sup>e</sup> Vice-Président :

**M. LE PRESIDENT.**- Pour le quatrième Vice-Président, je propose la candidature de Monsieur Robert BENEVENTI.

Les candidats déclarés sont : Monsieur Robert BENEVENTI

*Opérations de vote.*

Résultats de l'élection du 4<sup>e</sup> Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 6

Suffrages exprimés : 75

Majorité absolue : 38

M. Robert BENEVENTI obtient 75 voix

M. Robert BENEVENTI ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu 4<sup>e</sup> Vice-Président.

*Applaudissements*

Election du 5<sup>e</sup> Vice-Président :

**M. LE PRESIDENT**.- Pour le cinquième Vice-Président, je propose la candidature de Monsieur Christian SIMON.

Les candidats déclarés sont : Monsieur Christian SIMON

*Opérations de vote.*

Résultats de l'élection du 5<sup>e</sup> Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 19

Suffrages exprimés : 62

Majorité absolue : 32

M. Christian SIMON obtient 62 voix

M. Christian SIMON ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu 5<sup>e</sup> Vice-Président.

*Applaudissements*

Election du 6<sup>e</sup> Vice-Président :

**M. LE PRESIDENT**.- Pour le sixième Vice-Président, je propose la candidature de Monsieur Gilles VINCENT.

Les candidats déclarés sont : Monsieur Gilles VINCENT

*Opérations de vote.*

Résultats de l'élection du 6<sup>e</sup> Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 15

Suffrages exprimés : 66

Majorité absolue : 34

Monsieur Gilles VINCENT : 65 voix

Monsieur Christian SIMON : 1 voix

**M. LE PRESIDENT**.- Je pense qu'il y en a qui ont confondu deux élections à la Vice-Présidence.

M. Gilles VINCENT ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu 6<sup>e</sup> Vice-Président.

*Applaudissements*

Election du 7<sup>e</sup> Vice-Président :

**M. LE PRESIDENT**.- Pour le septième Vice-Président, je propose la candidature de Monsieur Ange MUSSO.

Les candidats déclarés sont : Monsieur Ange MUSSO

*Opérations de vote.*

Résultats de l'élection du 7<sup>e</sup> Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 10

Suffrages exprimés : 71

Majorité absolue : 36

M. Ange MUSSO obtient 71 voix

M. Ange MUSSO ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu 7<sup>e</sup> Vice-Président.

*Applaudissements*

Election du 8<sup>e</sup> Vice-Président :

**M. LE PRESIDENT**.- Pour le huitième Vice-Président, je propose la candidature de Monsieur Thierry ALBERTINI.

Les candidats déclarés sont : Monsieur Thierry ALBERTINI

*Opérations de vote.*

Résultats de l'élection du 8<sup>e</sup> Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 17

Suffrages exprimés : 64

Majorité absolue : 33

M. Thierry ALBERTINI obtient 64 voix

M. Thierry ALBERTINI ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu 8<sup>e</sup> Vice-Président.

*Applaudissements*

Election du 9<sup>e</sup> Vice-Président :

**M. LE PRESIDENT.**- Pour le neuvième Vice-Président, je propose la candidature de Monsieur Hervé STASSINOS.

Les candidats déclarés sont : Monsieur Hervé STASSINOS

*Opérations de vote.*

Résultats de l'élection du 9<sup>e</sup> Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 15

Suffrages exprimés : 66

Majorité absolue : 34

M. Hervé STASSINOS obtient 66 voix

M. Hervé STASSINOS ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu 9<sup>e</sup> Vice-Président.

*Applaudissements*

Election du 10<sup>e</sup> Vice-Président :

**M. LE PRESIDENT.**- Pour le dixième Vice-Président, je propose la candidature de Madame Nathalie BICAIS.

Les candidats déclarés sont : Madame Nathalie BICAIS

*Opérations de vote.*

Résultats de l'élection du 10<sup>e</sup> Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 14

Suffrages exprimés : 67

Majorité absolue : 34

Mme Nathalie BICAIS obtient 67 voix

Mme Nathalie BICAIS ayant obtenu la majorité absolue des voix est élue 10<sup>e</sup> Vice-Président.

*Applaudissements*

Election du 11<sup>e</sup> Vice-Président :

**M. LE PRESIDENT**.- Pour le onzième Vice-Président, je propose la candidature de Monsieur Arnaud LATIL.

Les candidats déclarés sont : Monsieur Arnaud LATIL

*Opérations de vote.*

Résultats de l'élection du 11<sup>e</sup> Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 11

Suffrages exprimés : 70

Majorité absolue : 36

M. Arnaud LATIL obtient 70 voix

M. Arnaud LATIL ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu 11<sup>e</sup> Vice-Président.

*Applaudissements*

Election du 12<sup>e</sup> Vice-Président :

**M. LE PRESIDENT**.- Pour le douzième Vice-Président, je propose la candidature de Madame Josée MASSI.

Les candidats déclarés sont : Madame Josée MASSI

*Opérations de vote.*

Résultats de l'élection du 12<sup>e</sup> Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 8

Suffrages exprimés : 73

Majorité absolue : 37

Mme Josée MASSI obtient 73 voix

Mme Josée MASSI ayant obtenu la majorité absolue des voix est élue 12<sup>e</sup> Vice-Président.

*Applaudissements*

Election du 13<sup>e</sup> Vice-Président :

**M. LE PRESIDENT**.- Pour le treizième Vice-Président, je propose la candidature de Monsieur Francis ROUX.

Les candidats déclarés sont : Monsieur Francis ROUX

*Opérations de vote.*

Résultats de l'élection du 13<sup>e</sup> Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 18

Suffrages exprimés : 63

Majorité absolue : 32

M. Francis ROUX obtient 63 voix

M. Francis ROUX ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu

13<sup>e</sup> Vice-Président.

*Applaudissements*

Election du 14<sup>e</sup> Vice-Président :

**M. LE PRESIDENT.**- Pour le quatorzième Vice-Président, je propose la candidature de Madame Geneviève LEVY

Les candidats déclarés sont : Madame Geneviève LEVY

*Opérations de vote.*

Résultats de l'élection du 14<sup>e</sup> Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 14

Suffrages exprimés : 67

Majorité absolue : 34

Mme Geneviève LEVY obtient 67 voix

Mme Geneviève LEVY ayant obtenu la majorité absolue des voix est élue 14<sup>e</sup> Vice-Président.

*Applaudissements*

Election du 15<sup>e</sup> Vice-Président :

**M. LE PRESIDENT.**- Pour le quinzième Vice-Président, je propose la candidature de Hélène ARNAUD-BILL

Les candidats déclarés sont : Madame Hélène ARNAUD-BILL

*Opérations de vote.*

Résultats de l'élection du 15<sup>e</sup> Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 12

Suffrages exprimés : 69

Majorité absolue : 35

Mme Hélène ARNAUD-BILL obtient 69 voix

Mme Hélène ARNAUD-BILL ayant obtenu la majorité absolue des voix est élue 15<sup>e</sup> Vice-Président.

*Applaudissements*

Election du 16<sup>e</sup> Vice-Président :

**M. LE PRESIDENT.**- Mes chers collègues, nous allons passer à l'élection du 16<sup>e</sup> Vice-Président, et je vous demande votre attention puisqu'il y a deux candidats :

- un candidat qui est absent, il nous a fait part par écrit de sa candidature, c'est Monsieur Jean-Pierre COLIN,

- et un autre candidat, M. Cheikh MANSOUR sur proposition de Mme BICAIS, maire de La Seyne avec l'accord des maires de la métropole.

Les candidats déclarés sont :

Monsieur Jean-Pierre COLIN

Monsieur Cheikh MANSOUR

*Opérations de vote.*

Résultats de l'élection du 16<sup>e</sup> Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 8

Suffrages exprimés : 73

Majorité absolue : 37

Monsieur Cheikh MANSOUR : 50 voix

Monsieur Jean-Pierre COLIN : 23 voix

M. Cheikh MANSOUR ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu 16<sup>e</sup> Vice-Président.

*Applaudissements*

**M. LE PRESIDENT.**- Je veux remercier tous les scrutateurs sous l'éminente présidence de M. BENEVENTI, vous avez fait un travail considérable et relativement



rapide. En tous les cas, les records locaux ont été battus, et je vous en remercie. Pour résumer l'état des votes, je vous rappelle les noms des seize Vice-Présidents, dans l'ordre, du premier au seizième :

- 1) M. Robert CAVANNA
- 2) M. Jean-Sébastien VIALATTE
- 3) M. Jean-Louis MASSON
- 4) M. Robert BENEVENTI
- 5) M. Christian SIMON
- 6) M. Gilles VINCENT
- 7) M. Ange MUSSO
- 8) M. Thierry ALBERTINI
- 9) M. Hervé STASSINOS
- 10) Mme Nathalie BICAIS
- 11) M. Arnaud LATIL
- 12) Mme Josée MASSI
- 13) M. Francis ROUX
- 14) Mme Geneviève LEVY
- 15) Mme Hélène ARNAUD-BILL
- 16) M. Cheikh MANSOUR

Toutes mes félicitations aux Vice-Présidents.

## **MISE A DISPOSITION DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Vous avez dû l'avoir dans vos dossiers. C'est une charte qui est rédigée selon les termes de l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle rappelle les principes déontologiques du mandat d'élu. C'est une information qui ne donne pas lieu à un vote. Y a-t-il des observations ?

**M. BALDACCHINO.**- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents, chers collègues, tout d'abord, permettez-moi de vous adresser mes félicitations, ainsi qu'aux Vice-Présidents élus avec qui, j'espère, nous pourrions travailler dans l'intérêt des citoyens de la Métropole.

Je souhaitais revenir sur la charte de l'élu local. Au point n°6, il est indiqué que l'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné. Je ne mets pas en doute la volonté de chacun de faire le maximum au service de nos concitoyens. Beaucoup d'entre nous sont des élus bénévoles dans nos communes, ici à la Métropole, ce n'est pas le cas. Nous allons voter les indemnités de chacun d'entre nous.

Pourtant, malgré la charte d'assiduité prévue, j'ai découvert aujourd'hui des élus que je n'avais jamais vus en conseil métropolitain. Certains même ne sont venus que pour assister à leur propre élection aujourd'hui et sont partis à l'issue, sans assister au vote de leurs confrères.

Monsieur le Président, nous avons tous des vies bien chargées, mais il serait peut-être judicieux de rappeler cette charte et peut-être de supprimer une partie de l'indemnité en cas d'absence très répétée et non justifiée. N'oublions pas que ces indemnités sont issues de l'argent du contribuable. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT**.- Je vous remercie également. Je partage tout à fait votre avis. L'assiduité et la présence sont des choses importantes. L'activité à l'intérieur du Conseil aussi, donc je suis heureux de vous découvrir aujourd'hui. Mais voilà, chacun doit faire l'effort maximum pour être digne de la fonction qu'il exerce.

S'il n'y a pas d'autres observations, nous passons à la délibération suivante.

**N° 23/05/004 DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN AU PRESIDENT ET AU BUREAU**

**M. LE PRESIDENT**.- C'est pour la rapidité de l'exercice de la gestion de la Métropole, comme dans les communes, c'est pour les petites sommes concernant à la fois ses fonctionnements et investissements. Aucun changement par rapport à ce qui était prévu sous la présidence d'Hubert FALCO.

S'il n'y a pas d'observations, je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 M. Philippe LEROY**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

## N° 23/05/005 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA METROPOLE TPM

**M. LE PRESIDENT.**- Ce sont les mêmes que celles qui existaient précédemment. Je ne vais pas les détailler, mais pour le président, c'est 145 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et pour les Vice-Présidents, un pourcentage de 70 % environ de cet indice brut. Pas de bonification. S'il n'y a pas d'observations, je mets aux voix. Qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 M. Philippe LEROY**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous en remercie.

## N° 23/05/006 CREATION DES EMPLOIS DE COLLABORATEURS DE CABINET

**M. LE PRESIDENT.**- Nous allons prendre une délibération identique à la délibération 20/07/7 du 15 juillet 2020, dans laquelle figurait la possibilité d'un Directeur de Cabinet, un Chef de cabinet et six Chargés de mission. Soyez assurés que ce sera beaucoup moins que cela, mais ce sont des postes ouvrables et non des postes ouverts, on ne modifie rien.

**M. NAVARRANNE.**- Monsieur le Président, c'est justement le sujet de la question que nous souhaitions vous poser. Effectivement, on ouvre des droits qui sont identiques, mais qui aujourd'hui ne sont pas dépensés. On voit au budget comme au compte administratif que ce sont, pour 2023, six membres de Cabinet qui étaient dans les effectifs et pour 2022, cinq membres du Cabinet. La question que nous souhaitions vous poser est : est-ce ce que vous maintiendrez le nombre de personnes effectives et donc une partie de cette enveloppe qui est réinjectée dans notre budget général ? Ou est-ce que vous iriez potentiellement jusqu'au taquet de cette somme en recrutant jusqu'à huit membres dans votre cabinet ? Je vous remercie.

On avait abordé la question en se félicitant sous votre présidence de l'utilisation des deniers publics, donc merci de la clarté de votre réponse.

**M. LE PRESIDENT.**- C'est formel, ceux qui me connaissent savent que bien entendu, j'irai au plus bas possible parce que je pense que des collaborateurs de cabinets efficaces et en nombre limité sont peut-être une chance pour un président, davantage qu'un nombre pléthorique qui n'auraient pas la même qualité. Il y a ici des collaborateurs de qualité, a priori, et s'ils le souhaitent, ils seront conservés. Ceux qui souhaitent rejoindre par exemple la fonction publique territoriale le feront. Mais il n'y aura pas d'embauche nouvelle.

S'il n'y a pas d'autres observations, nous passons au vote.

*(Vote à main levée)*

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 M. Philippe LEROY**

*(Adoption à l'unanimité).*

La séance est close.

Je vous remercie de votre patience.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 20.*

**M. le Président de la Métropole**

**La Secrétaire de séance  
Béatrice VEYRAT-MASSON**



**CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU JEUDI 8 JUIN 2023  
LISTE DES DELIBERATIONS**

**Date de convocation** : 1er juin 2023

**Conseillers Métropolitains en exercice** : 81

**CONSEILLERS METROPOLITAINS : 81**

**PRESENTS :**

M. Thierry ALBERTINI, Mme Hélène ARNAUD-BILL, M. Gilles BALDACCHINO, Mme Valérie BATTESTI, M. Philippe BERNARDI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Pierre BONNEFOY, M. Laurent BONNET, Mme Béatrice BROTONS, M. Robert CAVANNA, M. Patrice CAZAUX, Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Olivier CHARLOIS, M. Amaury CHARRETON, M. Anthony CIVETTINI, M. Laurent CUNEO, M. Luc DE SAINT-SERNIN, Mme Anaïs DIR, M. Jean-Pierre EMERIC, Mme Nadine ESPINASSE, Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Delphine GROSSO, Mme Pascale JANVIER, Mme Corinne JOUVE, M. Emilien LEONI, M. Philippe LEROY, Mme Geneviève LEVY, M. Mohamed MAHALI, M. Cheikh MANSOUR, Mme Edwige MARINO, M. Jean-David MARION, M. Erick MASCARO, Mme Josée MASSI, M. JeanLouis MASSON, Mme Anne-Marie METAL, M. Joseph MINNITI, Mme Valérie MONDONE, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Ange MUSSO, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS, Mme Audrey PASQUALI-CERNY, Mme Chantal PORTUESE, M. Guy RAYNAUD, M. Bruno ROURE, Mme Rachel ROUSSEL, M. Bernard ROUX, M. Francis ROUX, Mme Christine SINQUIN, M. Hervé STASSINOS, M. Yann TAINGUY, M. Albert TANGUY, M. Joël TONELLI, Mme Sandra TORRES, Mme Magali TURBATTE, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON, M. Jean-Sébastien VIALATTE, M. Gilles VINCENT, Mme Kristelle VINCENT.

**REPRESENTES :**

Mme Dominique ANDREOTTI ayant donné pouvoir à M. Patrice CAZAUX, M. Robert BENEVENTI ayant donné pouvoir à Mme Delphine GROSSO, M. Guillaume CAPOBIANCO ayant donné pouvoir à Mme Kristelle VINCENT, M. François CARRASSAN ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Josy CHAMBON ayant donné pouvoir à Mme Audrey PASQUALI-CERNY, M. Yannick CHENEVARD ayant donné pouvoir à M. Amaury CHARRETON, M. Franck CHOUQUET ayant donné pouvoir à Mme Hélène ARNAUD-BILL, Mme Brigitte GENETELLI ayant donné pouvoir à M. Emilien LEONI, M. Laurent JEROME ayant donné pouvoir à M. Laurent BONNET, Mme Sylvie LAPORTE ayant donné pouvoir à M. Thierry ALBERTINI, M. Arnaud LATIL ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis MASSON, Mme Amandine LAYEC ayant donné pouvoir à Mme Valérie MONDONE, Mme Isabelle MONFORT ayant donné pouvoir à M. Laurent CUNEO, M. Christophe MORENO ayant donné pouvoir à M. Mohamed MAHALI, Mme Virginie PIN ayant donné pouvoir à Mme Geneviève LEVY, M. Christian SIMON ayant donné pouvoir à Mme AnneMarie METAL.

**ABSENTS :**

Mme Basma BOUCHKARA, Mme Corinne CHENET, M. Jean-Pierre, COLIN, Mme Valérie RIALLAND.

**TOUTES LES DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DE CETTE SEANCE PEUVENT ÊTRE  
CONSULTEES AU SERVICE ASSEMBLEES**

N°23/06/080	BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/06/081	BUDGET ANNEXE TRANSPORTS APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/06/082	BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES MARINES DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/083	BUDGET ANNEXE ESPACES D'ACTIVITES ENTREPRENEURIALES, INNOVANTES ET UNIVERSITAIRES APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/084	BUDGET ANNEXE AMENAGEMENTS DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/085	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/086	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/087	BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/088	BUDGET ANNEXE PARKINGS METROPOLITAINS APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/089	BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/090	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/091	BUDGET ANNEXE DSP EAU APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/092	BUDGET ANNEXE EAU DE LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/093	BUDGET ANNEXE EAU DE LA COMMUNE DE LA GARDE APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITE

N°23/06/094	BUDGET ANNEXE PORT DU LAZARET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/095	BUDGET ANNEXE PORT DE PORQUEROLLES APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/096	BUDGET ANNEXE PORT DU BRUSC APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/097	BUDGET ANNEXE PORT DE SAINT-ELME APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/098	BUDGET ANNEXE PORT DE L'AYGAUDE DU LEVANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/099	BUDGET ANNEXE PORT DE LA TOUR FONDUE APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/100	BUDGET ANNEXE PORT DE LA MADRAGUE DE GIENS APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/101	BUDGET ANNEXE DSP EAU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/102	BUDGET ANNEXE EAU DE LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/103	BUDGET ANNEXE EAU DE LA COMMUNE DE LA GARDE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/104	BUDGET ANNEXE PORT DU LAZARET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/105	BUDGET ANNEXE PORT DE PORQUEROLLES VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/106	BUDGET ANNEXE PORT DU BRUSC VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/107	BUDGET ANNEXE PORT DE SAINT-ELME VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/108	BUDGET ANNEXE PORT DE L'AYGAUDE DU LEVANT VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/109	BUDGET ANNEXE PORT DE LA TOUR FONDUE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITE

N°23/06/110	BUDGET ANNEXE PORT DE LA MADRAGUE DE GIENS VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/06/111	AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES POUR "CONSTRUCTION DES ECOLES MATERNELLES CONDORCET, REYNIER ET REPECTOIRE COMMUN" - EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/06/112	AVENANT N° 1 AU SOUS-TRAITÉ N°20CONC01 RELATIF A L'EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N°1 DE LA PLAGE DE LA COUDOULIERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/06/113	ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/06/114	BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2022	PREND ACTE
N°23/06/115	MODIFICATION DES PROCES-VERBAUX DE TRANSFERT A LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE DES BIENS APPARTENANT A LA VILLE DE LA CRAU	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/06/116	CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA METROPOLE TPM ET L'EPCC OPERA TPM – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/06/117	RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE - ANNEE 2021	PREND ACTE
N°23/06/118	PARC PRIVÉ - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°22/06/152 DU 28 JUIN 2022 SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE - AVENANT N°1 MODIFIE - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/06/119	AVENANT A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE COMPETENCES ENTRE LE DEPARTEMENT DU VAR ET LA METROPOLE TPM - PROLONGATION DE LA DUREE TRANSITOIRE DE MISE A DISPOSITION DE L'OUTIL INFORMATIQUE GENESIS POUR LE FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) ET LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/06/120	CONVENTION DE VERSEMENT DES AIDES ACCORDEES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MEDITERRANEE CORSE AU DELEGATAIRE DU SERVICE D'EAU POTABLE DU SECTEUR CENTRE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/06/121	ADOPTION DES STATUTS DE LA REGIE METROPOLITAINE DE L'EAU AU 1ER JANVIER 2023	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/06/122	AVENANT N°1 - CONTRAT DE FOURNITURE D'EAU TRAITEE PAR LA SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE A LA COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



N°23/06/123	PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE HYERES-LES-PALMIERS	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/124	PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE LA CRAU	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/125	22DSP03 CONCESSION SOUS FORME DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DU SECTEUR EST COMPRENANT LES COMMUNES DE CARQUEIRANNE, HYERES-LES-PALMIERS ET LA CRAU	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/126	MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°22/02/15 DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 FEVRIER 2022 - INCORPORATION D'OFFICE DE VOIES PRIVEES OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE LA GARDE	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/06/127	AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION AVEC ENEDIS ET EDF POUR LE SERVICE PUBLIC DU DEVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE LA FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE – 2024-2028 – AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/128	VILLE D'OLLIOULES - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/129	VILLE DE LA GARDE - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/06/130	VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS - BILAN DE LA CONCERTATION RELATIVE A LA MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/06/131	VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS - CONCESSION RENOUVELLEMENT CENTRE VILLE ET QUARTIER DE LA GARE - CONVENTION DE GESTION - AVENANT N°4 - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE

N°23/06/132	MODIFICATIONS DU PLAN D'ORGANISATION DE SURVEILLANCE ET DE SECOURS DES PISCINES DE LA BASE NATURE ET SPORT DU VALLON DU SOLEIL DE TPM	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/06/133	APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION COMPLÉMENTAIRE POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP) - BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) DE LA METROPOLE TPM	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/06/134	CONVENTION QUADRIPARTITE N° 9 ENTRE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE, LE MINISTERE DES ARMEES, NAVAL GROUP ET LE DELEGATAIRE EN CHARGE DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORT TERRESTRE ET MARITIME DE VOYAGEURS RELATIVE AU TRANSPORT DE VOYAGEURS DE LA BASE DE DEFENSE DE TOULON DU 1ER MAI 2023 AU 31 JANVIER 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**MIS A L’AFFICHAGE LE : 13 juin 2023**



# **PROCÈS-VERBAL**

**DU**

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN**

**DU 8 JUIN 2023**

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE  
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE**

**SÉANCE DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 8 JUIN 2023**

Le Conseil métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE, régulièrement convoqué, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN.

**CONSEILLERS METROPOLITAINS : 81**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Thierry ALBERTINI, Mme Hélène ARNAUD-BILL, M. Gilles BALDACCHINO, Mme Valérie BATTESTI, M. Philippe BERNARDI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Pierre BONNEFOY, M. Laurent BONNET, Mme Béatrice BROTONS, M. Robert CAVANNA, M. Patrice CAZAUX, Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Olivier CHARLOIS, M. Amaury CHARRETON, M. Anthony CIVETTINI, M. Laurent CUNEO, M. Luc DE SAINT-SERNIN, Mme Anaïs DIR, M. Jean-Pierre EMERIC, Mme Nadine ESPINASSE, Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Delphine GROSSO, Mme Pascale JANVIER, Mme Corinne JOUVE, M. Emilien LEONI, M. Philippe LEROY, Mme Geneviève LEVY, M. Mohamed MAHALI, M. Cheikh MANSOUR, Mme Edwige MARINO, M. Jean-David MARION, M. Erick MASCARO, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Anne-Marie METAL, M. Joseph MINNITI, Mme Valérie MONDONE, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Ange MUSSO, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS, Mme Audrey PASQUALI-CERNY, Mme Chantal PORTUESE, M. Guy RAYNAUD, M. Bruno ROURE, Mme Rachel ROUSSEL, M. Bernard ROUX, M. Francis ROUX, Mme Christine SINQUIN, M. Hervé STASSINOS, M. Yann TAINGUY, M. Albert TANGUY, M. Joël TONELLI, Mme Sandra TORRES, Mme Magali TURBATTE, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON, M. Jean-Sébastien VIALATTE, M. Gilles VINCENT, Mme Kristelle VINCENT.

**REPRESENTES :**

Mme Dominique ANDREOTTI ayant donné pouvoir à M. Patrice CAZAUX, M. Robert BENEVENTI ayant donné pouvoir à Mme Delphine GROSSO, M. Guillaume CAPOBIANCO ayant donné pouvoir à Mme Kristelle VINCENT, M. François CARRASSAN ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Josy CHAMBON ayant donné pouvoir à Mme Audrey PASQUALI-CERNY, M. Yannick CHENEVARD ayant donné pouvoir à M. Amaury CHARRETON, M. Franck CHOUQUET ayant donné pouvoir à Mme Hélène ARNAUD-BILL, Mme Brigitte GENETELLI ayant donné pouvoir à M. Emilien LEONI, M. Laurent JEROME ayant donné pouvoir à M. Laurent BONNET, Mme Sylvie LAPORTE ayant donné pouvoir à M. Thierry ALBERTINI, M. Arnaud LATIL ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis MASSON, Mme Amandine LAYEC ayant donné pouvoir à Mme Valérie MONDONE, Mme Isabelle MONFORT ayant donné pouvoir à M. Laurent CUNEO, M. Christophe MORENO ayant donné pouvoir à M. Mohamed MAHALI, Mme Virginie PIN ayant donné pouvoir à Mme Geneviève LEVY, M. Christian SIMON ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie METAL.

**ABSENTS :**

Mme Basma BOUCHKARA, Mme Corinne CHENET, M. Jean-Pierre COLIN, Mme Valérie RIALLAND.

## SOMMAIRE

<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2023 .....</b>	<b>8</b>
<b>COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MÉTROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 4 MAI 2023 .....</b>	<b>8</b>
<b>N° 23/06/001            BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022.....</b>	<b>11</b>
<b>N° 23/06/002            BUDGET ANNEXE TRANSPORTS APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022.....</b>	<b>13</b>
<b>N° 23/06/003            BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES MARINES DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022.....</b>	<b>14</b>
<b>N° 23/06/004            BUDGET        ANNEXE        ESPACES        D'ACTIVITES ENTREPRENEURIALES, INNOVANTES ET UNIVERSITAIRES APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022.....</b>	<b>15</b>
<b>N° 23/06/005            BUDGET ANNEXE AMENAGEMENTS DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022.....</b>	<b>16</b>
<b>N° 23/06/006            BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022.....</b>	<b>16</b>
<b>N° 23/06/007            BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 .....</b>	<b>17</b>
<b>N° 23/06/008            BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 .....</b>	<b>18</b>
<b>N° 23/06/009            BUDGET        ANNEXE        PARKINGS        METROPOLITAINS APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 .....</b>	<b>19</b>
<b>N° 23/06/010            BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022.....</b>	<b>20</b>
<b>N° 23/06/011            BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022.....</b>	<b>21</b>

<b>N° 23/06/012</b>	<b>BUDGET ANNEXE DSP EAU APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022 .....</b>	<b>21</b>
<b>N° 23/06/013</b>	<b>BUDGET ANNEXE EAU DE LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022 .....</b>	<b>22</b>
<b>N° 23/06/014</b>	<b>BUDGET ANNEXE EAU DE LA COMMUNE DE LA GARDE APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022 .....</b>	<b>22</b>
<b>N° 23/06/015</b>	<b>BUDGET ANNEXE PORT DU LAZARET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022 .....</b>	<b>23</b>
<b>N° 23/06/016</b>	<b>BUDGET ANNEXE PORT DE PORQUEROLLES APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022 .....</b>	<b>23</b>
<b>N° 23/06/017</b>	<b>BUDGET ANNEXE PORT DU BRUSC APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022 .....</b>	<b>23</b>
<b>N° 23/06/018</b>	<b>BUDGET ANNEXE PORT DE SAINT-ELME APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022 .....</b>	<b>24</b>
<b>N° 23/06/0/019</b>	<b>BUDGET ANNEXE PORT DE L'AYGADE DU LEVANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022 .....</b>	<b>24</b>
<b>N° 23/06/020</b>	<b>BUDGET ANNEXE PORT DE LA TOUR FONDUE APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022 .....</b>	<b>25</b>
<b>N° 23/06/021</b>	<b>BUDGET ANNEXE PORT DE LA MADRAGUE DE GIENS APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022 .....</b>	<b>25</b>
<b>N° 23/06/022</b>	<b>BUDGET ANNEXE DSP EAU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022 .....</b>	<b>26</b>
<b>N° 23/06/023</b>	<b>BUDGET ANNEXE EAU DE LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022.....</b>	<b>26</b>
<b>N° 23/06/024</b>	<b>BUDGET ANNEXE EAU DE LA COMMUNE DE LA GARDE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022 .....</b>	<b>27</b>

<b>N° 23/06/025</b>	<b>BUDGET ANNEXE PORT DU LAZARET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022 .....</b>	<b>28</b>
<b>N° 23/06/026</b>	<b>BUDGET ANNEXE PORT DE PORQUEROLLES VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022 .....</b>	<b>29</b>
<b>N° 23/06/027</b>	<b>BUDGET ANNEXE PORT DU BRUSC VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022 .....</b>	<b>29</b>
<b>N° 23/06/028</b>	<b>BUDGET ANNEXE PORT DE SAINT-ELME VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022 .....</b>	<b>30</b>
<b>N° 23/06/029</b>	<b>BUDGET ANNEXE PORT DE L'AYGUADE DU LEVANT LEVANT VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022 .....</b>	<b>31</b>
<b>N° 23/06/030</b>	<b>BUDGET ANNEXE PORT DE LA TOUR FONDUE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022 .....</b>	<b>31</b>
<b>N° 23/06/031</b>	<b>BUDGET ANNEXE PORT DE LA MADRAGUE DE GIENS VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022 .....</b>	<b>32</b>
<b>N° 23/06/032</b>	<b>AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES POUR "CONSTRUCTION DES ECOLES MATERNELLES CONDORCET, REYNIER ET REFECTOIRE COMMUN" - EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE .....</b>	<b>33</b>
<b>N° 23/06/033</b>	<b>AVENANT N° 1 AU SOUS-TRAITÉ N°20CONC01 RELATIF A L'EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N°1 DE LA PLAGE DE LA COUDOULIERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES .....</b>	<b>34</b>
<b>N° 23/06/034</b>	<b>ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ...</b>	<b>34</b>
<b>N° 23/06/035</b>	<b>BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2022 .....</b>	<b>35</b>
<b>N° 23/06/036</b>	<b>MODIFICATION DES PROCES-VERBAUX DE TRANSFERT A LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE DES BIENS APPARTENANT A LA VILLE DE LA CRAU .....</b>	<b>36</b>
<b>N° 23/06/037</b>	<b>CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA METROPOLE TPM ET L'EPCC OPERA TPM – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE .....</b>	<b>36</b>
<b>N° 23/06/038</b>	<b>RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE - ANNEE 2021 .....</b>	<b>37</b>
<b>N° 23/06/039</b>	<b>PARC PRIVÉ - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°22/06/152 DU 28 JUIN 2022 SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA</b>	

**RENOVATION ENERGETIQUE - AVENANT N°1 MODIFIE - AUTORISATION DE SIGNATURE..... 38**

**N° 23/06/040 AVENANT A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE COMPETENCES ENTRE LE DEPARTEMENT DU VAR ET LA METROPOLE TPM - PROLONGATION DE LA DUREE TRANSITOIRE DE MISE A DISPOSITION DE L'OUTIL INFORMATIQUE GENESIS POUR LE FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENDE (FSL) ET LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) ..... 39**

**N° 23/06/041 CONVENTION DE VERSEMENT DES AIDES ACCORDEES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MEDITERRANEE CORSE AU DELEGATAIRE DU SERVICE D'EAU POTABLE DU SECTEUR CENTRE..... 40**

**N° 23/06/042 ADOPTION DES STATUTS DE LA REGIE METROPOLITAINE DE L'EAU AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023 ..... 40**

**N° 23/06/043 AVENANT N°1 - CONTRAT DE FOURNITURE D'EAU TRAITEE PAR LA SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE A LA COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE - AUTORISATION DE SIGNATURE..... 41**

**N° 23/06/044 PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE HYERES-LES-PALMIERS..... 42**

**N° 23/06/045 PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE LA CRAU ..... 42**

**N° 23/06/046 22DSP03 CONCESSION SOUS FORME DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DU SECTEUR EST COMPRENANT LES COMMUNES DE CARQUEIRANNE, HYERES-LES-PALMIERS ET LA CRAU ..... 43**

**N° 23/06/047 MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°22/02/15 DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 FEVRIER 2022 - INCORPORATION D'OFFICE DE VOIES PRIVEES OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE LA GARDE ..... 43**

**N° 23/06/048 AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION AVEC ENEDIS ET EDF POUR LE SERVICE PUBLIC DU DEVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE LA FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE – 2024-2028 – AUTORISATION DE SIGNATURE ..... 44**

**N° 23/06/049 VILLE D'OLLIOULES - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME ..... 45**

**N° 23/06/050 VILLE DE LA GARDE - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME ..... 46**



**N° 23/06/051 VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS - BILAN DE LA  
CONCERTATION RELATIVE A LA MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME..... 47**

**N° 23/06/052 VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS - CONCESSION  
RENOUVELLEMENT CENTRE-VILLE ET QUARTIER DE LA GARE - CONVENTION  
DE GESTION - AVENANT N°4 - AUTORISATION DE SIGNATURE ..... 48**

**N° 23/06/053 MODIFICATIONS DU PLAN D'ORGANISATION DE  
SURVEILLANCE ET DE SECOURS DES PISCINES DE LA BASE NATURE ET  
SPORT DU VALLON DU SOLEIL DE TPM..... 50**

**N°23/06/054 APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION  
COMPLEMENTAIRE POUR LA REALISATION D'UN PRPROJET DE TRANSPORT  
EN COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP) - BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE  
(BHNS) DE LA METROPOLE TPM..... 51**

**N°23/06/055 CONVENTION QUADRIpartite N° 9 ENTRE LA  
METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE, LE MINISTERE DES  
ARMEES, NAVAL GROUP ET LE DELEGATAIRE EN CHARGE DE  
L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORT TERRESTRE ET MARITIME DE  
VOYAGEURS RELATIVE AU TRANSPORT DE VOYAGEURS DE LA BASE DE  
DEFENSE DE TOULON DU 1<sup>ER</sup> MAI 2023 AU 31 JANVIER 2024 - AUTORISATION  
DE SIGNATURE..... 54**

*La séance est ouverte à 9 h 10 par Monsieur Jean-Pierre GIRAN,  
Président de la métropole Toulon Provence Méditerranée.*

**M. LE PRESIDENT**.- La séance est ouverte et je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Madame Béatrice Veyrat-Masson. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est donc désignée et désignée pour bien vouloir procéder à l'appel des membres.

**Mme VEYRAT-MASSON**.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

*(Il est procédé à l'appel)*

**M. LE PRESIDENT**.- Merci beaucoup. Le quorum est, je pense, atteint et l'on peut valablement délibérer.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2023**

#### **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MÉTROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 4 MAI 2023**

Je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 4 mai. S'il n'y a pas d'observations, on considère donc qu'il est approuvé.

Vous avez également reçu le compte rendu des décisions métropolitaines prises depuis cette séance-là.

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**M. LE PRESIDENT**.- Aujourd'hui, les délibérations sont essentiellement des délibérations financières et notre collègue Ange Musso va avoir un long parcours et on le remercie par avance, mais vous me permettez, avant de sortir de la séance, comme le veulent le texte ou les traditions, on peut hésiter, parce que l'interprétation de l'article du code des collectivités est très ambiguë, avant de sortir, de laisser la présidence au premier vice-président Robert Cavanna, je voudrais faire quelques réflexions générales.

Première réflexion, nous allons pour la première fois ne pas avoir à distinguer dans nos votes le compte administratif et le compte de gestion, ce qui était une habitude un peu originale, puisque l'on votait par obligation le compte de gestion avant le compte administratif, ce que disaient les textes, alors que le compte de gestion, il faut vérifier qu'il est en accord avec le compte administratif !

Déjà, il y avait une difficulté qui est ainsi résolue, mais cela emporte quand même une conséquence qui n'est pas inintéressante, c'est que le vote que l'on va exprimer est un vote qui portera aussi bien sur l'ordonnateur, le Président qui a présidé pendant la durée de 2022, mais aussi le comptable public, puisque désormais dans ce Compte Financier Unique, c'est aussi bien pour l'ordonnateur et le comptable que les chiffres soient jugés.

Dois-je sortir ? Je vais sortir car, quand il y a une ambiguïté il vaut mieux prendre le principe de précaution, mais permettez-moi quelques réflexions d'abord pour dire que l'objet de ce Compte Financier Unique n'est pas d'avoir un avis sur l'orientation politique et budgétaire. Cette orientation, ces choix philosophiques ou politiques ont été définis au moment du vote du budget, notamment du budget primitif. Ici, ce que l'on juge, c'est la qualité de l'exécution du budget ainsi que le niveau des différents ratios, de différentes variables qui permettent d'apprécier la qualité de la gestion budgétaire. J'ai donc presque envie de dire que c'est un vote plus technique que politique, même si je n'ignore pas que les deux variables peuvent engendrer la décision.

Quels sont les juges de paix qui doivent dicter peut-être l'appréciation ? Je crois qu'il y en a deux : le niveau de l'épargne brute et la capacité de désendettement, c'est-à-dire le rapport entre la dette et l'épargne qui démontre en combien d'années l'on pourrait éventuellement rembourser cette dette.

Le niveau de l'épargne (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement) est élevé ; je dois dire d'ailleurs qu'il n'a jamais été aussi élevé dans la Métropole, en hausse de près de 8 % par rapport à 2021. Il y a tout un ensemble de faits et de considérations qui le justifient : en termes de dépenses, il y a bien entendu des dépenses qui ont parfois beaucoup augmenté, comme les dépenses à caractère général de près de 9 %. C'est ce que nous avons tous connu dans nos Communes avec l'augmentation du coût de l'énergie, la collecte des déchets par exemple, ce sont les charges de gestion courante qui progressent de 10 %, mais ce qui me paraît devoir être retenu, c'est la façon dont ont été tenues les dépenses de personnel. Ces dépenses de personnel n'augmentent que de 3,4 % alors qu'il y a eu, chacun le sait, l'augmentation du point d'indice de la Fonction publique pour les catégories C d'une part, et le fameux Glissement Vieillesse Technicité d'autre part, qui est de 2 % par an en général ; donc 3,4 %, c'est que nous avons été rigoureux en la matière et je voudrais d'ailleurs le confirmer en disant que les effectifs de la Métropole étaient de 2 413, soit 10 de moins qu'en 2022, c'est donc une approche qui est rigoureuse.

Ce bon résultat de l'épargne est dû aussi à des recettes de fonctionnement qui ont augmenté, pour différentes raisons :

- il y a d'abord eu une forte augmentation de la fraction de TVA qui est désormais donnée en compensation de la suppression de la taxe d'habitation, une activité économique forte et donc une TVA élevée : plus de 10 % d'augmentation pour cette part de revenus.

- C'est une revalorisation des bases fiscales, hors la loi de finances, qui a été significativement moins importante que celle dont on bénéficiera en 2023, mais qui était déjà de 3,5 %. Je vous rappelle que l'on avait pris la décision collective d'augmenter la taxe sur le foncier bâti d'un point, la passant de 4 à 5 %.

C'est donc une épargne brute importante, traduction d'une bonne gestion de fonctionnement et garantie de la possibilité d'investir en autofinancement largement les investissements, puisque l'autofinancement est lié à cette épargne courante, mais aussi aux résultats cumulés qui n'est rien d'autre que l'épargne résiduelle des années précédentes.

Grâce à ce niveau d'épargne élevé et à ce résultat cumulé, on n'a pas à fortement emprunter, et ainsi la capacité de désendettement de la Métropole est assez remarquable, de 4,8 ans, quand on sait que le seuil d'alerte pour les finances publiques est de l'ordre de 11 à 12 années. Il y a donc une marge importante. Il y a, parce que c'est logique d'emprunter quand on fait des investissements à long terme, un emprunt qui est réalisé chaque année, mais de façon très modérée, ce qui nous permet d'avoir une très bonne santé financière.

Je voulais faire ces observations parce que c'est un sujet qui ne m'indiffère pas à titre personnel, je les résume : l'épargne est élevée, la capacité de désendettement est remarquable et le niveau d'investissement a été important, ce qui est, je crois, une réponse utile à la volonté des villes de se développer.

Ces précisions apportées, je vais demander à Ange Musso de se préparer après que j'aie laissé la Présidence à Robert Cavanna, si vous l'acceptez, puisqu'il faut désigner le président qui va me remplacer.

Je propose donc Robert Cavanna pour exercer cette présidence pendant les comptes financiers uniques. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

***(Adoption à l'unanimité).***

Robert, on se retrouve tout à l'heure, si tu veux bien prendre cette Présidence.

**M. CAVANNA**.- Oui, Monsieur le Président.

*(Sortie du président Giran qui laisse la présidence de séance à M. Cavanna)*

Mes chers collègues, je cède la parole à M. Ange Musso qui va nous présenter les comptes financiers uniques de la Métropole, les nombreux comptes financiers uniques de la Métropole.

**N° 23/06/001 BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON  
PROVENCE MEDITERRANEE APPROBATION DU COMPTE FINANCIER  
UNIQUE 2022**

**M. MUSSO**.- Merci.

Monsieur le Président, mes chers collègues, notre Compte Financier Unique de l'exercice 2022 pour notre Métropole présente un excédent de fonctionnement de 28 777 525,28 € en fonctionnement et en investissement un excédent de 8 507 173,21 €.

Il convient d'ajouter à l'excédent de fonctionnement le résultat excédentaire de 2021, ce qui donne un résultat cumulé de 39 158 284,57 € ; en investissement, il convient d'ajouter le déficit d'investissement 2021, ce qui donne un résultat cumulé en déficit de 13 277 124,78 €.

Il convient ensuite d'intégrer les restes à réaliser et on obtient pour 2022 un déficit en investissement de 2 400 673,03 € et donc un résultat net cumulé de clôture 2022 excédentaire de 36 757 611,49 €.

**M. CAVANNA**.- Mes chers collègues, y a-t-il des observations ?

**M. NAVARRANNE**.- Je vous remercie.

Mes chers collègues, je regrette de le faire en son absence, mais je ne partage pas l'avis du président Jean-Pierre Giran sur l'analyse de ce nouveau type de compte. Si le compte de gestion, lui, est effectivement la faculté que nous avons de juger des équilibres, et je rappelle que notre collectivité, comme toutes les collectivités locales, est obligée de présenter des comptes à l'équilibre, à la différence de l'État qui d'ailleurs en profite bien, surtout en ce moment, en revanche, ce qui était le distingué du compte de gestion, le compte administratif appelle une lecture politique. Si effectivement les grandes orientations sont déterminées au moment du vote du budget, le compte administratif présente l'exécution de ce budget et donc les choix politiques.

Le Président Giran a oublié un élément qui a présenté l'équilibre de ces comptes, c'est celui du levier fiscal qui a été durement augmenté pour ceux qui paient la taxe foncière dans notre Métropole, les propriétaires, puisque je rappelle que dans ce compte administratif, c'est l'augmentation de 25 % de la part de la taxe foncière qui avait été adoptée pour présenter ces comptes en équilibre, c'est-à-dire qu'on a actionné, on a aggravé le levier fiscal pour pouvoir équilibrer les budgets de cette Métropole l'an passé, ce que l'on retrouve dans le compte administratif : plus 25 %. Nous avons débattu de cela, nous avons voté contre, cela justifie aussi de voter contre cette délibération, même si elle présente encore une fois le compte administratif et le compte de gestion mélangés, et que sur le compte de gestion, il n'y a pas de problème particulier pour nous.

Le Président Giran a aussi oublié de rappeler que la TVA, la fraction de TVA qui bénéficie à la Métropole n'est pas qu'une question de dynamique économique, elle est aussi une question d'inflation. Lorsque le prix de nos produits augmente, la part de TVA que nous encaissons augmente du même ordre et donc dans les deux cas, sur le levier fiscal et sur la partie de TVA, c'est sur le pouvoir d'achat des habitants de la Métropole que nous avons équilibré nos budgets. Ce n'est pas issu d'une gestion totalement rigoureuse, même s'il y a de la rigueur, mais c'est sur la poche, sur le porte-monnaie, c'est toujours plus sur le porte-monnaie de nos administrés que nous parvenons à équilibrer ces budgets. Le compte administratif 2022, c'est plus 25 % de part de taxe foncière, et c'est la dure inflation subie par nos compatriotes qui permet de présenter l'équilibre du compte.

Et puis il y a les choix politiques, et permettez-moi de terminer là-dessus, que nous ne partageons pas. Le Rassemblement National ne partage pas la politique de la ville telle qu'elle est pratiquée et telle qu'elle est financée dans le compte administratif, notamment en matière de subventions à un certain nombre d'associations dont l'idéologie les porte souvent à soutenir une immigration massive et incontrôlée qui rend la situation toujours plus difficile pour nos habitants.

Nous n'avons pas partagé non plus votre prudence extrême en matière de politique de logements sociaux, le refus que vous aviez eu de mener le bras de fer avec l'État dans le financement de garanties, enfin dans l'adoption de garanties d'emprunt qui, selon nous, auraient dû constituer le bras de fer avec l'État pour pouvoir permettre une gestion plus logique en matière de logements sociaux à l'échelle de notre Métropole.

Nous n'avons pas partagé totalement votre politique culturelle ; je rappelle qu'en 2022, à Hyères, grâce aux financements culturels de la Métropole sur lesquels l'ancien Président disait qu'il ne fallait jamais regarder les programmations culturelles que l'on finançait. Pourtant, en matière d'argent public, quand on met 1 €, 10 €, 100 000 € d'argent public, on doit regarder ce qui est fait avec, y compris en matière culturelle. Nous n'avons pas partagé par exemple, et certains d'ailleurs d'entre vous qui ne partagent pas nos opinions politiques n'ont pas non plus apprécié, les poupées gonflables porno soft de la Villa Noailles, y compris sur la grande place de Hyères, la place Clemenceau ; non, le porno soft avec l'argent public n'est pas, selon nous, une bonne rigueur des deniers de nos administrés.

Nous ne partageons pas la politique de transport qui est la vôtre, même s'il faudra que le BHNS se fasse, puisque c'est la seule option que vous avez choisie, et il faut améliorer un peu le transport public dans notre Métropole, mais là non plus, nous n'avons pas partagé ce choix.

L'adoption de cette délibération comporte, hélas peut-être pour vous, si vous souhaitiez une unanimité, un vote politique, un choix politique et avec ce que nous avons énuméré, nous sommes obligés d'expliquer que ce vote sera un vote contre, même si, encore une fois, sur la question purement comptable, nous n'avons pas d'observations à porter. Je vous remercie de votre attention.

**M. CAVANNA**.- Monsieur Navarranne, vous ne partagez pas nos choix politiques, ce n'est pas un scoop et nous en sommes flattés. Ceci étant, je trouve que le Président Giran n'a rien oublié ; il a bien précisé que le document dont il est question aujourd'hui, c'est la façon dont on a exécuté le budget. A l'occasion de ce budget, les orientations politiques ont été définies, nous en avons discuté, nous en avons débattu, vous l'avez-vous-même reconnu et vous n'étiez pas d'accord, certes, mais il a été voté.

Aujourd'hui, on se contente de vérifier si ce qui a été voté lors du budget général a bien été exécuté, et cela a été le cas. Vous évoquez l'inflation, la TVA qui gonfle nos recettes parce qu'il y a l'inflation. Que voulez-vous que le Conseil métropolitain y fasse ?

**M. VIALATTE**.- Et dans le même temps, cela gonfle nos dépenses.

**M. CAVANNA**.- Je veux donc dire qu'à mon sens le Président Giran n'a rien oublié. Il a bien défini le cadre dans lequel nous intervenons ce matin pour le vote de ce CFU nouvelle mouture.

*(Vote à main levée)*

**POUR : 68**

**CONTRE : 3**

**Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Philippe LEROY,  
Monsieur Amaury NAVARRANNE.**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Jean-David MARION, Madame Cécile MUSCHOTTI,  
Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN.**

*(Adoption à la majorité).*

**N° 23/06/002 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS APPROBATION DU  
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**

**M. MUSSO**.- Nous allons passer au budget annexe transport, l'approbation du Compte Financier Unique. Notre CFU présente un résultat nul en fonctionnement et un excédent de la section d'investissement de 20 375 205,85 €.

Il faut rajouter au fonctionnement le déficit de 1 510 € constaté à la clôture 2021.

A l'excédent d'investissement, il convient d'ajouter l'excédent reporté de 2021, ce qui donne un résultat cumulé de 25 244 484,25 € en investissement.

Ensuite, il convient d'intégrer les restes à réaliser, en dépenses et en recettes, ce qui porte le résultat final d'investissement à un excédent de 46 746 964,55 €.

Le résultat net cumulé de clôture est donc excédentaire de 46 745 454,55 €.

**M. CAVANNA**.- Merci. Est-ce qu'il y a des observations ? S'il n'y en a pas, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 68**

**CONTRE : 3**

**Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Philippe LEROY,  
Monsieur Amaury NAVARRANNE.**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Jean-David MARION, Madame Cécile MUSCHOTTI,  
Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN.**

*(Adoption à la majorité).*

Je vous remercie. On poursuit avec le Parc d'Activités Marines.

**N° 23/06/003 BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES MARINES DE  
SAINT-MANDRIER-SUR-MER APPROBATION DU COMPTE FINANCIER  
UNIQUE 2022**

**M. MUSSO**.- Le CFU présente un résultat nul en fonctionnement et un excédent d'investissement de 571 290,76 €.

On avait un excédent 2021 en investissement reporté, ce qui donne un résultat de clôture de 1 929 398,39 €. Il convient de tenir compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes, et l'on a un solde de restes à réaliser positif de 282 909,86 € et donc un résultat net de clôture pour 2022 qui s'élève à 2 212 308,25 €.

**M. CAVANNA**.- Merci. S'il n'y a pas d'observations, on peut passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*



**POUR : 70**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4**

**Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION,  
Madame Cécile MUSCHOTTI, Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

**N° 23/06/004      BUDGET      ANNEXE      ESPACES      D'ACTIVITES  
ENTREPRENEURIALES,      INNOVANTES      ET      UNIVERSITAIRES  
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**

**M. MUSSO**.- Le CFU présente un résultat nul en fonctionnement et un excédent de la section d'investissement de 34 761,95 €.

Il faut rajouter l'excédent en 2021 d'investissement reporté, ce qui porte le résultat de clôture à 121 053,03 €.

Il est nécessaire ensuite de tenir compte des restes à réaliser et on a un solde de restes à réaliser négatif de 58 394,85 € et donc un résultat net de clôture qui s'élève à 62 658,16 €.

**M. CAVANNA**.- Merci. S'il n'y a pas d'observation, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***(Vote à main levée)***

**POUR : 70**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4**

**Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION,  
Madame Cécile MUSCHOTTI, Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

**N° 23/06/005 BUDGET ANNEXE AMENAGEMENTS DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**

**M. MUSSO**.- Le CFU présente un résultat nul en fonctionnement et un déficit de la section d'investissement qui s'élève à 1 603 640 €.

Le solde de fonctionnement reporté est déficitaire de 613 952,12 €, celui d'investissement est excédentaire de 238 823,49 €.

Avec le déficit reporté de 375 128,63 €, le résultat de clôture 2021 s'élève en déficit à 1 978 768,63 € d'investissement. Aucun reste à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement n'étant à prendre en compte sur ce budget annexe, le déficit cumulé net sur les deux sections se monte pour 2022 à 1 978 768,63 €.

**M. CAVANNA**.- S'il n'y a pas d'observation, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 70**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4**

**Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION, Madame Cécile MUSCHOTTI, Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

**N° 23/06/006 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**

**M. MUSSO**.- Le CFU présente un excédent de fonctionnement de 5 132 641,04 € et un déficit en investissement de 3 256 514,02 €.

A l'excédent de fonctionnement, il convient d'ajouter l'excédent de 2021, soit 19 957 418,03 €.

Au déficit d'investissement 2022, il convient d'ajouter l'excédent d'investissement 2021 de 2 637 158,08 €.

Il convient d'intégrer les restes à réaliser en dépenses et en recettes, ce qui nous donne un résultat final d'investissement en déficit de 7 932 772,50 € et un excédent de fonctionnement de 25 090 059,07 €.

**M. CAVANNA**.- S'il n'y a pas d'observation, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 70**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4**

**Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION, Madame Cécile MUSCHOTTI, Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

*Monsieur Olivier CHARLOIS entre dans la salle.*

**N° 23/06/007 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**

**M. MUSSO**.- Pour le budget annexe « assainissement non collectif », il n'y a pas d'investissement.

Le CFU présente un excédent de fonctionnement de 37 979,09 €. Il convient d'ajouter l'excédent 2021 reporté de 23 945,35 €, ce qui donne un résultat net de clôture de 36 875,18 €.

**M. CAVANNA**.- S'il n'y a pas d'observation, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 70**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION, Madame Cécile MUSCHOTTI, Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

**N° 23/06/008 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE  
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**

**M. MUSSO**.- Le CFU présente un excédent de fonctionnement de 664 379,50 € et un déficit d'investissement de 5 811 953,42 €.

Il convient d'ajouter l'excédent de 2021 reporté, ce qui nous donne un résultat cumulé de 4 317 579,87 €.

Au déficit d'investissement, il convient d'ajouter l'excédent d'investissement 2021, soit 1 855 101,66 € ; on a donc un déficit de 3 956 851,76 €.

Il convient d'intégrer les restes à réaliser, et on a un résultat final d'investissement qui présente un excédent de 176 048,54 € et donc un résultat net de clôture excédentaire de 4 493 628,41 €.

**M. CAVANNA**.- Merci, Ange. S'il n'y a pas d'observation, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 70**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY,  
Monsieur Jean-David MARION, Madame Cécile MUSCHOTTI,  
Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

**N° 23/06/009 BUDGET ANNEXE PARKINGS METROPOLITAINS  
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**

**M. MUSSO**.- Le CFU présente un excédent de fonctionnement de 37 979,09 €, un déficit de la section d'investissement de 91 680,36 €.

A l'excédent de fonctionnement 2022, il convient d'ajouter les résultats de fonctionnement 2021 reportés des budgets annexes « Parcs et aires de stationnement de Six-Fours-les-Plages », « Parcs et aires de stationnement de La Seyne-sur-Mer » intégrés au présent budget 2022, soit 13 704,67 €, ce qui donne un excédent cumulé total de 24 274,42 €.

Au déficit d'investissement, il convient d'ajouter l'excédent de 2021 reporté des deux parcs de stationnement intégré au budget au 01/01/2022, soit 138 521,30 €, ce qui donne un excédent cumulé en investissement de 46 840,94 €.

Il convient d'intégrer les restes à réaliser, on a un déficit de 176 529,02 € et donc un résultat net cumulé de clôture déficitaire de 152 254,60 €.

**M. CAVANNA**.- S'il n'y a pas d'observation, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 68**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 7**

**Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Il faut aller chercher Monsieur le Président Giran, s'il vous plait.

*(Retour du Président Giran)*

**M. LE PRESIDENT**.- Merci à Robert Cavanna et à Ange Musso, mais l'exercice n'est pas terminé, donc il faudra ressortir. C'est ça ? Je suis bien avec vous, mais à partir du moment où il y avait le compte administratif sur d'autres sujets, je ne vois pas pourquoi il y aurait une exception.

**M. MUSSO.**- Oui, tout à fait, Jean-Pierre, pour les comptes administratifs, mais il faut affecter les résultats d'abord des comptes financiers uniques, ensuite tu ressortiras.

**M. LE PRESIDENT.**- J'entends bien, ce sera un peu une pièce de Feydeau !

Délibération n° 10, budget principal, affectation du résultat du Compte Financier Unique 2022. Monsieur Musso.

**N° 23/06/010 BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**

**M. MUSSO.**- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, je vous propose d'affecter à la section d'investissement 25 millions d'euros et, à la section de fonctionnement, 14 158 284,57 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Est-ce qu'il y a des observations ?

**M. NAVARRANNE.**- Oui, pardonnez-moi, juste une demande : on a cette délibération remise sur table, elle a donc été modifiée entre celle que l'on a eue dans la convocation et celle que l'on a sur table ? C'est la première question. Quelle est la modification ? Pardonnez-moi, mais je n'ai pas encore comparé les deux. C'était une question de pure forme, peut-être que la réponse apportera une question de fond.

**M. LE PRESIDENT.**- On me dit qu'il y avait une erreur de 100 € qui a été corrigée dans le document mis sur la table. On n'en est pas à 100 € près, mais on a voulu la précision.

**M. NAVARRANNE.**- Merci.

**M. LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix : qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY,  
Monsieur Jean-David MARION**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est donc adopté.

Budget annexe Assainissement, affectation de résultat, Ange Musso.

**N° 23/06/011 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AFFECTATION  
DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**

**M. MUSSO**.- On propose en investissement d'affecter 15 millions d'euros et en fonctionnement 10 090 059,07 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 72**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5**

**Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Olivier CHARLOIS,  
Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION,  
Monsieur Amaury NAVARRANNE.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Une abstention. C'est donc approuvé.

Le budget annexe DSP Eau, approbation du compte de gestion de M. le Chef du service de gestion comptable. Monsieur Musso.

**N° 23/06/012 BUDGET ANNEXE DSP EAU APPROBATION DU  
COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE  
GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022**

**M. MUSSO**.- Il est identique au compte administratif que je vais vous présenter plus tard, donc si vous voulez bien, je ne vous le présente pas deux fois.

**M. LE PRESIDENT**.- C'est cette curiosité que l'on étudie ce qui doit être compatible avec les choses que l'on n'a pas encore étudiées. En confiance donc, je mets aux voix : qui est pour ? Abstention ? Opposition ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY,  
Monsieur Jean-David MARION.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Budget annexe Eau commune de Six-Fours-les-Plages, compte de gestion.

**N° 23/06/013 BUDGET ANNEXE EAU DE LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022**

**M. MUSSO**.- C'est la même chose.

**M. LE PRESIDENT**.- Même constat, même pari : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY,  
Monsieur Jean-David MARION**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

**N° 23/06/014 BUDGET ANNEXE EAU DE LA COMMUNE DE LA GARDE APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022**

**M. LE PRESIDENT**.- Commune de la Garde, même problème, même solution.  
Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY,  
Monsieur Jean-David MARION**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.



**N° 23/06/015 BUDGET ANNEXE PORT DU LAZARET  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU  
SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022**

**M. LE PRESIDENT**.- Port du Lazaret : même combat. Qui est pour ?  
Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY,  
Monsieur Jean-David MARION**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N° 23/06/016 BUDGET ANNEXE PORT DE PORQUEROLLES  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU  
SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022**

**M. LE PRESIDENT**.- Port de Porquerolles. Même chose, compte de gestion.  
On juge un agent comptable. Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY,  
Monsieur Jean-David MARION**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N° 23/06/017 BUDGET ANNEXE PORT DU BRUSC APPROBATION  
DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE  
GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022**

**M. LE PRESIDENT**.- Port du Brusac : qui est pour ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY,  
Monsieur Jean-David MARION**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

**N° 23/06/018 BUDGET ANNEXE PORT DE SAINT-ELME  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU  
SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022**

**M. LE PRESIDENT.**- Port de Saint-Elme : qui est pour ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY,  
Monsieur Jean-David MARION**

*(Adoption à l'unanimité).*

Merci.

**N° 23/06/0/019 BUDGET ANNEXE PORT DE L'AYGUADE DU LEVANT  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU  
SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022**

**M. LE PRESIDENT.**- Port de l'Aiguade du Levant. Compte de gestion de  
monsieur le chef du service de gestion comptable : qui est pour ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY,  
Monsieur Jean-David MARION**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

**N° 23/06/020 BUDGET ANNEXE PORT DE LA TOUR FONDUE  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE CHEF DU  
SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022**

**M. LE PRESIDENT**.- Port de la Tour Fondue. Approbation du Compte de gestion : qui est pour ? Qui s'abstient ? Pas de contre ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY,  
Monsieur Jean-David MARION**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N° 23/06/021 BUDGET ANNEXE PORT DE LA MADRAGUE DE  
GIENS APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE  
CHEF DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE EXERCICE 2022**

**M. LE PRESIDENT**.- Pour la Madrague de Giens et le compte de gestion : qui est pour ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Philippe LEROY,  
Monsieur Jean-David MARION**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Ah ! Là, je vais vous quitter, puisque le compte administratif « Annexe DSP Eau » revient en force.

*(Sortie du président Giran qui laisse la présidence de séance à M. Cavanna)*

**M. CAVANNA**.- Merci, Monsieur le Président.

Ange, je te recède la parole.

**N° 23/06/022 BUDGET ANNEXE DSP EAU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022**

**M. MUSSO**.- Merci.

Le compte administratif du budget annexe DSP Eau présente un excédent de fonctionnement de 1 271 341 € et un déficit en investissement de 2 028 346,08 €.

Il convient d'ajouter à l'excédent 2022 l'excédent de fonctionnement 2021, ce qui nous donne un excédent cumulé total de 4 341 785,77 €.

Au déficit d'investissement, il convient d'ajouter l'excédent d'investissement 2021, ce qui donne un excédent cumulé total de 3 104 560,92 €.

Il n'y a pas de reste à réaliser et on a donc un résultat excédentaire de clôture de 7 446 346,69 €.

**M. CAVANNA**.- Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 67**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 8**

**Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Anthony CIVETTINI, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

**N° 23/06/023 BUDGET ANNEXE EAU DE LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022**

**M. MUSSO**.- Le budget annexe Eau de la commune de Six-Fours-les-Plages. Le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de 1 880 156,72 €, un excédent de la section d'investissement de 182 300,69 €.

Il convient d'ajouter l'excédent de fonctionnement de 2021 de 619 790,88 € et, en investissement, il convient d'ajouter l'excédent d'investissement, ce qui nous donne un excédent cumulé de 1 443 618,60 €.

Je précise qu'en fonctionnement, le déficit est dû parce que le budget ayant été supprimé, un autre a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2023, mais on n'a pas eu sur 2022 les quinze jours en janvier nécessaires pour passer des écritures. De ce fait, on n'a pas pu faire de rattachements, il est donc amputé de ces rattachements en charges et en produits. C'est pour cela que, suite à des années d'investissement en fonctionnement, on a un déficit de fonctionnement, mais il est juste transitoire.

Comme il n'y a pas de restes à réaliser, on a un résultat net cumulé de clôture excédentaire de 183 252,76 €.

**M. CAVANNA**.- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 69**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Anthony CIVETTINI, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION, Madame Cécile MUSCHOTTI, Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

**N° 23/06/024 BUDGET ANNEXE EAU DE LA COMMUNE DE LA GARDE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022**

**M. MUSSO**.- Le budget annexe Eau de la commune de La Garde présente un déficit de fonctionnement de 50 401,11 € et un déficit de la section d'investissement de 16 620,63 €.

Il faut rajouter l'excédent de fonctionnement 2021 pour 1 430 446,83 €, ce qui nous donne un résultat cumulé de 1 380 045,72 €.

Au déficit d'investissement, il convient d'ajouter le déficit d'investissement 2021, ce qui nous donne un déficit cumulé de 453 350,36 €.

Il n'y a pas de reste à réaliser. On a donc un résultat excédentaire de 926 695,36 € qui est, lui aussi, amputé des rattachements.

**M. CAVANNA**.- Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 69**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Anthony CIVETTINI,  
Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION,  
Madame Cécile MUSCHOTTI, Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

**N° 23/06/025 BUDGET ANNEXE PORT DU LAZARET VOTE DU  
COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022**

**M. MUSSO**.- Le budget annexe du port du Lazaret : le Compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 202 952,70 €, un excédent de la section d'investissement de 10 182,02 €.

Il faut rajouter en investissement le déficit de l'année 2021, ce qui nous donne un résultat d'investissement excédentaire de 19 298,77 € et donc un résultat excédentaire de clôture de 222 251,47 €.

**M. CAVANNA**.- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 69**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Anthony CIVETTINI,  
Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION,  
Madame Cécile MUSCHOTTI, Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

**N° 23/06/026 BUDGET ANNEXE PORT DE PORQUEROLLES VOTE  
DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022**

**M. MUSSO.**- Le budget annexe Port de Porquerolles : le Compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 1 929 486,36 €, et un excédent d'investissement de 80 292,59 €.

Il convient d'ajouter au fonctionnement l'excédent de 2021, ce qui porte un excédent cumulé de 5 553 226,09 €.

A l'excédent d'investissement 2022, il convient d'ajouter l'excédent d'investissement 2021, ce qui nous donne un excédent cumulé total de 744 172 € en investissement.

Il n'y a pas de reste à réaliser. On a donc un résultat net cumulé de clôture excédentaire de 6 297 398,09 €.

**M. CAVANNA.**- Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 69**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Anthony CIVETTINI,  
Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION,  
Madame Cécile MUSCHOTTI, Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

**N° 23/06/027 BUDGET ANNEXE PORT DU BRUSC VOTE DU  
COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022**

**M. MUSSO.**- Le budget annexe du Port du Brusc. Le Compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 915 099,79 €, un excédent d'investissement de 648 809,29 €.

Il faut rajouter l'excédent de fonctionnement, ce qui nous donne en fonctionnement un excédent de 1 589 778,86 €.

Il convient d'ajouter en investissement l'excédent d'investissement 2021, ce qui nous donne un excédent de 1 404 007,32 €.

Il n'y a pas de reste à réaliser. On a donc un résultat de clôture excédentaire de 2 993 786,18 €.

**M. CAVANNA**.- Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 69**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Anthony CIVETTINI,  
Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION,  
Madame Cécile MUSCHOTTI, Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

**N° 23/06/028 BUDGET ANNEXE PORT DE SAINT-ELME VOTE DU  
COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022**

**M. MUSSO**.- Le budget annexe Port de Saint-Elme : le Compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 42 809,56 €, un déficit d'investissement de 142 046,11 €.

A l'excédent de fonctionnement 2022, il faut rajouter l'excédent de fonctionnement 2021 de 37 944,91 €.

Au déficit d'investissement 2022, il convient d'ajouter le déficit d'investissement 2021 de 19 902,71 €, ce qui nous donne un résultat net de clôture déficitaire de 119 139,26 €.

**M. CAVANNA**.- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 69**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Anthony CIVETTINI,  
Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION,  
Madame Cécile MUSCHOTTI, Madame Rachel ROUSSEL.**



**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

**N° 23/06/029 BUDGET ANNEXE PORT DE L'AYGADE DU LEVANT  
LEVANT VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022**

**M. MUSSO**.- Le budget annexe Port de l'Ayguade du Levant : le Compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 39 503,55 € et un déficit d'investissement de 41 410,90 €.

A l'excédent de fonctionnement, il convient d'ajouter l'excédent de fonctionnement 2021 de 76 604,52 €.

Au déficit d'investissement, il convient d'ajouter le déficit d'investissement 2021 de 6 611,11 €, ce qui nous donne un résultat cumulé net de clôture excédentaire de 68 086,06 €.

**M. CAVANNA**.- Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 69**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Anthony CIVETTINI,  
Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION,  
Madame Cécile MUSCHOTTI, Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

**N° 23/06/030 BUDGET ANNEXE PORT DE LA TOUR FONDUE VOTE  
DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022**

**M. MUSSO**.- Le port de la Tour Fondue : le Compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 802 523,53 € et un déficit d'investissement de 630 020,45 €.

Il convient d'ajouter l'excédent de fonctionnement 2021 de 229 036,30 €.

En investissement il convient d'ajouter le déficit d'investissement 2021 de 544 380,68 €.

Il n'y a pas de reste à réaliser. On a un résultat net de clôture déficitaire de 142 641,30 €.

**M. CAVANNA**.- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 69**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Anthony CIVETTINI, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION, Madame Cécile MUSCHOTTI, Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

**N° 23/06/031 BUDGET ANNEXE PORT DE LA MADRAGUE DE GIENS VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022**

**M. MUSSO**.- Le budget annexe Port de la Madrague de Giens : le Compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 103 830,14 € et un déficit d'investissement de 48 624,62 €.

Il faut rajouter au fonctionnement l'excédent 2021 de 93 115,91 €.

En investissement, il faut ajouter le déficit 2021 de 9 099,27 €.

On a donc un résultat net de clôture excédentaire de 139 222,16 €.

**M. CAVANNA**.- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 69**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Anthony CIVETTINI, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION,**

**Madame Cécile MUSCHOTTI, Madame Rachel ROUSSEL.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur François CARRASSAN, Monsieur Jean-Pierre GIRAN**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

Monsieur le Président Giran reprend la séance.

*(Retour du Président Giran)*

**M. LE PRESIDENT.**- Merci.

Dans tous les cas, les Comptes administratifs d'Hubert Falco ayant été adoptés, je m'en réjouis et je félicite mon prédécesseur.

Délibération 32, avenant n° 1 à la convention du fonds de concours à la ville de Six-Fours-les-Plages pour construction des écoles maternelles Condorcet, Reynier et réfectoire commun.

Ange Musso.

**N° 23/06/032 AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES POUR "CONSTRUCTION DES ECOLES MATERNELLES CONDORCET, REYNIER ET REPECTOIRE COMMUN" - EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est très simple : la commune de Six-Fours a obtenu un fonds de concours pour une cuisine centrale. La Commune a demandé de réaffecter ce fonds, c'est-à-dire qu'il ne sera pas versé deux fois ; il n'est pas versé pour la cuisine centrale, il est versé pour la réfection des nouvelles écoles.

Cela fait donc un fonds de concours global de 3 721 655 € pour la commune de Six-Fours-les-Plages, c'est simplement le cumul de deux années.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observations ? Je mets aux voix : qui est pour ? Abstention ? Contre ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

Avenant n° 1 au sous-traité relatif à l'exploitation du lot de plage n° 1 de la plage de la Coudoulière à Six-Fours-les-Plages ; Ange Musso.

**N° 23/06/033 AVENANT N° 1 AU SOUS-TRAITÉ N°20CONC01 RELATIF A L'EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N°1 DE LA PLAGE DE LA COUDOULIERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES**

**M. MUSSO**.- Il s'agit de prolonger le contrat pour une période d'exploitation supplémentaire d'un an afin de faire coïncider la date de fin de ce contrat avec le terme du contrat de concession de service du restaurant situé en arrière de plage jusqu'au 28 octobre 2024.

On n'avait pas les mêmes dates entre l'exploitation du restaurant et la plage qui est devant, l'idée est donc de les mettre exactement aux mêmes dates.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1**

**Madame Cécile MUSCHOTTI.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Actualisation du tableau des effectifs permanents.

**N° 23/06/034 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. MUSSO**.- Il s'agit de la mise à jour et d'une actualisation pour tenir compte du déroulement de carrière des agents (avancements de grade et promotions internes) et des besoins spécifiques au sein du conservatoire de notre Métropole.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observations ? Je mets aux voix : qui est pour ? Abstention ? Contre ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**

**Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Amaury NAVARRANNE.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2022.

**N° 23/06/035 BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2022**

**M. MUSSO**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, le montant des acquisitions s'élève à 25 101 065,90 €.

Le montant des cessions s'élève à 1 427 000 € et l'on doit donner le montant total des mouvements qui s'élève à 26 528 065,90 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Ces chiffres importants étant dus à l'acquisition de Chalucet.

Je mets aux voix : qui est pour ? Qui s'abstient ? Contre ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 71**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6**

**Monsieur Gilles BALDACCHINO, Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Anthony CIVETTINI, Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Amaury NAVARRANNE, Madame Cécile MUSCHOTTI.**

*(Il est pris acte).*

Je vous remercie.

Modification des Procès-verbaux de transfert à la Métropole des biens appartenant à la ville de La Crau. Monsieur Cavanna.

**N° 23/06/036      MODIFICATION DES PROCES-VERBAUX DE TRANSFERT A LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE DES BIENS APPARTENANT A LA VILLE DE LA CRAU**

**M. CAVANNA**.- Merci, Monsieur le Président.

Lorsque nous avons acté la signature des procès-verbaux de transfert de compétence des communes membres, s'agissant de la ville de la Crau il y avait quelques erreurs dans les procès-verbaux que nous rectifions avec cette délibération.

**M. LE PRESIDENT**.- C'est une régularisation. Qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Gilles BALDACCHINO, Madame Cécile MUSCHOTTI, Monsieur Amaury NAVARRANNE.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Convention d'objectifs entre la Métropole et l'Opéra. Monsieur Vialatte.

*Monsieur Yann TAINGUY sort de la salle.*

**N° 23/06/037      CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA METROPOLE TPM ET L'EPCC OPERA TPM – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. VIALATTE**.- Monsieur le Président, il s'agit, dans le cadre de notre convention d'objectifs, d'attribuer à l'Opéra une subvention pour l'année 2023 de 8 020 000 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Vous savez que l'Opéra est fermé pour deux ans, sauf erreur, mais que l'on va avoir un Opéra itinérant et il semble que cela puisse être une réussite à Châteauevallon, Liberté, le Zénith, Neptune, etc.

Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1**

**Monsieur Jean-David MARION.**

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 1**

**Monsieur Yann TAINGUY.**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

*Monsieur Yann TAINGUY reprend sa place.*

Rapport annuel de la commission intercommunale Accessibilité.  
Monsieur Cheikh Mansour.

**N° 23/06/038 RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION  
INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE - ANNEE 2021**

**M. MANSOUR.**- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, le rapport annuel d'accessibilité 2021 recense l'ensemble des actions menées par la Métropole afin de prévenir toutes formes d'exclusion.

Dans le domaine de l'inclusion des publics en situation de handicap, la Métropole est à l'initiative d'une politique dynamique et volontariste visant à favoriser l'intégration des publics les plus vulnérables à l'échelle de son territoire.

Le présent rapport vise à se conformer aux obligations issues de l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il vous est proposé de prendre acte de la présentation du rapport annuel de la Commission intercommunale d'Accessibilité 2021.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observations ? On prend acte de la présentation.

Je vous remercie.

Parc privé. Monsieur Masson.

**N° 23/06/039 PARC PRIVÉ - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°22/06/152 DU 28 JUIN 2022 SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE - AVENANT N°1 MODIFIE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MASSON**.- Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit d'annuler et de remplacer la délibération du 28 juin 2022 pour une insertion de détail qui consiste à permettre la signature électronique des documents.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

Avenant à la convention de transfert de compétences entre le Département et la Métropole.

**M. MASSON**.- Monsieur le Président, cette délibération a un impact financier faible, mais elle a un impact sur le Conseil départemental, aussi je suggère que les conseillers départementaux se déportent, par mesure de précaution.

**M. LE PRESIDENT**.- Il faut appliquer le principe de précaution maximum. Cela devient un peu compliqué, d'ailleurs si un jour on l'applique complètement, il n'y aura plus personne dans l'hémicycle ! Cela devient très compliqué, puisque toutes décisions que nous prenons a des retombées sur chacune de nos communes. Vous êtes d'accord avec ce principe général ? Nous sommes donc en conflit d'intérêts permanent, puisque quand nous votons la délibération métropolitaine nous avons une retombée particulière. C'est compliqué.

*Sortie de Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux :*

*Mesdames Nathalie BICAIS, Josée MASSI, Valérie MONDONE et Messieurs Thierry ALBERTINI, Francis ROUX, Jean-Louis MASSON, Thierry ALBERTINI, Robert BENEVENTI, Christian SIMON, Laurent BONNET, Christophe MORENO.*

Monsieur Musso.



**N° 23/06/040 AVENANT A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE COMPETENCES ENTRE LE DEPARTEMENT DU VAR ET LA METROPOLE TPM - PROLONGATION DE LA DUREE TRANSITOIRE DE MISE A DISPOSITION DE L'OUTIL INFORMATIQUE GENESIS POUR LE FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENDE (FSL) ET LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)**

**M. MUSSO.**- Il s'agit d'une convention ; aujourd'hui, on vous propose un avenant avec le Département pour prolonger d'une année la durée transitoire de mise à disposition par le Département en faveur de la Métropole de l'outil informatique Genesis au titre des prestations FSL et FAJ, d'ajouter de nouveaux services et d'informer de la modification des règlements intérieurs, pour une durée d'un an.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Pas d'observations ? Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 63**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 14**

**Mesdames Nathalie BICAIS, Véronique BERNARDINI, Sylvie LAPORTE, Amandine LAYEC, Josée MASSI, Valérie MONDONE, et Messieurs Thierry ALBERTINI, Robert BENEVENTI, Laurent BONNET, Arnaud LATIL, Jean-Louis MASSON, Christophe MORENO, Francis ROUX, Christian SIMON.**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est donc adopté et l'on peut faire rentrer nos amis.

*Retour de Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux : Mesdames Nathalie BICAIS, Josée MASSI, Valérie MONDONE et Messieurs Thierry ALBERTINI, Francis ROUX, Jean-Louis MASSON, Thierry ALBERTINI, Robert BENEVENTI, Christian SIMON, Laurent BONNET, Christophe MORENO.*

La délibération suivante est une convention de versement des aides par l'Agence de l'Eau au délégataire du service d'eau potable. Monsieur Albertini.

**N° 23/06/041 CONVENTION DE VERSEMENT DES AIDES ACCORDEES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MEDITERRANEE CORSE AU DELEGATAIRE DU SERVICE D'EAU POTABLE DU SECTEUR CENTRE**

**M. ALBERTINI**.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse participe au financement des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable confiés à la Métropole par la Compagnie des Eaux et de l'Ozone, délégataire eau potable du secteur Centre.

La Métropole demande à l'Agence de l'Eau le versement direct à la Compagnie des Eaux et de l'Ozone des aides susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ces travaux.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à signer la convention de versement des aides entre la Métropole et l'Agence de l'Eau.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci. Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

L'adoption des statuts de la Régie métropolitaine de l'Eau au 1<sup>er</sup> janvier.

**N° 23/06/042 ADOPTION DES STATUTS DE LA REGIE METROPOLITAINE DE L'EAU AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

**M. ALBERTINI**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, la Métropole exerce depuis 2018 l'ensemble des compétences prévues à l'article du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment la compétence Eau potable sur l'ensemble de son territoire.

Suite à la création d'un budget annexe Eau au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et à l'adoption du principe de dissolution des trois budgets annexes Eau potable, la Métropole doit constituer une régie.

La Métropole a opté pour la constitution d'une régie unique dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation du service public de l'eau.

La dotation initiale est constituée par le transfert de l'actif et du passif des trois budgets annexes « DSP Eau », « Eau Six-Fours », « Eau La Garde » dissouts au 31 décembre 2022.

Il convient d'adopter les statuts de la Régie métropolitaine de l'Eau et d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. LE PRESIDENT.**- Des observations ? Pas d'observation. Je mets aux voix : qui est pour ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 75**

**CONTRE : 2**

**Monsieur Gilles BALDACCHINO,**

**Monsieur Amaury NAVARRANNE.**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à la majorité).*

Je vous remercie.

Avenant n° 1, contrat de fourniture traitée par la Société du Canal de Provence à La Seyne-sur-Mer. Monsieur Cavanna.

**N° 23/06/043          AVENANT N°1 - CONTRAT DE FOURNITURE D'EAU  
TRAITEE PAR LA SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE A LA COMMUNE  
DE LA SEYNE-SUR-MER – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EAU  
POTABLE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. CAVANNA.**- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, il s'agit de passer un avenant afin de faire bénéficier la commune de La Seyne-sur-Mer d'un tarif préférentiel de l'eau fournie par la Société du Canal de Provence, et ce pour l'année 2023.

**M. LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Protocole de fin de contrat de délégation de service public de l'eau potable sur la commune de Hyères. Monsieur Cavanna.

**N° 23/06/044          PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE HYERES-LES-PALMIERS**

**M. CAVANNA**.- Le contrat de DSP de l'eau potable de la commune d'Hyères arrive à échéance le 31 décembre 2023, il y a donc lieu de rédiger un protocole de fin de contrat qui permette de constater que les obligations contractuelles de chaque partie ont été respectées.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

Même protocole, mais pour la ville de La Crau.

**N° 23/06/045          PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE LA CRAU**

**M. CAVANNA**.- Voilà, c'est la même chose pour la ville de La Crau.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

***(Adoption à l'unanimité).***

Merci.

La délibération suivante, c'est la concession sous forme de DSP pour l'exploitation du service de l'eau potable sur le secteur Carqueiranne, Hyères, La Crau. Monsieur Cavanna.

**N° 23/06/046      22DSP03      CONCESSION      SOUS      FORME      DE  
DELEGATION DU SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE  
DE L'EAU POTABLE DU SECTEUR EST COMPRENANT LES COMMUNES  
DE CARQUEIRANNE, HYERES-LES-PALMIERS ET LA CRAU**

**M. CAVANNA**.- Merci, Monsieur le Président.

Les trois communes ont été regroupées, ce qui permet des économies d'échelle et d'avoir des tarifs plus intéressants. Deux offres ont été proposées, l'une par Suez, l'autre par Véolia. Ces offres sont relativement similaires, hormis peut-être au bénéfice de Suez sur trois sous-critères tels que :

- l'approvisionnement en eau, la rémunération du concessionnaire et les conditions de financement des travaux consécutifs.

Je le répète, sur le fond et dans l'ensemble, ces offres étaient assez proches. Il vous est proposé de retenir la proposition du candidat Suez.

**M. LE PRESIDENT**.- Observations ? S'il n'y a pas observation, je mets aux voix : qui est pour ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**

**Monsieur Gilles BALDACCHINO,**

**Monsieur Amaury NAVARRANNE.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Modification de la délibération concernant l'incorporation d'office de voies privées sur la commune de La Garde. Madame Bicaïs.

**N° 23/06/047      MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°22/02/15 DU  
CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 FEVRIER 2022 - INCORPORATION  
D'OFFICE DE VOIES PRIVEES OUVERTES A LA CIRCULATION  
PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE LA GARDE**

**Mme BICAIS**.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, par délibération, le Conseil métropolitain actait la reprise du dossier d'incorporation d'office des voies privées ouvertes à la circulation publique, initié par la ville de La Garde en 2010.

Cette procédure d'incorporation implique un acte de dépôt des pièces au Service de la publicité foncière, dont la rédaction a été confiée au notaire historique de ce dossier.

La rédaction n'ayant pas avancé et un marché de prestations foncières pour la rédaction des actes administratifs ayant été attribué entre temps, il est proposé de dessaisir le notaire et d'autoriser en lieu et place la rédaction des actes de dépôt en la forme administrative, via le marché de prestations foncières désormais mobilisable.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 75**

**CONTRE : 1**

**Monsieur Olivier CHARLOIS.**

**ABSTENTION : 1**

**Madame Cécile MUSCHOTTI.**

*(Adoption à la majorité).*

Je vous remercie.

Avenant au contrat de concession avec Enedis et EDF. Madame Bicais.

**N° 23/06/048 AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION AVEC ENEDIS ET EDF POUR LE SERVICE PUBLIC DU DEVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE LA FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE – 2024-2028 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

*(Sortie de M. Amaury Charreton)*

**Mme BICAIS.**- Les villes de Hyères, Toulon et La Garde avaient respectivement conclu avec Enedis et EDF SA les 7 mars 2001 pour 20 ans, le 6 septembre 2016 pour 20 ans et le 9 novembre 2016 pour 30 ans des conventions de concession pour le service public d'attribution et de distribution d'énergie électrique sur leurs territoires communaux respectifs.

Lors du transfert de la compétence énergie des communes vers la Métropole en 2018, TPM a regroupé ces trois périmètres communaux dans un contrat unique signé en 2019 comprenant pour la première fois :

- un Schéma directeur des investissements portant sur la durée totale du nouveau contrat,
- un Plan pluriannuel d'investissement ajusté tous les cinq ans.

Faisant suite au bilan du premier PPI 2019-2023, il est proposé de signer un avenant n° 1 au contrat précisant le second PPI 2024-2028.

Cet avenant n° 1 se traduit par la poursuite des investissements en augmentant le budget apporté par Enedis de 6,6 M€ à 7,3 M€, soit une augmentation de 10,6 %.

La part cofinancée par la Métropole au titre de la convention d'aménagement esthétique des réseaux reste inchangée à hauteur de 3 M€.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observations ? Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2**

**Monsieur Amaury CHARRETON,**

**Monsieur Yannick CHENEVARD.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Monsieur Charreton peut revenir.

*(Retour dans l'hémicycle de M. Charreton)*

Ville d'Ollioules, l'approbation de la modification n° 2 du PLU. Madame Bicaïs.

**N° 23/06/049 VILLE D'OLLIIOULES - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Mme BICAIS**.- La modification n° 2 du PLU d'Ollioules porte sur des corrections et des adaptations du PLU, notamment :

- l'adaptation des dispositions réglementaires,
- des compléments apportés au lexique,
- la création d'une fiche patrimoine végétal complémentaire,
- l'adaptation ponctuelle de limites de zones,
- la réduction de certains emplacements réservés,
- et des corrections d'erreurs matérielles.

La procédure a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de la Mission régionale d'autorité environnementale qui a décidé de ne pas soumettre la procédure à l'évaluation environnementale.

Le projet de modification a été notifié aux personnes publiques associées le 12 octobre 2022. L'enquête publique qui s'est déroulée du 31 janvier 2023 au 2 mars 2023 a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur en date du 28 mars 2023.

Suite aux retours des personnes publiques associées et aux observations faites pendant l'enquête publique, le projet de modification va être modifié à la marge, conformément au mémoire en réponse de la Métropole du 20 mars 2023.

Il est donc proposé d'approuver la modification n° 2 du PLU de la ville d'Ollioules.

**M. LE PRESIDENT.** - Je vous remercie. Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Anthony CIVETTINI**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est donc approuvé.

Ville de La Garde, approbation de la modification n° 1 du PLU.

**N° 23/06/050 VILLE DE LA GARDE - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Mme BICAIS.** - La modification n° 1 du PLU de La Garde porte sur l'adaptation de certaines dispositions réglementaires ainsi que des compléments et des précisions en vue d'une meilleure application du document d'urbanisme.

La procédure a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de la Mission régionale d'autorité environnementale qui a décidé de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale.

Le projet de modification a été notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) le 28 septembre 2022. L'enquête publique qui s'est déroulée du 9 janvier 2023 au 10 février 2023 a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur le 9 mars 2023.

Suite aux retours des PPA et des observations faites dans le cadre de l'enquête publique, certaines modifications ont été apportées au projet de modification.

Il est donc proposé d'approuver la modification n° 1 du PLU de la ville de La Garde.



**M. LE PRESIDENT.**- Je vous remercie. Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 1**

**Monsieur Olivier CHARLOIS.**

**ABSTENTION : 2**

**Monsieur Anthony CIVETTINI, Monsieur Philippe LEROY.**

*(Adoption à la majorité).*

C'est donc approuvé.

Ville d'Hyères-les-Palmiers, bilan de la concertation pour une modification du PLU.

**N° 23/06/051 VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS - BILAN DE LA  
CONCERTATION RELATIVE A LA MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME**

**Mme BICAIS.**- Merci, Monsieur le Président.

La présente procédure de modification n° 4 du PLU a pour objet l'ouverture à l'urbanisation de la zone 3AU « secteur gare ».

La commune d'Hyères et la Métropole Toulon Provence Méditerranée prévoient la création d'un pôle d'échange multimodal sur le site de la gare, intégrant une gare de bus et sa billetterie ainsi qu'un parking relais.

Le projet intègre également une opération de logements collectifs ainsi qu'une résidence « Seniors » sur l'ancien site Enedis.

La délibération du Conseil métropolitain en date du 29 septembre 2022 a défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation. Cette dernière a été ouverte du 11 octobre 2022 au 12 novembre 2022. Elle a permis à l'ensemble de la population de prendre connaissance du projet et de faire ses remarques.

Le bilan de cette phase de concertation fait apparaître le besoin de faire évoluer le dossier pour prendre en compte la remarque consignée. Il s'agit de présenter et de faire le bilan de cette concertation.

**M. LE PRESIDENT.**- Je vous remercie. Pas d'observations ? Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 72**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5**

**Monsieur Olivier CHARLOIS, Monsieur Anthony CIVETTINI,  
Monsieur Philippe LEROY, Monsieur Jean-David MARION,  
Madame Chantal PORTUESE.**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est donc approuvé.

Je demande, s'ils l'acceptent, à Mme Pasquali-Cerny, M. Chouquet, M. Moreno, Mme Turbatte, Mme Mondone et Mme Pin de prendre la précaution de sortir, puisque l'on va parler de VAD.

La délibération 52, en effet, porte sur la concession de renouvellement centre-ville et quartier de la gare, l'avenant n° 4 à cette convention, ville d'Hyères-les-Palmiers.

**N° 23/06/052 VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS - CONCESSION  
RENOUVELLEMENT CENTRE-VILLE ET QUARTIER DE LA GARE -  
CONVENTION DE GESTION - AVENANT N°4 - AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

*Sortie de Madame PASQUALI-CERNY, Monsieur CHOUQUET, Monsieur MORENO, Madame TURBATTE, Madame MONDONE et Madame PIN.*

**Mme BICAIS**.- Merci, Monsieur le Président.

La ville d'Hyères a confié à Var Aménagement Développement le renouvellement urbain de son centre-ville, de son centre historique et du quartier de la gare, dans le cadre d'une concession d'aménagement courant de 2018 à 2028. Conformément à l'article 19 du traité de concession, la société VHD présente chaque année son Compte Rendu Annuel d'Activités à la Collectivité, le CRAC.

Dans le cadre du transfert des compétences en matière d'habitat et d'espaces publics, une convention de gestion relative à la concession d'aménagement a été signée entre la ville d'Hyères et la Métropole en 2019. Conformément à cette convention, un projet d'avenant a été adressé par la Ville à la Métropole TPM pour prendre en compte les évolutions du programme, du planning et des enveloppes financières.

Le CRAC 2022 portant sur l'exercice 2021 a été approuvé par le Conseil municipal de Hyères-les-Palmiers en date du 16 décembre 2022. Ce document rend compte des actions réalisées en 2021 et actualise les prévisions opérationnelles et financières de la concession comme suit :

- 2022, actualisation au vu des éléments du CRAC 2022 :
  - o participation de la Métropole TPM à l'équilibre global de l'opération 552 000 € hors taxe, c'est inchangé ;
  - o participation de la Métropole TPM aux travaux et aménagements publics métropolitains : 1 350 000 € hors taxe, soit 1 620 000 € TTC.
  
- 2023, prévisions au vu des éléments du CRAC 2022 :
  - o participation de la Métropole TPM à l'équilibre global de l'opération 560 000 €
  - o participation de la Métropole TPM aux travaux et aménagements publics métropolitains 2 650 000 €, soit 3 180 000 € TTC.

Il s'agit d'autoriser la signature de l'avenant n° 4 à la convention de gestion tripartite pour valider les évolutions à apporter au sein du Programme pluriannuel d'investissement de la Métropole, et acter le montant du remboursement à la ville pour l'année en cours, soit 3 210 000 € hors taxe.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Pas d'observations ?

Je rappelle simplement que plusieurs villes, et la ville d'Hyères, par exemple, sont liées à VAD par une convention de longue période qui dure dix ans, avec des prévisions moyennes qui sont faites chaque année dès le départ ; et puis il y a des fluctuations parce que, d'une part VAD a des recettes, par exemple, de revente de patrimoine foncier ou immobilier qu'il a pu acquérir ou qu'il peut détenir, et d'autre part il y a des travaux qui viennent à échéance telle année et qui n'étaient pas mobilisables l'année d'avant : par exemple en 2023, il y a les travaux principaux de l'avenue Gambetta et du centre-ville d'Hyères qui viennent à échéance et c'est pourquoi il y a des fluctuations.

Ce qui est important, c'est que sur la durée, il y ait ces compensations et que l'on tienne la totalité du contrat. Il ne faut donc pas trop s'étonner des fluctuations que l'on peut connaître d'une année sur l'autre, parce que la vie économique n'est pas totalement linéaire.

Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 68**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1**

**Monsieur Olivier CHARLOIS.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 8**

**Madame Josy CHAMBON, Monsieur Franck CHOUQUET,**

**Madame Amandine LAYEC, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Christophe MORENO, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Virginie PIN, Madame Magali TURBATTE.**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

Peuvent rentrer, sans avoir pris part au vote, les administrateurs de VAD.

*Madame PASQUALI-CERNY, Monsieur CHOUQUET, Monsieur MORENO, Madame TURBATTE, Madame MONDONE et Madame PIN entrent dans la salle.*

La délibération suivante, c'est la modification du plan d'organisation, de surveillance et de secours des piscines de la Base Nature et Sport du Vallon du Soleil de TPM.

**N° 23/06/053            MODIFICATIONS DU PLAN D'ORGANISATION DE SURVEILLANCE ET DE SECOURS DES PISCINES DE LA BASE NATURE ET SPORT DU VALLON DU SOLEIL DE TPM**

**M. LE PRESIDENT**.- Cette base nature est un équipement d'intérêt communautaire depuis son transfert le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Elle est équipée de piscines et, afin de garantir l'intérêt général, le bon ordre, la tranquillité et la sécurité de tous, il convient de mettre à jour le Plan d'organisation de Surveillance et de Secours (POSS) des piscines.

Je parle au nom d'Arnaud Latil et je mets aux voix pour que ce Plan soit mis en place. Qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

Approbation du bilan de concertation pour la réalisation d'un projet de transport en commun en site propre, bus à haut niveau de service. Madame Geneviève Levy.

**N°23/06/054 APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION COMPLÉMENTAIRE POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP) - BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) DE LA METROPOLE TPM**

**Mme LEVY**.- Merci, Monsieur le Président.

Une concertation publique a eu lieu du 15 septembre 2021 au 31 janvier 2022, avec une réunion publique organisée dans chacune des communes concernées, ainsi qu'une concertation publique complémentaire du 5 décembre 2022 au 31 janvier 2023, avec enfin une réunion publique organisée à Ollioules le 9 décembre 2022.

Les contributions issues de la concertation complémentaire ont permis de confirmer l'intérêt du public sur la modification du tracé à l'ouest en deux branches :

- l'une vers le technopôle de la mer à Ollioules,
- l'autre vers La Seyne-sur-Mer via Berthe.

Il est proposé d'approuver le bilan de concertation complémentaire pour le projet de Bus à Haut Niveau de Service et ce bilan sera rendu public et disponible en téléchargement sur le site internet de la Métropole.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci beaucoup.

Nous avons une demande d'observation, Monsieur Leroy.

**M. LEROY**.- Monsieur le Président, merci de me donner la parole.

Je repose la question que j'avais posée la dernière fois pour savoir de quelle manière vous vouliez faire évoluer la politique transport. Je n'ai pas pu la poser tout à l'heure parce que vous étiez sorti, la dernière fois j'avais été interrompu, j'aimerais bien avoir votre opinion sur « comment développer les transports publics pour que ça aille plus vite », pour accélérer un peu cette traversée de Toulon qui n'a effectivement que 17 voies quand on compte le tunnel pour les voitures, 2 voies pour les bus, 1 voie pour les vélos. Cela ne suffit pas.

On n'a pas plus de voies, donc on ne peut pas faire passer plus de voitures qu'il y en a actuellement, il faut donc développer le transport rapide en site propre et je voulais voir de quelle manière, vous, vous avez envie d'accélérer ce mouvement qui traîne depuis très longtemps.

**M. LE PRESIDENT**.- C'est à moi que vous posez la question ? Ecoutez, c'est gentil de me prêter des compétences que je n'ai pas ; en ces matières, je fais toujours confiance aux experts ou aux spécialistes, et nous avons à TPM les personnes compétentes.

On sait la difficulté qu'il y a dans une ville qui est contrainte par ses deux bornes, maritime et montagnaise, le Mont Faron, de trouver des solutions. Je crois que l'on est bien avancé sur le sujet, mais on ne va pas modifier le périmètre de la ville ni la largeur des voies. On est sur un dispositif qui a été arrêté, qui a été

réfléchi, qui aujourd'hui est en phase quasi opérationnelle, qui se fera par étapes, je crois qu'il faut l'avoir bien présent à l'esprit, parce que ceux qui pourraient penser que du jour au lendemain, on va avoir un système de transport moderne et évolué, totalement rénové sur l'ensemble du périmètre et notamment sur la ville de Toulon se trompent. Il faudra des étapes, il faudra choisir, si ce n'est déjà fait, quelle étape doit être définie de façon prioritaire, et c'est Madame le Maire de Toulon qui aura l'essentiel de la décision sur le sujet et de la proposition.

Pour le reste, je ne peux que, comme vous, demander à nos services, au bureau d'études et à toutes les personnes qui interviennent de faire au maximum diligence, mais jamais vous ne me verrez prendre la place de quiconque en la matière. Ce n'est pas un débat d'experts sur les transports que l'on peut avoir ici, de mon point de vue, puisqu'un choix a été arrêté. Maintenant qu'il soit réalisé dans les meilleurs délais et que le maximum d'activisme, si j'ose dire, soit diligenté sur le sujet, ça, vous pouvez me faire confiance.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Monsieur Navarranne a une autre observation.

**M. NAVARRANNE**.- Merci, pas tout à fait les mêmes. 25 ans ; cela fait 25 ans qu'il y a une réflexion et qu'il y a des votes, d'abord uniquement dans nos communes, puis depuis 2002 dans le regroupement de communes qui est Toulon Provence Méditerranée sur un grand mode de transport suffisant pour pouvoir transporter une Agglomération, maintenant Métropole de plus de 450 000 habitants. Enfin, avec cette délibération, on devrait en arriver à l'exécution du projet BHNS. Il n'est pas suffisant ; on a eu beaucoup de débats, je ne vais pas le rouvrir aujourd'hui. Vous avez placé votre Présidence dans celle de la continuité, donc on a compris que ce sera uniquement ce BHNS qui sera fait.

Notre intervention se bornera à parler de la concertation. Pendant trop longtemps, on a écarté un peu trop facilement d'un revers de la main ce qui était les revendications très légitimes d'un certain nombre d'habitants ou de professionnels ou de paysans de ce territoire. Cette concertation a fait l'effet un peu d'une bombe quand enfin il a été reconnu que les vieilles revendications, notamment du côté d'Ollioules, étaient enfin entendues. Pendant trop longtemps, elles ont été encore une fois écartées, de manière je dirais presque brutale, et il a fallu la mobilisation des Associations et il a fallu la mobilisation d'un certain nombre de militants politiques, pas forcément de notre bord d'ailleurs, pour en arriver à cette belle concertation, pour une fois, et celle-ci, encore une fois même si le mode de transport à nos yeux ne sera pas suffisant, permet enfin, espérons-le, de se lancer dans un mode de transport alternatif aux simples bus que nous avons, qui était déjà un engagement important.

Espérons, alors que l'on a connu le plus long tunnel, alors pas du tout en termes de distance, mais en termes de travaux, le plus long tunnel de France, espérons qu'enfin ce mode de transport, même un peu sous-dimensionné, puisse enfin voir le jour. En tout cas, cette concertation est pour une fois à saluer, c'est ce sur quoi nous délibérerons aujourd'hui avec nos voix. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.**- Je vous remercie de ce satisfecit. Les choses prennent souvent trop de temps. Vous savez, il n'y a pas de sujet aujourd'hui important dans une commune et *a fortiori* dans une métropole, de sujets importants qui puissent être réalisés en moins de trois mandats. Il fut un temps où l'on disait : « Il faut au moins un mandat », puis on a dit : « Il faut au moins deux mandats », aujourd'hui, l'accumulation des normes, souvent nécessaires mais parfois contradictoires, des aléas, des recours, de l'obligation de jouer une sécurité maximale font qu'il faut beaucoup de temps.

Là, cela s'est doublé d'un débat politique avec la noblesse des débats politiques. Aujourd'hui, nous sommes en voie d'aboutissement. Une nouvelle DSP prévoit une augmentation d'ailleurs du modèle de la part modale de ce transport, plus de 15 % de kilomètres bus, bateaux-bus et une augmentation du nombre de personnes jusqu'à 40 millions transportées : je crois qu'il y a une volonté forte en la matière.

J'aimerais aussi que l'on ait une vision plus globale du transport et que l'on n'oublie pas des communes qui sont aux extrémités, comme Hyères ou comme peut l'être Six-Fours-les-Plages. Pour Hyères, je ne m'en inquiète pas démesurément pour une raison simple, c'est qu'il n'y a pas que le bus ou que le métro éventuellement ; nous avons entre la gare de Toulon et la gare d'Hyères, tous les quarts d'heure, un train qui passe et donc l'essentiel pour la ville d'Hyères par exemple, ce n'est pas du tout, de mon point de vue, de se battre pour dire : « Nous aussi on veut un BHNS », pour quoi faire, dès lors que l'on a ce moyen de transport tout à fait privilégié ? En revanche, il faut un pôle d'échanges multimodal pour concentrer vers la gare l'ensemble de ceux qui auront besoin du moyen ferroviaire. C'est donc une stratégie d'ensemble qu'il faut mener et qui, je crois, est menée. Elle a pris du temps, mais au moment où elle vient sur les fonts baptismaux, je suis heureux que vous la parrainiez.

Je mets donc aux voix l'approbation du bilan de concertation : qui est pour ? Abstention ? Opposition ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1**

**Monsieur Jean-David MARION.**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Une convention quadripartite entre la Métropole, le Ministère des Armées, Naval Group et le délégataire du réseau de transport terrestre et maritime pour les transports des voyageurs de la base de défense de Toulon. Madame Levy.

**N°23/06/055 CONVENTION QUADRIpartite N° 9 ENTRE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE, LE MINISTERE DES ARMEES, NAVAL GROUP ET LE DELEGATAIRE EN CHARGE DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORT TERRESTRE ET MARITIME DE VOYAGEURS RELATIVE AU TRANSPORT DE VOYAGEURS DE LA BASE DE DEFENSE DE TOULON DU 1<sup>ER</sup> MAI 2023 AU 31 JANVIER 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Mme LEVY.**- Merci, Monsieur le Président.

La Base de Défense souhaite que l'offre de desserte de la base navale soit modifiée, notamment pour prendre en compte la période d'entretien du porte-avions Charles-de-Gaulle et d'améliorer l'offre de transport par la desserte maritime du Quai d'honneur par la ligne maritime 8M.

Il est donc proposé de signer une nouvelle convention avec la société RD TPM (nouveau délégataire du réseau Mistral) pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 31 janvier 2024, afin de garantir l'efficacité des services proposés.

Le coût de cette expérimentation, évalué à 418 624,62 € hors taxes, est à la charge à la fois de la Marine nationale et de Naval Group au titre des services internes à la base.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien. Je suppose que, compte tenu du financement, il n'y a pas d'observations particulières. Qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**


*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Nous avons épuisé l'ordre du jour et je voulais vous remercier pour la qualité des débats en ma présence et surtout en mon absence. Merci beaucoup.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 25.*

**M. le Président de la Métropole**  
**Jean-Pierre GIRAN**



Conseil métropolitain – 8 juin 2023



**La Secrétaire de séance**  
**Béatrice VEYRAT-MASSON**





**CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU JEUDI 6 JUILLET 2023  
LISTE DES DELIBERATIONS**

Date de convocation : 29 juin 2023

Conseillers Métropolitains en exercice : 81

**CONSEILLERS METROPOLITAINS : 81**

**PRESENTS :**

M. Thierry ALBERTINI, Mme Dominique ANDREOTTI, Mme Hélène ARNAUD-BILL, Mme Valérie BATESTI, M. Robert BENEVENTI, M. Philippe BERNARDI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Pierre BONNEFOY, M. Laurent BONNET, Mme Basma BOUCHKARA, Mme Béatrice BROTONS, M. Guillaume CAPOBIANCO, M. François CARRASSAN, M. Robert CAVANNA, M. Patrice CAZAUX, Mme Josy CHAMBON, Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Olivier CHARLOIS, M. Amaury CHARRETON, M. Yannick CHENEVARD, M. Franck CHOUQUET, M. Laurent CUNEO, M. Luc DE SAINT-SERNIN, Mme Anaïs DIR, M. Jean-Pierre EMERIC, Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Brigitte GENETELLI, Mme Delphine GROSSO, M. Laurent JEROME, Mme Corinne JOUVE, Mme Sylvie LAPORTE, M. Arnaud LATIL, Mme Amandine LAYEC, M. Emilien LEONI, M. Philippe LEROY, Mme Geneviève LEVY, M. Cheikh MANSOUR, Mme Edwige MARINO, M. Jean-David MARION, M. Erick MASCARO, M. Jean-Louis MASSON, Mme Anne-Marie METAL, M. Joseph MINNITI, M. Christophe MORENO, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Ange MUSSO, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Audrey PASQUALI-CERNY, Mme Virginie PIN, Mme Chantal PORTUESE, M. Guy RAYNAUD, Mme Valérie RIALLAND, M. Bruno ROURE, Mme Rachel ROUSSEL, M. Bernard ROUX, M. Francis ROUX, M. Christian SIMON, Mme Christine SINQUIN, M. Hervé STASSINOS, M. Yann TAINGUY, M. Albert TANGUY, M. Joël TONELLI, Mme Sandra TORRES, Mme Magali TURBATTE, M. Gilles VINCENT, Mme Kristelle VINCENT.

**REPRESENTES :**

M. Gilles BALDACCHINO ayant donné pouvoir à M. Amaury NAVARRANNE, M. Anthony CIVETTINI ayant donné pouvoir à M. Philippe LEROY, Mme Nadine ESPINASSE ayant donné pouvoir à Mme Béatrice BROTONS, Mme Pascale JANVIER ayant donné pouvoir à Mme Magali TURBATTE, M. Mohamed MAHALI ayant donné pouvoir à M. Christophe MORENO, Mme Josée MASSI ayant donné pouvoir à Mme Geneviève LEVY, Mme Valérie MONDONE ayant donné pouvoir à Mme Amandine LAYEC, Mme Isabelle MONFORT ayant donné pouvoir à M. Laurent CUNEO, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS ayant donné pouvoir à M. Joseph MINNITI, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON ayant donné pouvoir à Mme Dominique ANDREOTTI, M. Jean-Sébastien VIALATTE ayant donné pouvoir à M. Joël TONELLI.

**ABSENTS :**

Mme Corinne CHENET, M. Jean-Pierre COLIN.

**TOUTES LES DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DE CETTE SEANCE PEUVENT ÊTRE  
CONSULTEES AU SERVICE ASSEMBLEES**

N°23/07/135	BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2023	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/07/136	BUDGET ANNEXE TRANSPORTS VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2023	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/07/137	BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES MARINES DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2023	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/138	BUDGET ANNEXE ESPACES D'ACTIVITES ENTREPRENEURIALES, INNOVANTES ET UNIVERSITAIRES VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2023	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/139	BUDGET ANNEXE AMENAGEMENTS DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/07/140	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/141	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2023	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/142	BUDGET ANNEXE EAU - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/07/143	BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/144	BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/07/145	BUDGET ANNEXE PARKINGS METROPOLITAINS VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/07/146	BUDGET PRINCIPAL - REPRISE DE PROVISION TRANSFÉRÉE DE L'ANCIEN SYNDICAT MIXTE PORTS TOULON PROVENCE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/147	BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS - CONSTITUTION DE LA PROVISION POUR GROS ENTRETIEN ET GRANDE REVISION POUR LES PORTS DE PORQUEROLLES ET DE LA TOUR FONDUE AU TITRE DE L'ANNEE 2023	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/148	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/149	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE

N°23/07/150	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA CRESTADE A HYERES-LES-PALMIERS	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/151	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA REQUALIFICATION DES VOIRIES, BOULEVARDS D'ORIENT F. MISTRAL, CHATEAUBRIAND, RUE DE L'HIPPODROME, RUE CLAUDE DURAND, CHEMIN DU PERE ETERNEL, RUES DES CAPUCINES ET GROTTES DE FEES A HYERES-LES-PALMIERS	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/152	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE AU PROJET DE MISE EN SECURITE ET DE CONFORTEMENT DES FALAISES DU MONT FARON A TOULON	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/153	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A L'OPERATION INSTITUT DE FORMATION PUBLIC VAROIS DES PROFESSIONS DE SANTE A TOULON	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/154	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION DE RENOVATION DE L'OPERA A TOULON	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/155	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A L'OPERATION DE REHABILITATION DU QUARTIER DES OURSINIÈRES AU PRADET	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/156	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A L'OPERATION DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE JEAN MONNET A LA CRAU	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/157	PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES A LA STATION D'EPURATION DU CAP SIE DITE "AMPHITRIA"	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/158	CHOIX DU DELEGATAIRE - 22DSP04 CONCESSION SOUS FORME DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC (DSP) D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE TRAITEMENT DES EAUX USEES A LA STATION D'EPURATION DU CAP SIE DITE ' AMPHITRIA '	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/159	CHOIX DU DELEGATAIRE - 23DSP02 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP), POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LES PLAGES NATURELLES DE MAR-VIVO / LES SABLETTES A LA SEYNE-SUR-MER - LOT 3	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/160	CHOIX DU DELEGATAIRE - 23DSP03 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP), POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DE BONA / PESQUIERS-COMMUNE DE HYERES-LES-PALMIERS	ADOPTÉE A L'UNANIMITE

N°23/07/161	<b>CHOIX DU DELEGATAIRE - 22DSP02 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DU PARC DE STATIONNEMENT 'ZENITH - PREFECTURE ' A TOULON</b>	<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITE</b>
N°23/07/162	<b>CONSTITUTION ET MODALITES DE COMPOSITION DES COMMISSIONS METROPOLITAINES - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20/07/8 DU 15 JUILLET 2020</b>	<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITE</b>
N°23/07/163	<b>COMMISSIONS METROPOLITAINES - MODALITES DE DEPOT DES LISTES RELATIVES A L'ELECTION DES MEMBRES</b>	<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITE</b>
N°23/07/164	<b>MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 19/12/495 DU 10 DECEMBRE 2019 ADOPTANT LES PROCES-VERBAUX DE TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS APPARTENANT A LA VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS A LA METROPOLE</b>	<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITE</b>
N°23/07/165	<b>DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DE L'ASSOCIATION MAISON DE L'EMPLOI TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE</b>	<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITE</b>
N°23/07/166	<b>DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU LYCEE DUMONT D'URVILLE, DES COLLEGES MAURICE RAVEL ET PEIRESC ET LEP CLARET - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE</b>	<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITE</b>
N°23/07/167	<b>DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TOULON HABITAT MEDITERRANEE - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE</b>	<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITE</b>
N°23/07/168	<b>DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL TOULON/LA SEYNE (CHITS) - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE</b>	<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITE</b>
N°23/07/169	<b>DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS LITTORAUX (ANEL)</b>	<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITE</b>
N°23/07/170	<b>DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ET RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES ET MARCHABLES</b>	<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITE</b>
N°23/07/171	<b>DECHETS - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°18/03/92 DU 27 MARS 2018 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS SUPPLEANTS A LA COMMISSION CONSULTATIVE DU PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES</b>	<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITE</b>

N°23/07/172	DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TPM AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ' RELAIS SOCIO-CULTUREL PEIRESC	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/173	DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'EYGOUTIER - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/174	DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL DE COORDINATION INTERPORTUAIRE ET LOGISTIQUE MEDITERRANEE RHONE SAONE ET PARTICIPATION AU SCHEMA DIRECTEUR AXE MER	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/175	DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PARC NATIONAL DE PORT-CROS - REMPLACEMENT DE DELEGUES	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/176	DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR "RisingSUD" - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/177	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC "GRAND PRIX DU CASTELLET"	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/178	DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AVUF - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/179	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT (VAD) - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20/12/316 DU CONSEIL METROPOLITAIN EN DATE DU 15/12/2020	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/180	APPROBATION DES MODIFICATIONS N°2 DES STATUTS DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE - CHANGEMENT DU NOM ET CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/181	EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LE LOT N°1 DE LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DE L'AYGAUDE A HYERES-LES-PALMIERS - CHOIX DU MODE DE GESTION	ADOPTÉE A L'UNANIMITE

N°23/07/182	EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LE LOT N°3 DE LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DE L'AYGUADE A HYERES-LES-PALMIERS - CHOIX DU MODE DE GESTION	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/183	EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LE LOT N°1 DE LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DES SALINS A HYERES-LES-PALMIERS - CHOIX DU MODE DE GESTION	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/184	EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LE LOT N°1 DE LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DE LA COUDOULIERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES - CHOIX DU MODE DE GESTION	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/185	DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - TARIFICATION 2023 DE LA REDEVANCE SPECIALE POUR LES PROFESSIONNELS SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/186	CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL AVEC L'AGENCE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE (ADEME) 2023-2027 - LABELLISATION TERRITOIRE ENGAGE POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE - LANCEMENT DE LA DEMARCH	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/187	PLAN DES TRANSPORTS SCOLAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/188	CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA METROPOLE TPM, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR ET LA SOCIETE RD TPM RELATIVE AUX MODALITES TARIFAIRES DESTINEES A L'INSERTION DES BENEFICAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE POUR L'ANNEE 2023 (MAI A DECEMBRE) - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/189	CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE ENTRE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE POUR L'ORGANISATION DE SERVICES DE TRANSPORT EN DEHORS DU PERIMETRE METROPOLITAIN - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/190	CONVENTION DE COOPERATION DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS ENTRE LE RESEAU DE TRANSPORT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET LE RESEAU DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE-BAUME - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/191	CONVENTION QUADRIPARTITE AVEC LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, LA METROPOLE TPM, LA SNCF ET LA SOCIETE RD TPM RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE TARIFICATION COMBINEE "TER ZOU! MENSUEL + RESEAU MISTRAL" et "TER ZOU! ANNUEL + RESEAU MISTRAL" - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/192	REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE HYERES-LES-PALMIERS DE FRAIS SUPPORTES EN 2022 POUR LE COMPTE DE LA METROPOLE – SECTION DE FONCTIONNEMENT - PARKING GAMBETTA COPROPRIETE OLBIA	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/07/193	REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE HYERES-LES-PALMIERS DE FRAIS SUPPORTES EN 2022 POUR LE COMPTE DE LA METROPOLE – SECTION D'INVESTISSEMENT - PARKING GAMBETTA COPROPRIETE OLBIA	ADOPTÉE A L'UNANIMITE

N°23/07/194	RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION PLAISANCE DU PORT DE TOULON - LA SEYNE/BREGAILLON - 2021	PREND ACTE
N°23/07/195	RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION COMMERCE DU PORT DE TOULON - LA SEYNE/BREGAILLON - 2021	PREND ACTE
N°23/07/196	CHOIX DU MODE DE GESTION POUR L'EXPLOITATION DE L'AIRE DE CARENAGE DU PORT DE PORQUEROLLE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/07/197	ADOPTION DES STATUTS DU CONSEIL D'EXPLOITATION UNIQUE REGROUPANT LA GESTION DES REGIES PORTUAIRES DE LA METROPOLE AU 1er JANVIER 2023	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/07/198	DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION UNIQUE ET COMMUN A LA REGIE DES PORTS METROPOLITAINS ET A LA REGIE DU PORT NON AUTONOME DECENTRALISE DE TOULON	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

MIS A L’AFFICHAGE LE : 11 juillet 2023





**PROCÈS-VERBAL**

**DU**

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN**

**DU 6 JUILLET 2023**



**CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE  
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE**

**SÉANCE DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 6 JUILLET 2023**

Le Conseil Métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE, régulièrement convoqué, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN.

**CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES : 81**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Thierry ALBERTINI, Mme Dominique ANDREOTTI, Mme Hélène ARNAUD-BILL, Mme Valérie BATTESTI, M. Robert BENEVENTI, M. Philippe BERNARDI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Pierre BONNEFOY, M. Laurent BONNET, Mme Basma BOUCHKARA, Mme Béatrice BROTONS, M. Guillaume CAPOBIANCO, M. François CARRASSAN, M. Robert CAVANNA, M. Patrice CAZAUX, Mme Josy CHAMBON, Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Olivier CHARLOIS, M. Amaury CHARRETON, M. Yannick CHENEVAR, M. Franck CHOUQUET, M. Laurent CUNEO, M. Luc DE SAINT-SERNIN, Mme Anaïs DIR, M. Jean-Pierre EMERIC, Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Brigitte GENETELLI, Mme Delphine GROSSO, M. Laurent JEROME, Mme Corinne JOUVE, Mme Sylvie LAPORTE, M. Arnaud LATIL, Mme Amandine LAYEC, M. Emilien LEONI, M. Philippe LEROY, Mme Geneviève LEVY, M. Cheikh MANSOUR, Mme Edwige MARINO, M. Jean-David MARION, M. Erick MASCARO, M. Jean-Louis MASSON, Mme Anne-Marie METAL, M. Joseph MINNITI, M. Christophe MORENO, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Ange MUSSO, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Audrey PASQUALI-CERNY, Mme Virginie PIN, Mme Chantal PORTUESE, M. Guy RAYNAUD, Mme Valérie RIALLAND, M. Bruno ROURE, Mme Rachel ROUSSEL, M. Bernard ROUX, M. Francis ROUX, M. Christian SIMON, Mme Christine SINGUIN, M. Hervé STASSINOS, M. Yann TAINGUY, M. Albert TANGUY, M. Joël TONELLI, Mme Sandra TORRES, Mme Magali TURBATTE, M. Gilles VINCENT, Mme Kristelle VINCENT.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

M. Gilles BALDACCHINO ayant donné pouvoir à M. Amaury NAVARRANNE, M. Anthony CIVETTINI ayant donné pouvoir à M. Philippe LEROY, Mme Nadine ESPINASSE ayant donné pouvoir à Mme Béatrice BROTONS, Mme Pascale JANVIER ayant donné pouvoir à Mme Magali TURBATTE, M. Mohamed MAHALI ayant donné pouvoir à M. Christophe MORENO, Mme Josée MASSI ayant donné pouvoir à Mme Geneviève LEVY, Mme Valérie MONDONE ayant donné pouvoir à Mme Amandine LAYEC, Mme Isabelle MONFORT ayant donné pouvoir à M. Laurent CUNEO, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS ayant donné pouvoir à M. Joseph MINNITI, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON ayant donné pouvoir à Mme Dominique ANDREOTTI, M. Jean-Sébastien VIALATTE ayant donné pouvoir à M. Joël TONELLI.

**ABSENTS :**

Mme Corinne CHENET, M. Jean-Pierre COLIN.

## SOMMAIRE

<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUIN 2023.</b>	<b>10</b>
<b>COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MÉTROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 8 JUIN 2023 .....</b>	<b>10</b>
<b>N° 23/07/001 BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023.....</b>	<b>11</b>
<b>N° 23/07/002 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE -- EXERCICE 2023.....</b>	<b>11</b>
<b>N° 23/07/003 BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES MARINES DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023.....</b>	<b>13</b>
<b>N° 23/07/004 BUDGET ANNEXE ESPACES D'ACTIVITES ENTREPRENEURIALES, INNOVANTES ET UNIVERSITAIRES - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023.....</b>	<b>13</b>
<b>N° 23/07/005 BUDGET ANNEXE AMENAGEMENTS DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023.....</b>	<b>14</b>
<b>N° 23/07/006 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023.....</b>	<b>15</b>
<b>N° 23/07/007 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023.....</b>	<b>15</b>
<b>N° 23/07/008 BUDGET ANNEXE EAU - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023.....</b>	<b>16</b>
<b>N° 23/07/009 BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023.....</b>	<b>16</b>
<b>N° 23/07/010 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023.....</b>	<b>17</b>
<b>N° 23/07/011 BUDGET ANNEXE PARKINGS METROPOLITAINS - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023.....</b>	<b>17</b>

<b>N° 23/07/012</b>	<b>BUDGET PRINCIPAL - REPRISE DE PROVISION TRANSFÉRÉE DE L'ANCIEN SYNDICAT MIXTE PORTS TOULON PROVENCE.....</b>	<b>18</b>
<b>N° 23/07/013</b>	<b>BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS - CONSTITUTION DE LA PROVISION POUR GROS ENTRETIEN ET GRANDE REVISION POUR LES PORTS DE PORQUEROLLES ET DE LA TOUR FONDUE AU TITRE DE L'ANNEE 2023 .....</b>	<b>19</b>
<b>N° 23/07/014</b>	<b>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE .....</b>	<b>19</b>
<b>N° 23/07/015</b>	<b>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE .....</b>	<b>20</b>
<b>N° 23/07/016</b>	<b>MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA CRESTADE A HYERES-LES-PALMIERS .....</b>	<b>21</b>
<b>N° 23/07/017</b>	<b>MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA REQUALIFICATION DES VOIRIES, BOULEVARDS D'ORIENT F. MISTRAL, CHATEAUBRIAND, RUE DE L'HIPPODROME, RUE CLAUDE DURAND, CHEMIN DU PERE ETERNEL, CLAUDE DURAND, CHEMIN DU PERE ETERNEL, RUES DES CAPUCINES ET GROTTES DE FEES A HYERES-LES-PALMIERS.....</b>	<b>21</b>
<b>N° 23/07/018</b>	<b>MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE AU PROJET DE MISE EN SECURITE ET DE CONFORTEMENT DES FALAISES DU MONT FARON A TOULON.....</b>	<b>22</b>
<b>N° 23/07/019</b>	<b>MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A L'OPERATION INSTITUT DE FORMATION PUBLIC VAROIS DES PROFESSIONS DE SANTE A TOULON.....</b>	<b>22</b>
<b>N° 23/07/020</b>	<b>MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION DE RENOVATION DE L'OPERA A TOULON .....</b>	<b>23</b>
<b>N° 23/07/021</b>	<b>MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A L'OPERATION DE REHABILITATION DU QUARTIER DES OURSINIÈRES AU PRADET .....</b>	<b>23</b>

**N° 23/07/022 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A L'OPERATION DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE JEAN MONNET A LA CRAU.....26**

**N° 23/07/023 PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES A LA STATION D'EPURATION DU CAP SICIE DITE "AMPHITRIA" .....26**

**N° 23/07/024 CHOIX DU DELEGATAIRE - 22DSP04 CONCESSION SOUS FORME DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC (DSP) D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE TRAITEMENT DES EAUX USEES A LA STATION D'EPURATION DU CAP SICIE DITE "AMPHITRIA" .....27**

**N° 23/07/025 CHOIX DU DELEGATAIRE - 23DSP02 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LES PLAGES NATURELLES DE MAR-VIVO / LES SABLETTES A LA SEYNE-SUR-MER - LOT 3 .....36**

**N° 23/07/026 CHOIX DU DELEGATAIRE - 23DSP03 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DE BONA / PESQUIERS - COMMUNE DE HYERES-LES-PALMIERS.....36**

**N° 23/07/027 CHOIX DU DELEGATAIRE -- 22DSP02 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DU PARC DE STATIONNEMENT 'ZENITH - PREFECTURE' A TOULON.....38**

**N° 23/07/028 CONSTITUTION ET MODALITES DE COMPOSITION DES COMMISSIONS METROPOLITAINES - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20/07/8 DU 15 JUILLET 2020.....39**

**N° 23/07/029 COMMISSIONS METROPOLITAINES - MODALITES DE DEPOT DES LISTES RELATIVES A L'ELECTION DES MEMBRES.....39**

**N° 23/07/030 MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 19/12/495 DU 10 DECEMBRE 2019 ADOPTANT LES PROCES-VERBAUX DE TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS APPARTENANT A LA VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS A LA METROPOLE.....40**

**N° 23/07/031 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DE L'ASSOCIATION MAISON DE L'EMPLOI TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE.....41**

**N° 23/07/032 DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DES**

**CONSEILS D'ADMINISTRATION DU LYCEE DUMONT D'URVILLE, DES COLLEGES MAURICE RAVEL ET PEIRESC ET LEP CLARET - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE .....42**

**N° 23/07/033 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TOULON HABITAT MEDITERRANEE - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE .....43**

**N° 23/07/034 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL TOULON/LA SEYNE (CHITS) - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE .....43**

**N° 23/07/035 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS LITTORAUX (ANEL).....44**

**N° 23/07/036 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ET RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES ET MARCHABLES .....45**

**N° 23/07/037 DECHETS - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°18/03/92 DU 27 MARS 2018 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS SUPPLEANTS A LA COMMISSION CONSULTATIVE DU PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES .....46**

**N° 23/07/038 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TPM AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION 'RELAIS SOCIO-CULTUREL PEIRESC' .....46**

**N° 23/07/039 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'EYGOUTIER - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE.....47**

**N° 23/07/040 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL DE COORDINATION INTERPORTUAIRE ET LOGISTIQUE MEDITERRANEE RHONE SAONE ET PARTICIPATION AU SCHEMA DIRECTEUR AXE MER.....48**

**N° 23/07/041 DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PARC NATIONAL DE PORT-CROS - REMPLACEMENT DE DELEGUES .....49**

**N° 23/07/042 DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR "RISINGSUD" - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE .....49**

**N° 23/07/043 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC "GRAND PRIX DU CASTELLET" ....50**

**N° 23/07/044 DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AVUF - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE.....53**

**N°23/07/045 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT (VAD) - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20/12/316 DU CONSEIL METROPOLITAINDU EN DATE DU 15/12/2020.....53**

**N° 23/07/046 APPROBATION DES MODIFICATIONS N°2 DES STATUTS DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE - CHANGEMENT DU NOM ET CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL .....54**

**N° 23/07/047 EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LE LOT N°1 DE LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DE L'AYGUADE A HYERES-LES-PALMIERS - CHOIX DU MODE DE GESTION..... 55**

**N° 23/07/048 EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LE LOT N°3 DE LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DE L'AYGUADE A HYERES-LES-PALMIERS - CHOIX DU MODE DE GESTION..... 56**

**N° 23/07/049 EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LE LOT N°1 DE LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DES SALINS A HYERES-LES-PALMIERS - CHOIX DU MODE DE GESTION .....56**

**N° 23/07/050 EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LE LOT N°1 DE LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DE LA COUDOULIERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES - CHOIX DU MODE DE GESTION.....57**

**N° 23/07/051 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - TARIFICATION 2023 DE LA REDEVANCE SPECIALE POUR LES PROFESSIONNELS SUR**

**LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE  
MEDITERRANEE .....57**

**N° 23/07/052 CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL AVEC  
L'AGENCE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE (ADEME) 2023-2027 -  
LABELLISATION TERRITOIRE ENGAGE POUR LA TRANSITION  
ECOLOGIQUE - LANCEMENT DE LA DEMARCHE.....58**

**N° 23/07/053 PLAN DES TRANSPORTS SCOLAIRES - ANNEE  
SCOLAIRE 2023/2024.....59**

**N° 23/07/054 CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA METROPOLE  
TPM, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR ET LA SOCIETE RD TPM  
RELATIVE AUX MODALITES TARIFAIRES DESTINEES A L'INSERTION  
DES BENEFICAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE POUR  
L'ANNEE 2023 (MAI A DECEMBRE) - AUTORISATION DE  
SIGNATURE.....59**

**N° 23/07/055 CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE  
ENTRE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET LA  
METROPOLE TOULON MEDITERRANEE POUR L'ORGANISATION DE  
SERVICES DE TRANSPORT EN DEHORS DU PERIMETRE  
METROPOLITAIN - AUTORISATION DE SIGNATURE .....60**

**N° 23/07/056 CONVENTION DE COOPERATION DES TRANSPORTS  
PUBLICS URBAINS ENTRE LE RESEAU DE TRANSPORT DE LA  
METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET LE RESEAU DE  
TRANSPORT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE-  
BAUME - AUTORISATION DE SIGNATURE.....61**

**N° 23/07/057 CONVENTION QUADRIPARTITE AVEC LA REGION  
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, LA METROPOLE TPM, LA SNCF ET LA  
SOCIETE RD TPM RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE TARIFICATION  
COMBINEE "TER ZOU! MENSUEL + RESEAU MISTRAL" ET "TER ZOU!  
ANNUEL + RESEAU MISTRAL" - AUTORISATION DE  
SIGNATURE.....62**

**N° 23/07/058 REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE HYERES-LES-  
PALMIERS DE FRAIS SUPPORTES EN 2022 POUR LE COMPTE DE LA  
METROPOLE – SECTION DE FONCTIONNEMENT - PARKING GAMBETTA  
COPROPRIETE OLBIA .....65**

**N° 23/07/059 REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE HYERES-LES-  
PALMIERS DE FRAIS SUPPORTES EN 2022 POUR LE COMPTE DE LA  
METROPOLE – SECTION D'INVESTISSEMENT - PARKING GAMBETTA  
COPROPRIETE OLBIA .....66**

<b>N° 23/07/060</b>	<b>RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION PLAISANCE DU PORT DE TOULON - LA SEYNE/BREGAILLON - 2021 .....</b>	<b>67</b>
<b>N° 23/07/061</b>	<b>RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION COMMERCE DU PORT DE TOULON - LA SEYNE/BREGAILLON - 2021 .....</b>	<b>67</b>
<b>N° 23/07/062</b>	<b>CHOIX DU MODE DE GESTION POUR L'EXPLOITATION DE L'AIRE DE CARENAGE DU PORT DE PORQUEROLLES .....</b>	<b>70</b>
<b>N° 23/07/063</b>	<b>ADOPTION DES STATUTS DU CONSEIL D'EXPLOITATION UNIQUE REGROUPANT LA GESTION DES REGIES PORTUAIRES DE LA METROPOLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023 .....</b>	<b>70</b>
<b>N° 23/07/064</b>	<b>DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION UNIQUE ET COMMUN A LA REGIE DES PORTS METROPOLITAINS ET A LA REGIE DU PORT NON AUTONOME DECENTRALISE DE TOULON .....</b>	<b>72</b>



*La séance est ouverte à 9 heures par Monsieur Jean-Pierre GIRAN,  
Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.*

Explications de vote de Madame Rachel ROUSSEL : *Un problème informatique a empêché Madame Rachel ROUSSEL à télécharger les documents liés à la convocation du Conseil Métropolitain, d'où son abstention à tous les votes des délibérations de la séance.*

**M. LE PRÉSIDENT.**- Si vous voulez bien, on va désigner, sur ma proposition, Madame Anaïs Dir comme Secrétaire de séance ; pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est donc désignée et elle va procéder à l'appel.

**Mme DIR.**- Je vous remercie, Monsieur le Président.

*(Il est procédé à l'appel)*

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci beaucoup, le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer.

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUIN 2023**

#### **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MÉTROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 8 JUIN 2023**

Je vous demande d'approuver le procès-verbal de la séance du 8 juin. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation, je mets aux voix. Qui est pour ? Pas d'abstention, pas d'opposition ? Il est donc adopté.

Vous avez également reçu le compte rendu des décisions métropolitaines prises depuis la séance du 8 juin.

*(Vote à main levée)*

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Nous passons aux délibérations ; Ange Musso va pouvoir s'exprimer longuement sur les budgets supplémentaires, en commençant par le Budget Principal de la Métropole.

Ange Musso.

**N° 23/07/001 BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON  
PROVENCE MEDITERRANEE - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE -  
EXERCICE 2023**

**M. MUSSO**.- Monsieur le Président, mes chers Collègues, il s'agit essentiellement des votes des budgets supplémentaires. Je vous détaille la délibération pour le vote du budget principal, après, c'est toujours la même chose. Ce budget supplémentaire a pour objet :

- de transcrire l'affectation des résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent,
- d'intégrer les restes à réaliser de l'exercice 2022,
- d'ajuster les programmes d'investissement et les prévisions en matière de fonctionnement,
- d'ajuster les produits de la fiscalité ainsi que le montant de la DGF, suite à leur notification par les services de l'État.

Pour le Budget Principal, le budget supplémentaire s'équilibre en fonctionnement à 30 439 065,57 €, et en investissement à 99 565 836,72 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Y a-t-il des observations ? Pas d'observation, je mets aux voix : qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 70**

**CONTRE : 4 M. Gilles BADACCHINO, M. Anthony CIVETTINI,  
M. Philippe LEROY, M. Amaury NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 4 Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier  
CHARLOIS, Mme Cécile MUSCHOTTI, Mme  
Rachel ROUSSEL**

*(Adoption à la majorité).*

Je vous remercie.

Budget transports.

**N° 23/07/002 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - VOTE DU BUDGET  
SUPPLEMENTAIRE -- EXERCICE 2023**

**M. MUSSO**.- Le budget supplémentaire s'équilibre :

- en fonctionnement à 19 246 424,86 €
- en investissement à 15 602 051,79 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observation ? Oui, Monsieur.

**M. LEROY.**- Monsieur le Président, chers Collègues, je profite de cette intervention sur les transports ; au cours du précédent Conseil, vous m'avez affirmé qu'il y avait un train tous les quarts d'heure pour aller d'Hyères à Toulon, je suis allé regarder les horaires et il n'y a que 20 trains par jour, de 6 heures à 21 heures, parfois à une demi-heure d'intervalle, mais le plus souvent, avec une heure entre deux trains. Nous sommes loin du train tous les quarts d'heure. De plus, le prix minimum est de 5,20 € sans correspondance avec le réseau Mistral. Même en rajoutant la dizaine de bus quotidiens de la ligne 102 et la quinzaine de la ligne 103, nous n'arrivons pas à la liaison tous les quarts d'heure. Voilà pourquoi je me permets d'insister pour avoir une meilleure desserte entre nos deux villes.

Les abonnés peuvent bénéficier d'un tarif « Zou + Mistral » très correct, mais nos concitoyens n'utilisant pas le train régulièrement devraient, eux aussi, pouvoir bénéficier d'un tarif combiné avantageux, pourquoi pas avec des carnets de dix voyages comme pour le réseau Mistral ? L'idéal prôné par « Toulon en Commun » serait bien sûr d'expérimenter la gratuité, comme le font d'autres Métropoles. Au nom des personnes affectées, pouvons-nous espérer que vous allez améliorer cette liaison entre Toulon et Hyères ? Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Je me suis peut-être laissé emporter par mes espérances, il est prévu de monter quand même en puissance les cadencements, et j'espère que l'on parviendra au quart d'heure que j'ai prescrit, mais cela n'interdit pas, bien entendu, qu'à terme des bus à haut niveau de service ou d'autres bus viennent compléter l'offre.

Je mets aux voix le vote du budget Transports : qui est pour ? Même vote ? Contre ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 70**

**CONTRE : 4** M. Gilles BADACCHINO, M. Anthony CIVETTINI,  
M. Philippe LEROY, M. Amaury NAVARRANNE

**ABSTENTION : 4** Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, Mme Cécile MUSCHOTTI, Mme Rachel ROUSSEL

*(Adoption à la majorité).*

Budget annexe Parc d'activités marines à Saint-Mandrier.

**N° 23/07/003 BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES MARINES DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO**.- Le budget supplémentaire s'équilibre en fonctionnement à 0 €, il n'est pas modifié, en investissement à 2 161 573,94 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Même vote ? Même vote !

*(Vote à main levée)*

**POUR : 72**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6** Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, Mme Rachel ROUSSEL

*(Adoption à l'unanimité).*

Budget annexe Espaces d'activités entrepreneuriales, innovantes et universitaires.

**N° 23/07/004 BUDGET ANNEXE ESPACES D'ACTIVITES ENTREPRENEURIALES, INNOVANTES ET UNIVERSITAIRES - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO**.- Le budget supplémentaire s'équilibre :

- en fonctionnement à 269 600 €,
- en investissement à 8 692 894,85 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Même vote ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 72**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6** Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, Mme Rachel ROUSSEL

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Budget annexe Aménagements des zones d'activités économiques.

**N° 23/07/005 BUDGET ANNEXE AMENAGEMENTS DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO**.- Le budget supplémentaire s'équilibre :

- en fonctionnement à 20 613 952,12 €,
- en investissement à 21 364 816,51 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Même vote.

Monsieur Navarranne.

**M. NAVARRANNE**.- Pardonnez-moi, c'est juste une remarque de pure forme, mais il serait plus simple d'appeler sur chaque délibération les votes un peu différents (pour, contre, abstention) parce que je ne vote pas du tout les mêmes votes que les délibérations d'avant. Je suis un peu désolé, mais pour la lisibilité de la chose, parce que les votes sont très différents selon certains budgets, les transports c'était plutôt contre, mais les zones d'activités plutôt pour.

**M. LE PRESIDENT**.- Aucun problème. Monsieur Navarranne, vous savez que si je peux vous faire plaisir, je n'hésite pas. Je pensais que, par souci de cohérence, c'était toujours le même vote, très bien, donc on recommence !

**M. NAVARRANNE**.- Merci, Président.

**M. LE PRESIDENT**.- Pour le dernier seulement, si vous permettez, donc sur les zones d'activités économiques qui est pour ? Vous êtes pour, Monsieur Navarranne, très bien, excusez-moi, d'où votre intervention ; qui s'abstient ? Personne n'est contre alors.

*(Vote à main levée)*

**POUR : 72**

**CONTRE : 2 M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY**

**ABSTENTION : 4 Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, Mme Cécile MUSCHOTTI, Mme Rachel ROUSSEL**

*(Adoption à la majorité).*

Je vous remercie.

Assainissement.

**N° 23/07/006 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO**.- Le budget supplémentaire s'équilibre :

- en fonctionnement à 25 106 059,07 €,
- en investissement à 14 280 578,30 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Et il n'y a pas de contre.

*(Vote à main levée)*

**POUR : 70**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 8** M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

*(Adoption à l'unanimité).*

Budget annexe assainissement non collectif.

**N° 23/07/007 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO**.- Le budget supplémentaire s'équilibre :

- à 36 875,18 € en fonctionnement, et nous n'avons pas d'investissement dans ce budget.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Pas de contre ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 70**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 8** M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Budget annexe Eau.

**N° 23/07/008 BUDGET ANNEXE EAU - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO**.- Le budget supplémentaire s'équilibre :

- en fonctionnement à 4 461 465,65 €,
- en investissement à 904 829 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Abstention ? Pas de contre ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 70**

**CONTRE : 2 M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY**

**ABSTENTION : 6 M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL**

*(Adoption à la majorité).*

Je vous remercie.

Ports métropolitains.

**N° 23/07/009 BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO**.- Le budget supplémentaire reprend l'ensemble des budgets qui ont été fusionnés et s'équilibre :

- en fonctionnement à 8 960 068,16 €
- en investissement à 3 177 805 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Je le mets aux voix : qui est pour ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 69**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 9 M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, M. Jean-David MARION, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

Port de commerce Toulon.

*Madame Sandra TORRES entre dans la salle.*

**N° 23/07/010 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE -  
VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO**.- Le budget supplémentaire s'équilibre :

- en fonctionnement à 4 333 879,87 €
- en investissement à 6 127 580,30 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 71**

**CONTRE : 2 M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY**

**ABSTENTION : 6 M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL**

***(Adoption à la majorité).***

Je vous remercie.

Parkings métropolitains.

**N° 23/07/011 BUDGET ANNEXE PARKINGS METROPOLITAINS -  
VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO**.- Le budget supplémentaire s'équilibre :

- en fonctionnement à 26 100 €,
- en investissement à 226 369,96 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est favorable ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*



**POUR : 71**

**CONTRE : 2 M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY**

**ABSTENTION : 6 M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL**

***(Adoption à la majorité).***

Je vous remercie.

Peut-être une observation : nous votons le Budget Principal en décembre, ce qui est un choix, d'autres le votent en mars dans des communes, il y a des avantages et des inconvénients.

L'inconvénient de le voter en décembre, c'est que, lorsqu'on vote le budget principal, on ne connaît pas l'assiette fiscale, puisque la Loi de Finances n'a pas encore défini le taux de revalorisation des bases, c'est une inconnue importante, et on ne connaît pas non plus le résultat cumulé à reporter, puisque, bien entendu, on ne connaît pas le compte administratif, ce qui fait que le budget supplémentaire, ce qui n'est pas tellement le cas cette année, mais le budget supplémentaire est très important par rapport au budget primitif ou que le degré d'incertitude est élevé.

Une autre méthode est de voter le budget en mars avec, bien entendu, des techniques qui permettent, par des douzièmes affectés, d'avoir la continuité de l'activité en matière de fonctionnement et d'investissement, mais lorsque le vote a alors lieu, on le fait en connaissance quasi parfaite.

Je ne dis pas qu'il faut changer, mais je dis qu'il y a une réflexion qui est menée par le service des Finances pour voir quelle est la meilleure opportunité. Si d'aventure l'analyse conduisait à penser qu'il faut modifier, on verrait ensemble s'il conviendrait de le faire.

Donc, reprise de provision transférée de l'ancien syndicat mixte Ports Toulon Provence.

**N° 23/07/012 BUDGET PRINCIPAL - REPRISE DE PROVISION TRANSFÉRÉE DE L'ANCIEN SYNDICAT MIXTE PORTS TOULON PROVENCE**

**M. MUSSO**.- Il s'agit d'annuler cette provision transférée en comptabilisant l'écriture de reprise pour un montant de 545 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix : qui est pour ? Pas d'abstention ? Abstention, très bien.

*(Vote à main levée)*

**POUR : 73**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6** M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

*(Adoption à l'unanimité).*

Budget annexe Ports métropolitains.

**N° 23/07/013 BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS - CONSTITUTION DE LA PROVISION POUR GROS ENTRETIEN ET GRANDE REVISION POUR LES PORTS DE PORQUEROLLES ET DE LA TOUR FONDUE AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

**M. MUSSO.**- Il s'agit de constituer des provisions pour gros entretiens et grandes révisions pour les ports de Porquerolles et de la Tour Fondue au titre de l'année 2023 : 75 000 € pour le port de Porquerolles et 85 000 € pour le port de la Tour Fondue.

**M. LE PRESIDENT.**- Qui est pour ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 73**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6** Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, Mme Rachel ROUSSEL

*(Adoption à l'unanimité).*

Approbation des comptes de gestion de l'Office intercommunal de tourisme.

**N° 23/07/014 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. MUSSO.**- Il s'agit du compte de gestion qui est identique en tout point au compte administratif que je vais vous présenter dans la prochaine délibération. Si vous voulez bien la voter, je ne vous présenterai que le compte administratif.

**M. LE PRESIDENT.**- Oui, tu présentes le compte administratif.

On est dans l'absurdité totale, et heureusement que maintenant les Comptes financiers uniques vont résoudre le problème, car on nous demande de

délibérer sur un compte de gestion qui est l'étude de la conformité au compte administratif sans avoir le compte administratif qui vient à la délibération suivante ! La Loi a ses mystères... donc, parle-nous du compte administratif.

**N° 23/07/015          APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE  
L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE  
MEDITERRANEE**

**M. MUSSO**.- Le résultat de l'exercice 2022 seul présente, au titre de la section d'investissement, un déficit de 931 124,45 € et, au titre de la section d'exploitation, un excédent de 2 108 700,70 €.

Le résultat cumulé de l'exercice 2022 présente, au titre de la section d'investissement, un résultat cumulé de clôture en déficit de 327 917,07 € et, au titre de la section d'exploitation (fonctionnement), un résultat cumulé de clôture de 5 007 374,43 €, donc le résultat cumulé est largement bénéficiaire.

**M. LE PRESIDENT**.- On vote donc là pour le compte de gestion : qui est pour ? C'est le compte de monsieur l'agent comptable : qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 73**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6**    **M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, M. Jean-David MARION, Mme Cécile MUSCHOTTI, Mme Rachel ROUSSEL**

***(Adoption à l'unanimité).***

Et on vote pour le compte administratif : qui est pour ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 71**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 8**    **M. Gilles BALDACCHINO, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, M. Jean-David MARION, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

Une observation très positive : les résultats sont exceptionnels ! Pour votre serviteur qui a présidé quelque temps l'Office du Tourisme et qui comptait ses sous, comme on dit, voir ces résultats est un moment de bonheur que je

partage avec le nouveau Président. Cela est dû à deux raisons : la première, c'est que l'activité touristique est soutenue, puisque notre ressource c'est la taxe de séjour essentiellement, et l'autre c'est qu'il y a eu une très bonne mobilisation et une recherche de la taxe de séjour, notamment à travers les différentes plateformes, qui a modifié les réalités. C'est, je crois, très positif et cela permettra à l'Office de Tourisme, d'abord de se développer en tant qu'Office, mais peut-être d'avoir une stratégie plus approfondie au niveau de l'action qu'il peut mener en matière de promotion touristique.

Mise à jour de l'autorisation de programme et des crédits de paiement, la Crestade à Hyères.

**N° 23/07/016 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA CRESTADE A HYERES-LES-PALMIERS**

**M. MUSSO.**- Il s'agit simplement d'augmenter la durée d'une année, de la porter à six ans, puisque le montant de l'autorisation de programme n'est pas modifié et reste fixé à 5 millions.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien. Il n'y a pas d'observation, je mets aux voix : qui est pour ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4** Mme Basma BOUCHKARA, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Rachel ROUSSEL

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Toujours autorisation de programme mise à jour pour tout un ensemble de voiries à Hyères.

**N° 23/07/017 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA REQUALIFICATION DES VOIRIES, BOULEVARDS D'ORIENT F. MISTRAL, CHATEAUBRIAND, RUE DE L'HIPPODROME, RUE CLAUDE DURAND, CHEMIN DU PERE ETERNEL, CLAUDE DURAND, CHEMIN DU PERE ETERNEL, RUES DES CAPUCINES ET GROTTES DE FEES A HYERES-LES-PALMIERS**

**M. MUSSO.**- Il s'agit là de rajouter, de la porter à six ans au lieu de cinq ans, et cela entraîne une petite augmentation : on était à 7 400 000 € TTC, on passe à 8 010 000 € TTC.

**M. LE PRESIDENT**.- Très bien, merci. Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4** **Mme Basma BOUCHKARA, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Rachel ROUSSEL**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Autorisation de programme, toujours, sur le confortement des falaises du Mont Faron.

**N° 23/07/018 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE AU PROJET DE MISE EN SECURITE ET DE CONFORTEMENT DES FALAISES DU MONT FARON A TOULON**

**M. MUSSO**.- Il s'agit d'augmenter d'une année pour la porter à six ans. Il n'y a aucune incidence financière, l'autorisation de programme est toujours fixée à 16 250 000 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1** **Mme Rachel ROUSSEL**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé.

**N° 23/07/019 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A L'OPERATION INSTITUT DE FORMATION PUBLIC VAROIS DES PROFESSIONS DE SANTE A TOULON**

**M. MUSSO**.- Là, il s'agit simplement d'ajustements de crédit de paiement sans aucune incidence, ni sur la durée qui est fixée à cinq ans, ni sur le montant qui est fixé à 34 M€.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**      **M. Jean-David MARION, Mme Rachel ROUSSEL**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Mise à jour de l'autorisation de programme pour l'opération de rénovation de l'Opéra de Toulon.

**N° 23/07/020      MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION DE RENOVATION DE L'OPERA A TOULON**

**M. MUSSO**.- Nous avons une augmentation de délai, la durée est portée à six ans, et aussi une augmentation de montant, puisque l'on passe de 30 M€ TTC à 38 M€ TTC.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ? Abstention ? Une abstention.

*(Vote à main levée)*

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**      **Jean-David MARION, Mme Rachel ROUSSEL**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Mise à jour de l'autorisation de programme et des crédits de paiement, opération de réhabilitation du quartier des Oursinières au Pradet.

**N° 23/07/021      MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A L'OPERATION DE REHABILITATION DU QUARTIER DES OURSINIÈRES AU PRADET**

**M. MUSSO**.- Il s'agit simplement d'augmenter la durée, de la passer de quatre à cinq ans, le montant reste identique à 5 600 000 € TTC.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observation ? Oui, Madame Riolland.

**Mme RIALLAND.**- Monsieur le Président, mes chers Collègues, je vous remercie de m'accorder la parole aujourd'hui afin d'aborder ce sujet qui me tient à cœur, il s'agit bien sûr du projet de rénovation du port des Oursinières.

Je tiens à préciser que je suis pleinement en faveur de la rénovation de ce port ; c'est un projet essentiel pour préserver ce petit joyau. Cependant, j'ai des réserves et je m'inquiète sur la manière dont ce projet est actuellement mené. En effet, la convention qui a été actée entre la régie du port et la Métropole semble donner la priorité à la voirie et aux terrasses, reléguant le port au second plan, or à mon sens, la rénovation du port, en prenant en compte le partage des usages avec la plage, aurait dû être la première étape de ce projet, la voirie venant en complément. Le port est le cœur de ce quartier, un lieu de vie pour les familles, pour les Pradétans et il mérite toute notre attention.

Je m'interroge également sur la transparence de ce projet ; une grande concertation avait été annoncée lors des vœux du Maire, mais aujourd'hui, la délibération métropolitaine fixe des enveloppes budgétaires jusqu'en 2025, sans prévoir de programmateur ni de concertation officielle en amont. Nous en sommes au stade de la maîtrise d'œuvre avec un programme déjà bien engagé. Le Comité d'Intérêt Local du quartier avait pourtant commencé à consulter les habitants qui se sont majoritairement exprimés pour la sauvegarde de l'authenticité des lieux, le maintien du terrain de boules, l'utilisation exclusive aux usagers du port du parking sur la voie d'accès à la Capitainerie, le non-agrandissement des terrasses de commerce et la conservation de la capacité actuelle du port. Ces attentes sont en décalage avec les orientations prises par le maître d'œuvre désigné dont l'objet de la convention sur laquelle s'appuie ce projet mentionne : la suppression du grand parking, la fin des places de stationnement pour les remorques à bateaux, l'extension des terrasses et des commerces aux dépens du terrain de boules, la démolition de la Capitainerie et son éventuel déplacement, la suppression de la grue, etc.

Tout cela va clairement à l'encontre des attentes des habitants et des plaisanciers actuels. Par ailleurs, la convention évoque des travaux de réaménagement.

**M. LE PRESIDENT.**- Excusez-moi, s'il vous plaît, on n'est pas au Conseil municipal ; je veux dire que la délibération, c'est simplement un allongement d'autorisation de programme. Vous pouvez rappeler le fond, mais on ne peut pas être exhaustif sur le sujet.

**Mme RIALLAND.**- Excusez-moi, Monsieur le Président, je souhaite juste vous demander que ce projet ne soit pas mené trop précipitamment et que tous les acteurs concernés aient le temps de s'impliquer : habitants du quartier, les plaisanciers, le CIL et l'ensemble des Pradétans qui tiennent à ce petit joyau. En l'état actuel des choses, je vais m'abstenir sur ce vote.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Monsieur Stassinos ?

**M. STASSINOS.** - Oui, merci, Monsieur le Président. Chers Collègues, je pense que Madame Rialland démontre là sa méconnaissance parfaite du dossier, tout simplement. On a eu hier une AG et un CIL des Oursinières qui s'est extrêmement bien passé, on a expliqué au CIL où on en était du projet. Comme vient de l'expliquer Monsieur le Président, la maîtrise d'œuvre a été désignée la semaine dernière, c'est donc une étude qui commence, rien d'autre, aussi dire que les choses ont déjà été faites, c'est faux. On a d'ailleurs fait une réunion hier avec le maître d'œuvre, les services de la Métropole que je remercie pour leur implication sur ce projet, comme sur tous les projets sur lesquels ils travaillent, je crois que l'on est tous d'accord pour dire qu'ils font un super travail. Le projet des Oursinières n'échappe pas à la qualité du travail qui est mené par les équipes de la Métropole. On est accompagné par quelqu'un qui a déjà travaillé sur d'autres communes, je crois qu'il travaille sur Tamaris, il a déjà travaillé sur Hyères, c'est quelqu'un qui est reconnu dans le métier.

Écoutez, le projet avance tranquillement et, comme vous l'avez dit, je ne vais pas en parler plus, c'est un sujet plutôt à dominante communale en ce qui concerne Madame Rialland, cela ne regarde pas le Conseil métropolitain. Je m'abstiendrai d'autres commentaires et je remercie à nouveau tous ceux qui se sont impliqués sur ce projet.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Je respecte complètement le point de vue sur le fond de chacun, mais on a une délibération devant nous qui est la prorogation d'un an d'une autorisation de programme, et je suppose qu'au moment où elle a été votée, il y avait un certain nombre de choses qui étaient préparées. Je pense qu'il y a d'autres enceintes où vous pourrez poursuivre ce débat.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix : qui est pour ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 M. Jean-David MARION, Mme Valérie RIALLAND, Mme Rachel ROUSSEL**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Mise à jour de l'autorisation de programme et des crédits de paiement, requalification de l'avenue Jean Monet à La Crau.



**N° 23/07/022 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A L'OPERATION DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE JEAN MONNET A LA CRAU**

**M. MUSSO.**- Ces ajustements de crédits de paiement permettraient de réduire le montant de l'autorisation de programme fixé désormais à 2 870 000 € ; il était fixé à 3 870 000 € et il reste sur quatre ans.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien, je mets aux voix : qui est pour ? Pas d'abstentions ? Abstention.

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Rachel ROUSSEL**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie et je remercie Ange Musso.

La délibération suivante, c'est le protocole de fin de contrat de délégation par affermage du service public d'assainissement collectif et de traitement des eaux usées à la station d'épuration du Cap Sicié dite Amphitria.

Monsieur Cavanna.

**N° 23/07/023 PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES A LA STATION D'EPURATION DU CAP SICIE DITE "AMPHITRIA"**

**M. CAVANNA.**- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, il s'agit comme chaque fois à la fin d'une délégation qui, aujourd'hui, se termine au 30 septembre 2023 d'autoriser la signature du protocole de fin de contrat.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ? Abstentions ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 73**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6 M. Gilles BALDACCHINO, M. Oliver CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL**

**(Adoption à l'unanimité).**

Je vous remercie.

Délibération suivante, c'est le choix du délégataire pour la concession sous forme de délégation de service public d'assainissement collectif pour Amphitria. Monsieur Cavanna.

**N° 23/07/024 CHOIX DU DELEGATAIRE - 22DSP04 CONCESSION SOUS FORME DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC (DSP) D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE TRAITEMENT DES EAUX USEES A LA STATION D'EPURATION DU CAP SICIE DITE "AMPHITRIA"**

**M. CAVANNA**.- La délégation précédente ayant pris fin avec la signature du protocole, il s'agit de désigner un nouveau délégataire et il vous est proposé la Compagnie des Eaux et de l'Ozone pour une durée de dix ans trois mois et quatorze jours.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci. Madame Bicaïs.

**Mme BICAIS**.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers Collègues, la station d'épuration Amphitria à La Seyne-sur-Mer a été mise en service en 1997. Notre station d'épuration traite les eaux des communes de Toulon, Evenos, Ollioules, le Revest-les-Eaux, Saint-Mandrier-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer et Six-Fours-les-Plages, soit une capacité de traitement des eaux usées de 500 000 habitants. L'usine a été équipée d'un traitement biologique permettant d'épurer les eaux à plus de 98 %. Elle reçoit chaque jour 50 000 mètres cubes d'effluents qu'elle traite avant de les rejeter à la mer, l'équivalent de 20 piscines olympiques. A l'année, cela représente environ 20 millions de mètres cubes. 20 millions de mètres cubes d'eau douce qui partent à la mer : ce déversement entraîne une baisse de la salinité et donc une dénaturation du milieu marin ; 20 millions de mètres cubes d'eau douce qui pourraient potentiellement être réutilisés à court ou à moyen terme si l'on décidait de se mobiliser sur cet enjeu majeur du développement durable.

Afin de faire face à ce sujet qui nous concerne tous, je souhaite vous parler de la REUT ou Reuse. Ce dispositif consiste à récupérer les eaux traitées dans les stations d'épuration pour les réutiliser sans les rejeter dans les milieux naturels, comme c'est le cas ici. Ces eaux reçoivent des traitements supplémentaires selon les usages que l'on souhaite en faire. En France, les eaux usées traitées peuvent servir à l'irrigation agricole et à l'arrosage des espaces verts depuis 2010. Je rappelle, à toutes fins utiles, que ces eaux sont rejetées au pied d'un massif forestier, le Cap Sicié, au risque d'incendie majeur pour lequel son utilisation serait plus que bienvenue. Depuis mars 2022, un décret d'application de la Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire autorise de nouveaux usages urbains, comme le lavage de voiries ou l'hydrocarburage qui est le nettoyage des canalisations. Sur notre territoire, nous pourrions l'étendre aux besoins de la Marine Nationale, par exemple, pour le lavage des bateaux, ou à la sécurité incendie. Ces textes sont les prémices

d'une longue ouverture juridique permettant une meilleure utilisation des eaux usées, dont certains textes sortiront dans quelques jours.

Aujourd'hui, la problématique des ressources en eau est un fait. De nos jours, 11 % de la population mondiale est touchée toute l'année par ce phénomène de rareté en eau, et ce taux atteindra 30 % en 2030. Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans son rapport 2022 fait le constat d'une situation alarmante quant aux menaces qui planent sur les écosystèmes hydrauliques et sur les mesures urgentes d'adaptation à ces perturbations du cycle de l'eau. La Commission européenne demande aux états membres de respecter un objectif de 6,6 milliards de mètres cubes de REUT par an. Comme le rappelle l'article 212-1 du Code de l'Environnement, l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation ; sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général.

En tant que responsables politiques, il nous appartient de bâtir le présent en prévoyant l'avenir ; ce sujet doit en être l'un des principaux piliers. C'est dans cette optique d'avenir que le Département du Var, sous l'impulsion de son Président Jean-Louis Masson, s'est engagé dans l'action VAR EAU 2050. Pour rappel, depuis le 27 juin, sur les 153 communes varoises, 87 sont en alerte renforcée, 43 en alerte sécheresse et 23 en vigilance. Dans le cadre du protocole d'expérimentation État/Région signé en novembre 2022 avec Elisabeth Borne, Première Ministre, la Région Sud, sous l'impulsion de son Président, a lancé officiellement en 2023 une expérimentation régionale pour la réutilisation des eaux usées traitées. La REUT (réutilisation des eaux traitées) entre dans le cadre du Plan Vert de la Région Sud « Une COP d'avance » et le Président Muselier s'est engagé sur un Plan OR BLEU.

Je souhaite que notre Métropole s'associe pleinement à ce cadre expérimental ; ensemble, donnons-nous les moyens de répondre aux défis qui nous font face pour notre Métropole et pour nos concitoyens. Au sein de la Métropole, nous avons un outil majeur pour répondre à ces enjeux : la station Amphitria. Elle est l'une des plus grosses stations de la Méditerranée. À ce titre, elle peut et elle doit devenir un acteur majeur de notre engagement au niveau Communal, Métropolitain, Départemental et Régional. Malheureusement, je ne peux que tristement constater que le contrat de DSP ignore ces enjeux. Le cahier des charges pour lequel nous n'avons pas été interrogés lors de sa rédaction en témoigne : aucune contrainte sur le sujet, aucune proposition, aucun engagement ni à court terme ni à moyen terme n'est mentionné alors que le contrat est prévu pour une durée de plus de dix ans. Le candidat retenu se présente pourtant comme un acteur mondial reconnu ; je le cite : « *La réutilisation des eaux usées traitées s'impose en la matière comme une réponse rationnelle et locale aux pénuries d'eau qui affectent les citoyens et les acteurs économiques ; elle constitue l'une des meilleures solutions pour sécuriser l'accès à l'eau.* » A défaut d'une inscription claire de ces enjeux dans le contrat de DSP, j'espère, chers Collègues, que cette réputation ne s'arrêtera pas aux portes de notre Métropole nous laissant dans quelques années un goût de sécheresse en bouche. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur cette délibération.

Monsieur le Président, mes chers Collègues, je veux toutefois conclure sur une touche positive et croire que tout cela n'est pas une fatalité. C'est tous ensemble, Elus, équipe de la Métropole, équipe de La Seyne-sur-Mer, partenaires institutionnels, que nous arriverons à relever le défi de la REUT et que nous pourrons faire d'Amphitria une station à la pointe, un outil novateur tourné vers la préservation de nos ressources et, par là même, que nous ferons de notre territoire métropolitain un territoire d'avenir. Je compte sur vous, Monsieur le Président, pour que la réunion prévue le 11 juillet impulse cette ambition et travaille sur la captation des financements publics conséquents alloués à cette cause. Je vous remercie pour votre écoute et apporte ma confiance pleine et entière à la Métropole sur ce sujet hautement important pour le territoire Seynois, pour le territoire métropolitain et pour la préservation de nos ressources.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci pour la confiance pleine et entière que vous faites à la Métropole après un tel réquisitoire.

Monsieur le Maire de Saint-Mandrier.

**M. VINCENT.**- Monsieur le Président, mes chers Collègues, tout d'abord vous dire que je voterai cette Délégation de Service Public parce que, d'une part je fais confiance à Robert Cavanna et aux services pour avoir choisi le meilleur candidat, ce candidat exploite la station d'épuration depuis son origine, depuis 1998 donc à notre grande satisfaction.

En revanche, j'ai lu la proposition qui est faite par l'entreprise et je suis très surpris parce que j'ai à plusieurs reprises incité ce futur délégataire à mettre en place un dispositif de REUT qui pourrait nous permettre, allez, de réutiliser à peu près 10 % de ce que nous rejetons en mer, c'est-à-dire 2 millions de mètres cubes. Pourquoi 10 % ? Parce que, tout simplement, nos deux voisins que sont l'Italie et l'Espagne réutilisent à peu près 10 % de leur eau issue des stations d'épuration, je n'irai pas jusqu'à vous citer, si, je vais citer Israël où c'est 70 % et à Singapour c'est 100 %. Restons les pieds sur terre, 10 % serait un bon objectif.

J'ai été très déçu, je l'ai dit à plusieurs reprises, parce que ce délégataire a su proposer dans d'autres territoires en France des projets innovants de REUT, je pense notamment au projet Jourdain qui consiste à rejeter les eaux usées de trois stations d'épuration dans un barrage, laquelle eau du barrage est ensuite réutilisée pour être potabilisée. C'est dire que c'est une innovation importante. Là, qu'est-ce que l'on nous propose dans la DSP ? On nous propose deux projets, un projet de REUT sur le site de l'Arda, ARDA c'est la station qui récupère toutes les eaux issues des particuliers qui ont encore des fosses septiques. On nous propose de réutiliser 180 000 mètres cubes d'eaux usées, ce n'est rien du tout, pour un prix d'investissement de 7 M€ et un impact sur le tarif des usagers de 0,074 € le mètre cube, c'est insignifiant donc. Deuxième projet, c'est un traitement de l'eau usée en sortie de station d'épuration 1) pour les usages internes de la station, 2) pour les usages externes, et qui consisterait à alimenter un ancien circuit de l'eau qui se trouve à Cap Sicié, tout cela pour un montant de 1,7 M€, 128 000 mètres cubes et un impact sur le prix de l'eau de 0,012 €.

C'est ridicule alors que nous avons un émissaire qui part de Lagoubran, qui fait 1,8 m de diamètre, qui arrive jusqu'à la station, émissaire dans lequel on pourrait faire passer un tuyau allant en sens inverse et ne serait-ce que l'utilisation de l'eau à l'usine d'incinération de Lagoubran, c'est 100 000 mètres cubes. En face, il y a la Marine, à côté il y a le site qui permet de traiter notamment les sables et les boues qui sont issus des ports, il y a les services techniques de la ville de La Seyne, il y a des stades, etc.

Ma demande est très simple, je pense que l'on en parlera à notre réunion bientôt : je demande que l'on enlève de la Délégation de Service Public les montants de 7 M€ et 1,7 M€, que l'on récupère ces montants et que nous traitions nous-mêmes ce sujet afin de se donner comme objectif de récupérer et réutiliser 2 millions de mètres cubes d'eaux usées et que ce soit réinjecté soit dans un circuit, on va dire métropolitain, soit dans un circuit en collaboration avec le Canal de Provence. Merci, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci.

Madame Muschotti.

**Mme MUSCHOTTI.**- Merci, Monsieur le Président. Chers Collègues, je suis un peu, non pas embêtée, mais Madame Bicais m'a coupé l'herbe sous le pied, et tant mieux sur ce sujet, puisque j'avais préparé mon intervention en évoquant le même type de données, en m'appuyant sur les mêmes sources, à savoir le GIEC, mais aussi le rapport annuel de l'Eau et de l'Assainissement de 2020 qui sont les données les plus stables que nous ayons. Je ne m'attendais absolument pas à cette prise de parole de la part d'une des Vice-Présidentes. Évidemment que j'avais axé sur les mêmes arguments mon intervention en parlant de l'importance de la question de l'Eau, en évacuant évidemment la question de l'usage individuel, parce que c'est à mon sens l'étape d'après, je m'apprêtais à ce que, permettez-moi de faire un peu d'humour, cela permet de se détendre aussi, à ce que Monsieur Vincent me fasse la leçon en m'expliquant que je n'avais encore pas compris un certain nombre de choses, je m'étais donc préparée à lui rappeler ce qu'il avait dit dans les colonnes de *Var Matin* il y a un an...

**M. LE PRESIDENT.**- Et zut ! Tout a été dit, je vous remercie. (*Rires*)

**Mme MUSCHOTTI.**- Exactement ! Monsieur Vincent qui avait dit il y a un an qu'il y avait un projet en ce sens sur la récupération des eaux usées depuis plusieurs années qui consistait à récupérer une partie de ces eaux traitées par la station en vue de les utiliser pour l'arrosage et le nettoyage, que des études étaient en cours, peut-être peut-on être éclairés sur ce sujet et, pour le coup, je me pose la question : si Madame Bicais s'abstient sur cette délibération, Monsieur Vincent voudrait apporter un certain nombre de modifications, ne pourrions-nous pas nous poser collectivement la question de retirer cette délibération ? Je ne sais pas de manière réglementaire, j'imagine que sur la délégation ce n'est pas possible, sur le choix du délégataire, mais en tout cas, cela pose un sujet de fond.

Je pense que l'on est tous convaincus de la sécheresse et de la problématique de l'eau qui sera le sujet du siècle à venir. Nous avons une particularité parce que nous sommes un territoire littoral et le Ministère de la Transition environnementale permet justement d'avoir un certain nombre de dérogations par la situation d'un territoire. Posons-nous le sujet collectivement, parce qu'il est effectivement extrêmement important et urgent.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci.

Monsieur, je vous en prie.

**M. CAPOBIANCO.**- Monsieur le Président, chers Collègues, merci pour ces quelques instants, je voudrais juste saluer le travail de notre ami Robert Cavanna en Commission de Délégation de Service Public, l'excellence du travail de l'Administration et des services et je m'interroge, je m'interroge collectivement devant vous tous sur les démarches de deux Vice-Présidents, Nathalie Bicais et Gilles Vincent qui, pourtant, je crois tous les lundis matins, ont l'occasion de vous croiser en Bureau, et je m'interroge sur leur degré d'information sur le travail qui a été effectué sur cette délégation.

C'est certainement le bon moment, je ne sais pas si c'est le meilleur de se réveiller en Conseil métropolitain pour expliquer que le boulot de la Métropole n'est pas à leur niveau d'exigence, mais, d'une certaine manière, je voudrais tout simplement leur rappeler que, même si ces sujets peuvent faire l'objet de politiques politiciennes, ils sont plutôt experts en ce domaine, il faut être un peu sérieux et prendre un peu de hauteur et donc, effectivement, comme dit Nathalie Bicais, faire confiance à la Métropole pour pouvoir certainement très bien gérer ce dossier. Bien évidemment donc, en tant qu'Elu de La Seyne-sur-Mer, Monsieur le Président, je vais juste vous dire que, et je ne serai pas le seul, je voterai pour cette délibération. Merci.

**M. LE PRESIDENT.**- Je vous remercie.

Monsieur Cavanna.

**M. CAVANNA.**- Quelques observations : d'abord sur l'information des élus, je rappelle quand même que ce sont les élus, dans le cadre du Conseil métropolitain, qui ont validé le recours à la DSP. Ensuite, s'agissant du choix de l'AMO c'est le Bureau qui a autorisé le lancement du marché pour avoir une AMO et, une fois qu'on l'a eu, c'est le même Bureau qui a validé et autorisé le Président à signer, donc tout le monde était au courant de cette opération.

Au-delà, je rejoins Gilles Vincent lorsqu'il dit qu'il est déçu des propositions que nous ont faites les deux candidats, puisqu'elles sont à peu près similaires, à 300 000 mètres cubes d'eau par an ; ceci étant, personne ne conteste la nécessité, l'urgence et l'importance d'utiliser cette fameuse REUT, il n'en reste pas moins vrai qu'il faut faire attention, il y a un certain nombre de prérequis. D'abord il nous faut les accords des bénéficiaires et que ces bénéficiaires sachent eux-mêmes quelle quantité et quelle qualité des eaux ils désirent ; ensuite, il nous faut les accords de ces bénéficiaires pour financer le réseau de distribution. À titre d'illustration, si on prend un exemple seynois que j'ai

demandé aux services : pour partir de la station Amphitria et aller dans les jardins de Fabrégas, cela coûte 1 350 000 € rien qu'en tuyauteries, hors taxe. Enfin, manifestement les services de TPM qui ont très bien travaillé sur ce dossier ont prévu des demandes de REUT, puisque les deux candidats ont répondu, certes en deçà de nos espérances, mais ils ont répondu.

Comme l'a dit Gilles Vincent, le fait qu'ils aient fait des réponses sans doute peu satisfaisantes n'est pas en soi un problème, puisque nous avons deux voies pour faire évoluer la question, la première voie c'est la voie de l'avenant qui connaît un certain nombre de conditions et de limites, et la deuxième voie, c'est ce que l'on a déjà fait dans certaines opérations, c'est la maîtrise d'ouvrage public : on récupère effectivement les sommes qui sont comptabilisées dans les offres et nous-mêmes, la Métropole peut, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage public, se lancer dans une opération plus importante de REUT.

Une dernière précision, il a été évoqué le fait que des textes doivent sortir, et tant mieux, parce qu'aujourd'hui et encore plus il y a deux ans lorsque cette procédure a été lancée, les textes et la réglementation qui concernent la REUT en France sont extrêmement restrictifs. Madame Bicais, vous avez évoqué l'arrosage des voies publiques, effectivement, on peut s'en servir pour l'arrosage des voies publiques, il n'en reste pas moins vrai que c'est conditionné par des questions d'horaires et ensuite de proximité à x mètres de personnes par rapport à cette utilisation. Je le répète, on a une réglementation qui est très stricte, qui a vocation à évoluer, et là, cela nous permettra, à moyen terme, de réaliser les progrès nécessaires.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci.

Monsieur Navarranne.

**M. NAVARRANNE.**- Je vous remercie. Permettez-moi d'apporter quelques gouttes d'eau à ce moulin lié à cette DSP. C'est vrai que le sujet n'est plus, hélas, de se dire si c'est le bon délégataire qui a été choisi ou si c'est le bon cahier des charges qui a été rédigé parce qu'effectivement, à partir du moment où les réponses sont apportées par les candidats, on est face à un état de fait.

Est-ce que la question n'est pas à poser pour plus tard sur la systématisation de la délégation de service public sur tout ce qui touche à l'eau ? C'est une ressource bien nécessaire et finalement, si à chaque fois on s'impose de passer par la délégation de service public, ce sont des débats que l'on a eus dans les Conseils municipaux, on l'a eu à Toulon, même si la compétence avait été transférée, c'est qu'à chaque fois que l'on va aller chercher de l'entreprise privée exclusivement, elle va aller chercher le maximum de rentabilité. Or là, si on se pose sur le problème global, aujourd'hui que vont vouloir faire les sociétés ? La réutilisation des eaux traitées, en soi d'ailleurs permettrait une vertu qui est de pouvoir la réinjecter sur le réseau à très moindre coût. Ce que nous craignons, c'est qu'on se lance vers des mécanismes beaucoup plus coûteux, beaucoup plus énergivores. On est en train de parler ou d'adopter des projets de désalinisation de l'eau qui revêtent des caractères bien plus absurdes que cette logique vertueuse de réutilisation des eaux usées.

Nous allons nous abstenir sur la délibération et je crois qu'effectivement il y a ce travail à faire, auquel nous sommes prêts d'ailleurs à participer, sur les avenants qui seront apportés à cette DSP pour aller chercher le retour sur le réseau, notamment d'eaux domestiques pour les jardins ou j'entendais parler de l'usine, mais est-ce qu'on ne peut pas se poser la question aujourd'hui de retour ? Sur Amphitria, c'est délicat, c'était un projet très avancé et très novateur à l'époque de son apparition sur notre territoire, et c'est vrai que c'est peut-être plus difficile sur le retraitement de se poser la question maintenant de la régie, mais sur l'eau en général, est-ce qu'on ne peut pas se poser la question du recours systématique à l'entreprise privée par l'intermédiaire de DSP, qui nous empêche d'avoir totalement la main, même si des avenants sont possibles sur les DSP, sur cette question de l'eau qui, encore une fois, ne peut pas être laissée à la seule appréciation de la voracité des capitalistes ? On sait qu'à chaque fois qu'il y a une question d'argent, même sous prétexte d'écologie, même sous prétexte de plan Green, il y a la volonté de faire du fric sur le dos des autres. Est-ce qu'on ne pourrait pas se poser la question aussi, plus généralement, du recours systématique aux DSP ? Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Monsieur Albertini.

**M. ALBERTINI.** - Merci, Monsieur le Président. Je crois qu'il faut que l'on pense Métropole et penser Métropole veut dire penser aux trois stations d'épuration qui existent sur la Métropole, puisque Amphitria est bien entendu la plus importante, avec le plus gros débit, mais il y a aussi la station Amphora, il y a aussi la station de Hyères-Carqueiranne et La Crau qui sont des stations de moindre importance, mais qui sont beaucoup plus faciles à équiper en REUT qu'Amphitria qui est une station un peu plus complexe, parce qu'elle a une situation quand même qui nécessite de remonter l'eau. C'est vrai, on peut mettre un tuyau à l'intérieur de l'émissaire, mais encore faut-il qu'il y ait les pompes nécessaires pour remonter, enfin il y a une complexité peut-être plus importante.

Si l'on part sur 10 % de réutilisation, pourquoi ne pas utiliser la réutilisation des eaux usées des deux autres stations avec un pourcentage plus important, ce qui peut être possible ? Puisqu'on parle de réinjecter dans la nappe phréatique au niveau d'Hyères et de pouvoir avoir un REUT qui alimenterait le golf de Valgarde et les villes environnantes en eaux de nettoyage des rues sur Amphora, on peut envisager que les 10 % peuvent être atteints simplement par ce travail sur les deux stations, ce qui n'empêche pas que sur Amphitria, bien sûr, il y ait une étude complémentaire qui puisse être faite.

Il faut aussi qu'il y ait un équilibre financier, ne pas réutiliser de l'eau pour réutiliser de l'eau, il faut que l'on puisse faire les choses raisonnablement, il me semble, et que cette réutilisation permette, avec la participation de la société du Canal de Provence, permette vraiment une réutilisation raisonnable. Il me semble que l'on peut atteindre les 10 % sur l'ensemble des trois stations d'épuration ; c'est ce que l'on essaie de faire et c'est ce qu'on va s'atteler à mettre en place, sachant que l'eau il y a celle qui est usée, mais celle qui est utilisée aussi. On a un rendement des réseaux qui est de l'ordre de 82, 83 %



sur l'ensemble de la Métropole ; si on atteint 90 %, vous voyez l'économie substantielle que l'on peut faire au niveau de l'eau ! Si on fait une économie d'un côté et une réutilisation de l'autre, on pourra être plus vertueux.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien, merci beaucoup.

Quelques mots, non pas la conclusion, mais de commentaire et de point de vue : d'abord, me semble-t-il, on vient de se livrer à un exercice remarquable de démocratie locale. Tout le monde s'est exprimé, majorité, opposition, ce qui ne veut pas dire division quand il s'agit de la majorité, mais simplement des points de vue majeurs, en fonction de l'état de concernement dans lequel on se trouve.

Deuxième réflexion : je prends les choses en cours, donc vous venez de m'apprendre beaucoup de choses et je m'en réjouis, cela me permettra d'être peut-être plus utile à l'avenir.

Troisième réflexion : je fais une confiance totale dans la qualité des services de la Métropole, notamment en l'occurrence des services techniques qui s'occupent de ce sujet. Je sais bien que sommeillent toujours au fond de chacun d'entre nous des compétences immergées, mais entre nous, sur des sujets aussi techniques, on a une très belle équipe qui ne dort pas complètement et qui a dû imaginer un certain nombre de choses sur les sujets qui sont évoqués. Je tiens à le dire parce qu'on a presque l'impression que cette équipe a été défaillante, ce qui n'est pas le cas.

Autre réflexion, c'est un sujet qui concerne sept villes, je me plais à les rappeler, sauf erreur, sont Toulon ouest, le Revest, La Seyne, Saint-Mandrier, Ollioules, Six-Fours et Evenos qui est raccordée par Ollioules sa grande sœur. C'est donc un sujet qui est important. Il me semble que l'objet principal de la DSP, mais peut-être ce que je dis est critiquable, c'était la gestion de la station d'épuration et peut-être pas assez l'innovation sur la réutilisation. C'était la gestion de la station d'épuration, même si les délégataires potentiels ont fait des incursions sur la réutilisation pour des montants relativement significatifs, de près de 9 M€, qui ne tiennent pas compte des dépenses liées à l'aménagement des voiries, avec un débat qui n'est pas nul, mais qui est fondamental, c'est de savoir qui, quand il s'agit notamment d'un utilisateur privé de la réutilisation, doit prendre en charge le coût des travaux, que ce soit les travaux d'accompagnement ou les travaux de branchement ? Notamment si c'est une société privée ou une société qui a une autonomie financière, ce n'est pas la Métropole qui a à financer les avantages qui en résulteraient pour le privé. C'est une réflexion, une réflexion de fond qui mérite de peser.

Je crois qu'il faut bouger et c'est pourquoi, Madame Bicaïs le soulignait, lorsque des observations ont été faites, j'ai immédiatement souhaité que l'on fasse une réunion. On ne peut pas différer ce vote, c'est une délégation de service public, il y a des échéances et je crois que la gestion d'Amphitria est traitée, mais dès le 11 juillet, nous ferons une réunion avec toutes les personnes concernées pour voir dans quelles conditions ce sujet peut être traité. D'ailleurs *stricto* ou *lato sensu*, Monsieur Albertini vient de dire si on élargissait le sujet aux différentes stations, les réflexions de Gilles Vincent sont déjà conséquentes

pour la station elle-même, avec des modalités juridiques à définir, et je ferai largement confiance à Monsieur Cavanna sur le sujet. Je fais l'observation que sur une DSP de 236 M€, ce qui est quand même significatif, l'avenant peut, s'il était possible, s'élever à 35 M€, il y a de quoi faire quand même, c'est-à-dire à peu près quatre fois plus que ce qui est proposé dans la délégation.

Je crois qu'il faut que nous ayons cette réflexion, peut-être qu'il faut détacher complètement dans la réflexion la réutilisation de la gestion de la station, même si j'ai bien conscience que les deux peuvent être liées, mais être très ambitieux. Vous avez tous avec raison souligné l'importance des problèmes de l'eau en général, et dans notre région en particulier, sachez que nous les partageons complètement. Peut-être qu'il faut aller encore plus loin. Est-ce que l'on agira par un avenant sur ce marché ? Est-ce qu'au contraire on décidera d'avoir une action totalement ciblée sur le problème de réutilisation, Amphitria de façon prioritaire, mais ailleurs, je crois que l'on doit progresser rapidement sur ce sujet.

La dernière observation, c'est que c'est un bel exercice de démocratie, mais c'est vrai que depuis le temps que la délégation a été lancée, si l'on peut faire l'exercice avant d'arriver en Conseil métropolitain, ce n'est pas plus mal. On sait quand même que cela existe, on peut intervenir, il y a des réunions, il y a des délibérations, cela permettrait de mettre un peu plus d'ordre dans la réflexion, mais l'essentiel c'est de progresser sur le sujet, et vous pouvez être assurés que je ne laisserai pas à la marge ce problème essentiel.

Mes chers collègues, nous allons, si vous le voulez bien, passer au vote sur cette délibération numéro 24 : qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Bien, il n'y a pas de contre.

*(Vote à main levée)*

**POUR : 66**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 13** M. Gilles BALDACCHINO, Mme Nathalie BICAIS, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, M. Cheikh MANSOUR, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Chantal PORTUESE, Mme Rachel ROUSSEL, Mme Christine SINQUIN, Mme Sandra TORRES

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Numéro 25, délégation de service public pour l'exploitation d'activités de bains de mer sur les plages de Mar-Vivo / les Sablettes. Monsieur Cavanna.

**N° 23/07/025 CHOIX DU DELEGATAIRE - 23DSP02 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LES PLAGES NATURELLES DE MAR-VIVO / LES SABLETTES A LA SEYNE-SUR-MER - LOT 3**

**M. CAVANNA**.- Merci, Monsieur le Président.

Nous continuons avec un certain nombre de DSP plus simples à aborder, d'autant que, s'agissant du lot n° 3 des Sablettes, il n'y avait qu'un seul candidat qui vous est proposé à votre approbation : c'est la SAS FG.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ? Abstentions ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5** M. Gilles BALDACCHINO, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL,

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Choix du délégataire pour une exploitation de bains de mer, plage naturelle de Bona / Pesquiers à Hyères. Monsieur Cavanna.

**N° 23/07/026 CHOIX DU DELEGATAIRE - 23DSP03 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DE BONA / PESQUIERS - COMMUNE DE HYERES-LES-PALMIERS**

**M. CAVANNA**.- Là aussi, un seul candidat vous est proposé, c'est la candidature de la société MELADRI.

**M. LE PRESIDENT**.- Observations ? Oui, Madame.

**Mme PORTUESE**.- Sans préjuger de la qualité de ce choix de délégataire, ce n'est pas la première fois que, pour un lot de plage à Hyères, il n'y ait qu'un seul candidat pour postuler, lui donnant de fait toutes les chances d'obtenir le marché. Notre commune serait-elle si peu attractive qu'elle peine à attirer d'autres professionnels tout aussi sérieux, ou le délai de remise des offres ne serait-il pas suffisant pour permettre à d'autres candidats de se positionner ? En l'espèce, cette unique candidature pour l'exploitation d'un tel site remarquable à Hyères interroge sur les délais requis pour les potentiels candidats. Seulement deux avis publiés avec des délais respectifs d'un mois et trois semaines pour Var Matin le 3 avril pour une remise d'offre le 24 avril alors que pour l'exploitation du parking du Zénith, il y a eu cinq supports de

publication avec un délai de trois mois ; autre exemple, cinq avis également avec un délai de quatre mois pour l'assainissement collectif de la station Amphitria.

Par ailleurs, il me semble que les tarifs pratiqués pour les matelas de plage sont bien supérieurs à ceux pratiqués localement : 20 € pour la demi-journée et 30 € pour la journée, la moyenne de la journée sur cinq plages recensées étant de 16,60 €, soit 80 % de moins. Est-ce un choix délibéré de sélection de la clientèle ou est-ce justifié par des charges d'exploitation nettement supérieures aux autres exploitants ?

**M. LE PRESIDENT.**- Monsieur Cavanna.

**M. CAVANNA.**- Merci, Monsieur le Président. Quelques petites remarques s'agissant du délai de publicité, c'est le délai réglementaire comme prévu par le Code de la Commande publique qui a été bien évidemment respecté. Je ne pense pas que l'on puisse comparer les délais de publicité pour un lot de plage avec les délais de publicité pour une opération comme le parking du Zénith ou, à fortiori, Amphitria. J'ajouterai que pour le Zénith qui est la délibération suivante, je ne vous proposerai qu'un seul candidat, parce qu'il n'en est resté plus qu'un à la fin.

Enfin s'agissant des lots de plage, nous l'avons vu avec la délibération précédente s'agissant des Sablettes, il n'y avait aussi qu'un seul candidat.

Quant aux tarifs pratiqués, je pense que le choix du responsable de cet établissement est un choix de clientèle, puisque je crois que, derrière, il ouvre une structure cinq étoiles ; c'est son choix.

**M. LE PRESIDENT.**- Et de la qualité du service éventuellement. Bien, je mets aux voix : qui est pour ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 70**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 9** M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Chantal PORTUESE, Mme Rachel ROUSSEL

***(Adoption à l'unanimité).***

Je me permettrai simplement une petite remarque sur ce sujet périphérique : les délibérations que chacun d'entre nous reçoit avant le Conseil ne sont pas publiques, elles deviennent publiques au moment du Conseil. Ceux qui les donnent à des organes, je ne dis pas de presse, mais de pollution, devraient

s'en abstenir, puisque cette délibération a été sur un site dont je ne me permettrai pas de le qualifier.

**M. CAVANNA**.- Si vous permettez, une remarque complémentaire à ce que vous venez de dire, Monsieur le Président : ceci est d'autant plus vrai s'agissant de documents qui concernent soit des marchés publics, soit des délégations de service public.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci.

Délibération suivante : délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement du Zénith.

**N° 23/07/027            CHOIX DU DELEGATAIRE -- 22DSP02 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DU PARC DE STATIONNEMENT 'ZENITH - PREFECTURE' A TOULON**

**M. CAVANNA**.- S'agissant du parking Zénith, il y a eu à l'origine deux candidats, Q-Park et Effia Stationnement qui s'est retiré en cours de procédure de négociation. Il vous est donc proposé la candidature de Q-Park.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ? Abstention ? Contre ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 72**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 7**    **M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

Constitution et modalités de composition des Commissions métropolitaines. Je vais commencer par des excuses approfondies, car on va faire de la gym. Le Directeur du service juridique a étudié dans tous les sens, on ne peut pas s'en sortir, il faut qu'à chaque fois ceux qui sont plus ou moins concernés sortent. Cela va être permanent ! En revanche, je vous demande l'autorisation (je ne sais pas si c'est là, mais tant pis) qu'à chaque fois on vote à main levée s'il n'y a pas d'opposition parce qu'autrement cela va être l'enfer absolu. Il faudra sortir très vite, parce que je crois que la « main levée » étant plus rapide, on n'attendra pas le retour. C'est un gag, mais la réglementation n'est pas encore, je dirais, très opérationnelle sur le sujet.

Pour cette constitution, j'ai devancé l'ordre du jour : Ange Musso.

**N° 23/07/028 CONSTITUTION ET MODALITES DE COMPOSITION DES COMMISSIONS METROPOLITAINES - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20/07/8 DU 15 JUILLET 2020**

**M. MUSSO.**- Les différentes commissions ont un peu été revues. On respecte toujours le principe de représentation proportionnelle, donc on modifie la délibération du 15 juillet 2020 et les Commissions suivantes sont créées :

- « Agriculture, Forêt, Aquaculture et Pêche »,
- « Eau et Assainissement »,
- « Ports »,
- « Inondations et PAPI ».

Les Commissions suivantes conservent leur dénomination et leur composition initiales, mais leur champ d'intervention est modifié comme suit :

- Mobilités : la thématique « ports » est retirée de la Commission.
- Aménagement du territoire, planification et stratégie foncière : les thématiques portées par la Commission « Espaces publics et proximité » sont rattachées à la Commission.

La Commission des Espaces publics est supprimée.

**M. LE PRESIDENT.**- C'est un toilettage qui a été opéré en fonction du renouvellement et de l'adjonction aussi d'un Vice-Président. S'il n'y a pas d'opposition, je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5** Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Rachel ROUSSEL

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie. C'est donc adopté.

Modalités de dépôt des listes relatives à l'élection des membres.

**N° 23/07/029 COMMISSIONS METROPOLITAINES - MODALITES DE DEPOT DES LISTES RELATIVES A L'ELECTION DES MEMBRES**

**M. MUSSO.**- Pour les quatre Commissions créées (« Agriculture, Forêt, Aquaculture et Pêche », « Eau et Assainissement », « Ports », « Inondations et PAPI ») la composition des différentes Commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des Elus au sein de l'assemblée. Les membres des Commissions existantes ont

désormais la possibilité de solliciter un ajustement en cas de souhait d'évolution.

**M. LE PRESIDENT**.- On ouvre la possibilité pour les Conseillers métropolitains de changer éventuellement de Commission s'ils le souhaitent, à l'expérience, simplement il faut qu'ils trouvent un partenaire pour faire le parcours en sens inverse, pour que l'on puisse satisfaire en composition des Commissions. C'est une précision que je voulais donner.

Sur cette délibération, je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4** Mme Basma BOUCHKARA, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Rachel ROUSSEL

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Modification de la délibération du 10 décembre 2019 sur le transfert des biens immobiliers appartenant à la ville d'Hyères vers la Métropole.

**N° 23/07/030          MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 19/12/495  
DU 10 DECEMBRE 2019 ADOPTANT LES PROCES-VERBAUX DE  
TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS APPARTENANT A LA VILLE DE  
HYERES-LES-PALMIERS A LA METROPOLE**

**M. MUSSO**.- On le fait pour toutes les communes, c'est un ajustement en fonction des transferts de la ville d'Hyères vers la Métropole et on aura encore une délibération pour l'annexe 3 « État de l'actif transféré » parce qu'il est en cours de finalisation.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ? Abstentions ? Une abstention.

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5** M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

La délibération n°31. C'est là que l'on va sans doute commencer nos déplacements...

Désignation d'un représentant de la Métropole Toulon Provence Méditerranée au sein de la Maison de l'Emploi. Monsieur Cavanna.

*(Sortie de la salle de Mme Geneviève Levy)*

**N° 23/07/031 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DE L'ASSOCIATION MAISON DE L'EMPLOI TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE**

**M. CAVANNA**.- Merci, Monsieur le Président.

Plusieurs délibérations qui visent à remplacer Madame Josée Massi dans certaines structures, ici l'Association Maison de l'Emploi. Il vous est proposé Madame Geneviève LEVY et, si tout le monde en est d'accord, nous pouvons procéder à main levée.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 69**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 8 M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 Mme Geneviève LEVY, Mme Josée MASSI**

***(Adoption à l'unanimité).***

Merci.

*(Retour dans la salle de Mme Geneviève Levy)*

Madame Levy peut revenir, mais je préviens Mme Layec, Mme Jouve et M. Cazaux qu'ils doivent se préparer à sortir de la salle pour la prochaine délibération. Monsieur Cavanna.



*(Mesdames Amandine LAYEC, Corinne JOUVE et Monsieur Patrice CAZAUX sortent de la salle).*

**N° 23/07/032 DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU LYCEE DUMONT D'URVILLE, DES COLLEGES MAURICE RAVEL ET PEIRESC ET LEP CLARET - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE**

**M. CAVANNA**.- Merci. Il s'agit là de la présence de Madame Josée Massi au sein de différentes structures scolaires, il s'agit de la remplacer, et il vous est proposé :

- Mme Amandine LAYEC, au Lycée Dumont D'Urville
- Mme Amandine LAYEC au Collège Maurice Ravel
- Mme Corinne JOUVE au Collège Peiresc
- et M. Patrice CAZAUX au LEP Claret.

Si tout le monde en est d'accord, on peut voter à main levée.

**M. LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 67**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 8** M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 4** Mme Amandine LAYEC, Mme Corinne JOUVE, M. Patrice CAZAUX, Mme Valérie MONDONE

***(Adoption à l'unanimité).***

Ils peuvent être aussitôt réintégrés, pendant que Mme Pin sort par anticipation, c'est la représentation au Conseil d'administration de Toulon Habitat.

*(Retour dans la salle de Mme Amandine Layec, Mme Corinne Jouve, M. Patrice Cazaux)*

*(Sortie de la salle de Mme Virginie Pin)*

**N° 23/07/033 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TOULON HABITAT MEDITERRANEE - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE**

**M. CAVANNA**.- Il s'agit de remplacer Madame Josée Massi par Madame Virginie PIN. Si vous en êtes d'accord, nous pouvons voter à main levée.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Pas d'abstention, pas d'opposition ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 70**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 8** M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 1** Mme Virginie PIN

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

*(Retour dans la salle de Mme Pin)*

Madame Andreotti doit sortir pour la prochaine délibération. Je m'excuse, je suis directif. Je vous en prie, Monsieur Cavanna.

*(Sortie de la salle de Mme Dominique Andreotti)*

**N° 23/07/034 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL TOULON/LA SEYNE (CHITS) - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE**

**M. CAVANNA**.- C'est toujours le remplacement de Madame Josée Massi, cette fois au sein du CHITS, par Madame ANDREOTTI et, si vous en êtes d'accord, nous pouvons voter à main levée.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Pas d'abstention, pas d'opposition ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 69**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 8** M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2** Mme Dominique ANDREOTTI, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

*(Retour dans la salle de Mme Dominique Andreotti)*

Monsieur Vincent va sortir, puisque l'on va délibérer sur l'ANEL.

*(Sortie de la salle de M. Gilles Vincent)*

**N° 23/07/035 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS LITTORAUX (ANEL)**

**M. CAVANNA**.- Il est proposé que Monsieur VINCENT représente la Métropole au sein de l'ANEL ; si vous en êtes d'accord, on peut voter à main levée.

**M. LE PRESIDENT**.- Je dis volontiers que c'est une super Association l'ANEL, je veux dire au niveau du service juridique et pour tout ce qui concerne le littoral, les plages, etc., c'est vraiment un cabinet d'instruction tout à fait remarquable et qui est très utile aux communes.

Qui est pour M. Vincent ? Pas d'abstention, pas d'opposition ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 71**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 7** M. Gilles BALDACCHINO, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, M. Jean-David MARION, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 1** M. Gilles VINCENT

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

*(Retour dans la salle de M. Gilles Vincent)*

Madame Levy va sortir pour la prochaine délibération. Monsieur Cavanna.

*(Sortie de la salle de Mme Geneviève Levy)*

**N° 23/07/036 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ET  
RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA METROPOLE TOULON  
PROVENCE MEDITERRANEE AU CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES  
CYCLABLES ET MARCHABLES**

**M. CAVANNA**.- Il vous est proposé d'adhérer au Club des villes et territoires cyclables et marchables.

**M. LE PRESIDENT**.- Si on peut changer le terme de marchable, c'est horrible !

**M. CAVANNA**.- Oui, ce n'est pas très heureux, et au-delà de l'adhésion à cette Association, de désigner notre représentant et il vous est proposé Madame LEVY.

**M. LE PRESIDENT**.- Très bien, je mets aux voix : qui est pour ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 69**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 8** M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2** Mme Geneviève LEVY, Madame Josée MASSI

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

*(Retour dans la salle de Mme Levy)*

Modification pour les déchets de la délibération et désignation des représentants suppléants qui ne sont pas obligés de sortir, après une analyse juridique approfondie de Monsieur Claude Weisse ; c'est bien, parce qu'il y en a beaucoup ! Monsieur Cavanna.

**N° 23/07/037 DECHETS - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°18/03/92 DU 27 MARS 2018 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS SUPPLEANTS A LA COMMISSION CONSULTATIVE DU PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

**M. CAVANNA**.- Merci. Les douze représentants suppléants au sein de cette Commission consultative sont :

- Messieurs Pierre BONNEFOY, Mesdames MARINO Edwige, EMERIC Jean Pierre, VEYRAT-MASSON Béatrice, ROUX Bernard, TONELLI Joël, STASSINOS Hervé, CHOUQUET Franck, BENEVENTI Robert, MINNITI Joseph, SINQUIN Christine et MASCARO Érick.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix : qui est pour ? Abstentions ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 73**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6 M. Gilles BALDACCHINO, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL**

*(Adoption à l'unanimité).*

Puisque l'on a essayé de comprendre les explications de l'intéressé hier, chaque fois que c'est une désignation dans une structure qui est d'obédience métropolitaine il n'y a pas à sortir, puisque cela fait partie un peu du métier et de la mission, quand en revanche c'est une représentation dans une institution ou une Collectivité extérieure, il faut éviter le conflit d'intérêts et sortir. C'est ce que j'ai compris.

Désignation d'un représentant de TPM à l'Association Peireisc.

Monsieur Cavanna.

*(Sortie de la salle de Mme Corinne Jouve)*

**N° 23/07/038 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TPM AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION 'RELAIS SOCIO-CULTUREL PEIRESC'**

**M. CAVANNA**.- Association « Relais Socio-Culturel Peiresc », et il vous est proposé la candidature de Madame Corinne JOUVE.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix : qui est pour ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 71**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 7** M. Gilles BALDACCHINO, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 1** Mme Corinne JOUVE

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

*(Retour dans la salle de Mme Jouve)*

Madame Jouve va pouvoir réintégrer, et on passe à un représentant de TPM au Syndicat de l'Eygoutier.

**N° 23/07/039 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'EYGOUTIER - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE**

**M. CAVANNA**.- Il s'agit de remplacer Monsieur Christian Simon par Madame Anne-Marie METAL.

**M. SIMON**.- Monsieur le Président ?

**M. LE PRESIDENT**.- Tu n'es pas obligé de sortir, c'est l'interprétation de Claude Weisse ! Qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 71**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 8** M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

*(Adoption à l'unanimité).*

**M. SIMON**.- Monsieur le Président, s'il vous plaît, je voudrais dire deux mots pour expliquer pourquoi j'ai démissionné de la Présidence du Syndicat de l'Eygoutier, avec beaucoup de peine ; tout simplement, vous savez que j'ai été

élu Conseiller départemental et que Monsieur le Président du Conseil départemental m'a chargé de missions importantes au sein du Département.

Je tenais à remercier d'abord tous les Maires sur la précédente mandature qui ont accepté de voter la GEMAPI, remercier tous les membres du Conseil d'administration de l'Eygoutier qui m'ont fait confiance dans le travail que nous avons exécuté depuis neuf ans, nous avons réalisé beaucoup d'études, mais maintenant beaucoup de travaux, notamment sur La Valette, sur La Garde et sur Toulon aussi.

Je tiens vraiment à remercier tout le monde pour le travail qui a été fait, et bien sûr tous les services de TPM qui m'ont apporté leur expertise. J'en profite pour élargir aussi, puisque je ne vais plus m'occuper du PAPI, pour remercier tous les agents qui ont travaillé sur ces dossiers. Le PAPI est prêt, puisqu'il devrait être labellisé très prochainement, donc je pense que le travail qui a été réalisé était d'une importance majeure, malheureusement cela ne correspond pas à ce que l'on disait tout à l'heure sur le manque d'eau, puisque là, c'est trop d'eau, trop rapidement ! Merci.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci. Monsieur Cavanna.

**N° 23/07/040 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL DE COORDINATION INTERPORTUAIRE ET LOGISTIQUE MEDITERRANEE RHONE SAONE ET PARTICIPATION AU SCHEMA DIRECTEUR AXE MER**

**M. CAVANNA**.- Il s'agit de désigner un représentant de TPM au sein du Conseil de coordination interportuaire et logistique Méditerranée Rhône Saône ; il vous est proposé la candidature de Monsieur Francis ROUX.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 71**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 8** M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

Madame Edwige Marino et Monsieur Gilles Vincent doivent sortir ; Parc de Port-Cros.

*(Sortie de la salle de M. Gilles Vincent et Mme Edwige Marino)*

**N° 23/07/041 DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PARC NATIONAL DE PORT-CROS - REMPLACEMENT DE DELEGUES**

**M. CAVANNA**.- Il s'agit de désigner un membre titulaire et un membre suppléant au sein du Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros et il vous est proposé :

- Monsieur VINCENT, en tant que membre titulaire,
- Madame MARINO en tant que suppléante.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 71**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6** M. Gilles BALDACCHINO, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2** M. Gilles VINCENT, Mme Edwige MARINO

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

*(Retour dans la salle de M. Gilles Vincent et Mme Edwige Marino)*

On va passer à la délibération n° 42, et c'est M. Cavanna qui la présente.

*(Sortie du Président M. Giran qui laisse la présidence de séance à M. Cavanna ; sortie de M. Hervé Stassinis)*

**N° 23/07/042 DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR "RisingSUD" - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE**

**M. CAVANNA**.- Monsieur le Président et Monsieur Stassinis sont sortis.

Il s'agit de désigner les représentants de la Métropole au Conseil d'administration de l'Agence de développement économique de la Région Sud, dite RisingSUD ; il vous est proposé de désigner :



- M. Hervé STASSINOS en qualité de membre suppléant,
- M. Jean-Pierre GIRAN en qualité de titulaire.

Si vous en êtes d'accord, nous pouvons procéder au vote à main levée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 69**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 8** M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : M. Jean-Pierre GIRAN, M. Hervé STASSINOS**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie. Monsieur Jean-Pierre Giran est désigné comme représentant titulaire et M. Stassinos comme représentant suppléant. Il est demandé à Monsieur Stassinos de réintégrer sa place et demandé à Monsieur Latil de ne pas prendre part au vote et de sortir de la salle pour la délibération suivante.

*(Retour dans la salle de M. Hervé Stassinos et du Président M. Giran)*

**N° 23/07/043 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC "GRAND PRIX DU CASTELLET"**

*(Sortie de la salle de M. Arnaud Latil)*

**M. CAVANNA**.- Il s'agit de désigner les représentants de la Métropole au sein du Conseil d'administration du GIP « Grand Prix du Castellet » et plus précisément :

- au Conseil d'administration, M. Jean-Pierre GIRAN,
- à l'Assemblée générale, M. Jean-Pierre GIRAN et M. Arnaud LATIL,
- à la Commission d'appel d'offres, M. Arnaud LATIL.

Si tout le monde en est d'accord, on peut procéder à main levée.

Oui, Monsieur ?

**M. NAVARRANNE**.- Simplement, Monsieur le Vice-président, c'est juste pour nous l'occasion, mais alors c'est vrai que la démarche juridique de les faire

sortir avant même leur nomination me coupe un peu l'effet puisque je ne vois pas le conflit d'intérêts avant même leur nomination dans les organismes, mais simplement sur le Groupement d'intérêt du Grand Prix du Castellet, une demande particulière qui leur est faite : peut-être de nous faire un retour de l'étude sur l'état financier de ce groupement.

Il y a eu beaucoup de débats médiatiques et d'échanges médiatiques et c'est vrai qu'il serait appréciable, peut-être pour une assemblée plénière suivante, d'avoir un état de la situation de ce groupement d'intérêt public auquel notre Métropole a toute sa part, mais aussi les autres Collectivités locales comme le Département ou la Région, pour connaître vraiment la situation de ce GIP et l'avenir que nous pourrions en faire et le coût éventuel que nous aurions à assumer.

Je vous fais le porte-parole de cette demande pour nos membres qui seront donc élus suite au vote. Je vous remercie.

**M. CAVANNA**.- Je peux donner la parole au Président Masson.

**M. MASSON**.- Merci, Monsieur le Président de séance.

Quelques éléments de réponse, puisque c'est un dossier que je connais un peu. Le GIP nous a informés à la fin de l'année 2022, mais d'abord on a eu l'information par la presse que le Grand Prix était annulé, confirmé ensuite par le Président du GIP, puis on a été informé qu'il y avait un déficit de 27 M€ à quelques millions près ; aujourd'hui, on ne sait pas.

Il y a eu une Assemblée générale en février pour prononcer la dissolution du GIP ; les actionnaires du Département du Var, à savoir le Conseil départemental, la Métropole Toulon Provence Méditerranée et la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume se sont opposés à la dissolution et ont demandé qu'un audit soit réalisé par un cabinet extérieur. Comme nous avons une minorité de blocage, cinq voix sur quinze, un tiers, c'était la minorité de blocage, nos demandes ont été suivies d'effet, c'est-à-dire qu'il a été acté de ne pas dissoudre le GIP à ce moment-là.

Il a été acté par ailleurs, effectivement, de faire un audit du Groupement d'intérêt public. Il a fallu évidemment faire des consultations, désigner un cabinet ; ils sont deux, mais je ne voudrais pas les citer pour ne pas me tromper. Ce cabinet est en cours d'examen du dossier et, normalement, on devrait avoir les résultats à la fin du mois de juillet, a priori. Une fois que nous aurons les résultats de cet audit et que nous serons en mesure de les examiner, nous pourrions à ce moment-là prononcer la dissolution du GIP et donc la liquidation. Pour autant, tant que l'on n'a pas les chiffres ni les explications, je pense qu'il est légitime, même si l'on doit contribuer à ce déficit, il est légitime de savoir pourquoi et comment ce déficit s'est constitué. Voilà la situation résumée.

Je voudrais dire que la Métropole, le Département et la Communauté Sud Sainte Baume se sont montrés précisément très responsables, puisque refusant d'aller trop vite et souhaitant avoir un examen complet des comptes avant d'aller plus loin dans la démarche de dissolution et de liquidation.

**M. NAVARRANNE.**- Simplement, est-ce qu'il vous apparaît possible qu'une information soit fournie aux Elus métropolitains avant la prise de décision, même si c'est vrai que 1) les périodes seront peut-être contraintes, je ne sais pas si l'on se réunira d'ici là, et 2) tous les éléments ne sont peut-être pas communicables ?

**M. MASSON.**- Evidemment, avec l'accord du Président, toute la lumière sera faite et les Collectivités seront transparentes sur la situation. Aujourd'hui, on ne peut pas présager des réponses, d'être plus précis sur les réponses que l'on ne connaît pas nous-mêmes.

**M. LE PRESIDENT.**- Vous nous autoriserez à lire l'audit quand il sera fait, mais il sera public et diffusé aux membres du Conseil métropolitain, il n'y a aucun problème. On a, en transparence, une décision collective qui a été prise par le Département et nous-mêmes, et je crois que le Président Masson a bien résumé les choses : y voir clair avant de décider. Pour l'instant, la clarté n'est pas totale, donc l'audit était bienvenu. Tout ce que l'on peut espérer, c'est que les résultats de l'audit soient les plus rapides possibles, de telle façon que l'on puisse enclencher la deuxième phase.

Je sors.

*(Sortie du Président M. Giran qui laisse la Présidence de séance à M. Cavanna)*

**M. CAVANNA.**- Mes chers collègues, il nous faut voter sur la représentation de TPM au sein de ce GIP. Si tout le monde en est d'accord, on peut voter à main levée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 70**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 7** M. Gilles BALDACCHINO, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2** M. Jean-Pierre GIRAN, M. Arnaud LATIL.

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie et vous pouvez demander à M. Giran et à M. Latil de réintégrer leur place.

*(Retour dans la salle de M. Jean-Pierre Giran qui reprend la Présidence, et de M. Arnaud Latil)*

**M. LE PRESIDENT**.- C'est le représentant de la Métropole à l'Assemblée générale de l'AVUF, l'Association des villes universitaires de France. Monsieur Cavanna.

*(Sortie de la salle de Mme Josy Chambon)*

**N° 23/07/044 DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AVUF - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE**

**M. CAVANNA**.- Il nous est demandé de désigner un représentant suppléant, Madame Josy CHAMBON, à l'Assemblée générale de l'AVUF et on propose comme titulaire Madame Josée MASSI.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix : qui est pour ? Abstentions ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 69**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 8** M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2** Mme Josée MASSI, Mme Josy CHAMBON

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

*(Retour dans la salle de Mme Josy Chambon)*

Il est demandé à Mme Audrey Pasquali-Cerny, Mme Turbatte, Mme Mondone et Mme Pin de s'absenter pour la désignation des représentants à VAD, Var Aménagement Développement.

*(Sortie de la salle de Mme Audrey Pasquali-Cerny, Mme Magali Turbatte, Mme Valérie Mondone et Mme Virginie Pin)*

**N°23/07/045 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT (VAD) - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20/12/316 DU CONSEIL METROPOLITAIN EN DATE DU 15/12/2020**

**M. CAVANNA**.- Quatre candidatures nous sont proposées :

- Mme PASQUALI-CERNY, Mme TURBATTE, Mme MONDONE et Mme PIN.

Si tout le monde en est d'accord, nous pouvons voter à main levée.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 67**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 7** M. Gilles BALDACCHINO, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 5** Mme Audrey PASQUALI-CERNY, Mme Magali TURBATTE, Mme Valérie MONDONE, Mme Virginie PIN, Mme Pascale JANVIER

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

*(Retour dans la salle de Mme Audrey Pasquali-Cerny, Mme Magali Turbatte, Mme Valérie Mondone et Mme Virginie Pin)*

Merci, Robert.

La parole est à M. Stassinios pour l'approbation des modifications des statuts de l'Office intercommunal de Tourisme Provence Méditerranée.

**N° 23/07/046 APPROBATION DES MODIFICATIONS N°2 DES STATUTS DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE - CHANGEMENT DU NOM ET CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL**

**M. STASSINOS**.- Monsieur le Président, mes chers Collègues, il s'agit d'une modification mineure, mais hautement symbolique, de changer la dénomination de l'Office intercommunal en Office métropolitain, pour bien affirmer le caractère métropolitain de l'Office de Tourisme. C'est associé à un changement

d'adresse, puisqu'il sera maintenant place Raspail à Toulon. Monsieur le Président, j'en ai fini avec ma présentation.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 Mme Rachel ROUSSEL**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Exploitation d'activités de bains de mer, l'Ayguade à Hyères.

Monsieur Cavanna.

**N° 23/07/047      EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR  
LE LOT N°1 DE LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DE L'AYGUADE  
A HYERES-LES-PALMIERS - CHOIX DU MODE DE GESTION**

**M. CAVANNA**.- Le lot de plage n° 1 est exploité jusqu'au 31 octobre 2024, il faut adopter le principe du recours à une DSP pour relancer la procédure relative à ce lot.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix : qui est pour ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3    Mme Basma BOUCHKARA, Mme Cécile  
MUSCHOTTI, Mme Rachel ROUSSEL**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Même choix du mode de gestion, toujours à Hyères, toujours à l'Ayguade, pour le lot n° 3.

**N° 23/07/048      EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR  
LE LOT N°3 DE LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DE L'AYGUADE  
A HYERES-LES-PALMIERS - CHOIX DU MODE DE GESTION**

**M. CAVANNA**.- C'est le lot n° 3.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix : même vote ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3    Mme Basma BOUCHKARA, Mme Cécile  
MUSCHOTTI, Mme Rachel ROUSSEL**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

Activités de bains de mer, plage des Salins à Hyères.

**N° 23/07/049      EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR  
LE LOT N°1 DE LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DES SALINS A  
HYERES-LES-PALMIERS - CHOIX DU MODE DE GESTION**

**M. CAVANNA**.- C'est le lot n° 1, toujours exploité jusqu'en 2024, et on pose le principe du recours à la DSP pour relancer ce lot.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3    Mme Basma BOUCHKARA, Mme Cécile  
MUSCHOTTI, Mme Rachel ROUSSEL**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

A Six-Fours, la Coudoulière.

**N° 23/07/050 EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LE LOT N°1 DE LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DE LA COUDOULIERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES - CHOIX DU MODE DE GESTION**

**M. CAVANNA**.- Même chose pour le lot n° 1 de la plage de la Coudoulière, pour le recours à une DSP.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 Mme Basma BOUCHKARA, Mme Cécile MUSCHOTTI, Mme Rachel ROUSSEL**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Merci, Robert Cavanna.

La parole est à Gilles Vincent pour la tarification des déchets ménagers.

**N° 23/07/051 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - TARIFICATION 2023 DE LA REDEVANCE SPECIALE POUR LES PROFESSIONNELS SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. VINCENT**.- Monsieur le Président, mes chers Collègues, comme vous le savez, la Métropole est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers, et donc, comme tous les EPCI en France elle a la possibilité de mettre en place une redevance spéciale pour les professionnels. Cette redevance n'est pas obligatoire, c'est-à-dire que les professionnels peuvent la refuser, mais dans ce cas la Métropole ne collectera pas les déchets.

Un tarif a été calculé, je dirais, au prix coûtant et, au-delà d'une quantité de déchets qui est de 1 320 litres hebdomadaires mis à disposition, nous devons facturer au prix coûtant aux professionnels la collecte et le traitement de leurs déchets. Vous avez dans la délibération un coût de traitement suivant le nombre de collectes qui est effectué dans la semaine, soit un jour par semaine jusqu'à sept jours par semaine ; vous avez ensuite un coût pour les campings qui est annexé à votre délibération.

Il faut savoir que de ce montant est diminué le montant de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères que tous les professionnels paient.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ? Abstentions ?



*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5** M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Jean-David MARION, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Contrat d'objectifs avec l'ADEME ; Monsieur Vincent.

*(M. Jean-David MARION quitte la salle)*

**N° 23/07/052 CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL AVEC L'AGENCE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE (ADEME) 2023-2027 - LABELLISATION TERRITOIRE ENGAGE POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE - LANCEMENT DE LA DEMARCHE**

**M. VINCENT.**- Monsieur le Président, mes chers Collègues, il s'agit d'un contrat qui sera signé entre l'ADEME et nous, visant à dynamiser les actions territoriales, transversales en matière de climat, air, énergie et d'économie circulaire. Ce contrat est composé de deux phases :

- une phase qui durera 48 mois, une autre 18 mois.

Le montant de ce contrat est de 400 000 € et l'ADEME participera à hauteur de 350 000 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ? Abstentions ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1** Mme Rachel ROUSSEL

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Le Plan des transports scolaires, année scolaire 2023/2024.  
Madame Geneviève Levy.

**N° 23/07/053 PLAN DES TRANSPORTS SCOLAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

**Mme LEVY.**- Merci, Monsieur le Président.

Comme vous le savez, nous avons changé de délégataire pour le service public de transport terrestre et maritime des voyageurs de la Métropole et cette DSP a été confiée à la société RD TPM depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023.

La présente délibération prend en compte plusieurs points (demande de modifications de services / transports scolaires de la régie du Pradet), et les éventuels réajustements de services sont traités dans le cadre des dispositions de la convention.

Il convient donc d'accepter la liste des services de transports scolaires pour l'année scolaire 2023/2024 et d'en autoriser le financement.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Je mets aux voix : qui est pour ? Abstentions ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 73**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5 M. Gilles BALDACCHINO, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je demande, pour la prochaine délibération aux Conseillers départementaux Madame Bernardini, Madame Bicais, Madame Mondone, Madame Rialland, Monsieur Albertini, Monsieur Beneventi, Monsieur Bonnet, Monsieur Masson, Monsieur Moreno, Monsieur Roux et Monsieur Simon de quitter temporairement la salle et je donne la parole à Geneviève Levy.

*(Sortie de la salle de Mme Véronique Bernardini, Mme Nathalie Bicais, Mme Valérie Mondone, Mme Valérie Rialland, M. Thierry Albertini, M. Robert Beneventi, M. Laurent Bonnet, M. Jean-Louis Masson, M. Christophe Moreno, M. Francis Roux et M. Christian Simon)*

**N° 23/07/054 CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA METROPOLE TPM, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR ET LA SOCIETE RD TPM RELATIVE AUX MODALITES TARIFAIRES DESTINEES A L'INSERTION DES BENEFICAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE POUR L'ANNEE 2023 (MAI A DECEMBRE) - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Mme LEVY.**- Merci. Pour cette délibération, il s'agit de conclure, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2023, une nouvelle convention de partenariat financier entre le Conseil départemental du Var, la société RD TPM et la

Métropole pour la tarification sociale applicable aux personnes bénéficiant du RSA dans une démarche d'insertion.

Je rappelle que le Département du Var a 15 000 titulaires du RSA qui sont recensés dont 1 200 utilisent le réseau Mistral.

**M. LE PRESIDENT**.- Très bien. Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 64**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1    Mme Rachel ROUSSEL**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE :13 Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, Mme Valérie MONDONE, Mme Valérie RIALLAND, M. Thierry ALBERTINI, M. Robert BENEVENTI, M. Laurent BONNET, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Francis ROUX, M. Christian SIMON, M. Mohamed MAHALI, Mme Josée MASSI**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

*(Retour dans la salle de Mme Véronique Bernardini, Mme Nathalie Bicaïs, Mme Valérie Mondone, Mme Valérie Rialland, M. Thierry Albertini, M. Robert Beneventi, M. Laurent Bonnet, M. Jean-Louis Masson, M. Christophe Moreno, M. Francis Roux et M. Christian Simon)*

Doivent quitter la salle temporairement : Madame Josy Chambon, Madame Edwige Marino, Madame Virginie Pin, Monsieur Jean-Pierre Colin, Monsieur Mohamed Mahali, Monsieur Amaury Navarranne et Monsieur Hervé Stassinis, puisqu'il est question d'une convention avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

*(Sortie de la salle de Mme Josy Chambon, Mme Edwige Marino, Mme Virginie Pin, M. Amaury Navarranne et M. Hervé Stassinis)*

**N° 23/07/055            CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE  
ENTRE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET LA  
METROPOLE TOULON MEDITERRANEE POUR L'ORGANISATION DE  
SERVICES DE TRANSPORT EN DEHORS DU PERIMETRE  
METROPOLITAIN - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Mme LEVY**.- Merci, Monsieur le Président.

C'est une délibération importante qui intéresse un certain nombre d'habitants du secteur ouest de la Métropole. La ligne interurbaine Ollioules-Sanary a été supprimée en 2016 pour défaut de fréquentation et, conformément aux objectifs

inscrits dans le PDU parmi lesquels l'amélioration du cadre de vie et la mise en place d'actions visant à diminuer l'utilisation de la voiture au profit des transports en commun, la Métropole et la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume souhaitent recréer la desserte de la gare d'Ollioules-Sanary limitrophe aux deux territoires. Cette desserte pourrait s'effectuer par une extension des lignes du réseau Mistral, avec des prises en charge et déposes de voyageurs sur la Commune de Sanary.

Ce tracé étant toujours considéré comme interurbain, il convient de rétablir au préalable une convention de délégation de compétence entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2026.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci. Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ? Abstentions ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 71**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 Mme Rachel ROUSSEL**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 6 Mme Josy CHAMBON, Mme Edwige MARINO, Mme Virginie PIN, M. Mohamed MAHALI, M. Amaury NAVARRANNE, M. Hervé STASSINOS**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

*(Retour dans la salle de Mme Josy Chambon, Mme Edwige Marino, Mme Virginie Pin, M. Amaury Navarranne et M. Hervé Stassinios)*

Les intéressés peuvent intégrer leur place et on passe à une convention de coopération avec la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume.

**N° 23/07/056 CONVENTION DE COOPERATION DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS ENTRE LE RESEAU DE TRANSPORT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET LE RESEAU DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE-BAUME - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Mme LEVY**.- Monsieur le Président, c'est la suite de la précédente délibération ; la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ayant délégué à la Métropole la possibilité de réaliser la desserte que je viens d'évoquer, il convient d'établir une convention de coopération entre la Métropole Toulon Provence Méditerranée et la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume afin de convenir des modalités financières et techniques de fonctionnement de ce service entre les deux Collectivités.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci. Qui est pour ? Pas d'abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 Mme Rachel ROUSSEL**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

Doivent quitter la salle : Madame Josy Chambon, Madame Edwige Marino, Madame Virginie Pin, Monsieur Jean-Pierre Colin, Monsieur Mohamed Mahali, Monsieur Amaury Navarranne et Monsieur Hervé Stassinos, c'est-à-dire les Conseillers régionaux. C'est une convention quadripartite avec la Région, la Métropole, la SNCF et la société RD TPM.

*(Sortie de la salle de Mme Josy Chambon, Mme Edwige Marino, Mme Virginie Pin, M. Amaury Navarranne et M. Hervé Stassinos)*

**N° 23/07/057 CONVENTION QUADRIPARTITE AVEC LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, LA METROPOLE TPM, LA SNCF ET LA SOCIETE RD TPM RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE TARIFICATION COMBINEE "TER ZOU! MENSUEL + RESEAU MISTRAL" et "TER ZOU! ANNUEL + RESEAU MISTRAL" - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Mme LEVY**.- Effectivement, c'est la Région et la Métropole, autorités organisatrices de la mobilité, souhaitent favoriser et faciliter l'utilisation successive des transports en commun dont elles ont la responsabilité. Il s'agit d'inciter le report modal des usagers qui se déplacent quotidiennement sur le territoire métropolitain, conformément aux objectifs inscrits dans le PDU. La Région et la Métropole ont donc mis à disposition des usagers des transports collectifs deux abonnements combinés qui permettent la libre circulation sur un trajet TER désigné ainsi que sur le réseau de transport Mistral de l'agglomération à une tarification attractive, la réduction étant prise en charge à parts égales par les deux délégataires de chacune des autorités organisatrices.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci beaucoup. Madame Muschotti.

**Mme MUSCHOTTI**.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, voilà une délibération que, évidemment, je vais voter parce que, enfin, les usagers des transports publics de notre Métropole vont pouvoir profiter d'un abonnement commun (Mistral-Zou) qui permettra à ces mêmes usagers de la Métropole de faire des économies. Enfin, car cela aurait dû être une réalité depuis bien, bien longtemps, puisqu'il aura fallu plus de huit ans pour la mettre en œuvre dans notre Métropole.

Un tel abonnement commun Bus +TER a déjà vu le jour en février 2018 dans les Bouches-du-Rhône sous le nom de « pass intégral » et depuis 2020 dans le 06, sous le nom du « Pass Sud d'Azur » et bien avant sous d'autres appellations sur ces territoires et à Marseille. Le retard dans notre Métropole ne semble donc pas être imputé à la Région. Si, aujourd'hui, ce retard est rattrapé au niveau de l'abonnement commun « TER + Mistral », il reste maintenant un enjeu majeur, celui de l'adaptation du réseau Mistral au réseau TER.

J'ai à de nombreuses reprises ici même abordé la question de l'intermodalité de nos réseaux de transport, c'est-à-dire l'utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement ; ce réseau de TER Zou sera amélioré à terme, avec la mise en place du RER Toulonnais, ce RER qui est déjà une réalité, puisque vous le rappeliez, il y a aujourd'hui plus de 30 trains qui circulent par jour entre les gares d'Ollioules, La Seyne, Toulon, Sainte-Musse, La Garde et la gare de la Pauline, qui permettent de se déplacer très rapidement. Mais c'est là que l'on peut souligner l'inadaptation du réseau Mistral au réseau performant Zou car très peu d'usagers pourront, en l'état, profiter de cet abonnement commun.

Savez-vous, chers Collègues, combien de lignes de bus Mistral passent par la gare de La Seyne ? Seulement une qui est la ligne qui dessert Six-Fours ; de Hyères ? Quatre seulement, puisque la grosse majorité des lignes Mistral desservant Hyères ne passent pas par la gare d'Hyères ; la nouvelle halte Sainte Musse n'a pas de ligne de bus qui permette de rejoindre le centre et le nord de La Valette, et cette nouvelle halte n'a pas non plus de parking, du coup les usagers saturent celui de l'hôpital ; les habitants du Pradet et de Carqueiranne peuvent emprunter les lignes 91 et 92 qui passent devant la gare de La Garde, mais les arrêts de bus de ces deux lignes jumelles sont situés à 300 mètres de la gare de La Garde.

Effectivement, nous pouvons faire mieux en matière d'intermodalité ! Quand les bus Mistral passent par les gares, il n'y a en fait pratiquement pas de coordination horaire entre les TER Zou et les bus Mistral.

Monsieur le Président, vous qui êtes également Maire d'Hyères, est-ce que vous savez combien de temps il vous faut attendre un bus à destination des hôpitaux de Léon Bérard, Pomponiana et San Salvador si vous arrivez à la gare d'Hyères par le TER provenant de Toulon à 17 h 56, soit par exemple en rentrant de son travail pour aller rendre visite à une personne hospitalisée ? C'est le bus ligne 39 qui va pouvoir venir vous récupérer 37 minutes après ! C'est vraiment le sujet que nous devons régler le plus rapidement possible.

Autre exemple très concret, celui des habitants de La Garde ou d'Hyères ou même, voyons un peu plus loin au-delà de notre Métropole, ceux de Solliès, de Cuers ou de Saint-Cyr qui travaillent à la base navale qui est le premier employeur local, ou ceux qui veulent se rendre au stade Mayol : ils prennent le TER Zou, ils arrivent jusqu'à la gare principale de Toulon et n'ont pas de bus ou de navettes régulières.

Au vu de la situation des axes routiers, nous pourrions vraiment travailler sur l'idée très séduisante des téléphériques urbains. Les villes du monde entier en reconnaissent le potentiel ; non seulement ils sont utiles sur les terrains accidentés, lorsque les voies ferrées ou les tramways sont difficiles à construire (et je ne rouverte pas le sujet tramway, même si j'en reste toujours extrêmement convaincue, même si on m'expliquait il y a encore peu de temps que les experts qui en avaient conclu à ce mode de transport ne voyaient pas la réalité en face), en tout cas, ce sont des idées qui peuvent être complètement exploitées, parce que les téléphériques peuvent aussi contribuer à combler les défauts de réseaux de transport routier et de relier les communautés périphériques à la ville-centre.

D'autres villes ou Métropoles ont lancé des projets aériens et relativement peu coûteux autour de nous, comme à Toulouse, à Nice, à Marseille aéroport, à Grenoble, à Créteil, Ajaccio ou à Gênes en Italie. Vous pouvez le constater, point de polémique ou d'attaque partisane dans mes propos, je veux partager une vision pour la Métropole, une vision qui la projette dans ce siècle et qui la rende exemplaire pour que nous devenions, et avec fierté, une référence en la matière.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci. Deux commentaires : le premier, c'est que c'est une reconduction, cette convention. On avait peut-être pris du retard, mais c'est quatre ans et pas huit ans, c'est important, c'est la moitié, ça lève la moitié de l'intérêt de l'intervention.

Après, 37 minutes, honnêtement, la prochaine fois, on prend le bus ensemble, je ne suis pas sûr que ce soit vous qui l'ayez pris. C'est vrai ? Vous poussez quand même la conscience métropolitaine à prendre tous les bus ? Bravo ! Écoutez, moi, je vous félicite, mais ce que je voulais vous dire, c'est que si nous insistons à ce point sur le pôle d'échange multimodal, c'est pour avoir justement un rayonnement à partir de la gare d'Hyères et sur l'ensemble de la commune qui améliore le maillage. C'est cela notre priorité aujourd'hui.

Sur cette convention tripartite, Madame Levy peut-être ?

**Mme LEVY**.- Simplement, Monsieur le Président, je pense que l'on est vraiment dans une démarche active et incitative sur l'intermodalité, avec quand même une augmentation de 58 %, ce qui me paraît devoir être rappelé, parce que j'ai entendu un certain nombre de contrevérités, donc je crois que c'était important aussi de le rappeler.

**M. LE PRESIDENT**.- Monsieur Chenevard, parce qu'il ne peut pas s'empêcher de parler s'agissant des transports, il a raison ! (*Rires*)

**M. CHENEVARD**.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers Collègues, dans le domaine des transports comme dans beaucoup de secteurs, il faut accepter qu'un certain nombre de choses se fassent avec, parfois, ce que l'on peut considérer comme étant des lenteurs. L'ouverture et la mise en service de la gare RER du RER métropolitain toulonnais à Sainte Musse, il a fallu quinze ans pour que nous puissions la réaliser, et deux CPER

(Contrats de Plan Etat Région) et demi. Ce sont des batailles qui sont extrêmement longues.

Aujourd'hui, et je ne doute pas que tout le monde ait regardé avec beaucoup d'attention l'organisation du PDU, et notamment l'organisation des mobilités avec le PDU et le nombre de gares qui, à l'intérieur de la Métropole et à l'extérieur de la Métropole, se mettent petit à petit en connexion avec le réseau métropolitain ; c'est à terme ce qui se fera.

Et naturellement, je ne doute pas non plus que tous ceux qui ont voté la délégation de service public du nouveau délégataire ont pu observer qu'il y a petit à petit des convergences qui se font pour que, justement, les gares concernées soient desservies par le réseau urbain.

*In fine*, on ne peut pas considérer qu'il y ait un retard particulier imputable à la Métropole, parce que le marché d'AMO lié au projet de délibération a été jugé infructueux, mais c'est un marché régional.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci pour ces interventions.

Je vais mettre aux voix cette convention qui fait l'unanimité : qui est pour ? Je vous remercie. Pas d'abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 71**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 Mme Rachel ROUSSEL**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 6 Mme Josy CHAMBON, Mme Edwige MARINO, Mme Virginie PIN, M. Mohamed MAHALI, M. Amaury NAVARRANNE, M. Hervé STASSINOS**

***(Adoption à l'unanimité).***

*(Retour dans la salle de Mme Josy Chambon, Mme Edwige Marino, Mme Virginie Pin, M. Amaury Navarranne et M. Hervé Stassinos)*

La délibération suivante, Madame Levy toujours.

**N° 23/07/058 REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE HYERES-LES-PALMIERS DE FRAIS SUPPORTES EN 2022 POUR LE COMPTE DE LA METROPOLE – SECTION DE FONCTIONNEMENT - PARKING GAMBETTA COPROPRIETE OLBIA**

**Mme LEVY.**- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence « Parcs et aires de stationnement » a été transférée à la Métropole, cependant ce transfert foncier du parking Gambetta entre la commune d'Hyères et la Métropole n'étant pas réalisé à ce jour, il convient de régulariser les dépenses engagées sur le volume



du parking Gambetta faisant partie de la copropriété du centre Olbia. Les charges afférentes prises en charge par la commune s'élèvent à 122 856,66 €, il convient donc de rembourser cette somme à la commune.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci. Je mets aux voix : qui est pour ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 M. Gilles BALDACCHINO, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Même délibération pour le parking Gambetta.

**N° 23/07/059 REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE HYERES-LES-PALMIERS DE FRAIS SUPPORTES EN 2022 POUR LE COMPTE DE LA METROPOLE – SECTION D'INVESTISSEMENT - PARKING GAMBETTA COPROPRIETE OLBIA**

**Mme LEVY**.- C'est exactement la même chose : il convient de rembourser à la commune d'Hyères la somme de 310 018,90 € pour l'année 2022.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci. Qui est pour ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 M. Gilles BALDACCHINO, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Rapport annuel d'activité de délégation de service public pour le port de Toulon.  
Monsieur Cavanna.

**N° 23/07/060 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION PLAISANCE DU PORT DE TOULON - LA SEYNE/BREGAILLON - 2021**

**M. CAVANNA**.- Merci, Monsieur le Président.

La Chambre de Commerce est notre concessionnaire dans le cadre de l'activité Plaisance et, à ce titre, elle nous a transmis le rapport pour l'année 2021. Il vous est proposé simplement de prendre acte de la transmission de ce rapport.

**M. LE PRESIDENT**.- On prend acte !

***A l'unanimité, il est pris acte de la présentation du rapport visé dans la délibération ci-dessus.***

*Mme Rachel ROUSSEL s'abstient.*

**M. LE PRESIDENT**.- De la même façon, rapport annuel d'activité pour la Seyne/Brégaillon.

**N° 23/07/061 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION COMMERCE DU PORT DE TOULON - LA SEYNE/BREGAILLON - 2021**

**M. CAVANNA**.- C'est la même chose pour la concession Commerce : nous prenons acte de la présentation et de la transmission de ce rapport.

**M. LE PRESIDENT**.- On l'a reçu et on en prend acte.

Pardon, excusez-moi, Monsieur.

**M. LEROY**.- Merci, Monsieur le Président.

Chers Collègues, si j'ai bien entendu, on est bien sur le rapport du port de commerce et ce rapport a fait poser de nombreuses questions, particulièrement aux riverains des ports de Toulon. Le trafic ferry est revenu quasiment aux chiffres records de l'avant-Covid, soit 1 200 escales, toutes destinations confondues. Monsieur Falco s'était engagé à ne pas accepter d'augmentation de ce record, j'espère pour une fois que vous respecterez ses volontés.

Le branchement à quai ne sera jamais utilisé en haute saison ; toutes les nuisances reconnues par tous subsisteront pendant quatre mois (pollution de l'air, bruits, vibrations), toute l'année resteront les phases de manœuvre avec les mêmes nuisances et l'impact des véhicules transportés sur des axes importants. À propos de l'électrification des quais, il est écrit que le branchement sera obligatoire au-dessus de deux heures trente d'escale alors qu'avant on avait parlé de deux heures. Je pose cette question : pourquoi pas deux heures ?

Le fret routier affiche 475 000 tonnes, soit entre 25 000 et 28 000 camions ; à ceux-là s'ajoutent environ 8 000 voitures de loueurs corses qui transhument, c'est aussi du fret. Il nous paraît important de ne pas dépasser ces chiffres.

Pour mémoire, nous avons fait un tunnel pour plus d'un milliard d'euros pour sortir les camions du centre. Les nombreuses diffusions d'annonces sur le port et bien au-delà semblent inutiles pour guider les usagers et les riverains s'en plaignent.

On me rapporte des mesures en présence du Méga Express 5 ou des ravitailleurs à 70 ou 75 db au pied de la Corvette et jusqu'à 85 db lors de l'appareillage du Méga Express 5. Est-ce que cela vous paraît acceptable ? Vous dites avoir fait de la rade le port le plus propre de la Méditerranée et dites « pour favoriser son acceptation territoriale » ; celle-ci semble avoir dépassé ses limites avec les nuisances évoquées.

Pour conclure, c'est quoi, pour vous, un port propre ? Un port bruyant qui pollue l'air ? Au nom de tous les riverains des ports de Toulon et de l'équipe de « Toulon en Commun », j'espère que les questions soulevées seront considérées.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Monsieur Cavanna.

**M. CAVANNA.**- Monsieur Leroy, cette question a été envisagée puisque, comme vous l'avez rappelé, nous avons lancé l'opération sur l'électrification des quais qui a coûté plus de 20 millions d'euros. Effectivement, toutes les escales ne sont pas éligibles, si j'ose dire, à l'électrification des bateaux dans la mesure où il ne s'agit pas, comme à la maison, de brancher une prise électrique, il y a un processus qui est relativement long, d'où les escales courtes ne peuvent pas faire l'objet d'électrification.

Parallèlement, et même avant l'électrification des quais, nous avons demandé à ce que soit baissé le taux de soufre dans le fioul qui est utilisé dans la rade de Toulon, et ce en deçà des réglementations applicables.

Après, en toile de fond on peut se poser la question : est-ce qu'un port doit recevoir des bateaux ?

**M. LE PRESIDENT.**- Je suis allé visiter un jour la nouvelle procédure d'électrification des quais, j'ai été vraiment très impressionné et sachant que cela va réduire de 80 % la pollution engendrée, je me dis que l'on est quand même sur la voie du progrès. Il faut continuer, il ne faut pas s'arrêter là, mais c'est la bonne direction.

**M. NAVARRANNE.**- Monsieur le Président, oui, merci.

Sur cette même délibération, je reprendrai les éléments chiffrés qui sont avancés par le délégataire pour vous interpellier sur le sujet connexe de la zone à faibles émissions ; ce que nous dit le délégataire sur la partie port de commerce de Toulon, et je parlerai essentiellement de la partie de la ville de Toulon, notamment le rapport en nombre de bateaux et les discussions sur les chiffres, le 80 % de réduction des émissions qui est avancé est un chiffre qui est lié exclusivement aux périodes où il y aura peu de bateaux et donc, on n'est pas du tout dans les périodes d'intenses utilisations du port.

Je rejoins un peu, une fois n'est pas coutume, ce que dit Monsieur Cavanna : la difficulté d'un port, c'est à quel moment est-ce que l'on estime que l'activité pollue et donc n'est plus bonne ? Finalement, toute activité humaine est amenée à générer des pollutions de toutes sortes, même les écolos les plus extrémistes nous emmènent même à dire que les animaux eux-mêmes polluent. C'est vrai qu'il est difficile de border les choses, mais il y a des limites dans l'art du raisonnable et je souhaitais y apporter votre attention. L'ancien Président de notre Collectivité avait donné des gages assez rassurants sur la question de la ZFE et je voudrais rappeler cela : quand on voit l'activité du port de Toulon qui, quoi qu'il en soit, et même branchements à quais et même avec un nombre croissant de bateaux qui pourraient se brancher à quai, n'écarterait pas du tout les émissions, puisque n'importe quelle manœuvre ne se fera pas sur la borne électrique, mais avec des émissions, et donc porter votre attention et l'ardente défense des automobilistes qui, dans le projet de ZFE, se verraient potentiellement exclure, par exemple l'avenue de la République pour les véhicules dit les plus polluants, mais qui resteraient beaucoup moins polluants que n'importe quel bateau qui, lui, pourrait continuer à manœuvrer dans le port de Toulon avec ses émissions.

Et donc appeler votre énergique sagacité et votre raisonnable opposition que nous appelons de nos vœux au projet de ZFE, notamment dans le centre-ville de Toulon, eu égard au caractère profondément injuste de maintien d'activité qui, lui, peut s'entendre, mais qui, en comparaison, est bien plus polluant que n'importe quelle voiture, même la plus ancienne. Je vous remercie de la vigilance que vous aurez sur ce dossier-là aussi, des zones à faibles émissions. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Je vous remercie également. On sera très vigilant. C'est un sujet important. D'ores et déjà on observe que si les analyses étaient faites aujourd'hui, on serait en deçà des normes requises pour mettre en place la ZFE ; c'est une observation qui ne manque pas quand même d'intérêt.

La deuxième chose, c'est qu'il y a la Loi et il y a ce que l'on pense de la Loi. Cette idée selon laquelle on pourrait interdire la circulation à certains endroits de telle façon que les plus pauvres d'entre nous seraient obligés soit d'être au chômage, soit d'acheter une voiture 20 ou 30 000 € dotée de toutes les qualités requises me paraît d'une absurdité absolue. Je crois donc que si la Loi est maintenue, vous savez que les Maires de France sont un peu vent debout contre cette hypothèse, mais nous essaierons d'être les plus raisonnables possibles, peut-être pas, comme l'avait proposé le Président Falco, en nous consacrant uniquement aux zones piétonnes, je ne suis pas sûr que ce soit un moyen de débattre suffisamment efficace, mais c'est un point de départ intéressant. En réalité, ce n'est pas partout et tout le temps. L'observation nous démontre que le mercredi, on roule mieux qu'en semaine, que le week-end, on roule mieux, sauf à certaines heures, qu'à 6 heures ou 6 h 30 du matin, c'est mieux qu'à 8 heures, que 19 heures 19 h 30, c'est mieux qu'à 17 h 30 - 18 heures, etc.

Je crois qu'il faut regarder les faits, regarder comment cela se produit et adapter éventuellement une politique à ces réalités, mais tout ce qui serait décrété comme fermeture totale d'une route toute la journée à un certain nombre de

Conseil métropolitain – 6 juillet 2023

véhicules me paraît une absurdité. J'ai demandé, et le Préfet a accepté, que nous ayons un délai pour réfléchir sur le sujet, en étant le plus raisonnable possible tout en respectant la Loi. Notre démarche est celle-là.

Nous en étions à la 61, le rapport d'activités de La Seyne-Brégailhon, on en prend acte.

***A l'unanimité, il est pris acte de la présentation du rapport visé dans la délibération ci-dessus.***

*Mme Rachel ROUSSEL s'abstient.*

Le choix du mode gestion pour l'aire de carénage de Porquerolles, Monsieur Cavanna.

**N° 23/07/062 CHOIX DU MODE DE GESTION POUR L'EXPLOITATION DE L'AIRE DE CARENAGE DU PORT DE PORQUEROLLES**

**M. CAVANNA**.- Merci, Monsieur le Président.

Nous sommes gestionnaires du port de Porquerolles et, à ce titre, nous devons aux usagers des moyens de levage et une aire de carénage. On vous propose de relancer une procédure de DSP pour l'exploitation de cette aire de carénage, c'est ce qui se fait depuis fort longtemps.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 Mme Basma BOUCHKARA, Mme Rachel ROUSSEL**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

L'adoption des statuts du Conseil d'exploitation unique regroupant la gestion des régies portuaires de la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Monsieur Roux.

**N° 23/07/063 ADOPTION DES STATUTS DU CONSEIL D'EXPLOITATION UNIQUE REGROUPANT LA GESTION DES REGIES PORTUAIRES DE LA METROPOLE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023**

**M. ROUX**.- Monsieur le Président, merci.

Mes chers Collègues, dans le cadre du transfert vers la Métropole de la propriété des ports de plaisance et de commerce, TPM a procédé en 2016 à la

création de huit régies portuaires dotées de l'autonomie financière. Ce sont les ports de :

- l'Aygua de du Levant, la Madrague de Giens, Porquerolles, la Tour Fondue à Hyères,
- Saint-Elme, le Lazaret à La Seyne,
- Le Brusca à Six-Fours,
- et le port de Toulon, Toulon-La Seyne-sur-Mer.

A la demande des Finances publiques, mais aussi afin de simplifier la gestion administrative et financière du service et de mutualiser les ressources qui en découlent, il apparaît aujourd'hui opportun de regrouper la gestion des ports au sein d'un seul budget annexe, à l'exception du port de Toulon en raison de la nature de ses activités.

Il résulte de cette décision d'approuver la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, d'un Conseil d'exploitation unique et commun à la régie des ports métropolitains et à la régie du port de Toulon et d'en approuver ses statuts. Merci, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Observation ? J'en fais une, s'il n'y en a pas : c'est la meilleure ou la pire des choses. C'est la Loi, puisque cela va consister dans un budget unique à aller dans une direction où les ports qui fonctionnent bien vont avoir vocation assez largement à financer les ports qui ont moins de ressources. Il faudra donc être quand même un peu vigilant pour qu'il n'y ait pas une indifférence totale pour ceux qui fonctionnent moins bien, que les efforts de rigueur soient maximums et la comptabilité analytique qui devra être mise en place devra être très stricte et très suivie.

On comprend les phénomènes de solidarité, mais vous comprenez bien que les usagers d'un port qui fonctionne bien, qui ont envie d'avoir des investissements sur le port, des améliorations sur leur port qu'ils financent et qui observeraient que ces bons résultats ne servent qu'à financer les ports qui ont plus de difficultés, je ne suis pas sûr que l'intérêt général serait toujours au rendez-vous. Vraiment donc une comptabilité analytique pour que l'on puisse marier ces deux situations, ces deux réalités.

Ceci étant, c'est la Loi, je mets au vote : qui est pour ? Pas d'abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2** **Mme Cécile MUSCHOTTI, Mme Rachel ROUSSEL**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Doivent sortir votre serviteur, également Monsieur Cavanna, Madame Levy, Monsieur Chenevard, Monsieur Roux, Madame Bicais, Monsieur Minniti, Monsieur Vincent, Monsieur Vialatte, et je vous propose la candidature de Monsieur MUSSO pour présider la séance.

*(Sortie du Président M. Giran qui laisse la Présidence de séance à M. Musso)*

**N° 23/07/064 DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION UNIQUE ET COMMUN A LA REGIE DES PORTS METROPOLITAINS ET A LA REGIE DU PORT NON AUTONOME DECENTRALISE DE TOULON**

*(Sortie de la salle de M. Robert Cavanna, Mme Geneviève Levy, M. Yannick Chenevard, M. Francis Roux, Mme Nathalie Bicais, M. Joseph Minniti, M. Gilles Vincent, M. Jean-Sébastien Vialatte)*

**M. MUSSO** - Mes chers collègues, il s'agit de désigner les membres au Conseil d'exploitation unique et commun de la régie des ports métropolitains et à la régie du port non autonome décentralisé de Toulon.

Le Conseil d'exploitation sera composé de 12 membres, dont 9 Conseillers métropolitains et 3 personnalités qualifiées.

- 9 Conseillers métropolitains parmi lesquels :
  - 3 représentants de la Commune de Toulon (M. CAVANNA, Mme LEVY, M. CHENEVARD),
  - 2 représentants de la Commune d'Hyères-les-Palmiers (M. GIRAN, M. Francis ROUX),
  - 2 représentants de la Commune de La Seyne (Mme BICAIS, M. MINNITI),
  - 1 représentant de la Commune de Saint-Mandrier (M. Gilles VINCENT),
  - 1 représentant de la Commune de Six-Fours (M. VIALATTE).

En tant que personnalités qualifiées extérieures au Conseil métropolitain, on propose : M. Paul HABERT, M. Yves JOLY, M Jean-Luc DELAUNAY.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Est-ce que vous acceptez de procéder à cette élection à main levée ? Pas d'opposition ? Merci.

Est-ce que vous acceptez de voter pour :

- M. CAVANNA, Mme LEVY, M. CHENEVARD, M. GIRAN, M. Francis ROUX, Mme BICAIS, M. MINNITI, M. Gilles VINCENT, M. VIALATTE, M. HABERT, M. JOLY et M. DELAUNAY ?

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 60**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 7 M. Gilles BALDACCHINO, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 11- M. Robert CAVANNA, Mme Geneviève LEVY, M. Yannick CHENEVARD, M. Jean-Pierre GIRAN, M. Francis ROUX, Mme Nathalie BICAIS, Mme Josée MASSI, M. Joseph MINNITI, M. Gilles VINCENT, M. Jean-Sébastien VIALATTE, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS.**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie. Ils sont donc élus et je rappelle Monsieur le Président pour clôturer la séance.

*(Retour du Président M. Giran à la Présidence de la séance)*

*(Retour dans la salle de M. Robert Cavanna, Mme Geneviève Levy, M. Yannick Chenevard, M. Francis Roux, Mme Nathalie Bicaïs, M. Joseph Minniti, M. Gilles Vincent, M. Jean-Sébastien Vialatte)*

**M. LE PRESIDENT**.- C'est terminé.

Merci beaucoup et toutes mes excuses renouvelées pour ces va-et-vient.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.*

**M. le Président de la Métropole  
Jean-Pierre GIRAN**

**La Secrétaire de séance  
Anaïs DIR**







**CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023  
LISTE DES DELIBERATIONS**

**Date de convocation** : 21 septembre 2023      **Conseillers Métropolitains en exercice** : 81

**CONSEILLERS METROPOLITAINS : 81**

**PRESENTS :**

M. Thierry ALBERTINI, Mme Hélène ARNAUD-BILL, M. Gilles BALDACCHINO, Mme Valérie BATTESTI, M. Robert BENEVENTI, M. Philippe BERNARDI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Pierre BONNEFOY, Mme Basma BOUCHKARA, Mme Béatrice BROTONS, M. François CARRASSAN, M. Robert CAVANNA, M. Patrice CAZAUX, Mme Josy CHAMBON, Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Olivier CHARLOIS, M. Amaury CHARRETON, Mme Corinne CHENET, M. Franck CHOUQUET, M. Anthony CIVETTINI, Mme Anaïs DIR, M. Jean-Pierre EMERIC, Mme Nadine ESPINASSE, Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Pascale JANVIER, M. Laurent JEROME, Mme Corinne JOUVE, Mme Sylvie LAPORTE, M. Arnaud LATIL, Mme Amandine LAYEC, M. Emilien LEONI, M. Philippe LEROY, Mme Geneviève LEVY, M. Mohamed MAHALI, M. Cheikh MANSOUR, Mme Edwige MARINO, M. Jean-David MARION, M. Erick MASCARO, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Anne-Marie METAL, M. Joseph MINNITI, Mme Isabelle MONFORT, M. Christophe MORENO, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Ange MUSSO, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS, Mme Audrey PASQUALI-CERNY, M. Guy RAYNAUD, Mme Valérie RIALLAND, M. Bruno ROURE, Mme Rachel ROUSSEL, M. Bernard ROUX, M. Francis ROUX, Mme Christine SINQUIN, M. Hervé STASSINOS, M. Yann TAINGUY, M. Albert TANGUY, M. Joël TONELLI, Mme Magali TURBATTE, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON, M. Gilles VINCENT, Mme Kristelle VINCENT.

**REPRESENTES :**

Mme Dominique ANDREOTTI ayant donné pouvoir à M. Mohamed MAHALI, M. Laurent BONNET ayant donné pouvoir à Mme Josée MASSI, M. Guillaume CAPOBIANCO ayant donné pouvoir à Mme Kristelle VINCENT, M. Yannick CHENEVARD ayant donné pouvoir à M. Laurent JEROME, M. Jean-Pierre COLIN ayant donné pouvoir à Mme Corinne CHENET, M. Laurent CUNEO ayant donné pouvoir à Mme Isabelle MONFORT, M. Luc DE SAINT-SERNIN ayant donné pouvoir à M. Albert TANGUY, Mme Brigitte GENETELLI ayant donné pouvoir à M. Emilien LEONI, Mme Delphine GROSSO ayant donné pouvoir à M. Robert BENEVENTI, Mme Valérie MONDONE ayant donné pouvoir à M. Erick MASCARO, Mme Virginie PIN ayant donné pouvoir à Mme Geneviève LEVY, Mme Chantal PORTUESE ayant donné pouvoir à Mme Basma BOUCHKARA, M. Christian SIMON ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie METAL, Mme Sandra TORRES ayant donné pouvoir à Mme Nathalie BICAIS, M. Jean-Sébastien VIALATTE ayant donné pouvoir à M. Joël TONELLI.

**ABSENTS :**

**TOUTES LES DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DE CETTE SEANCE PEUVENT ÊTRE  
CONSULTEES AU SERVICE ASSEMBLEES**

N°23/09/199	AIDE FINANCIERE DE LA METROPOLE AUX VICTIMES DU SEISME AYANT FRAPPE LE MAROC	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/200	RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/201	BUDGET ANNEXE TRANSPORTS DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2023	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/09/202	BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES MARINES SAINT-MANDRIER-SUR-MER DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2023	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/203	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2023	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/204	BUDGET ANNEXE EAU DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2023	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/205	BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2023	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/206	ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS EXERCICE 2023	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/207	ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES DU BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES MARINES DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER EXERCICE 2023	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/208	ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EXERCICE 2023	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/209	ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXERCICE 2023	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/210	ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES DU BUDGET ANNEXE EAU EXERCICE 2023	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/211	AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/212	CADRE D'EXONERATION DU VERSEMENT MOBILITE ET MISE A JOUR DE LA LISTE DES ASSOCIATIONS EXONEREES	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/213	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2022-2026 POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX MENES PAR LE SYMIELEC POUR LE COMPTE DE 9 COMMUNES DE LA METROPOLE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/214	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION DATA CENTER A TOULON	ADOPTÉE A L'UNANIMITE

N°23/09/215	MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A L'OPERATION DU PARKING DU ZENITH A TOULON	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/216	MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A L'OPERATION DE RECONVERSION DU SITE DE CHALUCET	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/217	CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA 4EME ANSE - LE MOURILLON A TOULON	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/218	CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION DE L'ILE DE PORQUEROLLES A HYERES-LES-PALMIERS	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/219	CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE POUR LA REQUALIFICATION DES VOIES DU SECTEUR DES QUARTIERS FABRE ET FERRIN AU SEIN DU PERIMETRE CONDORCET A SIX-FOURS-LES-PLAGES	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/220	CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR "TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'HOTEL DE VILLE"- EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/221	CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR "TRAVAUX DE CREATION DE PASSERELLES PERMETTANT L'ACCESSIBILITE DU ZENITH DE TOULON" - EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/222	CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR "TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR) DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) DE LA VILLE"- EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/223	CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR "TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'ACCUEIL ET DE SECURISATION DES USAGERS - STADE MAYOL" - EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/224	CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR "TRAVAUX DE REFECTION DU DEPOSITOIRE DU CIMETIERE CENTRAL" - EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE

N°23/09/225	CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS POUR "ACQUISITION DE BORNES ANTI-MOUSTIQUES" - EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/09/226	CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS POUR "TRAVAUX DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES" - EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/09/227	CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS POUR "TRAVAUX DE VOIRIE DANS LES COURS D'ECOLE" - EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/09/228	CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DU REVEST-LES-EAUX POUR "TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE DE TROIS BATIMENTS ACCUEILLANT DU PUBLIC" - EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/09/229	CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DU REVEST-LES-EAUX POUR "ACHAT CHAMBRE FROIDE RESTAURANT SCOLAIRE PHILIPPE ROCCHI" - EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/09/230	CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER POUR "RENOVATION DE BATIMENTS COMMUNAUX ET DE TROIS SANITAIRES PUBLICS" - EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/09/231	CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE D'OLLILOULES POUR "RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX" - EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/09/232	MODIFICATION DU PROCES-VERBAL DE TRANSFERT A LA METROPOLE DES BIENS IMMOBILIERS APPARTENANT A LA VILLE DE LA GARDE - AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/09/233	CONVENTION POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT D'AUTORITES CONCÉDANTES AVEC LA VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES CONCERNANT LE SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N°1 ET LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION DU BAR-RESTAURANT DU PORT DE LA COUDOULIERE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/09/234	CHOIX DU DELEGATAIRE - 21DSP03 CONCESSION POUR LE REAMENAGEMENT ET L'EXPLOITATION DES PORTS DE PLAISANCE DE LA RADE DE TOULON ET DE SAINT-ELME	ADOPTÉE A LA MAJORITE

N°23/09/235	ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/236	MOUVEMENT DE PERSONNEL DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPETENCE TRANSPORT	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/237	ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/238	ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INONDATION ET PAPI DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/239	ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PORTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/240	ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AGRICULTURE, FORET, AQUACULTURE ET PECHE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/241	DESIGNATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PLANIFICATION ET STRATEGIE FONCIERE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/242	DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE A LA COMMISSION PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE, TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/243	DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/244	DESIGNATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES DE LA COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE ET PAYSAGES DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/245	DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION MOBILITES DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/246	DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/247	DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU (SAGE) DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE

N°23/09/248	DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/249	DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE L'AIRE TOULONNAISE (SITOMAT) – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/250	CONSERVATOIRE TPM - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°23/03/052 DU 23 MARS 2023 RELATIVE AUX DROITS DE SCOLARITE ET LOCATION D'INSTRUMENTS - ANNEE 2023-2024	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/251	AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2023 CONCLUE AVEC LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE RETENUE DANS LE CADRE DE L'AMI 2 "TERRITOIRE DE MISE EN ŒUVRE ACCELEREE DU PLAN LOGEMENT D'ABORD	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/252	REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DU VAR 2023/2029 - AVIS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/09/253	CONCESSION D'AMENAGEMENT RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU CENTRE-VILLE DE LA SEYNE SUR MER - ATTRIBUTION DU CONTRAT A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SAGEP - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/254	RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE L'OFFICE DE TOURISME METROPOLITAIN PROVENCE MEDITERRANEE	PREND ACTE
N°23/09/255	LOI CLIMAT ET RESILIENCE - ARRET DE L'INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/256	CHOIX DE LA PERIODE D'EXPLOITATION POUR LA CONCESSION DES PLAGES DU MOURILLON A TOULON A COMPTER DU 1er JANVIER 2024	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/257	DEMANDE D'AGREMENT PERMETTANT LE MAINTIEN DES INSTALLATIONS DE PLAGE AU-DELA DE LA PERIODE NORMALE D'EXPLOITATION POUR LES PLAGES CONCEDEES DE TOULON A COMPTER DU 1er JANVIER 2024	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/258	TARIFICATION DE L'EAU POTABLE POUR LES SERVICES DE LA GARDE ET SIX-FOURS-LES-PLAGES	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/259	FIXATION DES TARIFS METROPOLITAINS POUR LES APPORTS EXTERIEURS EN VUE DE LEUR TRAITEMENT SUR LES STATIONS D'EPURATION	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/09/260	ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE POUR LE PRELEVEMENT D'EAU ET LA PROTECTION DU CAPTAGE D'EAU DE CARNOULES DESTINÉ A LA CONSOMMATION HUMAINE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE

N°23/09/261	APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE POUR LA MISE A DISPOSITION DE POINTS D'EAU INCENDIE PRIVES	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/09/262	VILLE DE TOULON - JUSTIFICATION DE L'ABSENCE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME EN VUE DE LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DU MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/09/263	VILLE DE TOULON - BILAN DE LA MISE A DISPOSITION ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/09/264	VILLE DU PRADET - APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET N°2 VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU RELATIVE AU POLE DE VALORISATION DES DECHETS	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/09/265	AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ENTRE LA METROPOLE ET L'AUDAT 2022-2024 - VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION 2023 A L'AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE TOULONNAISE ET DU VAR - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/09/266	ACQUISITION DE L'IMPASSE PRIVEE OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE BREMOND SISE A TOULON DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE BIENS VACANTS ET SANS MAITRE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/09/267	RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LES PARKINGS EN OUVRAGE DE LA VILLE DE TOULON - ANNEE 2022	PREND ACTE
N°23/09/268	RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE LA REGIE D'EXPLOITATION ET DE DEVELOPPEMENT DES INSTALLATIONS DU FARON (REDIF)	PREND ACTE
N°23/09/269	RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES PARCS EN OUVRAGE GAMBETTA, CLEMENCEAU, CASINO A HYERES-LES-PALMIERS - ANNEE 2022	PREND ACTE
N°23/09/270	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA DESSERTE MARITIME DES ILES D'OR - RAPPORT D'ACTIVITE DE LA TLV - EXERCICE 2022	PREND ACTE
N°23/09/271	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORTS URBAINS DE VOYAGEURS - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA RMTT - EXERCICE 2022	PREND ACTE
N°23/09/272	AVENANT N°1 AU CONTRAT 23CONC01 - CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT TERRESTRE ET MARITIME DE VOYAGEURS	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/09/273	EVALUATION DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS 2015-2025 ET ELABORATION DU PLAN DE MOBILITE 2025-2035 DE LA METROPOLE TPM - DECISION D'ENGAGER CES DEMARCHES	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



N°23/09/274	EXONERATION DU PAIEMENT DE LA REDEVANCE DOMANIALE LORS DES OPERATIONS DE RAVITAILLEMENT EN EAU POTABLE POUR LE DELEGATAIRE SUR L'ILE DE PORQUEROLLES POUR LES ANNEES 2021 A 2023	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/09/275	AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ETAT ET LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE POUR LA REALISATION DE L'ENQUETE MOBILITE CERTIFIEE CEREMA (EMC²)	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/09/276	RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION COMMERCE DU PORT DE TOULON - LA SEYNE/BREGAILLON – 2022	PREND ACTE
N°23/09/277	RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION PLAISANCE DU PORT DE TOULON - LA SEYNE/BREGAILLON – 2022	PREND ACTE
N°23/09/278	RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE L'AIRE DE CARENAGE DU PORT DE PORQUEROLLES – 2022	PREND ACTE

**MIS A L’AFFICHAGE LE : 2 OCTOBRE 2023**





**PROCÈS-VERBAL**

**DU**

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN**

**DU 28 SEPTEMBRE 2023**

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE  
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE**

**SÉANCE DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 28 SEPTEMBRE 2023**

Le Conseil métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE, régulièrement convoqué, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN.

**CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES : 81**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Thierry ALBERTINI, Mme Hélène ARNAUD-BILL, M. Gilles BALDACCHINO, Mme Valérie BATESTI, M. Robert BENEVENTI, M. Philippe BERNARDI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Pierre BONNEFOY, Mme Basma BOUCHKARA, Mme Béatrice BROTONS, M. François CARRASSAN, M. Robert CAVANNA, M. Patrice CAZAUX, Mme Josy CHAMBON, Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Olivier CHARLOIS, M. Amaury CHARRETON, Mme Corinne CHENET, M. Franck CHOUQUET, M. Anthony CIVETTINI, Mme Anaïs DIR, M. Jean-Pierre EMERIC, Mme Nadine ESPINASSE, Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Pascale JANVIER, M. Laurent JEROME, Mme Corinne JOUVE, Mme Sylvie LAPORTE, M. Arnaud LATIL, Mme Amandine LAYEC, M. Emilien LEONI, M. Philippe LEROY, Mme Geneviève LEVY, M. Mohamed MAHALI, M. Cheikh MANSOUR, Mme Edwige MARINO, M. Jean-David MARION, M. Erick MASCARO, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Anne-Marie METAL, M. Joseph MINNITI, Mme Isabelle MONFORT, M. Christophe MORENO, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Ange MUSSO, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS, Mme Audrey PASQUALI-CERNY, M. Guy RAYNAUD, Mme Valérie RIALLAND, M. Bruno ROURE, Mme Rachel ROUSSEL, M. Bernard ROUX, M. Francis ROUX, Mme Christine SINQUIN, M. Hervé STASSINOS, M. Yann TAINGUY, M. Albert TANGUY, M. Joël TONELLI, Mme Magali TURBATTE, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON, M. Gilles VINCENT, Mme Kristelle VINCENT.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Mme Dominique ANDREOTTI ayant donné pouvoir à M. Mohamed MAHALI, M. Laurent BONNET ayant donné pouvoir à Mme Josée MASSI, M. Guillaume CAPOBIANCO ayant donné pouvoir à Mme Kristelle VINCENT, M. Yannick CHENEVARD ayant donné pouvoir à M. Laurent JEROME, M. Jean-Pierre COLIN ayant donné pouvoir à Mme Corinne CHENET, M. Laurent CUNEO ayant donné pouvoir à Mme Isabelle MONFORT, M. Luc DE SAINT-SERNIN ayant donné pouvoir à M. Albert TANGUY, Mme Brigitte GENETELLI ayant donné pouvoir à M. Emilien LEONI, Mme Delphine GROSSO ayant donné pouvoir à M. Robert BENEVENTI, Mme Valérie MONDONE ayant donné pouvoir à M. Erick MASCARO, Mme Virginie PIN ayant donné pouvoir à Mme Geneviève LEVY, Mme Chantal PORTUESE ayant donné pouvoir à Mme Basma BOUCHKARA, M. Christian SIMON ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie METAL, Mme Sandra TORRES ayant donné pouvoir à Mme Nathalie BICAIS, M. Jean-Sébastien VIALATTE ayant donné pouvoir à M. Joël TONELLI.

**ABSENT :**

## SOMMAIRE

<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2023</b> .....	<b>11</b>
<b>COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MÉTROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2023</b> .....	<b>11</b>
<b>N°23/09/001 AIDE FINANCIERE DE LA METROPOLE AUX VICTIMES DU SEISME AYANT FRAPPE LE MAROC</b> .....	<b>11</b>
<b>N°23/09/002 RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE</b> .....	<b>12</b>
<b>N°23/09/003 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS – DECISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2023</b> .....	<b>15</b>
<b>N°23/09/004 BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES MARINES SAINT-MANDRIER-SUR-MER -DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023</b> .....	<b>16</b>
<b>N°23/09/005 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT -DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023</b> .....	<b>17</b>
<b>N°23/09/006 BUDGET ANNEXE EAU -DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023</b> .....	<b>17</b>
<b>N°23/09/007 BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS -DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023</b> .....	<b>17</b>
<b>N°23/09/008 ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - EXERCICE 2023</b> .....	<b>18</b>
<b>N°23/09/009 ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES DU BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES MARINES DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER - EXERCICE 2023</b> .....	<b>18</b>
<b>N°23/09/010 ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2023</b> .....	<b>18</b>
<b>N°23/09/011 ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - EXERCICE 2023</b> .....	<b>19</b>

<b>N°23/09/012 ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES DU BUDGET ANNEXE EAU - EXERCICE 2023 .....</b>	<b>19</b>
<b>N°23/09/013 AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - AUTORISATION DE SIGNATURE.....</b>	<b>19</b>
<b>N°23/09/014 CADRE D'EXONERATION DU VERSEMENT MOBILITE ET MISE A JOUR DE LA LISTE DES ASSOCIATIONS EXONEREES.....</b>	<b>20</b>
<b>N°23/09/015 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2022-2026 POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX MENES PAR LE SYMIELEC POUR LE COMPTE DE NEUF COMMUNES DE LA METROPOLE.....</b>	<b>20</b>
<b>N°23/09/016 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION DATA CENTER A TOULON .....</b>	<b>20</b>
<b>N°23/09/017 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A L'OPERATION DU PARKING DU ZENITH A TOULON .....</b>	<b>21</b>
<b>N°23/09/018 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A L'OPERATION DE RECONVERSION DU SITE DE CHALUCET.....</b>	<b>21</b>
<b>N°23/09/019 CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA 4E ANSE - LE MOURILLON A TOULON .....</b>	<b>22</b>
<b>N°23/09/020 CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION DE L'ILE DE PORQUEROLLES A HYERES-LES-PALMIERS.....</b>	<b>22</b>
<b>N°23/09/021 CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE POUR LA REQUALIFICATION DES VOIES DU SECTEUR DES QUARTIERS FABRE ET FERRIN AU SEIN DU PERIMETRE CONDORCET A SIX-FOURS-LES-PLAGES.....</b>	<b>23</b>
<b>N°23/09/022 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR "TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'HOTEL DE VILLE"-EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE .....</b>	<b>23</b>

**N°23/09/023 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR "TRAVAUX DE CREATION DE PASSERELLES PERMETTANT L'ACCESSIBILITE DU ZENITH DE TOULON" - EXERCICE 2023 -AUTORISATION DE SIGNATURE .....23**

**N°23/09/024 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR "TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR) DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) DE LA VILLE"- EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE .....25**

**N°23/09/025 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR "TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'ACCUEIL ET DE SECURISATION DES USAGERS - STADE MAYOL" -EXERCICE 2023 -AUTORISATION DE SIGNATURE.....25**

**N°23/09/026 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR "TRAVAUX DE REFECTION DU DEPOSITOIRE DU CIMETIERE CENTRAL" -EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE.....26**

**N°23/09/027 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS POUR "ACQUISITION DE BORNES ANTI-MOUSTIQUES" -EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE .....26**

**N°23/09/028 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS POUR "TRAVAUX DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES" -EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE .....26**

**N°23/09/029 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS POUR "TRAVAUX DE VOIRIE DANS LES COURS D'ECOLE" -EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE .....27**

**N°23/09/030 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DU REVEST-LES-EAUX POUR "TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE DE TROIS BATIMENTS ACCUEILLANT DU PUBLIC" - EXERCICE 2023 -AUTORISATION DE SIGNATURE.....27**

**N°23/09/031 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DU REVEST-LES-EAUX POUR "ACHAT CHAMBRE FROIDE RESTAURANT SCOLAIRE PHILIPPE ROCCHI" -EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE .....27**

**N°23/09/032 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS  
PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER  
POUR "RENOVATION DE BATIMENTS COMMUNAUX ET DE TROIS  
SANITAIRES PUBLICS" - EXERCICE 2023 -AUTORISATION DE SIGNATURE  
.....28**

**N°23/09/033 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS  
PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE D'OLLIIOULES POUR "RENOVATION  
ENERGETIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX" -EXERCICE 2023 -  
AUTORISATION DE SIGNATURE .....28**

**N°23/09/034 MODIFICATION DU PROCES-VERBAL DE TRANSFERT A LA  
METROPOLE DES BIENS IMMOBILIERS APPARTENANT A LA VILLE DE LA  
GARDE -AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE .....29**

**N°23/09/035 CONVENTION POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT  
D'AUTORITES CONCEDANTES AVEC LA VILLE DE SIX-FOURS-LES-  
PLAGES CONCERNANT LE SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION DU LOT DE  
PLAGE N°1 ET LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A  
L'EXPLOITATION DU BAR-RESTAURANT DU PORT DE LA COUDOULIERE  
.....29**

**N°23/09/036 CHOIX DU DELEGATAIRE -21DSP03 CONCESSION POUR LE  
REAMENAGEMENT ET L'EXPLOITATION DES PORTS DE PLAISANCE DE  
LA RADE DE TOULON ET DE SAINT-ELME .....30**

**N°23/09/037 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS  
DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE.....40**

**N°23/09/038 MOUVEMENT DE PERSONNEL DANS LE CADRE DU  
TRANSFERT DE COMPETENCE TRANSPORT .....41**

**N°23/09/039 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION EAU ET  
ASSAINISSEMENT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE  
MEDITERRANEE .....41**

**N°23/09/040 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INONDATION  
ET PAPI DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE .....42**

**N°23/09/041 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PORTS DE LA  
METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE .....42**

**N°23/09/042 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION  
AGRICULTURE, FORET, AQUACULTURE ET PECHE DE LA METROPOLE  
TOULON PROVENCE MEDITERRANEE.....42**

**N°23/09/043 DESIGNATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES DE LA  
COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PLANIFICATION ET  
STRATEGIE FONCIERE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE  
MEDITERRANEE .....43**

<b>N°23/09/044 DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE A LA COMMISSION PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE, TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE.....</b>	<b>43</b>
<b>N°23/09/045 DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE .....</b>	<b>44</b>
<b>N°23/09/046 DESIGNATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES DE LA COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE ET PAYSAGES DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE.....</b>	<b>44</b>
<b>N°23/09/047 DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION MOBILITES DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE..</b>	<b>44</b>
<b>N°23/09/048 DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE .....</b>	<b>45</b>
<b>N°23/09/049 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU (SAGE) DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU -REPLACEMENT D'UN MEMBRE .....</b>	<b>45</b>
<b>N°23/09/050 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR.....</b>	<b>45</b>
<b>N°23/09/051 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE L'AIRE TOULONNAISE (SITOMAT) – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE ..</b>	<b>46</b>
<b>N°23/09/052 CONSERVATOIRE TPM -MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°23/03/052 DU 23 MARS 2023 RELATIVE AUX DROITS DE SCOLARITE ET LOCATION D'INSTRUMENTS - ANNEE 2023-2024 .....</b>	<b>47</b>
<b>N°23/09/053 AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2023 CONCLUE AVEC LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE RETENUE DANS LE CADRE DE L'AMI 2 "TERRITOIRE DE MISE EN OEUVRE ACCELEREE DU PLAN LOGEMENT D'ABORD" .....</b>	<b>47</b>
<b>N°23/09/054 REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DU VAR 2023/2029 -AVIS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE .....</b>	<b>48</b>



<b>N°23/09/055 CONCESSION D'AMENAGEMENT RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU CENTRE-VILLE DE LA SEYNE SUR MER -ATTRIBUTION DU CONTRAT A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SAGEP -AUTORISATION DE SIGNATURE.....</b>	<b>50</b>
<b>N°23/09/056 RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE L'OFFICE DE TOURISME METROPOLITAIN PROVENCE MEDITERRANEE .....</b>	<b>51</b>
<b>N°23/09/057 LOI CLIMAT ET RESILIENCE -ARRET DE L'INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE .....</b>	<b>52</b>
<b>N°23/09/058 CHOIX DES PERIODES D'EXPLOITATION DES CONCESSIONS DE PLAGE DE LA METROPOLE TPM -CHOIX DE LA PERIODE POUR LA CONCESSION DES PLAGES DU MOURILLON A TOULON A COMPTER DU 1er JANVIER 2024 .....</b>	<b>53</b>
<b>N°23/09/059 DEMANDE D'AGREMENT PERMETTANT LE MAINTIEN DES INSTALLATIONS DE PLAGE AU-DELA DE LA PERIODE NORMALE D'EXPLOITATION POUR LES PLAGES CONCEDEES DE TOULON A COMPTER DU 1er JANVIER 2024 .....</b>	<b>53</b>
<b>N°23/09/060 TARIFICATION DE L'EAU POTABLE POUR LES SERVICES DE LA GARDE ET SIX-FOURS-LES-PLAGES.....</b>	<b>55</b>
<b>N°23/09/061 FIXATION DES TARIFS METROPOLITAINS POUR LES APPORTS EXTERIEURS EN VUE DE LEUR TRAITEMENT SUR LES STATIONS D'EPURATION.....</b>	<b>55</b>
<b>N°23/09/062 ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE POUR LE PRELEVEMENT D'EAU ET LA PROTECTION DU CAPTAGE D'EAU DE CARNOULES DESTINÉ A LA CONSOMMATION HUMAINE.....</b>	<b>56</b>
<b>N°23/09/063 APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE POUR LA MISE A DISPOSITION DE POINTS D'EAU INCENDIE PRIVES .....</b>	<b>56</b>
<b>N°23/09/064 VILLE DE TOULON -JUSTIFICATION DE L'ABSENCE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME EN VUE DE LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DU MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE .....</b>	<b>57</b>
<b>N°23/09/065 VILLE DE TOULON -BILAN DE LA MISE A DISPOSITION ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.....</b>	<b>58</b>
<b>N°23/09/066 VILLE DU PRADET -APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET N°2 VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU RELATIVE AU POLE DE VALORISATION DES DECHETS .....</b>	<b>59</b>

<b>N°23/09/067 AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ENTRE LA METROPOLE ET L'AUDAT 2022-2024 -VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION 2023 A L'AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE TOULONNAISE ET DU VAR - AUTORISATION DE SIGNATURE .....</b>	<b>61</b>
<b>N°23/09/068 ACQUISITION DE L'IMPASSE PRIVEE OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE BREMOND SISE A TOULON DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE BIENS VACANTS ET SANS MAITRE.....</b>	<b>62</b>
<b>N°23/09/069 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LES PARKINGS EN OUVRAGE DE LA VILLE DE TOULON -ANNEE 2022 .....</b>	<b>63</b>
<b>N°23/09/070 RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE LA REGIE D'EXPLOITATION ET DE DEVELOPPEMENT DES INSTALLATIONS DU FARON (REDIF).....</b>	<b>63</b>
<b>N°23/09/071 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES PARCS EN OUVRAGE GAMBETTA, CLEMENCEAU, CASINO A HYERES-LES-PALMIERS -ANNEE 2022 .....</b>	<b>63</b>
<b>N°23/09/072 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA DESSERTE MARITIME DES ILES D'OR -RAPPORT D'ACTIVITE DE LA TLV -EXERCICE 2022.....</b>	<b>64</b>
<b>N°23/09/073 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORTS URBAINS DE VOYAGEURS -RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA RMTT - EXERCICE 2022.....</b>	<b>64</b>
<b>N°23/09/074 AVENANT N°1 AU CONTRAT 23CONC01 -CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT TERRESTRE ET MARITIME DE VOYAGEURS .....</b>	<b>65</b>
<b>N°23/09/075 EVALUATION DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS 2015-2025 ET ELABORATION DU PLAN DE MOBILITE 2025-2035 DE LA METROPOLE TPM.....</b>	<b>65</b>
<b>N°23/09/076 EXONERATION DU PAIEMENT DE LA REDEVANCE DOMANIALE LORS DES OPERATIONS DE RAVITAILLEMENT EN EAU POTABLE POUR LE DELEGATAIRE SUR L'ILE DE PORQUEROLLES POUR LES ANNEES 2021 A 2023.....</b>	<b>66</b>
<b>N°23/09/077 AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ETAT ET LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE POUR LA REALISATION DE L'ENQUETE MOBILITE CERTIFIEE CEREMA (EMC<sup>2</sup>) .....</b>	<b>66</b>

**N°23/09/078 CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA METROPOLE TPM, LA COMMUNE DU REVEST-LES-EAUX ET LE LOTISSEMENT L'OURATORI, RELATIVE A L'IMPLANTATION D'UN QUAI-BUS SUR UN TERRAIN PRIVE AU REVEST-LES-EAUX -AUTORISATION DE SIGNATURE.....67**

**N°23/09/079 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION COMMERCE DU PORT DE TOULON -LA SEYNE/BREGAILLON – 2022.....67**

**N°23/09/080 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION PLAISANCE DU PORT DE TOULON -LA SEYNE/BREGAILLON – 2022.....67**

**N°23/09/081 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE L'AIRE DE CARENAGE DU PORT DE PORQUEROLLES – 2022 .....68**

*La séance est ouverte à 9 heures par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.*

**M. LE PRESIDENT**.- Mes chers collègues, nous devons désigner un secrétaire de séance, je vous propose Madame Béatrice Veyrat-Masson.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle fait une nouvelle fois l'unanimité et je vais lui demander de bien vouloir procéder à l'appel.

**Mme VEYRAT-MASSON**.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

*(Il est procédé à l'appel)*

**M. LE PRESIDENT**.- Merci beaucoup, le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2023**

Y a-t-il des observations ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est donc approuvé.

### **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MÉTROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2023**

Vous avez également reçu le compte rendu des décisions métropolitaines prises depuis la séance du 6 juillet.

Nous pouvons passer aux délibérations.

### **N°23/09/001 AIDE FINANCIERE DE LA METROPOLE AUX VICTIMES DU SEISME AYANT FRAPPE LE MAROC**

**M. LE PRESIDENT**.- Je vous rappelle que c'est un séisme d'une brutalité et d'une importance particulières puisqu'il y a eu près de 3 000 personnes décédées et des milliers de blessés. Nous avons pensé que la Métropole pouvait marquer sa solidarité en attribuant une somme de 50 000 €, pas à n'importe quoi ni à n'importe qui, mais au FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales) qui est mis en place par le ministère des Affaires étrangères, qui ensuite peut le distribuer à des organisations non gouvernementales, et on a une traçabilité de l'aide qui est ainsi apportée.

Si vous en êtes d'accord, nous allons procéder ainsi.

Je mets au voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? C'est donc approuvé, je vous en remercie.

*(Vote à main levée)*

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/002 RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. LE PRESIDENT.**- Vous l'avez reçu, et je suis convaincu que vous l'avez lu.

Je vais me permettre de le commenter le plus rapidement possible en indiquant que tous budgets confondus, les dépenses d'investissement de la Métropole en 2022, se sont élevées à 204 M€, avec une répartition qui est à peu près la suivante :

- \* 45 M€ pour les travaux de proximité, voirie et espaces verts notamment,
- \* 31,5 M€ pour l'enseignement supérieur et la recherche,
- \* Plus de 29 M€ pour les transports,
- \* 16 M€ pour l'assainissement,
- \* 12,5 M€ pour les ports,
- \* 6,3 millions pour l'habitat et la solidarité,
- \* 5,4 M€ pour l'eau potable.

C'est donc une action forte qui a été menée, malgré une période un peu bouleversée par la crise de l'énergie et les tensions inflationnistes.

Quelques mots sur chacun des volets principaux :

\* Premier volet, économie numérique, enseignement supérieur et attractivité territoriale. À titre d'exemple, on peut citer le développement de nouvelles capacités d'accueil pour les entreprises avec le démarrage de la création de la Zone d'Activités Economiques Prébois à Six-Fours ; l'adoption du premier schéma directeur d'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation ; une politique très active de promotion et de mise en valeur du territoire avec l'Office du tourisme, dont les résultats, Monsieur le Président Laurent JEROME, sont importants, puisqu'il y a eu près de 18,3 millions d'unités touristiques en 2022 et une augmentation de la taxe de séjour très significative qui fait rêver l'ancien président de l'Office du tourisme, puisqu'il y a eu 5,7 M€ de taxes de séjour en 2022 contre 3,6 M€ en 2021, augmentation significative due aussi très largement à une politique de mobilisation forte de la taxe de séjour auprès des meublés et autres.

\* Deuxième volet : mobilité, transports et déplacements. Un gros effort est fait sur ce sujet-là, avec l'aboutissement de l'enquête mobilité pilotée par TPM sur 44 communes c'est-à-dire au-delà de la Métropole, sur son bassin de vie ; la concertation publique du Bus à Haut Niveau de Service avec un nouveau tracé à l'ouest de la Métropole ; l'inauguration de la halte ferroviaire Sainte-Musse ;

la reprise en régie du parking de la Tour Fondue à Hyères ; la mise en service d'un nouvel embarcadère à l'Espace marine à la Seyne-sur-Mer, et puis, il me semble -c'est une des innovations les plus fortes- la régulation des transports et leur maîtrise pour Porquerolles à travers la nouvelle DSP et à travers la charte des bateliers qui permet de limiter à 6 000 passages/jour nos visiteurs, à la grande satisfaction à la fois des particuliers, mais aussi des commerçants.

\* Troisième volet : l'urbanisme, l'habitat, la solidarité, avec la définition des orientations du Règlement Local de Publicité Intercommunal ; l'inauguration du parc de la Loubière à Toulon ; des acquisitions de foncier dans différents endroits de la Métropole ; et un aspect important, la réalisation du diagnostic d'identification du foncier potentiel pour la création de logements afin d'élaborer le Programme Local de l'Habitat. C'est en effet lorsqu'on sera doté de ce programme, que nous aurons un pouvoir de dialogue ou de négociation élevé vis-à-vis de l'État qui comprend le problème et qui a aussi les contraintes que lui impose la loi.

\* Le volet territoire et proximité sur la voirie, les espaces publics, les espaces verts, est important avec 45 M€. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais chacun identifie dans sa commune ce qui a été réalisé.

\* Le volet qualité de vie, culture et sport qui est toujours aussi actif.

\* Le volet transition énergie écologique et protection de l'environnement avec beaucoup d'études structurelles majeures sur le site des Salins à Hyères ; le lancement d'une étude de requalification du Faron ; l'ouverture du sentier littoral entre Saint-Elme et la pinède de Saint-Azyl, et la production de bilans techniques et financiers pour la rade de Toulon et le contrat de baie.

Mes chers collègues, je ne vais pas détailler davantage ce que vous connaissez déjà, mais il fallait en prendre acte, et je vous propose donc d'adopter ce rapport d'activités après que Monsieur Navarranne soit intervenu.

**M. NAVARRANNE**.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Ce rapport d'activité tient compte de ce que notre collectivité a pu faire pour l'année 2022, mais permettez-moi de revenir sur les ressources financières et humaines. Je ne reviendrai pas sur tous les débats que l'on a eus en 2022, 2021 ou 2020 sur des projets qui ont été réalisés en 2022, mais on oublie un petit peu dans ce rapport de rappeler un élément qui est qu'en 2022, pour réaliser un certain nombre de projets avec lesquels la minorité métropolitaine à laquelle j'appartiens était parfois d'accord, parfois en contradiction, on a fait les poches de nos administrés.

Dans ce rapport 2022, on a oublié de rappeler l'augmentation de 25 % de la taxe foncière pour les contribuables propriétaires de la Métropole. Je trouve que c'était un élément à rappeler, parce qu'aujourd'hui on a, et à juste titre, stigmatisé l'État avec l'augmentation des bases pour l'année fiscale qui vient, qui voit les taxes foncières augmenter de 7,1 % ; mais en 2022, c'est exclusivement du fait de la Métropole que le taux a été augmenté de 25 %.

C'est vrai qu'il y a beaucoup de bonnes choses pour nos concitoyens qui sont réalisées par notre collectivité, mais on a tendance aussi à oublier un petit peu que pour réaliser tout cela, on fait de plus en plus la poche des propriétaires, alors même qu'il était, telle une promesse d'un paradis, normalement prévu que la création de la communauté d'agglomération devenue Métropole, devait faire réaliser des économies d'échelle, mais en fait, pour les administrés, pour le contribuable, on ne voit jamais ces économies-là.

Je vous remercie de votre attention, mais je pense que cette augmentation de 25 % de la taxe foncière en 2022 était aussi à mettre dans ce rapport d'activités.

**Mme MONFORT.** - En tant que présidente du Parc national, je m'étonne encore et toujours -on avait eu l'occasion d'en discuter-, que dans ce rapport de développement durable, en particulier dans toutes les actions qui sont mentionnées, il n'est jamais question du Parc national. Or, je rappelle quand même que trois communes sont dans le Parc, Hyères, Le Pradet et La Garde. Dans le dernier rapport, il y avait une petite allusion, mais là, il n'y en a plus du tout, et vous me décevez encore un peu là-dessus.

Même si ce n'est pas de la compétence de la Métropole, il y a beaucoup d'actions qui sont menées en partenariat entre le Parc et la Métropole, dont une qui n'est pas la moindre, celle de la régularisation de la surfréquentation dans les îles. Je trouve cela dommage parce que cela viendrait étoffer le rapport et montrerait toutes les actions que l'on mène ensemble en faveur de l'environnement.

**M. LE PRESIDENT.** - Vous avez tout à fait raison. C'est passé sans doute inaperçu en le relisant. Ce qui n'était pas passé totalement inaperçu, c'est que j'avais trouvé globalement que l'ouest du département était peut-être un peu marginalisé. Donc, on a revu et renforcé un certain nombre de choses de façon utile. Par contre, c'est une chance inestimable d'avoir le Parc national, mais comme toujours aussi, quand on a l'habitude d'une chose, on a tendance à ne pas la signaler.

Nous sommes un département qui a le premier Parc national de France, au moins dans l'histoire, avec celui de la Vanoise, le premier parc marin qui s'est étendu et qui collabore de plus en plus avec la ville d'Hyères et la Métropole, qui fête son 60e anniversaire. En 2023, il faudra que l'on réserve des pages pour le Parc, c'est très important.

Tout à l'heure, j'évoquais rapidement le tourisme. L'action du Parc national est la préservation de la biodiversité essentiellement, et des territoires, mais c'est aussi une attractivité touristique fantastique.

Vous avez raison et je plaide coupable, il faudra peut-être un peu l'amender. On me dit qu'il est évoqué cinq fois dans le rapport, on l'a peut-être lu un peu rapidement, mais il faudra de toute façon, en 2023, pour saluer le 60e anniversaire, approfondir un peu plus.

Pour le reste, Monsieur Navarranne a fait son travail de fiscalité. Oui, il y a eu une augmentation, vous dites de 25 %, mais si on regarde la valeur absolue,

cela reste relativement marginal. Je crois que sur la longue période quand même, la gestion fiscale de TPM a été d'une sobriété assez remarquable, et on arrivera difficilement à faire croire à quelqu'un que le poids des impôts s'est abattu sur le contribuable de façon très significative.

Pour le reste, je ne comprends pas trop bien votre allusion à la critique qui va être formulée sur l'augmentation des bases fiscales liées à la loi de finances. Heureusement qu'il y a une augmentation des bases fiscales, parce qu'autrement, elles seraient réduites à néant au fur et à mesure de l'inflation. C'est une compensation de l'inflation, heureusement. Il faut conserver le pouvoir d'achat, une collectivité, un État, un individu, a besoin, au-delà de son salaire, d'avoir une stabilité du pouvoir d'achat. C'est la vocation de la loi de finances.

Ces précisions apportées, je mets aux voix ce rapport d'activité. Qui est pour ? Je vous remercie.

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 – M. BALDACCHINO, M. LEROY,  
Mme MUSCHOTTI, M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/003 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS – DECISION  
MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2023**

**M. LE PRESIDENT**.- Monsieur Musso.

**M. MUSSO**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de la DM n°2 pour le budget annexe transports qui concerne essentiellement la régularisation de transfert de droits à déduction de TVA pratiquée avec l'ancien délégataire, et quelques ajustements de crédits en fonctionnement. L'ensemble s'équilibre à 1 078 700 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**M. NAVARRANNE**.- Pour la pure forme « qui est pour » c'est bien, mais on peut appeler aussi les contre et les abstentions.

**M. LE PRESIDENT**.- J'avais cru vous voir lever la main.

**M. NAVARRANNE**.- Non !

**M. LE PRESIDENT**.- On reprend le vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR :76**

**CONTRE : 2 - M. NAVARRANNE, M. BALDACCHINO**



**ABSTENTION : 3 - M. CIVETTINI, M. LEROY, M. MARION**

*(Adoption à l'unanimité).*

**M. LE PRESIDENT.**- Pour un ajustement en numérique d'un budget important, vous êtes contre, bref... Assumez vos choix. Je comprends tout à fait les majorités, les oppositions et le reste, mais c'est une régularisation administrative obligatoire dans tous les budgets, donc on le fait. Vous n'êtes pas opposé à la régularisation ?

**M. NAVARRANNE.**- Vous êtes trop habitué pour ne pas savoir que dans les régularisations et les décisions modificatives budgétaires, on peut avoir des éléments, comme dans tout budget, avec lesquels on est d'accord, et des éléments avec lesquels nous ne sommes pas d'accord, et en matière de transports –ne m'obligez pas à rouvrir le dossier- mais je ne crois pas que la politique de transports de la métropole, y compris dans son budget, ou les décisions modificatives budgétaires, soient à la hauteur des attentes de nos administrés.

Il est vrai qu'il y a beaucoup de budgets particuliers sur lesquels nous n'avons pas d'échanges, pas de débats, parce que le travail de la Métropole est, somme toute, si ce n'est irréprochable, tout du moins inattaquable, et va dans le sens du collectif, mais en matière de transport, ne m'obligez pas à reparler du tramway ou du BHNS...

**M. LE PRESIDENT.**- ... Je ne vous oblige pas !

**M. NAVARRANNE.**- En matière budgétaire, je suis très clair. Quand ces sujets-là sont inscrits dans les budgets, il faut tout de même comprendre la cohérence d'une opposition de ne pas le voter favorablement.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien, je salue votre cohérence.

**N°23/09/004 BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES MARINES SAINT-MANDRIER-SUR-MER -DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO.**- Il s'agit de prendre en compte la taxe sur les bureaux, locaux commerciaux, locaux de stockage et surface de stationnement qui est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, ainsi que prendre en compte des admissions en non valeur. L'ensemble s'équilibre à 316 255 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. CIVETTINI, M. LEROY, M. MARION**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/005 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT -DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO.**- Cette décision modificative n°2 concerne la prise en compte en dépenses et en recettes de fonctionnement d'un complément de crédit destiné à couvrir les flux croisés réalisés avec les délégataires. C'est essentiellement technique. Notre décision modificative s'équilibre à 8 117 150 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5 – M. BALDACCHINO, M. CIVETTINI ; M. LEROY, M. MARION, M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/006 BUDGET ANNEXE EAU -DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO.**- Cette décision modificative a pour objet essentiellement de régulariser en fonctionnement les versements à l'Agence de l'eau des redevances de lutte contre la pollution et modernisation des réseaux de collecte et un complément de crédit pour les travaux de renouvellement de réseaux en investissement. L'ensemble s'équilibre à 188 516 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5 – M. BALDACCHINO, M. CIVETTINI, M. LEROY, M. MARION, M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/007 BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS -DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO.**- Ajustement de crédits et prise en compte de la taxe sur les bureaux locaux commerciaux, etc. L'ensemble s'équilibre à 567 390 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. CIVETTINI, M. LEROY, M. MARION**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/008 ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES  
IRRECOUVRABLES DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - EXERCICE  
2023**

**M. MUSSO.**- Ces admissions en non-valeur s'élèvent à 1 879,53 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. BALDACCHINO, M. MARION,  
M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/009 ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES  
IRRECOUVRABLES DU BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES MARINES  
DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO.**- Ces admissions en non-valeur s'élèvent à 3 599,42 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. BALDACCHINO, M. MARION,  
M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/010 ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES  
IRRECOUVRABLES DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXERCICE  
2023**

**M. MUSSO.**- Les admissions en non-valeur s'élèvent à 67 140,66 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. BALDACCHINO, M. MARION,  
M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/011 ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES  
IRRECOUVRABLES DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON  
COLLECTIF - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO**.- Les admissions en non-valeur s'élèvent à 376 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. BALDACCHINO, M. MARION,  
M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/012 ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES  
IRRECOUVRABLES DU BUDGET ANNEXE EAU - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO**.- Les admissions en non-valeur s'élèvent à 16 701,47 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. BALDACCHINO, M. MARION,  
M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/013 AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A  
L'EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - AUTORISATION  
DE SIGNATURE**

**M. MUSSO**.- On a regroupé les budgets annexes Eau et Ports métropolitains. Il s'agit de mettre en place le compte financier unique, y compris pour ces budgets.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**POUR : 79**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. LEROY, M. MARION**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/014 CADRE D'EXONERATION DU VERSEMENT MOBILITE ET MISE A JOUR DE LA LISTE DES ASSOCIATIONS EXONEREES**

**M. MUSSO.**- C'est simplement une remise à plat des différents critères et des associations autorisées.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/015 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2022-2026 POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX MENES PAR LE SYMIELEC POUR LE COMPTE DE NEUF COMMUNES DE LA METROPOLE**

**M. MUSSO.**- C'est simplement un ajustement des crédits de paiement. On ne modifie ni le montant ni la durée.

**M. LE PRESIDENT.**- Je vous rappelle que les villes de Toulon, Hyères et La Garde ne sont pas concernées, car elles ne sont pas adhérentes au SYMIELEC Var. Elles disposent d'un contrat direct de concession.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/016 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION DATA CENTER A TOULON**

**M. MUSSO.**- Il s'agit d'une actualisation de l'échéancier prévisionnel sans modification ni du montant ni de la durée.

**M. LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/017 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A L'OPERATION DU PARKING DU ZENITH A TOULON**

**M. MUSSO.**- C'est un échéancier prévisionnel qui est actualisé et en même temps une petite prolongation d'une durée d'un an qui maintenant est fixée à dix ans, mais sans modifier le montant global.

**M. LE PRESIDENT.**- Je vous rappelle que c'est une opération qui bénéficie d'un financement de la Région pour 3,3 M€ et d'un fonds de concours de la Ville de Toulon pour 1,4 M€.

Monsieur Leroy ?

**M. LEROY.**- Merci, Monsieur le Président. Je profite de cette délibération pour dire que ce serait quand même bien de mettre la priorité sur les transports en commun pour limiter les besoins en parking, et peut-être prévoir des nocturnes qui passent devant le Zénith les soirs de concerts, parce qu'il y a beaucoup de monde au niveau du Zénith, et ce serait bien de pouvoir prévoir pour les personnes qui viennent au Zénith des transports en commun le soir. Merci.

**M. LE PRESIDENT.**- J'en parlerai à la maire de Toulon. Merci. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 - M. BALDACCHINO, M. LEROY, M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/018 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A L'OPERATION DE RECONVERSION DU SITE DE CHALUCET**

**M. MUSSO.**- Il s'agit d'un ajustement et d'une actualisation de l'échéancier prévisionnel. On ne change pas le montant ni la durée.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/019 CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA 4E ANSE - LE MOURILLON A TOULON**

**M. MUSSO**.- On propose de créer une autorisation de programme pour un montant de 6 M€ TTC pour une durée de quatre ans, de 2024 à 2027.

**M. LE PRESIDENT**.- Monsieur Leroy.

**M. LEROY**.- Vous allez me dire que c'est peut-être encore un peu municipal, mais on en parle au niveau de la Métropole, concernant cette quatrième anse, il y a un espace qui s'appelle la Presqu'île, qui est idéalement placé, qui a été refait, mais qui est un peu sous-utilisé. Je me demande si on ne pourrait pas plus l'utiliser, en faire une MJC comme la Maison des jeunes aux Sablettes, essayer de faire quelque chose de plus dynamique pour profiter de cet espace merveilleux.

**M. LE PRESIDENT**.- J'en parlerai au maire de Toulon.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1- Mme MUSCHOTTI**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/020 CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION DE L'ILE DE PORQUEROLLES A HYERES-LES-PALMIERS**

**M. MUSSO**.- Il s'agit de construire une station d'épuration d'une capacité de 6 500 équivalents-habitants pour une opération estimée à 8 910 000 € pour une durée de trois ans de travaux sur quatre exercices budgétaires de 2023 à 2026.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/021 CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE POUR LA REQUALIFICATION DES VOIES DU SECTEUR DES QUARTIERS FABRE ET FERRIN AU SEIN DU PERIMETRE CONDORCET A SIX-FOURS-LES-PLAGES**

**M. MUSSO**.- Il s'agit d'une autorisation de programme pour cinq ans, période 2024-2028 pour un montant de 6 950 000 € TTC.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/022 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR "TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'HOTEL DE VILLE"-EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO**.- Le coût de l'opération est de 833 333,33 € H.T. et la participation de TPM de 408 333,33 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 - M. BALDACCHINO, M. CHARLOIS, M. MARION, M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/023 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR "TRAVAUX DE CREATION DE PASSERELLES PERMETTANT L'ACCESSIBILITE DU ZENITH DE TOULON" - EXERCICE 2023 -AUTORISATION DE SIGNATURE**



**M. MUSSO**.- Le coût de l'opération est de 700 000 € H.T. et la participation de TPM de 343 000 € H.T.

**M. LE PRESIDENT**.- Monsieur Navarranne.

**M. NAVARRANNE**.- Merci, Monsieur le Président. Une observation : cette passerelle qui devrait voir le jour permettra de passer du boulevard Tessé au boulevard Commandant Nicolas.

On a eu beaucoup de débats autour de ce nouvel aménagement que notre collectivité métropolitaine cofinance, notamment sur l'ouverture de la partie nord des quais de la gare de Toulon sur cette passerelle qui aurait permis, notamment, principalement, et en fait quasi uniquement, aux usagers du TER, arrivant à la gare de Toulon par le train ou venant à la gare de Toulon prendre son TER ou son RER toulonnais -puisque c'est maintenant l'appellation qu'on essaie de lui donner par cette augmentation bénéfique du cadencement qui a débuté, mais qui n'est pas encore optimal- par cet accès nord, d'aller plus vite.

J'ai profité d'une soirée un peu libre pour regarder le président de la Métropole dans la nouvelle émission politique de BFM Var, et j'entendais le président Giran nous expliquer, à juste titre, que les bouchons à Toulon étaient quand même quelque chose de délicat, et je m'étonnais que le président de la Métropole ne nous sollicite pas pour, par exemple, nous dire que pour éviter les bouchons venant de Hyères, par exemple, un jeudi matin de Conseil métropolitain, avec le cadencement, la disponibilité importante de RER, on pouvait venir de la gare de Hyères à la gare de Toulon, juste à côté, pour assister à notre Conseil métropolitain.

J'entends beaucoup parler de ce RER toulonnais, mais je pourrais poser la question de savoir, ce jeudi matin, combien d'élus extérieurs à Toulon prennent le TER pour venir, par exemple, à ce Conseil métropolitain, et si certains ne le prenaient pas, parce qu'effectivement, quand on arrive à la gare, on est obligé de descendre du côté sud et de faire un grand tour pour venir jusqu'ici. Peut-être qu'en faisant modifier ce projet de passerelle, cela se négocie avec la SNCF, mais comme dans toute négociation, on a des moyens de pouvoir convaincre et de pouvoir ouvrir les quais nord de la gare à un accès nord, ce qui permettra une utilisation –cela a été fait à Sainte-Musse- beaucoup plus intensive de nos TER plutôt que de perdre cinq à dix minutes pour faire un grand tour. Gageons qu'avec cet aménagement ou non, j'entendrai peut-être dès aujourd'hui ou dans nos prochaines assemblées métropolitaines, un certain nombre de mes collègues extérieurs à Toulon qui me diront « nous avons pris ce RER toulonnais pour venir et éviter les bouchons. ».

Y aurait-il la possibilité d'agir pour faire modifier autant que faire se peut cette passerelle pour avoir un accès nord direct sur les quais du TER de la gare de Toulon ? Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT**.- Je n'ai pas la compétence et la connaissance du lieu suffisante pour donner une réponse précise, en tout cas, les services regarderont. On m'indique que la passerelle dont il s'agit ici est une passerelle interne et pas externe, qui donne uniquement accès à la mezzanine. Je répète

la réponse, et les services techniques verront si cette réponse est totale ou si, au contraire, il y a une réflexion à mener pour améliorer les choses.

En tous les cas, Monsieur Navarranne, lorsque je viendrai en TER, vous aurez la chance de venir m'accueillir pour le reste du chemin. Mais ce ne sera pas au prochain Conseil parce qu'il faut quand même du temps pour réaliser. En tous les cas, on prend en compte cette réflexion.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/024 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR "TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR) DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) DE LA VILLE"- EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO**.- Le coût total de l'opération est de 1 002 016,67 €, la participation de TPM de 490 988,17 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/025 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR "TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'ACCUEIL ET DE SECURISATION DES USAGERS -STADE MAYOL" -EXERCICE 2023 -AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO**.- Le coût total de l'opération est de 416 666,67 € H.T., et une participation TPM de 204 166,66 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/026 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE TOULON POUR "TRAVAUX DE REFECTION DU DEPOSITOIRE DU CIMETIERE CENTRAL" -EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO.**- Le coût total de l'opération est de 291 666,67 €, la participation de TPM de 142 916,67 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/027 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS POUR "ACQUISITION DE BORNES ANTI-MOUSTIQUES" -EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO.**- Un coût total de l'opération de 58 356 €. Une participation de TPM de 29 000 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1- Mme BOUCHKARA**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/028 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS POUR "TRAVAUX DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES" -EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO.**- Un coût total de l'opération de 420 000 € et une participation de TPM de 198 000 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/029 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS POUR "TRAVAUX DE VOIRIE DANS LES COURS D'ECOLE" -EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO.**- Coût total de l'opération, 270 000 €, et participation de TPM de 133 000 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/030 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DU REVEST-LES-EAUX POUR "TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE DE TROIS BATIMENTS ACCUEILLANT DU PUBLIC" - EXERCICE 2023 -AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO.**- Pour des travaux d'amélioration énergétique, un coût total de l'opération de 115 429,27 € et une participation de TPM de 34 600 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/031 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DU REVEST-LES-EAUX POUR "ACHAT CHAMBRE FROIDE RESTAURANT SCOLAIRE PHILIPPE ROCCHI" -EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO.**- Total d'opération de 16 600 €, une participation de TPM de 5 400 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/032 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER POUR "RENOVATION DE BATIMENTS COMMUNAUX ET DE TROIS SANITAIRES PUBLICS" - EXERCICE 2023 -AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO**.- Coût total de l'opération 106 688,99 €. Une participation de TPM de 50 000 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/033 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA METROPOLE TPM A LA VILLE D'OLLIIOULES POUR "RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX" - EXERCICE 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO**.- Un coût total de l'opération de 192 000 € et une participation de TPM de 70 000 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/034 MODIFICATION DU PROCES-VERBAL DE TRANSFERT A LA METROPOLE DES BIENS IMMOBILIERS APPARTENANT A LA VILLE DE LA GARDE -AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO**.- Lors de la création de notre Métropole, nous avons fait une convention de transfert de biens immobiliers, et régulièrement il y a quelques petites modifications à la marge.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 – M. BALDACCHINO, Mme BOUCHKARA, M. CHARLOIS, M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/035 CONVENTION POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT D'AUTORITES CONCEDANTES AVEC LA VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES CONCERNANT LE SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N°1 ET LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION DU BAR-RESTAURANT DU PORT DE LA COUDOULIERE**

**M. LE PRESIDENT**.- Monsieur Cavanna.

**M. CAVANNA**.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, la répartition des compétences en la matière est ainsi faite, que c'est la Métropole qui s'occupe des plages et la Ville du restaurant. Il s'agit ici de déléguer l'ensemble de la procédure à la commune de Six-Fours, qui attribuera sur les deux lots, ce qui permettra d'avoir un même exploitant pour la plage et pour le restaurant.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 – Mme BOUCHKARA**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/036 CHOIX DU DELEGATAIRE -21DSP03 CONCESSION POUR LE REAMENAGEMENT ET L'EXPLOITATION DES PORTS DE PLAISANCE DE LA RADE DE TOULON ET DE SAINT-ELME**

**M. CAVANNA.**- C'est une délibération qui, je pense, est attendue et qui a généré énormément de turbulences et si vous le permettez, je m'en suis quand même un peu étonné.

Depuis une vingtaine d'années, je préside différentes Commissions d'Appel d'Offres et différentes commissions de Délégation de Service Public, et c'est la première fois que de telles turbulences venant de tous côtés entourent une procédure.

Permettez-moi quelques mots d'explication pour éclairer l'ensemble de l'assemblée, car tout le monde n'est pas forcément au courant de tout, manifestement, dans cette affaire. Les turbulences ont pour origine un courrier qui est adressé à la Métropole par le représentant local d'Anticor. Dans son courrier, ce Monsieur développe un certain nombre de griefs ou d'interrogations que je vais vous exposer en vous donnant les réponses.

Un premier point qui est le plus long quantitativement dans son courrier concerne les garanties d'usage dans les ports, ce qui dans notre affaire est hors de propos, puisque ni le cahier des charges de la concession ni le contrat de concession ne prévoient la réalisation de garanties d'usage. Nous laissons cela de côté.

Deuxième point soulevé, l'auteur du courrier s'offusque que lors de la Commission d'Appel d'Offres qui se déroule en 2019 et qui a pour vocation de désigner l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui va nous accompagner pour cette concession de service public, il n'y ait eu, lors de la réunion de cette Commission d'Appel d'Offres, que quatre membres. Il faut savoir qu'une Commission d'Appel d'Offres au complet, c'est un président plus cinq conseillers élus au sein de l'assemblée délibérante. Ceux qui connaissent le fonctionnement des Commissions d'Appel d'Offres savent qu'il est assez rare qu'elle soit au complet. En général, le président prie pour avoir le quorum, sinon, il faut renvoyer la séance.

Le quorum est à quatre, c'est ce que prévoit le Code de la commande publique et très précisément l'article L1411-5. Le quorum était atteint et l'interrogation de l'auteur m'a étonné dans la mesure où, étant curieux, je suis allé sur Internet, puisqu'il y a tout sur Internet, et j'ai constaté que ce Monsieur était en même temps le représentant d'Anticor et consultant auprès des collectivités locales pour les marchés publics. Il est donc, dans certains cas, le contempteur de certaines collectivités et dans d'autres cas, leur conseiller.

Puis, lié à cette séance de la CAO, il s'étonne qu'il n'y ait eu personne d'autre, et il nous a dit qu'il voulait voir absolument toutes les convocations des conseillers. J'ai ici le double de ces convocations ainsi que les accusés de réception de ces mêmes convocations. Je les tiens à la disposition de qui les

veut, donc, sur le premier point, il n'y a pas de sujet. J'ajouterai pour l'anecdote que la représentante de la DGCCRF siégeait lors de cette commission d'appel d'offres et qu'elle n'a émis aucune remarque.

Troisième point soulevé, parmi les sept groupements candidats à la CAO qui devait désigner l'AMO, il y a le groupement que nous avons retenu qui est composé de Ernst & Young, de Creoccean et de Witsch. Et parmi les sept autres candidats, il y a un groupement qui comprend une société dite Corinthe. Et là, Monsieur Galli, l'auteur du courrier, nous dit « Il y a des liens à Dubaï entre la société Creoccean et la société Corinthe. » Recherche faite via les services de l'État, il n'y aurait pas de lien à Dubaï entre ces deux sociétés et quand bien même, rien n'empêche deux sociétés qui interviennent dans le même domaine de s'associer pour une opération importante, que ce soit dans les pays du golfe ou ailleurs. Ce n'est pas cela qui permet d'interdire à l'un et à l'autre de concourir à un appel d'offres.

Monsieur Galli poursuit : ces deux AMO ainsi que la société Eiffage qui vous sera proposée tout à l'heure, font ou feraient -parce que nous n'avons pas d'éléments probants- l'objet de signalements et d'enquête préliminaire.

Là encore, le Code de la commande publique prévoit un certain nombre d'hypothèses dans lesquelles l'autorité territoriale doit écarter telle ou telle société d'une candidature à un marché public. Nous ne rentrons dans aucune des hypothèses énumérées par le Code. Il n'y a donc pas, à mon sens, de sujet.

Enfin, et c'est un point qui a été relevé aussi bien par Anticor que par le candidat qui n'est pas retenu, il y aurait des liens entre la société Corinthe et Eiffage. Pour moi, il n'y a pas de débat dans la mesure où la société Corinthe n'a pas été retenue en tant qu'AMO dans cette affaire. Et il y aurait des liens entre Creoccean et Eiffage. Creoccean fait partie de notre AMO qui nous a accompagnés, du groupement que j'ai évoqué tout à l'heure, puisque Creoccean a déjà travaillé pour Eiffage. Nous avons dans un premier temps demandé à la société Creoccean de nous assurer, par déclaration sur l'honneur, qu'il n'y avait eu aucun problème à relever, ce qu'elle a fait. Mais on est allé plus loin, et on s'est interrogé sur les rapports que pouvait avoir Creoccean avec tous les acteurs du monde maritime. Pour information, Creoccean est spécialisé dans les investissements et les travaux maritimes, c'est un bureau d'études, notamment.

La réponse est la suivante : effectivement, Creoccean a travaillé dans les années qui viennent de s'écouler deux fois avec la société Eiffage, mais dans le même temps et pour les années qui viennent de s'écouler, elle a travaillé cinq fois pour la Chambre de Commerce. Doit-on considérer qu'il y avait des liens aussi avec la Chambre de commerce ? Si l'on va plus loin, cette même société Creoccean a travaillé pour un membre du groupement auquel participait la Chambre de commerce, le groupement NGE. Et si l'on va encore un peu plus loin, la société Creoccean fait partie du groupe Keran, qui a travaillé aussi bien pour la CCI que pour NGE, associé à la CCI dans cette mise en concurrence.

Ces motifs ont été évoqués, mais au regard des réponses que je viens de formuler, est-ce qu'il fallait arrêter la procédure ? Jusqu'à quand ? Que se serait-il passé au lendemain du 31 décembre, fin de la concession ? Nul ne le



sait. Il n'y avait aucun motif sérieux d'interrompre cette procédure. C'est la raison pour laquelle la délibération n'est pas retirée. Elle est sur la table des conseillers aujourd'hui.

Question subsidiaire que l'on peut se poser : est-ce que l'AMO a bien fait son travail ? Si on n'avait pas besoin de l'AMO, si l'on était capable de vérifier le travail de l'AMO, on n'en prendrait pas. Sur cette question, on a un contrôle de légalité. Il y a un tribunal administratif qui pourra se prononcer, on verra. Mais en l'état actuel des choses, aucun motif valable ne permettait d'interrompre la procédure.

**M. LE PRESIDENT**. - Mais sur le fond ? On est quand même en plein paradoxe. On est en train d'expliquer qu'une atmosphère est créée et on ne se demande pas quels ont été les fondements du choix d'une société par rapport à une autre. Moi, c'est ce qui m'intéresse. Imaginons que l'une propose 100 € et l'autre 1 €, on prend laquelle ? Je souhaite, à titre personnel en tout cas, qu'on me dise les conditions de fond pour lesquelles on a choisi Eiffage. De façon résumée, mais c'est quand même l'essentiel. On finit par s'intéresser à l'accessoire.

**M. CAVANNA**. - Dans cette affaire, tous les membres présents ici ont pu le voir à travers le rapport du Président qui contient un abstract de l'analyse des offres et un comparatif de ces offres. Vous l'avez vu, il y a quatre critères : la qualité du projet de développement des ports, un critère économique et financier, un critère sur la qualité du service rendu aux usagers et un critère sur le développement durable. Étant précisé que ces quatre critères sont décomposés en un certain nombre d'items. Il y en a en tout, si mes souvenirs sont bons, 27, et vous avez dans cet abstract le résumé.

Concrètement, sur le quatrième critère, à savoir le développement durable, la note est identique pour les deux candidats. La différence se fait essentiellement sur le premier critère, tout au moins dans sa première partie qui concerne le développement et l'animation des ports. Sur le plan des investissements, même si la répartition des sommes tourne autour de 100 M€, avec 9 millions d'euros demandés par l'un des candidats, le montant des investissements est quasiment identique. Sur le critère économique et financier, il y a là aussi un avantage au profit de la société Eiffage, notamment sur le vu des tarifs et sur le vu de la subvention demandée par l'autre candidat. Quant à la qualité du service rendu aux usagers, c'est à peu près l'équivalent avec une très légère différence au bénéfice d'Eiffage. C'est la raison pour laquelle c'est le candidat qui nous est proposé aujourd'hui.

**M. LE PRESIDENT**. - C'est intéressant de savoir que sur quatre critères, Eiffage est en tête trois fois et à égalité sur le quatrième. Je n'apporte aucun jugement de valeur, je n'étais pas dans la commission d'appel d'offres, mais c'est une information qui est utile pour chacun. Merci beaucoup, Robert.

Madame Muschotti.

**Mme MUSCHOTTI**. - Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Je vous rejoins Monsieur le Président, il est agréable de parler aussi du fond du dossier dans une telle procédure, c'est un système de notation très clair, très carré, qui

permet de déterminer le meilleur des candidats par rapport aux attendus. Là où je suis un peu moins d'accord avec vous, c'est que la forme n'est pas accessoire. C'est le respect de la procédure qui, dans une telle démarche, est tout de même fondamental.

Anticor 83, Monsieur Cavanna l'a expliqué, a soulevé des questions juridiques préoccupantes susceptibles d'entacher d'illégalité le processus d'attribution de la délégation en gestion de nos ports.

Si ces allégations étaient exactes, cela mettrait en lumière non seulement des manquements individuels, mais une faille systémique au sein de nos structures décisionnelles. Pour le dire très simplement et à titre très personnel, je me fous que ce soit Pierre, Paul ou Jacques qui soit choisi, parce que j'ai toute confiance dans les critères de notation pour emporter cette DSP. Ce que je demande ici, c'est un sursis à statuer. Pourquoi ? Pour protéger notre institution.

Je sais que vous avez demandé, vous et Monsieur Cavanna, un certain nombre de garanties qui permettraient d'éloigner tout doute concernant les conditions de cette attribution et vos services avez travaillé sans relâche. Des garanties nécessaires, parce qu'au regard du Code de la Commande Publique - Monsieur Cavanna en a évoqué une partie- une AMO doit être indépendante, c'est ce qui est stipulé dans l'article L2141.10. Qu'est-il dit ? *"L'acheteur peut exclure de la procédure de passation du marché, les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts lorsqu'il ne peut pas y être remédié par d'autres moyens. Constitue une telle situation, toute situation dans laquelle une personne participe au déroulement de la procédure de passation du marché ou est susceptible d'en influencer à l'issue, et qui aurait directement ou indirectement un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation de marché."* C'est très clair.

Il y a des exemples que l'on trouve facilement sur Internet notamment sur le site [Alpes-maritimes.gouv.fr](http://Alpes-maritimes.gouv.fr) où, pendant la période d'analyse des offres, Eiffage et Creoccean réalisaient une carte d'implantation du quai d'accueil du port Marina Baie des Anges, et c'est dans le rapport d'activité de Creoccean. Monsieur Cavanna nous a aussi donné des exemples où Creoccean aurait travaillé avec la CCI. Raison de plus de se questionner sur la position indépendante du choix de cette AMO.

Ce que je veux simplement dire aujourd'hui, c'est que des doutes persistent concernant les liens organiques entre l'entreprise jugée aujourd'hui comme étant la mieux positionnée pour devenir attributaire du marché et l'AMO choisie pour accompagner le maître d'ouvrage, voire même avec l'autre candidat qui postulait. Il me paraît donc vraiment nécessaire de suspendre cette décision et vous pourriez, par exemple, lever tout doute en faisant appel à un autre conseil pour réaliser un nouvel examen des offres déposées.

On est ici tous ensemble en tant que gardiens de la confiance publique, mais on est là aussi comme dépositaires d'une responsabilité solennelle envers nos concitoyens. La question que je portais aujourd'hui n'est pas une divergence d'opinions, une divergence de point de vue, elle touche véritablement au

fondement de notre intégrité institutionnelle. Il ne s'agit pas d'une question politique, il ne s'agit pas d'une question partisane, il s'agit d'éthique, de l'intégrité, de la transparence qui doivent être les fondements de notre action publique. Face à de telles allégations, j'avais écrit dans ma prise de parole, pour terminer, que face à de telles allégations, notre première et unique réponse devrait être une recherche intransigeante de la vérité. Je le pense, mais surtout, par ces temps si mauvais où les politiques, quel que soit leur bord, sauf un ou deux, sont trop souvent pointés du doigt comme des magouilleurs, aujourd'hui, c'est pour la République que nous représentons, que j'émetts cette proposition-là, parce que les gagnants sont souvent trop les extrêmes ou l'abstention.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Monsieur Navarranne succède à Madame Muschotti.

**M. CAVANNA.**- Monsieur le Président, j'aurais voulu répondre.

**M. NAVARRANNE.**- On stigmatise mon manque de galanterie. Je m'excuse, ma chère collègue, c'est vrai que j'aurais pu vous retirer ce fauteuil. Je m'attendais à ce que vous répondiez, pour ne rien vous cacher. Je ne voudrais pas dans les éléments que je vais avancer, donner l'impression de faire les éléments de réponse à l'intervention qui vient d'avoir lieu. Je ne voudrais pas vous mettre en difficulté, mais je peux le faire...

**M. LE PRESIDENT.**- Faites ce que vous voulez.

**M. NAVARRANNE.**- Président, mes chers collègues, j'entendais effectivement des questions suffisamment préoccupantes. C'est vrai, n'étant pas du tout un spécialiste ni des ports et encore moins de la plaisance, que les éléments qui ont été avancés avant même les articles, la rumeur était suffisamment préoccupante pour que les élus que nous sommes ayons à cœur de vraiment travailler le sujet.

Étant dans l'opposition, la tendance naturelle est plutôt à la méfiance, voire même à la communication pour faire entendre notre voix parfaitement alternative par rapport à la majorité, ce que j'ai commencé à faire en écrivant au président, et je dois avouer qu'assez rapidement, réponse m'a été faite, et j'ai été reçu par le secrétaire général de notre collectivité qui a, je le crois, en tout cas pour ce qui m'a été présenté, eu la courtoisie d'être d'une plus que totale transparence et franchise.

En allant chercher, je suis effectivement allé voir dans les trois griefs qui étaient avancés par Anticor, ce qu'Anticor pouvait dire et la réalité. Je me retrouve confronté à une conclusion qui est qu'Anticor en dit soit trop et va trop loin dans la manière de jeter un peu l'opprobre "la classe politique, c'est tous des pourris", on a plutôt tendance à trop l'entendre, je veux bien croire qu'il y a des pourris dans la classe politique et je l'ai dit pour un certain nombre de cas, mais je ne crois pas que la manière de jeter l'opprobre comme cela sans apporter -c'est la deuxième partie, Anticor en dit trop ou pas assez- plus d'éléments n'est pas non plus quelque chose de sain.

Alors, ne connaissant pas particulièrement les enjeux portuaires et la situation, j'ai parlé avec des gens spécialistes, travaillant ou utilisant le port de plaisance, d'une société Creocean. Et là, tout le monde m'a dit que c'était notoirement connu que Creocean existe et que tout le monde travaillait à peu près avec Creocean, puisque c'est un petit peu comme si on demandait à un consommateur s'il connaît la société Leclerc ou la société Carrefour. Oui, a priori, dans ce secteur-là et dans le secteur du portuaire, tout le monde a des rapports avec Creocean.

Du coup, se pose la question du cadre juridique. Si tout le monde travaille avec Creocean, est-ce qu'il était bon de laisser cette AMO à Creocean ? Et en tout état de cause, il ne semble pas que les liens d'affaires -non pas les liens organiques, ce ne sont pas des liens naturels de Creocean avec les différents opérateurs, ce sont des liens d'affaires- créent une situation empêchant Creocean d'être titulaire d'un marché d'AMO

Le président rappelait qu'il y avait cet enjeu, en fait, de quel marché parle-t-on et de quels sont les enjeux dont il est question ? Il y a l'enjeu touristique, l'enjeu du développement économique à travers ce port de plaisance. Pour les locaux, au-delà du côté touristique, c'est la ludicité des activités de plaisance pour les gens d'ici qui ont des bateaux, et aussi un enjeu social, parce que le port de plaisance, ce sont aussi les salariés du port de plaisance.

À nos yeux, la collectivité a saisi les services de la préfecture. La collectivité n'a pas de raison de saisir aujourd'hui la justice. Il n'y a pas d'éléments -et c'est pour cela que je trouve qu'Anticor n'en dit peut-être pas assez s'il y a un vrai motif- si la seule chose, c'est le lien d'affaires de Creocean avec l'un des deux candidats, il a été avéré qu'il existait aussi avec le premier. Donc, la collectivité ne va pas saisir la justice. La collectivité peut saisir la préfecture et je dois avouer que dans les éléments qui ont été avancés, cela a déjà été fait avant même que le dernier courrier d'Anticor nous soit signalé.

Comme il y a des questions de fond, il y a aussi les questions de la perception que l'on peut avoir du marché. Je peux faire un aveu, nous aurions dû, peut-être, contester le marché, d'abord quand on a accepté, parce que je le reconnais, nous avons voté, et je le regrette peut-être un petit peu aujourd'hui, et accepté que nous ayons toujours recours à une délégation de service public. Peut-être qu'en l'espèce, après coup -mais on ne pleure pas sur le lait renversé- on favorise trop -c'est peut-être la période actuelle- par les DSP, de manière parfaitement naturelle -ce n'est pas une orientation que l'on donnerait volontairement-, les grands groupes par rapport à des opérateurs locaux. Mais dans ce cas-là, le seul problème, c'est que pour donner à un opérateur local comme l'était la CCI, il faut en passer, quoi qu'il en soit, par un marché. C'est toute la difficulté des opérateurs plus locaux, de pouvoir résister par rapport à de grands groupes qui ont les reins très solides.

Le regret vient en fait -parce qu'il faut retomber sur ses pieds- non pas du marché en lui-même, mais de l'option qu'il y avait sur deux ports, et notamment le port Saint-Louis. En fait, Eiffage, dont on nous propose aujourd'hui qu'elle soit déléguée pour ce service public, ne prend pas de grands risques, ils prennent les deux ports qui étaient dans le marché et ils ne souhaitent pas

prendre -en fait, ils ont fait une offre, somme toute, tellement marginale qu'on ne l'a pas levée en option- les ports qui étaient moins rentables. Voilà la vérité. Eiffage va aller au plus rentable, mais c'est parfaitement légal puisque cela colle parfaitement au marché et que la CCI elle-même, d'ailleurs, n'avait pas forcément des offres très intéressantes. Mais on voit là qu'on aurait pu se poser la question -je plaide le premier peut-être pour dire que j'ai fait une erreur- on aurait pu peut-être réfléchir il y a quatre ans à une régie plutôt qu'à une délégation de service public.

Pour en revenir au sujet, et si les élus du Rassemblement national s'abstiennent, notamment eu égard au fait que les deux candidats proposaient, selon nous, des augmentations trop importantes des redevances pour les plaisanciers, il peut y avoir des questions d'inflation et donc de charges fixes qui demandent à un délégataire d'augmenter les redevances, mais je crois que ce qui est proposé n'est pas raisonnable. Malgré tout, je voudrais lever les doutes sur le fait que cette abstention ne relève pas à nos yeux d'un doute sur le marché en lui-même. Je veux le dire de manière grave encore une fois, et ce sera ma conclusion parce que je n'ai jamais eu de gêne –cela m'a parfois été reproché- pour dire quand j'avais un doute, et quand on me demandait de ne pas parler d'un sujet, pour mettre les deux pieds dedans- et en l'espèce, je demande juste solennellement à Anticor et à ceux qui mettent en avant de possibles suspicions, de nous dire clairement et plus profondément peut-être quels sont leurs doutes, parce que dans ce qui est avancé, je crois que toutes les réponses sont faites.

Et enfin, si jamais suite au non-report et donc à l'adoption qui sera peut-être faite, il y avait des procédures, dire que ce serait toujours à la décharge de la collectivité et dire que je ne crois pas qu'il soit dans l'intérêt de jeter l'opprobre encore plus sur notre Métropole, mais aussi apporter une réponse claire, nette, précise, aux salariés qui se posent la question du devenir, c'est-à-dire que si on reporte, c'est reporté jusqu'à quand ? C'est peut-être dans les éléments de réponse que vous apporterez publiquement, mais c'est tout du moins les éléments de réponse qui nous ont été apportés, je crois qu'il y a eu beaucoup, depuis le mois de juin, d'investigations ou de demandes qui ont été réalisées par la Métropole, notamment vis-à-vis de la préfecture, il y en a encore après l'adoption en termes de contrôle de légalité. On pourrait se dire, puisque cela fait déjà quatre mois qu'on essaie de tirer le fil pour voir ce qui peut venir avec la bobine, si on demande un report, j'aimerais juste savoir un report jusqu'à quand ? Parce que sincèrement, je ne vois plus, moi, à notre niveau, ce qui peut être fait pour éclaircir les choses sur ce marché.

Encore une fois, on peut contester qu'il donne le bénéfice à un grand groupe, mais tout du moins pas sur sa légalité. Une fois n'est pas coutume, je dois avouer que je voudrais dissiper les doutes. Nous ne le voterons pas pour des conclusions qui ne nous apparaissent pas suffisantes, c'est peut-être le confort d'une opposition, vous l'avez un peu stigmatisé tout à l'heure, mais je dois avouer que c'est un peu la chance de l'opposition, parfois, de pouvoir avoir une voix un peu différente, mais tout du moins cette abstention qui sera la nôtre doit être vraiment claire sur le fait qu'à nos yeux et avec les éléments apportés, il

n'y a pas de suspicion sur le cadre juridique et sur la légalité dans la manière dont le marché a été adopté.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci.

**M. CAVANNA.**- Monsieur le Président, quelques secondes, je serai bref. D'abord pour répondre à Madame Muschotti, vous avez dit que Creocean aurait des liens avec la CCI puisque j'ai évoqué les interventions au profit de la CCI. Ce n'est pas « aurait », c'est « a eu », c'est une évidence, une certitude.

Ensuite, vous avez dit qu'il y avait un lien organique entre Creocean et Eiffage. Monsieur Navarranne l'a évoqué, il n'y a aucun lien organique, mais simplement un lien de prestataire de service à maître d'ouvrage.

Ensuite, vous avez évoqué le fait que lorsqu'on a choisi l'AMO, il n'aurait peut-être pas fallu choisir Creocean puisqu'il avait travaillé et avec Eiffage. Juste un petit rappel, on choisit l'AMO en décembre 2019 et on a les candidatures en janvier 2021. Sauf à avoir une boule de cristal, on ne peut pas savoir qui va être candidat.

Un point sur ce qu'a dit Monsieur Navarranne, effectivement, les ports de Saint-Elme et le port Saint-Louis ne sont pas dans le périmètre de la concession, ce n'est pas un choix des candidats, c'est un choix des maires de ces deux communes.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Vous me permettez un certain nombre de réflexions, parfois précises, parfois un peu générales.

Robert Cavanna avait tout à fait raison à l'instant de rappeler que le choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage s'est fait bien avant que l'on connaisse les candidats, et il aurait fallu avoir des dons de voyance pour imaginer quoi que ce soit de prémonitoire.

La deuxième chose, c'est que cette procédure est longue. Elle a commencé en 2019, il y a quatre ans, et la fébrilité qui s'est emparé d'un certain nombre de personnes, et d'un certain nombre de sociétés, est très récente, comme si les liens éventuels qui auraient pu exister entre tel ou tel et qui sont dénoncés étaient accessoires ou inexistant pendant trois ans et demi, et brutale révélation, devenaient fondamentaux au moment où peut-être que des bruits pouvaient faire imaginer qu'une orientation intervenait au profit de telle ou telle société dans le choix du délégataire. Cette distribution dans le temps de la suspicion me paraît un peu originale.

Pour le reste, il a également été dit qu'à chaque fois que nous avons été sollicités, nous avons essayé d'abord d'informer et ensuite de nous informer. On l'a fait auprès des services de l'État qui nous ont conseillé, devant l'absence d'éléments tangibles, de poursuivre la procédure jusqu'au bout ; on l'a fait auprès de la société incriminée, qui nous a apporté des éléments de réponse sur l'étanchéité qui existait.

Une réflexion plus générale : sans doute Creoclean a-t-elle des liens avec ces sociétés, mais est-ce que Creoclean doit fermer ? Quand on est une grande entreprise qui rend des services de ce type, on finit par travailler avec toutes les grandes sociétés qui sont dans le domaine et donc, au bout d'un moment, ayant travaillé avec toutes, elle doit fermer puisqu'elle ne pourrait plus, du fait d'une suspicion illégitime, continuer son travail ?

J'ajoute qu'il faut faire très attention. Tout le monde connaît de nom, par exemple la SOCOTEC, bureau d'études et de contrôle des marchés publics; mais la SOCOTEC, est intervenue pour toutes les entreprises que vous connaissez. Donc, il y a une suspicion permanente dès que la SOCOTEC est en cause. Je crois qu'il faut faire très attention.

Je ferai une réflexion, Monsieur Navarranne le suggérait, on peut être lanceur d'alerte, mais pas simplement lanceur de boules puantes. La façon de dénaturer les débats et de créer un climat permanent de suspicion est également, pour la démocratie, intolérable. Le principe de précaution s'impose et je crois qu'ici, il n'y a pas de responsable élu ou d'agent public qui ne le mette pas comme une priorité. Mais le principe de suspicion généralisée, c'est quoi ? Cette façon de dire « on m'a dit que, il semble que... », mais si les personnes ont des informations, si elles n'ont pas peur de la dénonciation calomnieuse qu'elles utilisent les voies qui leur sont offertes, par exemple l'article 40, et qu'elles saisissent le procureur ! C'est quoi cette façon de dire « on m'a dit ». Cette méthode est intolérable et insupportable.

Au bout du bout, je connais par exemple un maire qui a dû avoir douze recours contre lui depuis quelques années, il a gagné les douze, mais le mal est fait, l'opprobre a été jeté, la suspicion a été ce que l'on souhaitait. Il faut arrêter avec ça. Je crois qu'il faut être très vigilant. Madame Muschotti a raison et qu'elle sache que nous partageons la vigilance, mais il faut être aussi responsable et pas en permanence se demander si un sourire, un apéritif, un repas... Mais il ne faut plus aller à un seul cocktail, vous risqueriez de rencontrer une entreprise qui, un jour, candidaterait ! Les cocktails doivent être interdits, c'est fini ! Et si d'aventure, l'un d'entre eux, par exemple, dans une délégation de plage vous invite à une soirée où vous prenez l'apéritif, refusez ! Ne buvez plus, puisque cela pourrait être relevé contre vous ! On est dans un monde de fous.

Il vaudrait mieux regarder les choses importantes que ce genre d'apparence qui donne bonne conscience à des gens qui feraient mieux de balayer devant leur porte.

Pour le reste, le principe de précaution, à fond ! Dans les deux volets de droit public et de droit pénal, je crois que nous avons fait ce qu'il convient. Pour le droit public, Robert Cavanna l'a indiqué, on est couvert. Le contrôle de légalité va s'abattre sur nos délibérations et nos procédures ! On ne peut pas suspecter l'État, déjà, de ne pas être intransigeant et impartial, et il le sera encore plus, compte tenu du phénomène d'écho qui devrait lui arriver après cette séance !

Mais il y a davantage, la société qui pourrait s'estimer lésée peut faire un référé précontractuel. Cela dure trois semaines à un mois, et cela dit pratiquement le

droit. L'addition du référé précontractuel et du contrôle de légalité me paraît couvrir assez largement l'analyse du droit public dans cette affaire.

Il y a le droit pénal. Le droit pénal est plus pernicieux. "On m'a dit, il semble que, il connaît sa compagne, on l'a vu au restaurant..." Bref, c'est quoi ces histoires ? J'ai lu quelque part qu'ils se sont rencontrés à Dubaï, c'est stupéfiant ! On va aller regarder les billets d'avion. En ajoutant d'ailleurs qu'une collectivité, quelle qu'elle soit, n'a pas à mettre en place un service d'investigation et de police, parce que là, ce serait une autre critique que l'on pourrait faire, elle empièterait sur des prérogatives qui ne seraient pas les siennes. Mais ce faisant, pour éviter ou pour essayer d'éliminer le maximum de suspicions illégitimes, j'ai demandé que nous demandions à un cabinet spécialisé de faire un audit pénal, c'est-à-dire de prendre toute la procédure, de vérifier, autant que faire se peut, avec les moyens d'investigation et les compétences qu'ils ont, ce qui est suggéré par tel ou tel, mais d'aller plus loin, de regarder si en fait il y a eu à un moment donné une décision ou une orientation donnée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui pourrait avoir tendance à indiquer un soupçon de favoritisme ou une prise illégale d'intérêt. Cela peut se voir, et je demande que cet audit soit rendu sous un mois. Il sera rendu public, si bien qu'à terme, nous aurons d'ici à un mois, un mois et demi, le contrôle de légalité, l'éventuel référé précontractuel et audit pénal, trois éléments.

Si l'un d'entre eux s'avérait suffisamment critique ou négatif, cette délibération sera reportée et nous repartirons sur d'autres bases. Mais comme il n'y a aucune raison de le penser, je ne vois pas pourquoi systématiquement, il y aurait cette façon d'ajourner, d'empêcher de fonctionner, et en plus, nous sommes tenus par des délais qui sont importants.

J'ajoute que dans cette affaire, il y a une préoccupation majeure que soulignait Monsieur Navarranne, c'est le personnel. Comme dans toute DSP, le personnel doit être repris. Mais il doit être repris, et nous les avons rencontrés, dans son statut, dans ses prérogatives, dans son effectif, en d'autres termes, dans la sécurité que peuvent attendre des employés qui n'en peuvent mais. C'est une préoccupation fondamentale, elle sera assurée.

On en est là. On peut continuer les suspicions, les boules puantes peuvent continuer à voler, mais la vigilance restera de notre côté et je vais donc mettre aux voix cette délibération, c'est-à-dire proposer de retenir l'offre du groupement Eiffage et SODEPORTS pour l'exploitation des ports de plaisance de la Rade de Toulon et de Saint-Elme.

Ce n'est pas un débat, Madame Muschotti s'est exprimée, c'est bon... Qu'est-ce que vous avez, Madame ?

**Mme MUSCHOTTI.**- Très rapidement, je vous rejoins sur un point sur la question de la loi qui encadre la Commande Publique et je pense que le législateur doit se pencher sur le sujet pour ces questions de lien entre AMO et entreprises, il y a une vraie problématique de fond. J'ai un niveau de connaissance du dossier qui est le même que les autres, j'ai été reçue par les services de la Métropole qui ont pu m'expliquer un certain nombre de choses.



Mais pour aller plus loin, je voudrais juste poser une question plutôt technique à Monsieur Cavanna, qui est en fait souterrain de beaucoup de suspensions : Monsieur Cavanna, est-ce que le directeur général de Creocan, était présent aux réunions de négociation qui ont eu lieu le 27 juillet 2022 et le 19 décembre 2022 ?

**M. CAVANNA.**- Dans le cadre d'une procédure de DSP, il y a deux types de réunion. Il y a tout d'abord la réunion de la commission de délégation de service public qui se prononce sur l'admission des candidatures et qui se prononce ensuite sur l'admission à la négociation des offres. Dans le cadre de ces deux réunions, il n'y a que le président de la commission et les élus. Ensuite, il y a, selon les DSP, une, deux, il peut même y avoir trois réunions de négociation, où là, on reçoit les candidats les uns après les autres, bien évidemment, et bien évidemment, on est assisté par l'AMO, puisque c'est l'AMO qui a analysé les offres, c'est l'AMO qui connaît le dossier sur le plan technique et qui discute avec les candidats qui répondent à leurs questions. C'est le rôle de n'importe quelle AMO.

**M. LE PRESIDENT.**- Vous avez contribué à mettre un peu plus de suspicion, mais la réponse est claire, c'est le rôle de l'AMO.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 68**

**CONTRE : 4 – M. CHARLOIS, M. LEROY, Mme MUSCHOTTI, Mme PORTUESE**

**ABSTENTION : 9- M. BALDACCHINO, Mme BOUCHKARA, M. CIVETTINI, M. CUNEO, Mme ESPINASSE, M. MARION, Mme MONFORT, M. NAVARRANNE, Mme ROUSSEL**

*(Adoption à la majorité).*

Très bien. Si un jour vous redevenez députée, ce qu'à Dieu ne plaise, vous aurez du travail, pour corriger, mais enfin, vous avez été distraite précédemment !

#### **N°23/09/037 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. MUSSO.**- Il s'agit de tenir compte des besoins liés à l'évolution de la Métropole, mais surtout des besoins spécifiques au sein du Conservatoire.

**M. LE PRESIDENT.**- J'observe que les emplois permanents pourvus sont bien tenus, puisqu'on avait 2 404 emplois contre 2 413 lors de la dernière délibération. Ces toilettages administratifs ne se traduisent pas par une augmentation des effectifs.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 79**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. BALDACCHINO, M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/038 MOUVEMENT DE PERSONNEL DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPETENCE TRANSPORT**

**M. MUSSO.**- Dans votre commune de Hyères, Monsieur le Président, vous avez mis en place deux circuits de navettes gratuites en 2013, un pour le centre-ville, l'autre pour l'Espace 3000 qui ont été repris par la Métropole. Il s'agit donc d'organiser le transfert des agents exerçants au sein du service selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, après rencontre du personnel.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 79**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. BALDACCHINO, M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/039 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. CAVANNA.**- Au fur et à mesure où TPM a créé de nouvelles commissions thématiques, il faut désigner les membres de ces commissions.

La première concerne la commission eau et assainissement. Les candidats sont : MM. ALBERTINI Thierry, BATTESTI Valérie, SINQUIN Christine, PAGANELLI-ARGIOLAS Marie-Claude, BENEVENTI Robert, VINCENT Gilles, TONELLI Joël, DE SAINT SERNIN Luc, MASCARO Erick, JOUVE Corinne, MONFORT Isabelle, LEROY Philippe.

Si tout le monde en est d'accord, on peut les désigner à main levée.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/040 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INONDATION ET PAPI DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. CAVANNA.**- Pour la même raison que tout à l'heure, les candidats sont les suivants : MM. ARNAUD-BILL Hélène, METAL Anne-Marie, PAGANELLI-ARGIOLAS Marie-Claude, BOUCHKARA Basma, LAPORTE Sylvie, GROSSO Delphine, TONELLI Joël, DE SAINT SERNIN Luc, JANVIER Pascale, MAHALI Mohamed, MONFORT Isabelle, ROUSSEL Rachel.

Si tout le monde en est d'accord, on peut procéder à main levée.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/041 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PORTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. CAVANNA.**- Les candidats sont les suivants : MM. ROUX Francis, BERNARDI Philippe, MINNITI Joseph, ARNAUD-GALLI Claude, STASSINOS Hervé, VINCENT Gilles, TONELLI Joël, BONNET Laurent, CAVANNA Robert, VEYRAT-MASSON Béatrice, JEROME Laurent, CIVETTINI Anthony.

Si tout le monde en est d'accord, on peut procéder à main levée.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/042 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AGRICULTURE, FORET, AQUACULTURE ET PECHE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. CAVANNA.**- Les candidats sont : MM. SIMON Christian, CARRASSAN François, EMERIC Jean-Pierre, SINQUIN Christine, TORRES Sandra,

LAPORTE Sylvie, GROSSO Delphine, ROURE Bruno, MORENO Christophe, TANGUY Albert, TURBATTE Magali, ROUSSEL Rachel.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/043 DESIGNATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PLANIFICATION ET STRATEGIE FONCIERE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. CAVANNA**.- Nous allons avoir plusieurs délibérations sur le remplacement de certains membres au sein de commissions. Ici, il s'agit de remplacer Mesdames JANVIER Pascale et TURBATTE Magali, par Messieurs CHOUQUET Franck et DE SAINT SERNIN Luc.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION :1 - M. CHARLOIS**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/044 DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE A LA COMMISSION PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE, TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. CAVANNA**.- On vous propose de remplacer Madame VEYRAT-MASSON Béatrice par Monsieur TANGUY Albert.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/045 DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. CAVANNA.**- Il est vous est proposé de remplacer Monsieur CHOUQUET Franck par Madame TORRES Sandra.

**M. LE PRESIDENT.**- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/046 DESIGNATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES DE LA COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE ET PAYSAGES DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. CAVANNA.**- Il vous est proposé de remplacer Mesdames DIR Anaïs et PASQUALI-CERNY Audrey par Monsieur RAYNAUD Guy et Madame CHARLES Marie-Hélène.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/047 DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION MOBILITES DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. CAVANNA.**- Il est proposé de remplacer Monsieur TANGUY Albert par Monsieur MINNITI Joseph.

**M. LE PRESIDENT.**- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1- Mme MUSCHOTTI**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/048 DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. CAVANNA.**- Il vous est proposé de remplacer Madame MASSI Josée par Madame VEYRAT-MASSON Béatrice.

**M. LE PRESIDENT.**- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 – Mme MUSCHOTTI**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/049 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU (SAGE) DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE**

**M. CAVANNA.**- Monsieur Christian SIMON ayant décidé de se retirer, il vous est proposé de le remplacer par Monsieur ALBERTINI Thierry.

**M. LE PRESIDENT.**- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. BALDACCHINO, Mme MUSCHOTTI, M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

*Mme LEVY sort de la salle*

**N°23/09/050 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR**

**M. CAVANNA.**- Monsieur CHENEVARD Yannick étant démissionnaire, on vous propose de le remplacer par Madame LEVY Geneviève.

**M. LE PRESIDENT.**- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. BALDACCHINO, Mme MUSCHOTTI, M. NAVARRANNE**

**NE PREND PAS PART AU VOTE:: 1 – Mme LEVY.**

*(Adoption à l'unanimité).*

*Mme LEVY entre dans la salle*

**N°23/09/051 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE L'AIRE TOULONNAISE (SITTOMAT) – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE**

**M. CAVANNA.** - Il vous est proposé de remplacer Monsieur ALBERTINI Thierry par Monsieur MUSSO Ange.

**M. NAVARRANNE.** - Sur cette délibération, je réitère une demande, cette fois-ci un peu plus publiquement, qui est que les élus aient la capacité de pouvoir suivre, par exemple -c'est ce que je demandais au président du Sittomat- une tournée complète de collectes. Nous mettons beaucoup d'argent, nous prélevons, nous demandons fiscalement beaucoup à nos administrés et j'ai déjà fait la demande –mais pour l'instant je n'ai pas obtenu de réponse ou en tout cas de date- de pouvoir suivre et nous rendre compte, par exemple, dans la collecte de ce que l'on demande aux gens de trier, à la fois de la manière dont cela se passe pour la collecte, l'envoi et le retraitement, en fait le cycle complet. Je crois d'une manière générale qu'il est bon que les élus de la Métropole puissent encore plus facilement, peut-être, suivre des cycles dans ce que nous payons ou dans ce que nous demandons. Je renouvelle ma demande -pardon de le faire publiquement, mais c'est déjà une question lancinante depuis longtemps- de pouvoir suivre du début jusqu'à la fin.

**M. LE PRESIDENT.** - Vous avez dit que c'est une question lancinante ?

**M. NAVARRANNE.** - Oui, on en est là. Je ne pensais pas un jour avoir affaire sur ce sujet-là. Mais s'il était possible de pouvoir obtenir cela, je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Monsieur Vincent.

**M. VINCENT.** - Président, j'ai expliqué à notre collègue que nous étions en procédure au SITTOMAT d'un appel d'offres concernant la construction du centre de tri, et qu'on ne prendra pas le risque d'aller visiter un site qui est géré par une société qui répond à cet appel d'offres. Mais sinon, sur le principe, dès que nous aurons fini, c'est-à-dire à la fin de l'année, dès que nous aurons choisi notre délégataire et constructeur du centre de tri, il sera possible d'aller visiter des centres de tri.

**M. LE PRESIDENT.** - Très bien, mais comme la collecte n'est pas faite par le SITTOMAT, mais par TPM, je propose que vous puissiez faire une collecte rapide avec nos équipes.

Monsieur Leroy.

**M. LEROY.**- Monsieur le Président, je suis désolé, j'ai été légèrement distrait, je voudrais sur la délibération précédente, vous parler d'auto-solisme et je voulais juste vous demander ce que vous penseriez de réserver la voie de gauche de nos autoroutes urbaines aux voitures avec au moins deux personnes à bord, histoire de favoriser le covoiturage et d'inciter les gens à être plusieurs à bord d'une voiture ? Toujours dans l'optique d'essayer de réduire les bouchons qui nous empoisonnent la vie ? Merci.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. On n'a pas voté. On vote pour le remplacement d'un membre et la proposition de Monsieur Musso.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. BALDACCHINO, Mme MUSCHOTTI, M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/052 CONSERVATOIRE TPM -MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°23/03/052 DU 23 MARS 2023 RELATIVE AUX DROITS DE SCOLARITE ET LOCATION D'INSTRUMENTS - ANNEE 2023-2024**

**M. LE PRESIDENT.**- J'observe que dans le cadre de l'organisation de la rentrée scolaire, les montants des droits ont été votés par délibération du 23 mars. Deux dispositifs pédagogiques ont été mis en place qui impliquent des exonérations, la création de la classe S2 TMD au lycée Dumont d'Urville et la création de l'orchestre à l'école primaire Frédéric Mistral. Je vous propose de modifier la délibération du 23 mars pour tenir compte de ces deux nouveaux dispositifs. J'ai parlé au nom de Jean-Sébastien Vialatte.

Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 81**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/053 AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2023 CONCLUE AVEC LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE RETENUE DANS LE CADRE DE L'AMI 2 "TERRITOIRE DE MISE EN OEUVRE ACCELEREE DU PLAN LOGEMENT D'ABORD"**

**M. LE PRESIDENT.**- Monsieur Masson.



**M. MASSON**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération est relative à la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023. Ainsi, il s'agit d'autoriser la signature de l'avenant n°2 pour acter la subvention accordée par la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, la DIHAL pour l'année 2023 pour un montant de 250 000 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 79**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION 2 – M. BALDACCHINO, M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/054 REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DU VAR 2023/2029 -AVIS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

(Ne prennent pas part aux votes et sont sortis de la salle : MM. MASSI, MASSON, MONDONE, BICAIS, MORENO, ALBERTINI, BENEVENTI, ROUX Francis, RIALLAND, SIMON, BERNARDINI, BONNET).

**M. LE PRESIDENT**.- Monsieur Cavanna.

**M. CAVANNA**.- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, s'agissant des gens du voyage, nous avons des aires d'accueil et nous sommes en conformité avec la réglementation.

Le nouveau schéma d'accueil des gens du voyage nous demande notre avis sur l'obligation qui serait la nôtre d'instaurer sur le territoire de la Métropole, 53 terrains familiaux locatifs publics. Tout le monde ne sait pas forcément ce qu'est un terrain familial locatif public. Il s'agit d'installer dans des zones constructibles des espaces qui permettent l'installation de caravanes, l'objectif étant de sédentariser les gens du voyage. Sur le plan de la superficie, il faut 75 m<sup>2</sup> par emplacement, il faut que cet espace soit clôturé et il faut créer un bloc sanitaire et une cuisine. Ces terrains sont mis à la location au bénéfice des gens du voyage et soit la commune ou la collectivité possède le terrain, soit elle l'acquiert à l'amiable, par expropriation ou par préemption.

Il vous est donc demandé de formuler un avis favorable pour tout ce qui concerne les prescriptions relatives aux aires d'accueil permanentes telles que nous les avons et en revanche, un avis défavorable sur les dispositions que je viens d'évoquer brièvement.

**M. LE PRESIDENT**.- Monsieur Leroy.

**M. LEROY**.- Merci, Monsieur le Président. On parle des TFLP, les Terrains Familiaux Locatifs Publics. Ils sont destinés à être mis à disposition de voyageurs qui sont finalement sédentarisés dans le Var, des personnes pour

la plupart bien intégrées, on les voit travailler ici en vendeurs sur le Cours Lafayette ou à l'entretien de nos jardins. En fait, ces TFLP sont une sorte de logement social à destination de personnes qui ont un mode de vie articulé autour d'une caravane.

Il a été reconnu par une étude qu'il faudrait 106 terrains de ce type sur la Métropole et le département n'en décide que 53. J'aurais aimé comprendre si l'avis de TPM était négatif parce qu'il n'y en a pas assez ou parce qu'il y en a trop. J'en profite pour demander : qui sommes-nous pour pouvoir juger qu'il faut dormir dans une maison sans roues et exclure les personnes qui ont un mode de vie différent adapté à leur culture ancestrale ? Ce qui est sûr, c'est que si l'on ne met pas assez de terrains à disposition des voyageurs, ils risquent d'être sur des occupations moins adaptées, voire moins légales, et ce n'est pas acceptable à mes yeux. Merci.

**M. LE PRESIDENT**.- Je donne mon sentiment très direct en tant que maire. Tant qu'on n'aura pas éclairci des situations qui sont d'une opacité insupportable, il est urgent d'attendre. Nous avons dans toutes les communes, et je parle de la commune de Hyères en particulier, des lotissements qui se créent dans le désordre le plus total et dans l'illégalité absolue, de personnes qui terrassent les terrains, les alimentent, puis s'y installent sans que, après moult plaintes transmises aux procureurs, une quelconque action ne soit entreprise par la justice.

En d'autres termes, ce que vous appelez des terrains locatifs familiaux privés - pas publics- se multiplie dans l'inégalité totale sans que les services compétents n'interviennent. C'est insupportable, c'est sauvage. Je crois qu'il faut qu'il y ait un assainissement et un éclaircissement de ces situations avant que l'on passe à des situations de ce type-là qui existent parfois et qui sont pérennisées. On n'a pas besoin d'avoir le label pour faire des choses qui sont pérennes et convenables. Mais vous avez beau éventuellement bouger un tout petit peu dans tous les sens, vous qui défendez l'environnement, c'est une atteinte et une dégradation de l'environnement qui est monstrueuse. Ce sont des talus organisés, etc.

Que faire ? Laissez-faire ? C'est ce qui est fait aujourd'hui. Je dis que c'est un bon moyen de lancer un signal d'alerte, et demander aux autorités de justice, quand il y a ce genre de débordement et d'agression envers notre environnement et envers des propriétés privées, que le droit soit rétabli. Une fois qu'il le sera, je crois que l'on pourra être favorable à ces terrains locatifs publics sociaux, comme il en existe d'ailleurs déjà. Et il serait bon, d'ailleurs, si un jour ils sont définis, que l'on tienne compte de ceux qui existent déjà, ce qui n'est pas le cas.

C'est la raison pour laquelle on a indiqué à Monsieur le Préfet le 10 juillet que si on était favorable au schéma global, on ne pourrait pas en l'état, être favorable à la situation qui nous est proposée.

**M. NAVARRANNE**.- Pour ce rapport, nous allons suivre l'avis négatif de la Métropole sur ce troisième point, mais je remarque par exemple que la préconisation de la centaine de terrains, préconisation initiale ramenée à 50,

relevait justement du fait du nombre de terrains qui avaient été constatés aujourd'hui occupés illégalement. C'est vrai qu'on trouve toujours cette capacité parfois un peu effrayante de la part de l'État, de vouloir régulariser des situations manifestement illégales en permettant qu'elles le deviennent. J'ai beaucoup plus de mal à comprendre la capacité qu'ont les gens du voyage, puisque c'est comme cela qu'on les appelle sobrement, qui est une communauté bien plus complexe que cela, si on va un petit peu dans le détail, mais c'est vrai que quand on se sédentarise, à partir de ce moment-là, on n'est plus tellement du voyage, et c'est vrai qu'on peut se poser la question de savoir comment pouvoir se poser sur un terrain, mais là, en l'espèce, ce qui nous est proposé par l'État et qui nous a paru parfaitement ahurissant, c'est juste de régulariser une situation manifestement illégale et déjà ancienne.

Nous l'avons déjà dit, pour ce qui concerne le Rassemblement national, ici, dans cette assemblée, mais je sais que c'est partagé par l'ensemble des maires qui sont soumis à ce problème-là, c'est qu'à chaque fois que l'on délibère et à chaque fois que l'on offre toujours plus d'espace et que l'on donne beaucoup plus de facultés aux caravanes de s'installer, on voit surtout se multiplier le nombre d'infractions et de pressions très malsaines d'occupation illégale de terrain. C'est peut-être un problème qui est plus délicat que cela à régler, mais je ne crois pas que ce soit en régularisant ce que les gens font de manière parfaitement illégale et disproportionnée depuis longtemps. Nous suivrons l'avis de la Métropole sur ce sujet.

**M. LE PRESIDENT**. - Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 64**

**CONTRE : 1- M. LEROY**

**ABSTENTION : 2 – M. CHARLOIS, Mme MUSCHOTTI**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 14 - M. ALBERTINI, M. BENEVENTI, Mme BERNADINI, Mme BICAIS, M. BONNET, Mme GROSSO, Mme MASSI, M. MASSON, Mme MONDONE, M. MORENO, Mme RIALLAND, M. ROUX Francis, M. SIMON, Mme TORRES**

*M. ALBERTINI, M. BENEVENTI, Mme BERNADINI, Mme BICAIS, M. BONNET, Mme GROSSO, Mme MASSI, M. MASSON, Mme MONDONE, M. MORENO, Mme RIALLAND, M. ROUX Francis, M. SIMON, Mme TORRES entrent dans la salle.*

***(Adoption à la majorité).***

**N°23/09/055 CONCESSION D'AMENAGEMENT RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU CENTRE-VILLE DE LA SEYNE SUR MER -ATTRIBUTION DU CONTRAT A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SAGEP -AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LE PRESIDENT.**- Les conseillers peuvent réintégrer leur place, sauf : M. MASSON et Mme BICAIS. Doivent également sortir de la salle MM. ARNAUD-BILL, VEYRAT-MASSON, STASSINOS, CHOUQUET.

*MM. ARNAUD-BILL, VEYRAT-MASSON, SASSINOS, CHOUQUET sortent de la salle.*

**M. CAVANNA.**- Monsieur le Président, depuis le 16 juin 2022, le centre-ville de La Seyne bénéficie du nouveau programme de rénovation urbaine conventionné avec l'ANRU. A l'intérieur de ce périmètre, certaines opérations relèvent de la compétence de la Ville, d'autres de la compétence de TPM et donc, dans un premier temps, une convention passée entre la commune et TPM entraîne le fait que cette dernière est maître d'ouvrage unique pour l'opération. TPM a la possibilité de concéder la réalisation de cette opération à la SPL. C'est ce qui est fait, puisque celle-ci travaille *in house* et donc on peut lui attribuer la concession sans passer par une mise en concurrence.

**M. LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 71**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. BALDACCHINO, M. CHARLOIS, M. NAVARRANNE.**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 7 – Mme ARNAUD-BILL, Mme BICAIS, M. CHOUQUET, M. MASSON, M. STASSINOS, Mme TORRES, Mme VEYRAT-MASSON**

*(Adoption à l'unanimité).*

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Le président et les représentants de la SAGEP peuvent réintégrer l'hémicycle, avant que je ne donne la parole à l'un d'entre eux, Hervé STASSINOS qui va nous présenter le rapport d'activités 2022 de l'Office de tourisme métropolitain Provence-Méditerranée.

*MM. ARNAUD-BILL, BICAIS, CHOUQUET, MASSON, STASSINOS, VEYRAT-MASSON entrent dans la salle.*

*M. Laurent BONNET quitte la salle*

## **N°23/09/056 RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE L'OFFICE DE TOURISME METROPOLITAIN PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. STASSINOS.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'approuver le rapport d'activités de l'Office de Tourisme de la Métropole avec un tourisme qui s'est très bien passé jusqu'à maintenant, avec une arrière-saison qui est juste formidable, un temps qui est au beau fixe, du soleil, la mer bleue. Cela faisait partie des cinq axes qui avaient été définis dans la convention qui nous lie à l'Office du tourisme, notamment le développement

d'un tourisme quatre saisons. On est bien parti pour que cette convention et ce programme d'activité déroulent. On a un beau territoire, il est bien mis en avant, il renforce son attractivité d'année en année et on vous demande d'approuver ce rapport d'activité 2022.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien. Quelques chiffres complémentaires : 505 000 visiteurs dans les bureaux de l'Office (+ 20 %) ; 80 % des visiteurs qui demandent une information sont français, 20 % étrangers ; le taux d'occupation hôtelière a augmenté de trois points par rapport à l'année précédente ; 99,18% des personnes interrogées sont satisfaites ou très satisfaites de l'accueil des Offices. Incroyable ! Quasi soviétique ; et environ 2,5 millions de visiteurs sur les sites. C'est une activité qu'il faut reconnaître.

Je crois qu'il n'y a pas de vote. C'est simplement un compte rendu, Madame la DGS ? Je vous remercie.

**Le Conseil métropolitain prend acte.**

**N°23/09/057 LOI CLIMAT ET RESILIENCE -ARRET DE L'INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. STASSINOS.**- La loi "climat et résilience" impose aux EPCI de conduire un audit sur les ZAE, à la fois en termes de locaux vacants et en termes de possibilités de construction. Cela relie aussi la loi zéro artificialisation nette. Il y a deux phases dans cette étude, une première phase que l'on vient de conclure qui sera publiée en ligne dès que la délibération sera exécutoire. On s'aperçoit qu'on a très peu de locaux vacants, on a plutôt une forte demande pour que les entreprises ou les commerces viennent s'installer. Là encore, on est en plein dans l'attractivité de la Métropole.

Un deuxième volet est lié aux possibilités foncières. Là, on a un peu plus de mou. Sur les 65 zones, il y a pas mal de zones sur lesquelles on peut optimiser l'utilisation des terrains. Il faut savoir que les terrains appartiennent souvent à des privés ou des entreprises, on travaille avec les entreprises dans les zones d'entreprises, on les a contactées et on va travailler dans les années qui viennent, au travers de la phase 2, pour renforcer et optimiser les possibilités foncières sur l'ensemble des zones d'activités économiques, de manière à pouvoir favoriser l'extension du commerce et de nos entreprises. Cela aidera aussi la population à trouver du travail.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Cette loi de non-artificialisation est complexe. Je pense que dans quelque temps, quelques années, il y aura un amendement, une loi qui modifiera, parce qu'elle est autobloquante, à la fois pour le logement et pour les zones d'activités. Je ne sais pas comment on peut faire, mais on l'applique. Les travaux d'élaboration de l'inventaire sont en cours. Je vous les fais approuver.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/058 CHOIX DES PERIODES D'EXPLOITATION DES CONCESSIONS DE PLAGE DE LA METROPOLE TPM -CHOIX DE LA PERIODE POUR LA CONCESSION DES PLAGES DU MOURILLON A TOULON A COMPTER DU 1er JANVIER 2024**

**M. VINCENT**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, concernant les nouvelles concessions des plages du Mourillon à Toulon qui entrera en vigueur au 1er janvier 2024, il convient de fixer la période d'exploitation et on vous propose d'approuver une période d'exploitation pour ces plages du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – Mme BOUCHKARA, Mme MUSCHOTTI**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/059 DEMANDE D'AGREMENT PERMETTANT LE MAINTIEN DES INSTALLATIONS DE PLAGE AU-DELA DE LA PERIODE NORMALE D'EXPLOITATION POUR LES PLAGES CONCEDEES DE TOULON A COMPTER DU 1er JANVIER 2024**

**M. VINCENT**.- Ce sont toujours les mêmes plages. Le concessionnaire peut demander au représentant de l'État un agrément pour le maintien des installations de plages au-delà de la période normale d'exploitation, après avis favorable de la commune d'implantation, laquelle commune a donné un avis favorable le 31 août 2023.

Une fois cet agrément obtenu, la Métropole pourra délivrer au cas par cas et après avis conforme du Préfet, des autorisations annuelles spéciales permettant le maintien sur la plage des établissements de plage.

Il vous est proposé de solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Var, le bénéfice de l'agrément permettant de maintenir en place les établissements de plage démontables ou transportables au-delà de la période d'exploitation.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci. Monsieur Navarranne.

**M. NAVARRANNE**.- Si nous y sommes favorables -on a eu déjà des débats au conseil municipal de Toulon- pouvez-vous juste nous détailler ce qui

relèvera du cas par cas et bien nous préciser le schéma sur lequel on assure à tous les exploitants de pouvoir le faire de manière assez certaine, tout du moins s'ils le désirent ?

**M. VINCENT.**- Je dirai que c'est comme pour les réensablements de plages. On analyse les demandes des uns et des autres et on juge si c'est recevable ou pas. C'est le cas par cas.

**M. NAVARRANNE.**- Compte tenu d'un cahier des charges qui est déjà connu des délégataires, est-ce qu'on donnera un petit cahier des charges, même sommaire, à la personne qui exploite pour pouvoir bien comprendre le cadre dans lequel elle aura la possibilité de le faire et que les choses soient simples pour elle ? On le voit dans les rapports d'activité qu'on leur demande, c'était très poussif, les services de la Métropole ont fait un effort et on a plus de retours, mais c'est vrai qu'on nous a dit et on nous dit depuis longtemps, et je veux bien le croire, comme ce n'est pas leur activité principale, ce sont souvent des procédures qui sont un petit peu lourdes pour eux. Est-ce que dans ce cadre-là, on va leur donner un cahier des charges clair, net, précis ? (s'il correspond, on prend, s'il ne correspond pas, on ne prend pas), pour faciliter la simplicité pour eux de pouvoir étendre cette période ? Mais je crois qu'il est nécessaire de bien leur préciser ce côté cas par cas, de bien leur donner le cadre dans lequel ils auront la possibilité de le faire.

**M. VINCENT.**- Je l'ai lu au début, et je le relis "le concessionnaire peut demander aux représentants de l'État un agrément pour le maintien des installations." C'est lui qui propose, et une fois que le préfet aura donné son avis, la Métropole décidera, au cas par cas, en fonction des demandes faites par les uns et par les autres.

**M. LE PRESIDENT.**- Je suppose qu'il y aura une réunion d'information organisée par la mairie concernée avec toutes les personnes qui ont des plages et qu'elle leur dira « Voilà, quel va être notre principe d'autorisation. » C'est comme cela qu'on fait en général, en concertation.

**M. VINCENT.**- Il y a un cahier des charges prévu par l'État, qui est un cahier des charges général auquel s'appliquent ces autorisations, et ensuite, quelquefois, on l'applique de manière spéciale en fonction des circonstances temporelles, mais aussi climatiques et aussi de la situation de la concession de plage. C'est pour cela qu'on ne peut pas dire que cela s'appliquera autrement qu'au cas par cas, sinon ce serait appliquer le cadre général à tout le monde, sauf qu'il y a des spécificités en fonction des concessions.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 - Mme BOUCHKARA, M. CHARLOIS**

***(Adoption à l'unanimité).***

**N°23/09/060 TARIFICATION DE L'EAU POTABLE POUR LES SERVICES DE LA GARDE ET SIX-FOURS-LES-PLAGES**

**M. LE PRESIDENT.**- Monsieur Albertini.

**M. ALBERTINI.**- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, il s'agit de la tarification concernant la régie, puisqu'on a deux communes en régie sur la Métropole qui sont Six-Fours et La Garde. Chaque année, on adapte les conditions de tarification afin de couvrir les charges de maintien en état des équipements, de financer un programme d'investissement de modernisation des réseaux et d'anticiper l'évolution des conditions d'approvisionnement.

Il est proposé d'adopter une structuration tarifaire en trois tranches progressives en lieu et place de la structure tarifaire actuelle. Pour la commune de Six-Fours, ce sont des tranches de la part variable -il y a une part fixe et une part variable- et de réviser la tarification actuelle des parts fixes et de la part variable pour la commune de La Garde, bien sûr, en accord avec les deux maires des deux communes.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 – M. BALDACCHINO, Mme BOUCHKARA, M. CHARLOIS, M. NAVARRANNE**

***(Adoption à l'unanimité).***

**N°23/09/061 FIXATION DES TARIFS METROPOLITAINS POUR LES APPORTS EXTERIEURS EN VUE DE LEUR TRAITEMENT SUR LES STATIONS D'EPURATION**

**M. ALBERTINI.**- Les apports extérieurs sont les boues issues des autres stations d'épuration qui sont accueillies sur le four d'incinération d'Amphitria ; les matières de vidange issues des équipements d'assainissement non collectifs qui sont accueillis sur un site qui s'appelle Arda, qui va ensuite à Amphitria ; les graisses de bacs à graisse accueillis sur le même site et un accueil des matières de vidange et de graisse également proposé sur les stations d'épuration Amphora et de l'Almanarre.

Afin d'harmoniser les tarifs d'accueil des apports extérieurs sur tout le territoire métropolitain, il est proposé de fixer les tarifs globaux pour l'année 2023 avec un coefficient de révision annuelle identique à celui du contrat de la DSP Amphitria, soit 93 € par tonne de matières brutes de boues ; 27 € par mètre cube de matières de vidange ; et 75 € par mètre cube de graisse. Suite à l'adoption du nouveau contrat de DSP Amphitria, il convient également de fixer



le montant de la part métropolitaine. Vous avez un petit tableau avec les parts métropolitaines correspondant aux différentes matières extérieures.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/062 ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE POUR LE PRELEVEMENT D'EAU ET LA PROTECTION DU CAPTAGE D'EAU DE CARNOULES DESTINÉ A LA CONSOMMATION HUMAINE**

**M. ALBERTINI.**- Cela peut paraître étonnant, mais c'est comme pour la ville de Toulon, c'est Carcès, il y a un complément d'eau qui vient alimenter la concession de service public de l'eau potable de la commune de la Seyne-sur-Mer. La Seynoise des Eaux, au titre de travaux concessifs, engage des études pour redéfinir les périmètres de protection du captage d'eau situé sur la commune de Carnoules, afin de lancer les travaux nécessaires pour prélever et distribuer l'eau de ce captage pour la consommation humaine.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/063 APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE POUR LA MISE A DISPOSITION DE POINTS D'EAU INCENDIE PRIVES**

**M. ALBERTINI.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, la Métropole peut utiliser un poteau à incendie privé afin de contribuer à la défense extérieure contre l'incendie. Ce point d'eau incendie privé existant peut être mis à disposition du service public contre l'incendie par son propriétaire à titre gracieux après accord de celui-ci. Si la gestion de ces ouvrages est confiée à la Métropole, la convention qui est annexée à la délibération doit formaliser cette situation et déterminer les obligations légales de chacune des parties.

Il s'agit donc de vous autoriser, Monsieur le Président, à valider le projet d'une convention de principe et à signer les conventions adéquates au titre du pouvoir de police spécial de DECI.

**M. LE PRESIDENT.**- C'est une délibération intelligente qui permet de joindre le public et le privé de façon efficace. Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/064 VILLE DE TOULON -JUSTIFICATION DE L'ABSENCE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME EN VUE DE LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DU MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE**

**M. LE PRESIDENT.**- Madame Bicais.

**Mme BICAIS.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, la procédure de déclaration de projet est actuellement en cours sur la commune de Toulon, portant sur la réhabilitation et l'extension du musée d'histoire naturelle pour permettre la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Il s'agit de déclasser 340 m<sup>2</sup> d'un espace voisin classé du Plan Local d'Urbanisme de Toulon sur une partie de l'emprise du projet d'extension du muséum d'histoire naturelle. Conformément à l'article R 104.13 du Code de l'urbanisme, une procédure de mise en compatibilité d'un Plan Local d'Urbanisme est soumise à l'évaluation environnementale lorsqu'elle permet la réalisation de travaux, aménagements, ouvrages ou installations susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000.

Dans les autres cas, le projet fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas. Le secteur du projet n'est pas concerné par un site Natura 2000. La déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une demande auprès de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'examen au cas par cas dite cas par cas "ad hoc". La MRAe a conclu dans sa décision en date du 14 avril 2023 que la procédure n'est pas soumise à évaluation environnementale. Conformément à l'article R104.33 du Code de l'Urbanisme, l'autorité compétente en matière de planification urbaine approuve donc la non-nécessité de mener une évaluation environnementale.

Il est proposé d'approuver les justifications portant sur la non-nécessité de soumettre la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Toulon à évaluation environnementale.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Monsieur Navarranne.

**M. NAVARRANNE.**- Monsieur le Président, nous ne croyons pas que le déclassement d'un espace boisé classé puisse se faire comme cela. Je ne dis

pas que c'est fait légèrement, mais quand même. Donc, nous voterons contre cette justification d'absence d'évaluation environnementale.

Il s'agit d'un petit espace boisé classé, mais d'un espace boisé classé, et à Toulon, nous savons que la nature est en difficulté de manière naturelle, l'État demande de beaucoup construire, les gens veulent beaucoup construire, et je ne crois pas que l'on puisse justifier aussi facilement, nous déplorons cela et nous voterons contre cette délibération de justifier l'absence d'évaluation environnementale. Nous ne doutons pas de la nécessité du développement d'extension du muséum d'histoire naturelle, mais nous sommes opposés au fait que nous n'évaluons pas plus finement, dans son impact sur l'environnement, ce déclassement d'espaces boisés. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.**- Bien. Y a-t-il d'autres observations ?

**Mme MUSCHOTTI.**- Monsieur le Président, je veux bien qu'on veuille paraître plus écolo que ce que l'on est, mais Madame le Maire de La Seyne-sur-Mer le disait très justement, la MRAe porte une autorité. Si la MRAe décide qu'il n'y a pas d'études à faire, c'est l'État, c'est la loi. On ne peut pas décréter un certain nombre de choses. Je vais peut-être passer pour « Madame procédure », mais en tout cas, c'est le rôle des MRAe.

**M. LE PRESIDENT.**- Nous assistons à un débat...

**M. NAVARRANNE.**- Il faut conclure. Cette procédure permet de ne pas faire cette évaluation, mais ne contraint pas notre Métropole à ne jamais la faire ou à ne pas la faire en l'état. Et en l'espèce, si l'État nous dit "vous n'êtes pas obligé", la Métropole a tout à fait la possibilité de dire merci à l'État, mais "je vais quand même le faire par souci de l'environnement. » Je ne me déclare pas particulièrement écolo, mais je crois que nous sommes particulièrement soucieux de l'environnement. C'est une question collective. Je crois que cette petite leçon, ce n'est pas parce qu'on n'est pas obligé de le faire et que l'État ne nous oblige pas à faire qu'il ne faut pas faire...

**M. LE PRESIDENT.**- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 75**

**CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO, M. NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 3 – M. CHARLOIS, M. MARION, Mme ROUSSEL**

*(Adoption à la majorité).*

**N°23/09/065 VILLE DE TOULON -BILAN DE LA MISE A DISPOSITION ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Mme BICAIS.**- Cette modification simplifiée vise à permettre la création d'un emplacement réservé au profit de la Métropole afin de permettre la mise en œuvre d'un projet de création de logements porté par le ministère des Armées.

Elle vise aussi la suppression partielle de l'emplacement réservé n°504, en raison de la renonciation à l'acquisition d'une parcelle suite à la mise en demeure des propriétaires formulée auprès de la Métropole, des ajustements réglementaires divers, l'intégration de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour la réhabilitation, l'extension du Palais de Justice et la création d'une Cité judiciaire, l'enrichissement de l'inventaire du patrimoine avec l'intégration d'une nouvelle fiche et la correction d'une erreur matérielle.

Le projet de modification simplifiée a été notifié aux personnes publiques associées et n'a reçu aucune observation. Lors de la mise à disposition du dossier du 24 avril au 23 mai 2023, deux remarques ont été émises qui ne remettent pas en cause le projet de modification simplifiée.

L'objet de la présente délibération est de tirer le bilan de la mise à disposition du public en confirmant qu'elle s'est déroulée conformément aux modalités prévues et d'approuver le dossier de modification simplifiée n°8 du plan local d'urbanisme.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. BALDACCHINO, M. NAVARRANNE**

***(Adoption à l'unanimité).***

**N°23/09/066 VILLE DU PRADET -APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET N°2 VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU RELATIVE AU POLE DE VALORISATION DES DECHETS**

**Mme BICAIS.**- Cette déclaration vise à créer un nouveau pôle de réemploi et de valorisation des déchets. Sa mise en compatibilité permet d'adapter le règlement et le zonage de la zone naturelle N actuelle, pour créer un STECAL zone Nd. La procédure a fait l'objet d'un examen au cas par cas auprès de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale qui ne l'a pas soumis à évaluation environnementale.

Le projet de déclaration a été présenté à l'examen conjoint des personnes publiques associées le 5 octobre 2022 et il n'a fait l'objet d'aucune remarque remettant en cause le projet. Le projet a été validé à l'unanimité par la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, le 22 février 2023. L'enquête publique qui s'est déroulée du 3 avril au 5 mai 2023 a reçu un avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur le 2 juin 2023.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Monsieur Leroy.

**M. LEROY.**- Merci, Monsieur le Président. On a déjà beaucoup parlé de ce projet et beaucoup d'obstacles ont été effectivement levés. La seule restriction

que j'aurai, ne connaissant pas le projet vraiment dans les détails, c'est qu'on est au-dessus d'une captation. On a parlé dans la délibération 62 qu'il fallait protéger les captations d'eau, là on est au-dessus des captations les plus importantes. Vous avez parlé d'une étanchéité du sol, mais je demande de veiller particulièrement à l'endroit où vous allez récupérer les peintures, les huiles, tous les produits toxiques, de le couvrir pour qu'en cas de grosses pluies, ces averses ne créent pas un débordement de tout ce qui a été déposé qui risquerait de polluer cette nappe phréatique très importante.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci de votre observation. Monsieur Vincent.

**M. VINCENT**.- Je pense que Monsieur Leroy n'est jamais venu dans une déchetterie, parce que tous les produits qu'il vient de citer sont normalement stockés dans une armoire qui est bien sûr fermée à clé. Ces déchets sont ensuite triés par un spécialiste qui vient et qui sépare les produits toxiques et les produits qui peuvent être traités sans une toxicité importante. Bien évidemment, ces produits ne sont pas laissés à l'air libre.

Je voudrais dire quelques mots sur cette déchetterie. Il faut savoir que la déchetterie actuelle, l'ancienne déchetterie, est en zone inondable. Il est absolument nécessaire de faire une évolution de cette déchetterie du Pradet. C'est la raison pour laquelle nous travaillons maintenant depuis plusieurs années. Il a fallu trouver un terrain. Le terrain a été trouvé. Dans ce terrain, il y a une espèce protégée qui est la phalaris aquatica. Il a fallu en tenir compte. Et puis, on s'est dit "on est au 21<sup>e</sup> siècle, il faut essayer de faire une valorisation matière". On ne se contentera pas de faire uniquement une déchetterie, mais on aura un pôle de valorisation matière. On l'appelle communément aujourd'hui une ressourcerie dans laquelle les gens pourront déposer des produits, des objets qui pourront être réutilisés par d'autres.

Je signale d'ailleurs que la deuxième déchetterie pour laquelle nous travaillons est celle de La Seyne, elle sera réorientée de la même façon.

Concernant Fontqueballe, bien sûr, toutes les précautions ont été prises. Nous avons discuté avec l'ARS qui nous a mis des contraintes que nous allons mettre en œuvre. Et puis je vous dirai aussi que nous avons pris en compte la ZAP de la Garde qui se trouve conjointe à la partie nord de la déchetterie et qu'il n'y aura aucun impact sur cette ZAP.

C'est un projet qui est absolument nécessaire, qui est maîtrisé et je pense que ce sera un très beau projet. En plus, comme il se trouve en limite du Pradet et de Carqueiranne, les Carqueirannais et les Pradétans pourront en bénéficier et même ceux de la Garde qui se trouvent plus proches de la déchetterie du Pradet que de celle de la Garde. Ce sera un très beau projet, et je pense qu'on pourra en être fier.

**M. LEROY**.- Je vais souvent à la déchetterie de Lagoubran, et je vois régulièrement des pots de peinture qui traînent à l'extérieur. C'est pour cela que je me permets de faire cette remarque. Je signale ce problème-là. Ils sont dans l'enceinte de la déchetterie et pas du tout dans une armoire fermée.

Sinon, ce projet de ressourcerie est très bien et j'espère aussi qu'il sera mis en place un jour à Lagoubran parce que je l'apprécie beaucoup.

**M. VINCENT.**- Comme je l'ai dit, on fera un pôle ressourcerie à La Seyne aussi, et sur Lagoubran on envisage de faire la même chose. Cela fait plusieurs années que l'on essaie de travailler sur des ressourceries. On avait même, à une certaine époque, réuni toutes les associations qui travaillaient ici ou là en mettant des pôles ressourcerie. On n'a pas trouvé d'accord avec eux pour trouver un chef de file qui pourrait fédérer toutes ces associations. Donc, on a pris l'initiative de les administrer nous-mêmes.

Concernant les pots de peinture, ils sont mis dans l'armoire tous les soirs. Vous ne pouvez pas empêcher des gens de déposer un pot de peinture ici ou là. Donc, ils sont récupérés, mis dans l'armoire et comme je vous le disais, par l'intermédiaire du SITTMAT, un technicien passe et sépare les déchets toxiques et non toxiques. En plus, nous sommes rémunérés, puisqu'un éco-organisme est chargé de rémunérer les collectivités qui valorisent ces déchets. Je rappelle que quand vous achetez un pot de peinture, vous payez une redevance de quelques centimes pour chaque pot de peinture.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci pour toutes ces précisions. Chacun se déterminera comme il le souhaite. Je mets au voix qui est pour ? Qui s'abstient ? Pas d'opposition ? C'est approuvé.

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 – Mme ARNAUD-BILL, Mme CHARLES, M. CHOUQUET, M. LEROY**

***(Adoption à l'unanimité).***

Pour la prochaine délibération, il est demandé aux élus siégeant à l'AUDAT de quitter la salle. Ils ne peuvent pas prendre part au vote : MM. ALBERTINI, EMERIC, METAL, CHOUQUET, STASSINOS, GROSSO, ROURE, BICAIS, MAHALI, CHENEVARD.

*MM. ALBERTINI, EMERIC, METAL, CHOUQUET, STASSINOS, ROURE, BICAIS, MAHALI, sortent de la salle.*

**N°23/09/067 AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ENTRE LA METROPOLE ET L'AUDAT 2022-2024 -VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION 2023 A L'AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE TOULONNAISE ET DU VAR - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LE PRESIDENT.**- Je donne la parole à Robert Beneventi.

**M. BENEVENTI.**- Merci. Monsieur le Président, chers collègues, l'AUDAT, l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise et du Var a approuvé son programme le 21 mars 2023, un programme partenarial de travail. Cela permet à l'AUDAT d'avancer sur tout ce qui est dans son programme. Il faut une

contribution financière à ce programme qui est composé de deux lignes : la première, c'est la cotisation de la Métropole, 1 € par habitant, avec la population de 2020, soit 444 634 €, et il y a un complément de financement qui est de 185 366 €.

Il est donc proposé d'autoriser la signature de l'avenant n°1 à la convention-cadre pluriannuelle avec l'AUDAT, afin de préciser les axes de travail et objectifs 2023 ainsi que le montant de la contribution financière 2023. Pour information, la contribution 2022 était du même montant, 630 000 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien, merci beaucoup. Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 69**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 11 – M. ALBERTINI, M. ANDREOTTI, Mme BICAIS, M. CHOUQUET, M. EMERIC, M. MAHALI, Mme METAL, M. ROURE, M. SIMON, M. STASSINOS, Mme TORRES**

*(Adoption à l'unanimité des votants).*

Je pense que les personnes qui étaient sorties peuvent rentrer, et je vais donner la parole à Nathalie Bicais.

*MM. ALBERTINI, EMERIC, METAL, CHOUQUET, STASSINOS, ROURE, BICAIS, MAHALI, entrent dans la la salle.*

**N°23/09/068 ACQUISITION DE L'IMPASSE PRIVEE OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE BREMOND SISE A TOULON DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE BIENS VACANTS ET SANS MAITRE**

**Mme BICAIS.**- Cette impasse située sur la commune de Toulon est une voie privée ouverte à la circulation publique qui n'a plus de propriétaire identifié. Compte tenu de cette situation, cette impasse est considérée à ce jour comme n'ayant plus de maître et tombe sous le coup de la législation des biens vacants et sans maître qui permet aux communes ou aux EPCI compétents d'acquérir ces biens.

Cette impasse dessert une école maternelle et il s'avère qu'une conduite d'alimentation non potable est située sous cette impasse. La commune de Toulon s'est désistée au bénéfice de la Métropole de la procédure d'acquisition de cette impasse.

Dans le cadre, d'une part, de la compétence de la Métropole Toulon-Provence Méditerranée en matière de voirie publique, d'autre part, eu égard à l'intérêt public de maîtriser cette voie qui dessert une école maternelle, il convient d'autoriser Monsieur le Président à poursuivre l'acquisition par la Métropole de l'impasse Brémond à Toulon, quartier du Polygone.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Je suppose que l'acquisition est gratuite. Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/069 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LES PARKINGS EN OUVRAGE DE LA VILLE DE TOULON -ANNEE 2022**

**M. LE PRESIDENT.**- Je donne la parole à Madame Levy.

**Mme LEVY.**- Merci, Monsieur le Président. On peut noter qu'avec 2022, il y a bien sûr, comme dans d'autres domaines, une reprise d'activité avec deux millions de passagers, un ticket moyen à 3,20 €, une augmentation de la durée de stationnement et des travaux qui ont été effectués et ont été tout à fait appréciés par les usagers.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Pas d'observations ? Nous prenons acte.

**Le Conseil métropolitain prend acte de la remise du rapport annuel d'activités 2022 de la société Q-Park**

*(Mme MUSCHOTTI s'abstient)*

**N°23/09/070 RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE LA REGIE D'EXPLOITATION ET DE DEVELOPPEMENT DES INSTALLATIONS DU FARON (REDIF)**

**Mme LEVY.**- C'est là aussi une excellente année au niveau du nombre de passagers, un record, même jamais égalé avec 97 000 passagers, alors que la moyenne sur les années précédentes était de 92 000, avec un certain nombre de précisions, mais qui toutes vont dans ce sens. Je me permets de vous rappeler, Monsieur le Président, qu'il s'agit de la remise d'un rapport, mais on vote pour indiquer que le rapport a bien été remis.

**M. LE PRESIDENT.**- On vote pour dire que l'on a pris acte.

**Le Conseil métropolitain prend acte de la remise du rapport annuel d'activités 2022 de la REDIF.**

*(Mme MUSCHOTTI s'abstient)*

**N°23/09/071 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES PARCS EN OUVRAGE GAMBETTA, CLEMENCEAU, CASINO A HYERES-LES-PALMIERS -ANNEE 2022**



**Mme LEVY.**- Là aussi, on est vraiment dans une dynamique tout à fait positive, avec des augmentations de la clientèle horaire, 1,6 M€ de recettes et aussi des travaux qui ont été effectués, tout particulièrement au parking du casino.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien. Pas d'opposition au fait de prendre acte ?

**Le Conseil métropolitain prend acte de la remise du rapport annuel d'activités 2022 de la société INDIGO.**

*(Mme MUSCHOTTI et M. MARION s'abstiennent)*

**N°23/09/072 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA DESSERTE MARITIME DES ILES D'OR -RAPPORT D'ACTIVITE DE LA TLV -EXERCICE 2022**

**Mme LEVY.**- Là aussi, Monsieur le Président, il s'agit de prendre acte d'un rapport d'activité qui est particulièrement intéressant au niveau de la fréquentation des passagers. Sur le volume, il y a une baisse, mais une activité plus importante sur le fret. Je pense que globalement, c'est quelque chose de positif.

**M. LE PRESIDENT.**- Je crois que cette baisse n'est pas tellement imputable à une activité touristique qui était moindre l'année passée, mais c'est un principe de régulation qu'on a mis en place, une limite à 4 000 passagers pour la TLV, qui a été observée, je crois qu'on ne l'a approchée une seule fois et le principe de réservation par Internet facilite très largement les choses, avec une retombée très positive sur Hyères, c'est que les embouteillages de la presqu'île de Giens ont fortement diminué. C'est assez positif. Nous prenons acte.

**Le Conseil métropolitain prend acte de la remise du rapport annuel d'activités 2022 de la société TLV**

*(Mme MUSCHOTTI et M. MARION s'abstiennent)*

**N°23/09/073 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORTS URBAINS DE VOYAGEURS -RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA RMTT -EXERCICE 2022**

**Mme LEVY.**- Monsieur le Président, là aussi, nous sommes exactement dans les mêmes circonstances d'une augmentation de la fréquentation. Il faut rappeler qu'il y a à la fois les bus, mais aussi les bateaux, le transport scolaire, il y a aussi un service à la demande. Tout cela peut permettre de satisfaire pleinement les usagers et est particulièrement positif. Je rappelle aussi que le parc comprend 128 véhicules à énergie propre, et que nous sommes dans une dynamique de pouvoir poursuivre dans cet état d'esprit.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Pas d'observation. Nous prenons acte.

**Le Conseil métropolitain prend acte de la remise du rapport annuel d'activités 2022 de la société RMTT**

*(Mme MUSCHOTTI s'abstient)*

**N°23/09/074 AVENANT N°1 AU CONTRAT 23CONC01 -CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT TERRESTRE ET MARITIME DE VOYAGEURS**

**M. CAVANNA.**- Monsieur le Président, nous avons attribué la DSP du transport à un groupement constitué par RATP et SUMA et conformément à ce qui est prescrit dans le contrat, ils ont créé une société dédiée en charge de cette opération et de cette délégation. Il s'agit d'acter le transfert à cette société.

**M. LE PRESIDENT.**- Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. BALDACCHINO, M. MARION, M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/075 EVALUATION DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS 2015-2025 ET ELABORATION DU PLAN DE MOBILITE 2025-2035 DE LA METROPOLE TPM**

**Mme LEVY.**- Monsieur le Président, c'est un moment important puisque c'est dans la continuité du PDU actuel. Le Plan de Déplacement Métropolitain constituera donc le document de planification et de programmation de la politique des transports et des déplacements de TPM pour les dix prochaines années.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Monsieur Navarranne.

**M. NAVARRANNE.**- Merci. Nous attendrons surtout de l'évaluation, peut-être une réflexion, une fois que cette évaluation, qui va être un lourd travail, aura été réalisée et nous aura été communiquée, sur un changement de projet, toujours sur ce débat BHNS ou TCSP, bus à haut niveau de service ou tramways. Je crois que l'évaluation qui sera faite nous prouvera que l'augmentation du nombre d'utilisateurs et l'importance de cet axe sur lequel on veut ce grand transport en commun, que ce soit le BHNS ou que ce soit le tramway amènera, suite à ce rapport-là, notre collectivité à évoluer peut-être et à changer de projet. Je vous remercie, mais nous serons favorables au lancement de l'évaluation du plan de dix ans passés et du plan de dix ans à venir 2025-2035.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/076 EXONERATION DU PAIEMENT DE LA REDEVANCE DOMANIALE LORS DES OPERATIONS DE RAVITAILLEMENT EN EAU POTABLE POUR LE DELEGATAIRE SUR L'ILE DE PORQUEROLLES POUR LES ANNEES 2021 A 2023**

**Mme LEVY.**- Il s'agit d'une reconduction, tout simplement.

**M. LE PRESIDENT.**- C'est une délibération qui sera rapidement obsolète quand on aura mis le Sealine en place en mars 2024, ce qui est une évolution très positive.

Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/077 AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ETAT ET LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE POUR LA REALISATION DE L'ENQUETE MOBILITE CERTIFIEE CEREMA (EMC²)**

**Mme LEVY.**- En raison de la crise sanitaire, le déroulement de l'enquête avait été perturbé. Avec la nécessité d'allonger et de décaler les différentes phases, la restitution des résultats a eu lieu à l'été 2022, alors qu'elle était prévue initialement un an plus tôt. À cause de ces retards, le coût final de cette enquête globale de déplacements s'élève à 1 124 932 € sur un budget prévisionnel de 940 000 € H.T., soit un surcoût de 184 932 €. Au regard de ces éléments, la participation à l'État est réévaluée à 173 520 €, avec une contribution complémentaire de 45 520 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Pas d'observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

**N°23/09/078 CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA METROPOLE TPM, LA COMMUNE DU REVEST-LES-EAUX ET LE LOTISSEMENT L'OURATORI, RELATIVE A L'IMPLANTATION D'UN QUAI-BUS SUR UN TERRAIN PRIVE AU REVEST-LES-EAUX -AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LE PRESIDENT.**- La délibération est retirée.

**N°23/09/079 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION COMMERCE DU PORT DE TOULON -LA SEYNE/BREGAILLON – 2022**

**M. LE PRESIDENT.**- Monsieur Roux.

**M. ROUX.**- Merci, président. Cette délibération concerne le délégataire qui est la CCIV qui transmet chaque année un rapport d'activités. Ce rapport concerne les terminaux portuaires de Toulon Côte d'Azur, accueillant essentiellement les ferries de Brégaillon Nord et Sud, accueillant des navires de fret, de services, et industriels et du pôle de croisière de la Seyne-sur-Mer.

Quelques chiffres clés : la redevance annuelle de concession versée à la Métropole est de 1 500 €. Les chiffres clés de l'année 2022 sont les suivants : 1 329 escales dans le port de commerce, 11,4 M€ de chiffre d'affaires global ; 1 914 913 passagers qui ont transité par le port.

Les principales actions réalisées sur l'année 2022 sont les suivantes : démarrage de nouveaux trafics sur Brégaillon : très forte progression de l'activité croisière ; nouvelle politique commerciale, représentation, salon, participation, conférences et journées portes ouvertes.

Le personnel rémunéré par le port est de 89 ETP. Le chiffre d'affaires de la concession atteint 11,4 M€ avec un bénéfice d'environ 1 350 000 €. Monsieur le Président, je vous demande d'adopter ce rapport.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci beaucoup. Nous prenons collectivement acte.

**Le Conseil métropolitain prend acte de la remise du rapport annuel d'activités 2022 concession commerce de la CCIV.**

**N°23/09/080 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION PLAISANCE DU PORT DE TOULON -LA SEYNE/BREGAILLON – 2022**

**M. ROUX.**- C'est la même chose, Monsieur le Président, mais cela concerne les ports de plaisance de Toulon Vieille Darse, de Toulon Darse nord du Mourillon, du port Saint-Louis du Mourillon, de La Seyne-sur-Mer, de Pin Rolland et de Saint-Mandrier.

Là aussi, quelques chiffres : la redevance annuelle de concession versée à la Métropole est de 250 000 € par an. Les chiffres clés de l'année 2022 sont les suivants : environ 2 690 places de port à flots sur les six ports de la concession, 7 M€ de chiffre d'affaires global, 1 395 contrats annuels, 148 000 unités de passage, 735 000 € d'investissements en 2022.

Les principales réalisations pour l'année 2022 sont les suivantes : obtention, certification ports propres actifs en biodiversité pour le port de Saint-Louis du Mourillon ; réouverture de la station d'avitaillement de Toulon vieille darse ; déplacement du bureau du port et des sanitaires à Toulon vieille darse dans le cadre de l'électrification des quais de commerce ; traitement des affouillements des quais de Toulon vieille darse ; remplacement de la panne J à Toulon vieille darse ; réhabilitation de la cale de halage à Saint-Mandrier ; accueil de la Nuit des Pêcheurs à Saint-Louis-du-Mourillon en août. 38 personnels ETP. Chiffre d'affaires de 6 999 000 € avec un résultat négatif de 827 000 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Nous prenons acte.

**Le Conseil métropolitain prend acte de la remise du rapport annuel d'activités 2022 concession plaisance de la CCIV.**

**N°23/09/081 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE L'AIRE DE CARENAGE DU PORT DE PORQUEROLLES – 2022**

**M. ROUX.**- C'est l'exploitation de la grue. Il s'agit uniquement de prendre acte de la remise du rapport de la société Yacht Services pour l'année 2022.

**M. LE PRESIDENT.**- S'il n'y a pas d'observation, nous prenons acte.

**Le Conseil métropolitain prend acte de la remise du rapport annuel d'activités 2022 de la société Yacht Service.**

L'ordre du jour est épuisé et je vous remercie de votre participation.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 22.*

**M. le Président de la Métropole  
Jean-Pierre GIRAN**



**La Secrétaire de séance  
Béatrice VEYRAT-MASSON**



**CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023  
LISTE DES DELIBERATIONS**

**Date de convocation** : 9 novembre 2023

**Conseillers Métropolitains en exercice** : 81

**CONSEILLERS METROPOLITAINS : 81**

**PRESENTS :**

M. Thierry ALBERTINI, Mme Dominique ANDREOTTI, Mme Hélène ARNAUD-BILL, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Pierre BONNEFOY, M. Laurent BONNET, Mme Béatrice BROTONS, M. Guillaume CAPOBIANCO, M. François CARRASSAN, M. Robert CAVANNA, M. Patrice CAZAUX, Mme Josy CHAMBON, Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Olivier CHARLOIS, M. Yannick CHENEVARD, M. Franck CHOUQUET, M. Anthony CIVETTINI, M. Laurent CUNEO, M. Luc DE SAINT-SERNIN, Mme Anaïs DIR, M. Jean-Pierre EMERIC, Mme Nadine ESPINASSE, Mme Claude GALLIARNAUD, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Brigitte GENETELLI, Mme Delphine GROSSO, Mme Pascale JANVIER, M. Laurent JEROME, Mme Sylvie LAPORTE, M. Arnaud LATIL, Mme Amandine LAYEC, M. Mohamed MAHALI, M. Cheikh MANSOUR, Mme Edwige MARINO, M. Jean-David MARION, Mme Josée MASSI, Mme Anne-Marie METAL, M. Joseph MINNITI, Mme Valérie MONDONE, Mme Isabelle MONFORT, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Ange MUSSO, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS, Mme Audrey PASQUALICERNY, Mme Virginie PIN, Mme Chantal PORTUESE, M. Guy RAYNAUD, Mme Valérie RIALLAND, M. Bruno ROURE, M. Bernard ROUX, M. Francis ROUX, Mme Christine SINQUIN, M. Hervé STASSINOS, M. Albert TANGUY, M. Joël TONELLI, Mme Sandra TORRES, Mme Magali TURBATTE, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON, M. Gilles VINCENT, Mme Kristelle VINCENT, M. Christian SIMON.

**REPRESENTES :**

M. Gilles BALDACCHINO ayant donné pouvoir à M. Amaury NAVARRANNE, Mme Valérie BATTESTI ayant donné pouvoir à M. Francis ROUX, M. Philippe BERNARDI ayant donné pouvoir à Mme Edwige MARINO, Mme Basma BOUCHKARA ayant donné pouvoir à Mme Christine SINQUIN, M. Amaury CHARRETON ayant donné pouvoir à M. Yannick CHENEVARD, Mme Corinne CHENET ayant donné pouvoir à Mme Kristelle VINCENT, M. Jean-Pierre COLIN ayant donné pouvoir à M. Guillaume CAPOBIANCO, Mme Corinne JOUVE ayant donné pouvoir à Mme Amandine LAYEC, M. Emilien LEONI ayant donné pouvoir à Mme Brigitte GENETELLI, M. Philippe LEROY ayant donné pouvoir à M. Anthony CIVETTINI, Mme Geneviève LEVY ayant donné pouvoir à Mme Virginie PIN, M. Erick MASCARO ayant donné pouvoir à M. Laurent BONNET, M. Jean-Louis MASSON ayant donné pouvoir à Mme Hélène ARNAUD-BILL, M. Christophe MORENO ayant donné pouvoir à M. Mohamed MAHALI, M. Yann TANGUY ayant donné pouvoir à M. Robert CAVANNA, M. Jean-Sébastien VIALATTE ayant donné pouvoir à M. Joël TONELLI.

**ABSENTS** : Mme Rachel ROUSSEL

**TOUTES LES DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DE CETTE SEANCE PEUVENT ÊTRE  
CONSULTEES AU SERVICE ASSEMBLEES**

N°23/11/279	RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - EXERCICE 2023	PREND ACTE
N°23/11/280	PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - DEBAT	ADOPTEE A L'UNANIMITE
N°23/11/281	BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE DECISION MODIFICATIVE N°2 -EXERCICE 2023	ADOPTEE A LA MAJORITE
N°23/11/282	BUDGET ANNEXE TRANSPORTS DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2023	ADOPTEE A LA MAJORITE
N°23/11/283	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2023	ADOPTEE A L'UNANIMITE
N°23/11/284	BUDGET ANNEXE PORTS ETROPOLITAINS DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2023	ADOPTEE A L'UNANIMITE
N°23/11/285	BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2023	ADOPTEE A L'UNANIMITE
N°23/11/286	BUDGET ANNEXE PARKINGS METROPOLITAINS DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023	ADOPTEE A L'UNANIMITE
N°23/11/287	BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	ADOPTEE A L'UNANIMITE
N°23/11/288	MODALITES DE PRISE EN CHARGE COMPTABLE DES REMBOURSEMENTS DE DEPENSES EFFECTUEES PAR LE SYMIELECVAR POUR LE COMPTE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTEE A L'UNANIMITE
N°23/11/289	23DSP04 CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUS-TRAITE DE PLAGE LOT 1	ADOPTEE A L'UNANIMITE
N°23/11/290	CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION DE RAVALEMENT DES FACADES ET DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HOTEL DES ARTS A TOULON	ADOPTEE A L'UNANIMITE
N°23/11/291	CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION DE TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT ATELIERS VOIRIE LAGOUBRAN A TOULON	ADOPTEE A L'UNANIMITE
N°23/11/292	CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION DE REQUALIFICATION DE LA RD 559 ALMANARRE SUR LA COMMUNE DE HYERES	ADOPTEE A L'UNANIMITE

N°23/11/293	CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION DE REQUALIFICATION ET D'ELARGISSEMENT DE L'AVENUE HENRI GUILLAUME SUR LA COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/11/294	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE L'ILOT MONTETY SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN DE TOULON	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/11/295	MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A L'OPERATION DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL A HYERES	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/11/296	MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA REHABILITATION DE LA CORNICHE TAMARIS A LA SEYNE-SUR-MER	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/11/297	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE L'ILOT DE LA LOUBIERE SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN DE TOULON	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/11/298	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU CHEMIN DE TOMBOUCTOU SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN DE TOULON	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/11/299	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA REQUALIFICATION DU CHEMIN DE FORGENTIER SUR LE TERRITOIRE DE TOULON	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/11/300	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE AU PROJET DE CREATION DE COLLECTEURS ET DE BASSINS DE RETENTION A TOULON	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/11/301	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR METROPOLITAIN DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/11/302	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA REQUALIFICATION DE L'AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY A TOULON	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/11/303	CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ETABLIE ENTRE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET LES ARTS DECORATIFS AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES DE 2024 A 2028 - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE



N°23/11/304	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT PLURIANNUELLE A L'UNIVERSITE DE TOULON POUR LA REALISATION DU PROJET "ECO-CAMPUS LA GARDE - LE GRAND JARDIN MEDITERRANEEN" INSCRIT AU CONTRAT D'AVENIR 2021-2027 AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTEE A L'UNANIMITE
N°23/11/305	CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2023-2027 POUR LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'UNIVERSITE DE TOULON AU TITRE DE LA REALISATION DU PROJET "ECO-CAMPUS LA GARDE - LE GRAND JARDIN MEDITERRANEEN" INSCRIT AU CONTRAT D'AVENIR 2021-2027	ADOPTEE A L'UNANIMITE
N°23/11/306	23CONV12 - ADOPTION D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET L'UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS (UGAP) POUR LES ANNEES 2024 A 2028	ADOPTEE A L'UNANIMITE
N°23/11/307	CONSTITUTION ET COMPOSITION DU BUREAU METROPOLITAIN ET DU NOMBRE DE VICE-PREDIDENTS	ADOPTEE A LA MAJORITE
N°23/11/308	INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTEE A L'UNANIMITE
N°23/11/309	CREATION D'UN EMPLOI DE VACATAIRE DE CONSEILLER TECHNIQUE AUPRES DE LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES POUR LE SUIVI DU CONTENTIEUX RELATIF A LA RESILIATION DE L'ANCIEN MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DU TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE	ADOPTEE A L'UNANIMITE
N°23/11/310	ACTION RECURSOIRE AUPRES DE LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER - REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES POUR LES AGENTS METROPOLITAINS LIES AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES RECONNUS IMPUTABLES ET SURVENUS AVANT LE TRANSFERT DES AGENTS A LA METROPOLE	ADOPTEE A L'UNANIMITE
N°23/11/311	MODIFICATION DES PROCES-VERBAUX DE TRANSFERT A LA METROPOLE DES BIENS APPARTENANT A LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER	ADOPTEE A L'UNANIMITE
N°23/11/312	DESIGNATION D'UNE PERSONNALITE QUALIFIEE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DESIGN TPM (ESADTPM)	ADOPTEE A L'UNANIMITE
N°23/11/313	VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER - DEFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS RELATIFS A LA MODIFICATION N°5 DU PLU ET DES MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DE LA CONCERTATION OBLIGATOIRE	ADOPTEE A L'UNANIMITE

N°23/11/314	PROCEDURE D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE - CREATION D'UN GIRATOIRE A TROIS BRANCHES AU CROISEMENT DE LA RUE NATIONALE AVEC LA RUE PHILIPPE DE HAUTECLOQUE ET L'AVENUE CLEMENCEAU A OLLIOULES	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/11/315	RAPPORT D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRES HAUT DEBIT POUR L'ANNEE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/11/316	FONDS D'AIDE A L'IMMOBILIER DES ENTREPRISES - MODIFICATION DU CADRE GENERAL D'INTERVENTION ET DES MODALITES D'ATTRIBUTION	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/11/317	FONDS DE SOUTIEN A LA PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE, AUDIOVISUELLE ET NOUVEAUX MEDIAS - MODIFICATION DU CADRE D'INTERVENTION ET DES MODALITES D'ATTRIBUTION	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/11/318	CONVENTIONS ET AVENANTS RELATIFS A LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR (LNPCA) A CONCLURE DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DES ETUDES ET DES ACQUISITIONS FONCIERES PAR LA SOCIETE DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/11/319	REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE HYERES DES FRAIS SUPPORTES EN 2023 POUR LE COMPTE DE LA METROPOLE - PARKING GAMBETTA COPROPRIETE OLBIA	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/11/320	REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER DES FRAIS D'ENERGIE SUPPORTES EN 2022 POUR LE COMPTE DE LA METROPOLE - ESPLANADE MARINE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**MIS A L’AFFICHAGE LE : 21 novembre 2023**



**PROCÈS-VERBAL**

**DU**

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN**

**DU 16 NOVEMBRE 2023**

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE  
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE**

**SÉANCE DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 16 NOVEMBRE 2023**

Le Conseil métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE, régulièrement convoqué, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN.

**CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES : 81**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Thierry ALBERTINI, Mme Dominique ANDREOTTI, Mme Hélène ARNAUD-BILL, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Pierre BONNEFOY, M. Laurent BONNET, Mme Béatrice BROTONS, M. Guillaume CAPOBIANCO, M. François CARRASSAN, M. Robert CAVANNA, M. Patrice CAZAUX, Mme Josy CHAMBON, Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Olivier CHARLOIS, M. Yannick CHENEVAR, M. Franck CHOUQUET, M. Anthony CIVETTINI, M. Laurent CUNEO, M. Luc DE SAINT-SERNIN, Mme Anaïs DIR, M. Jean-Pierre EMERIC, Mme Nadine ESPINASSE, Mme Claude GALLIARNAUD, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Brigitte GENETELLI, Mme Delphine GROSSO, Mme Pascale JANVIER, M. Laurent JEROME, Mme Sylvie LAPORTE, M. Arnaud LATIL, Mme Amandine LAYEC, M. Mohamed MAHALI, M. Cheikh MANSOUR, Mme Edwige MARINO, M. Jean-David MARION, Mme Josée MASSI, Mme Anne-Marie METAL, M. Joseph MINNITI, Mme Valérie MONDONE, Mme Isabelle MONFORT, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Ange MUSSO, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS, Mme Audrey PASQUALICERNY, Mme Virginie PIN, Mme Chantal PORTUESE, M. Guy RAYNAUD, Mme Valérie RIALLAND, M. Bruno ROURE, M. Bernard ROUX, M. Francis ROUX, Mme Christine SINQUIN, M. Hervé STASSINOS, M. Albert TANGUY, M. Joël TONELLI, Mme Sandra TORRES, Mme Magali TURBATTE, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON, M. Gilles VINCENT, Mme Kristelle VINCENT, M. Christian SIMON.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

M. Gilles BALDACCHINO ayant donné pouvoir à M. Amaury NAVARRANNE, Mme Valérie BATTESTI ayant donné pouvoir à M. Francis ROUX, M. Philippe BERNARDI ayant donné pouvoir à Mme Edwige MARINO, Mme Basma BOUCHKARA ayant donné pouvoir à Mme Christine SINQUIN, M. Amaury CHARRETON ayant donné pouvoir à M. Yannick CHENEVAR, Mme Corinne CHENET ayant donné pouvoir à Mme Kristelle VINCENT, M. Jean-Pierre COLIN ayant donné pouvoir à M. Guillaume CAPOBIANCO, Mme Corinne JOUVE ayant donné pouvoir à Mme Amandine LAYEC, M. Emilien LEONI ayant donné pouvoir à Mme Brigitte GENETELLI, M. Philippe LEROY ayant donné pouvoir à M. Anthony CIVETTINI, Mme Geneviève LEVY ayant donné pouvoir à Mme Virginie PIN, M. Erick MASCARO ayant donné pouvoir à M. Laurent BONNET, M. Jean-Louis MASSON ayant donné pouvoir à Mme Hélène ARNAUD-BILL, M. Christophe MORENO ayant donné pouvoir à M. Mohamed MAHALI, M. Yann TAINGUY ayant donné pouvoir à M. Robert CAVANNA, M. Jean-Sébastien VIALATTE ayant donné pouvoir à M. Joël TONELLI.

**ABSENT :**

Mme Rachel ROUSSEL

Conseil métropolitain – 16 novembre 2023

## SOMMAIRE

<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023</b>	<b>7</b>
<hr/>	
<b>COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MÉTROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023</b>	<b>7</b>
<b>N° 23/11/001 RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE - EXERCICE 2023</b>	<b>7</b>
<b>N° 23/11/002 PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE - DÉBAT</b>	<b>13</b>
<b>N° 23/11/003 BUDGET PRINCIPAL DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023</b>	<b>20</b>
<b>N° 23/11/004 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2023</b>	<b>20</b>
<b>N° 23/11/005 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2023</b>	<b>21</b>
<b>N° 23/11/006 BUDGET ANNEXE PORTS MÉTROPOLITAINS DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2023</b>	<b>21</b>
<b>N° 23/11/007 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2023</b>	<b>21</b>
<b>N° 23/11/008 BUDGET ANNEXE PARKINGS MÉTROPOLITAINS DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023</b>	<b>22</b>
<b>N° 23/11/009 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>22</b>
<b>N° 23/11/010 MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE COMPTABLE DES REMBOURSEMENTS DE DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LE SYMIELECVAR POUR LE COMPTE DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE</b>	<b>23</b>
<b>N° 23/11/011 23DSP04 CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ÉTABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUS-TRAITE DE PLAGE LOT 1</b>	<b>23</b>
<b>N° 23/11/012 CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE À LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPÉRATION DE RAVALEMENT DES FACÈDES ET DE LA RENOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HÔTEL DES ARTS À TOULON</b>	<b>24</b>
<b>N° 23/11/013 CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE À LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPÉRATION DE TRAVAUX DE RENOVATION DU BÂTIMENT ATELIERS VOIRIE LAGOUBRAN À TOULON</b>	<b>25</b>

N° 23/11/014	CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION DE REQUALIFICATION DE LA RD 559 ALMANARRE SUR LA COMMUNE DE HYERES.....	26
N° 23/11/015	CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION DE REQUALIFICATION ET D'ELARGISSEMENT DE L'AVENUE HENRI GUILLAUME SUR LA COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER.....	26
N° 23/11/016	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE L'ILOT MONTETY SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN DE TOULON .....	27
N° 23/11/017	MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A L'OPERATION DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL A HYERES.....	27
N° 23/11/018	MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA REHABILITATION DE LA CORNICHE TAMARIS A LA SEYNE-SUR-MER .....	28
N° 23/11/019	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE L'ILOT DE LA LOUBIERE SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN DE TOULON... .....	28
N° 23/11/020	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU CHEMIN DE TOMBOUCTOU SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN DE TOULON.....	29
N° 23/11/021	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA REQUALIFICATION DU CHEMIN DE FORGENTIER SUR LE TERRITOIRE DE TOULON.....	29
N° 23/11/022	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE AU PROJET DE CREATION DE COLLECTEURS ET DE BASSINS DE RETENTION A TOULON.....	30
N° 23/11/023	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR METROPOLITAIN DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT .....	30
N° 23/11/024	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA REQUALIFICATION DE L'AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY A TOULON .....	31
N° 23/11/025	CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ETABLIE ENTRE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET LES ARTS DECORATIFS AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES DE 2024 A 2028 - AUTORISATION DE SIGNATURE .....	31
N° 23/11/026	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT PLURIANNUELLE A L'UNIVERSITE DE TOULON POUR LA REALISATION DU PROJET "ECO-CAMPUS LA GARDE - LE GRAND JARDIN MEDITERRANEEN" INSCRIT AU CONTRAT D'AVENIR 2021-2027 AUTORISATION DE SIGNATURE ... .....	32
N° 23/11/027	CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2023-2027 POUR LA Conseil métropolitain – 16 novembre 2023	

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'UNIVERSITE DE TOULON AU TITRE DE LA REALISATION DU PROJET "ECO-CAMPUS LA GARDE - LE GRAND JARDIN MEDITERRANEEN" INSCRIT AU CONTRAT D'AVENIR 2021-2027 .....	32
N° 23/11/028 23CONV12 -- ADOPTION D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET L'UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS (UGAP) POUR LES ANNEES 2024 A 2028.....	33
N° 23/11/029 CONSTITUTION ET COMPOSITION DU BUREAU METROPOLITAIN ET DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS.....	34
N° 23/11/030 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE .....	34
N° 23/11/031 CREATION D'UN EMPLOI DE VACATAIRE DE CONSEILLER TECHNIQUE AUPRES DE LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES POUR LE SUIVI DU CONTENTIEUX RELATIF A LA RESILIATION DE L'ANCIEN MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DU TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE.....	49
N° 23/11/032 ACTION RECURSOIRE AUPRES DE LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER - REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES POUR LES AGENTS METROPOLITAINS LIES AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES RECONNUS IMPUTABLES ET SURVENUS AVANT LE TRANSFERT DES AGENTS A LA METROPOLE .....	49
N° 23/11/033 MODIFICATION DES PROCES-VERBAUX DE TRANSFERT A LA METROPOLE DES BIENS APPARTENANT A LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER.....	50
N° 23/11/034 DESIGNATION D'UNE PERSONNALITE QUALIFIEE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DESIGN TPM (ESADTPM) .....	50
N° 23/11/035 VILLE DE LA LA SEYNE-SUR-MER - DEFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS RELATIFS A LA MODIFICATION N°5 DU PLU ET DES MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DE LA CONCERTATION OBLIGATOIRE.....	51
N° 23/11/036 PROCEDURE D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE - CREATION D'UN GIRATOIRE A TROIS BRANCHES AU CROISEMENT DE LA RUE NATIONALE AVEC LA RUE PHILIPPE DE HAUTECLOCQUE ET L'AVENUE CLEMENCEAU A OLLIOULES .....	52
N° 23/11/037 RAPPORT D'ACTIVITE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRES HAUT DEBIT POUR L'ANNEE 2022.....	52
N° 23/11/038 FONDS D'AIDE A L'IMMOBILIER DES ENTREPRISES - MODIFICATION DU CADRE GENERAL D'INTERVENTION ET DES MODALITES D'ATTRIBUTION.....	53
N° 23/11/039 FONDS DE SOUTIEN A LA PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE, AUDIOVISUELLE ET NOUVEAUX MEDIAS - MODIFICATION DU CADRE D'INTERVENTION ET DES MODALITES D'ATTRIBUTION.....	54
N° 23/11/040 CONVENTIONS ET AVENANTS RELATIFS A LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR (LNPCA) A CONCLURE DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DES ETUDES ET DES ACQUISITIONS FONCIERES PAR LA SOCIETE DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	55

**N° 23/11/041      REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE HYERES DES FRAIS  
SUPPORTES EN 2023 POUR LE COMPTE DE LA METROPOLE - PARKING  
GAMBETTA COPROPRIETE OLBIA .....55**

**N° 23/11/042      REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE LA LA SEYNE-SUR-  
MER DES FRAIS D'ENERGIE SUPPORTES EN 2022 POUR LE COMPTE DE LA  
METROPOLE - ESPLANADE MARINE.....56**



*La séance est ouverte à 9 heures par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.*

**M. LE PRESIDENT**.- Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue, et je déclare ouverte notre séance du Conseil métropolitain.

Si vous êtes d'accord, on va désigner à main levée comme secrétaire de séance Madame Béatrice Veyrat-Masson. Les mains sont levées, pas d'opposition ? C'est l'unanimité, et je vais donc lui demander de bien vouloir procéder à l'appel.

**Mme VEYRAT-MASSON**.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

*(Il est procédé à l'appel)*

**M. LE PRESIDENT**.- Merci beaucoup, le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023**

Je vous demande d'approuver le procès-verbal de la séance du 28 septembre. Y a-t-il des commentaires ? Pas d'opposition, pas d'abstention ? Il est donc approuvé.

### **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MÉTROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023**

Vous avez également reçu le compte rendu des décisions métropolitaines prises depuis la séance du 28 septembre.

Nous pouvons passer aux délibérations.

### **N° 23/11/001 RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - EXERCICE 2023**

**M. VINCENT**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est un grand honneur de démarrer ce conseil métropolitain sur cette délibération. Vous commencez à le connaître, puisque chaque année, nous votons ce rapport. Le développement durable est basé sur trois piliers et ce rapport représente toutes les actions qui ont été faites sur ces trois piliers. Cinq finalités du développement durable :

- lutte contre le changement climatique ; aujourd'hui, il suffit d'allumer la télévision pour voir que le changement climatique est là, et que nos collègues et néanmoins amis qui sont dans le nord de la France ont les pieds dans l'eau.
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent.

- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.
- L'épanouissement de tous les êtres humains.
- La transition vers une économie circulaire.

Ce rapport est important pour nos collaborateurs qui œuvrent toute l'année pour ce développement durable. C'est un moment particulier pour eux, parce qu'en écrivant le rapport, ils voient tout ce qui a été fait, et c'est aussi pour nous un bilan intéressant, parce que l'on a toujours tendance à dire que l'on ne sait pas tout ce qui se fait dans la Métropole ; or ce rapport fait une centaine de pages et il aborde tout ce qui a été fait en développement durable.

Il vous a été remis sur table, cela va devenir votre livre de chevet, je l'espère, c'est déjà le livre de chevet du président (il me l'a dit tout à l'heure) et je suis prêt à répondre à vos questions. En tout cas, merci à nos collaborateurs qui ont, cette année encore, établi cet excellent rapport qui est le bilan du développement durable sur la Métropole.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des observations ?

Monsieur Navarranne.

**M. NAVARRANNE.**- Merci. De livre de chevet, j'espère ne pas vous donner ni cauchemar ni insomnie.

Ce rapport est une obligation. Il est chaque année très fourni. Il regroupe tout un tas d'actions, certaines, parce que derrière la terminologie de développement durable on place un petit peu tout. C'est vrai qu'il est toujours étonnant, sous ces vocables, de venir parler de culture, ce n'est pas directement lié, et on veut faire à chaque fois un bilan le plus mirifique possible. Puisqu'on est obligé de présenter ce bilan, allons-y, allons-y gaiement.

Au-delà de tout cela, la question du développement durable est de plus en plus importante dans nos débats, à la fois par la prise de conscience, non pas, pardonnez-nous, autour de la question de la lutte contre le changement climatique. Je ne crains pas d'être traité de climatosceptique, aujourd'hui, on a un petit peu l'impression de « mon Dieu, c'est atroce ! Il est climatosceptique ! » Personne ne nie que le climat évolue, mais lutter contre le changement climatique, quand on voit les courbes du climat depuis la création de cette terre, depuis l'air du temps, depuis les générations, les civilisations qui nous ont précédés, je pense qu'il est quand même assez énorme de prétendre lutter contre le changement climatique.

Et donc là aussi, il y a des terminologies, à mon avis, qui sont à éviter dans ce type de rapport. Je pense qu'il faut s'adapter au changement climatique et lutter contre l'intervention humaine qui peut, elle, donner des dégâts plus importants que ce que le climat peut produire. Quand il y a un raz-de-marée, quand il y a un tsunami, on ne luttera jamais contre le tsunami et ce sont des mécanismes environnementaux qui existent depuis la nuit des temps. Mais on peut lutter contre l'urbanisme irraisonnable ou déraisonnable, on peut lutter pour une

qualité de l'air meilleure, contre une pollution trop importante. Ça, c'était le premier élément : attention à ne pas parfois trop en faire pour finalement écarter les véritables problèmes sur lesquels nous pouvons agir.

Et puis, c'est la conclusion de mon intervention, peut-être une rubrique à rajouter dans ce rapport. Je vous propose l'année prochaine que l'on commence dans le rapport, chaque année sur le développement durable, d'intégrer ce que je proposais lors de notre dernière séance, c'était peut-être ce petit sondage sur : comment vient-on à cette assemblée métropolitaine, nous élus ? Puisqu'on parle sans cesse de notre incroyable réseau de bus (c'est dans le rapport), fantastique réseau de bus, premier réseau de bus de France, les tarifs les moins chers, nos pistes cyclables, nos TER avec le RER métropolitain, et bien intégrons dans ce rapport un petit chapitre sur la mobilité des élus métropolitains. Comment vient-on de Hyères au conseil métropolitain, si possible, d'ailleurs pour éviter les bouchons qui nous énervent le matin autant que peut-être les interventions de Navarranne ? Vient-on avec le TER, le RER métropolitain ? Je ne vous demande pas forcément de venir de Hyères à vélo, encore qu'il y a peut-être des passionnés, ou en bus, parce qu'à côté de cette salle, il y a tous les éléments (pistes cyclables, gare, gare routière) pour venir avec de la mobilité plus douce peut-être que la voiture. Je ne dis pas qu'elle est rude, je tiens, moi, à la liberté. Nous tenons à la liberté aussi des automobilistes de pouvoir venir en voiture là où ils veulent.

Mais voilà une petite idée pour l'année prochaine, ce qui donnerait peut-être un aperçu de la réalité de ce que les élus métropolitains vivent et qui est peut-être d'ailleurs lié parfois à ce que vit aussi n'importe quel habitant de cette métropole qui prend sa voiture, comme beaucoup d'entre nous. Moi, je n'habite pas trop loin, c'est vrai que je suis à la limite le plus privilégié pour venir ici, à la préfecture, je viens à pied. Mais si jamais on avait ce petit bilan qui serait chaque année mis dans le rapport, ça nous permettrait aussi, peut-être, de parfois donner soit moins de leçons, soit de comprendre pourquoi est-ce que tout le monde n'utilise pas, par exemple, le vélo ou les transports en commun. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Oui, Gilles.

**M. VINCENT.** - Il y a quelques mois, je représentais la Métropole à une grande réunion qui était organisée par madame Borne, qui était alors ministre des Transports, et je lui avais indiqué que j'étais allé au Pérou à pied. Alors, petit sourire, et elle me dit : « Mais vous avez mis combien de mois pour aller jusqu'au Pérou à pied ? » Et j'ai dit : « Mais non, Madame la Ministre, j'ai pris la navette à Saint-Mandrier et puis, arrivé sur le port de Toulon, je suis parti à pied à la gare, j'ai pris un TGV, je suis arrivé à Roissy et j'ai pris l'avion et, dans la même journée, j'étais au Pérou ». C'est un bel exemple, d'ailleurs chaque fois que je la croise, elle me dit : « Je me souviens de votre histoire ».

Je crois que chacun d'entre nous a son moyen de déplacement en fonction de ce qu'il fait. Aujourd'hui, la Métropole a mis à disposition un certain nombre de moyens ; pour moi, je dirais le plus beau, c'est celui de prendre le bateau le

matin et d'arriver à Toulon ; pour d'autres, c'est venir en vélo. J'ai vu une des élues arriver avec son casque, elle est donc venue en vélo. Chacun fait ce qu'il veut, mais l'important, c'est qu'il est à sa disposition un moyen de transport qui lui permette de coller à ce qu'on appelle, nous, le développement durable.

Maintenant, lutter, s'adapter, c'est très simple. Bien évidemment qu'il faut faire les deux et bien évidemment, nous faisons les deux.

Deux exemples : s'adapter, c'est l'exemple des salins d'Hyères, quand nous avons fait, avec le Conservatoire du littoral, l'aménagement de la plage des Salins d'Hyères où nous avons à la fois protégé les posidonies, mais en même temps protégé les populations. Et l'on s'est dit que, peut-être, un jour, effectivement, la mer rentrerait sur la partie est des salins, mais ce n'est pas un problème, parce qu'elle rentrerait dans un étang (qu'on appelle l'étang des Anglais), et à ce moment-là, on mettrait une passerelle pour qu'il y ait une continuité du chemin qui passe là. Je vous invite, Monsieur Navarranne, à prendre un vélo, à vous rendre aux Salins puis à parcourir à pied ce petit chemin qui est fantastique. Depuis que nous avons fait ça, la plage a retrouvé du sable, et c'est un formidable exemple que je présente d'ailleurs partout en France, quand on me le demande, d'adaptation au changement climatique.

Mais il faut aussi lutter, et comment nous luttons contre le changement climatique, tout simplement en diminuant la production des gaz à effet de serre. C'est ce que nous faisons aussi au niveau des transports. Je rappelle que nous avons, Yannick le rappelait, il y a quelque temps acheté un grand nombre, je n'ai plus le nombre en tête, de bus qui ont une motorisation de gaz. On est un peu en attente de ce qui se passe en France, puisqu'on voulait acheter des bus électriques, mais apparemment, ils ne marchent pas très bien. Exemple à Pau. On s'est posé la question sur l'hydrogène, c'est pareil, d'autres collectivités ont des bus à hydrogène, ça ne marche pas très bien, on va peut-être attendre, mais en tous les cas, aujourd'hui, la population a des moyens de transport qui luttent contre la production de gaz à effet de serre.

Nous avons aussi une plateforme, puisqu'à peu près un tiers de la production des gaz à effet de serre est émis par nos maisons, par notre système de chauffage, et nous avons, à l'aide de cette plateforme qui s'appelle « bien chez soi » la possibilité de donner des moyens à nos populations pour rénover thermiquement leur habitation. Nous avons un vaste programme au sein de TPM pour équiper les toitures de nos bâtiments, mais aussi celles des communes. Si Jean-Louis Masson était là, il pourrait vous dire que le Département est aussi dans cette stratégie pour équiper nos toitures de panneaux photovoltaïques. En faisant cela, oui, nous luttons contre le réchauffement climatique.

Il faut bien faire les deux, et si vous lisez le rapport, je vous suggère de cocher, de marquer L quand c'est lutte et de marquer A quand c'est adaptation, et vous verrez que, dans ces 101 pages, il y a à la fois de la lutte et à la fois de l'adaptation.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci.

Madame Muschotti, vous voulez intervenir ?

**Mme MUSCHOTTI.**- Merci, Monsieur le Président. Une intervention très courte, parce que je ne reprendrai pas en détail ce rapport. Vous connaissez ma position sur le tramway, sur les transports en commun, donc une petite parenthèse : effectivement, je viens en vélo et je suis contente de venir en vélo, en revanche, cela reste quand même très dangereux et je ne chargerai pas mon petit garçon derrière moi, sur l'aire métropolitaine, en tout cas sur l'aire toulonnaise, parce que c'est trop dangereux à l'heure actuelle. Je ferme cette parenthèse.

Vous connaissez mon point de vue sur le tramway, vous connaissez mon point de vue sur les ZFE, mais globalement, sur ce rapport, ce que je voudrais dire, c'est qu'évidemment il y a des avancées qui sont réelles, et je ne suis pas là pour tout jeter, bien au contraire, et souligner toutes ces avancées. En revanche, il y a vraiment un positionnement politique de fond que l'on retrouve dans ce rapport avec lequel je suis moins d'accord qui est celui de dire, notamment en matière de qualité de l'air : la règle est celle-ci, les seuils sont ceux-ci et on ne les dépasse pas. On est dans la règle et nous n'avons pas à propulser, à engager de nouveaux projets ou de nouvelles façons de se transporter, en tout cas de vivre au quotidien dans notre métropole.

C'est là où je voudrais vraiment simplement porter ce message : la règle est là, il faut la respecter, mais les élus de la République, notamment en matière de lutte contre le dérèglement climatique, doivent aller un peu plus loin. Si nous avons été un peu plus ambitieux de manière globale et nationale, peut-être que nous n'en serions pas là aujourd'hui. C'est simplement cela que je voudrais dire : ok, nous respectons la règle, mais parfois, peut-être, soyons un peu plus imaginatifs, ayons conscience surtout de l'urgence climatique qui est réelle.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci beaucoup. Vas-y Gilles.

**M. VINCENT.**- C'est d'actualité puisqu'il y avait le Plan de protection de l'atmosphère mardi matin, où je représentais la Métropole. Je rappelle que la Métropole a inscrit plus de 30 fiches dans le Plan de protection de l'atmosphère et je faisais remarquer que nous sommes une des seules métropoles à être conforme à la réglementation. Si je prends par exemple les NOX, la réglementation, c'est 40, régulièrement, chaque année, nous descendons, nous sommes à peu près à 30.

Alors bien sûr qu'il faut se donner comme objectif d'atteindre un jour les chiffres qui sont donnés par l'Organisation mondiale de la santé qui divise par quatre les chiffres de la réglementation, mais l'État nous rappelait hier qu'aujourd'hui l'Europe n'a toujours pas tranché. C'est toujours la réglementation européenne qui s'applique et si, d'aventure, les lignes directrices de l'OMS étaient votées, leur application serait en 2030 ou en 2035. La réponse est très claire : aujourd'hui, nous sommes une des seules métropoles qui est conforme à la réglementation concernant la pollution.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci beaucoup.

Je crois que le plus important, c'est le fait que ces opinions ont été émises. On est devant des faits objectifs sans doute, invérifiables parce que c'est le long terme qui nous dira ce qui va véritablement se passer, mais ce qui compte, c'est qu'il y ait une évolution culturelle. C'est là la grande difficulté, notamment, cette évolution culturelle est plus difficile pour les gens de ma génération que pour ceux de la vôtre. Dans une évolution culturelle, l'État a bien entendu vocation à imposer des normes, point trop n'en faut non plus, parce qu'elles sont parfois un peu ridicules, étant bien entendu que lui ne les respecte pas obligatoirement, mais il faut que chacun d'entre nous, sans se sentir culpabilisé, essaie de contribuer non pas à lutter, tel un nain qui retiendrait un mur énorme contre un changement climatique, mais à faire en sorte de ne pas alimenter les dérives naturelles qui peuvent être introduites ou que le progrès économique peut engendrer. C'est de la bonne volonté.

Cette bonne volonté n'est jamais suffisante, les résultats sont toujours améliorables. Bien sûr qu'il faut inventer, innover à chaque échelle, peut-être à l'échelle du foyer avant même l'échelle de la ville, avant même l'échelle de la métropole. C'est une culture et je crois, je le dis sans complaisance et ce n'est pas un argument de tribune, le fait qu'il y ait ces points de vue qui viennent d'être exprimés, soit par Gilles, par monsieur Navarranne ou madame Muschotti, on est dans la nuance et dans la volonté collective d'avoir des changements culturels un peu plus forts, peut-être aussi de pas avoir des directives carcérales qui, si on ne passe pas...

On va dans la bonne direction. Il faut aller vers le mieux, pas vers le bien, définir le bien en l'espèce me paraît un peu prétentieux. Mais écoutez, on fait du mieux possible, je crois que la Métropole a des progrès à faire, mais elle n'a pas à avoir honte de ce qu'elle fait, les villes non plus. Il y a des contraintes qui sont parfois apparemment indépassables, il y a aussi, parfois, des attitudes de l'administration qui sont un peu schizophrènes et contradictoires, où l'on vous impose une direction pour vous l'interdire après, parce que là aussi, la réflexion évolue. Mais, globalement, ce que nous vivons aujourd'hui est une véritable révolution ; dans nos communes, dans la Métropole et dans nos vies personnelles, les choses changent, trop vite, pas assez vite, dans la bonne direction, je crois que, globalement, c'est le cas.

J'ai entendu cette remarque sur la mobilité ; pour vous dire la vérité, je me suis endormi un peu trop tôt et je n'ai pas pu épuiser le contenu de l'ouvrage, mais la mobilité, oui, il faut qu'il y ait une part importante de la mobilité là-dedans, parce que dans nos actions locales, c'est un élément fort. Quand on crée des voies douces, quand on crée des moyens de transport améliorés, comme des navettes dans certaines villes, c'est la volonté de ne pas prendre la voiture, de simplifier un certain nombre de choses. Oui, on peut aller davantage sur cette direction si elle n'est pas totalement irriguée, mais je ne prends pas vos remarques comme des critiques, mais comme des suggestions et une contribution à l'effort collectif. Je vous en remercie.

Merci, Gilles. On doit voter pour prendre acte. Ce n'est pas un accord sur le fond, c'est un accord sur la démarche et le fait que l'on a étudié ce rapport. Qui est pour prendre acte ?

**Le Conseil métropolitain prend acte de la remise du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, exercice 2023.**

*M. VIALATTE entre dans la salle.*

**N° 23/11/002 PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE – DEBAT**

**M. LE PRESIDENT**.- D'abord une observation, c'est que l'inflation est au cœur désormais, sinon de notre réflexion, disons de nos problèmes et de nos solutions. On est vraiment dans le paradoxe absolu, c'est la meilleure ou la pire des choses, aurait dit Ésope. Alors, c'est la meilleure, puisque nos ressources désormais sont largement dépendantes d'une grosse part de TVA. On a supprimé la taxe d'habitation, on a supprimé la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et on a substitué un montant de TVA. Mais la TVA, s'il y a inflation, elle augmente, s'il y a déflation elle diminue. On a donc des ressources qui, paradoxalement, s'améliorent en période d'inflation, au moins en valeur nominale. Et puis, c'est la pire des choses puisque, bien entendu, comme toute collectivité, comme tout ménage, comme toute personne physique ou morale, l'augmentation des prix des combustibles, des salaires et du reste vient faire peser directement ou indirectement l'inflation sur nos coûts de fonctionnement. Vraiment, cette présence est nouvelle. Avant on agissait en définissant les taux de la taxe d'habitation, il nous reste la taxe foncière. On était maître du foncier non bâti, aujourd'hui, la TVA nous est accordée, mais nous n'en avons pas la maîtrise de son niveau. Ce que je voudrais faire remarquer, c'est qu'il y a, au-delà du bien ou du mal, une perte d'autonomie dans les décisions budgétaires prises par la Métropole, par exemple, qui est quand même importante.

Deuxième observation, c'est qu'il y a, je dirais, une rigueur importante dans la gestion de cette collectivité, encore une fois, stabilité des taux d'imposition et rigueur dans le fonctionnement ; je regardais notamment les statistiques sur l'emploi, le nombre d'employés qui est de 2 415, diminué de 8 % en 2013, et nous avons des charges de personnel par rapport aux dépenses de fonctionnement de 38,35 %, c'est-à-dire nettement moins que, par exemple, des métropoles comparables du fait de leur activité économique, comme Marseille ou Nice.

Troisième observation : l'épargne est stable et l'épargne, c'est le juge de paix absolu d'une situation budgétaire, puisque c'est à partir d'elle que l'on va avoir les degrés de liberté ou de contrainte pour investir. Elle se situe aux alentours de 60 M€ d'année en année, avec une remarque qui est que nous avons un résultat de fonctionnement cumulé et reporté important, ce qui donne un autofinancement très significatif.

Enfin, les investissements sont importants, autour de 200 M€ et vous savez qu'il y a les trois dimensions de l'investissement dans la Métropole : les investissements des antennes qui sont autofinancés par les communes à travers les allocations de compensation, il y a les investissements purs du Siège qui, eux, sont financés sur le budget du Siège, et il y a des

investissements également métropolitains, mais qui sont d'initiative parfois locale, mais suffisamment importants pour qu'ils soient reconnus d'intérêt métropolitain. Ce n'est pas l'obligation pour la Métropole de les financer, mais c'est l'intérêt collectif qui le dicte. Une particularité quand même très importante qu'il ne faut jamais oublier : quand on envoie des chiffres, c'est aussi l'air du temps, on a tellement de contraintes, tellement d'atermoiements ici ou là, tellement de difficultés que les taux de réalisation des investissements n'ont pas vocation à s'améliorer de façon très significative. Il y a toujours, au dernier moment, l'enquête faune-flore qu'il faut faire, la vérification ici, le changement de cap là, si bien que là où l'on disait que des projets importants ne pouvaient se réaliser qu'en deux mandats, j'ai envie de dire qu'aujourd'hui trois mandats, c'est parfois insuffisant et il y a beaucoup de projets très importants de ce type. Quand je vois la liste qui est énoncée : le TCSP, je ne vous fais pas un dessin, ce sont quand même des échéances lointaines, l'Opéra, Tamaris, le pôle d'échange multimodal, etc. Bien entendu, il y a les autorisations de programme, elles sont capitales pour que l'on puisse scander dans le temps ces investissements, mais ne nous laissons pas éblouir par les montants des investissements, ils s'étalent très largement dans le temps et il y a parfois des retards dans les taux de réalisation qui ne sont pas imputables à la collectivité.

Dernier critère qui me paraît devoir être souligné, c'est la capacité de désendettement de la Métropole, c'est-à-dire le rapport entre la dette et l'épargne brute, qui reste à un très bon niveau : 4,9 ans pour rembourser la dette. Je vous rappelle que le seuil de vigilance est de 10 à 11 ans, donc il ne s'agit pas de s'en rapprocher pour se faire plaisir, mais il s'agit – peut-être pour se faire plaisir – de se dire qu'il y a une marge suffisamment importante pour que l'avenir soit assuré.

Je me permettais ce genre de commentaires avant qu'Ange Musso nous dise la totalité.

**M. MUSSO.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous propose d'entrer un peu plus dans le détail des projections budgétaires en matière de recettes et de dépenses en fonctionnement et en investissement.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, d'abord les taxes sur lesquelles nous avons encore un peu de prise, c'est-à-dire essentiellement la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties ; cette année, comme toutes les collectivités publiques, les bases augmentent de 7 %, cela correspond à l'inflation, c'est fixé par l'État, c'est quand même davantage pour notre collectivité, sauf que l'évolution pour 2024, l'inflation va baisser, c'est bien possible pour nos concitoyens, on pense donc plutôt que ce sera de l'ordre de 4 %.

La taxe foncière nous rapporte 37 M€, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 84 M€, la CFE 46 M€ et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires 12 M€.

La TVA est devenue maintenant notre principal, le président le disait, notre principal impôt local. On espère tous, et on pense que ce sera le cas, que l'inflation sera limitée à 4 %, elle augmentera un peu moins que l'année



dernière, seulement de 4 %, mais le produit attendu est quand même de 117 M€.

La dotation globale de fonctionnement demeure stable, 45,4 M€, et les autres recettes du budget général (la TASCOM, la taxe de séjour, le FPIC, la GEMAPI, l'attribution de compensation) restent stables.

En dépenses de fonctionnement, l'inflation nous touche. En ce qui concerne les charges à caractère général, on pense à une augmentation de 4 %, ce qu'on projette, pour 106 M€.

Les charges de personnel : les mesures gouvernementales d'augmentation des points d'indice, mais aussi le GVT, le glissement vieillesse technicité, on pense avoisiner les 7 % d'augmentation pour un montant de 133, 134 M€, bien sûr hors mises à disposition de personnels par les communes.

Les charges de gestion courante, on va essayer de les stabiliser à 92 M€.

Le reversement de fiscalité, c'est la dotation de solidarité communautaire et l'attribution de compensation, on va les garder stables. En revanche, le reversement de la taxe de séjour à l'Office de tourisme, au Département et la Région augmente en fonction du montant de taxe de séjour que nous percevons, et bien évidemment, en fonction du nombre de touristes.

La situation financière de TPM, l'épargne brute, le président le disait, est stable à 60 M€.

La capacité de désendettement : on a une dette de 286 M€ en 2023, on est à 4,6 ans. On pense, avec la poursuite de nos projets métropolitains, qu'elle passera à 4,9 ans. C'est le niveau moyen et c'est bien en dessous du seuil d'alerte.

En investissements nous souhaitons poursuivre nos projets de transformation métropolitains. On prévoit un niveau d'investissement 2024 au même niveau que les années précédentes, ce qui fait en crédits consommés plus de 200 M€, tous budgets confondus. Je dis bien en crédits consommés, pas en crédits prévus.

Concernant le suivi budgétaire de nos projets, dès lors que les conditions de pluriannualité et d'envergure du projet sont réunies, on passera en mode de gestion d'autorisations de programme. C'est ce que l'on souhaite faire et on le fait régulièrement. Au titre de 2024, les opérations pluriannuelles inscrites concerneront notamment :

- l'élaboration du plan local de l'habitat,
- le projet de TCSP,
- l'aménagement du quartier de la Crestade à Hyères,
- la politique de l'environnement et de la prévention des risques, avec notamment la création de bassins de rétention, le confortement des falaises du Faron et les investissements en matière de gestion des déchets,

- l'institut pour la formation des professionnels de santé à Toulon,
- la corniche Tamaris et diverses opérations d'aménagement de voiries,
- la rénovation de l'Opéra,
- l'électrification des quais,
- le pôle d'échange multimodal de Hyères.

Les autres opérations d'investissement revêtent un caractère habituel et sont notamment portées localement par les antennes métropolitaines pour les missions de proximité. Elles concernent toutes les communes, sur nos différentes compétences : travaux et aménagements de bâtiments publics techniques, culturels, sportifs et, bien sûr, les voiries, les zones d'activité, les espaces urbains.

À cela s'ajoutent les fonds de concours auprès des communes, mais aussi de nos autres partenaires, comme l'Université et on y consacrera plus de 20 M€.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous présenter pour les grandes orientations de notre budget en 2024.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci beaucoup, Ange Musso. Qui veut prendre la parole ?

Monsieur Navarranne.

**M. NAVARRANNE.**- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, les orientations budgétaires, le débat que nous avons, vous le savez, c'est aussi la traduction d'une visée politique, la visée politique que se donne la collectivité, que donne la majorité et qui sera présentée lors du budget que nous adopterons le mois prochain ou début 2024. Aujourd'hui, nous ne ferons que prendre acte qu'un débat que nous ouvrons aura bien eu lieu. Au moment du budget, on votera ou non celui que vous nous présenterez. Il ne fait pas mystère, a priori, que nous voterons contre, mais tout de même, dans ce débat, ce qu'il y a d'intéressant c'est de pouvoir proposer quelques axes, pourquoi pas, qui pourraient inspirer certaines modifications.

Toujours très honnête, ce document a cette année une vertu que nous souhaitons partager avec vous, qui est un côté un peu plus synthétique, qui permet de dégager un petit peu plus de possibilités, de proposer ces alternatives dont je vous parlais. Ça évite un petit peu de trop en faire et de noyer le poisson pour éviter de pouvoir se voir dégager quelques alternatives. Le président l'a dit, le paradoxe de la TVA, c'est qu'effectivement, et on avait abordé cette question l'année dernière, c'est que ce n'est pas un impôt local, c'est une recette locale, mais que nous ne maîtrisons en rien, ni sur son taux, ni sur la part qui nous est octroyée. Et on l'a déjà dit ici, la suppression de l'autonomie fiscale des communes, suppression progressive, est toujours un désastre parce qu'elle prive notamment les maires de la liberté de pouvoir trouver les recettes les plus justes par rapport aux budgets qui sont visés.

Le paradoxe de la TVA se lit en revanche avec la fiscalité directe, c'est-à-dire ce que nous prélevons et ce que nous décidons : la taxe foncière, la CFE (la contribution foncière des entreprises) et quelques autres mécanismes. Et vous

le savez, nous avons un grand dilemme ou plutôt une grande séparation qui est celle d'avoir augmenté le taux de la taxe foncière pour la Métropole de 25 % il y a maintenant deux ans. C'est une reconduction de taux que vous pensiez faire, nous espérons, nous, au contraire, un signe d'apaisement fiscal, la modification, même marginale, à la baisse de ce taux. Il y a deux mécanismes qui font l'impôt que paiera le contribuable pour la taxe foncière, que paiera le propriétaire : les bases, vous l'avez dit, on ne maîtrise pas les bases et le taux, on le maîtrise. Ne pas changer le taux avec des bases qui augmentent, c'est forcément laisser l'impôt augmenter. Et là, on a appliqué il y a deux ans la double peine, les bases qui avaient augmenté et le taux qui avait augmenté. Vous allez reconduire ce taux augmenté il y a deux ans, nous le déplorons.

En cinq ans, ces recettes de fiscalité directe seront donc passées de 290 M€ à 345 M€ ; de 2020 à vos prévisions 2024, c'est plus 19 % d'impôt en cinq ans de taxe de fiscalité locale supplémentaire. C'est-à-dire qu'alors que, sur cette même période des cinq ans et à partir des mêmes indicateurs que ceux que vous nous présentez, l'inflation, le mécanisme sur lequel on va calculer l'augmentation des bases, l'inflation en cinq ans, avec les mêmes prévisions pour 2024, c'est plus 16,7 %, y compris avec la grosse inflation que nous venons de vivre, qui n'est pas de 7 %, comme l'augmentation des bases, mais de 5,5 %, l'inflation sur cinq ans, c'est 16,7 %. La fiscalité que vous avez choisie, c'est plus 19 %, il y a 2,3 %, pour être tout à fait juste, d'impôt supplémentaire par rapport à l'inflation que vous avez prélevé, notamment sur les propriétaires. Nous espérons, nous, un petit abaissement fiscal que nous pourrions voir au budget.

Sur la question du personnel, qui est la grosse question de la dépense, nous verrons au budget ce qui sera tranché. Il y a des choses que l'on ne peut pas décider, c'est l'État qui détermine les indices, qui détermine la rémunération, les indices de rémunération, mais aussi la difficulté que nous avons, nous collectivité, et ça, ça peut être de notre choix, dans le mélange des compétences, dans la confusion absolue pour l'administré que l'on a entre les différents services. J'ai un problème, je vais à la mairie, on dit : ce n'est pas moi, c'est la métropole. On a pourtant fait des Maisons de la Métropole dans les services municipaux, mais souvent, il y a une forme de cloisonnement et un empilement en termes de personnel qui fait un excellent travail, le personnel de la Métropole, comme les personnels de nos communes répondent au service public des administrés, mais à aucun moment on a été capable, dans cette collectivité, de faire faire les économies d'échelle qui étaient prévues. Espérons qu'on pourra voir ces améliorations. Je prends un détail très anecdotique, très marginal sur la confusion et sur l'incompréhension qu'ont les gens : il y a un jardin public à Toulon, le jardin Alexandre 1<sup>er</sup>, qui dépend de la Ville, avec la médiathèque Chalucet juste au-dessus, il y a des toilettes au milieu, toilettes publiques qui regorgent, pardon, de saletés. Finalement, plus personne ne les nettoie parce qu'on ne sait plus si c'est la Ville ou la Métropole. La Métropole a mis des panneaux, mais dit que c'est à la Ville de les nettoyer. Typiquement, on est là dans la confusion et le mélange qui ne permettent pas, en termes de personnel par exemple, de réaliser les économies, puisqu'on a

empilé au fur et à mesure les choses. On attend donc au budget la présentation d'un choc de simplification.

Enfin, j'en terminerai par là, les investissements. Permettez-moi de prendre deux exemples : Mayol à Pipady.

J'entends que ça discute beaucoup, juste si c'était possible d'avoir un petit peu de quiétude ?

**M. LE PRESIDENT**.- Oui, taisez-vous, Ange. Allez-y.

**M. NAVARRANNE**.- Mayol à Pipady : la Métropole a engagé des dépenses alors même qu'on nous répond aujourd'hui qu'on n'a pas encore la maîtrise foncière ou l'assurance de toute la maîtrise foncière. Pourquoi aller vite dans certains investissements, alors même qu'on n'est même pas sûr ? On a lancé un concours d'architecture, on a attribué le concours, on n'est même pas sûr de la maîtrise foncière. Ou alors en matière de transport, typiquement, il y a un investissement qui serait bien nécessaire, c'est le débat depuis très longtemps, BHNS, tramway, vous savez que là-dessus aussi, nous ne serons pas d'accord dans les projections d'investissement.

Alors, pourquoi ne pas intégrer, dans le budget qui viendra, la consultation des populations ? On peut avoir un petit budget. Il y a un maire qui le fait, je n'en dis pas toujours du bien politiquement, mais au Pradet, il y a des consultations municipales. Pourquoi ne pas les élever à hauteur de la Métropole pour certains grands investissements ? Et je ne voulais pas, Monsieur le Maire du Pradet, vous lier particulièrement à moi, je ne veux pas vous mettre mal à l'aise, mais espérons que ces quelques pistes dans notre débat pourront venir modifier les choix dans le budget que vous aurez à nous présenter, en tout cas le débat, tout du moins pour nous, a eu lieu. Je vous en remercie.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci. D'autres interventions ?

**M. MUSSO**.- Juste répondre sur les impôts payés directement par nos contribuables qui s'élèvent à moins de 200 M€. Ensuite, il y a des compensations qui sont payées par l'État et, bien évidemment, l'État, ses principales ressources ce sont nos impôts, mais payés directement par nos contribuables, les impôts s'élèvent à moins de 200 M€. On n'est pas à 300 et quelques, comme vous l'avez dit.

**M. NAVARRANNE**.- Pardonnez-moi, effectivement, je comptais aussi justement la fraction de TVA qui vient remplacer la taxe d'habitation. Ça fait bien les 349, + 19 %.

**M. LE PRESIDENT**.- Madame Portuese.

**Mme PORTUESE**.- Je vous remercie. Ma question concerne l'attribution de compensation versée par les communes. Elle est révisée annuellement, en partie, en fonction du coût du service commun informatique avec la ville de Toulon. En 2023, l'AC versée par les communes avait subi une augmentation de 2,3 % par rapport à 2022 ; or pour 2024, vous prévoyez une augmentation

de près de 8 %, passant de 12,75 M€ à 13,75 M€. La mutualisation notamment du service informatique devrait permettre de dégager des économies d'échelle et donc, de soulager les communes. Il me semble que cette prévision haussière est très élevée et je voulais savoir qu'est-ce qui justifie cette augmentation si significative.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'autres interventions ? Tu as une réponse sur le dernier point ?

**M. MUSSO.**- Oui, ce sont simplement des transferts de certaines communes qui vont augmenter leur participation aux attributions de compensation. Ce n'est pas forcément le transfert par la Ville de Toulon du service informatique, il est fait, ce sont plutôt de nouveaux transferts, notamment les navettes, par exemple, de la ville, qui ont été transférées. Bien évidemment que cela change l'attribution de compensation, et nous avons début janvier, je ne sais plus exactement la date, nous avons fixé en début janvier une CLECT, justement pour de nouveaux transferts pour en prendre les chiffres. Je ne les ai pas exactement, ce sont des prévisions qui seront fixées et proposées par la CLECT.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci.

Quelques commentaires sur l'intervention de M. Navarranne. Sur l'inflation, quand vous avez rapproché le taux à celui de l'augmentation de la fiscalité, vous dites 16 et 19 %, l'inflation que subit la collectivité, ce n'est pas 16 %, 16 %, c'est l'inflation nationale. La collectivité subit beaucoup plus, parce que nous sommes extraordinairement sensibles, par exemple, au prix des combustibles. Quand vous avez le prix du gaz ou de l'électricité qui est multiplié par trois, quatre ou cinq, cela n'a rien à voir avec l'augmentation de 5, 6 ou 7 % de tel ou tel produit. L'indice général des prix, c'est un produit synthétique de 200 articles, là, nous sommes sur vraiment ce qui augmente le plus. Je crois véritablement que quand la fiscalité augmente de 19 %, je n'ai pas vérifié, mais c'est très en deçà de ce que l'inflation que nous subissons directement produit comme augmentation de coût.

Deuxième observation : vous dites pour Mayol à Pipady ou pour le TCSP qu'il y a des dépenses et pas de réalisation. Oui, mais si on ne fait jamais d'études, jamais de projets, jamais d'investissements sur la réflexion, il n'y aura jamais de réalisation. C'est bien dans l'ordonnancement d'un projet qu'il y a d'abord des études qui sont réalisées et qui coûtent de l'argent, bien entendu, comme un architecte, on est à 10 % du projet final, sinon s'il n'y a pas d'architecte je vous propose de ne pas habiter la maison. C'est vrai que c'est compliqué, mais on ne peut pas tout confondre. En tous les cas, on a entendu vos remarques.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce sujet ? S'il n'y a pas d'autres remarques, le rapport est soumis au vote, donc je vais le mettre aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 - M. CHARLOIS - M. CIVETTINI -  
Mme MUSCHOTTI**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Délibération suivante, c'est le budget, une décision modificative pour le budget principal. Ange Musso.

**N° 23/11/003 BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON  
PROVENCE MEDITERRANEE DECISION MODIFICATIVE  
N°2 - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de prendre en compte un ajustement de crédits des autorisations de programmes visant les opérations portées par le SYMIELEC Var, la rénovation de l'IUT de la Garde, le DATA Center, l'aménagement de l'îlot de la Loubière et quelques ajustements en fonctionnement.

En fonctionnement, il s'équilibre à 21 776 €, en investissement à 2 061 129 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ? Abstention ? Vote contre ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 75**

**CONTRE : 1 - M. NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 4 - M. CHARLOIS - M. CIVETTINI - M. MARION  
- Mme MUSCHOTTI**

*(Adoption à la majorité).*

C'est donc adopté.

La suivante, les transports.

**N° 23/11/004 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS DECISION  
MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO**.- La décision modificative n° 3 du budget annexe transports, a essentiellement pour objet l'ajustement du forfait des charges du délégataire RATP Développement, conformément au contrat de la DSP, et en investissement il est opéré une régularisation de transfert de droits à déduction de TVA auprès de l'ancien délégataire.

Il s'équilibre en fonctionnement à 600 000 €, en investissement à 15 000 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observation ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 75**

**CONTRE : 1 – M. NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 4 – M. CHARLOIS – M. CIVETTINI – M. MARION  
– Mme MUSCHOTTI**

*(Adoption à la majorité).*

C'est donc adopté.

Assainissement.

**N° 23/11/005 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DECISION  
MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO**.- La décision modificative n° 3, ce sont des mouvements de crédits entre chapitres en investissement, sans aucune incidence financière. Elle s'équilibre à zéro.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix : qui est pour ? Abstention ? Une abstention.

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 – M. CHARLOIS – M. CIVETTINI – M. MARION -  
MM. MUSCHOTTI**

*(Adoption à l'unanimité).*

Ports métropolitains.

**N° 23/11/006 BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS DECISION  
MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO**.- C'est la même chose : décision modificative n° 3, des transferts entre chapitres qui s'équilibre à zéro.

**M. LE PRESIDENT**.- Même vote que la délibération précédente ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 – M. CHARLOIS – M. CIVETTINI –  
M. MARION - MM. MUSCHOTTI**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Ports de commerce.

**N° 23/11/007 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE  
DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO**.- Ce sont des ajustements de crédits par transfert et par chapitres et il s'équilibre à zéro.

**M. LE PRESIDENT**.- Même vote que précédemment ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 – M. CHARLOIS – M. CIVETTINI –  
M. MARION - MM. MUSCHOTTI**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Parkings métropolitains.

**N° 23/11/008 BUDGET ANNEXE PARKINGS METROPOLITAINS  
DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO**.- Décision modificative n° 2, ce sont des crédits complémentaires en recette de fonctionnement et les dépenses font l'objet d'ajustements entre chapitres pour faire face notamment à des hausses de taxes foncières.

En fonctionnement, elle s'équilibre à 140 000 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Abstention ?

*(Vote à main levée)*



**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 – M. CHARLOIS – M. CIVETTINI –  
M. MARION - MM. MUSCHOTTI**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Transports, durées d'amortissement.

**N° 23/11/009 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - FIXATION DES  
DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS**

**M. MUSSO.**- Il faut amortir et, pour tenir compte de l'évolution de notre parc de véhicules, il est devenu nécessaire aujourd'hui d'actualiser la durée d'amortissement ; je vous fais grâce de tous les détails.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observation ? Qui est pour ? Contre ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 – M. CHARLOIS – M. CIVETTINI –  
M. MARION - MM. MUSCHOTTI**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est donc approuvé.

Les remboursements de dépenses effectuées par le Symielec Var.

**N° 23/11/010 MODALITES DE PRISE EN CHARGE COMPTABLE DES  
REMBOURSEMENTS DE DEPENSES EFFECTUEES PAR  
LE SYMIELECVAR POUR LE COMPTE DE LA METROPOLE  
TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. MUSSO.**- Nous avons adhéré le 1<sup>er</sup> janvier 2018, et par le biais du mécanisme de représentation-substitution, la Métropole a pris en charge les dépenses d'énergie et en a confié l'animation au syndicat par voie de convention de gestion transitoire, prolongée par avenant, jusqu'au 31 décembre 2020. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, toutes les compétences ont été transférées au Symielec Var, qui est devenu maître d'ouvrage et, à la demande du comptable public, il convient aujourd'hui de clarifier les modalités de comptabilisation des opérations transférées au syndicat, selon qu'elles sont antérieures ou postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci. Même vote ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 79**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 – Mme MUSCHOTTI**

***(Adoption à l'unanimité).***

Même vote.

Conventions pour l'exploitation de lots de plage et des établissements de restauration.

*M. CAVANNA sort de la salle.*

**N° 23/11/011 23DSP04 CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUS-TRAITE DE PLAGE LOT 1**

**M. MUSSO**.- C'est l'attribution du lot n° 1 des plages du Mourillon à Toulon. Monsieur notre ami Robert Cavanna ne participe pas au vote et il m'a demandé de piloter l'ensemble de ses délégations qui concernent Toulon.

On a 13 lots, on va les passer au fur et à mesure. Vous comprenez bien que ni les services de la Métropole ni moi-même n'avons le temps de tout faire d'un coup, nous allons les faire progressivement, même si nous les menons de front.

Il n'y a qu'un seul lot qui est ouvert durant les 12 mois de l'année, il fallait le passer en priorité. Il s'agit du Lido et je vous propose d'attribuer le lot n° 1 à la SARL Le Lido de Toulon.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observation ? Monsieur Navarranne.

**M. NAVARRANNE**.- Oui, je vous remercie. Une observation un petit peu de forme, mais aussi de fond sur cette délibération, on verra pour les autres lots. C'est vrai qu'il y a une réflexion, on n'est pas commanditaire des gens qui répondent ou qui ne répondent pas. C'est vrai, moi je suis ravi, c'est un établissement que beaucoup de gens à Toulon connaissent. La continuité, on sait toujours ce qu'on a, on ne sait jamais ce qu'on peut trouver, mais c'est vrai que, lors de mise en concurrence, c'est toujours délicat de n'avoir qu'un seul candidat qui répond. Ça n'entache absolument en rien d'irrégularité, tout ce qu'on veut. C'est vrai qu'il y a peut-être une réflexion, il y aura peut-être une réflexion à porter sur un certain nombre de zones où on a parfois du mal à trouver des concurrents ou en tout cas des comparaisons, et donc c'est peut-être d'appeler une réflexion ensemble de « comment communiquer » parfois différemment. Il y a le cadre de la règle et puis il y a ce que l'on pourrait faire

pour avoir, dans les appels à délégation de service public, plus d'une réponse, encore une fois, pour pouvoir bien faire des mises en concurrence, parfois un petit peu plus étoffées. Encore une fois, il n'y a pas de règles qui permettent et de doute, aucun vraiment, mais c'est vrai qu'il y a l'idée ensemble peut-être de trouver des moyens de faire savoir qu'on peut candidater, postuler. Ce n'est jamais simple. La restauration en plus est un métier très particulier et sur lesquelles les dernières années qu'on a vécues mettent beaucoup d'incertitudes. Encore une fois, on sait ce qu'on a, on ne sait jamais ce qu'on trouve, mais voilà la réflexion que je voulais partager avec vous et nous nous abstiendrons sur la délibération.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci.

**M. MUSSO**.- A ce sujet, juste pour la communication, sur ce type de DSP, nous sommes limités. La principale limitation, c'est la loi, c'est ce que la loi impose, on le fait, on la respecte. Ensuite, sur d'autres lots, je ne vous dirai pas de secret, sur d'autres lots il y a de la concurrence. La publicité, à mon sens, a été suffisante, puisque la concurrence existe. C'est sûr que pour le président de la commission DSP que je suis, c'est plus facile de négocier quand il y a plusieurs candidats, c'est la vérité, mais nous n'y sommes pour rien.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix : qui est pour ? Qui s'abstient ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. CHARLOIS – M. NAVARRANNE**

**NPPV : M. CAVANNA – M. TAINGUY**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

Création d'une autorisation de programme pour l'Hôtel des Arts.

*M. CAVANNA entre dans la salle.*

**N° 23/11/012    CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME  
RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE  
L'OPERATION DE RAVALEMENT DES FACADES ET DE LA  
RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HOTEL DES ARTS A  
TOULON**

**M. MUSSO**.- Pour l'Hôtel des Arts, je vous propose une autorisation de programme de 7 800 000 € TTC, pour une durée de cinq ans sur la période 2023 à 2027. C'est le ravalement des façades et de la rénovation énergétique de l'Hôtel des arts.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observation ? Qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Autorisation de programme pour le bâtiment Ateliers Voirie Lagoubran.

**N° 23/11/013 CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME  
RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE  
L'OPERATION DE TRAVAUX DE RENOVATION DU  
BATIMENT ATELIERS VOIRIE LAGOUBRAN A TOULON**

**M. MUSSO**.- Pour la rénovation du bâtiment Ateliers Voirie Lagoubran, une autorisation de programme de 3 M€ TTC pour une durée de quatre ans sur la période 2023-2026.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix : qui est pour ?

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Autorisation de programme opération de requalification de la RD 559 sur l'Almanarre.

**N° 23/11/014 CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME  
RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE  
L'OPERATION DE REQUALIFICATION DE LA RD 559  
ALMANARRE SUR LA COMMUNE DE HYERES**

**M. MUSSO**.- Cette opération de programme est estimée à 7 700 000 € TTC pour une durée de quatre ans, pour une période de 2023 à 2026.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Autorisation de programme avenue Henri Guillaume, sur la commune de La Seyne.

**N° 23/11/015 CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION DE REQUALIFICATION ET D'ELARGISSEMENT DE L'AVENUE HENRI GUILLAUME SUR LA COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER**

**M. MUSSO**.- Cette autorisation de programme est estimée à 3 800 000 € TTC pour une durée de trois ans, 2024-2026. Je me permets de rajouter une certaine satisfaction, car durant le premier mandat, ou même les deux premiers mandats, j'étais président de la commission Voirie et cette rue Henri Guillaume, je vous garantis que les élus de La Seyne nous en parlaient à chaque réunion de commission ! Aujourd'hui, voilà, on va la faire.

**M. LE PRESIDENT**.- Très bien, je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Toujours une autorisation de programme sur l'aménagement de l'îlot Montety à Toulon.

**N° 23/11/016 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE L'ILOT MONTETY SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN DE TOULON**

**M. MUSSO**.- Il s'agit de prolonger la durée d'une année, soit quatre ans, de 2022 à 2025.

**M. LE PRESIDENT**.- Même vote ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Crédits de paiement pluriannuels de l'autorisation de programme de l'opération du pôle d'échanges multimodal à Hyères.

**N° 23/11/017 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A L'OPERATION DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL A HYERES**

**M. MUSSO.**- Il s'agit d'actualiser l'échéancier prévisionnel. On reste sur le même montant d'autorisation de programme à 24 M€ TTC, ainsi que la durée qui est fixée à six ans, qui ne change pas.

**M. LE PRESIDENT.**- Même vote ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Réhabilitation de la corniche Tamaris à La Seyne, crédits de paiement.

**N° 23/11/018 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA REHABILITATION DE LA CORNICHE TAMARIS A LA SEYNE-SUR-MER**

**M. MUSSO.**- Il s'agit d'une opération dont le montant reste inchangé, 30 M€ TTC. En revanche, on actualise l'échéancier et on prolonge d'un an, on fixe la durée à sept ans, soit de 2021 à 2027.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observation ? Qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Autorisation et crédits de paiement pour l'îlot de la Loubière.

**N° 23/11/019 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE L'ILOT DE LA LOUBIERE SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN DE TOULON**

**M. MUSSO**.- Il s'agit simplement d'une actualisation de l'échéancier prévisionnel, puisque le montant de 4 200 000 € reste inchangé, et la durée aussi.

**M. LE PRESIDENT**.- Même vote ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

L'aménagement du chemin de Tombouctou.

**N° 23/11/020 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU CHEMIN DE TOMBOUCTOU SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN DE TOULON**

**M. MUSSO**.- Il s'agit là aussi d'une actualisation de l'échéancier prévisionnel. Le montant de l'autorisation reste fixé à 3 M€, inchangé, en revanche, on prolonge d'une année pour la fixer à quatre ans, soit de 2022 à 2025.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci. Même vote ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Toujours une requalification du chemin de Forgentier sur le territoire de Toulon.

**N° 23/11/021 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA REQUALIFICATION DU CHEMIN DE FORGENTIER SUR LE TERRITOIRE DE TOULON**

**M. MUSSO.**- Il s'agit là aussi une actualisation de l'échéancier prévisionnel : le montant reste inchangé à 3 M€ et on rajoute un an pour la durée, de 2021 à 2026.

**M. LE PRESIDENT.**- Même vote ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Autorisation de programme au projet de création de collecteurs et de bassins de rétention à Toulon.

**N° 23/11/022 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE AU PROJET DE CREATION DE COLLECTEURS ET DE BASSINS DE RETENTION A TOULON**

**M. MUSSO.**- Il s'agit d'une actualisation de l'échéancier prévisionnel, mais aussi d'une baisse de l'autorisation de programme qui passe de 7 715 000 € TTC à 6 200 000 € TTC. On a plus de 1,5 M€ de diminution et on la prolonge de deux ans pour la fixer à six ans, de 2021 à 2026.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.



Schéma directeur métropolitain de gestion des eaux pluviales et de ruissellement.

**N° 23/11/023 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR METROPOLITAIN DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT**

**M. MUSSO**.- Il s'agit là aussi d'une actualisation de l'échéancier prévisionnel. On garde la même autorisation de programme, le montant à 4 M€ TTC, mais on prolonge d'une année, on passe à cinq ans, de 2021 à 2025.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Requalification de l'avenue de Lattre de Tassigny à Toulon.

**N° 23/11/024 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA REQUALIFICATION DE L'AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY A TOULON**

**M. MUSSO**.- C'est là aussi une actualisation de l'échéancier prévisionnel, avec une autorisation de programme dont le montant TTC à 4 200 000 € reste inchangé, on prolonge d'une année, on passe à quatre ans, 2023 à 2026.

**M. LE PRESIDENT**.- Même vote ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Convention d'objectifs et de moyens entre la Métropole et les Arts Décoratifs.  
Conseil métropolitain – 16 novembre 2023

**N° 23/11/025 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ETABLIE ENTRE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET LES ARTS DECORATIFS AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES DE 2024 A 2028 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO.**- Il s'agit d'une convention avec l'école Camondo de Paris, comme on l'a fait avec l'Ecole Supérieure d'Art et de Design TPM ou encore l'école de commerce KEDGE. On soutient matériellement et financièrement les Arts Décoratifs à hauteur de 160 000 € par an pour cinq années, soit 800 000 € de 2024 à 2028.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

Pour les deux prochaines délibérations, on va demander à M. Cavanna, M. Mansour, M. Mahali et Mme Bernardini de ne pas prendre part au vote.

*M. CAVANNA, MANSOUR, MAHALI et Mme BERNARDINI sortent de la salle.*

**N° 23/11/026 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT PLURIANNUELLE A L'UNIVERSITE DE TOULON POUR LA REALISATION DU PROJET "ECO-CAMPUS LA GARDE - LE GRAND JARDIN MEDITERRANEEN" INSCRIT AU CONTRAT D'AVENIR 2021-2027 AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LE PRESIDENT.**- Pour la première délibération, il s'agit de l'attribution d'une subvention d'investissement pluriannuelle à l'Université de Toulon, pour la réalisation d'un projet Eco-Campus.

**M. MUSSO.**- Pour un montant de 2 M€.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien, et donc c'est l'autorisation de signature. S'il n'y a pas d'observation, il en sera ainsi décidé.

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**NPPV : 6 - Mme BERNARDINI – M. CAVANNA – M. MAHALI –  
M. MANSOUR – M. MORENO – M. TAINGUY**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

La suivante.

**N° 23/11/027    CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME  
RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE  
2023-2027 POUR LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A  
L'UNIVERSITE DE TOULON AU TITRE DE LA REALISATION  
DU PROJET "ECO-CAMPUS LA GARDE - LE GRAND  
JARDIN MEDITERRANEEN" INSCRIT AU CONTRAT  
D'AVENIR 2021-2027**

**M. MUSSO**.- C'est l'autorisation de programme pour pouvoir payer ces 2 M€  
en 5 ans, de 2023 à 2027.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observation ? Je félicite Monsieur Musso pour son  
esprit de synthèse. Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**NPPV : 6 - Mme BERNARDINI – M. CAVANNA – M. MAHALI –  
M. MANSOUR – M. MORENO – M. TAINGUY**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Nouvelle convention de partenariat entre la Métropole et l'Union des  
groupements d'achats publics, la fameuse UGAP.

*M. CAVANNA, MANSOUR, MAHALI et Mme BERNARDINI entrent de la salle.*

**N° 23/11/028    23CONV12 -- ADOPTION D'UNE NOUVELLE CONVENTION  
DE PARTENARIAT ENTRE LA METROPOLE TOULON  
PROVENCE MEDITERRANEE ET L'UNION DES  
GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS (UGAP) POUR LES  
ANNEES 2024 A 2028**

**M. MUSSO.**- Oui, on travaille beaucoup avec l'UGAP qui arrive à nous avoir des prix très intéressants, surtout une certaine facilité, puisque les marchés sont déjà passés par le groupement d'achat, on évite donc de surcharger notre service des marchés. On propose de signer une nouvelle convention de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien, je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Délibération suivante : constitution et composition du bureau métropolitain et du nombre de vice-présidents. Monsieur Musso.

*Mmes CHARLES, GROSSO et M. BENEVENTI quittent la salle.*

**N° 23/11/029 CONSTITUTION ET COMPOSITION DU BUREAU METROPOLITAIN ET DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS**

**M. MUSSO.**- Suite à la démission d'un des vice-présidents, nous sommes obligés de diminuer le nombre de vice-présidents, c'est-à-dire de passer de 16 à 15.

**M. SIMON.**- Monsieur le Président ?

**M. LE PRESIDENT.**- Oui, Monsieur Simon.

**M. SIMON.**- Je voudrais faire une petite intervention.

Rassurez-vous, je serai bref, Monsieur le Président, et pas polémique. En effet, la presse a largement commenté ma démission de mandat de vice-président, je rappelle qu'elle trouve son origine dans le projet de création d'un nouvel hôpital, établissement de santé, au quartier Saint-Augustin à La Crau. Je n'ai aucune volonté de polémiquer, seulement de faire comprendre à l'assemblée ce qui a conduit à cette démission. Je souhaite revenir factuellement sur deux éléments de divergence que j'ai avec Monsieur le Président.

Le premier est lié à notre différence d'analyse concernant le niveau de dégradation de l'offre de santé, ici et ailleurs, relevé en outre par la période Covid. Celui-ci fait pourtant l'objet d'un constat majoritairement partagé par tous. L'hôpital public exerce dans des conditions très difficiles, je peux vous le dire, je l'ai vécu ces trois dernières années ayant trois personnes âgées à charge à la maison. Il atteint actuellement l'efficience maximale avec les

moyens dont il dispose et le fort engagement des personnels. Très régulièrement, les médias font l'écho de difficultés qu'il éprouve à pouvoir assurer sa prise en charge de l'ensemble de la patientèle dans les conditions qui lui sont dues.

L'établissement dont il est question permettrait de réellement soulager l'hôpital public, et pas concurrencer. Il ne serait pas seulement le résultat de regroupement des cliniques Saint-Jean, Saint Roch de Toulon et Sainte Marguerite d'Hyères. Je peux évidemment comprendre les maires et les administrés de Toulon et Hyères qu'il puissent être inquiets de la disparition de leur clinique dans leur ville au profit d'un nouveau grand hôpital. Je partagerai même, et je l'ai dit à Monsieur le Président, leur sentiment si le projet se limitait à un regroupement de cliniques sans valeur ajoutée pour nos populations. Mais, avec des équipements médicaux modernes et de pointe, ce nouvel établissement de santé comprendrait, je vais quand même vous le citer parce que vous savez que, dans un projet privé, on n'a pas le droit de divulguer ce qu'il est fait, là, j'en ai eu l'autorisation : 600 lits, un service d'urgence de capacité de 25 000 passages par an, avec réanimation, 40 postes de chimiothérapie, 40 postes de dialyse, 15 places de réanimation, 31 salles opératoires toutes disciplines chirurgicales, une maternité de néonatalogie de 40 places - d'ailleurs à ce titre, j'ai rencontré par hasard le médecin qui s'occupe de cela qui m'a dit que c'était très important pour eux, puisqu'ils ont prévu d'avoir une IRM à intelligence artificielle pour anticiper sur les malformations des fœtus - 4 salles de radiologie, 3 salles de mammographie, 3 salles d'échographie, 1 salle d'ostéodensitométrie, 3 scanners et 3 IRM, 6 salles d'endoscopie, un laboratoire, 800 emplois, dont 200 médecins et chirurgiens, 1 000 places de stationnement en silo, un EHPAD de 90 lits et une crèche pour les enfants des personnels de cet hôpital, d'autant qu'il proposerait toutes les spécialités médicales, y compris celles qui, actuellement, nécessitent de se rendre à Marseille ou à Nice, ce qui n'est pas neutre.

A mon sens, c'est mon sens, l'intérêt public des services médicaux envisagés dans ce projet est indéniable. Ils sont de nature à améliorer localement le contexte sanitaire, un projet de plus, qui serait indolore pour le contribuable. Bien au contraire, il participerait aux travaux de la zone en question. Comme la presse l'a relaté, en l'absence d'un vrai développement des cliniques, ce n'est pas moi qui le dis, je n'en ai pas la capacité, ce sont les médecins, le risque est majeur de les voir quitter notre métropole ou, pire, cesser leur activité. Ce seront alors les habitants de notre bassin de vie qui en ressortiraient perdants. C'est un sujet qui devrait transcender les clivages politiques en raison de son enjeu pour nos concitoyens. Nous pourrions en débattre, pas aujourd'hui, ce n'est pas le jour ni le lieu, je sais, Monsieur le Président, que vous en avez parlé dans une réunion en mairie, vous dites que ce sujet, il faudra le reprendre.

Ce premier point d'achoppement n'est toutefois pas l'élément central qui a entraîné ma démission. Que l'implantation de ce projet, et je l'ai dit à Monsieur le Président le jour de ma démission, qu'il soit à La Crau ou ailleurs, je lui ai même dit : « Si vous trouvez 12 hectares (parce que c'est 12 hectares) ailleurs sur la Métropole, et que vous le trouvez plus judicieux, j'y souscrirai ». Je ne

veux surtout pas que l'on croie que c'est un projet craurois, non, c'est un autre sentiment que j'ai.

J'en viens donc au deuxième véritable point de désaccord qui, lui, est totalement rédhibitoire pour la majorité municipale, et même mon opposition crauroise, puisqu'il y a eu un conseil municipal la semaine dernière où nous avons débattu. Les emprises foncières qui avaient été identifiées pour accueillir cet hôpital, je veux que vous le sachiez, sont constructibles depuis 2007. Elles nécessitent néanmoins de faire l'objet d'un règlement de zonage, comme toutes les zones AU, au travers d'un plan local d'urbanisme. La commune de La Crau l'a donc intégré à l'intérieur d'une procédure de révision générale tout simplement, puisque notre révision générale était lancée avant la métropolisation, et donc il pouvait y avoir continuité. Nous aurions pu avoir une option différente qui aurait été simplement la modification du zonage pour donner les droits à bâtir.

Alors, mes chers collègues, comme l'a rappelé le Président Giran dans sa réponse à ma démission, la compétence Planification et Plan local d'urbanisme est désormais pleinement métropolitaine ; oui, mais ce qui nous a touchés, nous, c'est que notre PLU a été bloqué depuis le mois de mai sans que nous en soyons informés. Il m'a aussi indiqué que ce projet n'avait fait aucunement la production d'un document de campagne électorale, mais de la part de qui, Monsieur le Président ? Du candidat maire ou du candidat de la présidence de notre métropole ? Aujourd'hui, nous savons que nous avons transféré beaucoup de compétences à la Métropole et il faut que les maires puissent continuer à avoir les options sur leur commune. Ce qui m'inquiète et me pose question, c'est que par le parallélisme des formes, les voiries, les espaces verts, l'eau, l'assainissement, etc., sont aussi de compétence métropolitaine, quelle va être la marge de manœuvre des futurs candidats maires dans chacune des communes qui ne pourraient réunir une majorité au sein de cette assemblée si on applique cette méthodologie ? Comme nous l'avons fait pour les recettes fiscales où nous avons élaboré un pacte fiscal, il devient donc urgent d'élaborer aussi un pacte de gestion concernant tous les projets de proximité. Je ne parle pas des projets métropolitains, Monsieur le Président, ce qui est normal, puisque c'est cette assemblée qui doit les définir.

Voilà ce que je voulais vous dire, c'est sans aucune polémique, au contraire, je souhaite que ce projet puisse se faire, même s'il ne se fait pas à La Crau. Je souhaite, Monsieur le Président, que vous trouviez des solutions avec madame la Maire de Toulon. Si vous les trouvez, j'y souscrirai. Voilà ce que je voulais vous dire. Merci.

*Applaudissements des Conseillers métropolitains craurois.*

**M. LE PRÉSIDENT**.- Merci, Monsieur Simon. La Crau vous applaudit.

Je voudrais d'abord faire une petite mise au point : vous avez dit que vous êtes en divergence avec le président, le débat permettra de savoir si la divergence est plus générale, et si d'autres membres du bureau, tel que cela s'est passé l'autre jour, adhèrent à votre vision des choses ou à celles de la Métropole.

Deuxième réflexion : je veux bien être le saint Sébastien criblé de flèches, c'est tellement facile de désigner un bouc émissaire, et ça vous évite de remettre en cause une amitié pluriséculaire, mais enfin, les décisions ont été prises par mon prédécesseur, Hubert Falco, quelles qu'elles soient, et ici, avec non pas discipline, mais compréhension, et parce que c'est légitime, elles sont aujourd'hui poursuivies. Ne vous trompez pas, ne faites pas celui qui, de façon distraite, pense : « Giran, c'est le mal, avant, c'était le bien ». Le mal, si tant est qu'il existe, a commencé avant.

Vous dites, parmi vos arguments, que ça n'a que des bienfaits, mais vous avez eu la courtoisie et l'honnêteté de rappeler que c'était un peu complexe pour des villes, comme Toulon et Hyères, de perdre un équipement présent depuis longtemps et fondamental pour l'équilibre des soins de leur territoire et du territoire voisin. J'ajoute que vous n'évoquez pas les conséquences qui pourraient intervenir sur l'hôpital public, or, on est bien obligé de savoir, même si l'ARS, l'Agence Régionale pour la Santé, n'a jamais été consultée sur ce projet, projet énorme, plus important que Sainte Musse, il nous est arrivé quand même d'avoir le représentant de l'ARS dans nos conseils de surveillance et son opposition est claire. En d'autres termes, l'organisme qui a la charge de la cohérence générale de l'espace sanitaire varois est contre ce projet et la crainte pour l'hôpital public est majeure. Le Conseil de surveillance de la ville de Toulon, je parle sous le contrôle de Madame Massi, et le Conseil de surveillance de la ville de Hyères ont voté à l'unanimité (médecins, usagers, personnel administratif, etc.) contre le danger que pouvait représenter cette émergence. J'ajoute que le directeur lui-même de l'hôpital intercommunal verra d'un œil difficile cette création dans la mesure où elle perturberait complètement l'hôpital public ; or nous avons quelque part, même si l'on peut avoir une vision planétaire, une responsabilité sur l'hôpital public qui est importante.

Je voudrais également dire que, même si l'on était sensible à vos arguments, et certains tiennent la route, je donne un exemple : il y a quand même des adjonctions ou des décisions qui viennent améliorer la situation sanitaire. Je donne simplement cet exemple parce qu'il est marginal, mais il est immédiat : le plus gros centre de cardiologie du Var va s'implanter en face de l'hôpital d'Hyères. Ce n'est pas moi qui l'ai décidé, ce sont 40 radiologues varois qui réunissent leurs moyens pour faire quelque chose où les IRM, les scanners et le reste seront disponibles à immédiate proximité de l'hôpital. Bon, on ne dort pas complètement et on est vigilant pour essayer d'améliorer les choses.

Je reconnais que le projet que vous avez décrit est remarquable, je ne dirais pas pharaonique, mais il est remarquable, en tous les cas il est fini déjà, c'est un projet fini avant même qu'il ait été passé, je dirais, à la réflexion collective, avant même que l'ARS soit consultée, avant même qu'une concertation soit faite à l'hôpital public, avant même qu'une réflexion soit menée dans le cadre de l'urbanisme, le projet est ficelé, au mètre carré près ! C'est bien, mais moi, dans ma vieille tradition du service public, je ne suis pas non plus aux ordres des investisseurs privés, même si je reconnais que le libéralisme est une bonne chose en la matière.

Pour le reste, il y a peut-être aussi des domaines que vous passez pudiquement sous silence, qui sont assez simples. Est-ce que le SCoT de la métropole TPM est compatible avec ce projet ? Le SCoT, c'est la dimension suprême de l'organisation de l'espace. Le SCoT n'a pas 100 ans, même s'il est aujourd'hui, comme tout document d'urbanisme, en révision permanente, mais le SCoT a défini très clairement, au-delà du caractère constructible du lieu, les endroits dans la Métropole qui pouvaient accueillir des équipements hospitaliers. Ce n'est pas moi qui l'a fait, j'y suis trop rarement, Monsieur le Président, mais ceux qui y sont et qui visent le bien public ont objectivement réfléchi et conclu que ce n'était pas dans la plaine de La Crau que devait s'installer éventuellement des équipements et des infrastructures hospitalières. Ils ont défini trois ou quatre autres lieux. C'est donc un peu original, sous prétexte qu'il y a une initiative qui peut être vertueuse et pertinente que, brutalement, le SCoT qui a cette responsabilité soit passé en pertes et profits.

Je crois que, pour des raisons d'opportunité et la déstabilisation, les problèmes de proximité, les problèmes de culture des villes de Hyères et de Toulon, et Madame Massi s'exprimera, mais aussi pour des raisons juridiques, ce projet n'a pas à voir le jour, en tous les cas, et nous avons bien entendu rencontré le directeur, enfin nous avons rencontré, j'ai dû demander 150 rendez-vous et j'ai eu une visite très tardive et très distraite avant que les problèmes ne se posent du directeur de l'hôpital, mais aujourd'hui, dans la configuration où nous sommes, la ville de Toulon et la ville de Hyères, à leur demande, réfléchissent à des possibilités d'extension *in situ*, c'est-à-dire dans la ville, des équipements en question, et cela paraît, je laisserai madame Massi s'exprimer, leur convenir. Il n'y a pas une solution qui est le transfert, le déplacement, la suppression définitive de Sainte-Marguerite, Saint-Roch, Saint-Jean, il y a l'amélioration de ces structures *in situ* ou à immédiate proximité, de telle façon qu'ils puissent les moderniser. Voilà la réalité.

Et puis, je le rappelle encore une fois, pour que chacun ait bien compris : les décisions sur ce sujet, que je partage bien entendu complètement, ont été prises par le Président Falco, comme en attestent deux lettres qu'il a envoyées au président de la commission médicale de l'hôpital Saint-Roch ou Saint-Jean, où il dit : « *Je ne veux pas être le Maire ni le Président de la Métropole qui aura laissé partir des institutions comme Saint-Roch, Saint-Jean ou Sainte-Marguerite ailleurs que dans leur site historique* ».

Voilà la réponse que je fais, et je donne la parole à Madame Massi.

**Mme MASSI.** - Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas reprendre tous vos arguments qui sont suffisamment clairs, moi, je voudrais porter à la connaissance de tous que, en effet, je regrette que Christian Simon quitte le bureau métropolitain et la vice-présidence. Je pense que personne n'a rien à y gagner et je voulais faire remarquer que j'ai vu Christian Simon quand il vous a remis sa démission, je lui ai dit que, comme en toute chose, il y a une voie médiane. On n'est pas contre un pôle santé à La Crau, on est contre le déplacement des deux cliniques de Toulon.



Après, j'ai repris tes propos, Christian, sur « la santé devait transcender le débat politique ». Je suis tout à fait d'accord, ça doit transcender. Mais maintenant, il y a un autre sujet aussi sur lequel il faudrait transcender, c'est le logement social. Toulon a 42 % des logements sociaux de la Métropole ; alors c'est vrai, c'est vrai que certains préfèrent payer une pénalité qui n'est pas très importante au vu des communes, mais Toulon paie 3 M€ et j'aimerais bien, Toulon a 18 % de logements sociaux, autour de nous, les communes vous tournent autour de 5 – 6 %. Alors, si la santé transcende le débat public, je pense que les logements sociaux aussi doivent transcender le débat public. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT**.- Sébastien.

**M. VIALATTE**.- Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, évidemment, je regrette profondément la démission de Monsieur Simon que je ne comprends pas. Si chacun des vice-présidents démissionne quand il est en désaccord avec une décision de la Métropole, on n'est pas arrivé. Il m'est arrivé que le Président Falco me refuse un investissement, je n'ai pas démissionné pour autant. La Métropole n'est pas l'addition des compétences particulières de chaque ville, c'est un aménagement global.

Je voulais dire que je rejoins tout à l'heure Monsieur Simon qui a dit qu'il comprenait le Maire de Toulon et le Maire de Hyères, je peux lui dire que le maire de Six-Fours déplore profondément cette idée. Les Six-Fournais mettent déjà trois-quarts d'heure pour arriver à Toulon, imaginer qu'ils vont, en plus, rajouter trois-quarts d'heure pour aller à La Crau, c'est une folie, évidemment ! La fermeture de la maternité de La Seyne a entraîné un déport de la patientèle sur les Bouches-du-Rhône et sur La Ciotat considérable. Aujourd'hui, qu'est-ce qu'on constate ? Que toutes les cliniques marseillaises montent des centres de consultation à La Ciotat et à Cassis tellement c'est devenu difficile de traverser Toulon. Si on veut continuer d'accélérer cette perte de patientèle, on n'a qu'à continuer.

Je voudrais dire aussi, témoigner du fait qu'Hubert Falco était totalement opposé à ce projet, j'étais assis à côté de lui au bureau communautaire et nous en avons parlé plusieurs fois.

Enfin, je voudrais parler d'aménagement de la métropole. La Métropole de Toulon c'est l'est ; l'ouest, c'est devenu un croupion. Si on n'y prend pas garde, il y a longtemps que je plaide d'ailleurs pour que cette métropole s'étende à d'autres communes de l'ouest Var, de façon à obtenir un équilibre. Il y a un véritable déséquilibre dans l'aménagement du territoire. Pour toutes ces raisons, je voudrais affirmer mon opposition totale à ce projet et je regrette encore une fois, Christian Simon, je ne comprends pas très bien l'intérêt de cette démission, si ce n'est de faire parler. On aurait peut-être pu en parler plus tranquillement en bureau.

**Mme PORTUESE**.- Moi, mon intervention va concerner l'aspect plus humain de cette affaire. La démission de notre collègue Christian Simon à la vice-présidence pose question, d'autant qu'il est fait état par la presse de propos

malveillants et d'un écart de langage réellement malsain à son endroit. Au-delà des raisons du désaccord sur le fond qui vous oppose, il s'en est bien expliqué et vous lui avez répondu, on peut ne plus avoir débat, il est regrettable de voir qu'à peine six mois après votre prise de fonction à la présidence de la Métropole, un incident de cette ampleur vient parasiter notre fonctionnement. Du jamais vu dans notre collectivité. Vos écarts de langage, connus de tous, sont inadmissibles. Lors de votre prise de fonction, le 4 mai dernier, j'avais dit que l'unité souhaitée par votre prédécesseur en vous adoubant était illusoire. Je soulignais alors que votre personnalité était problématique pour assurer la présidence de la Métropole. Je ne pensais pas que vous me donneriez raison aussi vite. Je note que cette démission d'un vice-président compétent et très impliqué dans ses fonctions intervient après que vous ayez été désavoué au dernier conseil municipal à Hyères, par votre propre majorité, un double désaveu donc.

Cet incident d'irrespect d'un élu au sein de notre collectivité n'est pas le seul qui a eu lieu dernièrement. En effet, le 4 novembre dernier, *Var Matin* se faisait l'écho d'un incident survenu le 28 octobre, lors de l'inauguration (je l'ai dit, c'est l'aspect humain sur cette intervention), le 28 octobre, lors de l'inauguration du club-house du RCHCC à Hyères, lors de cet événement, une altercation a eu lieu entre une élue de notre collectivité et une fonctionnaire qui vous est proche. L'élue a même dû déposer une main courante au commissariat d'Hyères. Faut-il rappeler que les fonctionnaires ont un devoir de réserve et de neutralité ? C'est une obligation qui s'applique pendant et en dehors du temps de travail. Faut-il rappeler également qu'un élu invité à une inauguration officielle a le droit de s'y rendre sans crainte d'être malmené ? Ce triste épisode me rappelle étrangement celui que j'ai moi-même vécu il y a un an, presque jour pour jour, lors d'une inauguration également, et pour lequel j'ai dû, moi aussi, déposer une main courante au commissariat d'Hyères. Doit-on banaliser ce genre de comportement vis-à-vis d'élus, d'irrespect ? Pour ma part, je dénonce ces agissements qui n'honorent pas leurs auteurs. Faut-il rajouter que, pour l'image de notre métropole, tout fonctionnaire a un devoir d'exemplarité, plus encore s'il bénéficie d'un grade élevé. Il appartient à l'autorité hiérarchique dont dépend le fonctionnaire en cause de déterminer s'il a manqué à son devoir de réserve. Je demande donc qu'il y ait transparence sur ces faits et que vous diligentiez une commission d'enquête avec des élus de l'opposition pour auditionner la fonctionnaire mise en cause. Mon intervention aurait été la même si la fonctionnaire en question n'était pas votre fille, la règle est la même pour tous et, je le redis, c'était l'aspect humain de cette démission qui m'a touché.

**M. LE PRESIDENT**. - Merci. J'apprécie la profondeur de votre pensée.

Deux, trois détails. J'ai pris à témoin lors de la réunion du bureau et je prends à témoin Madame Massi ou Madame Paecht : jamais, jamais je n'ai tenu de propos malsains ou malfaisants à l'égard de Monsieur Simon. Je le dis, si c'est réitéré, c'est une diffamation. Les témoins sont là. Si un membre du bureau, il y avait douze maires, a remarqué de tels propos, qu'il le dise, mais qu'il le dise maintenant. Et dans la réunion qu'il y a eu à La Crau, je n'ai jamais tenu de propos malfaisants.

Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage et, dans cette stratégie de tuer le chien, bien entendu, Madame Portuese se devait d'intervenir. Il y a effectivement une sorte de stratégie des mains courantes ; que chacun se méfie, une main courante c'est intéressant, parce que cela permet de faire le buzz, la presse s'en empare, elle réitère d'ailleurs ses interventions sur le sujet sans qu'il y ait d'enquête. Je peux vous dire que, dans les deux cas, j'ai déposé plainte contre Madame Portuese pour dénonciation calomnieuse, et je demande publiquement que la plainte soit poursuivie, parce qu'il y avait 500 personnes pour s'apercevoir que, jamais, je n'ai fait sur elle de menaces physiques de quelque nature que ce soit. Quant à l'incident, je dirais le caractère lamentable de votre intervention, lamentable au plan humain, lamentable au plan déontologique qui consiste...

**Mme PORTUESE**.- Je vous propose de faire l'avocate.

**M. LE PRESIDENT**.- Madame, vous avez dit tout ce que vous avez à dire, je dis tout ce que j'ai à dire.

... qui consiste à évoquer quelqu'un de ma famille, quelqu'un qui est fonctionnaire ici, en disant qu'elle a eu une attitude inconvenante - et il y a eu une main courante de Madame Bernardini qui est sans doute d'une neutralité relative dans le sujet - là encore, je crois savoir qu'une plainte a été déposée pour que l'enquête ait lieu et que la chose soit dite et que des témoins soient cités.

Ça suffit maintenant de faire la politique dans ce département en choisissant des cibles ! La cible a été Hubert Falco, je l'ai dit d'ailleurs lors de l'inauguration du Club House, et désormais, espérant ou pensant qu'il est neutralisé, ce que je ne souhaite bien sûr absolument pas, je suis dans la cible. Il y a dans le conseil municipal de Hyères des personnes dont la qualité principale est de garder l'anonymat pour aller raconter des histoires dans la presse, qui sont capables, un jour de voter à l'unanimité un soutien au maire et le lendemain, d'aller dire : « *Non, j'ai voté le soutien, mais en réalité, je le combats de l'intérieur* » avec, je m'en excuse, une presse qui relaie cela d'une façon qui peut paraître un peu contestable.

Il y a une entreprise de démolition massive et je vais vous dire que plus vous en ferez, plus je résisterai, parce que vous êtes à l'opposé de l'image que je me fais de la politique. Vous êtes incapable de supporter la moindre observation ou la moindre réticence. Vous attribuez, vous jugez qu'il s'agit d'insultes quand il s'agit parfois de réparties un peu vives. Mais dans quel monde vous vivez ? Et en plus, vous imaginez, avec cette fragilité absolument de cristal, pouvoir jouer un jour un rôle public. Mais c'est une plaisanterie ! Alors soyons corrects, vous faites ce que vous voulez avec vos mains courantes, moi, je fais ce que je veux avec plainte déposée nominativement contre vous ou contre quiconque à déposer une autre.

Et puis, si j'ai eu des propos malsains et malfaisants à l'égard de Monsieur Simon, c'est sa responsabilité de m'attaquer et de citer des témoins, j'ai les miens ; mais véritablement, passer ce temps dans le caniveau dans lequel vous vautre, cela me paraît scandaleux !

Monsieur Stassinos.

**M. STASSINOS**.- Oui, je crois que le caniveau, c'est le bon terme. J'étais présent au Club House, et je peux vous assurer qu'il ne s'est strictement rien passé, rien passé ! S'il y a une main courante, s'il y a une plainte qui est déposée, j'irai donner ma version : il ne s'est strictement rien passé, il faut que tout le monde l'entende. Tout ça, c'est de la politique de caniveau, orchestrée par quelques personnes qui n'ont vraiment strictement aucun intérêt pour le débat public et aucun intérêt pour le service public de façon générale.

**M. LE PRESIDENT**.- Mais véritablement, que l'on débâte du point de vue de Monsieur Simon sur les hôpitaux, et du point de vue exprimé par la Métropole, cela me paraît normal, mais véritablement, de descendre à ce niveau-là, c'est un discrédit définitif pour vos ambitions !

Oui, je vous en prie.

**M. SIMON**.- Monsieur le Président, je ne voulais pas que ce débat glisse là-dessus.

**M. LE PRESIDENT**.- Oui, c'est horrible !

**M. SIMON**.- Je n'adhère pas à ça, je vous le dis. Ce que je voudrais vous dire, c'est que je ne veux surtout pas de polémique. Moi, je parle de santé pour les gens, c'est tout.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas de polémique, donc le problème est clos.

Je dois vous dire également que mon souhait et mon souci de voir Monsieur Simon, membre du bureau, a été total et j'ai demandé qu'il le reste. Mon souci que quelqu'un de La Crau soit au bureau a été total, il m'a été répondu qu'aucun conseiller municipal ou métropolitain ne le souhaitait, c'est pour ça que nous supprimons le poste. Mais dès le lendemain du jour où il y aurait une évolution sur ce sujet, le poste serait créé au profit de La Crau, parce qu'il est important de pouvoir s'exprimer collectivement.

Oui, je vous en prie.

**M. NAVARRANNE**.- Je voudrais, moi aussi, participer aux échanges et peut-être en reparlant du fond. On peut penser dans la situation ce que l'on veut, l'intervention a été digne, claire, sobre, et nous ne pensions peut-être pas au Rassemblement national, à l'époque au Front national, dans cette collectivité, au Conseil de l'agglomération TPM, en 2008, quand nous sommes entrés dans l'assemblée, que nous ferions du Christian Simon sans le savoir, un peu comme monsieur Jourdain qui faisait lui-même de la prose sans le savoir, ou plutôt que Christian Simon analyserait un jour (la commune de La Crau est entrée dans notre collectivité en 2009) ce qui était *de facto*, peut-être hélas, le cadre de cette collectivité, le cadre dur et radical qu'ont toutes les collectivités d'agglomération ou métropolitaines.

Vous parliez tout à l'heure de cible, vous avez dit : « *Hubert Falco a pendant longtemps été la cible* ». Pardon, tout de même, Hubert Falco a été le président  
Conseil métropolitain – 16 novembre 2023

de cette collectivité et de cible, il n'a été en fait qu'objet d'attaques politiques, ce qui est l'objet de la démocratie. Je crois que l'ancien président n'a jamais été, dans notre assemblée, persécuté, harcelé.

**M. LE PRESIDENT**.- Dans notre assemblée, non, vous avez raison.

**M. NAVARRANNE**.- Je me permets quand même de rappeler que j'ai moi-même eu des débats, parfois très vifs, parfois abordé des sujets qu'il ne voulait pas que l'on aborde, notamment les sujets judiciaires, mais je m'interdis de faire comme si de rien n'était jamais. Au moins les choses se disent franchement, clairement, en face à face.

**M. LE PRESIDENT**.- Juste un mot : je vous donne totalement raison, mais toute la campagne qui est faite aujourd'hui est une campagne anonyme. Vous savez ce que c'est l'anonymat, le règne de l'anonymat ?

**M. NAVARRANNE**.- Je pense qu'au Rassemblement national et au Front national, ce sont des menaces.

**M. LE PRESIDENT**.- Je ne parle pas de vous, Monsieur.

**M. NAVARRANNE**.- Les menaces, les discriminations physiques, morales, diffamations, on sait ce que c'est. C'est vrai qu'effectivement ce n'est jamais agréable, mais ça fait 50 ans qu'on est l'objet de fantasmes, de mépris, d'injures et de menaces physiques. Effectivement, je pense que nous, nous avons toujours gardé notre calme et que jamais on n'a insulté personne. Oui, on sait ce que c'est et je peux comprendre que ça vous touche particulièrement. Ça fait 50 ans que nous, on le subit aussi.

**M. LE PRESIDENT**.- Vous, un peu moins.

**M. NAVARRANNE**.- Je ne sais pas. En tout état de cause, si vous voulez, moi, j'ai déjà pris un certain nombre d'agressions physiques, alors même que, ni dans le propos ni dans mon attitude, je n'ai pu agresser quiconque. La seule fois d'ailleurs où, dans un conseil municipal, on m'a accusé d'avoir insulté quelqu'un de crétin, c'est en fait le responsable du parti communiste auquel j'avais dit : « votre mépris crétin », donc je ne le traitais pas, lui, de crétin, mais son mépris. Donc, encore une fois, oui, bien sûr que l'anonymat est désagréable.

Je veux en revenir au sujet. Comment la collectivité métropolitaine ne peut-elle pas virer à l'outil technocratique et brutal, alors même que le vœu pieux de l'ancien président avait toujours été, mais c'était un vœu pieux, on l'avait dit à Hubert Falco, clairement, vraiment !

Je suis désolé que monsieur Vialatte parte, parce que j'avais juste une petite chose à vous dire, Monsieur Vialatte, je me permets de vous le dire avant que vous partiez, pardonnez-moi : quand on a des désaccords, il faut effectivement les exprimer et vous les avez exprimés, mais la seule petite remarque que je souhaiterais vous faire, c'est celle de la présence dans nos assemblées métropolitaines qui, parfois, est un peu, et plutôt souvent erratique.

**M. VIALATTE**.- Monsieur Navarranne, si c'est pour venir écouter le verbiage tel que le vôtre, ma présence dans l'assemblée n'a aucune utilité.

**M. NAVARRANNE**.- C'est ce que je vois depuis que j'y suis, oui, effectivement, et même quand je ne parle pas, vous n'êtes pas là plus souvent. C'est bien regrettable.

*M. VIALATTE quitte la salle.*

Comment notre collectivité ne pouvait pas, à un moment, virer un peu brutale. Hubert Falco avait dit : les communes, en matière notamment d'urbanisme, resteront souveraines et nous ne ferons qu'appliquer la décision des communes. La preuve, c'est qu'on ne le fait pas, pour des degrés, d'ailleurs, qui peuvent parfaitement se justifier.

**M. LE PRESIDENT**.- Attendez, les communes restent maîtres chez elles à une condition, c'est que les décisions qu'elles prennent ne portent pas atteinte aux communes voisines. Si c'était la création d'une clinique à La Crau, point, pas de problème, on suivrait. C'est la création d'une clinique par suppression de Sainte-Marguerite à Hyères, de Saint-Roch et de Saint-Jean à Toulon ! C'est ça, le fond du problème.

**M. NAVARRANNE**.- Je vais y venir, mais ce n'est pas décorrélé, Monsieur le Président. La souveraineté de la commune en l'espèce n'est pas respectée, le choix de la commune pour, encore une fois, des décisions dont on peut discuter sur le fond, on peut trouver que, bien sûr que les Toulonnais auraient le cœur brisé de voir partir la clinique Saint-Roch et la clinique Saint-Jean, mais tout de même, froidement, est-ce qu'on peut interdire à La Crau ? Vous disiez tout à l'heure que le libéralisme est une bonne chose, la libre concurrence.

**M. LE PRESIDENT**.- Le libéralisme, ce n'est pas le renard dans le poulailler. Il y a des règles dans le libéralisme, il y a des codes, il y a une organisation. Ne me faites pas dire tout et son contraire.

**M. NAVARRANNE**.- Mais je suis d'accord avec vous, d'ailleurs je ne vous dis pas qu'on ne respecte pas la règle. Le choix de la Métropole de ne pas accorder la modification du PLU, c'est le respect des règles. Malgré tout, en l'espèce, la souveraineté de la commune n'est pas respectée. Encore une fois, je ne dis pas qu'il faut forcément accepter le choix de monsieur Simon et de la majorité municipale de La Crau, je dis juste que, derrière le vœu pieux qui nous était fait, nous avons dit dès 2008 qu'on ne pourrait pas tenir une unité métropolitaine à chaque fois et respecter le choix des communes, parce que c'est la logique de la collectivité.

Quand il y a eu le passage à la métropole, ça a été encore plus radical, parce qu'effectivement toutes les décisions urbanistiques devenaient, je le redis, Hubert Falco avait été clair sur ce sujet : on suivrait le choix des communes. Encore une fois, en tant que Toulonnais, moi, je trouve qu'il est bon de ne pas suivre le choix de la commune de La Crau, mais il ne fallait pas avoir un discours et la pratique parfaitement dans le cadre de la règle. Ça me faisait penser, tiens, Michel Sardou n'était pas loin, au Zénith il y a quelques jours, il

chantait « Lénine, relève toi, ils sont devenus fous », il faudrait peut-être rappeler à l'ancien président de la Métropole ce qu'il avait peut-être promis. Encore une fois, moi, je ne dis pas qu'il faut forcément respecter cette règle, mais il ne fallait pas l'annoncer comme ça.

**M. LE PRESIDENT**.- Je vous répète qu'il faut la respecter, sous réserve qu'elle ne porte pas atteinte, mais c'est fondamental quand même.

**M. NAVARRANNE**.- Audiard avait dit ça, attention, c'est...

**M. LE PRESIDENT**.- Oui, écoutez, entre Michel Sardou et Audiard, on n'a pas les mêmes lectures.

**M. NAVARRANNE**.- « *Quand les gens de 130 kilos parlent, ceux de 60 les écoutent* ». Quand la majorité de la Métropole veut imposer un choix urbanistique aux petites communes, les petites communes doivent soit se taire, soit effectivement essayer de faire une rébellion.

**M. LE PRESIDENT**.- Mais là, ce n'est pas la petite commune, c'est un projet qui est beaucoup plus important que Sainte Musse, vous pensez que c'est un projet d'une petite commune ?

**M. NAVARRANNE**.- J'en viens sur ce sujet. Venons-en. Quel est le besoin ? Comment est-ce que l'hôpital a été dépouillé ? Ce n'est pas le lieu du débat, moi, je ne vais pas forcément débattre là-dessus, mais si on veut aujourd'hui, la grande réflexion qu'on doit avoir, si on veut aujourd'hui les moyens suffisants pour pallier aux carences que l'État depuis, et ce n'est pas Macron, et c'est pas Hollande, et c'était déjà sous Sarkozy et déjà sous Chirac, ont détruit à la fois l'hôpital public, mais aussi la médecine de ville, quelle est la réponse ? Je pense que si jamais ce grand projet se faisait sur le territoire toulonnais ou sur le territoire hyérois, ce qui me plairait bien que ça se fasse à Toulon, on n'aurait pas ce débat, et vous le savez. Même si Hyères était dépouillé de sa clinique, parce que le regroupement se ferait à Toulon, quand les gens de 130 kilos parlent, ceux de 60 les écoutent, y compris la commune de Hyères, quand c'est la commune de Toulon, et celle de Six-Fours sûrement, et celle de La Seyne sûrement, qui seraient d'accord pour que ça se fasse à Toulon. Et voilà le vrai dilemme : le vrai dilemme, c'est qu'à un moment donné, on ne peut pas s'entendre sur ces sujets-là, on ne peut pas s'entendre, chacun a intérêt à faire ce qu'il veut.

**M. LE PRESIDENT**.- Non, Monsieur Navarranne. Votre plaidoirie est terminée ?

**M. NAVARRANNE**.- Si vous voulez la couper, je participe au débat.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas la couper, simplement faire un commentaire. Vous évoquez, et vous avez raison de le faire, le fait que le maire est, entre guillemets, car je n'aime pas beaucoup cette expression, « maître chez lui », je vous dis, avec un corollaire qui est qu'il ne vienne pas empiéter de façon sauvage sur les communes voisines, parce que si tel est le cas, les maires des communes voisines ne seront plus maîtres chez eux. Si on peut vous prendre

du jour au lendemain la clinique des Fleurs, la clinique Malartic à Ollioules sous prétexte que j'ai imaginé que dans la plaine de Hyères il y a la possibilité de regrouper et d'élargir, vous demanderez si c'est possible pour le fonctionnement de la ville d'Ollioules que cela se produise. Il faut aussi une harmonie.

J'ai perdu l'école d'infirmières, vous croyez que cela m'a fait plaisir de perdre l'école d'infirmières, mais là, c'était un projet à l'intérieur de la Métropole, c'est un débat, c'est un regret, mais c'est une acceptation. Là, ce n'est pas pareil, c'est une initiative privée qui est peut-être fondée selon les critères du privé, mais qui vient amputer le plus gros établissement hospitalier de Hyères avec l'hôpital et qui vient amputer deux cliniques traditionnelles à Toulon. La discussion consiste à dire comment la dimension libérale du sujet peut se développer sur le site, c'est tout, et donc nous discutons là-dessus.

**M. NAVARRANNE.**- Mais c'est pourtant le libéralisme qui emmène aujourd'hui à l'émancipation de toutes ces cliniques privées qui se veulent des hôpitaux. C'est aussi totalement et parfaitement illogique.

**M. LE PRESIDENT.**- Écoutez, le jour où elles pourront s'implanter n'importe où, n'importe quand, n'importe comment, où elles veulent, est un jour que je ne veux pas voir venir. Je pense qu'il faut quand même que le maire ait une maîtrise du sujet.

**M. NAVARRANNE.**- Ma conclusion, puisque c'était intéressant d'avoir l'échange, premièrement, le risque c'est peut-être qu'elle se fasse ailleurs. Comment est-ce que ça se finira ? Si c'est à Solliès, ça se finira au sein de TPM, puisqu'*a priori*, on devrait intégrer la Vallée du Gapeau à un horizon cinq, dix, quinze ans. Ça ne serait pas une perte pour le territoire, ce serait peut-être une perte pour La Crau, mais pas une perte pour le territoire.

Mais, encore une fois, est-ce que la leçon que l'on ne doit pas retenir, c'est qu'à un moment, quand on édicte quelque chose, quand on promet quelque chose, en politique essayons au moins de respecter ça. Je trouve malgré tout, même si je ne partage pas ce choix et que je déplore l'éventualité qui aurait été pensée d'un départ et d'un regroupement de ces cliniques à La Crau, si c'était le choix de La Crau il aurait peut-être fallu aller plus loin dans la procédure pour les laisser avancer librement.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci, et donc, vous êtes totalement étanche à l'argument qui dit : c'est le choix de La Crau, mais il a des conséquences tellement nocives sur Toulon d'une part et Hyères d'autre part que ce n'est pas un problème. C'est ça qui est incroyable ! Bon, écoutez, tenez compte du codicille.

Madame Massi.

**Mme MASSI.**- On va être clair, parce que les grands discours...

Monsieur Navarranne, vous êtes pour le départ des deux cliniques à Toulon ? Les Toulonnais, c'est important.



**M. NAVARRANNE.**- Je suis parfaitement contre et je vais même vous dire une chose...

**Mme MASSI.**- Voilà ! La réponse est claire, vous n'avez pas besoin de détailler.

**M. NAVARRANNE.**- Ah, mais si, pardonnez-moi, parce que ce n'est pas vous qui délimitez le périmètre de mes réponses. Je suis tout à fait contre, vous voyez, comme je suis contre la politique que vous soutenez au niveau national. Pourtant, on la supporte depuis 40 ans.

**Mme MASSI.**- Je ne soutiens rien, je vous rappelle que je ne suis pas encartée, et je ne soutiens rien. Mon parti, c'est Toulon !

**M. LE PRESIDENT.**- Monsieur, je vous en prie. Dernière intervention.

**M. CAPOBIANCO.**- Monsieur le Président, je vous remercie. Nous avons entendu monsieur le maire de La Crau, nous vous avons entendu, vous avons entendu les membres du bureau, les vice-présidents, nous avons entendu les oppositions avec leur style, et ça se respecte, bien évidemment. Il est relativement rare, et je ne voudrais surtout pas abuser de votre temps, ni de ceux de vos collègues, que les simples conseillers métropolitains comme moi prennent la parole sur des sujets qui sont très stratégiques et qui, d'une certaine manière, peuvent aussi vous donner l'occasion d'entendre ce que les simples conseillers métropolitains peuvent penser, en tout cas à titre personnel ce que je pense.

Vous connaissez beaucoup mieux l'histoire de la métropole que moi, puisque vous y êtes depuis la communauté d'agglomération, depuis le début.

**M. LE PRESIDENT.**- Non.

**M. CAPOBIANCO.**- Depuis l'origine ? Non, juste après, autant pour moi, et c'est vrai que c'est un moment un peu particulier, un moment qui, probablement, est un peu triste, parce que quand un vice-président démissionne, forcément, ça pose des questions. Elle pose doublement des questions par rapport à la place que peuvent avoir les conseillers métropolitains et donc les maires aussi, les vice-présidents, dans la gouvernance territoriale, et puis elle pose une question sur « à quoi sert la Métropole ».

Je n'ai pas du tout la prétention d'être invité au débat stratégique, car je ne connais pas les tenants et les aboutissants de ce dossier et je ne sais pas si mes collègues conseillers métropolitains ont eu la même sensation, en fait j'ai découvert ce dossier dans *Var Matin*. C'est vrai que j'ai eu un petit décalage de raisonnement en me disant : c'est un dossier qui me semble hyper stratégique pour le territoire, hyper important parce qu'on a tous des réflexions sur la problématique de la santé, et je découvre ça dans *Var Matin*. En même temps, Monsieur le Président, vous tentez, vous essayez et, à titre personnel, je trouve que votre manière d'incarner cette nouvelle gouvernance de la Métropole est tout à fait intéressante, parce que les prises de parole sont plus nombreuses, quelquefois, ça tique un peu, mais je trouve que c'est bien, c'est ça aussi la démocratie, et venant d'un Seynois, je pense que vous apprécierez le

raisonnement, mais la morale de cette histoire, c'est que, il fut un temps où certains disaient que tout se décidait le lundi matin en Bureau métropolitain, autour des vice-présidents, ce qui semble plutôt logique, puisque, évidemment, les vice-présidents, les maires sont à la manœuvre.

J'aimerais juste que vous profitiez de votre gouvernance pour nous donner l'occasion peut-être à nous, simples conseillers métropolitains, d'être invités à ce genre de débat et ce genre de réflexion. Quand j'entends Monsieur le Maire de La Crau proposer, si j'ai bien compris, peut-être qu'il y ait un débat un peu plus général, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, bien sûr, mais un peu plus général sur ces problématiques, je trouve que ce serait intéressant, parce qu'on pourrait se positionner les uns et les autres et on pourrait probablement ressortir beaucoup plus forts pour éviter ce type de situation. Quand j'entends madame la maire de Toulon évoquer la dimension aussi stratégique du logement social, le Seynois que je suis ne peut que la soutenir dans sa réflexion, et dire que ce sont des sujets, encore une fois, très stratégiques.

Monsieur le Président, vous aurez bien compris, depuis 2020, je suis conseiller métropolitain, en 2026, il y aura de nouvelles élections, j'aimerais juste dire à mes compatriotes, à mes concitoyens que j'ai servi à quelque chose et donc, si vous avez l'occasion d'organiser des débats un peu stratégiques nous permettant tous de sortir par le haut, j'en serais très heureux. Merci, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT**.- Merci pour votre intervention.

Simplement, pour votre information, la première fois que l'on a parlé en Bureau de ce sujet, c'est le dernier Bureau. Jamais, depuis trois ou quatre ans de gestation, une information n'a été apportée sur le sujet, donc, on en savait autant que vous. Oui, c'est la vérité, c'est strictement la vérité et tous les membres du Bureau peuvent en témoigner, parce qu'on ne peut pas refaire l'histoire à chaque fois.

Je mets aux voix cette délibération qui est apparemment simple, puisqu'il s'agit de fixer un nouveau nombre qui est de 16 ?

**M. MUSSO**.- 15, maintenant.

**M. LE PRÉSIDENT**.- Je mets aux voix : qui est pour ce nouveau nombre de vice-présidents ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui regarde son portable ? Merci.

*(Vote à main levée)*

**POUR : 74**

**CONTRE : 1 – M. NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 5 – M. CIVETTINI – M. MARION – Mme MONFORT  
– Mme MUSCHOTTI – Mm PORTUESE**

***(Adoption à la majorité).***

Indemnités de fonction des élus de la Métropole Toulon Provence Méditerranée : il s'agit simplement d'ajuster et de supprimer la somme qui était abondée.

**N° 23/11/030 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. MUSSO.**- C'est ça. Il n'y a aucune augmentation, aucune modification du montant des indemnités de chaque vice-président et du président.

**M. LE PRESIDENT.**- C'est bien de le préciser, parce que d'aucuns auraient pu l'imaginer.

Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. CHARLOIS- M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

Création d'un emploi de vacataire de conseiller technique auprès de la direction des affaires juridiques.

**N° 23/11/031 CREATION D'UN EMPLOI DE VACATAIRE DE CONSEILLER TECHNIQUE AUPRES DE LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES POUR LE SUIVI DU CONTENTIEUX RELATIF A LA RESILIATION DE L'ANCIEN MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DU TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE**

**M. MUSSO.**- Il s'agit d'un emploi de vacataire comme conseiller technique ; en fait, la personne qui était fonctionnaire depuis le début s'occupait de ce dossier, aujourd'hui, nous avons un procès en vue avec l'entreprise Systra, où l'on avait annulé le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage, on a un contentieux et on a besoin de garder avec nous, pour quelques heures mensuelles, la personne qui a la connaissance parfaite et historique de ce dossier.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Voté à main levée)*

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. CIVETTINI – M. MARION**

**(Adoption à l'unanimité).**

Je vous remercie.

Action récursoire auprès de la ville de La Seyne-sur-Mer pour remboursement de frais. Monsieur Musso.

**N° 23/11/032 ACTION RECURSOIRE AUPRES DE LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER - REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES POUR LES AGENTS METROPOLITAINS LIES AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES RECONNUS IMPUTABLES ET SURVENUS AVANT LE TRANSFERT DES AGENTS A LA METROPOLE**

**M. MUSSO.**- Simplement, la Métropole a dépensé des sommes pour le compte de la ville de la Seyne et la ville de la Seyne va nous les rembourser, bien évidemment, pour un montant de 349 676,70 €. Il s'agit de personnes transférées qui étaient déjà soit en maladie, soit antérieurement en accident du travail où l'on a eu une rechute. La loi nous dit que ça aurait dû être La Seyne qui finance, donc La Seyne va rembourser.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Pas d'observation ? Qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 79**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 – M. MARION**

**(Adoption à l'unanimité).**

Je vous remercie.

Modification des procès-verbaux de transfert à la Métropole.

**N° 23/11/033 MODIFICATION DES PROCES-VERBAUX DE TRANSFERT A LA METROPOLE DES BIENS APPARTENANT A LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER**

**M. MUSSO.**- On a tous fait des procès-verbaux de transfert en 2018 que l'on corrige avec le temps et que l'on précise avec le temps. Là, cela concerne la ville de La Seyne.

**M. LE PRESIDENT.**- Toilettage administratif. Même vote ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 79**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 – M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Désignation d'une personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration de l'école supérieure d'art et design.

Monsieur Cavanna.

**N° 23/11/034 DESIGNATION D'UNE PERSONNALITE QUALIFIEE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DESIGN TPM (ESADTPM)**

M. CAVANNA.- Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit de désigner une personnalité qualifiée pour le conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle. Si tout le monde en est d'accord, nous pourrions procéder à cette nomination à main levée et il est proposé de désigner Monsieur SECONDI.

M. LE PRESIDENT.- Qui est pour ? Tout le monde est pour que ce soit à main levée.

*(Adoption à l'unanimité).*

Qui est pour, une fois que l'on a été pour une première fois ? Pas d'observation, pas d'opposition ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 79**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 – M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Ville de La Seyne, définition des objectifs du PLU.

Madame Siquin.

**N° 23/11/035 VILLE DE LA LA SEYNE-SUR-MER - DEFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS RELATIFS A LA MODIFICATION N°5 DU PLU ET DES MODALITES DE LA MISE A**

## **DISPOSITION AU PUBLIC DE LA CONCERTATION OBLIGATOIRE**

**Mme SINQUIN.**- La ville de La Seyne souhaite mettre en œuvre la modification n° 5 du Plan local d'urbanisme afin de :

- créer les conditions d'aménagement sur certains espaces concernés par des possibilités de construction (volonté d'intégration par le recours à des OAP),
- garantir la bonne intégration des projets dans des environnements urbains hétéroclites,
- prendre acte d'un jugement du tribunal administratif de Toulon pour supprimer une ouverture à l'urbanisation,
- actualiser le dossier de planification afin de correspondre à la convention du nouveau NPNRU en cours de finalisation.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale PACA (MRAe PACA), suite à l'examen au cas par cas a émis un avis conforme de soumission de la procédure à évaluation environnementale.

Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme la procédure de modification du PLU soumise à évaluation environnementale nécessite l'organisation d'une concertation publique. La présente délibération vise à définir les modalités et l'organisation de la concertation publique.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 79**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 – M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est donc adopté.

Procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Madame Bicais.

**N° 23/11/036 PROCEDURE D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE - CREATION D'UN GIRATOIRE A TROIS BRANCHES AU CROISEMENT DE LA RUE NATIONALE AVEC LA RUE PHILIPPE DE HAUTECLOCQUE ET L'AVENUE CLEMENCEAU A OLLIOULES**

**Mme BICAIS.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, la municipalité d'Ollioules porte un ambitieux projet de valorisation de son centre-ville. Il s'agit

de requalifier cette entrée de centre-ville en vue de la redynamiser à travers un vaste programme culturel d'espaces publics métropolitains et communaux de 12 000 mètres carrés nécessitant d'importants investissements en provenance de la Métropole, partenaire principal au regard du large panel d'aménagements placés sous sa compétence et de la Ville dans le cadre de la réalisation de nombreux équipements.

Situé à proximité du centre historique, l'ensemble comprendra notamment une salle polyvalente, une médialudothèque, un site du conservatoire, un cinéma, une maison des assistantes maternelles, des locaux tertiaires, un jardin public, un parking de 785 places. S'y ajoutent les requalifications de places et rues concernées, des squares et jardins reliés entre eux.

Le projet consiste notamment à la réalisation d'un giratoire à trois branches au croisement de la rue Nationale avec la rue Philippe de Hautecloque et l'avenue Clémenceau. Dans ce cadre, la maîtrise foncière des parcelles impactées par le programme de travaux est nécessaire. Pour atteindre cet objectif, les acquisitions amiables sont privilégiées. Toutefois, dans le cas où les négociations amiables ne pourraient aboutir, la Métropole et la Ville d'Ollioules souhaitent solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Var l'ouverture d'une enquête publique conjointe d'utilité publique et parcellaire, permettant notamment d'obtenir la déclaration d'utilité publique de ce projet, et ce, afin de ne pas compromettre la réalisation de cette opération d'intérêt général.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

Rapport d'activité de délégation de service public du très haut débit.

Monsieur Stassinos.

*Mme BICAIS quitte la salle.*

**N° 23/11/037 RAPPORT D'ACTIVITE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRES HAUT DEBIT POUR L'ANNEE 2022**

**M. STASSINOS**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit ici de présenter le rapport d'activité de la DSP qui a été mise en place en 2011 pour une durée de 20 ans. On est rendu à 1 000 kilomètres fibre optique qui desservent aujourd'hui 63 ZAE et 187 sites publics et stratégiques.

Il vous est donc demandé de prendre acte de la présentation du rapport.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ? Pas d'abstention, pas d'opposition ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Fonds d'aide à l'immobilier des entreprises.

**N° 23/11/038 FONDS D'AIDE A L'IMMOBILIER DES ENTREPRISES -  
MODIFICATION DU CADRE GENERAL D'INTERVENTION  
ET DES MODALITES D'ATTRIBUTION**

**M. STASSINOS.**- Il s'agit ici de modifier le dispositif de fonds d'aide à l'immobilier des entreprises. Il faut noter que, pour la deuxième fois, on a obtenu le label de « territoire d'industrie ». Il est proposé à l'assemblée de modifier à la marge la condition d'attribution des aides, notamment en rendant les industries mer et défense éligibles à ce dispositif, et de passer de 10 000 à 25 000 € au niveau des aides.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien. Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Fonds de soutien à la production cinématographique, etc.

**N° 23/11/039 FONDS DE SOUTIEN A LA PRODUCTION  
CINEMATOGRAPHIQUE, AUDIOVISUELLE ET NOUVEAUX  
MEDIAS - MODIFICATION DU CADRE D'INTERVENTION ET  
DES MODALITES D'ATTRIBUTION**



**M. STASSINOS**.- Il s'agit là de confirmer le soutien que la Métropole apporte, aux côtés de la Région Sud, à l'industrie cinématographique sur notre territoire. Le cinéma, les productions, c'est un facteur d'attractivité économique, touristique qui permet de créer à l'instant T des revenus économiques, de créer aussi, de façon pérenne, des emplois sur le territoire, de mettre en place des filières de formations qui vont déboucher sur des emplois.

Il y a une forte concurrence entre tous les territoires et il est proposé pour cette année, de façon un peu exceptionnelle, grâce à l'arrivée de la série *Tom et Lola* sur notre territoire, d'augmenter en particulier en 2023 cette enveloppe et de la ramener l'année prochaine, à partir de 2024, à l'enveloppe qui avait été initialement proposée. Voilà, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT**.- Très bien. Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 80**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

Conventions et avenants relatifs à la Ligne Nouvelle.

Monsieur Chenevard.

*Mme LEVY sort de la salle.*

**N° 23/11/040 CONVENTIONS ET AVENANTS RELATIFS A LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR (LNPCA) A CONCLURE DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DES ETUDES ET DES ACQUISITIONS FONCIERES PAR LA SOCIETE DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. CHENEVARD**.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, en début de séance, j'ai entendu, concernant la présentation du rapport sur le développement durable, un certain nombre de choses, et notamment des erreurs, que je vais me permettre de rectifier, ce qui permettra de mieux comprendre l'impact de cette convention.

La première erreur, c'est de considérer que nous n'avons pas de résultats en termes de mobilité. Je veux juste rappeler que nous sommes passés en 1998 de 63 % de mobilité en voiture à 52 % aujourd'hui. Notre objectif fixé dans le

PDU est un objectif à 50 %. C'est la marque, effectivement, que nous sommes sur la bonne voie.

Le deuxième élément, ça a d'ailleurs été rappelé, c'est la qualité de l'air et l'amélioration de la qualité de l'air qui sont des indicateurs majeurs.

Ceci nous amène à cette délibération, puisque pour poursuivre le déroulé de la mise en place du PDU, nous avons besoin de développer ce qui s'appelle aujourd'hui un RER métropolitain. Ce RER métropolitain va nous permettre de drainer, à partir des quatorze gares qui existent, sept dans TPM et sept autour, tous les gens à qui on va proposer une option de déplacement qui ne soit pas une option voiture. Le projet de la LNPCA s'inscrit totalement dedans, puisque son objectif est de faire en sorte que l'on désature Marseille, Toulon et Nice.

Il a été créé un établissement public qui permet de diminuer de moitié la participation de Toulon Provence Méditerranée au financement de ces opérations, c'est important de le rappeler. Le financement global, c'est 20 % Europe, 40 % État, 20 % Région et 20 % les autres collectivités.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci beaucoup. Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 – M. NAVARRANNE**

**NPPV : 1 – Mme LEVY**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est donc adopté.

Remboursement à la commune de Hyères, Monsieur Chenevard.

*Mme LEVY entre dans la salle.*

**N° 23/11/041 REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE HYERES DES  
FRAIS SUPPORTES EN 2023 POUR LE COMPTE DE LA  
METROPOLE - PARKING GAMBETTA COPROPRIETE  
OLBIA**

**M. CHENEVARD.**- Un simple remboursement, comme l'année passée d'ailleurs : le stationnement est une compétence métropolitaine, le parking Gambetta est encore, mais c'est quasiment terminé, était en gestion avec un certain nombre d'investissements par la commune de Hyères pour un montant de 122 722,92 €. Toulon Provence Méditerranée rembourse donc la commune de Hyères d'un montant de 122 722,92 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Et on le remercie ! Pas d'opposition, pas d'abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 79**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 – M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

Et, Monsieur Roux, remboursement pour La Seyne.

**N° 23/11/042 REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE LA LA SEYNE-SUR-MER DES FRAIS D'ENERGIE SUPPORTES EN 2022 POUR LE COMPTE DE LA METROPOLE - ESPLANADE MARINE**

**M. ROUX**.- On rembourse Madame Bicais de 256 001,39 €, car elle a demandé la séparation des compteurs électriques de l'Esplanade Marine. Le point de livraison électrique de la Métropole n'étant pas réalisé à ce jour, la commune a pris en charge les charges afférentes au point de livraison de cette esplanade et nous lui remboursons cette somme. Voilà, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci. Pas d'opposition, pas d'abstention ?

*(Vote à main levée)*

**POUR : 79**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 – M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est donc approuvé.

Mes chers collègues, avant de nous quitter, je voudrais faire une intervention parce que des séances de ce type ne laissent pas indemnes.

J'ai été pendant 45 ans professeur d'université, président d'université : jamais un début de problème. Jamais ! J'ai été pendant douze ans Maire de la commune de Saint-Cyr : jamais un début de problème. Et ceux qui se permettent d'écrire que j'ai été obligé de partir doivent se rappeler que j'ai fait élire mon premier adjoint au sein du Conseil. J'ai été, deux mandats, conseiller régional : aucun problème. J'ai été pendant 20 ans député : aucun problème. Je suis maire de la ville de Hyères et je suis devenu le diable, avec des méthodes absolument insupportables, fondées sur l'anonymat, fondées sur la médisance, fondées sur la haine ! Il faut que vous sachiez que, depuis mon élection, un blog pourri, toutes les semaines, « balance » sur moi, sur ma famille, sur mes enfants. C'est intolérable ! Tout ça, semble-t-il, avec le réflexe

du gamin qui a vu un jouet dans la vitrine, qui croyait pouvoir en disposer et il n'a pas été élu. C'est difficile, c'est insupportable.

J'ajoute même que cette maladie de la haine inonde désormais mon équipe puisque, comme je vous l'indiquais, quand vous faites voter le lundi à l'unanimité un vote de confiance en proposant un vote à bulletin secret, qu'on me refuse spontanément, et que l'unanimité se fait pour soutenir ma personne, et qu'on ne s'y trompe pas, c'était précis, mon projet, et cela, bien sûr, jusqu'à la fin du mandat, le lendemain, vous avez deux personnes, je ne sais pas comment les appeler, je ne vais pas les qualifier, qui vont voir la presse pour dire : « *Non, j'ai voté, mais nous restons à l'intérieur pour miner le terrain et faire en sorte de lui causer des problèmes* ». Cela est intolérable.

Et aujourd'hui, point d'orgue, alors qu'il y a un débat qui est un débat de fond, à la fois sur la méthode qu'évoquait M. Navarranne, et sur autre chose qui méritait d'être portée, voire la façon dont certains se vautrent dans le caniveau pour en mettre un coup supplémentaire, je voulais simplement vous dire qu'après lecture du procès-verbal, je déposerai plainte pour diffamation et calomnie contre Madame Portuese.

Je vous remercie.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.*

**M. le Président de la Métropole**  
**Jean-Pierre GIRAN**

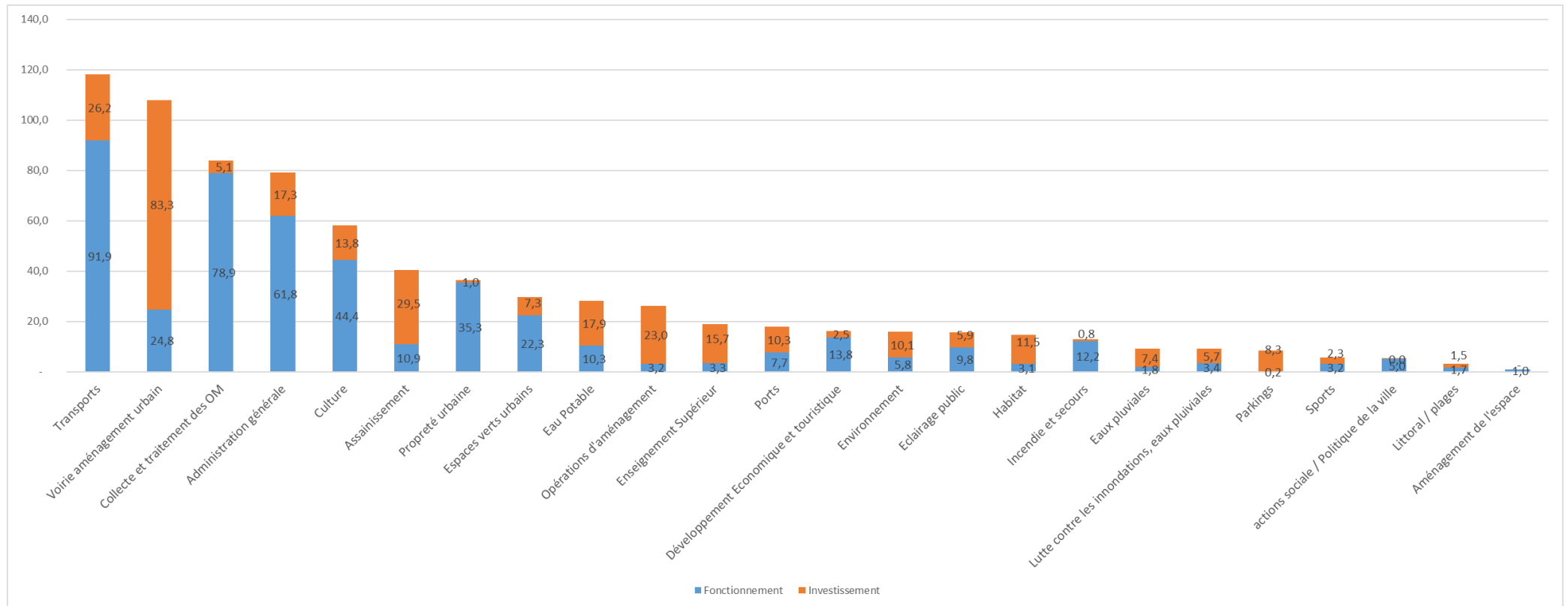
A large, stylized signature in blue ink, consisting of several sweeping, connected strokes.

**La Secrétaire de séance**  
**Béatrice VEYRAT-MASSON**

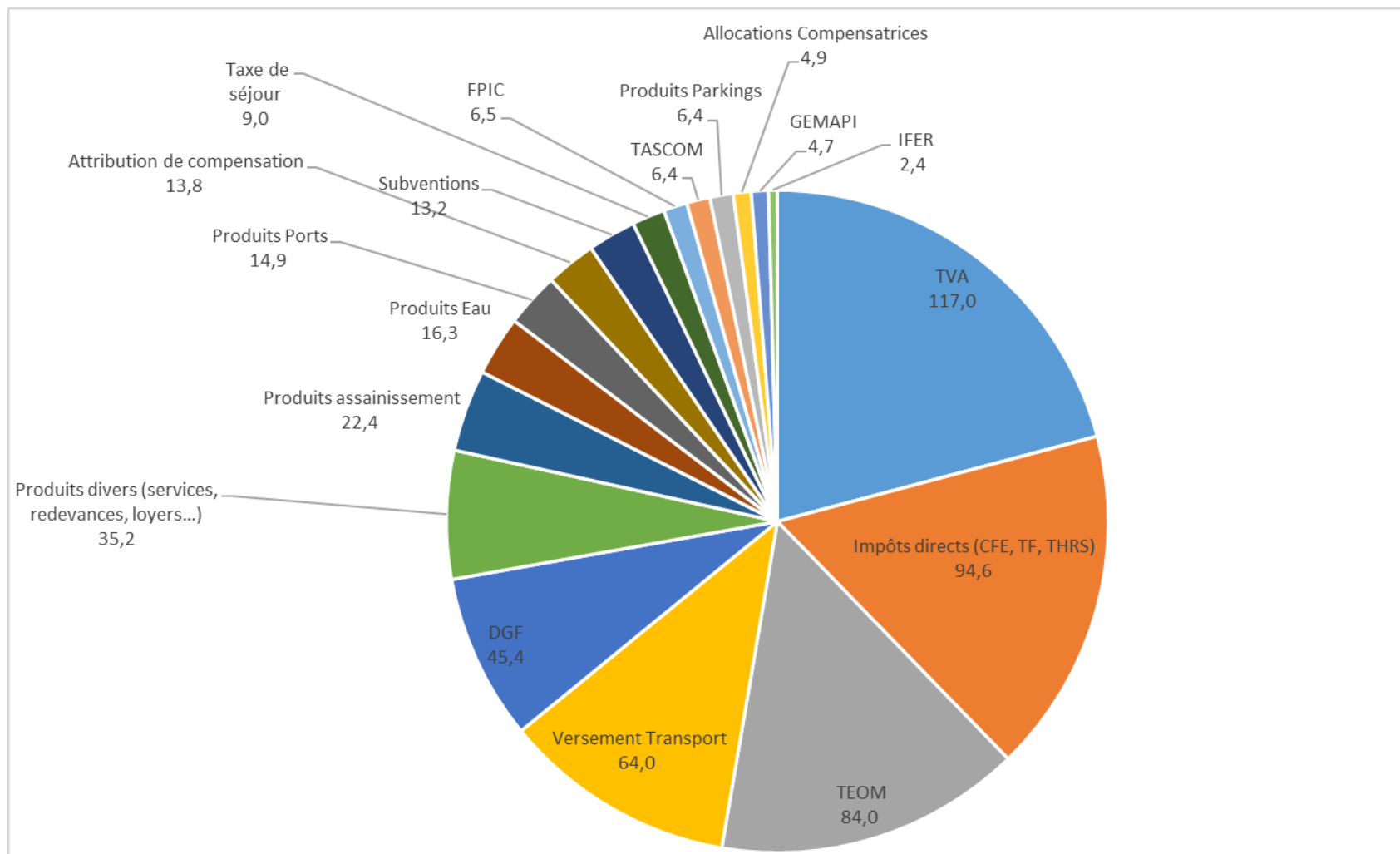
A smaller, more compact signature in black ink, appearing to be the initials 'BV' with a flourish.

## BP 2024 : Synthèse

### Les dépenses réelles par compétence (millions d'euros) :



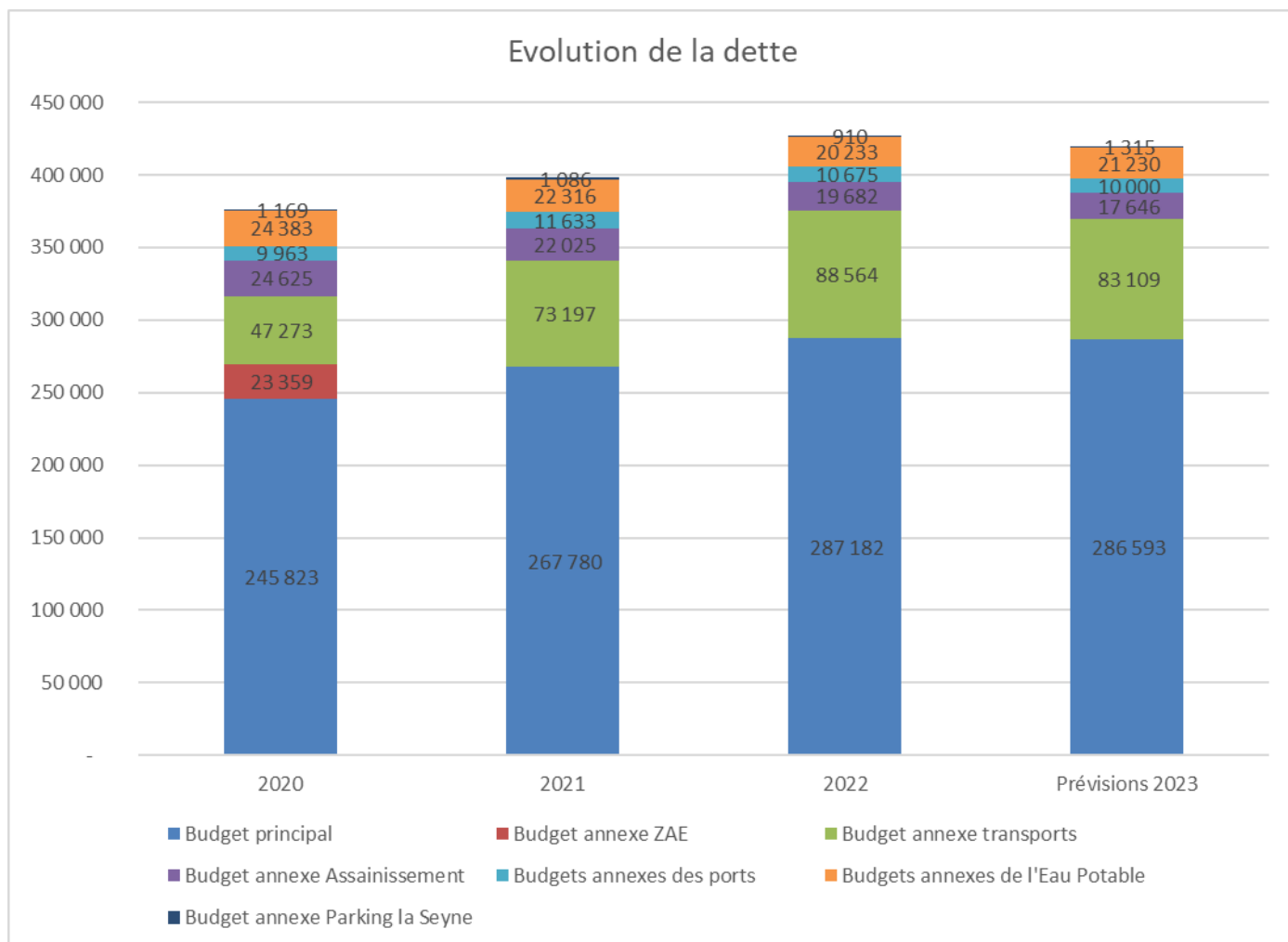
### Recettes réelles de fonctionnement consolidées (millions d'euros) :



	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Epargne brute du budget principal (budget primitif)</b>	32 971 464 €	24 651 211 €	25 853 942 €	30 719 395 €	30 645 062 €

**Obs :** l'épargne brute présentée ici résulte des prévisions budgétaires. Son niveau est traditionnellement moins élevé que celui constaté en budget exécuté (60M€ d'épargne brute constatés sur le compte administratif 2022 du budget principal).

Fin 2023, la dette globale de TPM s'élèvera à près de **420 M€** :



### La fiscalité :

	Taux 2023	Prévisions Taux 2024
<b>Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires</b>	10,11%	10,11%
<b>Taxe sur le Foncier Bâti</b>	5,00%	5,00%
<b>Taxe sur le Foncier Non Bâti</b>	10,13%	10,13%
<b>Taxe d'enlèvement des ordures ménagères</b>	Taux pivots maintenus	
<b>Contribution Foncière des Entreprises</b>	35,89%	35,89%

**Effectifs : 2 404 personnes**

0 - Budget Principal	
Fonctionnement	436 377 857,00 €
Investissement	266 951 252,00 €
<b>Total</b>	<b>703 329 109,00 €</b>

1 - Budget Annexe Transports	
Fonctionnement	105 640 350,00 €
Investissement	33 046 000,00 €
<b>Total</b>	<b>138 686 350,00 €</b>

7 - Budget Annexe PAM St Mandrier	
Fonctionnement	1 725 287,00 €
Investissement	1 384 785,00 €
<b>Total</b>	<b>3 110 072,00 €</b>

10 - Budget annexe Assainissement	
Fonctionnement	24 248 310,00 €
Investissement	34 885 310,00 €
<b>Total</b>	<b>59 133 620,00 €</b>

11 - Budget Annexe Espaces d'Activités Entrep.,I., U	
Fonctionnement	3 284 467,00 €
Investissement	228 400,00 €
<b>Total</b>	<b>3 512 867,00 €</b>

12 - Budget Annexe Aménagements ZAE	
Fonctionnement	17 726 000,00 €
Investissement	8 863 000,00 €
<b>Total</b>	<b>26 589 000,00 €</b>

14 - Budget Annexe Eau Potable	
Fonctionnement	16 721 000,00 €
Investissement	20 480 000,00 €
<b>Total</b>	<b>37 201 000,00 €</b>

15 - Budget Annexe Ports Métropolitains	
Fonctionnement	9 499 462,00 €
Investissement	10 654 637,00 €
<b>Total</b>	<b>20 154 099,00 €</b>

30 - Budget Annexe Toulon Port de Commerce	
Fonctionnement	6 206 710,00 €
Investissement	3 980 910,00 €
<b>Total</b>	<b>10 187 620,00 €</b>

41 - Budget Annexe ANC	
Fonctionnement	33 020,00 €
Investissement	0,00 €
<b>Total</b>	<b>33 020,00 €</b>

46 - Budget Annexe Parkings Métropolitains	
Fonctionnement	1 882 500,00 €
Investissement	1 080 900,00 €
<b>Total</b>	<b>2 963 400,00 €</b>

Total Général	
<b>Fonctionnement</b>	<b>623 344 963,00 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>381 555 194,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>1 004 900 157,00 €</b>



**CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU JEUDI 21 DECEMBRE 2023  
LISTE DES DELIBERATIONS**

**Date de convocation** : 14 décembre 2023

**Conseillers Métropolitains en exercice** : 81

**CONSEILLERS METROPOLITAINS : 81**

**PRESENTS :**

M. Thierry ALBERTINI, Mme Dominique ANDREOTTI, Mme Hélène ARNAUD-BILL, M. Gilles BALDACCHINO, Mme Valérie BATTESTI, M. Robert BENEVENTI, M. Philippe BERNARDI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Pierre BONNEFOY, M. Laurent BONNET, M. Guillaume CAPOBIANCO, M. François CARRASSAN, M. Robert CAVANNA, M. Patrice CAZAUX, Mme Josy CHAMBON, M. Olivier CHARLOIS , M. Amaury CHARRETON, M. Yannick CHENEVARD, M. Franck CHOUQUET, M. Laurent CUNEO, Mme Anaïs DIR, M. JeanPierre EMERIC, Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Brigitte GENETELLI, Mme Delphine GROSSO, Mme Pascale JANVIER, M. Laurent JEROME, Mme Corinne JOUVE, Mme Sylvie LAPORTE, M. Arnaud LATIL, M. Emilien LEONI, M. Philippe LEROY, Mme Geneviève LEVY, M. Mohamed MAHALI, M. Cheikh MANSOUR, Mme Edwige MARINO, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Anne-Marie METAL, M. Joseph MINNITI, Mme Valérie MONDONE, Mme Isabelle MONFORT, M. Christophe MORENO, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Ange MUSSO, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Audrey PASQUALI-CERNY, Mme Virginie PIN, M. Guy RAYNAUD, Mme Valérie RIALLAND, M. Bruno ROURE, Mme Rachel ROUSSEL, M. Francis ROUX, Mme Christine SINQUIN, M. Hervé STASSINOS, M. Yann TAINGUY, M. Albert TANGUY, Mme Sandra TORRES, Mme Magali TURBATTE, M. Jean-Sébastien VIALATTE, M. Gilles VINCENT, Mme Kristelle VINCENT, M. Christian SIMON.

**REPRESENTES :**

Mme Basma BOUCHKARA ayant donné pouvoir à Mme Christine SINQUIN, Mme Béatrice BROTONS ayant donné pouvoir à M. Christophe MORENO, Mme Marie-Hélène CHARLES ayant donné pouvoir à M. Franck CHOUQUET, M. Anthony CIVETTINI ayant donné pouvoir à M. Philippe LEROY, M. Luc DE SAINT-SERNIN ayant donné pouvoir à M. Albert TANGUY, Mme Nadine ESPINASSE ayant donné pouvoir à Mme Audrey PASQUALI-CERNY, Mme Amandine LAYEC ayant donné pouvoir à Mme Anaïs DIR, M. Jean-David MARION ayant donné pouvoir à Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Erick MASCARO ayant donné pouvoir à M. Laurent BONNET, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS ayant donné pouvoir à M. Joseph MINNITI, Mme Chantal PORTUESE ayant donné pouvoir à Mme Isabelle MONFORT, M. Joël TONELLI ayant donné pouvoir à M. Bruno ROURE.

**ABSENTS :** Mme Corinne CHENET, M. Jean-Pierre COLIN, M. Bernard ROUX, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON.

**TOUTES LES DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DE CETTE SEANCE PEUVENT ÊTRE  
CONSULTEES AU SERVICE ASSEMBLEES**

N°23/12/321	BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/12/322	BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/12/323	BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES MARINES DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/12/324	BUDGET ANNEXE ESPACES D'ACTIVITES ENTREPRENEURIALES, INNOVANTES ET UNIVERSITAIRES	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/12/325	BUDGET ANNEXE AMENAGEMENTS DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/12/326	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/12/327	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/12/328	BUDGET ANNEXE EAU - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/12/329	BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/12/330	BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/12/331	BUDGET ANNEXE PARKINGS METROPOLITAINS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/12/332	REPARTITION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE - MISE A JOUR 2023	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/12/333	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/12/334	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE LA MISSION D'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'UN PROJET TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP) DE LA METROPOLE TPM	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/12/335	CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE POUR LA PHASE 1 DU PROJET DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) DE LA MÉTROPOLE TPM - SECTION TECHNOPOLE DE LA MER - BIR-HAKEIM	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/12/336	VERSEMENT MOBILITE – FIXATION DU TAUX	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/12/337	CLOTURE ET ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME RELATIVES AUX OPERATIONS HORS PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/12/338	CREATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME RELATIVES AUX OPERATIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU 3EME PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	ADOPTÉE A L'UNANIMITE

N°23/12/339	PROROGATION DE LA DUREE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AU PROJET DE REALISATION DE LA PARTIE IMMOBILIERE DU PROJET MEUST ET MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/12/340	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'AMENAGEMENT DES PLACES EMILE CLAUDE, MARTIN BIDOURÉ ET LA PLACE D'ARMES A TOULON	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/12/341	MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2020-2024 RELATIVE A LA CONNEXION ELECTRIQUE DES NAVIRES A QUAI DU PORT DE TOULON COTE D'AZUR (CENAG)	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/12/342	CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE SNCF RESEAU POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UNE CANALISATION D'EAUX PLUVIALES – GARE TOULON SAINTE-MUSSE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/12/343	CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE AVEC L'EPF PACA ET LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER - SITE CENTRE VILLE - AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/12/344	CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE AVEC L'EPF PACA ET LA VILLE D'OLLIOULES- SITE GEFFRIER - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/12/345	VILLE DE TOULON - CONCESSION POUR LE RENOUVELLEMENT DU CENTRE ANCIEN - CONVENTION DE GESTION - AVENANT N°5 - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/12/346	VILLE DE HYERES - CONCESSION RENOUVELLEMENT CENTRE VILLE ET QUARTIER DE LA GARE - CONVENTION DE GESTION - AVENANT N°5 - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/12/347	PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/12/348	ADOPTION DU REGLEMENT DES ASTREINTES ET DES PERMANENCES DE LA METROPOLE TPM	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/12/349	INSTAURATION DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/12/350	RAPPORT D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CREMATORIUM LA SEYNE-SUR-MER POUR L'ANNEE 2022	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/12/351	MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/12/352	VILLE DE LA VALETTE-DU-VAR - JUSTIFICATION DE L'ABSENCE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE A LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/12/353	VILLE DE LA CRAU - APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET AU LIEU-DIT LA BASTIDETTE VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

N°23/12/354	MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°22/06/164 DU 28 JUIN 2022 - INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIES AVENUE JEAN MOULIN, IMPASSE SIMONE, IMPASSE NOËL VERLAQUE ET DES VOIES DE LA Z.A.C. SAINTE LUCIE (RUE PABLO PICASSO, RUE JOAN MIRO ET VOIE VERTE) A LA SEYNE-SUR-MER	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/12/355	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA METROPOLE TPM, L'ASSOCIATION VILLA NOAILLES, LE CENTRE POMPIDOU, L'ASSOCIATION LES ARTS DECORATIFS, LE MOBILIER NATIONAL ET LE CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES - ANNEES 2024 A 2027 - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/12/356	PARC PRIVÉ - SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS DU PARC PRIVÉ - AVENANT N°2 - PROLONGATION DU DISPOSITIF EN 2024 -AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/12/357	HABITAT PRIVÉ - BIEN CHEZ SOI - POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION DE L'HABITAT DES PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS RELEVANT DES PLAFONDS ANAH - ANNEE 2024	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/12/358	AIDE AU PERMIS TPM 2024 - ADOPTION ET CHANGEMENT DES MONTANTS OCTROYES	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/12/359	RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/12/360	ADOPTION DU REGLEMENT DE PREVENTION, DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES DECHETS POUR LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/12/361	RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2022 DE LA SOCIETE DALKIA, CONCESSIONNAIRE DU RESEAU DE DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID (THALASSOTHERMIE) DE LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/12/362	RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2022 DE LA SOCIETE GRDF, CONCESSIONNAIRE DU RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ SUR LES COMMUNES DE CARQUEIRANNE, LA CRAU, OLLIOULES, LE PRADET, SAINT-MANDRIER, LA SEYNE-SUR-MER, SIX-FOURS-LES-PLAGES, LA VALETTE-DU-VAR, HYERES, LA GARDE ET TOULON	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/12/363	RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2022 DE LA SOCIETE ENEDIS, CONCESSIONNAIRE DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE SUR LES COMMUNES DE HYERES, LA GARDE ET TOULON	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/12/364	CONVENTION DE PARTENARIAT DU GRAND SITE DE LA PRESQU'ÎLE DE GIENS ET DES SALINS D'HYERES (2024-2026)	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
N°23/12/365	VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES - AMENAGEMENT DE LA ZAE PREBOIS - AVIS SUR LE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

N°23/12/366	AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT PLURIANNUELLE POUR L'OPERATION CPER MEUST DU CNRS - PROROGATION DE LA CONVENTION INITIALE - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/12/367	ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2022	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/12/368	MODIFICATION DU PROCES VERBAL DE TRANSFERT A LA METROPOLE DES BIENS RELATIFS A LA COMPETENCE EAU POTABLE POUR LA COMMUNE DE LA GARDE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/12/369	CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE SNCF RESEAU POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UNE CANALISATION D'ASSAINISSEMENT - CHEMIN DES GOYS FOURNIERS A LA CRAU	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/12/370	CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE SNCF RESEAU POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UNE CANALISATION D'ASSAINISSEMENT - SECTEUR GAVARY A LA CRAU	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/12/371	CONVENTION RELATIVE A LA CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME DE LA STATION D'EPURATION AMPHITRIA CAP SICIÉ A LA SEYNE-SUR-MER	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/12/372	CANDIDATURE AU PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DES PETITS COTIERS TOULONNAIS (PAPI PCT [2024-2029]) - ET ENGAGEMENT DE LA METROPOLE TPM COMME MAÎTRE D'OUVRAGE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/12/373	CHARTRE D'ENGAGEMENT ENTRE LA METROPOLE TPM ET DES ENTREPRISES DU BATIMENT EN VUE DE FACILITER LEUR MISE EN RELATION AVEC LES PARTICULIERS EN ZONE INONDABLE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DE LEUR LOGEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/12/374	REGIE DE RECETTES PARKINGS METROPOLITAINS - TARIFICATION 2024	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/12/375	CONVENTION QUADRIPARTITE ENTRE LA METROPOLE TPM, LE MINISTERE DES ARMEES, NAVAL GROUP ET LE DELEGATAIRE EN CHARGE DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORT TERRESTRE ET MARITIME DE VOYAGEURS RELATIVE AU TRANSPORT DE VOYAGEURS DE LA BASE DE DEFENSE DE TOULON DU 1 <sup>ER</sup> FEVRIER 2024 AU 31 JANVIER 2025	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/12/376	ADOPTION DES STATUTS DU CONSEIL D'EXPLOITATION UNIQUE REGROUPANT LA GESTION DES REGIES PORTUAIRES DE LA METROPOLE AU 1er JANVIER 2024	ADOPTÉE A L'UNANIMITE
N°23/12/377	RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION 2024 AU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE "VIGIE PORT"	ADOPTÉE A L'UNANIMITE

N°23/12/378	PORT DE TOULON - CONCESSION COMMERCE -TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC APPLICABLES EN 2024	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/12/379	PORT DE TOULON CONCESSION COMMERCE ET RÉGIES DE TOULON ET DE ST LOUIS - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES EN 2024	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/12/380	PORT DE TOULON HORS MISSIONS CONCEDEES - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET DES REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES EN 2024	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/12/381	PORT DE SAINT LOUIS DU MOURILLON - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2024	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/12/382	PORT DU BRUSC - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2024	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/12/383	PORT DU BRUSC - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2024	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/12/384	PORT DE SAINT ELME - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2024	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/12/385	PORT DE SAINT ELME - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2024	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/12/386	PORT DE PORQUEROLLES - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2024	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/12/387	PORT DE PORQUEROLLES - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2024	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/12/388	PORT DE L'AYGUADE DU LEVANT - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2024	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/12/389	PORT DE L'AYGUADE DU LEVANT - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2024	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/12/390	PORT DE LA MADRAGUE DE GIENS - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2024	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/12/391	PORT DE LA MADRAGUE DE GIENS - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2024	ADOPTÉE A LA MAJORITE
N°23/12/392	PORT DE LA TOUR FONDUE - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2024	ADOPTÉE A LA MAJORITE

N°23/12/393	PORT DE LA TOUR FONDUE - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES AU 1er JANVIER 2024	ADOPTÉE A LA MAJORITÉ
N°23/12/394	REQUALIFICATION DE L'ANCIENNE DECHARGE DU PLYVESTRE A HYERES - DEMANDE D'AUTORISATIONS AU PREFET DU VAR DE PENETRER ET D'OCCUPER TEMPORAIREMENT LES PROPRIETES PRIVEES	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**MIS A L’AFFICHAGE LE : 27 décembre 2023**



# **PROCÈS-VERBAL**

**DU**

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN**

**DU 21 DECEMBRE 2023**



**CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE  
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE**

**SÉANCE DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 21 DECEMBRE 2023**

Le Conseil métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE, régulièrement convoqué, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN.

**CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES : 81**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Thierry ALBERTINI, Mme Dominique ANDREOTTI, Mme Hélène ARNAUD-BILL, M. Gilles BALDACCHINO, Mme Valérie BATTESTI, M. Robert BENEVENTI, M. Philippe BERNARDI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Pierre BONNEFOY, M. Laurent BONNET, M. Guillaume CAPOBIANCO, M. François CARRASSAN, M. Robert CAVANNA, M. Patrice CAZAUX, Mme Josy CHAMBON, M. Olivier CHARLOIS, M. Amaury CHARRETON, M. Yannick CHENEVARD, M. Franck CHOUQUET, M. Laurent CUNEO, Mme Anaïs DIR, M. Jean-Pierre EMERIC, Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Brigitte GENETELLI, Mme Delphine GROSSO, Mme Pascale JANVIER, M. Laurent JEROME, Mme Corinne JOUVE, Mme Sylvie LAPORTE, M. Arnaud LATIL, M. Emilien LEONI, M. Philippe LEROY, Mme Geneviève LEVY, M. Mohamed MAHALI, M. Cheikh MANSOUR, Mme Edwige MARINO, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Anne-Marie METAL, M. Joseph MINNITI, Mme Valérie MONDONE, Mme Isabelle MONFORT, M. Christophe MORENO, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Ange MUSSO, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Audrey PASQUALI-CERNY, Mme Virginie PIN, M. Guy RAYNAUD, Mme Valérie RIALLAND, M. Bruno ROURE, Mme Rachel ROUSSEL, M. Francis ROUX, Mme Christine SINQUIN, M. Hervé STASSINOS, M. Yann TAINGUY, M. Albert TANGUY, Mme Sandra TORRES, Mme Magali TURBATTE, M. Jean-Sébastien VIALATTE, M. Gilles VINCENT, Mme Kristelle VINCENT, M. Christian SIMON.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Mme Basma BOUCHKARA ayant donné pouvoir à Mme Christine SINQUIN, Mme Béatrice BROTONS ayant donné pouvoir à M. Christophe MORENO, Mme Marie-Hélène CHARLES ayant donné pouvoir à M. Franck CHOUQUET, M. Anthony CIVETTINI ayant donné pouvoir à M. Philippe LEROY, M. Luc DE SAINT-SERNIN ayant donné pouvoir à M. Albert TANGUY, Mme Nadine ESPINASSE ayant donné pouvoir à Mme Audrey PASQUALI-CERNY, Mme Amandine LAYEC ayant donné pouvoir à Mme Anaïs DIR, M. Jean-David MARION ayant donné pouvoir à Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Erick MASCARO ayant donné pouvoir à M. Laurent BONNET, Mme Marie-Claude PAGANELLIARGIOLAS ayant donné pouvoir à M. Joseph MINNITI, Mme Chantal PORTUESE ayant donné pouvoir à Mme Isabelle MONFORT, M. Joël TONELLI ayant donné pouvoir à M. Bruno ROURE.

**ABSENTS:**

Mme Corinne CHENET, M. Jean-Pierre COLIN, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON.

## SOMMAIRE

<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2023</b> .....	<b>9</b>
<b>COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MÉTROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2023</b> .....	<b>9</b>
<b>N°23/12/001 BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024</b> .....	<b>10</b>
<b>N°23/12/002 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024</b> .....	<b>16</b>
<b>N°23/12/003 BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES MARINES DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024</b> .....	<b>18</b>
<b>N°23/12/004 BUDGET ANNEXE ESPACES D'ACTIVITES ENTREPRENEURIALES, INNOVANTES ET UNIVERSITAIRES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024</b> .....	<b>18</b>
<b>N°23/12/005 BUDGET ANNEXE AMENAGEMENTS DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024</b> .....	<b>19</b>
<b>N°23/12/006 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024</b> .....	<b>19</b>
<b>N°23/12/007 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024</b> .....	<b>19</b>
<b>N°23/12/008 BUDGET ANNEXE EAU - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024</b> .....	<b>20</b>
<b>N°23/12/009 BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024</b> .....	<b>20</b>
<b>N°23/12/010 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024</b> .....	<b>21</b>
<b>N°23/12/011 BUDGET ANNEXE PARKINGS METROPOLITAINS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024</b> .....	<b>21</b>
<b>N°23/12/012 REPARTITION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE - MISE A JOUR 2023</b> .....	<b>22</b>
<b>N°23/12/013 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023</b> .....	<b>22</b>
<b>N°23/12/014 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE LA MISSION D'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'UN PROJET TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP) DE LA METROPOLE TPM</b> .....	<b>23</b>

N°23/12/015	CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE POUR LA PHASE 1 DU PROJET DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) DE LA MÉTROPOLE TPM - SECTION TECHNOPOLE DE LA MER - BIR-HAKEIM .....	28
N°23/12/016	VERSEMENT MOBILITE – FIXATION DU TAUX .....	29
N°23/12/017	CLOTURE ET ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME RELATIVES AUX OPERATIONS HORS PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT.....	29
N°23/12/018	CREATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME RELATIVES AUX OPERATIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU 3 <sup>E</sup> PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT .....	30
N°23/12/019	PROROGATION DE LA DUREE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AU PROJET DE REALISATION DE LA PARTIE IMMOBILIERE DU PROJET MEUST ET MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS.....	30
N°23/12/020	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A L'AMENAGEMENT DES PLACES EMILE CLAUDE, MARTIN BIDOURÉ ET LA PLACE D'ARMES A TOULON.....	31
N°23/12/021	MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2020-2024 RELATIVE A LA CONNEXION ELECTRIQUE DES NAVIRES A QUAI DU PORT DE TOULON COTE D'AZUR (CENAQ).....	31
N°23/12/022	CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE SNCF RESEAU POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UNE CANALISATION D'EAUX PLUVIALES – GARE TOULON SAINTE-MUSSE .....	32
N°23/12/023	CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE AVEC L'EPF PACA ET LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER - SITE CENTRE VILLE - AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE .....	33
N°23/12/024	CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE AVEC L'EPF PACA ET LA VILLE D'OLLIOULES - SITE GEFFRIER - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	33
N°23/12/025	VILLE DE TOULON - CONCESSION POUR LE RENOUELEMENT DU CENTRE ANCIEN - CONVENTION DE GESTION - AVENANT N°5 - AUTORISATION DE SIGNATURE .....	34
N°23/12/026	VILLE DE HYERES - CONCESSION RENOUELEMENT CENTRE VILLE ET QUARTIER DE LA GARE - CONVENTION DE GESTION - AVENANT N°5 - AUTORISATION DE SIGNATURE .....	35
N°23/12/027	PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE.....	36
N°23/12/028	ADOPTION DU REGLEMENT DES ASTREINTES ET DES PERMANENCES DE LA METROPOLE TPM .....	36

N°23/12/029	INSTAURATION DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE.....	37
N°23/12/030	RAPPORT D'ACTIVITE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CREMATORIUM LA SEYNE-SUR-MER POUR L'ANNEE 2022.....	37
N°23/12/031	MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT).....	38
N°23/12/032	VILLE DE LA VALETTE-DU-VAR - JUSTIFICATION DE L'ABSENCE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE A LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.....	38
N°23/12/033	VILLE DE LA CRAU - APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET AU LIEU-DIT LA BASTIDETTE VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU.....	39
N°23/12/034	MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°22/06/164 DU 28 JUIN 2022 - INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIES AVENUE JEAN MOULIN, IMPASSE SIMONE, IMPASSE NOËL VERLAQUE ET DES VOIES DE LA Z.A.C. SAINTE LUCIE (RUE PABLO PICASSO, RUE JOAN MIRO ET VOIE VERTE) A LA SEYNE-SUR-MER.....	40
N°23/12/035	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA METROPOLE TPM, L'ASSOCIATION VILLA NOAILLES, LE CENTRE POMPIDOU, L'ASSOCIATION LES ARTS DECORATIFS, LE MOBILIER NATIONAL ET LE CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES - ANNEES 2024 A 2027 - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	41
N°23/12/036	PARC PRIVÉ - SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS DU PARC PRIVE - AVENANT N°2 - PROLONGATION DU DISPOSITIF EN 2024 -AUTORISATION DE SIGNATURE.....	42
N°23/12/037	HABITAT PRIVE - BIEN CHEZ SOI - POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION DE L'HABITAT DES PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS RELEVANT DES PLAFONDS ANAH - ANNEE 2024.....	43
N°23/12/038	AIDE AU PERMIS TPM 2024 - ADOPTION ET CHANGEMENT DES MONTANTS OCTROYES.....	44
N°23/12/039	RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.....	44
N°23/12/040	ADOPTION DU REGLEMENT DE PREVENTION, DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES DECHETS POUR LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE.....	45
N°23/12/041	RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2022 DE LA SOCIETE DALKIA, CONCESSIONNAIRE DU RESEAU DE DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID (THALASSOTHERMIE) DE LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER.....	46

N°23/12/042	RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2022 DE LA SOCIETE GRDF, CONCESSIONNAIRE DU RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ SUR LES COMMUNES DE CARQUEIRANNE, LA CRAU, OLLIOULES, LE PRADET, SAINT-MANDRIER, LA SEYNE-SUR-MER, SIX-FOURS-LES-PLAGES, LA VALETTE-DU-VAR, HYERES, LA GARDE ET TOULON .....	47
N°23/12/043	RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2022 DE LA SOCIETE ENEDIS, CONCESSIONNAIRE DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE SUR LES COMMUNES DE HYERES, LA GARDE ET TOULON....	48
N°23/12/044	CONVENTION DE PARTENARIAT DU GRAND SITE DE LA PRESQU'ÎLE DE GIENS ET DES SALINS D'HYERES (2024-2026) .....	49
N°23/12/045	VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES - AMENAGEMENT DE LA ZAE PREBOIS - AVIS SUR LE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE .....	50
N°23/12/046	AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT PLURIANNUELLE POUR L'OPERATION CPER MEUST DU CNRS - PROROGATION DE LA CONVENTION INITIALE - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	51
N°23/12/047	ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2022.....	52
N°23/12/048	MODIFICATION DU PROCES-VERBAL DE TRANSFERT A LA METROPOLE DES BIENS RELATIFS A LA COMPETENCE EAU POTABLE POUR LA COMMUNE DE LA GARDE .....	53
N°23/12/049	CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE SNCF RESEAU POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UNE CANALISATION D'ASSAINISSEMENT - CHEMIN DES GOYS FOURNIERS A LA CRAU .....	53
N°23/12/050	CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE SNCF RESEAU POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UNE CANALISATION D'ASSAINISSEMENT- SECTEUR GAVARY A LA CRAU.....	54
N°23/12/051	CONVENTION RELATIVE A LA CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME DE LA STATION D'EPURATION AMPHITRIA CAP SICIÉ A LA SEYNE-SUR-MER .....	54
N°23/12/052	CANDIDATURE AU PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DES PETITS COTIERS TOULONNAIS (PAPI PCT [2024-2029]) - ET ENGAGEMENT DE LA METROPOLE TPM COMME MAÎTRE D'OUVRAGE .....	55
N°23/12/053	CHARTRE D'ENGAGEMENT ENTRE LA METROPOLE TPM ET DES ENTREPRISES DU BATIMENT EN VUE DE FACILITER LEUR MISE EN RELATION AVEC LES PARTICULIERS EN ZONE INONDABLE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DE LEUR LOGEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE .....	56
N°23/12/054	REGIE DE RECETTES PARKINGS METROPOLITAINS - TARIFICATION 2024 .....	57

N°23/12/055	CONVENTION QUADRIPARTITE ENTRE LA METROPOLE TPM, LE MINISTERE DES ARMEES, NAVAL GROUP ET LE DELEGATAIRE EN CHARGE DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORT TERRESTRE ET MARITIME DE VOYAGEURS RELATIVE AU TRANSPORT DE VOYAGEURS DE LA BASE DE DEFENSE DE TOULON DU 1 <sup>er</sup> FEVRIER 2024 AU 31 JANVIER 2025.....	57
N°23/12/056	ADOPTION DES STATUTS DU CONSEIL D'EXPLOITATION UNIQUE REGROUPANT LA GESTION DES REGIES PORTUAIRES DE LA METROPOLE AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2024 .....	58
N°23/12/057	RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION 2024 AU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE "VIGIE PORT" .....	59
N°23/12/058	PORT DE TOULON - CONCESSION COMMERCE -TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC APPLICABLES EN 2024 .....	59
N°23/12/059	PORT DE TOULON CONCESSION COMMERCE ET RÉGIES DE TOULON ET DE SAINT LOUIS - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES EN 2024 .....	60
N°23/12/060	PORT DE TOULON HORS MISSIONS CONCEDEES - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET DES REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES EN 2024.....	60
N°23/12/061	PORT DE SAINT LOUIS DU MOURILLON - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2024 .....	61
N°23/12/062	PORT DU BRUSC - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2024.....	61
N°23/12/063	PORT DU BRUSC - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES EN 2024 .....	62
N°23/12/064	PORT DE SAINT ELME - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2024.....	62
N°23/12/065	PORT DE SAINT ELME – TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES EN 2024 .....	62
N°23/12/066	PORT DE PORQUEROLLES - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2024.....	63
N°23/12/067	PORT DE PORQUEROLLES - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES EN 2024 .....	63
N°23/12/068	PORT DE L'AYGAUDE DU LEVANT - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2024.....	64

<b>N°23/12/069</b>	<b>PORT DE L'AYGUADE DU LEVANT - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES EN 2024 .....</b>	<b>64</b>
<b>N°23/12/070</b>	<b>PORT DE LA MADRAGUE DE GIENS - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024.....</b>	<b>64</b>
<b>N°23/12/071</b>	<b>PORT DE LA MADRAGUE DE GIENS - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES EN 2024 .....</b>	<b>65</b>
<b>N°23/12/072</b>	<b>PORT DE LA TOUR FONDUE - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024.....</b>	<b>65</b>
<b>N°23/12/073</b>	<b>PORT DE LA TOUR FONDUE - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES EN 2024 .....</b>	<b>65</b>
<b>N°23/12/074</b>	<b>REQUALIFICATION DE L'ANCIENNE DECHARGE DU PALYVESTRE A HYERES - DEMANDE D'AUTORISATIONS AU PREFET DU VAR DE PENETRER ET D'OCCUPER TEMPORAIREMENT LES PROPRIETES PRIVEES.....</b>	<b>66</b>

*La séance est ouverte à 9 heures par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.*

**M. LE PRESIDENT.**- Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Je souhaite la bienvenue et je vais demander à madame Anaïs Dir de bien vouloir procéder à l'appel.

**Mme DIR.**- Merci, Monsieur le Président.

*(Il est procédé à l'appel)*

**M. LE PRESIDENT.**- Merci beaucoup. Le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2023**

Je vous demande d'approuver, si vous n'avez pas d'observation, le procès-verbal de la séance du 16 novembre. Oui, Madame Monfort ?

**Mme MONFORT.**- Merci, Monsieur le Président.

Madame Portuese m'a demandé de modifier une phrase. Je ne sais pas à quelle ligne c'est, mais il est marqué : « *Au-delà des raisons du désaccord sur le fond qui vous oppose, il s'en est bien expliqué et vous lui avez répondu, on peut ne plus avoir débat* » ; j'ai dit exactement : « *Il peut y avoir débat* ». Elle voulait que l'on corrige ça.

**M. LE PRESIDENT.**- Honnêtement, je n'ai pas gravé dans le marbre les déclarations. Écoutez, il sera fait comme Madame Portuese l'aura souhaité, comme à chaque début de séance, mais bon, on peut éventuellement passer aussi à l'ordre du jour. Merci pour l'observation.

*Suite à la remarque de Madame Portuese, sur le procès-verbal du Conseil Métropolitain du 16 novembre 2023, à la troisième ligne de la page 40, il convient de lui « il peut y avoir débat » au lieu de « on peut ne plus avoir débat ».*

### **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MÉTROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2023**

Vous avez reçu également le compte rendu des décisions métropolitaines.

Nous allons passer aux délibérations qui, pour beaucoup, sont des délibérations budgétaires, puisque les budgets principaux de la Métropole vont être présentés. Cela va être la mission d'Ange Musso à qui je donne la parole pour le budget principal de la Métropole, le Budget Primitif.



**N°23/12/001 BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON  
PROVENCE MEDITERRANEE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE  
2024**

**M. MUSSO**.- Monsieur le Président, merci.

Mes chers collègues, notre budget principal s'équilibre en fonctionnement à 436 377 857 €.

Nous avons une augmentation de 5 % de nos dépenses qui se répartissent de manière moyenne sur les charges à caractère général, on est quasiment à plus 5 %, ce qui correspond essentiellement aux hausses des prestations de service, les contrats avec les remises, les applications des coefficients correcteurs et, bien sûr, les primes d'assurance. Nous sommes touchés, nous aussi.

L'inflation sera prise en compte, on l'estime entre 3 et 3,5 %.

En ce qui concerne les charges de personnel, essentiellement, là aussi, une augmentation d'environ 3,5 à 4 %. Pourquoi ? Il y a la revalorisation du point d'indice de juillet 2023 que l'on prendra sur une année complète, aussi les éventuelles primes d'inflation pour 1,5 M€.

Les autres chapitres de fonctionnement augmentent aussi en moyenne de 5 %. On a une augmentation assez sensible, plus de 700 000 € pour le SDIS, et les frais financiers que l'on a un peu augmentés en prévision, c'est vraiment une prévision d'augmentation des taux d'intérêt.

Sur les recettes, nous avons aussi une augmentation de 5 % ; essentiellement, il faut retenir que nous sommes très prudents sur les recettes, parce qu'on ne les connaît pas encore exactement aujourd'hui, on les connaîtra en début d'année.

Par conséquent, sur les impôts directs locaux, on est à 94,5 M€ environ, sans toucher les taux, bien évidemment.

On a une fraction de TVA en compensation de la taxe d'habitation de 217 M€. Il faut se souvenir que la dernière taxe d'habitation nous rapportait à peu près 80 M€, mais elle compense aujourd'hui aussi la CVAE qui nous rapportait environ 20 M€.

L'attribution de compensation versée par les communes : certaines communes versent une attribution de compensation à TPM.

Le fonds de péréquation intercommunale et communale, pour 6,5 M€ et ensuite, quelques reversements annexes, notamment sur les jeux et paris hippiques.

En ce qui concerne les dotations et participations, la dotation d'intercommunalité on la prévoit à 16 400 000 € et la dotation de compensation à 29 M€.

En investissement, nous équilibrons notre budget à 266 951 252 € ; c'est stable par rapport à l'année dernière.

Nous avons des subventions d'équipement pour près de 24 M€, essentiellement pour le secteur locatif, l'enseignement supérieur, les opérations d'aménagement urbain, et des fonds de concours, bien sûr, pour 2,5 M€ pour les projets communaux.

En ce qui concerne les études, les travaux de voirie, on est à près de 200 M€, c'est notre gros chapitre : 80 M€ pour la voirie, 23 M€ pour l'aménagement, 16 M€ pour l'enseignement supérieur, 14 M€ pour la culture, quasiment 12 M€ pour l'habitat et 10 M€ pour l'environnement.

Nous avons un chapitre important, ce sont les opérations de comptes de tiers réalisées par TPM : il y a 5 M€, c'est essentiellement pour la Ville de Toulon, pour les ressources numériques mutualisées.

En ce qui concerne l'annuité du capital de la dette, c'est 22 M€, à peu près 5 M€ d'intérêts, mais ça, c'est en fonctionnement. Dernière information sur l'annuité de la dette, nous sommes en capacité de remboursement de 4,8 années, ce qui est dans la moyenne. On est à 4,9 – 5 ans, dans la moyenne des métropoles.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, on a le fonds de compensation de la TVA pour 15 M€, la taxe d'aménagement pour 7 M€, mais il faut savoir que la moitié de cette taxe d'aménagement est reversée aux communes, donc pour 3,5 M€, qui apparaît en dépense d'investissement.

On a une attribution de compensation d'investissement versée par les communes pour 25 M€, les amendes de police, radars automatiques pour 5,5 M€, et les subventions d'Investissement pour 28 M€.

Les opérations d'ordre, ce sont essentiellement les amortissements et les immobilisations et l'étalement des charges Covid. Souvenez-vous, on avait voté un étalement des charges Covid en investissement, pour quasiment 42 M€.

Nous prévoyons, nous ne réalisons pas, nous prévoyons, comme chaque année, un emprunt d'équilibre qui nous permet de voter notre budget en décembre pour être prêt à travailler dès le 1<sup>er</sup> janvier. Cet emprunt d'équilibre s'élève à 131 M€. Je vous rappelle :

- en 2023, il s'élevait à 137 M€, nous avons réalisé 20 M€
- en 2022, il s'élevait à 177 M€, nous avons réalisé 40 M€
- en 2021, il s'élevait à 130 M€, à peu près comme cette année, et nous avons réalisé 20 M€.

C'est simplement un emprunt d'équilibre qui sera baissé lors du vote des prochaines délibérations modificatives ou du budget supplémentaire.

Notre budget s'équilibre en fonctionnement à 436 377 857 € et, en investissement à 266 951 252 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci, Monsieur Musso.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur Navarranne.

**M. NAVARRANNE**.- Monsieur le Président, je vous remercie.

Mes chers collègues, dans ces temps où les clivages politiques et les victoires idéologiques sont sur toutes les lèvres des observateurs de la vie politique, je crains aujourd'hui que nous ne participions pas au consensus autour de votre budget. Permettez-moi, et permettez au Rassemblement national de distinguer quatre points avec lesquels, pour illustrer nos désaccords, vous comprendrez aisément que nous trouvions des justifications pour ne pas voter votre budget.

Tout d'abord les dotations au BHNS. Nous en reparlerons sûrement pendant cette séance, mais vous connaissez notre profond désaccord, quitte à se lancer dans de grands investissements structurants pour un mode de transport en site propre, c'est-à-dire avec une voie dédiée, nous préférons, nous pensons qu'il est d'intérêt et de diamètre suffisant pour notre métropole ou nécessaire de plutôt privilégier un projet tramway. C'est un profond désaccord. Le BHNS est toujours dans vos budgets.

Permettez-nous aussi d'aborder la question des 5 500 000 € que nous devrions donner, si je suis les lignes de votre budget, au GIP du Grand Prix de Formule 1. Nous attendons d'ailleurs toujours le compte rendu de la commission de contrôle autour de la dette abyssale et des dérives probables autour de ce GIP. Là aussi, nous ne sommes pas d'accord pour signer un chèque en blanc. Je sais qu'il y a des voix dans ce Conseil métropolitain qui aussi s'inquiètent de cela, mais nous souhaitons le rappeler.

Reprendre un exemple aussi, celui de la perfusion systématique et sans esprit critique au sein des subventions culturelles. Je prends un exemple : je rappelle que si la culture n'est pas en soi, n'a pas de vocation politique en soi, il y a une culture confisquée, boboïsée, idéologisée qui, parfois, reçoit nos subventions et nous ne trouvons pas cela équilibré. Le 1,8 M€ pour la villa Noailles devrait, selon nous, participer à un autre choix de notre Conseil métropolitain. Je sais aussi que cet avis peut être partagé, mais, encore une fois, ça ne veut pas dire qu'il faille réduire les subventions culturelles, mais ça veut dire que l'on ne peut pas tout subventionner en matière de culture.

Permettez-moi enfin d'aborder le quatrième point, celui de la fiscalité. Vous nous attendez peut-être là-dessus. Je rappelle que la fiscalité locale de notre métropole n'a jamais été aussi écrasante pour nos contribuables. Je rappelle que les impôts et taxes pèsent dans votre budget à hauteur de 338 M€, que nous avons le taux de CFE, un des taux de CFE les plus importants des métropoles de France. Si je prends une comparaison que j'ai trouvée intéressante avec la métropole de Bordeaux : deux fois plus d'habitants et un périmètre de fiscalité en valeur équivalente au nôtre, c'est donc bien que par habitant, les gens de Toulon Provence Méditerranée paient deux fois plus de taxes et d'impôts que les habitants de la métropole de Bordeaux, pourtant sur

un périmètre économique qui n'est pas totalement décorrélé de ce que nous vivons ici.

Vous l'avez compris, mes chers collègues, si nous ne votons pas le budget, nous voulons aussi vous apporter un regard critique sur les retards en termes d'infrastructures qui ne peuvent pas s'expliquer que par les lourdeurs administratives que l'État impose toujours plus à nos collectivités. Le transport en site propre, votre BHNS, même si vous connaissez notre divergence : en retard. L'électrification des quais, même si elle va intervenir, arriver enfin : en retard. Le projet Mayol à Pipady : en retard et même en retard à l'allumage alors pourtant que des engagements avaient été pris.

En un mot comme en cent, nous avons changé de président au sein de cette collectivité, nous attendions peut-être, avec l'exposé de ce budget, plus un acte politique, une vision politique qu'un simple acte administratif. Quelle vision politique ? Quelle évaluation des choix passés ? Quelle projection fait-on ? C'est aussi un regret, le fait que le vote d'aujourd'hui apparaisse plus comme un choix comptable que comme une projection politique. Résolument, nous voterons donc contre votre budget. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. D'autres interventions ? S'il n'y a pas d'autres interventions, et avant de donner la parole à Ange Musso, permettez-moi quelques commentaires.

Sur le BHNS, il y aura matière à débat éventuel, même si on a quand même l'impression que des délibérations ici ont tranché le sujet.

Sur le GIP, je parle de conserve avec le président du Département ; nous avons écrit au président Estrosi pour lui demander la convocation de l'assemblée générale du GIP pour mettre fin à cette institution de telle façon que les comptes puissent être apurés. Un audit a été fait, il semblerait que des compléments ont été demandés par le président. Nous estimons qu'aujourd'hui il faut arrêter ce GIP. Il faut que, même sans, je dirais, préjuger de ce qu'il conviendra de faire ultérieurement et des jugements qui pourraient intervenir, il faut arrêter la dette qui continue à courir, mais on ne peut pas ne pas avoir de réponse au courrier que l'on envoie et aux demandes que l'on fait.

Sur les subventions culturelles, avec peut-être un peu de fierté, j'ai envie de dire que, de toutes les institutions culturelles du Var, je ne me laisserai pas aller à dire de la région, ce qui se fait à Noailles, qu'on le conteste ou que l'on y adhère, est sans doute ce qui a le plus de notoriété internationale. Sans conteste. Je crois que le Festival de Mode a une notoriété internationale, le Festival de Design qui se partage désormais entre Hyères et Toulon a une notoriété plus que nationale. On a donc une institution, certes critiquable, comme toutes les institutions culturelles, il n'y a pas beaucoup d'institutions culturelles qui a pu un jour faire l'unanimité, mais au-delà de l'interprétation que chacun de nous peut en faire, et je les respecte toutes, il y a un fait objectif aujourd'hui qui est que l'on a une expression qui permet aux villes concernées et à la Métropole de rayonner à l'extérieur. Vous dites 1,8 M€,

c'est élevé, sans doute, mais est-ce que c'est utile, nécessaire, et une contribution au rayonnement de la Métropole ? Certainement !

Je prends un autre exemple, qui n'est pas culturel, mais qui est sportif, c'est comme si l'on se demandait, dans une prochaine délibération, si la contribution que l'on fait au profit du RCT n'est pas excessive. Le débat est ouvert. Simplement, le Rugby Club Toulonnais a contribué à faire connaître Toulon dans le monde entier ! Ce n'est pas secondaire et donc, il peut y avoir parfois des priorités. Je pense que Noailles au plan culturel joue un rôle pratiquement comparable.

Vous avez ensuite évoqué la fiscalité écrasante. Je crois que la fiscalité, il faut la voir dans sa globalité et pas uniquement isoler la CFE, et puis chaque territoire a son histoire.

Et les retards... Honnêtement, peut-être qu'un jour, dans certaines communes, vous serez aux responsabilités, vous l'êtes déjà, les retards se multiplient. La gestion d'une commune aujourd'hui ou d'une collectivité n'a rien à voir avec ce qu'elle était dans le mandat précédent ou dans les dix ou vingt dernières années, parce que les exigences normatives s'accumulent sans cesse, avec des gouvernements, en tous les cas des responsables, quelles que soient leurs sensibilités, qui veulent toujours aller plus loin que leurs prédécesseurs, les exigences éthiques, environnementales, les divorces, parfois la schizophrénie entre le point de vue de l'État central et de l'État local, bref, c'est très, très compliqué aujourd'hui qu'un projet important puisse être achevé en moins de trois mandats. Il y a quelque temps, c'était en moins de deux et j'ai connu le temps où c'était à la fin du premier mandat ! C'est fini. C'est fini, c'est comme ça. On peut s'en réjouir si l'on veut tout verrouiller tous azimuts, même si c'est parfois contradictoire, on peut le regretter si, comme moi, on pense que le mieux est parfois l'ennemi du bien.

Quant à l'acte politique majeur qui aurait pu être celui du nouveau président, je crois qu'il ne serait pas de bon aloi. D'abord il faudrait que je me demande si j'en ai le souhait, mais comme je l'ai dit, nous sommes ici dans la continuité. La politique de la Métropole a été définie d'abord depuis plusieurs mandats, mais notamment dans la première moitié de ce mandat par Hubert Falco et sa majorité. Je trouverais saugrenu que pour une interruption, que j'espère temporaire, les choses soient remises en cause. Qu'il y ait, à la fin de ce mandat et pour les mandats précédents, de nouvelles générations ou des générations identiques qui décident d'une politique infléchie, c'est le débat démocratique électoral, en revanche, quand on est sur une trajectoire, il me semble que, compte tenu du contexte qui s'est produit, ce qui doit être fait, c'est d'être le plus efficace possible, le plus loyal possible, et de continuer les choses.

Je mettrai un amendement, si vous permettez, l'amendement est le suivant : il y a des évolutions, vous avez cité le BHNS, mais il y a, dans différentes communes, des perspectives de projets très importants, je pense à Toulon, je pense à la Seyne, qui vont engendrer, sans doute dans les années à venir, des investissements importants, peut-être plus importants que ceux que l'on fait en moyenne. Je suis de ceux qui pensent qu'il faudra sans doute adapter,

peut-être infléchir la stratégie financière et budgétaire de la commune et, de ce point de vue, je serais assez favorable à demander le conseil d'experts, pourquoi pas un audit pour, en fonction de ces perspectives qui modifieront un peu la donne, demander quel est leur avis sur la stratégie financière à suivre. Ça, oui, cela m'intéresse, peut-être un titre personnel, peut-être aussi en tant que président, mais en tous les cas en tant que nécessité pour des évolutions fortes qui vont se produire dans les dix années à venir. C'est nonobstant les élections, c'est nonobstant les mandats, et quelle que soit la continuité qui peut être assurée ici, c'est une nécessité, à un moment donné, de regarder un peu comment adapter les choses.

Monsieur le Président du Département, je vous en prie.

**M. MASSON**.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais simplement dire à Monsieur Navarranne une preuve, s'il veut, de la solidité de notre positionnement par rapport au GIP en ce qui concerne les collectivités varoises qui en sont membres. Le rapport qui a été établi, un rapport financier qui a été établi par les cabinets Fidal et Sémaphores révèle un certain nombre de sujets qui nous préoccupent et il a donc été décidé il y a déjà au moins deux ou trois mois, et cela a été publié dans la presse, ce n'est pas un secret, il a été décidé pour les trois communautés concernées, c'est-à-dire la Métropole, le Département et la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume, de faire un signalement au procureur sur la base de l'article 40, ce qui a été fait et adressé au procureur. Je dis ça, Monsieur Navarranne, pour que le positionnement de nos collectivités soit très clair dans votre esprit. On ne cautionne rien, on demande la lumière, en particulier la lumière du tribunal judiciaire de Toulon.

**M. LE PRESIDENT**.- Ange Musso.

**M. MUSSO**.- Oui, une précision et une remarque d'ordre général.

Je crois que vous avez tout dit, avec le président du Conseil départemental.

Sur la fiscalité, chaque année, je pense que l'on a un problème. La fiscalité, ce n'est pas 300 M€, c'est 200 M€. Vous rajoutez les 100 M€ de TVA, or la TVA, c'est la consommation. Oui, oui, la fiscalité, c'est 200 M€ et se rajoutent les 100 M€ de TVA.

Ensuite, une remarque d'ordre général sur la culture : nous sommes très attachés, en ce qui nous concerne, à la liberté en général et à la liberté artistique en particulier.

**M. LE PRESIDENT**.- Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Sinon, je vais mettre aux voix le Budget primitif et principal de la Métropole. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 69**

**CONTRE : 4 – M. BALDACCHINO – M. CIVETTINI – M. LEROY –  
M. NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 4 – M. CHARLOIS – M. MARION – Mme  
MUSCHOTTI – Mme ROUSSEL**

*(Adoption à la majorité).*

Je vous remercie.

Budget annexe transports, vote du budget primitif. Ange Musso.

**N°23/12/002 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - VOTE DU BUDGET  
PRIMITIF - EXERCICE 2024**

**M. MUSSO.-** Notre budget annexe transports s'équilibre pour 2024, en fonctionnement à 105 640 350 € et, en investissement, à 33 046 000 €.

Ce qui change essentiellement dans notre budget, c'est un nouveau poste de dépense : avec la nouvelle DSP, nous avons pris en compte le forfait de charges versé au délégataire et le délégataire nous reverse le montant des tickets. C'est ce qui change un peu.

Sur l'investissement, ce qui est très important, c'est l'achat de nouveaux bus propres pour près de 5 M€ et tous les travaux sur nos quais, sur nos pôles d'échanges multimodaux, sur les ateliers de bus.

**M. LE PRESIDENT.-** Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur Navarranne.

**M. NAVARRANNE.-** Je vous remercie pour les explications. Nous en avons déjà parlé, sur l'intervention sur le vote du budget primitif, nous serons donc contre ce budget transports, mais permettez-moi une précision, Monsieur Musso, la page 6 du document qui nous est fourni par la Métropole, c'est-à-dire par les services, c'est le produit estimé de la fiscalité locale, c'est-à-dire qu'on ne parle pas de la TVA, s'élève à combien ? 318 M€.

**M. MUSSO.-** 117 M€ de TVA ! Bon, alors on rajoute la TVA, c'est sur un chapitre comptable, c'est tout, Monsieur Navarranne !

**M. NAVARRANNE.-** Sur les chapitres 731 et 735, il n'y a pas la TVA sur ces deux chapitres. Reprenez la page 6 de votre rapport.

**M. MUSSO.-** Je vous garantis que c'est 200 M€ plus 117 M€ de TVA, de compensation. Alors, si on veut jouer à ça, de la taxe d'habitation que nos habitants de la Métropole ne paient plus. Plus personne ne paie de taxe d'habitation !

**M. LE PRESIDENT.-** Sauf les résidences secondaires. Pardon, je plaisante.

Madame Muschotti.

**Mme MUSCHOTTI.**- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais simplement évoquer sur cette délibération, évidemment sans être trop longue, je vous rassure, la question du tramway, simplement pour rappeler, et ce qui explique aussi mon vote sur tous ces sujets, un vote d'abstention. Je l'avais dit et je le redis : ce n'est pas l'incantation d'un objet, je fais comme tout le monde, je regarde, je lis, j'essaie de comprendre pourquoi certaines villes ou certaines métropoles ou communautés d'agglomération décident d'aller vers un tramway, et je ne peux m'empêcher de rappeler ici une étude qui avait été commandée par la Métropole, une étude réalisée par le Certu qui est un service lié au ministère des Transports qui, aujourd'hui, fait partie du Cerema qui parle plus, qui nous parle plus, et qui disait, dans son rapport concernant la métropole toulonnaise *« qu'au regard des prévisions de trafic, même les plus pessimistes, le tramway semblait le seul système qui puisse permettre de répondre efficacement aux problématiques d'embouteillage »*. Il ajoutait, et ça démontre bien ma position qui n'est absolument pas une position politicienne, puisqu'elle est censée rendre service à nous toutes et à nous tous, le rapport ajoutait *« que l'expérience française et européenne montre qu'il n'est pas judicieux de choisir un système qui atteint sa limite de capacité dès sa mise en service ou peu de temps après »*, en ajoutant que, en plus *« cela pourrait diffuser une image négative des choix politiques d'une collectivité ou d'une instance auprès de la population »*. Je sais que mon intervention est vaine, mais j'avais besoin de le rappeler ici, parce que j'y crois toujours.

**M. LE PRESIDENT.**- Si ça fait du bien, il n'y a pas de problème. Pas d'autres observations ?

Je mets aux voix le budget Transports. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 69**

**CONTRE : 4 – M. BALDACCHINO – M. CIVETTINI – M. LEROY – M. NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 4 – M. CHARLOIS – M. MARION – Mme MUSCHOTTI – Mme ROUSSEL**

***(Adoption à la majorité).***

Je vous remercie.

Budget annexe Parc d'activités marines Saint-Mandrier-sur-Mer.

Monsieur Musso.



**N°23/12/003 BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES MARINES DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024**

**M. MUSSO.**- Le budget annexe du parc d'activités marines de Saint-Mandrier-sur-Mer s'équilibre en fonctionnement à 1 725 287 €, et en investissement à 1 384 785 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observation ? Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 70**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 7 – M. BALDACCHINO – M. CIVETTINI – M. LEROY – M. MARION – Mme MUSCHOTTI – M. NAVARRANNE – Mme ROUSSEL**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est donc adopté.

Espaces d'activités entrepreneuriales, innovantes et universitaires.

**N°23/12/004 BUDGET ANNEXE ESPACES D'ACTIVITES ENTREPRENEURIALES, INNOVANTES ET UNIVERSITAIRES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024**

**M. MUSSO.**- Le budget s'équilibre en fonctionnement à 3 284 467 €, et en investissement à 228 400 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ?

**POUR : 70**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 7 – M. BALDACCHINO – M. CIVETTINI – M. LEROY – M. MARION – Mme MUSCHOTTI – M. NAVARRANNE – Mme ROUSSEL**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Aménagement des zones d'activités économiques.

**N°23/12/005 BUDGET ANNEXE AMENAGEMENTS DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024**

**M. MUSSO.**- Le budget s'équilibre en fonctionnement à 17 726 000 € et, en investissement, à 8 863 000 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 70**

**CONTRE : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY**

**ABSTENTION : 5 – M. BALDACCHINO – M. MARION – Mme MUSCHOTTI – M. NAVARRANNE – Mme ROUSSEL**

*(Adoption à la majorité).*

Je vous remercie.

Budget annexe assainissement.

**N°23/12/006 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024**

**M. MUSSO.**- Le budget s'équilibre en fonctionnement à 24 248 310 €, et en investissement à 34 885 310 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Contre ?

**POUR : 70**

**CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 5 – M. CIVETTINI – M. LEROY – M. MARION – Mme MUSCHOTTI – Mme ROUSSEL**

*(Adoption à la majorité).*

Je vous remercie.

Assainissement non collectif.

**N°23/12/007 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024**

**M. MUSSO.**- Le budget s'équilibre en fonctionnement à 33 020 €, pas d'investissement.

**M. LE PRESIDENT.**- Qui est pour ? Qui s'abstient ?

**POUR : 70**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 7 – M. BALDACCHINO – M. CIVETTINI –  
M. LEROY – M. MARION – Mme MUSCHOTTI –  
M. NAVARRANNE – Mme ROUSSEL**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Budget annexe de l'Eau.

***N°23/12/008 BUDGET ANNEXE EAU - VOTE DU BUDGET PRIMITIF -  
EXERCICE 2024***

**M. MUSSO**.- Le budget s'équilibre en fonctionnement à 16 721 000 €, et en investissement à 20 480 000 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Contre ?

**POUR : 70**

**CONTRE : 4 – M. BALDACCHINO – M. CIVETTINI – M. LEROY  
– M. NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 3 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI –  
Mme ROUSSEL**

*(Adoption à la majorité).*

Je vous remercie.

Ports métropolitains.

***N°23/12/009 BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS - VOTE DU  
BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024***

**M. MUSSO**.- Le budget s'équilibre en fonctionnement à 9 499 462 €, en investissement à 10 654 637 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observations ? Qui est pour ? Abstention ? Contre ?

**POUR : 70**

**CONTRE : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY**

**ABSTENTION : 5 – M. BALDACCHINO – M. MARION –  
Mme MUSCHOTTI – M. NAVARRANNE – Mme ROUSSEL**

***(Adoption à majorité).***

Je vous remercie.

Toulon, port de commerce.

**N°23/12/010 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE - VOTE  
DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024**

**M. MUSSO**.- Le budget s'équilibre en fonctionnement à 6 206 710 €, et en investissement à 3 980 910 €.

**M. LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation, je mets en voix : qui est pour ? Abstention ? Contre ?

**POUR : 70**

**CONTRE : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY**

**ABSTENTION : 5 – M. BALDACCHINO – M. MARION –  
Mme MUSCHOTTI – M. NAVARRANNE – Mme ROUSSEL**

***(Adoption à la majorité).***

Je vous remercie.

Parkings métropolitains.

**N°23/12/011 BUDGET ANNEXE PARKINGS METROPOLITAINS – VOTE  
DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024**

**M. MUSSO**.- Le budget s'équilibre en fonctionnement à 1 882 500 €, et en investissement à 1 080 900 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Contre ?

**POUR : 70**

**CONTRE : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY**

**ABSTENTION : 5 – M. BALDACCHINO – M. MARION –  
Mme MUSCHOTTI – M. NAVARRANNE – Mme ROUSSEL**

***(Adoption à la majorité).***

Je vous remercie.

Répartition de la dotation de solidarité communautaire, mise à jour 2023.  
Ange Musso.

**N°23/12/012 REPARTITION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE - MISE A JOUR 2023**

**M. MUSSO.**- Il s'agit de voter la répartition de la dotation de solidarité communautaire pour un montant global de 3 600 000 €.

Je rappelle que la commune du Revest est la seule à en profiter, donc merci beaucoup. Nous avons fixé un minima de 50 000 €, sachant que là, nous ne votons pas 50 000 €, mais la différence est prise en compte dans l'attribution de compensation. Merci, mes chers collègues.

**M. LE PRESIDENT.**- Qui est pour ? Abstention ?

**POUR : 71**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6 – M. BALDACCHINO – M. CIVETTINI –  
M. LEROY – M. MARION – Mme MUSCHOTTI –  
M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Budget assainissement non collectif, décision modificative n° 2.

**N°23/12/013 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2023**

**M. MUSSO.**- Mes chers collègues, il s'agit de l'abondement du chapitre 65 pour la prise en compte des pertes sur créances irrécouvrables. C'est un jeu d'écriture qui s'équilibre à zéro.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observation ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 71**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6 – M. BALDACCHINO – M. CIVETTINI –  
M. LEROY – M. MARION – Mme MUSCHOTTI –  
M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

Mise à jour de l'autorisation de programme relative à la programmation pluriannuelle de la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un projet transport commun en site propre (TCSP) de la métropole TPM. Monsieur Chenevard.

**N°23/12/014 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE LA MISSION D'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'UN PROJET TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP) DE LA METROPOLE TPM**

**M. CHENEVARD**.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, sur les trois délibérations qui suivent, si vous le permettez, je voudrais profiter de ce temps qui nous est offert pour faire un tout petit point et peut-être pour apporter un certain nombre de précisions sur ce que j'ai entendu tout à l'heure.

Les questions de mobilité sur un territoire ne se jugent pas à l'aune d'une ligne de transport. Nous en avons 66 dans le territoire métropolitain, nous avons un réseau de RER métropolitain et c'est important de rappeler à ceux qui appellent les rails que les rails sont déjà dans la Métropole, puisque nous avons un réseau de RER métropolitain, et que sur les six gares qui sont à l'intérieur du territoire de Toulon Provence Méditerranée auxquelles on rajoute les sept gares qui sont en périphérie, nous drainons des milliers de gens.

Pour ceux qui avaient des doutes sur le fonctionnement de la halte de Sainte Musse, par exemple, on est entre 80 et 90 000 personnes par an, avant même d'avoir terminé la première année d'exploitation ! C'est la preuve que ces gens qui, précédemment, utilisaient vraisemblablement leur voiture pour venir à l'intérieur du territoire métropolitain le font désormais avec du transport en commun. C'est important. Pourquoi ? Parce que quand vous mettez bout à bout tous les éléments qui structurent une mobilité, c'est pour ça que vouloir ramener la mobilité au seul sujet du TCSP est une erreur majeure.

En réalité, la mobilité sur un territoire, c'est le décompte général de tout ce qui concourt à la mobilité, et ce décompte général nous fait passer de 63 % d'usage de la voiture en 1998 à 52 % l'année dernière. Si ça, ce n'est pas le résultat d'une politique de mobilité efficace, excusez-moi, je me demande où l'on va aller chercher des chiffres encore meilleurs, et ils seront encore meilleurs. Ils seront encore meilleurs, parce qu'avec le réseau de RER métropolitain, avec les 66 lignes du réseau de transport, dans les trois lignes du transport en commun en site propre qui sont des lignes maritimes, car je rappelle que nous avons déjà un transport en commun en site propre dans le territoire, c'est notre réseau maritime, si vous ajoutez à cela la ligne future du TCSP, dont nous parlerons tout à l'heure, la marche à pied, le vélo, vous avez un réseau qui est un réseau structuré et organisé.

Donc, c'est vrai que c'est une erreur de considérer que le transport en commun en site propre terrestre est l'alpha et l'oméga de la mobilité sur notre territoire. Je le répète, pour ceux qui sont des adeptes du rail, les rails, on les a déjà dans le territoire, c'est notre réseau de RER métropolitain.

Voilà, Monsieur le Président, globalement ce que je voulais dire au préalable, avant d'attaquer la délibération que vous avez évoquée, qui est une

délibération qui fixe la mise à jour de l'autorisation de programme. On ne change pas les montants, mais on fixe seulement la mise à jour. Pourquoi on fixe la mise à jour ? Tout simplement parce que, pour ceux qui auraient douté que la concertation ne soit pas la façon dont nous fonctionnons dans cette Métropole, la concertation, et notamment la dernière réunion, puisque nous avons eu une série de six réunions dans les cinq communes qui sont concernées par le transport en commun en site propre, la dernière réunion qui était la deuxième dans la même commune, mon cher Robert Beneventi, nous l'avons tenue de mémoire le 6 décembre 2022, et cette dernière réunion nous a permis de valider la modification du parcours du transport en commun en site propre.

Cette modification du parcours entraîne naturellement un complément d'études nécessaire, elle entraîne naturellement le fait que sur l'instruction du dossier de la déclaration d'utilité publique que nous soumettrons au préfet, il y a deux kilomètres différents, et donc il y a une modification à faire.

C'est tout l'objet en réalité des deux délibérations qui suivent : la première, celle de la mise à jour de l'autorisation de programme sur la maîtrise d'ouvrage où l'on ne change pas les montants, mais on décale légèrement, et puis la suivante nous y reviendrons, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci beaucoup, Yannick, pour cette pédagogie utile, en tout les cas pour le Président. Qui veut prendre la parole ? Monsieur Leroy, je vous en prie.

**M. LEROY.**- Merci, mais je ne peux pas laisser passer toutes ces affirmations. Si on prend le rail existant, d'abord il est un peu en saturation, il y a très peu de trains, par exemple pour aller à Hyères, les gares ne sont pas forcément au centre-ville, on n'a pas de gare au centre de La Seyne-sur-Mer ou d'Ollioules, les tarifs ne sont pas adaptés, il n'y a pas de carte Zou Mistral, donc cela revient beaucoup plus cher de prendre le train pour les gens que de prendre le bus.

Vous parlez de 62 % pour la voiture qui a beaucoup diminué, mais le nombre de la population a augmenté, finalement le nombre de voitures circulant est toujours le même ; on le voit bien dans les bouchons qui sont de pire en pire.

Vous parlez du vélo qui est aussi très intéressant, mais la piste cyclable ne traverse pas Toulon de manière sécurisée.

Je pense que la taxe dont on va parler, puisque vous parlez sur les trois délibérations qui viennent, la taxe perçue depuis plus de 20 ans n'a pas encore permis de retour sur investissement. Quand je compare Toulon à d'autres agglomérations qui sont capables de réaliser une ligne de tram en cinq ans, une fois la DUP obtenue, on a obtenu une DUP en 2005 pour un tram dont toutes les études indépendantes ont montré les avantages. Un tram fait passer dans une rame, par exemple, 400 personnes, alors qu'un BHNS n'en fait passer que 150.

De mon côté, je vais m'entêter à vous poser des questions et à essayer de vous faire réfléchir tant que la situation restera ainsi bloquée. Je reste à votre disposition pour vous montrer toutes les études qui montrent l'intérêt du tram par rapport au BHNS pour TPM, dans une ville qui est coincée justement entre la mer et la montagne, on a besoin de faire passer rapidement les gens de l'est à l'ouest par un moyen de transport qui permet de s'arrêter à différents points, et non pas uniquement dans six ou sept stations comme le permet le train actuel. Merci.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Christian Simon.

**M. SIMON.**- Je voudrais faire une intervention, je ne parlerai pas du tramway, mais je parlerai du rail, comme l'a dit Yannick Chenevard. Nous avons beaucoup travaillé au précédent mandat avec la Région pour que soit mis en avant ce RER toulonnais, puisque cela va faire partie de la première tranche des travaux qui sont prévus dans la Ligne nouvelle.

Je voudrais contredire ce qui vient d'être dit, c'est que le rail est beaucoup plus utilisé. C'est vrai qu'aujourd'hui la cause, c'est entre La Crau et la Garde, puisqu'il y a un nœud ferroviaire, on a une voie unique qui doit traverser les doubles voies où il y a les trains de grandes lignes. Vous savez que dans les futurs travaux qui doivent être réalisés, justement la gare de la Pauline va dénouer ce dispositif.

Ce que je voudrais vous dire, c'est que, par contre, il sera urgent, et je te l'avais dit, Yannick, de créer des parkings relais. Vous avez parlé de gares qui n'étaient pas en centre-ville, ce n'est pas le cas à La Crau, par exemple à Hyères on peut considérer quand même que cela fait partie d'un des centres-ville, puisque le quartier de la gare est très occupé quand même, donc je voudrais vous dire que les parkings, c'est une solution aussi près des gares pour permettre ce transfert de personnes vers le centre de la Métropole ou vers Marseille.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci.

**M. NAVARRANNE.**- Monsieur le Président, pardon, j'ai remplacé Monsieur Leroy, mais puisque Monsieur Chenevard a ouvert le dossier général, permettez-moi d'intervenir sur ce dossier général, ce qui sera lié à toutes les délibérations qui seront présentées par la suite.

J'entends dire que nous avons un réseau de RER, pardon de le dire, mais nous allons, nous devrions avoir, nous n'avons pas encore ce réseau, même si les rails existent, mais elles existent depuis à peu près toujours, en tout cas de mémoire vive que nous pourrions avoir les uns et les autres. Ce réseau n'est pas encore existant, le réseau de RER, le cadencement attendu n'est pas encore réalisé. Il devrait se réaliser.

Quand je parlais des retards, pour le coup, il n'y a pas de retard sur le plan, pour le moment, qui a été adopté. Je présenterai quand même un grand regret, c'est que, pendant des années, votre majorité s'est fourvoyée dans



l'acceptation d'un projet de LGV qui nous a fait prendre énormément de retard, misant tout sur la grande vitesse plutôt que sur l'évolution positive des phases 1 et 2 de la Ligne nouvelle (je ne parle pas des phases 3 et 4 avec lesquelles nous avons des désaccords), mais enfin le projet LGV écarté ces phases 1 et 2 ont un effet très positif.

Mais pardon, Monsieur Chenevard, nous n'avons pas un réseau de RER, nous allons avoir, les rails sont déjà là, mais ils ne sont pas là depuis hier, les rails, pardon, sont là depuis bien avant.

Permettez-nous aussi de dire que, puisque ce réseau effectivement ferroviaire est plébiscité, puisque la halte de Sainte Musse est une très bonne chose, il faut le dire, est plébiscitée, c'est bien que c'est la question du rail qui apporte un élément positif par rapport à la route et, dans le clivage qui nous anime, la différence entre un BHNS et un TCSP, non seulement c'est le volume de voyageurs dans une rame, mais c'est aussi la question des rails, du rail qui permet d'aller beaucoup plus vite et d'avoir beaucoup plus de fiabilité. On pourrait aussi trouver et dire, comme un argument d'évidence, que le rail serait aussi plébiscité sur un mode de transport en commun TCSP, tramway plutôt que BHNS.

Quand on parle du décompte général de l'utilisation de la voiture, l'utilisation de la voiture individuelle diminue partout, en tout cas dans toutes les métropoles, et dans les mêmes proportions dans la métropole Toulon Provence Méditerranée qu'ailleurs.

Enfin, permettez-nous de rappeler, ça va être non pas la délibération présente, mais celle d'après, que le contribuable, j'en parle aussi, sans débat pour le coup sur la fraction de TVA que l'on récupère à la place de la taxe d'habitation, cher Ange Musso, le versement transport a été augmenté il y a 25 ans de 0,75 point. Pour un projet tramway, ce sont plus de 500 M€ qui ont été prélevés, pour nous d'ailleurs à juste titre, dans le cadre d'un projet structurant, dont aujourd'hui, pour cette enveloppe de 500 M€ on n'a pas encore commencé à fournir un service. Des travaux ont commencé, des voies en site propre sont existantes sur lesquelles on fait rouler, par exemple, la ligne 1 en partie, mais ces 500 M€, cette cagnotte, pardon de l'appeler ainsi, et donc là où nous parlions de retard, il y a un certain nombre de maires qui, à l'époque, avaient validé cette question du tramway, qui sont toujours en exercice, nous trouvons, nous en tout cas, que du retard a été pris.

Sans contester que des évolutions positives peuvent être constatées et mettre à votre crédit, on est parfaitement capable de le dire, même si, effectivement, dans son ensemble, parce qu'on n'est pas des obsédés uniquement du tramway, il y a des évolutions sur notre réseau Mistral, sur les lignes de bus, sur les lignes de bateau-bus, il y a beaucoup de choses positives, comprenez quand même que sur cet élément structurant, on puisse avoir un débat, même clivant, mais qui n'apparaît pas selon nous, et qui ne devrait pas apparaître pour vous comme une obsession unique, à travers simplement le projet tramway. Bien sûr que la vision d'ensemble existe et qu'on est capable de saluer les évolutions positives, parfois même de les voter conjointement avec vous, et de reconnaître parfois que vous pouvez aussi faire de bonnes

choses. Mais là, sur le BHNS, nous ne partageons pas votre *satisfecit*. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci.

Monsieur Chenevard, sur les bonnes choses, allez-y.

**M. CHENEVARD**.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, sur le sujet du choix du mode, on ne revient pas dessus, il a été tranché ; je vous rappelle les deux heures d'échanges, de débat que nous avons eu ici, je rappelle les délibérations sur le sujet.

Je voudrais juste, si vous le permettez, revenir sur le projet de la LNPCA qu'il ne faut absolument pas dissocier du projet du RER métropolitain. Ce projet de la LNPCA que nous avons lancé, c'est un projet dont l'objectif est la désaturation des trois métropoles : Marseille, Toulon et Nice, ce n'est pas un projet de grande vitesse, c'est un projet de désaturation et ce projet, notamment, accompagne les projets de RER métropolitains de Marseille, de Toulon et de Nice.

Sur Toulon, sur la métropole toulonnaise, dans le département du Var, en réalité ce projet de RER métropolitain n'est pas un projet exclusivement toulonnais, métropolitain, c'est un projet départemental, puisqu'il y a sept gares qui drainent les milliers de gens qui, tous les jours, descendent à l'intérieur de la Métropole et qui ensuite se répartissent sur les six gares qui sont dans la Métropole et rentrent, soit sur le réseau de transports en commun qui, naturellement, est un réseau qui s'adapte au fur à mesure que les gares s'ouvrent, que les haltes fonctionnent et, d'autre part, peuvent, s'ils le souhaitent, rentrer sur le réseau cyclable.

On a un peu plus de 330 kilomètres de vélo. Je sais que c'est agaçant, mais en même temps, le seul fait de considérer que, parce que, sur 500 ou 600 mètres on a un peu de mal à traverser une partie d'un boulevard, le réseau de vélo de la Métropole est un mauvais réseau, je suis désolé, la réalité, c'est que nous avons un réseau vélo qui est un réseau de grande qualité où les gens peuvent circuler la plupart du temps sur des zones totalement isolées de la circulation, et c'est un réseau qui est mis en place avec les communes, avec la Métropole et avec le Département, puisque nous avons là un vrai travail collectif, tous ensemble.

Donc, pour ce qui concerne la LNPCA, j'allais dire, c'est totalement lié au RER métropolitain et les améliorations qui sont portées à l'intérieur du réseau ferroviaire chez nous, qui sont dans le projet de la LNPCA, sont des améliorations qui vont nous permettre de gagner de la cadence. Objectif du cadencement : toutes les 15 à 20 minutes en connexion à l'intérieur de la Métropole. Donc, oui, c'est efficace.

Le deuxième élément, vous parlez du versement transport ; en réalité, le versement transport n'existe plus, il s'agit du versement mobilité parce qu'il a été considéré que les investissements en matière de mobilité ne devaient pas

seulement être des investissements sur les réseaux de transport. Donc, on y trouve les infrastructures routières, on y trouve tout ce qui permet la connexion, l'organisation, la gestion des flux, tout ce qui permet de faire fonctionner un réseau. Et le 1,75 que nous n'avons pas touché, non pas depuis 25 ans, le 1,75 a été voté, de mémoire, en 2002, il avait été voté précédemment par le SITCAT, mais sur un périmètre qui était un périmètre beaucoup plus restreint, et ce 1,75 je voudrais juste vous lire, parce que vous essayez de relancer un petit débat sur la cagnotte, etc., juste vous lire l'extrait du rapport de la Chambre régionale des comptes sur le sujet. Peut-être que vous l'avez oublié, je veux juste le rappeler : « *La totalité du montant de la majoration est effectuée à des travaux correspondant au projet de transport en commun en site propre, terrestre ou maritime* ». Merci, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT**.- Bien ; pas d'autres observations ? Je vais donc revenir à la délibération qui nous intéresse sur la mise à jour de l'autorisation de programme et la prorogation d'un an de ce qui avait été prévu. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 70**

**CONTRE : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY**

**ABSTENTION : 5 – M. BALDACCHINO – M. CHARLOIS – M. MARION – Mme MUSCHOTTI – M. NAVARRANNE**

*(Adoption à la majorité).*

Je vous remercie.

Création d'une autorisation de programme relative à la programmation pluriannuelle sur la section Technopole de la Mer à Bir-Hakeim.

**N°23/12/015 CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE POUR LA PHASE 1 DU PROJET DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) DE LA MÉTROPOLE TPM - SECTION TECHNOPOLE DE LA MER - BIR-HAKEIM**

**M. CHENEVARD**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, nous tenons compte, ce que je disais précédemment, de toutes ces étapes de concertation, des temps qui ont nécessité évidemment de nouvelles instructions, on modifie de deux kilomètres le projet de transport en commun en site propre, et nécessairement, cela nous décale un peu.

On modifie naturellement, ce que j'ai dit précédemment, l'autorisation de programme *ante* et on crée une autorisation de programme sur six ans, de 2024 à 2029, avec un montant de 55 M€ pour la réalisation du tronçon entre Bir-Hakeim et le Technopole de la Mer.

**M. LE PRÉSIDENT**.- Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Contre ?

**POUR : 71**

**CONTRE : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY**

**ABSTENTION : 4 - M. BALDACCHINO – M. MARION –  
Mme MUSCHOTTI – M. NAVARRANNE**

*(Adoption à la majorité).*

Je vous remercie.

Versement mobilité, fixation du taux.

**N°23/12/016 VERSEMENT MOBILITE – FIXATION DU TAUX**

**M. CHENEVARD.**- C'est ce que nous avons dit précédemment. On ne modifie pas le taux du versement mobilité et, en complément de ce que j'ai dit précédemment, sur les 21 métropoles, nous sommes la seule métropole en France à avoir un taux à 1,75. Ce taux est à 2 points dans tout le reste des métropoles françaises, et je pense que le monde de l'entreprise appréciera.

**M. LE PRESIDENT.**- On lui demandera. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 71**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6 – M. BALDACCHINO – M. CIVETTINI –  
M. LEROY – M. MARION – Mme MUSCHOTTI –  
M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

Unanimité, bravo !

Clôture et actualisation des autorisations de programme relatives aux opérations hors programme local de l'habitat. Ange Musso.

**N°23/12/017 CLOTURE ET ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE  
PROGRAMME RELATIVES AUX OPERATIONS HORS PROGRAMME  
LOCAL DE L'HABITAT**

**M. MUSSO.**- Il s'agit de supprimer l'autorisation de programme Stocks de la Métropole. On n'a plus aucun engagement, on passe donc de 57 853 397,19 € à 45 264 156,86 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Contre ?

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY**

*(Adoption à l'unanimité).*

Création des autorisations de programme, toujours 3<sup>e</sup> programme local de l'habitat. Ange.

**N°23/12/018 CREATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME RELATIVES AUX OPERATIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU 3<sup>E</sup> PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

**M. MUSSO.**- Il s'agit de créer trois nouvelles autorisations de programme pour la période 2024-2035, pour un montant global de 55 387 759,67 €.

**M. LE PRESIDENT.**- S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix. Qui est pour ? Pas d'abstention ? Abstention.

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE – Mme ROUSSEL**

*(Adoption à l'unanimité).*

Prorogation de la durée de l'autorisation de programme relative au projet de réalisation de la partie immobilière du projet MEUST.

**N°23/12/019 PROROGATION DE LA DUREE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AU PROJET DE REALISATION DE LA PARTIE IMMOBILIERE DU PROJET MEUST ET MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS**

**M. MUSSO.**- Il s'agit de rajouter un an ; ce ne sera plus jusqu'au 31 décembre 2024, mais reporté d'un an au 31 décembre 2025. Le montant global reste le même à 1 312 500 €.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas de contre ? Pas d'abstention ?

**POUR : 73**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 – M. BALDACCHINO – M. CIVETTINI –  
M. LEROY – M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est donc adopté.

Mise à jour de l'autorisation de programme pour l'aménagement des places Emile Claude, Martin Bidouré et la place d'Armes. Monsieur Musso.

**N°23/12/020 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET  
DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A  
L'AMENAGEMENT DES PLACES EMILE CLAUDE, MARTIN BIDOURÉ ET  
LA PLACE D'ARMES A TOULON**

**M. MUSSO.**- Il s'agit d'une baisse ; on passe de 8 370 000 € à 5 720 000 €, parce qu'il y a des études qui doivent être réalisées pour le réaménagement de la place d'Armes. On révisera à nouveau cette autorisation de programme dès lors que l'on aura les montants.

**M. LE PRESIDENT.**- D'accord ; la place d'Armes sera réalisée plus tard.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ?

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Mise à jour pour le quai du port de Toulon Côte d'Azur.

**N°23/12/021 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT DE  
L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2020-2024 RELATIVE A LA  
CONNEXION ELECTRIQUE DES NAVIRES A QUAI DU PORT DE TOULON  
COTE D'AZUR (CENAQ)**

**M. MUSSO.**- Il s'agit simplement de la mise à jour des crédits de paiement, on ne modifie ni la durée ni le montant de l'autorisation de programme.

**M. LE PRESIDENT.**- Donc, rien quoi ! Qui est pour ? Pardon, Monsieur Leroy, je vous en prie.

**M. LEROY.**- Comme le répétait votre prédécesseur, je sais que l'électrification des quais n'est pas juste là pose d'une prise électrique. Raison de plus pour faire attention à ce qui va se passer. À partir de quand les branchements seront-ils obligatoires pour les escales de plus de deux heures ? Est-ce que seuls les navires équipés auront le droit de faire une escale de plus de deux heures ? Je lis dans le journal que Toulon accepte une nouvelle ligne opérée par la Méridionale : 130 escales supplémentaires à l'année par le *Kalliste*, certes, un navire équipé pour se brancher, mais transportant surtout des camions, donc une nuisance supplémentaire pour tous les riverains, une nuisance grave pour la santé des Toulonnais. Merci de regarder au-delà de l'électrification pour protéger la santé de nos concitoyens.

**M. LE PRESIDENT.**- J'ai mal écouté, mais je pense que vous faites allusion à un article de *Var Matin* dans lequel il est dit que « *les négociations au plus haut niveau* (au plus haut niveau, je ne sais pas ce que cela veut dire déjà) *auraient eu lieu* » : faux ! Aucune négociation, aucune hypothèse, et le rendez-vous que l'on m'a demandé n'est pas encore pris. Comme ça, les choses sont mises au point.

**M. LEROY.**- On vous demande juste de faire attention.

**M. LE PRESIDENT.**- Je suis comme vous, très préoccupé par ces sujets-là, ainsi que madame Massi, la maire de Toulon, donc pas de sujet. Oui, Madame Massi.

**Mme MASSI.**- Et je confirme que nous n'avons pas encore rencontré la CMA.

**M. LE PRESIDENT.**- Il y a peut-être une Agence France-Presse locale qui a donné cette information, mais on préfère démentir. Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ?

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY**

**(Adoption à l'unanimité).**

Je vous remercie.

Convention d'occupation du domaine SNCF, canalisation d'eau pluviale de la gare de Toulon. Monsieur Musso.

**N°23/12/022 CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE SNCF RESEAU POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UNE CANALISATION D'EAUX PLUVIALES – GARE TOULON SAINTE-MUSSE**

**M. MUSSO.**- Il s'agit simplement de rembourser les frais de dossier à SNCF Réseau pour 1 604,41 € hors taxe.

**M. LE PRESIDENT**.- Rien ne se perd ! Je mets aux voix. Pas d'opposition, pas d'abstention ? On remboursera.

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Convention d'intervention foncière avec l'EPF PACA et la Ville de la Seyne, site centre-ville.

**N°23/12/023 CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE AVEC L'EPF PACA ET LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER - SITE CENTRE VILLE - AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO**.- Il s'agit d'une augmentation, la convention passerait de 9 à 10 M€ et on étend un peu son périmètre.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Contre ?

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Intervention foncière avec l'EPF PACA et la ville d'Ollioules, site Geffrier.

**N°23/12/024 CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE AVEC L'EPF PACA ET LA VILLE D'OLLIOULES - SITE GEFFRIER - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO**.- C'est une nouvelle convention tripartie d'une durée de cinq ans. C'est pour la bonne poursuite des opérations d'ensemble d'un potentiel de 150 logements, dont 50 % de logements sociaux ; cette nouvelle convention est estimée à 7 M€ hors taxe.

**M. LE PRESIDENT**.- Je vous remercie. Monsieur Leroy, je vous en prie.

**M. LEROY**.- Monsieur le Président, merci. Je vais m'abstenir sur ce projet.

Des constructions avec 50 % de logements sociaux me semblent toujours très intéressantes. La partie Est du projet me paraît très bien, mais la partie Ouest va être implantée sur une zone naturelle avec des arbres notés comme remarquables. Un peu plus loin sur la RN8, en allant vers Ollioules, il y a d'autres bâtiments qui semblent bien désaffectés, un Hôtel RN8 en particulier, pourquoi ne pas utiliser ces parcelles pour construire un équivalent de ce qui



est prévu dans la partie Ouest du projet et ainsi permettre de préserver un espace naturel ? Merci.

**M. LE PRESIDENT.**- Je n'arrive pas comprendre, excusez-moi, je comprends votre remarque, mais je n'arrive pas à comprendre comment la DREAL a pu laisser passer un permis de construire sur des espaces naturels remarquables ? Il faudra lui dire.

**M. LEROY.**- Moi non plus, je ne comprends pas.

**M. LE PRESIDENT.**- C'est à Ollioules ? Oui, Monsieur le Maire.

**M. BENEVENTI.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, merci, mais ce qui vient d'être dit n'est pas tout à fait exact. D'abord il y a effectivement deux sites : l'ancien hôtel Nationale 8 va faire l'objet d'une opération d'aménagement programmé qui va permettre la réalisation à nouveau d'une partie hôtelière, pour garder l'esprit de ce site, des logements sociaux et des logements en VFA. Voilà ce qui va être fait à cet endroit-là.

Quant à la partie en limite de commune de Toulon, il y a deux terrains, si je puis dire : un où, au contraire, il y avait des bâtiments commerciaux ou industriels qui étaient vraiment en très mauvais état, qui ont été rachetés par l'EPF, qui ont été démolis, etc., ça, c'est bien, et une autre partie qui est un parc arboré sur lequel il était dans un premier temps question d'ériger des immeubles à cet endroit. Personnellement, je n'y suis pas favorable et donc, on se concentrera sur la partie qui a été préparée pour ça. Ce parc, on le conservera en parc paysager.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci beaucoup. Vous avez une réponse très convergente.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Pas d'abstention ? Quand même ! Avec la démonstration qu'a faite Monsieur le Maire ?

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY**

*(Adoption à l'unanimité).*

Ville de Toulon, concession pour le renouvellement du centre ancien, convention de gestion.

**N°23/12/025 VILLE DE TOULON - CONCESSION POUR LE RENOUELEMENT DU CENTRE ANCIEN - CONVENTION DE GESTION - AVENANT N°5 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

*MMES LEVY, MONDONE, PASQUALI-CERNY, PIN, TURBATTE et M. CHOUQUET sortent de la salle et ne prennent pas part au vote des deux prochaines délibérations.*

**M. MUSSO**.- Il s'agit chaque année de rembourser des participations dues par la Métropole à la Ville de Toulon et nous les fixons cette année à 2 234 406 €.

**M. LE PRESIDENT**.- Très bien. Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Contre ?

**POUR : 69**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**NPPV : Mme CHARLES - M. CHOUQUET – Mme ESPINASSE –  
Mme LEVY – Mme MONDONE – Mme PASQUALI-CERNY –  
Mme PIN – Mme TURBATTE**

*(Adoption à l'unanimité).*

Ville de Hyères, concession renouvellement centre-ville et quartier de la gare, convention de gestion.

*M. ROUX Bernard entre dans la salle.*

**N°23/12/026 VILLE DE HYERES - CONCESSION RENOUVELLEMENT  
CENTRE-VILLE ET QUARTIER DE LA GARE - CONVENTION DE GESTION  
- AVENANT N°5 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. MUSSO**.- C'est la même chose que pour la ville de Toulon que l'on vient d'acter : c'est le montant du remboursement à la ville d'Hyères par la Métropole pour 2 865 000 € TTC.

**M. LE PRESIDENT**.- Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Contre ?

**POUR : 70**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**NPPV : Mme CHARLES - M. CHOUQUET – Mme ESPINASSE –  
Mme LEVY – Mme MONDONE – Mme PASQUALI-CERNY –  
Mme PIN – Mme TURBATTE**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est l'unanimité.

Les représentants de la société VAD et administrateurs peuvent réintégrer leur place.

*MMES LEVY, MONDONE, PASQUALI-CERNY, PIN, TURBATTE et  
M. CHOUQUET entrent dans la salle.*

Présentation du rapport social unique de la Métropole Toulon Provence Méditerranée. Monsieur Musso.

**N°23/12/027 PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. MUSSO**.- Il s'agit du Rapport social qui a été établi par l'intermédiaire du Centre de gestion du Var.

Il est établi autour de dix thématiques : l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, la rémunération, le dialogue social, la formation, la gestion prévisionnelle de l'emploi, les effectifs, les compétences. C'est un outil de référence, vous l'avez reçu. Je n'ai pas grand-chose à dire dessus.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observation ? Je mets aux voix. Il n'y a pas de vote, c'est ça ? On doit prendre acte, donc qui prend acte ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**MM. LEROY, CIVETTINI, NAVARRANNE, MARION, Mmes MUSCHOTTI et ROUSSEL prennent acte.**

**Le Conseil métropolitain prend acte de la remise du Rapport Social Unique de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.**

Je vous remercie.

Adoption du règlement des astreintes et des permanences de la Métropole TPM. Il va être établi afin qu'il soit opérationnel à partir du 1<sup>er</sup> janvier ?

**N°23/12/028 ADOPTION DU REGLEMENT DES ASTREINTES ET DES PERMANENCES DE LA METROPOLE TPM**

**M. MUSSO**.- C'est ça.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observation ? Pas de contre ? Pas d'abstention ?

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3 – M. BALDACCHINO – M. CHARLOIS – M. NAVARRANNE**

***(Adoption à l'unanimité).***

Il en est donc ainsi décidé.

Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. Monsieur Musso.

**N°23/12/029 INSTAURATION DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE**

**M. MUSSO.-** Nous proposons de verser cette prime, mais à hauteur de 50 %, pour les revenus qui ne dépassent pas 39 000 annuels, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, ce qui fait en moyenne 3 250 € brut par mois. Tous ceux qui ont un revenu inférieur à cette somme percevront une prime de pouvoir d'achat qui variera entre 150 et 400 €, en fonction, bien sûr, de leurs revenus. Plus le revenu est faible et plus la prime est élevée.

**M. LE PRESIDENT.-** Très bien. Pas d'observation ? Jean-Sébastien.

**M. VIALATTE.-** Monsieur le Président, la ville de Six-Fours va verser aussi la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle et elle va s'aligner sur les taux qu'a choisis la Métropole, parce que, dans nos communes, nous avons à la fois des agents métropolitains et des agents communaux qui observent ce qui se fait dans une des collectivités et dans l'autre. Pour qu'il n'y ait pas de discussion entre les agents métropolitains et les agents communaux, nous verserons très exactement la même prime que la Métropole.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, c'est une bonne idée, et je crois qu'à Toulon ?

**Mme MASSI.-** À Toulon, Monsieur le Président, nous allons nous aligner aussi, comme certains de mes collègues, sur les mêmes taux.

**M. LE PRESIDENT.-** A Hyères également. Je crois que c'est une bonne chose, parce qu'il y a effectivement des phénomènes de comparaison immédiats. Très bien, je mets aux voix cette prime exceptionnelle. Qui est pour ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Rapport d'activité de délégation de service public crématorium La Seyne-sur-Mer.

**N°23/12/030 RAPPORT D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CREMATORIUM LA SEYNE-SUR-MER POUR L'ANNEE 2022**

**M. MUSSO.-** Une délégation de service public a été signée le 1<sup>er</sup> septembre 2011 pour une durée de 25 ans, avec un groupement d'entreprises solidaires, Leveque-Delesse, et chaque année, nous devons prendre acte de la présentation du rapport d'activité pour 2022.

**M. LE PRESIDENT.-** S'il n'y a pas de questions, on a pris acte collectivement.

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Mme ROUSSEL et M. NAVARRANNE prennent acte.**

**Le Conseil métropolitain prend acte de la remise du rapport annuel d'activités 2022 de la DSP Crématorium La Seyne-sur-Mer.**

Composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées. Il y a deux changements.

**N°23/12/031 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

**M. MUSSO**.- Deux changements qui concernent les représentants de la commune de la Seyne au sein de la CLECT.

En représentant titulaire, on vous propose M. Cheikh MANSOUR, en représentant suppléant M. Joseph MINNITI.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Pas d'abstention ?

**POUR : 72**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6 – M. BALDACCHINO – M. CIVETTINI – M. LEROY – M. MARION – Mme MUSCHOTTI – M. NAVARRANNE**

***(Adoption à l'unanimité).***

Ville de La Valette, justification de l'absence d'évaluation environnementale pour la modification n° 5 du PLU. Madame Bicaïs.

**N°23/12/032 VILLE DE LA VALETTE-DU-VAR - JUSTIFICATION DE L'ABSENCE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE A LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Mme BICAIS**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, cette modification simplifiée du PLUS de La Valette-du-Var a pour objet l'instauration de linéaires commerciaux, des modifications d'emplacements réservés et des corrections d'erreurs matérielles.

Elle a été notifiée à la Mission régionale d'autorité environnementale Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un examen au cas par cas. La MRAe a conclu, en date du 26 octobre dernier, que la procédure n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Il est donc proposé d'approuver les justifications portant sur la non-nécessité de soumettre la procédure de modification à l'évaluation environnementale.

**M. LE PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ?

**POUR : 73**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5 - M. BALDACCHINO – M. CHARLOIS -  
M. CIVETTINI – M. LEROY – M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Ville de La Crau, approbation de la déclaration de projet au lieu-dit La Bastidette valant mise en compatibilité du PLU. Madame Bicaïs.

***N°23/12/033 VILLE DE LA CRAU - APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET AU LIEU-DIT LA BASTIDETTE VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU***

**Mme BICAIS**.- La déclaration de ce projet valant mise en compatibilité du PLU de La Crau a pour objet la construction d'un établissement de protection de l'enfance avec hébergement.

Le projet est porté par le Conseil départemental du Var dans le cadre de l'opération de restructuration, rénovation et optimisation de l'ensemble des établissements de protection de l'enfance du Département.

La création de cet établissement répond à une nécessité d'intérêt général qui vise à doter le territoire de structures adaptées aux besoins actuels. La mise en compatibilité fait évoluer le zonage agricole du PLU en vigueur au lieu-dit La Bastidette en zone à urbaniser, ainsi que l'écriture d'un règlement d'urbanisme adapté.

La concertation suivie de son bilan a eu lieu. L'enquête publique s'est déroulée du 19 juin 2023 au 24 juillet 2023 inclus. Le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable avec deux recommandations prises en compte par la Métropole :

- les accès routiers menant à la nouvelle implantation devront répondre aux critères de flux et d'accessibilité,
- l'étude architecturale de ce futur ensemble immobilier n'est pas jointe au dossier. Les plans des constructions devront être établis dès l'ouverture de la phase réalisation du projet.

**M. LE PRESIDENT**.- Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation ?

**M. SIMON.**- Je voulais simplement rajouter, puisque ce n'est pas dit dans la délibération, que c'est un échange de parcelles, c'est-à-dire que cette zone était une zone agricole, mais avec une valeur agronomique faible, et que nous avons une autre zone AU à urbaniser qui, elle, est dans une zone agronomique beaucoup plus favorable pour l'agriculture ; il y aura donc un basculement dans le prochain PLU, c'est-à-dire que l'on va déclasser la zone AU en zone agricole.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien, merci beaucoup. Je mets aux voix. Qui est pour ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Intégration dans le domaine public de voies à La Seyne. Madame Bicaïs.

**N°23/12/034 MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°22/06/164 DU 28 JUIN 2022 - INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIES AVENUE JEAN MOULIN, IMPASSE SIMONE, IMPASSE NOËL VERLAQUE ET DES VOIES DE LA Z.A.C. SAINTE LUCIE (RUE PABLO PICASSO, RUE JOAN MIRO ET VOIE VERTE) A LA SEYNE-SUR-MER**

**Mme BICAIS.**- Par délibération en date du 13 novembre 2019, la Métropole a approuvé le recours à la procédure de classement d'office dans le domaine public métropolitain de plusieurs voies situées dans des ensembles d'habitation sur le territoire de La Seyne-sur-Mer. Il s'agit de l'avenue Jean Moulin, l'impasse Noël Verlaque, l'impasse Simone et les voies de la ZAC Sainte-Lucie.

À l'issue de l'enquête publique clôturée le 16 mars 2022, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au transfert d'office de ces voies dans le domaine public de la Métropole. En conséquence, et en l'absence d'opposition d'un propriétaire intéressé, le Conseil métropolitain a approuvé, en date du 28 juin 2022, le plan d'alignement de chacune de ces voies et a classé les parcelles constitutives de leur assiette dans le domaine public métropolitain, conformément au Code de l'urbanisme.

Toutefois, les parcelles pourtant constitutives de l'assiette de l'avenue Jean Moulin et régulièrement inscrites dans le dossier d'enquête publique ont été omises dans la précédente délibération. Il s'agit donc de modifier cette précédente délibération pour corriger cette omission.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien. Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ?

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Convention de partenariat entre la Métropole TPM, l'association villa Noailles, le Centre Pompidou, l'association Les Arts décoratifs, le mobilier national et le Centre national des Arts plastiques. Monsieur Vialatte.

***N°23/12/035 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA METROPOLE TPM, L'ASSOCIATION VILLA NOAILLES, LE CENTRE POMPIDOU, L'ASSOCIATION LES ARTS DECORATIFS, LE MOBILIER NATIONAL ET LE CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES - ANNEES 2024 A 2027 - AUTORISATION DE SIGNATURE***

**M. VIALATTE.**- Monsieur le Président, c'est en quelque sorte une réponse au propos liminaire de Monsieur Navarranne tout à l'heure qui n'apprécie pas la villa Noailles, ce qui est son droit, on aime ou on n'aime pas, c'est le propre de l'Art.

Il n'empêche que là, nous signons une convention de partenariat avec des partenaires pour le moins prestigieux, puisqu'il s'agit du Centre Pompidou, de l'Association des Arts décoratifs, du Mobilier national, du Centre national des arts plastiques et de l'école Camondo, tout cela pour la période 2024 à 2027, dans le cadre du Festival Design Parade.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien, merci beaucoup. Oui, Monsieur Navarranne.

**M. NAVARRANNE.**- Je vous remercie. Effectivement, la page que j'ai ouverte sur le cas de la villa Noailles ne conteste pas tout ce qui est fait, mais simplement règne parfois une impression de procès en intention qui nous est fait autour de « il ne faut jamais critiquer la culture ». Je sais que certains s'y sont essayés. La presse peut se saisir parfois, caricaturer des prises de position, mais tout de même, là, il n'y a pas de discussion sur la question de la Design Parade, je ne pensais pas intervenir ou en parler.

Mais reconnaissez tout de même que l'argent public, la notoriété des opérateurs, ça parle à tout le monde. Tout le monde se souvient de cette affaire rocambolesque de la machine à caca ! La machine à caca, c'était cette œuvre d'art contemporaine subventionnée par l'argent public, destinée à nous montrer, œuvre d'art symbolique, comment se passait ce processus. Par exemple, si on s'interdit ou si plutôt on part dans la caricature, c'est-à-dire de dire que la culture ne se critique jamais, toute subvention culturelle se doit, parce qu'elle est de fait, soit transgressive, soit innovante, comprenez simplement, parfois, pour le cas de la villa Noailles, que l'exposition des grandes poupées sex toy sur la voie publique, des trucs massifs comme ça sur les places publiques, par exemple, la place d'Hyères, puisse choquer.



C'est un événement qui s'est passé il y a quelque temps, et qui appelait de notre part des remarques. Encore une fois, on peut être d'accord, pas d'accord, avec l'Amiral Tainguy nous avons eu souvent des débats sur la question de l'Art contemporain, mais quand, objectivement, il y a vraiment un clivage, un vrai choc, on doit pouvoir se le dire sans se caricaturer les uns les autres. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.**- Mais il n'y a pas de problème pour en parler, je respecte tous les points de vue. Il y a eu la bataille d'Hernani, il y a eu Duchamp, des tas de trucs qui ont marqué l'histoire de l'art et où il y avait des débats. D'ailleurs, c'est assez amusant, parce que ces poupées n'étaient pas de mon initiative, je n'en étais pas absolument fana, ce qui m'intéresse c'est qu'on en parle presque un an et demi après ! C'est vrai que dans le domaine artistique, c'est peut-être un peu la subversion qui fait qu'il y a débat. On souffre d'absence de débat dans nos sociétés. Si l'Art peut en provoquer, c'est un plaisir d'échanger avec vous.

Cette délibération pour le Festival Design Parade que je mets aux voix et qui va faire l'unanimité : qui est pour ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Merci.

Parc privé, service d'accompagnement pour la rénovation énergétique des bâtiments. Monsieur le président Masson s'est absenté.

**N°23/12/036 PARC PRIVÉ - SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS DU PARC PRIVE - AVENANT N°2 - PROLONGATION DU DISPOSITIF EN 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**M. LE PRESIDENT.**- La Métropole s'est engagée pour le déploiement du Service d'accompagnement de la rénovation énergétique dans le cadre d'une convention avec l'ADEME et elle a mobilisé pour cela l'opérateur Citémétrie et des financements de près de 2,5 M€.

Au regard des évolutions nationales, il convient d'adapter, un premier avenant a donc été signé en octobre 2023, et un deuxième avenant vous est aujourd'hui proposé qui traduit les orientations nationales en matière de lutte contre les passoires énergétiques et d'accompagnement à l'amélioration de l'habitat.

Tout en informant du portage conjoint du dispositif par l'ADEME et l'ANAH, de l'inscription du dispositif dans la stratégie de déploiement de France Rénov, cet avenant permet donc aux porteurs associés de ce programme de

bénéficiaire d'une année supplémentaire d'exercice, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Pour la Métropole, au regard de l'investissement inscrit initialement, cet avenant n'a pas d'impact financier ni même organisationnel sur le dispositif Bien Chez Soi.

Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation. Je mets aux voix. Qui est pour ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

Habitat privé, Bien Chez Soi, politique d'accompagnement à la rénovation de l'habitat des propriétaires occupants et bailleurs relevant des plafonds ANAH, année 2024.

***N°23/12/037 HABITAT PRIVE - BIEN CHEZ SOI - POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION DE L'HABITAT DES PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS RELEVANT DES PLAFONDS ANAH - ANNEE 2024***

**M. LE PRESIDENT.**- Le dispositif Bien Chez Soi s'articule autour du PIG pour les propriétaires relevant des plafonds de l'ANAH et du Service d'accompagnant pour la rénovation énergétique.

Le PIG couvrant la période 2017-2022 ayant pris fin, les services de l'ANAH ont demandé d'établir une étude préopérationnelle qui dressera le bilan et envisagera l'outil adapté au regard d'un nouveau diagnostic. Cette étude doit être maintenant lancée, les travaux préalables n'étant pas achevés, il convient de pérenniser cet accompagnement pour l'année 2024.

La Métropole prend en charge les frais de dossier liés à cette maîtrise d'ouvrage pour un montant maximum de 80 000 €. J'espère qu'il s'agit des frais de dossier, ce sera beaucoup moins.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Je lis la délibération, mais je ne fais pas de commentaire parce que je ne peux pas aller au-delà de mes compétences.

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Aide au permis TPM 2024.

**N°23/12/038 AIDE AU PERMIS TPM 2024 - ADOPTION ET CHANGEMENT DES MONTANTS OCTROYES**

**M. LE PRESIDENT.**- Il faut réhabiliter le montant ; c'est une belle politique, mais les montants méritent d'être réévalués, compte tenu du contexte que l'on connaît, et on propose de les passer à 550 € TTC pour une première demande, au lieu de 450 € et 130 € TTC pour une deuxième demande au lieu de 100 €.

Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Pas d'abstention ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets. Gilles Vincent.

**N°23/12/039 RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

**M. VINCENT.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, comme chaque année, nous venons devant vous pour vous présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je voudrais féliciter nos services, puisque nous n'avons plus devant les yeux de bouteilles d'eau pour boire en plastique, mais un emballage qui contient 89 % de matières végétales, qui est donc recyclable, et un gobelet qui, lui, contient du plastique, mais qui est recyclable. Vous pouvez les utiliser, et surtout ne les jetez pas dans la poubelle.

Vous rappeler que nous avons, en 2022, collecté et envoyé à l'usine non pas d'incinération, mais de valorisation énergétique de déchets, 269 418 tonnes

de déchets, donc 62 % sont partis dans cette usine. C'est le premier producteur d'électricité dans le département, puisque nous produisons près de 100 000 mégawatts électriques, mais nous chauffons aussi 15 000 logements sociaux, en partie sur la ville de Toulon et une autre partie sur la ville de la Seyne.

On peut se dire que le tonnage a baissé, mais c'est constaté dans toute la France aujourd'hui. Chez nous, il a baissé de 6 271 tonnes alors que la population a augmenté de 4 000 habitants.

Je vous indique que la valorisation de la matière et des produits, faut-il rajouter collectés par recyclage réemploi, s'établit à 46 % de nos tonnages.

Par rapport à ceci, il faut savoir que nos dépenses sont de 75,7 M€ et les recettes de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères (payée par tous, puisque c'est compris dans la taxe foncière) sont de 76,8 M€. La collecte et le traitement des seules ordures ménagères résiduelles sont de 45,3 M€.

Vous avez tout dans ce rapport annuel et je voudrais féliciter nos services parce que, comme pour le rapport de développement durable, vous pouvez le mettre sur votre table de nuit. Si vous avez des insomnies, vous pouvez le lire : il y a tous les chiffres que l'on peut trouver qui concernent la collecte et le traitement des déchets. S'il y a des questions, je suis prêt à y répondre.

**M. LE PRESIDENT.**- Des observations ? Si tel n'est pas le cas, on prend acte de ce rapport annuel. Pas d'observations ? Je vous remercie.

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY**

*(Adoption à l'unanimité).*

**MM. NAVARRANNE, MARION, Mmes MUSCHOTTI et ROUSSEL prennent acte.**

Adoption du règlement de prévention de collecte et de valorisation des déchets. Gilles Vincent.

**N°23/12/040 ADOPTION DU REGLEMENT DE PREVENTION, DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES DECHETS POUR LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**M. VINCENT.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, tout simplement, on a essayé de faire un règlement de prévention de collecte et de valorisation des déchets qui soit le même pour toutes les communes. A part, je pense notamment aux déchèteries, à part la ville de Saint-Mandrier qui a une toute petite déchèterie qui ne peut pas recevoir tous les habitants, on a des déchèteries aujourd'hui qui sont accessibles, quel que soit l'endroit où vous habitez. On a mis une carte qui permet d'accéder à toutes ces déchèteries.

On a essayé aussi d'expliquer à nos habitants qu'un déchet, on ne le prend pas et on ne le jette pas au coin d'une rue, il y a des règles. On met à disposition un certain nombre de contenants pour cela, il y a des collectes qui sont spécifiques en ordures ménagères, en apport volontaire ou en porte-à-porte pour les recyclables. Tout cela, on a essayé de le rappeler à travers ce règlement de collecte : qui paie et qui ne paie pas, par exemple les entreprises peuvent venir en déchèterie, mais à condition qu'elles paient, sauf pour les déchets du BTP, etc. Le but de ce règlement, c'est d'essayer d'uniformiser et d'expliquer ce qui se passe dans la collecte de nos déchets sur toute la Métropole.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observation ? Je vous propose de voter pour adopter ce nouveau règlement intérieur. Qui est pour ? Abstention ?

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Rapport annuel d'activité de la société Dalkia. Monsieur Vincent.

*Mme MONDONE quitte la salle et donne procuration à M. JEROME.*

**N°23/12/041 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2022 DE LA SOCIETE DALKIA, CONCESSIONNAIRE DU RESEAU DE DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID (THALASSOTHERMIE) DE LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER**

**M. VINCENT.**- Nous avons, et je crois qu'il faut en être très fier, un système qui permet de récupérer de la chaleur, qui s'appelle thalassothermie, donc thalasso c'est c'est la mer, et donc on capte des calories dans la mer et on les distribue dans un réseau de chaleur au niveau de La Seyne-sur-Mer. Ce qui est intéressant, c'est que, de l'autre côté de la ville de La Seyne-sur-Mer, on a notre réseau de chaleur qui est alimenté par la valorisation énergétique des déchets dont je viens de parler, et on va essayer d'ailleurs de les rapprocher et de les connecter.

Ce qui nous concerne aujourd'hui, c'est le rapport annuel d'activité de la société Dalkia, qui est le concessionnaire de ce réseau de thalassothermie. Vous dire que, dans le cadre de nos réflexions, notamment sur les zones d'accélération des énergies renouvelables, on va essayer de proposer des réseaux identiques dans toutes les communes qui sont en bord de mer, ce qui paraît logique.

Il s'agit là de prendre acte de la présentation du rapport annuel d'activité de la société Dalkia, concessionnaire du réseau de distribution de chaleur et de froid de la ville de La Seyne-sur-Mer.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci. Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Contre ?

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY**

**MM. NAVARRANNE, MARION, Mmes MUSCHOTTI et ROUSSEL prennent acte.**

**Le Conseil métropolitain prend acte de la remise du rapport annuel d'activités 2022, société Dalkia, réseau de thalassohermie.**

C'est donc adopté.

Je demande à M. Mascaro et à M. Chouquet, au titre de leur lien avec GRDF, de sortir, puisqu'ils ne participeront pas au prochain vote concernant le rapport annuel d'activité de la société GRDF.

*M. CHOUQUET sort de la salle.*

**N°23/12/042 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2022 DE LA SOCIETE GRDF, CONCESSIONNAIRE DU RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ SUR LES COMMUNES DE CARQUEIRANNE, LA CRAU, OLLIOULES, LE PRADET, SAINT-MANDRIER, LA SEYNE-SUR-MER, SIX-FOURS-LES-PLAGES, LA VALETTE-DU-VAR, HYERES, LA GARDE ET TOULON**

**M. VINCENT**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, on continue dans les rapports annuels d'activité. Il s'agit là de la société GRDF, concessionnaire du réseau de distribution de gaz sur les communes de Carqueiranne, La Crau, Ollioules, Le Pradet, Saint-Mandrier, la Seyne-sur-Mer, Six-Fours, La Valette, Hyères, La Garde et Toulon.

Je rappelle, mais comment dire, c'est institutionnalisé dans l'ensemble de notre pays, la Métropole (mais ça aurait pu être un EPCI, ça aurait pu être une ville) est l'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz. Nous avons confié cette mission à GRDF au travers de plusieurs contrats de concession conclus historiquement par les communes. Quand il y a eu le transfert en métropole, ces concessions ont été transférées à la Métropole, sauf la commune du Revest qui ne dispose pas du gaz sur son territoire.

Il convient donc de prendre acte de la présentation du rapport annuel du concessionnaire.

**M. LE PRESIDENT**.- Ce rapport est-il adopté ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

**POUR : 75**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**NPPV : Mme CHARLES - M. CHOUQUET – M. MASCARO**

**MM. LEROY, CIVETTINI, MARION, Mmes MUSCHOTTI et ROUSSEL**  
prennent acte.

**Le Conseil métropolitain prend acte de la remise du rapport annuel d'activités 2022, GRDF, concession réseau de distribution de gaz.**

Il en est donc ainsi décidé.

*M. CHOUQUET entre dans la salle.*

Le rapport d'activité de la société Enedis.

*M. CHARRETON sort de la salle et ne prend pas part au vote.*

**N°23/12/043 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2022 DE LA SOCIETE ENEDIS, CONCESSIONNAIRE DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE SUR LES COMMUNES DE HYERES, LA GARDE ET TOULON**

**M. VINCENT**.- C'est la même chose concernant l'électricité sur les communes de Hyères, La Garde et Toulon : une mission a été concédée à travers un contrat signé en 2019 pour 30 ans pour la distribution de l'énergie, c'est ce qui concerne Enedis, et à EDF-SA pour la commercialisation des tarifs réglementés ; les autres communes passaient à l'époque par le syndicat d'électrification qui est le Symielec Var.

Il convient de prendre acte de la présentation du compte rendu d'activité du concessionnaire de la société Enedis pour les réseaux de Hyères, La Garde et Toulon.

**M. LE PRESIDENT**.- Merci. Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

**POUR : 77**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**NPPV : M. CHARRETON**

**MM. LEROY, CIVETTINI, MARION, Mmes MUSCHOTTI et ROUSSEL**  
prennent acte.

**Le Conseil métropolitain prend acte de la remise du rapport annuel d'activités 2022, ENEDIS, réseau de distribution d'énergie électrique.**

La délibération est donc adoptée.

*M. CHARRETON entre dans la salle.*

Convention de partenariat du Grand Site de la presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères. Monsieur Vincent.

***N°23/12/044 CONVENTION DE PARTENARIAT DU GRAND SITE DE LA PRESQU'ÎLE DE GIENS ET DES SALINS D'HYERES (2024-2026)***

**M. VINCENT.**- Oui, quel beau projet ! Nous étions, avec le Président d'ailleurs, aux Salins, il y a peu de temps, pour lancer l'opération de requalification des bâtiments des Sauniers, puis de la grande roue qui distribuait l'eau et l'on a discuté ensemble sur ce qui se passait sur l'Opération Grand Site. Je rappelle que cette Opération Grand Site est portée par la métropole de Toulon depuis janvier 2019, dans le cadre des missions transférées au titre la compétence « valorisation du patrimoine naturel et paysager », et quel beau patrimoine ! Un projet de convention a été validé par le comité de pilotage de l'Opération Grand Site, qui s'est déroulé aux Salins le 3 octobre, afin d'engager les partenaires à mener à bien le programme d'actions qui a été validé en 2019 par la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

Cette convention identifie les actions à conduire sur le site pendant les trois prochaines années afin d'obtenir le label Grand Site de France. Cette convention est partagée avec la commune de Hyères, la Région, le Conseil départemental, le Conservatoire et le Parc, et il s'agit d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Il faudra d'ailleurs, à l'occasion de la signature collective de cette convention, bien faire comprendre à l'État qu'il s'agit d'une étape décisive pour obtenir le label, parce que le label Grand Site, c'est une sorte d'horizon qui ne cesse de s'éloigner ; or je rappelle que l'on a réhabilité le village de Giens, on a réhabilité le village de la Capte, on a réhabilité et fait revivre le hameau des Pesquiers, on a supprimé beaucoup de stationnements à la route du Sel, on a créé la voie douce dans les Salins, j'en passe et des meilleurs, la promenade en bord de mer qui fait la liaison ; seuls les problèmes d'érosion ont été vaguement maltraités parce que, de façon désespérée, nous attendons que l'État finisse par savoir ce qu'il veut. La dernière réponse que j'ai eue, je vous en fais part, parce qu'elle émane quand même d'un personnage important, du président de la République, qui me félicite pour la ténacité dont je fais preuve pour lutter contre l'érosion du tombolo et qui, en conséquence, demandera à monsieur Béchu son point de vue.

C'est un peu difficile, honnêtement, désespérant de notre point de vue, au-delà de l'Opération Grand Site, parce que je crois que, collectivement, nous souhaitons tous garder le deuxième tombolo. Aux alentours du 15-20 janvier,



j'aurai usé totalement à la fois ma naïveté et ma patience, mais cette délibération est importante pour nous, je voulais le souligner.

**M. VINCENT**.- Si je peux me permettre, normalement, on ne parle pas après le président, mais ce qui est surprenant, c'est que les directives ne sont pas appliquées de la même façon, ne serait-ce que sur la côte atlantique et la méditerranée. Et pire, ces directives ne sont pas les mêmes selon qu'on se trouve à Hyères sur notre site et dans des communes qui sont juste à côté. C'est incompréhensible.

**M. LE PRESIDENT**.- Et actuellement, en l'élaboration, la mise en place de digue sous-marine, même procédé à Sainte-Maxime, à Cavalière, au Lavandou. Quand on réfléchit, on se demande pourquoi, la raison est très simple : c'est que les décisions qui concernent les villes que je viens de citer dépendent de l'État déconcentré, de la préfecture du Var, parce qu'il s'agit comme on dit dans le vocabulaire environnemental d'une nature « ordinaire ». En revanche, la nature du tombolo étant « remarquable », cela dépend du ministère et le ministère refuse de protéger le remarquable quand, localement, on accepte de protéger l'ordinaire. Si vous avez compris, vous me faites signe. C'est désespérant, mais c'est comme ça, la réalité profonde est là !

En tous les cas, ce qui compte, c'est de signer ce conventionnement pour trois ans : qui est pour ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Village de Six-Fours-les-Plages, aménagement de la ZAE Prébois, avis sur le dossier d'enquête. Monsieur Stassinou.

***N°23/12/045 VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES - AMENAGEMENT DE LA ZAE PREBOIS - AVIS SUR LE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE***

**M. STASSINOS**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, effectivement, un projet d'aménagement est en cours pour la ZAE du Prébois dans la ville de Six-Fours et, dans le cadre de l'enquête publique, il est demandé l'avis de la Métropole.

**M. LE PRESIDENT**.- L'originalité, c'est que c'est nous qui nous soumettons à enquête et on donne notre avis sur notre propre enquête. Remarquable, aucun problème. C'est curieux comme phénomène.

D'ailleurs je vois que la ville de Hyères sera également questionnée. Pourquoi est-il marqué cela ?

**M. STASSINOS.**- Pour répondre à la question, toutes les collectivités que le préfet pense concernées sont consultées. C'est à la discrétion du Préfet de consulter telle ou telle collectivité.

**M. VIALATTE.**- Monsieur le Président, c'est vrai, Six-Fours est un irréductible village gaulois, ça, vous l'avez dit. Ceci dit, à la question qui est posée, j'ai envie de dire : enfin ! Cela fait des années que l'on attend que cette enquête publique soit déclenchée. La zone d'activités est « archipleine » et les demandes sont dix fois supérieures à ce que nous allons pouvoir honorer quand on aura aménagé cette zone, donc il était grand temps.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien. Je mets aux voix ce projet de délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 – M. BALDACCHINO – M. CIVETTINI – M. LEROY – M. NAVARRANNE**

***(Adoption à l'unanimité).***

L'avenant à la convention de subventionnement pluriannuelle pour l'opération CPER MEUST du CNRS. Madame Massi.

*M. VIALATTE quitte la salle et donne procuration à Mme LEVY.*

**N°23/12/046 AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT PLURIANNUELLE POUR L'OPERATION CPER MEUST DU CNRS - PROROGATION DE LA CONVENTION INITIALE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Mme MASSI.**- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, ce projet MEUST est un projet qui est chargé de développer une plateforme scientifique et technologique sous-marine. Il est inscrit au Contrat de projet Etat-Région 2015-2020 à hauteur de 16,1 M€. Pour le volet immobilier, il est géré par la délégation Côte d'Azur du CNRS et, pour le volet équipement scientifique, il est géré par la délégation Provence et Corse.

Cette convention a été signée en 2017 avec une participation de la Métropole à 1 750 000 € sur quatre années, de 2017 à 2020. L'opération a pris du retard, on a fait un avenant n° 1, un avenant n° 2 et un avenant n° 3. On en est à l'avenant n° 4 pour prolonger et modifier le versement de la subvention jusqu'en 2025, bien sûr sans incidence financière.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien, merci. Je mets aux voix. Qui est pour ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est adopté.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2022. Monsieur Albertini.

**N°23/12/047 ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2022**

**M. ALBERTINI.**- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, comme chaque année, la Métropole présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement, dont voici quelques chiffres : 189 989 abonnés pour l'eau potable, avec une mise en distribution de 34 millions de mètres cubes d'eau potable sur plus de 2 000 kilomètres de réseau et, au niveau assainissement, pratiquement le même nombre d'abonnés avec 1 278 km de collecteur. Le prix de l'eau est en moyenne sur la Métropole de 4,55 € TTC/m<sup>3</sup>.

Voilà quelques chiffres, mais bien sûr le rapport est beaucoup plus circonstancié et je vous invite à en prendre connaissance. Il s'agit donc de l'adopter.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Pas d'observation ?

**POUR : 74**

**CONTRE : 2- M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY**

**Le Conseil métropolitain prend acte de la remise du rapport annuel d'activité 2022 sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement.**

On peut donc considérer que le rapport est adopté et je vous remercie.

Modification du procès-verbal de transfert à la Métropole des biens relatifs à la compétence eau potable pour la commune de La Garde. M. Albertini.

**N°23/12/048 MODIFICATION DU PROCES-VERBAL DE TRANSFERT A LA METROPOLE DES BIENS RELATIFS A LA COMPETENCE EAU POTABLE POUR LA COMMUNE DE LA GARDE**

**M. ALBERTINI.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, le 10 novembre 2020, le Conseil métropolitain a autorisé le Président à signer les procès-verbaux de transfert des biens relatifs à la compétence eau potable pour les communes de La Garde, La Seyne-sur-Mer, Le Pradet, Le Revest, Saint-Mandrier et Toulon.

S'agissant de la commune de La Garde, le procès-verbal de 2020 n'a pas été signé suite à des problématiques foncières sur le site du Thouar. Un détachement de parcelle a été finalisé courant 2023 et un nouveau procès-verbal a été élaboré à partir d'échanges réalisés avec la commune de La Garde. Deux ouvrages sont concernés par le transfert à la Métropole des biens relatifs à la compétence eau potable : le bassin du Thouar et le forage de Fonqueballe.

Il nous est donc proposé d'officialiser la modification et finaliser la démarche de transfert amorcée en 2020.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien. Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Convention d'occupation du domaine SNCF Réseau pour l'installation d'une canalisation d'assainissement à La Crau. Monsieur Albertini.

**N°23/12/049 CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE SNCF RESEAU POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UNE CANALISATION D'ASSAINISSEMENT - CHEMIN DES GOYS FOURNIERS A LA CRAU**

**M. ALBERTINI.**- Mes chers collègues, dans le cadre d'une opération de restructuration de réseau, il s'agit d'une convention d'occupation du domaine SNCF Réseau sur une longueur totale de 100 mètres. Cette convention est conclue pour une durée de 20 ans, jusqu'en 2044. Le montant forfaitaire correspondant à des frais d'établissement et de gestion de dossier s'élève à 1 604,41 € HT.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Pas d'observation ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

C'est donc adopté.

Même type de délibération pour le secteur Gavary.

**N°23/12/050 CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE SNCF RESEAU  
POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UNE CANALISATION  
D'ASSAINISSEMENT- SECTEUR GAVARY A LA CRAU**

**M. ALBERTINI.**- Exactement la même chose, sur une longueur moindre de dix mètres linéaires, il y a donc une convention qui est établie de la même façon avec SNCF Réseau.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observation ? Même vote ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Convention relative à la concession d'utilisation du domaine public maritime Amphitria Cap Sicié.

**N°23/12/051 CONVENTION RELATIVE A LA CONCESSION  
D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME DE LA STATION  
D'EPURATION AMPHITRIA CAP SICIÉ A LA SEYNE-SUR-MER**

**M. ALBERTINI.**- Suite à des travaux réalisés sur la digue et l'émissaire de la station, l'occupation du domaine public maritime de la station Amphitria a été modifiée. Il est donc nécessaire d'acter cette nouvelle implantation. Il y a une emprise globale sur le fond marin de 19 863 mètres carrés. La durée de la concession est fixée à 30 ans. Elle est consentie sans redevance. Il conviendra donc d'intégrer par la suite le plan de récolement des ouvrages réalisés sur la digue en 2023.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je fais simplement cette observation, mais peut-être que vous avez la réponse : est-ce que quand on étend, on renforce une digue pour une station d'épuration on est soumis à la non-imperméabilisation du sol, y compris en mer, qui bloque beaucoup de choses ? Je dis ça, car c'est une question qui mérite d'être évoquée. Si tel n'est pas le cas, les interdictions pour faire 300 mètres ou 200 mètres frôlent le ridicule, puisque là, c'est parfois des kilomètres ; bref.

Candidature au Programme d'action de prévention des inondations des Petits Côtiers Toulonnais. Madame Arnaud-Bill.

***N°23/12/052 CANDIDATURE AU PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DES PETITS COTIERS TOULONNAIS (PAPI PCT [2024-2029]) - ET ENGAGEMENT DE LA METROPOLE TPM COMME MAÎTRE D'OUVRAGE***

**Mme ARNAUD-BILL.**- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, à la suite du premier Programme d'action de prévention des inondations des petits côtiers toulonnais (PAPI PCT 2018-2023) signé en juin 2019, la Métropole souhaite poursuivre sa politique globale de gestion du risque d'inondation en engageant, en tant que structure porteuse sur les années 2024-2029.

Cette délibération fait suite aux lettres d'intention d'engagement de la Métropole TPM, de la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume, du Syndicat de gestion de l'Eygoutier et du Syndicat mixte de la Reppe, du grand Vallat et de ses affluents pour un second PAPI.

Le PAPI PCT concerne le bassin de risque des Petits Côtiers Toulonnais qui est composé de cinq bassins versants de fleuves côtiers (Roubaud, Eygoutier, Las, Faveyrolles, Reppe) et du littoral. Conformément à la demande de l'État, le périmètre d'intervention du PAPI est élargi au bassin versant du grand Vallat et couvre 21 communes, dépassant ainsi le périmètre administratif de la Métropole TPM. Le bassin versant du Gapeau, faisant l'objet du PAPI Gapeau, n'est pas intégré au périmètre. Élaborés conjointement avec l'ensemble des acteurs du territoire, les orientations stratégiques et le plan d'action du PAPI PCT résultent du diagnostic réalisé sur le périmètre des 21 communes et sur le bilan des actions du premier Programme.

Le dossier de candidature a été validé en comité de pilotage en mai 2023 et a été envoyé à monsieur le préfet du Var pour labellisation. Ce dossier précise les 73 actions prévues pour un montant total d'environ 55,5 M€, selon un plan

de financement déterminé avec les partenaires financiers, en particulier l'État. Le programme d'action est équilibré sur l'ensemble des sept axes définis par le cahier des charges de l'appel à projets PAPI 2021.

Au-delà de son rôle de structure porteuse du PAPI et de son animation, la Métropole TPM est maître d'ouvrage de 43 actions pour un montant d'environ 16 700 000 € répartis sur six ans et financées à hauteur d'environ 7 100 000 € par l'État.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. C'est une opération importante et je salue le rôle de Christian Simon qui a mené à bien toute cette opération. Là, on délibère pour être candidat à quoi ? Au programme d'actions ? Parce qu'il n'y a rien, je ne sais pas pourquoi.... C'est une information ou il y a une délibération ? Bon, il manque une phrase, je crois. Qui est pour ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Charte d'engagement entre la Métropole et des entreprises du bâtiment en vue de faciliter leur mise en relation avec les particuliers en zone inondable. Madame Arnaud-Bill.

***N°23/12/053 CHARTE D'ENGAGEMENT ENTRE LA METROPOLE TPM ET DES ENTREPRISES DU BATIMENT EN VUE DE FACILITER LEUR MISE EN RELATION AVEC LES PARTICULIERS EN ZONE INONDABLE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DE LEUR LOGEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE***

**Mme ARNAUD-BILL.**- Chers, collègues, la Métropole TPM propose, dans le cadre du Programme d'action de prévention des inondations des petits côtiers toulonnais des diagnostics gratuits aux propriétaires de biens situés en zone inondable pour réduire leur vulnérabilité aux inondations. La signature d'une charte d'engagement entre la Métropole TPM et les entreprises est proposée, afin que les particuliers puissent contacter les entreprises du bâtiment pour bénéficier d'un devis. La Métropole souhaite faciliter la réalisation des travaux en proposant aux entreprises du bâtiment ayant suivi une demi-journée de formation/sensibilisation de figurer sur une liste qui sera diffusée et remise aux bénéficiaires des diagnostics pour les travaux de sécurisation qu'ils souhaitent réaliser.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix. Qui est pour ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie. C'est donc adopté.

Régie de recettes, parkings métropolitains, tarification. Mme Geneviève Levy.

**N°23/12/054 REGIE DE RECETTES PARKINGS METROPOLITAINS -  
TARIFICATION 2024**

**Mme LEVY.**- Merci, Monsieur le Président. La Métropole gère en direct des parcs de stationnement à La Seyne, Six-Fours et Hyères ; il s'agit tout simplement de fixer les tarifs qui s'appliqueront à partir du 1<sup>er</sup> janvier, après concertation avec les communes concernées.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

**POUR : 72**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6 – M. BALDACCHINO – M. CIVETTINI –  
M. LEROY – M. MARION – Mme MUSCHOTTI –  
M. NAVARRANNE**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Convention quadripartite entre TPM, le ministère des Armées, Naval Group et un délégataire en transport maritime relative au transport de voyageurs de la base de Défense. Madame Levy.

*Mme RIALLAND quitte la salle et donne procuration à M. LATIL.*

**N°23/12/055 CONVENTION QUADRIPARTITE ENTRE LA METROPOLE  
TPM, LE MINISTERE DES ARMEES, NAVAL GROUP ET LE  
DELEGATAIRE EN CHARGE DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE  
TRANSPORT TERRESTRE ET MARITIME DE VOYAGEURS RELATIVE AU  
TRANSPORT DE VOYAGEURS DE LA BASE DE DEFENSE DE TOULON  
DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024 AU 31 JANVIER 2025**

**Mme LEVY.**- Merci, Monsieur le Président. Conformément aux objectifs inscrits dans le PDU, la desserte en transport en commun de la Base navale et du pôle des écoles de Saint-Mandrier est, depuis 2015, organisée dans le



cadre de deux conventions conclues avec la Marine et le délégataire du réseau Mistral, auxquelles a été associé ensuite Naval Group.

La base de Défense souhaite que l'offre de desserte de la Base navale soit modifiée en adoptant la fréquence et les horaires des lignes. Ces différents services sont formalisés au moyen cette fois d'une seule convention qui est signée avec la Marine nationale, Naval Group, le délégataire du réseau Mistral pour la période du 1<sup>er</sup> février 2024 jusqu'au 31 janvier 2025. C'est une expérimentation qui n'implique pas de dépense supplémentaire.

**M. LE PRESIDENT.**- C'est une bonne chose. Je mets donc aux voix. Qui est pour ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie, c'est donc adopté.

Adoption des statuts du Conseil d'exploitation regroupant la gestion des régies portuaires de la Métropole. Monsieur Francis Roux.

***N°23/12/056 ADOPTION DES STATUTS DU CONSEIL D'EXPLOITATION UNIQUE REGROUPANT LA GESTION DES REGIES PORTUAIRES DE LA METROPOLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024***

**M. ROUX.**- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, dans le cadre de la nouvelle DSP Plaisance, pour la période 2024-2054, la Métropole délègue la gestion du port du Lazaret à la Seyne-sur-Mer et reprend la gestion du port de Saint Louis du Mourillon. Il convient de mettre à jour le périmètre d'intervention du Conseil d'exploitation au travers de ses statuts.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ?

**POUR : 76**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. CIVETTINI – M. LEROY**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Renouvellement de l'adhésion au Groupement d'intérêt économique Vigie Port.

**N°23/12/057 RENOUELEMENT DE L'ADHESION 2024 AU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE "VIGIE PORT"**

**M. ROUX.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, la Métropole TPM est autorité portuaire sur plusieurs ports de plaisance et de commerce. Dans le but de contribuer collectivement à l'obligation de dématérialiser l'ensemble des formalités administratives du passage portuaire de la marchandise, en respectant la directive européenne du guichet unique, la Métropole a adhéré au Groupement d'Intérêt Economique Vigie Port au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Il convient de renouveler cette adhésion pour l'année 2024, pour un coût de 30 000 € HT et de 25 000 € HT pour le développement de divers modules, dont le Vigie SIP.

**M. LE PRESIDENT.**- Belle cotisation, je l'espère, à quelque chose d'important. Je mets aux voix. Qui est pour ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*(Adoption à l'unanimité).*

Je vous remercie.

Concession commerce pour le port de Toulon, tarifs d'outillage public.

**N°23/12/058 PORT DE TOULON - CONCESSION COMMERCE -TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC APPLICABLES EN 2024**

**M. ROUX.**- Monsieur le Président, je vais vous donner, si vous le permettez, quelques explications sur les acronymes que je vais employer, cela ira plus vite :

- Je vais vous parler de RSA, ce qui n'est pas le RSA social, mais qui veut dire Redevance de Stationnement et d'Amarrage sur la durée d'occupation ou de stationnement du navire.

- Je vais vous parler de TOP, pas de top model, excusez-moi, mais de Tarif d'Outillage Public des contrats qui ont pour objet la réalisation et l'exploitation d'installations nécessaires au chargement ou déchargement des navires, à la manutention et au stockage des navires.

- Enfin, je vais vous parler de droits de port, dont le recouvrement est assuré par les douanes pour les navires de commerce, de pêche, de plaisance ou de sport. Les droits de port et leurs recettes sont affectés aux autorités portuaires qui, en contrepartie, mettent à disposition leur installation aux redevables.

Comme ça, vous comprendrez tout, je dirai : RSA, TOP, et cela ira très bien !

Pour le port de Toulon, concession de commerce, tarifs d'outillage public applicables en 2024, ces TOP vont à la baisse, vous verrez qu'il y en a un certain nombre, une quinzaine, même plus, certains n'ont pas d'augmentation, certains augmentent de 3 %, certains de 4 %, certains de 5 % et cela va jusqu'à 6,7 %.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci. Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation. Je mets aux voix. Qui est pour ?

**POUR : 74**

**CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI**

*(Adoption à la majorité).*

Je vous remercie.

Toujours le port de Toulon, concession commerce et régies de ports.

***N°23/12/059 PORT DE TOULON CONCESSION COMMERCE ET RÉGIES DE TOULON ET DE SAINT LOUIS - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES EN 2024***

**M. ROUX.**- Pour l'année 2024, il est proposé d'augmenter de 10 % les tarifs de droits de port de Toulon, concession commerce.

**M. LE PRESIDENT.**- Est-ce qu'il y a des oppositions à cette décision ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ?

**POUR : 74**

**CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI**

*(Adoption à la majorité).*

C'est donc approuvé.

Port de Toulon toujours, missions concédées, tarifs d'outillage.

***N°23/12/060 PORT DE TOULON HORS MISSIONS CONCEDEES - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET DES REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES EN 2024***

**M. ROUX.**- Il est proposé d'augmenter de 5 % les tarifs d'outillage public et de redevance de stationnement et d'amarrage.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

**POUR : 74**

**CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI**

*(Adoption à la majorité).*

C'est donc adopté.

Port Saint Louis du Mourillon.

**N°23/12/061 PORT DE SAINT LOUIS DU MOURILLON - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2024**

**M. ROUX.**- Pour Saint Louis du Mourillon, pour le RSA annuel : 0 % ; pour le RSA passager : 0 %. Pour le TOP : 0 %. On conserve les mêmes droits et les mêmes tarifs que ceux de 2003, puisqu'on les a pris dans le giron de la Métropole.

**M. LE PRESIDENT.**- Stabilité. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

**POUR : 74**

**CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI**

*(Adoption à la majorité).*

C'est donc approuvé.

Port du Brusc.

**N°23/12/062 PORT DU BRUSC - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024**

**M. ROUX.**- Pour le port du Brusc, le RSA annuel : 0 %, passagers : 0 % et pour le TOP : 5 %.

**M. LE PRESIDENT.**- Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

**POUR : 74**

**CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI**

*(Adoption à la majorité).*

C'est donc approuvé.

Tarifs des droits de port applicables, toujours au port du Brusuc.

**N°23/12/063 PORT DU BRUSC - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES EN 2024**

M. ROUX.- Pour le port du Brusuc : politique est gérée à 5 %. Les droits de port à 5 %.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ? Même vote.

**POUR : 74**

**CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI**

*(Adoption à la majorité).*

Port de Saint-Elme.

**N°23/12/064 PORT DE SAINT ELME - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024**

M. ROUX.- Le RSA annuel : 5 %, le RSA passagers : 5 % et le TOP : 5 %.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ?

**POUR : 74**

**CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI**

*(Adoption à la majorité).*

Je vous remercie.

Port de Saint-Elme, tarifs des droits de port applicables.

**N°23/12/065 PORT DE SAINT ELME – TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES EN 2024**

M. ROUX.- Augmentation de 5 %, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'opposition ?

**POUR : 74**

**CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI**

***(Adoption à la majorité).***

C'est donc approuvé.

Port de Porquerolles.

**N°23/12/066 PORT DE PORQUEROLLE - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024**

**M. ROUX**.- Port de Porquerolles, le RSA annuel : 0 %, RSA passagers 5 % et le TOP 5 %.

**M. LE PRESIDENT**.- Donc, c'est toujours 5 %, au moins pour les taxes d'amarrage.

**M. ROUX**.- Sauf l'annuel.

**M. LE PRESIDENT**.- Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

**POUR : 74**

**CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI**

***(Adoption à la majorité).***

C'est contre, mais c'est adopté quand même.

Port de Porquerolles, tarifs des droits de port applicables.

**N°23/12/067 PORT DE PORQUEROLLES - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES EN 2024**

**M. ROUX**.- 3 % d'augmentation.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**POUR : 74**

**CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI**

***(Adoption à la majorité).***

Port de l'Aiguade du Levant.

**N°23/12/068 PORT DE L'AYGUADE DU LEVANT - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024**

**M. ROUX**.- Pour le RSA annuel : 5 %, passagers 5 %, TOP 5 %.

**M. LE PRESIDENT**.- Même vote ?

**POUR : 74**

**CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI**

*(Adoption à la majorité).*

Je vous remercie.

**N°23/12/069 PORT DE L'AYGUADE DU LEVANT - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES EN 2024**

**M. ROUX**.- Droits de port : 5 %.

**M. LE PRESIDENT**.- 5 % pour les droits de port du port de l'Aiguade, dont les travaux vont commencer bientôt. Les travaux vont commencer et l'on évoquait tout à l'heure le temps qu'il faut désormais, parce qu'il y a beaucoup de contraintes, beaucoup de difficultés, mais ça va commencer ! 5 % : qui est pour ? Pas d'opposition ?

**POUR : 74**

**CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI**

*(Adoption à la majorité).*

Pour la Madrague de Giens.

**N°23/12/070 PORT DE LA MADRAGUE DE GIENS - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024**

**M. ROUX**.- La Madrague : le RSA annuel 3 %, le RSA passagers 5 % et le TOP 5 %.

**M. LE PRESIDENT**.- 3 % pour les professionnels et annuels.

**M. ROUX**.- Non, 5 %. Annuel 3 %, mais passagers 5 %.

**M. LE PRESIDENT**.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui s'oppose : Monsieur Navarranne.

**POUR : 74**

**CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI**

*(Adoption à la majorité).*

Port de la Madrague de Giens, tarifs des droits de port applicables.

**N°23/12/071 PORT DE LA MADRAGUE DE GIENS - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES EN 2024**

**M. ROUX**.- 5 %.

**M. LE PRESIDENT**.- 5 % : même vote ?

**POUR : 74**

**CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI**

*(Adoption à la majorité).*

Je vous remercie.

Port de la Tour Fondue.

**N°23/12/072 PORT DE LA TOUR FONDUE - TARIFS D'OUTILLAGE PUBLIC ET REDEVANCES DE STATIONNEMENT ET D'AMARRAGE APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024**

**M. ROUX**.- Le RSA annuel passagers et le TOP sont à 5 %.

**M. LE PRESIDENT**.- Alors 5 % pour les tarifs d'outillage, etc. : même vote ?  
Même vote.

**POUR : 74**

**CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI**

*(Adoption à la majorité).*

Pour les tarifs des droits de port applicables : 3 %.

**N°23/12/073 PORT DE LA TOUR FONDUE - TARIFS DES DROITS DE PORT APPLICABLES EN 2024**

**M. ROUX**.- C'est cela, 3 %, Monsieur le Président.



**M. LE PRESIDENT.**- Même vote ? Même vote.

**POUR : 74**

**CONTRE : 2 – M. BALDACCHINO – M. NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 2 – M. MARION – Mme MUSCHOTTI**

***(Adoption à la majorité).***

Requalification de l'ancienne décharge du Palyvestre à Hyères, demande d'autorisations au préfet de pénétrer et d'occuper temporairement les propriétés privées. Madame Nathalie Bicaïs.

*M. MASSON quitte la salle et donne procuration à M. GIRAN.*

**N°23/12/074 REQUALIFICATION DE L'ANCIENNE DECHARGE DU PALYVESTRE A HYERES - DEMANDE D'AUTORISATIONS AU PREFET DU VAR DE PENETRER ET D'OCCUPER TEMPORAIREMENT LES PROPRIETES PRIVEES**

**Mme BICAIS.**- La Métropole assure le rôle de structure porteuse de l'Opération Grand Site (OGS) de la presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, dans le cadre des missions transférées au titre de la compétence valorisation du patrimoine naturel et paysager. La requalification de la zone du Palyvestre, porte d'entrée du double tombolo, constitue l'un des enjeux majeurs de l'OGS.

Un emplacement réservé au bénéfice de la Métropole, d'une surface de 8,6 hectares, est inscrit au PLU d'Hyères afin de requalifier l'ancienne décharge appartenant à des propriétaires privés en indivision. Il est nécessaire de réaliser des études diagnostiques du site afin de permettre une évaluation de la valeur des biens et des possibilités de réhabilitation de cette ancienne décharge. La Métropole n'arrive pas à obtenir les accords de tous les indivisaires de ces parcelles dans la mesure où certaines successions ne sont pas réglées. Le Préfet du Var peut délivrer un arrêté autorisant ses agents et l'entreprise chargée des travaux à pénétrer dans les propriétés privées et les occuper temporairement pour y exécuter des études, procédure prévue par la loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics.

La présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les autorisations des services de l'État de pénétrer dans les propriétés privées précitées pour les agents de la Métropole et l'entreprise en charge des études, ainsi que d'engager des démarches administratives et foncières nécessaires à la requalification de l'ancienne décharge.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci.

Deux précisions : cela se fait en parfait accord avec le propriétaire qui est sur place, mais c'est une famille nombreuse et, dans les indivisions, il y a souvent des oppositions incontournables. Et la deuxième chose, c'est une opération

qui s'inscrit dans l'Opération Grand Site, c'est-à-dire que c'est une magnifique plateforme qui a été réalisée dans des conditions particulières, mais si l'on s'apercevait qu'il n'y a pas d'émanations de gaz, que cela peut être coffré, etc., ce serait comme observatoire des Salins, un observatoire ornithologique, quelque chose d'absolument exceptionnel. C'est pourquoi on veut en savoir plus.

Je mets aux voix. Qui est pour ?

**POUR : 78**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

***(Adoption à l'unanimité).***

Je vous remercie.

Mes chers collègues, l'ordre du jour est épuisé. J'espère que vous ne l'êtes pas. Je vous souhaite de bonnes fêtes et rendez-vous à l'année prochaine.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.*

**M. le Président de la Métropole  
Jean-Pierre GIRAN**



**La Secrétaire de séance  
Anaïs DIR**

